

MÉMOIRES
DE BARRAS

I

ANCIEN RÉGIME — RÉVOLUTION



Les yeux verts, le teint pâle, habit nankin rayé vert,
pâle blanc rayé blanc, cravatte blanche sayée rouge.
(croquis d'après nature à une séance de la Convention)

MÉMOIRES DE BARRAS

ROBESPIERRE

dessin inédit, rehaussé d'aquarelle, attribué à Gérard
Collection Jubinal de Saint-Albin.

Paris, chez la Librairie de la République, 1892.

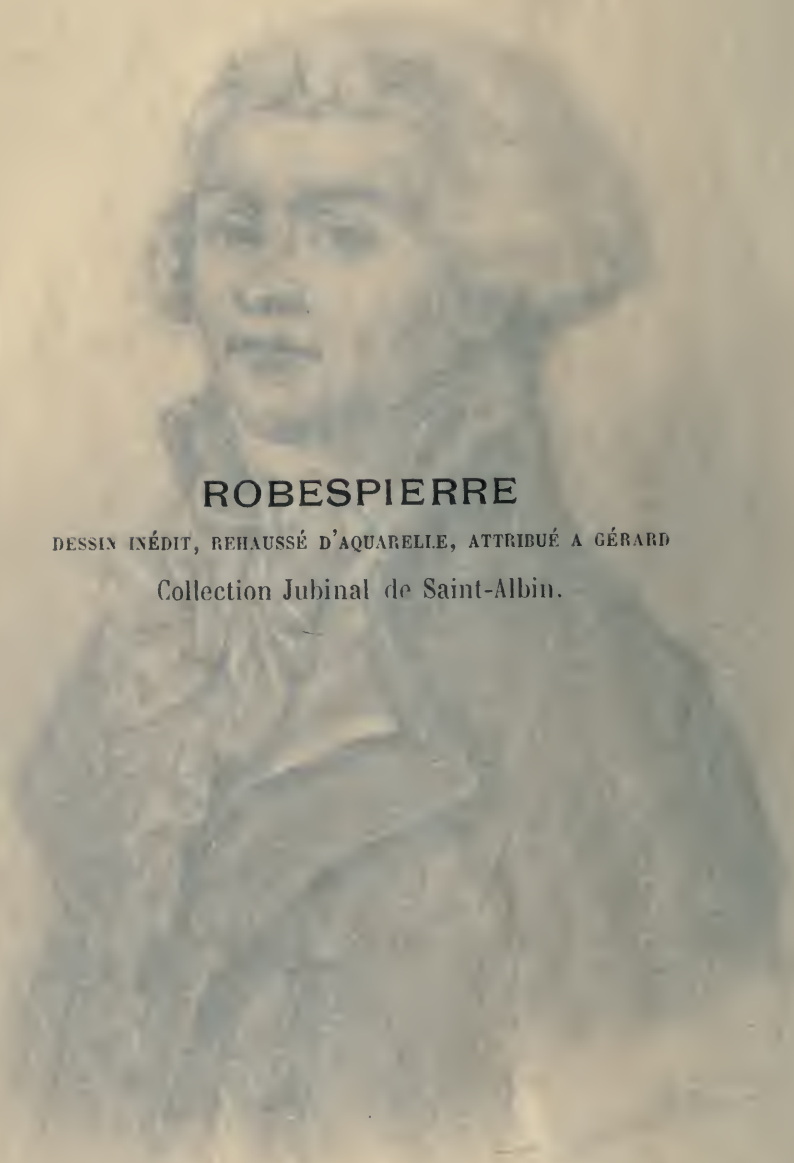
ANCIEN RÉGIME - RÉVOLUTION

PARIS

LIBRAIRIE DE LA RÉPUBLIQUE ET C^o
11, RUE DE LA HARPE, 11

1892

149950
1/2
1/2



ROBESPIERRE

DESSIN INÉDIT, REHAUSSÉ D'AQUARELLE, ATTRIBUÉ A GÉRARD

Collection Jubinal de Saint-Albin.

[Faint, illegible handwritten text at the bottom of the page, likely bleed-through from the reverse side.]

HF. B
B269m

MÉMOIRES DE BARRAS

MEMBRE DU DIRECTOIRE

PUBLIÉS AVEC

Une Introduction générale, des Préfaces et des Appendices

PAR

GEORGE DURUY

*Ouvrage orné de 2 portraits en héliogravure, d'un fac-similé
et de 2 cartes*

« Les pamphlétaires, je suis destiné à
être leur pâture, mais je redoute peu
d'être leur victime : ils mordront sur du
granit. »

NAPOLÉON.

I

ANCIEN RÉGIME — RÉVOLUTION

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie}

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

—
1895

Droits de traduction et de reproduction réservés.

149980
215119

LIBRARY
OF THE
MUSEUM OF
COMPARATIVE ZOOLOGY
AND ANATOMY
HARVARD UNIVERSITY
CAMBRIDGE, MASS.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

AUX « MÉMOIRES DE BARRAS »

— HISTORIQUE DES MÉMOIRES. DISPOSITIONS PRISES PAR BARRAS
DANS SON TESTAMENT RELATIVEMENT A SES MÉMOIRES.

Par testament olographe, daté de Paris le 30 avril 1827, enregistré le 2 février 1829, et déposé, suivant ordre du président du tribunal civil de la Seine, en l'étude de M^e Damaison, notaire à Paris, le 30 mars de la même année, Paul Barras, ancien membre du Directoire, prenait la disposition suivante :

« Je donne et lègue à M. Rousselin de Saint-Albin une édition d'*Anacharsis* et mes cartes géographiques. De plus, je désire que mes papiers et Mémoires, déposés chez un de mes amis, lui soient remis, pour rédiger les Mémoires que le temps ne m'a pas permis de rédiger... »

Le matin du 29 janvier 1829, Barras, sentant sa fin prochaine (il mourut en effet le même jour en son hôtel, 70, rue de Chaillot), appela auprès de lui son filleul, M. Paul Grand. « Craignant de voir l'autorité enlever ses papiers pour anéantir des vérités sans doute fâcheuses au gouvernement d'alors, et surtout une correspondance qui avait eu lieu entre lui et Louis XVIII, et surtout fondé dans ses craintes par un enlèvement récent des papiers de Cambacérès, Barras, peu d'instant avant sa mort, crut devoir prendre toutes les mesures pour empêcher cet enlèvement.... Il fait

part à Paul Grand de ses craintes, lui recommande de soustraire aux recherches de l'autorité ses papiers politiques ¹.... »

Barras ayant rendu le dernier soupir à onze heures du soir, ses papiers furent précipitamment entassés dans deux grandes malles, que Mme de Barras, M. Paul Grand et Courtot, ancien maître d'hôtel de l'ex-Directeur, devenu son homme de confiance, firent déposer au domicile de M. de Saint-Albin dans le courant de la même nuit.

La précaution n'était pas inutile, car le lendemain, 30 janvier 1829, un juge de paix, assisté de son greffier, se présenta au domicile du défunt pour apposer les scellés. Ce magistrat agissait en vertu d'un ordre du procureur du roi daté du 15 juillet 1825. A cette époque, en effet, la santé de Barras était déjà gravement ébranlée, et le ministre de la justice, M. de Peyronnet, « ayant appris que M. Barras était très malade et sachant qu'il avait entre les mains des papiers du gouvernement, et notamment des lettres autographes émanées de Louis XVIII, avait donné pour instruction à M. le procureur du roi de faire apposer les scellés, quand le moment serait venu, sur tous les papiers de Barras qui pourraient intéresser le gouvernement ² ».

Un certain nombre de pièces, en particulier des lettres du temps de la République, furent mises sous scellés, malgré l'opposition de Mme de Barras et des amis de l'ex-Directeur, qui objectaient au juge de paix qu'il n'avait pas le droit d'agir en vertu d'un ordre donné quatre ans auparavant par un ministre tombé depuis du pouvoir.

Cette saisie donna lieu à un procès intenté par M^{me} de Barras à l'État ³, procès qu'elle perdit en partie, bien que les plus éminents avocats ou jurisconsultes de l'époque, Isambert, Barthe, Chaix d'Est-ANGE, Coffinières, Odilon Barrot, Renouard, etc., eussent appuyé de l'autorité de leur adhésion formellement motivée la consultation citée plus haut, dans laquelle Pierre Grand, frère du filleul de Barras, déclarait illégale et arbitraire cette apposition de scellés sur les papiers d'un homme qui depuis plus de trente ans n'avait exercé aucune charge dans l'État, et que d'ailleurs son titre de Directeur n'avait rendu « ni fonctionnaire, ni dépositaire public ». En conséquence, la plupart des pièces mises sous scellés restèrent aux mains du gouvernement, et c'est apparemment ces pièces qui

¹ 1. Extrait d'un mémoire présenté par M. Paul Grand à la première chambre du tribunal civil de première instance, le 25 février 1833.

² 2. Tentative d'enlèvement des papiers politiques de l'ex-Directeur Barras; consultation à ce sujet par M. Pierre Grand, avocat à la cour royale, suivie des adhésions motivées. Paris, 1829, chez Delaforest, libraire.

³ 3. On peut lire les intéressantes plaidoiries prononcées à cette occasion, dans la *Gazette des Tribunaux*, numéros du 28 février et du 7 mars 1829.

— trouvées aux Tuileries par la commission chargée après la révolution de 1848 de dépouiller les papiers du roi Louis-Philippe — furent restituées à la famille de Saint-Albin, sur la réclamation qu'elle en fit, en invoquant à l'appui de sa revendication le testament même de l'ancien membre du Directoire.

Quoi qu'il en soit, la partie des papiers de Barras la plus importante par le nombre et par la nature des pièces avait échappé aux investigations du gouvernement de la Restauration, qui depuis quatre ans guettait ces documents, et qui, en ayant trouvé quelques-uns laissés peut-être à dessein au domicile du défunt afin de dépister les recherches, crut sans doute avoir tout saisi. Tandis que le procès dont il vient d'être parlé s'engageait, et que le parti libéral tout entier menait grand bruit au sujet de l'acte d'arbitraire commis par les ministres de Charles X, M. Rousselin de Saint-Albin se préparait tranquillement à remplir la mission que son ami lui avait confiée, et la révolution de juillet 1830, qui survint peu de mois après les incidents qu'on vient de raconter, lui permit bientôt de se consacrer à sa tâche avec une entière sécurité.

II. — AUTHENTICITÉ DES MÉMOIRES DE BARRAS.

On a remarqué sans doute une certaine contradiction dans les termes du testament de Barras relatifs à ses Mémoires. Si l'on s'en rapporte seulement au commencement de la phrase : « Je désire que mes papiers et *Mémoires...* », on est tenté de conclure qu'il existait à la mort de l'ex-Directeur des Mémoires écrits par lui et achevés. Mais, d'autre part, les mots « pour rédiger les Mémoires que le temps ne m'a pas permis de rédiger... » pourraient au contraire donner à penser que les Mémoires connus depuis longtemps, quoique inédits jusqu'à ce jour, sous le nom de *Mémoires de Barras* ont été abrités fausement sous son nom, qu'ils ne contiennent peut-être pas l'exacte expression de sa pensée sur les événements dont ils traitent, et qu'ils doivent être par conséquent rangés au nombre de ces Mémoires apocryphes dont la liste est si longue. Le premier point à examiner est donc celui de l'authenticité des Mémoires qu'on va lire.

Dans un long exposé manuscrit présenté en 1833 au président et aux juges du tribunal civil de première instance de la Seine, lors des débats — dont il sera parlé plus loin — qui s'engagèrent à cette époque entre MM. Rousselin de Saint-Albin et Paul Grand au

sujet de la publication des Mémoires de Barras, M. Paul Grand s'exprimait en ces termes :

« Bonaparte était tombé, et Barras, sans être protégé par la nouvelle dynastie, n'en était pas du moins persécuté, et jouissait du calme de la vie privée, comme il l'avoue lui-même. Il se disposa à mettre en ordre les pièces qu'il avait entre les mains, à les coordonner, à les mettre en rapport les unes avec les autres, et *commença même un projet de rédaction qui devait faciliter les Mémoires qu'il devait produire....* Déjà ses notes étaient en partie rassemblées : restait à faire de ces notes un corps d'histoire, à faire la narration des faits, à en faire découler les réflexions qui doivent amener la justification pour laquelle ces Mémoires étaient projetés¹. Restait à mettre en scène les divers personnages qui devaient paraître, à tout animer, à donner enfin à ces notes le style convenable. Barras, par suite de son âge, du mauvais état de sa santé, que les tourments politiques et les chagrins avaient altérée, peu habitué ensuite à écrire, à mettre en pratique les règles de la rhétorique, que les plus sérieuses occupations pouvaient bien lui avoir fait oublier, songea à charger des amis, auxquels il crut devoir confier sans crainte ses plus chers intérêts, *de cette rédaction qu'il avait facilitée par son travail et ses notes....* »

Dans une autre pièce relative à la même affaire, M. Paul Grand disait encore :

« Barras écrivit lui-même un grand nombre de notes sur les principaux passages des Mémoires projetés, afin que, si le temps ne lui permettait pas d'y mettre la dernière main, d'en faire un corps d'ouvrage complet, il pût en confier à un ami l'achèvement et la rédaction dernière. »

La même idée se trouve exprimée d'une façon plus affirmative et plus claire encore dans une assignation adressée par M. Paul Grand à M. R. de Saint-Albin : « ... Les Mémoires de Barras avaient

1. Dans une sorte de manifeste daté du 20 juin 1819 et portant pour titre : « Le général Barras à ses concitoyens », l'ancien membre du Directoire annonçait en ces termes l'intention de composer ses Mémoires :

« Il vient de paraître, sous le nom de *Souvenirs et anecdotes secrètes*, un ouvrage contre lequel je suis forcé de réclamer publiquement... Peut-être un jour, si ma santé affaiblie par tant de vicissitudes m'en laisse la faculté, ... *peut-être essaierai-je de rendre à mes concitoyens le compte moral que leur doivent les hommes qui ont manié les affaires de l'État* dans des temps bien difficiles; mais *avant de publier mes Mémoires*, je n'ai pas dû retarder à donner un désaveu nécessaire pour établir la vérité la plus importante.... »

Ce manifeste imprimé (quatre pages d'impression) fait partie, comme tous les documents dont j'invoquerai le témoignage sans indication particulière de provenance, des papiers laissés par M. Rousselin de Saint-Albin. Il a été publié dans plusieurs journaux de l'époque.

été déjà rédigés par lui-même de son vivant; *le travail ne consistait plus que dans une classification, une mise en ordre des manuscrits de Barras....* »

J'ai eu, en 1885, l'occasion de voir M. Paul Grand et de m'entretenir avec lui. C'était, à cette époque, un vieillard de quatre-vingts ans à peu près, dont l'âge n'avait nullement affaibli les facultés intellectuelles, et qui gardait le souvenir le plus net, le plus précis, des choses et des hommes sur lesquels je désirais le consulter. Interrogé par moi sur l'origine et la composition des Mémoires, sur Barras lui-même, dont il avait été l'ami, M. Paul Grand me donna avec beaucoup de bonne grâce tous les renseignements que je lui demandais. Il m'affirma qu'il existait à la mort de Barras de véritables Mémoires, œuvre de l'ancien Directeur lui-même, dictés ou même rédigés de sa main par fragments. On remarquera que cette affirmation est tout à fait conforme à celle que M. Paul Grand avait exprimée plus de cinquante ans auparavant, dans les documents que j'ai cités plus haut, et que je ne connaissais pas encore au moment où j'eus l'honneur de me présenter à lui.

Si ce témoignage ne semblait pas suffisant, j'en pourrais citer d'autres. J'ai sous les yeux une lettre adressée à M. Rousselin de Saint-Albin par Mme la comtesse de Pelet, née Thermidor Tallien, à la date du 12 juin 1829 : « Mon père, dit-elle, avait confié à M. Barras des notes importantes sur les événements dont tous deux avaient été les spectateurs ou auxquels ils avaient pris part. Ces notes, de la main de mon père, avaient été remises à M. Barras pour qu'il y puisât des renseignements *que la rédaction de ses Mémoires lui rendait fort utiles* », etc.

Lettre autographe de Barras lui-même à M. de Saint-Albin, sans date : « Bonjour, mon cher Alexandre. *Je vous adresse le manuscrit et les notes que j'ai dictées à la hâte. Vous les rectifierez et les rédigerez avant de vous en servir; vous recevrez aussi les deux volumes de Napoléon* ¹, renfermant d'impudents mensonges et la servilité de ses valets.... »

Lettre du 30 août 1830, adressée au même par Courtot : «... Je viens vous engager à faire paraître *les Mémoires, tels qu'ils sont sortis de la bouche de l'auteur*, sauf les modifications que vous jugerez convenables dans le style... ». Autre lettre du même au même, en date du 19 septembre 1831 : «... Il me semble que le moment serait arrivé de nous occuper de la publication des *Mémoires du malheureux général....* Je pense qu'aucune considération particulière ne

1. La *Suite au Mémorial de Sainte-Hélène*, sans doute, par Grille et Musset-Pathay. Paris, 1824, 2 vol. in-8.

peut porter obstacle à l'impression d'un ouvrage aussi piquant.... Les Mémoires du général seront un monument historique où tout le monde viendra puiser les renseignements et les faits de la Révolution.... »

Lettre du sieur Abeille, maire de la commune d'Ampus (Var), à M. Rousselin de Saint-Albin, en date du 5 novembre 1830 : « J'attends avec impatience de lire *les Mémoires de feu mon oncle...* ».

Lettre de M. Pierre Grand, avocat à la cour royale, à M. Rousselin de Saint-Albin, en date du 24 août 1831 : «... Dépositaire des papiers de Barras, vous avez entré les mains les documents les plus propres à démontrer qu'il est toujours resté fidèle aux principes qui l'avaient fait Directeur.... Le pays réclame depuis longtemps les *Mémoires de Barras*, qui lui ont été solennellement promis. Il y a plus de deux ans et demi que j'annonçais devant les premières chambres du tribunal et de la cour de Paris que les *Mémoires de Barras* paraîtraient avant peu.... Citoyen, m'écriai-je, Barras remplissait un devoir de citoyen *en dictant des pages* qui seront bientôt de l'histoire.... »

Enfin, je puis encore invoquer un dernier témoignage, absolument décisif, à ce qu'il me semble. J'ai trouvé dans les papiers de M. Rousselin de Saint-Albin une « chemise » renfermant un certain nombre de feuillets manuscrits couverts de l'indéchiffable écriture de Barras. La lecture de ces feuillets, comme de tous ceux qui me sont également parvenus, prouve indubitablement qu'on a sous les yeux tantôt de simples notes, tantôt de véritables fragments, complètement rédigés. Sur la « chemise » est écrit, de la main de M. Rousselin de Saint-Albin : *Récit de Barras sans interruption depuis le 18 Brumaire jusqu'en 1828. Événements particuliers.* Et au-dessus : *Employé.*

L'authenticité des Mémoires de Barras ne peut donc être mise en doute. Ces Mémoires, projetés par l'ex-Directeur dès 1819, ont été pendant les dix dernières années de sa vie l'objet de sa constante sollicitude. Il en a rassemblé les matériaux lui-même; lui-même a écrit ou dicté des notes plus ou moins longues qui devaient servir à la rédaction définitive. On savait dans son entourage qu'il travaillait à cet ouvrage, on en annonçait la publication, on l'attendait avec impatience, comme devant contenir des révélations « piquantes » sur les hommes et les événements de la Révolution, et surtout comme devant répondre victorieusement aux attaques dirigées contre l'ancien membre du Directoire. Par quel enchaînement de circonstances ces Mémoires, célèbres avant même d'avoir paru, sont-ils restés inédits jusqu'à ce jour? C'est sur quoi il importe de donner maintenant quelques éclaircissements.

III. — DÉBATS ENTRE MM. ROUSSELIN DE SAINT-ALBIN ET PAUL GRAND
AU SUJET DE LA PUBLICATION DES MÉMOIRES DE BARRAS.

Dans un codicille en date du 30 septembre 1827, Barras avait ajouté à son testament la clause suivante : « M. de Saint-Albin s'adjoindra Paul Grand pour la rédaction de mes Mémoires, sous les ordres de ma femme, et le prix leur sera dévolu à chacun au marc la livre, et Courtot entrera dans le bénéfice ».

Cette disposition fut l'origine de longs débats entre les quatre personnes qu'elle intéressait.

Les papiers de Barras remis à M. R. de Saint-Albin quelques heures après que l'ex-Directeur eut rendu le dernier soupir se composaient d'un nombre considérable de pièces : lettres autographes de généraux, d'hommes politiques, de personnages célèbres, rapports, documents de toutes sortes, les uns conservés par Barras au moment où il rentra dans la vie privée en 1799, les autres rassemblés par lui dans la suite, en vue de la composition de ses Mémoires, comme l'atteste la lettre, citée plus haut, d'une fille de Tallien. S'il faut en croire M. Paul Grand, le nombre de ces pièces n'aurait pas été inférieur à quinze mille. Outre ces précieux documents, les deux grandes malles déposées chez M. R. de Saint-Albin, dans la nuit du 29 au 30 janvier 1829, contenaient les fragments des Mémoires dictés par Barras ou rédigés de sa main et les notes sur lesquelles il avait consigné tel de ses souvenirs ou telle de ses médisances et de ses rancunes. La tâche de M. de Saint-Albin était d'abord de « classer, de mettre en ordre les manuscrits de Barras », et, ce premier travail accompli, de procéder à la « rédaction dernière » des Mémoires, dont Barras n'avait pas eu le temps d'arrêter lui-même la forme définitive.

On remarquera que ces expressions de M. Paul Grand, déjà citées plus haut, déterminent avec toute la précision désirable la part respective de Barras lui-même et de M. Rousselin de Saint-Albin dans la composition des Mémoires. Il ne serait pas juste de dire qu'ils sont d'un bout à l'autre *de la main* de Barras; mais j'affirme qu'ils sont l'expression absolument fidèle de la pensée, des jugements, et particulièrement des haines de l'ancien membre du Directoire. Toutes les notes, tous les fragments autographes de Barras que j'ai pu retrouver et que j'ai comparés avec les passages correspondants des Mémoires sont, sauf un, ¹ en parfaite concordance quant au fond, sinon quant à la forme, avec la rédaction de M. R. de Saint-Albin.

1. Voir p. XLV, note 8.

Deux exemples suffiront, je pense, à mettre en lumière la scrupuleuse sincérité de cette rédaction. Voici, d'après les notes autographes de Barras, et en regard, d'après le manuscrit des Mémoires, le récit d'un voyage fait en 1786 :

RÉCIT AUTOGRAPHE DE BARRAS.

« Je fis un voyage avec un chanoine (mot illisible) de liège en picardie, il était lié avec tous les moines de cette province, de sorte que nous fumes reçus fêtés et ébergés dans tous les monastères, il y regnait une telle licence qui quoique jeune me déplut bientôt nous arrivâmes au château du b^{on} de tournon situé à flexicourt, il avait deux filles l'une d'elles aujourd'hui Mme du Chilleau, s'occupait de littérature avec succès, elle était en correspondance avec les hommes de lettres les plus distingués et même avec le roi de Prusse... le b^{on} était un vieux chevalier très honorable, nous y fîmes un séjour plein de charmes, il me dédomagea un peu de la société de ces moines luxurieux. »

PASSAGE CORRESPONDANT DES MÉMOIRES.

« Je voyageai du côté de la Picardie avec un prélat considéré par tous les moines des couvents situés sur la route d'Abbeville. Nous y fûmes accueillis avec empressement : les soupers étaient alors les repas de la joie et du plaisir. Ceux qu'on nous donnait étaient somptueux, terminés souvent par des orgies. Je fus dédommagé du dégoût qu'elles me donnaient en arrivant au château de M. de Tournon. Ce vénérable patriarche nous reçut avec la politesse exquise des anciens chevaliers. Il avait soigné l'éducation de ses deux filles. L'une d'elles, qui a épousé le comte du Chillaut, s'est fait connaître par quelques pièces de théâtre et sa correspondance avec le roi de Prusse. »

Voici maintenant un autre passage où Barras raconte la visite qu'il fit dans leur prison du Temple aux enfants de Louis XVI, le lendemain du 9 thermidor an II :

RÉCIT AUTOGRAPHE DE BARRAS.

« Le comité de salut public me fit prévenir qu'on annonçait l'évasion des prisonniers du temple qui étaient sous ma responsabilité, je fus au temple je trouvai le jeune prince dans un lit à berceau au milieu de sa chambre il était assoupi, il s'éveilla avec peine il était revêtu d'un pantalon et d'une veste de drap gris, je lui demandai comment il se trouvait et pourquoi il ne couchait pas dans le grand lit il me répondit mes genoux sont enflés et me font souffrir aux intervalles (*sic*) lorsque je suis debout, le petit berceau me convient mieux, j'examinai

PASSAGE CORRESPONDANT DES MÉMOIRES.

« Les comités répandaient le bruit que les détenus du Temple, que les infortunés enfants de Louis XVI s'étaient évadés. Je me rendis à la prison. Je visitai le prince. Je le trouvai fort affaibli par une maladie qui le minait évidemment : il était couché au milieu de la chambre dans un petit lit qui n'était guère qu'un berceau ; ses genoux et ses chevilles étaient enflés. Il sortit de l'assoupissement où je l'avais trouvé en entrant, et me dit : « Je préfère ce berceau où vous me voyez au grand lit que voilà : du reste je ne dis point de mal de mes

les genoux ils étaient très enflés ainsi que les chevilles et que les mains son visage était bouffi pâle après lui avoir demandé s'il avait ce qui lui était nécessaire et l'avoir engagé à promener j'en donnai l'ordre aux commissaires et les grondai sur la mauvaise tenue de la chambre.

De là je montai chez M^{me}, elle était habillée de bonne heure et debout, sa chambre était propre, le bruit de la nuit vous a sans doute éveillée lui dis-je auriez-vous quelques réclamations à me faire et vous donne-t-on ce qui vous est nécessaire M^{me} me répondit quoui qu'elle avait entendu le bruit de la nuit, qu'elle me remerciait et me priait de faire prendre soin de son frère, je l'assurai que je m'en étais déjà occupé. Je me rendis au comité de salut public, l'ordre n'a point été troublé au temple mais le prince est dangereusement malade, j'ai ordonné qu'on le fit promener et fait appeler M^r Dussault, il est urgent que vous lui adjoigniez d'autres médecins, qu'on examine son état et qu'on lui porte tous les soins que commande son état, le comité donna les ordres en conséquence. »

surveillants ». Et en parlant ainsi, il me regardait et les regardait alternativement : moi, pour se mettre en quelque sorte sous ma protection; eux, pour prévenir le ressentiment qu'ils auraient pu avoir de ses reproches s'il m'en avait présenté contre ses oppresseurs, aussitôt què je ne serais plus là pour le défendre.

« Et moi, m'écriai-je, je porterai de vives plaintes sur la malpropreté de cette chambre! »

Je montai chez Madame; la sienne était un peu moins indécemment tenue. Madame s'était habillée de bonne heure à cause du bruit qu'elle avait entendu pendant la nuit. J'ordonnai que les deux enfants de France pussent se promener chaque jour dans les cours de leur prison; sur le compte que je rendis au Comité de Salut public, j'obtins que des médecins examinassent le jeune malade, et qu'ils fissent leur rapport. Les médecins, parmi lesquels se trouvait M. Dussault, déclarèrent la maladie très grave. En accordant aux deux prisonniers la promenade du soir et du matin, je voulus qu'on adjoignît au gardien chargé de soigner le fils de Louis XVI deux femmes qui prévendraient ses besoins et veilleraient surtout à la salubrité de son local. J'ai appris depuis, par un commissaire du Temple, que mes ordres n'avaient point été exécutés. »

Si l'on compare avec soin les deux textes, on constate que certains traits qui se trouvent dans le manuscrit autographe n'ont pas été conservés dans la rédaction définitive des Mémoires : l'habit gris, la face bouffie et pâle du petit prisonnier, la sollicitude de la sœur aînée, à qui un sûr instinct de femme révèle déjà qu'elle doit remplir la fonction de tendresse de la mère absente. A ces détails pittoresques et précis, M. de Saint-Albin a préféré le commentaire quelque peu ampoulé qu'il nous donne des regards que l'enfant royal — qui s'étirole et qui meurt dans l'infect taudis du Temple — aurait portés alternativement sur ses gardiens et sur le puissant personnage empanaché dont il reçoit la visite.

Oserai-je l'avouer? la relation autographe de Barras — cette relation sans orthographe, sans ponctuation, sans apprêt littéraire

d'aucune sorte — me semble plus intéressante, parce qu'on sent qu'elle est, dans sa sécheresse de procès-verbal, le décalque même de la réalité. Chargé de donner leur « rédaction dernière » aux notes, aux fragments informes jetés sur le papier par son ami au hasard de la plume, M. de Saint-Albin a naturellement conçu cette rédaction dans le goût littéraire de l'époque qu'il avait traversée : et l'on sait si cette époque aimait l'amplification oratoire, les développements d'une rhétorique imprécise et creuse ! Écrivain abondant — trop abondant, même, — d'un ton légèrement déclamatoire et pompeux, il a laissé de côté tel détail qui lui a sans doute paru manquer de « noblesse ».

Un historien ayant plus qu'on ne l'avait alors le souci de l'exactitude, le sens du pittoresque, l'intelligence du menu fait, si révélateur quelquefois, d'une si haute signification pour qui sait l'interpréter, en faire jaillir l'étincelle de vie qu'il contient, — un historien élevé à l'école des illustres évocateurs du passé, des Augustin Thierry et des Michelet, se fût bien gardé de négliger ces traits. Oh ! ce vêtement gris du petit dauphin, cette face bouffie et pâle du pauvre être aux genoux et aux chevilles enflés, qui se pelotonne, comme un oiselet frileux, dans le berceau qu'il préfère au lit trop grand ! Et la recommandation de la sœur — de la petite princesse qui ne dort pas parce que les bruits de la nuit tragique sont venus jusqu'à elle, qui se demande, peut-être, si l'on ne va pas venir les prendre, son frère et elle, comme on est venu prendre déjà son père et sa mère !... Que tout cela est touchant, et quel cœur était donc celui de ce gentilhomme qui trois fois dans ses notes autographes est revenu sur cette scène ¹, et pas une fois ne s'est attendri au souvenir de cette visite faite à l'enfant moribond de son Roi !

1. Ces trois récits, sauf quelques différences insignifiantes, concordent absolument entre eux. J'ai donné le plus long et le plus intéressant, celui-là même dont s'est servi M. de Saint-Albin. A la suite de l'un des deux autres récits autographes de Barras, que je n'ai pas cru nécessaire de reproduire ici, se trouvent quelques lignes importantes qui, s'il y avait un doute possible sur la réalité de la mort de Louis XVII au Temple, trancheraient définitivement la question, à ce qu'il semble :

« Rendu au Comité de Salut public, je leur parlai de ma visite au Temple, de la négligence, même de la mauvaise tenue des appartements qu'occupaient le prince et la princesse, de la maladie grave dont était atteint le premier, qu'il était urgent d'envoyer des médecins et de redoubler de soins dans l'état de faiblesse où il se trouvait, que j'en rendrais compte à la Convention. Garde-toi bien, me répondit-on, nous allons nous occuper et donner les ordres pour que les prisonniers soient bien traités et soignés ; je m'assurai que ces ordres furent donnés et exécutés. *Mais le jeune prince était travaillé par une maladie humorale qui avait déjà fait des progrès, de sorte que, malgré tous les soins qu'on lui porta, il succomba.* »

Il est donc regrettable, j'en conviens, que dans la promptitude d'une rédaction hâtive, M. de Saint-Albin n'ait pas cru devoir recueillir tous les détails que le texte autographe lui fournissait sur la visite de Barras au Temple¹. Il n'en reste pas moins démontré que — à part l'addition malencontreuse de certains ornements littéraires quelque peu surannés, dont nous nous serions aisément passés — le rédacteur des Mémoires a scrupuleusement reproduit, dans l'un comme dans l'autre fragment qui viennent d'être cités, le récit même de Barras. Ces deux exemples montrent bien la méthode dont M. de Saint-Albin s'est inspiré dans l'exécution des volontés de son ami. Il a donné au texte authentique le « style convenable » ou ce qu'il a cru tel : et c'est précisément la tâche que Barras lui avait confiée². Mais il n'a pas dénaturé, pas même altéré ce texte. Le titre de *Mémoires de Barras* sous lequel est connue depuis plus d'un demi-siècle la rédaction de M. de Saint-Albin, sous lequel elle a été communiquée à Prieur de la Côte-d'Or, dont les notes autographes au crayon se lisent encore dans la marge du manuscrit, à Michelet qui exprima le désir de la consulter lorsqu'il composait son *Histoire de la Révolution*, n'est point une de ces annonces pompeuses et mensongères, destinées à allécher et à duper tout ensemble le public. C'est là, je pense, un point essentiel, qu'il importait de mettre pleinement en lumière.

A la fin de 1829, le travail de mise au net des Mémoires de Barras était déjà fort avancé. Une grave maladie dont fut alors atteint M. R. de Saint-Albin, puis les événements de juillet 1830 en retardèrent l'achèvement jusqu'à 1832. A cette époque, tout étant à peu près terminé, MM. Paul Grand et Courtot ainsi que Mme de Barras déclarèrent qu'il fallait procéder à la publication des Mémoires. Le soin de la bonne renommée du défunt, disaient-ils, l'exigeait impé-

1. D'autres fragments autographes, publiés en appendice, et qu'on pourra comparer avec les passages correspondants des Mémoires, montreront qu'il arrive à M. R. de Saint-Albin de copier presque littéralement le texte même des notes de Barras, sans prendre avec ce texte les petites licences qu'on vient de signaler. Voir, en particulier, les appendices V et VI et comparer avec les chapitres XII et XIII et le chapitre XVIII des Mémoires.

2. Voir plus haut la lettre de Barras à M. de Saint-Albin, où il le charge expressément de *rectifier* et de *rédigé* un manuscrit et des notes autographes qu'il lui envoie. Ce manuscrit est probablement la relation de ses deux voyages aux Indes, de 1776 à 1783, dont M. de Saint-Albin n'a donné que la substance dans les premiers chapitres des Mémoires. — Voir aussi plus haut l'exposé de M. Paul Grand au tribunal civil de première instance : « Restait à donner à ces notes (de Barras) le *style convenable* ». Elles sont en effet souvent informes, et il ne pouvait pas plus alors qu'aujourd'hui être question de les publier dans cet état rudimentaire. On donnera d'ailleurs en appendice tous les fragments autographes qui pourront servir à contrôler la sincérité du rédacteur, ou qui contiendront quelque indication intéressante, omise par lui dans la précipitation de son travail.

rieusement. Les circonstances semblaient d'ailleurs favorables : les souvenirs de la Révolution étaient plus que jamais en honneur depuis l'avènement au trône du fils de Philippe-Égalité; les éditeurs faisaient les offres les plus avantageuses; bref, M. R. de Saint-Albin n'avait le droit ni de priver Barras de la justification en vue de laquelle l'ex-Directeur avait entrepris ces Mémoires, ni de priver ses colégataires des bénéfices certains de la publication. M. de Saint-Albin objectait qu'aux termes mêmes du testament de Barras il devait être considéré comme seul juge de l'opportunité de la publication, de même qu'il avait été seul investi du soin de la rédaction, le codicille invoqué par M. Paul Grand ne conférant à celui-ci qu'un rôle tout à fait secondaire et subordonné. Il ajoutait que son travail de rédaction hâtive demandait des retouches : on ne pouvait donc songer à la publication tant qu'il n'aurait pas procédé à une revision nécessaire.

Ces raisons n'ayant point paru suffisantes à M. Paul Grand et à Courtot, une véritable sommation fut adressée par eux à M. de Saint-Albin. Menacé d'un procès, celui-ci eut l'habileté d'enlever à ses adversaires un auxiliaire sans lequel ils ne pouvaient rien contre lui. Il obtint de Mme de Barras qu'elle lui cédât tous ses droits sur les Mémoires de son mari. Un acte de cession fut passé en effet par-devant M^e Damaison, notaire, le 18 décembre 1832. Mme de Barras, était-il dit dans cet acte, « a toujours considéré comme un témoignage de haute confiance le choix que le général a fait de M. de Saint-Albin pour la rédaction de ses Mémoires. Elle ne peut que respecter cette confiance : aussi croit-elle remplir religieusement les intentions de son mari en laissant, pour ce qui la concerne, M. de Saint-Albin maître absolu du mode et de l'époque de la publication des Mémoires du général... En conséquence, Mme de Barras a déclaré par ces présentes renoncer gratuitement en faveur de M. de Saint-Albin... à tous les droits de propriété et autres qu'elle peut avoir sur les Mémoires de M. le général de Barras, en vertu des testaments et codicille olographes de celui-ci,... voulant Mme de Barras que ses droits accroissent à M. de Saint-Albin exclusivement et qu'à ce moyen ce dernier réunisse désormais dans sa personne et ses propres droits et ceux de Mme de Barras, qui ne met qu'une seule condition à sa renonciation : à quelque époque que les Mémoires soient publiés, aucune responsabilité matérielle ni morale ne devra peser sur elle », etc.

Cette renonciation de Mme de Barras enlevait toute chance de succès à l'action judiciaire que M. Paul Grand et Courtot se préparaient à intenter. Ils le comprirent et se résignèrent à accepter une transaction par laquelle, moyennant une somme d'argent que M. de Saint-Albin dut verser à chacun d'eux, ils renonçaient l'un

et l'autre en sa faveur à tout droit sur les bénéfices éventuels de la publication des Mémoires et le laissaient seul juge du mode et de l'opportunité de cette publication ¹.

IV. — POURQUOI LES MÉMOIRES DE BARRAS, DEVENUS A PARTIR DE 1834 LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DE M. ROUSSELIN DE SAINT-ALBIN, NE FURENT PAS PUBLIÉS PAR LUI.

Il semblait dès lors que M. de Saint-Albin n'eût plus qu'à parachever ce travail de mise au net et de classification qu'il déclarait incomplet, puis à publier les Mémoires. Il n'en fit rien cependant. Veut-on connaître la raison secrète qui l'empêcha de procéder à cette publication, après comme avant la série de transactions par lesquelles ces Mémoires étaient devenus sa pleine et entière propriété? Une lettre confidentielle adressée par lui à Mme de Barras, lettre dont j'ai eu la bonne fortune de retrouver le brouillon et la copie, nous révélera le secret de ses hésitations. Les Mémoires, est-il dit dans cette lettre ², « ont été rédigés rapidement après la mort de Barras, sous l'impression des justes ressentiments qu'il avait dû avoir pendant sa vie, ressentiments qu'une vive sympathie contre ses persécuteurs n'avait pu faire continuer, et dont la promptitude d'une composition chaleureuse n'avait pu dérober la faute et le danger... ». Consulté après communication du manuscrit, M^e Damaison, notaire de Mme de Barras et de M. de Saint-Albin, a exprimé l'avis « qu'il y avait là un nid de procès correctionnels ». Il a notamment déclaré, après avoir fait lire confidentiellement le manuscrit à l'un de ses confrères, M^e Trubert, notaire de la famille X..., « qu'il savait que cette famille, puissante par sa position sociale et ses richesses, ne se reposerait pas qu'elle n'eût obtenu vengeance et réparation devant la justice sur ce qui la touchait dans les Mémoires... ». En conséquence, Mme de Barras devait comprendre qu'il était nécessaire d'ajourner la publication.

Ainsi, de l'aveu même du collaborateur de Barras, dans quelques-unes de leurs parties, dans celles en particulier qui concernent les personnages que M. de Saint-Albin appelle « les persécuteurs » de l'ancien membre du Directoire, ces Mémoires non

1. Transaction du 19 juin 1833, entre MM. de Saint-Albin et Paul Grand; cession du 31 mai 1834, par Courtot à M. de Saint-Albin, par-devant M^e Damaison, notaire à Paris.

2. Lettre de M. de Saint-Albin à Mme de Barras, du 1^{er} septembre 1832.

seulement affectent le ton du pamphlet, mais présentent un caractère diffamatoire si bien marqué, si évident, que leur publication pourrait entraîner des poursuites. L'aveu a du prix. Il importe d'en prendre acte dès maintenant; il importera surtout de s'en souvenir quand on lira dans le texte même des Mémoires certains passages que cet aveu met, à ce qu'il me semble, sous le coup de la plus légitime des suspicions.

M. de Saint-Albin aurait pu trancher la difficulté en supprimant ou en modifiant ces parties compromettantes où le ressentiment de Barras contre Napoléon, contre la famille et l'entourage de « Buonaparte », s'est donné carrière avec autant de violence que de perfidie et d'indélicatesse. Mais en altérant aussi profondément le caractère des Mémoires, M. R. de Saint-Albin se fût rendu coupable, il faut bien le reconnaître, d'une véritable trahison envers l'ami qui lui avait confié en mourant le soin de sa justification et de sa vengeance. Si le rédacteur des Mémoires ne crut pas avoir le droit de dénaturer la pensée de Barras, ni même de l'atténuer; s'il fit de ces Mémoires, en leur donnant la forme dernière, précisément ce que Barras avait voulu qu'ils fussent, c'est-à-dire un plaidoyer apologétique en tout ce qui concerne personnellement l'ancien membre du Directoire, et une furieuse diatribe en tout ce qui touche de près ou de loin à Napoléon : on conviendra qu'en exécutant fidèlement les intentions de l'homme dont il avait accepté le legs, M. R. de Saint-Albin ne fit que se conformer à une règle élémentaire de probité.

Il faut ajouter que ses sentiments personnels à l'égard de l'Empereur et de l'Empire étaient en parfaite concordance avec ceux de l'ex-Directeur, et que cette commune et ardente inimitié ne fut sans doute pas un des moindres titres qui le désignèrent au choix de Barras pour la rédaction définitive des Mémoires. Ami, pendant la Révolution, de Danton et de Hoche, dont il écrivit l'histoire, de Chérin, de Bernadotte, qui le prit pour secrétaire général au département de la Guerre en 1798, de Carnot, qui lui donna d'importantes fonctions à l'intérieur pendant les Cent-Jours, M. Rousselin de Saint-Albin avait gardé sinon dans toute la juvénile intempérance de leur ferveur les convictions républicaines de sa première jeunesse, du moins le plus vif et le plus sincère amour de la liberté. Rallié au gouvernement de Juillet, après avoir figuré non sans éclat sous les règnes de Louis XVIII et de Charles X dans les rangs de l'opposition, ami personnel du roi Louis-Philippe et de la reine Marie-Amélie, qui l'honoraient, ainsi que sa famille, d'une bienveillance toute particulière, gérant pendant plusieurs années du *Constitutionnel*, dont il avait été l'un des fondateurs et où il défendit invariablement les doctrines libérales, M. de Saint-Albin haïssait

Napoléon presque à l'égal de Robespierre, qui en 1794 l'avait déféré au Tribunal révolutionnaire comme complice de Danton.

Cet homme si mesuré, si courtois, qui se contentait d'écrire à l'auteur d'une prétendue biographie où son rôle sous la Révolution avait été ridiculement travesti : « Vous voulez bien, citoyen, vous occuper de ma réputation : ayez d'abord la bonté d'être exact. Au lieu de *judge*, c'est *jugé* que j'ai été au Tribunal révolutionnaire. Vous êtes trop attaché à l'orthographe et à la vérité pour persister à me priver d'un accent si important pour mon histoire », — cet écrivain abondant et disert, nourri de la lecture des classiques et qui semble s'être proposé pour modèle dans ses nombreux ouvrages la gravité et l'ampleur oratoire des grands historiens de l'antiquité, ne sait plus se contenir lorsque le nom de Napoléon vient se placer sous sa plume. Il éclate alors en virulentes apostrophes, en invectives et en outrages ; il accepte et recueille avec complaisance les plus ineptes et les plus grossiers commérages. N'ai-je point trouvé parmi ses papiers cette note, écrite de sa main, qui, entre beaucoup d'autres animées du même esprit que je pourrais citer, suffira, je pense, à montrer quelles étaient ses dispositions à l'égard de la mémoire du grand Empereur : « D'après des récits de plusieurs Corses, habitués de sa maison, Bonaparte n'ayant encore que neuf ans se serait pris pour une de ses cousines, âgée de près de quarante ans, d'un amour assez violent pour l'avoir violée ».

Qu'un homme grave, qu'un esprit pondéré, sérieux, se piquant d'indépendance et d'équité, puisse être dupe d'une animosité aveugle au point d'enregistrer de pareilles sottises et d'accorder créance à des fables d'une aussi manifeste absurdité, c'est là un phénomène qui confond, mais qu'on est bien forcé de constater. Quoi qu'il en soit, on voit par ce qui précède qu'il en eût doublement coûté à M. de Saint-Albin de modifier en le rendant moins agressif le texte des Mémoires : d'abord, parce qu'il eût manqué à une sorte d'engagement moral pris envers celui qui l'avait chargé de les rédiger dans un esprit de haine et de vengeance contre Napoléon ; en second lieu, parce qu'en les rédigeant dans cet esprit, il donnait satisfaction à sa propre rancune contre l'Empereur et l'Empire. Les Mémoires conservèrent donc la forme que le rédacteur leur avait donnée « dans la promptitude d'une composition chaleureuse qui lui en avait caché d'abord la faute et le danger ». J'ai sous les yeux la première copie qui fut faite de l'ouvrage. Elle date de 1830, comme l'attestent divers regus de copistes. Les seules corrections dont elle porte la trace sont d'une absolue insignifiance. Pas un mot n'a été supprimé ou modifié dans les passages compromettants dont s'alarmait la prudence de M^e Damaison. Plutôt que de rien changer au texte primitif, composé sur les notes,

les dictées ou les fragments déjà rédigés de Barras, M. de Saint-Albin aima mieux garder les Mémoires en portefeuille, et ils y étaient encore lorsqu'il mourut en 1847.

V. — POURQUOI LES MÉMOIRES DE BARRAS SONT RESTÉS INÉDITS DEPUIS 1847 ET POURQUOI ON SE DÉCIDE A LES PUBLIER AUJOURD'HUI.

Pas plus que leur père, les enfants de M. de Saint-Albin ne procédèrent à la publication des Mémoires de Barras. L'aîné, M. Hortensius de Saint-Albin, ancien député de la Sarthe et représentant du peuple à la Constituante en 1848, occupait sous le second Empire un siège de conseiller à la cour d'appel. Son érudition, la vaste culture de son esprit, son mérite d'écrivain — il maniait avec autant d'aisance et de délicatesse le vers que la prose, — tout semblait le désigner pour entreprendre cette publication devant laquelle avait reculé son père. De pressantes démarches furent faites auprès de lui, non seulement par des éditeurs, mais par des hommes d'étude et de science qui, connaissant l'existence des Mémoires de Barras, déploraient de voir soustraite aux investigations des historiens une si abondante source de renseignements. Mais en livrant à la publicité un ouvrage où le parti pris de dénigrement contre Napoléon se montre presque à chaque page, on pouvait craindre alors de provoquer de vives et fâcheuses représailles contre la mémoire de Barras — dont M. Hortensius de Saint-Albin, comme son père, avait été l'ami ¹ — et contre celle de M. Rousselin même, dont le rôle politique pendant la période révolutionnaire avait été, ainsi qu'on l'a vu, l'objet d'appréciations très diverses. M. H. de Saint-Albin ne crut donc pas devoir mettre au jour les Mémoires; il se contenta d'en communiquer à la *Revue du XIX^e siècle* de M. Arsène Houssaye un court fragment sur le 9 Thermidor, qu'il inséra ensuite dans un volume intitulé *Documents relatifs à la Révolution française* ². Ce fragment, seule partie des

1. La famille de Saint-Albin était même alliée à Barras, par le mariage en premières noces de M. Rousselin de Saint-Albin avec une demoiselle de Montpezat, parente de Barras.

2. Paris, Dentu, 1873. Le volume contient en outre d'intéressants extraits d'œuvres de M. Rousselin de Saint-Albin, sur Hoche, Championnet, Kléber, Malet, Danton et Dugommier. Quelques-unes de ces œuvres, l'histoire de Kléber et celle de Danton en particulier, sont encore inédites. Le fragment incomplet et inexact des Mémoires de Barras relatif au 9 Thermidor a été

Mémoires de Barras qui ait vu le jour jusqu'à présent, est d'ailleurs inexact et incomplet. En le comparant au texte authentique, j'ai constaté des altérations : « Couthon était *tombé sous une balle* », par exemple, au lieu de « était *caché sous une table* », qui se trouve dans le manuscrit original. Sept pages fort intéressantes sur l'exécution et l'inhumation de Robespierre ont été supprimées. Un passage d'une trentaine de lignes, qui ne figure pas dans les Mémoires, a été au contraire intercalé dans l'extrait. Une curieuse note autographe sur la mort de Robespierre, écrite au crayon par Prieur de la Côte-d'Or, en marge du manuscrit, que M. Rousselin de Saint-Albin lui avait communiqué, ne figure pas dans le fragment publié. Cette note, qui rectifie sur un point, et sur un seul point de détail, le récit consacré dans les Mémoires au 9 Thermidor, méritait assurément d'être reproduite, n'eût-elle d'autre intérêt que de prouver l'adhésion presque sans réserve d'un témoin — aussi renseigné que devait l'être Prieur — à la version de Barras.

M. Hortensius de Saint-Albin mourut en 1877. Les Mémoires de Barras passèrent alors à son frère, M. Philippe de Saint-Albin, ancien bibliothécaire de S. M. l'impératrice Eugénie, puis à sa sœur, Mme Achille Jubinal, veuve de l'ancien député au Corps législatif, qui le suivirent à quelques années d'intervalle au tombeau, sans avoir le temps d'entreprendre la publication depuis si longtemps réclamée et promise. Et c'est ainsi que, mon mariage m'ayant fait entrer dans cette famille de Saint-Albin, dont presque tous les membres avaient, en un laps de dix années à peine, disparu l'un après l'autre, je me trouvai à mon tour, en 1885, investi de la tâche singulièrement délicate de statuer sur le sort de ces fameux Mémoires, attendus depuis plus d'un demi-siècle.

Donc, par une ironie vraiment bien étrange de la destinée, ces Mémoires que l'un des plus mortels ennemis de Napoléon a remplis du fiel de sa longue rancune, que Barras a légués pour y mettre la dernière main, c'est-à-dire pour les rendre plus agressifs encore, s'il est possible, à un ami dont il connaissait la haine passionnée contre l'Empereur, — ces Mémoires restent pendant cinquante-cinq ans sans remplir leur destination de vengeance posthume, et finissent par tomber entre les mains de qui? d'un admirateur de Napoléon!

Après en avoir pris une connaissance sommaire et rencontré les insultes, les accusations infamantes où apparaît dès les premières pages le ressentiment de l'ancien membre du Directoire

reproduit par M. de Lescure dans le premier volume des *Mémoires sur les journées révolutionnaires, de 1789 à 1799* (Bibliothèque des Mémoires relatifs à l'histoire de France pendant le XVIII^e siècle; Paris, F. Didot, 1875).

contre l'homme extraordinaire dont il ne s'est jamais consolé d'avoir favorisé les débuts, et dont il n'a pas plus voulu par la suite confesser le génie qu'il ne l'avait deviné d'abord; après avoir constaté que ce ressentiment s'attaquait lâchement à une femme, à Joséphine, qui aurait dû plus que toute autre femme être à l'abri des médisances de Barras, j'ai, je l'avoue, pensé d'abord à détruire ces Mémoires, — comme on met le pied sans remords sur quelque bête immonde ou venimeuse.

Mais, en les relisant avec le propos délibéré de m'affranchir des sentiments de colère et de dégoût qu'ils m'avaient d'abord inspirés, j'ai bien dû reconnaître que, s'ils sont, pour tout ce qui touche à Napoléon, à sa famille, à ses amis et à ses serviteurs, le plus méprisable des pamphlets et le moins digne de créance, ils renferment nombre de pages d'une importance capitale et de l'intérêt le plus vif. Et alors je me suis demandé si j'avais bien le droit d'étouffer cette voix d'un homme qui a été acteur chargé d'un des premiers rôles dans le plus palpitant des drames, cette déposition d'un témoin, suspect assurément quand il charge la mémoire d'un ennemi, mais qui a vu tant de choses, qui connaît si bien les événements et les personnages d'une époque où rien ne semble indifférent à notre avide curiosité, et qui, sauf les parties où sa déposition, après avoir été un réquisitoire contre Bonaparte, devient un plaidoyer en faveur de Barras lui-même, raconte en somme avec sincérité ce qu'il sait. Ma conscience m'a répondu que je n'avais pas ce droit-là; que j'étais comptable d'un document aussi précieux; que ce document appartenait à mon pays et à l'histoire tout autant qu'à moi-même; que j'en étais le dépositaire en même temps que le détenteur, et que l'acte de détruire un dépôt équivaut presque, en bonne morale, à l'indélicatesse de le détourner.

Ayant décidéement repoussé la tentation que j'avais eue de supprimer ces Mémoires, j'eus l'idée de les laisser tout simplement dormir leur long sommeil dans un coin de ma bibliothèque. Mais que répondre à mes amis, à mes confrères, à mes maîtres, à tous ceux que l'histoire de la Révolution intéresse et qui me répétaient sans cesse : « Ces fameux Mémoires, ne vous déciderez-vous pas enfin à nous les donner? » Que pouvais-je leur dire, hélas! si ce n'est : « Je n'ose pas! » Si du moins la difficulté s'était trouvée par là définitivement résolue, je me serais résigné peut-être, quoi qu'il m'en coûtât, à encourir le reproche de priver les études historiques du profit certain qu'elles doivent tirer de cette publication. « Mais, me disais-je, qu'advient-il des Mémoires après moi, si je les garde en portefeuille? Où iront-ils? A quelles mains le hasard, assez capricieux pour les avoir fait passer entre les miennes, n'est-il pas capable de les livrer?... Les léguer à la Bibliothèque Nationale,

pour qu'un ennemi de Napoléon se serve contre lui de tout le venin qu'il aurait extrait de ces pages, en se gardant bien de rappeler et de prouver au lecteur qu'elles ont été dictées par la rancune et l'envie, ce qui enlève toute autorité à leur témoignage? Les léguer à quelque écrivain consciencieux et sûr, unissant au respect de la vérité le respect du grand homme outragé et calomnié par Barras? Mais comment pourrait-il établir ce point capital : à savoir que l'ouvrage de Barras est, en tout ce qui concerne la personne et l'entourage de l'Empereur, un pamphlet parfaitement caractérisé, produit de la collaboration de deux haines, un libelle jugé diffamatoire par l'honnête homme qui en eut le premier connaissance? Pour moi, au contraire, cette démonstration est aisée, grâce aux papiers, aux notes, à la correspondance de M. Rousselin de Saint-Albin que je possède... » Finalement, je dus me résoudre à reconnaître que l'expédient d'ajourner indéfiniment la publication ne valait rien; car au défaut de porter en soi je ne sais quelle marque de pusillanimité, qui me déplaisait, il joignait l'inconvénient plus grave encore d'exposer la mémoire de Napoléon à encourir par la suite le plus sensible préjudice.

Restait à savoir de quelle façon je procéderais à cette publication, dont la nécessité s'imposait maintenant à mon esprit avec une évidence absolue. Livrerais-je intégralement le texte des Mémoires de Barras au public? Ou plutôt, puisque ce texte était par endroits si manifestement injurieux à l'Empereur, ne convenait-il pas d'y pratiquer quelques adroites coupures qui, sans nuire à l'intérêt historique de l'ouvrage, modifieraient son caractère? Je n'ai pas cru qu'il me fût permis de recourir à un pareil artifice. Les maîtres dont j'ai eu l'honneur de recevoir l'enseignement — notre regretté Fustel de Coulanges, pour ne citer que celui qui, après mon père, a le plus contribué à former ma conscience d'historien — m'ont élevé dans un tel respect de la vérité, que l'idée seule d'altérer si peu que ce soit un document éveilla en moi d'invincibles résistances. J'ai senti qu'il était au-dessus de mes forces de remanier ou de tronquer le texte de Barras, car une opération de cette sorte, fût-elle accomplie dans l'intention la plus louable du monde, n'en constitue pas moins quelque chose d'équivoque et de louche, qui ressemble singulièrement à un faux. *Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia*, a dit Cicéron ¹. Reculer devant tout mensonge, ne reculer devant aucune vérité : il ne viendra, j'espère, à l'esprit de personne que j'aie eu tort d'appliquer un précepte dont l'observation s'impose comme la plus inflexible des règles à quiconque entreprend de faire œuvre d'historien.

1. *De Orat.*, II, 15.

Je dois ajouter que des considérations d'un autre ordre m'ont confirmé dans la répugnance pour ainsi dire professionnelle que j'éprouvais à livrer au public un texte *expurgé* des Mémoires de Barras. Qu'on veuille bien songer à la façon dont ils sont parvenus entre mes mains : c'est, en somme, par voie d'héritage. Que je le veuille ou non, il ne résulte pas moins de ce fait initial que je me trouve être, en publiant ces Mémoires, l'exécuteur testamentaire de Barras lui-même, qui les a légués à M. Rousselin de Saint-Albin précisément en vue de cette publication. Était-ce donc un cas de conscience si puéril et inventé à plaisir, ou plutôt n'était-ce pas le plus naturel des scrupules que de me demander, comme je l'ai fait, si je n'avais pas des devoirs à remplir envers cet homme dont je suis dans une certaine mesure l'héritier? Et le premier de ces devoirs n'était-il pas de respecter absolument sa pensée, de ne rien ajouter, de ne rien retrancher à ce qu'il a expressément voulu dire — même si ce qu'il a dit blesse et froisse mes sentiments personnels, — de publier en un mot ses Mémoires tels qu'ils ont été conçus par lui et par le collaborateur posthume qu'il a chargé de compléter son œuvre, tels enfin qu'ils m'ont été transmis par ceux de qui je les tiens? J'ai cru, je crois encore fermement qu'il n'y a pas de doute possible sur ce point, et que c'était pour moi une obligation morale impérieuse envers l'auteur des Mémoires, comme envers l'histoire elle-même, de publier ce texte sans y changer un seul mot. Mais j'ai estimé aussi que mon devoir d'exécuteur testamentaire ne m'imposait rien de plus; qu'après l'avoir loyalement rempli, je rentrais en possession de tous mes droits d'historien et de critique, et qu'il n'y avait aucun motif valable qui pût m'interdire de juger avec une entière indépendance, au besoin même, comme on l'a constaté déjà, avec sévérité et les Mémoires et Barras lui-même.

Donc, la publication intégrale était désormais résolue dans mon esprit. Mais n'y avait-il pas à craindre que cette publication ne provoquât une sorte de scandale, en raison même des calomnies et des outrages qui font de ces Mémoires de l'ex-Directeur une longue diatribe contre Napoléon? Cette crainte, M. H. de Saint-Albin l'avait éprouvée sans doute quelque trente ans avant moi, et elle était légitime en ce temps-là. Il y avait encore dans la France de cette époque un sentiment presque universel de respect et d'admiration pour la mémoire de l'Empereur. Au lieu de verser, ainsi que l'exigea plus tard la doctrine officielle, des pleurs hypocrites sur le 18 Brumaire, — acte révolutionnaire, comme l'odieuse exécution du duc d'Enghien, et qui ne peut être équitablement jugé qu'à la condition de ne pas être isolé de la série des coups de force, populaires ou gouvernementaux, à laquelle il appartient et dont

était faite depuis dix ans l'histoire intérieure du pays, — on savait gré à Bonaparte d'avoir arraché notre patrie à la pourriture du Directoire, refait ce pays qui se décomposait, fixé dans ses institutions les meilleures et les plus essentielles des conquêtes de la Révolution. « *J'ai refermé le gouffre anarchique et débrouillé le chaos. J'ai dessouillé la Révolution.... J'ai excité toutes les émulations, récompensé tous les mérites et reculé les limites de la gloire¹....* » En considération de semblables bienfaits, on excusait ses fautes, on lui pardonnait jusqu'à ce délire même de son ambition et de son orgueil, jusqu'aux folies de cette politique effrénée, impitoyable, qui nous ont coûté si cher. Et je crois que c'étaient là les sentiments qui conviennent, de grand peuple à grand homme.

Mais aujourd'hui, après les publications de Michelet, de Lanfrey, de M. Proth, de M. Iung, qui pourrait de bonne foi considérer encore cette appréhension du scandale comme autre chose qu'une respectable puérité? Tout n'a-t-il pas été dit contre Napoléon? Est-il une insinuation infamante, une injure, une calomnie, que ses détracteurs lui aient épargnée? Ne lui a-t-on pas contesté jusqu'au génie militaire, jusqu'au courage du soldat, comme le faisait déjà Lewis Goldsmith en 1814, dans son immonde libelle? N'a-t-on pas essayé de prouver qu'il n'était au fond qu'un bandit fourbe, sanguinaire et luxurieux? Vains efforts! Après un si furieux assaut, l'Empereur continue à dominer tranquillement le siècle, au seuil duquel se dresse sa colossale figure. Telle, la statue de Memnon à l'entrée du désert égyptien. Des mains sacrilèges ont essayé de meurtrir le calme visage de granit que les siècles avaient respecté. Mais tant qu'il y aura des hommes, ils s'arrêteront pensifs aux pieds de l'image géante et mesureront leur petitesse à sa grandeur. Ainsi fera la postérité devant le sphinx à la face énigmatique et souveraine qui fut Napoléon.

Toujours lui! Lui partout! — ou brûlante ou glacée,
 Son image sans cesse ébranle ma pensée...
 Histoire, poésie, il joint du pied vos cimes.
 Éperdu, je ne puis dans ces mondes sublimes
 Remuer rien de grand sans toucher à son nom.

Et voici justement que sa légende, son indestructible légende, se lève de toutes parts autour de nous, radieuse comme un astre. En ce déclin d'un siècle né dans l'enthousiasme et qui s'achève dans la morne tristesse d'un universel désenchantement; à cette heure où la société battue en brèche ne sait ni se réformer ni se défendre,

1. *Correspondance de Napoléon 1^{er}*, Paris, Plon et Dumaine, 1870, t. XXXII, p. 264.

et où le plus formidable péril menace tout ce que nous aimons, l'urbanité et la douceur des mœurs, la culture délicate des esprits, les chères idées de tolérance, de liberté et de patrie, l'art, la science même, dont se réclament les nouveaux barbares et qui périra comme le reste sous leur domination brutale; à cette heure d'angoisse que nous traversons, quelle diversion bienfaisante, quel réconfort, que de pouvoir nous réfugier dans les souvenirs de cet héroïque roman de cape et d'épée, que de vivre par la pensée, ne fût-ce qu'un instant, d'une vie plus fière et plus noble que celle où nous condamne l'absence de toute foi commune, de tout haut idéal! N'est-ce pas pour cela que la légende napoléonienne renaît parmi nous? Cette France que nous y trouvons, si différente de la nôtre, exerce sur nos esprits une irrésistible séduction. — « Voilà donc, pensons-nous, ce que nous étions il y a un siècle! Comme le corps social était robuste et sain en ce temps-là! Quelle sève généreuse dans la nation! La belle et forte race que ces hommes! Comme ils vivaient! Comme ils mouraient aussi! Quelle vertu s'est donc échappée de nous, que nous ressemblons si peu à cette génération superbe?... »

Éveillant en nous ce sentiment unanime, la sublime épopée cesse d'être la propriété d'un parti, l'objet du culte de quelques dévots intéressés; elle s'élargit et se hausse aux proportions d'une sorte de religion nationale. Abusée un instant, la conscience française s'est enfin décidée à comprendre que cette légende n'aurait pas enfoncé de si profondes racines au cœur de notre peuple, si elle n'était, en somme, moins menteuse que l'histoire mesquine et impie sous laquelle on a prétendu l'étouffer. Et je ne crois pas, quant à moi, que l'instinct populaire ait tort de reviser le jugement étroit qu'on présentait à la France comme l'expression définitive de la vérité sur Napoléon.

Certes ce fut un terrible faucheur d'hommes. Qu'il soit haï des mères d'aujourd'hui, en souvenir de tant d'enfants qu'il a pris à celles d'autrefois, j'y consens. Mais que notre cœur à nous, notre cœur d'hommes et de soldats bondisse toujours à son nom! Les besognes héroïques qu'il exigeait des siens, la patrie nous les demandera peut-être demain. Et c'est se préparer à les mieux accomplir, que de penser souvent à la manière dont s'en acquittaient les compagnons du grand capitaine. Malheur à la France, le jour où cette sanglante et virile histoire cesserait de la toucher!

D'ailleurs le crime n'est pas de faire tuer des hommes. La plante humaine n'a droit qu'à peu de jours. La trancher avant l'heure n'est pas troubler l'ordre éternel des choses, mais le devancer seulement. Fauchée ainsi, elle repousse aussi drue. C'est l'affaire de quelques printemps. Le vrai crime est de dégrader, d'avilir

l'âme d'une nation. Car cette âme n'est point une chose qui passe comme les hommes, mais qui demeure; et il n'existe point de puissance bienfaisante qui se charge de guérir le mal qu'on a fait à cette âme, comme il y a une féconde et réparatrice nature qui se hâte de susciter des générations nouvelles pour compenser les pertes des générations décimées. Là, donc, toute blessure est profonde, lente à guérir, — si même elle guérit. La néfaste conception matérialiste de la vie, partout triomphante aujourd'hui, destructive de toute généreuse aspiration, nous fait de ces invisibles et mortelles blessures par où s'écoule le meilleur de nous-mêmes. Napoléon ne nous en a pas fait de semblables. Il n'a tranché que dans notre chair. Les plaies qu'il a faites se sont refermées. Échappée à ses terribles mains, la France s'est retrouvée vaillante et forte. Le crime d'avoir avili l'âme de son peuple, qui oserait dire que Napoléon l'a commis?

Il n'est pas même exact de prétendre que tout ce sang qu'il a fait couler crie malédiction contre lui. Ceux qui l'ont versé pour cet homme ont été moins ses victimes que les enthousiastes confesseurs de sa grandeur surhumaine. Allez demander à Lasalle, à Marbot et aux autres s'ils songeaient à se plaindre parce qu'on mourait jeune aux côtés de l'Empereur! Grâce à lui, la mâle allégresse de l'action faisait de leur courte existence un long enchantement. Leurs minutes étaient plus pleines que nos jours. Ces jeunes hommes ne regrettaient rien en tombant, car ils avaient vécu plus et mieux que les vieillards d'un autre temps, ils avaient épuisé la vie. Leur sang, dans lequel on veut noyer sa gloire, ce n'est pas pour cela, c'est au contraire pour la proclamer qu'ils l'ont répandu. L'invoquer contre lui, c'est falsifier un document, c'est altérer le sens d'un témoignage irrécusable. Et ce témoignage dit clairement : « Loué soit jusqu'à la consommation des siècles le magicien qui nous a fait vivre le plus beau rêve que des hommes aient jamais vécu! Pour lui nous mourions avec joie, parce qu'au degré d'amour où nous étions montés, le sacrifice entier de nous-mêmes à notre dieu pouvait seul assouvir cet amour, — et aussi parce que nous sentions que, par la vertu de ce sacrifice, le plus obscur d'entre nous devenait le collaborateur d'une œuvre immortelle! »

L'histoire bourgeoise, l'histoire positiviste d'aujourd'hui — d'une vue si courte et d'une si pauvre psychologie, — triomphe quand elle a dressé dans ses vaines statistiques le compte des existences qu'il a moissonnées. Elle ignore que la guerre a sa fonction ici-bas, et que cette fonction n'est pas uniquement malfaisante. L'orage brise des branches, déracine des arbres, ravine le sol. Mais il purifie l'air. Ainsi fait la guerre. Elle détruit dans

l'ordre matériel; dans l'ordre moral, souvent elle restaure. Les mâles vertus qu'un peuple asservi à d'égoïstes et grossiers appétits laissait tomber dans l'oubli — et qui sont la condition même de son existence, — la guerre les ranime, les remet dans leur lustre. Et elle arrache ainsi ce peuple à la décomposition lente qui le minait; elle le meurtrit, mais elle le régénère.

Sans doute Napoléon a trop aimé la guerre. Qu'on dise donc, si l'on veut, que cet homme fut la Mort. Mais il fut la Vie également, et à un degré non moins éminent. En regard des hécatombes qu'exigeaient les grandioses et folles conceptions de son génie, que ne nous montre-t-on la plus belle de ses œuvres : la trempe d'héroïsme qu'il avait su donner à la nation? Qui donc oserait, sans rougir de honte, comparer la qualité morale de sa France à lui et de la nôtre? — « Mes jeunes soldats, l'honneur et le courage leur sortaient par tous les pores! » disait-il de ses conscrits de 1813, après une affaire où ces enfants s'étaient battus comme des lions. L'honneur et le courage, le dévouement au devoir, l'esprit de sacrifice à la patrie, l'amour de la gloire : oui, voilà bien de quelle forte pâte ses puissantes mains avaient pétri la France.

Et la gloire, quoi qu'on dise, n'est pas un vain mot — un rayon de soleil fugitif qui se pose un instant et s'en va. Ce rayon d'or pénètre. Il féconde, il éveille à la vie de mystérieuses puissances endormies au fond de la conscience des peuples. La gloire est une force, une force agissante, une force qui dure et qui se transmet. Elle stimule les générations nouvelles à ne pas déchoir du haut rang où les anciennes ont placé la patrie. Ceux qui, comme Louis XIV et Napoléon, ont donné la gloire à un peuple, demeurent éternellement les bienfaiteurs de ce peuple : car ils lui ont conféré ainsi une vigueur morale, un mâle orgueil, une claire conscience de sa dignité, qui, le relevant à ses propres yeux comme aux yeux des autres, l'obligent à penser et à agir plus noblement, ne fût-ce que pour rester égal à lui-même. Or quelle gloire est comparable à celle que la France doit à son Empereur?

Tel fut Napoléon : le plus grand créateur d'énergie et d'enthousiasme, le plus puissant distributeur d'idéal qui ait jamais paru. Il eut le don merveilleux d'élever un peuple tout entier bien au-dessus du niveau moyen de l'humanité, de lui inspirer jusqu'au délire les plus généreuses passions. Avant lui déjà la Révolution — dont il continua l'œuvre et à laquelle il reste indissolublement uni — avait accompli ce miracle. Pardon et oubli aux échafauds de l'une, aux tueries de l'autre! Il n'y a pas de sang versé qui puisse prévaloir sur un semblable bienfait. Voilà ce que commence à sentir confusément la France, voilà le trait essentiel de cette prodigieuse histoire qu'elle retient et que tout le fiel d'un Barras ne parviendra

pas à effacer. Quelle prise croit-on que les commérages suspects d'un envieux exaspéré puissent avoir sur l'homme extraordinaire qui a victorieusement résisté, non seulement aux vulgaires pamphlets, mais au puissant appareil scientifique mis en œuvre contre lui par un penseur et un écrivain tel que Taine?

— Mais, me dira-t-on, l'Empereur n'est pas seul attaqué dans les Mémoires de Barras. Il s'y trouve aussi de fâcheuses insinuations à l'adresse de Joséphine. Ne redoutez-vous pas de paraître, dans une certaine mesure, complice de la mauvaise action commise par l'auteur, si vous portez à la connaissance du public ce que Barras donne trop clairement à entendre sur la nature de son intimité avec Mme de Beauharnais?

Je me contente de renvoyer au supplément de la *Biographie Michaud* ¹ et aux *Papiers et Correspondances de la Famille impériale* ² les personnes à qui je pourrais avoir le malheur de déplaire en livrant à la publicité les méchants propos de l'ex-membre du Directoire sur celle qui fut l'Impératrice des Français. Il suffira de jeter les yeux sur cet article de la *Biographie* et sur les deux lettres de Joséphine à Barras, publiées par la commission qui accepta la tâche de fouiller, après le 4 septembre 1870, dans les papiers de l'empereur Napoléon III, pour se convaincre que les Mémoires de Barras, quelles que soient les insinuations qu'ils contiennent, n'apprennent rien sur ce point qui ne soit depuis longtemps divulgué. Il serait donc tout à la fois injuste et absurde de prétendre que j'aie manqué, en les publiant, à la réserve et aux égards qu'un galant homme doit même à la mémoire d'une femme — surtout bonne et charmante comme le fut celle-là. J'aurais reculé, sans doute, devant la *révélation* des faiblesses auxquelles il est malheureusement trop certain que Joséphine s'est laissé entraîner, avant qu'un sentiment profond — et qui probablement était nouveau pour elle — l'eût purifiée de ces « vices du temps », et fait de la veuve trop vite consolée d'Alexandre de Beauharnais l'irréprochable épouse du Premier Consul et de l'Empereur. Mais le fait que la coquette et frivole amie de Mme Tallien n'ait pu traverser sans y laisser quelque chose de sa bonne renommée une époque telle que celle du Directoire, où la moralité publique était tombée si bas, et où la vertu des femmes était inévitablement exposée aux atteintes de l'universelle corruption, — ce fait, qu'on le veuille ou non, appartient à l'histoire.

Est-ce donc à Joséphine que les indiscretions, les lâches médiocrités de Barras feront du tort? Hélas! nous le savions déjà,

1. Tome LXIX, article JOSÉPHINE, p. 225 et suiv.

2. *Papiers et Correspondances de la Famille impériale*. Paris, 1872, chez Beauvais, t. II, p. 1 et 2.

qu'elle fut faible, et, s'il faut tout dire, nous le lui avons depuis longtemps pardonné, tant sa grâce, tant sa divine bonté, tant son abnégation à l'heure tragique du divorce ont éloquemment plaidé sa cause auprès de nous ! Mais ce que nous ignorions peut-être, c'est à quel point étaient menteurs les beaux dehors de gentilhomme dont aimait à se parer le vicomte de Barras. Et ce point sera, je pense, suffisamment mis en lumière quand on aura vu le langage dont il use envers celle qui fit beaucoup trop d'honneur à ce fat en le distinguant. Ajouter ce nouveau trait à ce que l'on connaissait de l'indignité de cet homme, le montrer — et sur son propre témoignage — plus cynique qu'on ne le soupçonnait de l'avoir été, n'est-ce pas une manière encore de défendre contre ce diffamateur la grande figure qu'il a voulu outrager ?

Et c'est pourquoi j'entreprends avec une sécurité absolue cette publication, où la mémoire de Napoléon n'a, j'en suis convaincu, rien à perdre, — et où l'histoire trouvera certainement son profit. J'en prends à témoin l'Empereur lui-même :

« La calomnie a épuisé tous ses venins sur ma personne ; elle ne saurait plus me heurter ; elle n'est plus pour moi que le poison de Mithridate.... *Les pamphlétaires, je suis destiné à être leur pâture, mais je redoute peu d'être leur victime : ils mordront sur du granit.* Ma mémoire se compose toute de faits, et de simples paroles ne sauraient les détruire.... *Si le grand Frédéric ou tout autre de sa trempe se mettait à écrire contre moi, ce serait autre chose, il serait temps alors de commencer à m'émouvoir peut-être ; mais quant à tous les autres, quelque esprit qu'ils y mettent, ils ne tireront jamais qu'à poudre....* Le mensonge passe, la vérité reste.... A quoi ont abouti, après tout, les immenses sommes dépensées en libelles contre moi ? Bientôt il n'y en aura plus de traces, tandis que *mes monuments et mes institutions me recommanderont à la postérité la plus reculée....* Malgré tous les libelles, je ne crains rien pour ma renommée. La postérité me rendra justice. La vérité sera connue, et *l'on comparera le bien que j'ai fait avec les fautes que j'ai commises.* Je ne suis pas inquiet du résultat¹.... »

Si j'avais besoin, pour publier les Mémoires de Barras, d'une autre autorisation que de celle de ma conscience, je la trouverais dans cette grande parole sous le poids de laquelle Napoléon, avec la souveraine autorité du génie sûr de lui-même et de son œuvre, a d'avance accablé tous ses diffamateurs. Barras comme les autres « mordra sur du granit. »

GEORGE DURUY.

1. Fragments empruntés au *Mémorial* et reproduits dans la *Correspondance de Napoléon I^{er}*. Paris, Plon et Dumaine, 1870, t. XXXII, p. 252, 287 et 325, *passim*.

PRÉFACE

DU TOME PREMIER DES « MÉMOIRES DE BARRAS »

I

L'HOMME

Le premier volume des Mémoires comprend la période de la vie de Barras antérieure à la Révolution (chapitres I à VII), et la Révolution elle-même, de 1789 à la Constitution de l'an III (1795), c'est-à-dire jusqu'aux débuts du gouvernement directorial (chapitres VII à XXIII).

Dès les premières pages, le contentement de soi-même, la vanité, qui fut un des traits dominants du caractère de Barras, se donne carrière dans ses Mémoires avec une naïveté comique et réjouissante. S'il veut bien nous confesser son goût pour les plaisirs « qui souvent l'ont détourné de ses devoirs », il s'empresse de racheter cet aveu en nous révélant qu'il est fier, qu'il est courageux que ses premiers mouvements ont toujours été généreux.

Un autre éprouverait peut-être quelque embarras à nous parler de ses origines. Songez qu'il était bon gentilhomme, d'une noblesse authentique¹. Mais à ce gentilhomme, qui gardait précieusement dans ses papiers un arbre généalogique orné de la fière devise :

1. *Papiers* de M. de Saint-Albin. Extrait du *Nobiliaire de Provence*, par M. l'abbé Robert : « La maison de Barras est une des plus nobles et des plus anciennes de Provence, de laquelle il y a des titres de l'an 1200 qui donnent la qualité de chevaliers à ceux de ce nom. »

« *Vivat Barrassia proles, antiquitate nobilis, virtute nobilior* ¹ », il advint de faire couper le cou à son roi, et même, dans l'ardeur de son zèle jacobin, de demander qu'une fête célébrât l'anniversaire du jour libérateur où la tête de Capet avait roulé sur l'échafaud. Comment donc concilier son orgueil nobiliaire et ces actes que le plus forcené sans-culotte n'eût pas désavoués, cette attitude étudiée de révolutionnaire impénitent qu'il prit et s'appliqua à garder jusqu'au dernier jour de sa vie, même après ses louches relations avec le frère de celui dont il avait voté la mort? Barras se tire d'affaire avec une aisance vraiment admirable. Gentilhomme et très fier de ses parchemins, il ne néglige pas de nous apprendre que les Blacas, les Pontevès, les Castellane « prétendaient » à la parenté avec sa propre maison, cette maison qui a eu de tout temps « pour apanage la bravoure, la popularité », et qui remonte si haut que son ancienneté « égale celle des rochers de la Provence ». Il daigne même ajouter qu'un de ses ancêtres « fut choisi pour assister au combat singulier entre l'empereur Louis de Bavière et François I^{er} ». Combat bien singulier, en effet, qui étonne l'historien habitué à penser, sur la foi de bourgeoises chronologies, que l'empereur Louis de Bavière et le roi François I^{er} ayant vécu à deux siècles d'intervalle ont dû éprouver quelque difficulté à se rencontrer. Mais ne croyez pas que le descendant de ce preux soit dupe d'une vaine gloriole. S'il relate ces détails frivoles, c'est qu'un auteur de Mémoires n'a, comme chacun sait, le droit de rien cacher à la postérité. Issu des Croisés, mais, avant tout, fils de la Révolution, Barras sait le cas qu'il doit faire de « son bagage féodal ». Ces hochets qu'il énumère avec complaisance, au fond il les dédaigne, n'en doutez pas. Tout jeune encore, il avait déjà l'âme républicaine et repoussait avec la même horreur que l'humiliation de « porter une livrée », l'offre d'entrer comme page chez M. le duc d'Orléans. Page, lui! Mânes de Brutus!...

Et c'est ainsi qu'on raconte les choses quand on est fier de posséder des ancêtres contemporains de saint Louis, et fier aussi d'avoir joué un rôle dans la Révolution — même quand les exigences de ce rôle vous ont imposé l'étrange obligation d'aider le fils de saint Louis à monter au ciel. Aristocrate d'origine, d'éducation, de goûts, démagogue de carrière; terroriste sans méchanceté, mais non pas

1. *Papiers* de M. de Saint-Albin. Arbre généalogique de la maison de Barras. Les armes de la famille de Barras étaient, d'après le même nobiliaire de la Provence, « fascées d'or et d'azur de six pièces ».

sans malfaisance; sanguinaire à certaines heures de sa vie, quoique pourvu de bonhomie, de générosité native même, — parce qu'il vivait en un temps terrible où chacun tremblait pour sa tête, et où le plus sûr moyen d'échapper à l'échafaud était d'y envoyer par précaution quiconque vous portait de l'ombrage ¹; talon rouge et bonnet rouge : tel fut le plus épicurien, le plus raffiné, le plus « ancien régime » des montagnards et le plus fougueusement révolutionnaire des gentilshommes conventionnels, le vicomte jacobin Paul de Barras ².

II

BARRAS AVANT LA RÉVOLUTION.

Les quatre premiers chapitres sont consacrés au récit des deux voyages et des campagnes que Barras fit aux Indes en qualité de sous-lieutenant au régiment de Pondichéry, de 1776 à 1783. Ces chapitres, qui contiennent d'assez amusantes anecdotes, telles que le récit d'un naufrage aux Maldives, sont le résumé d'une relation beaucoup plus développée, que le jeune officier avait composée sous la forme d'un journal de voyage et dont le manuscrit autographe, retrouvé parmi les papiers de M. de Saint-Albin, a paru assez intéressant pour qu'on ait cru devoir en donner quelques pages en appendice. Les détails abondants et précis fournis par ce journal sur l'énergique défense de M. de Bellecombe dans Pondichéry, du 5 juillet au 18 octobre 1778, constituent une contribution non sans importance à l'histoire de nos luttes contre les Anglais dans l'Inde ³. L'incurie du gouvernement, l'héroïsme des

1. Voir chap. xiii. Le général Brunet a dénoncé au Comité de Salut public l'illégalité de certains actes de Barras dans le Midi. Barras menacé se sauve en accusant à son tour le malheureux général de trahison, et Brunet est guillotiné. Mais le même homme qui fait sans hésiter tomber la tête d'un ennemi pour sauver la sienne, redevient humain dès que la peur ne l'oblige plus à être impitoyable. Voir chap. xviii comment il s'interpose en faveur de Hoche, de Championnet, de Kellermann et fait rayer leurs noms portés sur une liste de proscription.

2. Lors de l'épuration de la société des Jacobins, au commencement de 93, Barras fut jugé digne de continuer à figurer sur la liste de ses membres (voir *Mémoires*, t. I, chap. xi).

3. Voir Appendice n° 1, page 309.

officiers et des soldats apparaissent dans ce récit en traits qui excitent à la fois notre colère et notre admiration.

Les chapitres suivants ¹ nous exposent les préludes de la Révolution. De retour en France, Barras a quitté l'armée, s'est établi à Paris, vit dans l'intimité des plus célèbres personnages de l'époque, et commence à prendre une attitude déclarée de frondeur de la cour et du gouvernement. Il tient tête aux ministres avec une noble fierté ², dénonce le luxe, la gourmandise, la corruption qui régnaient, paraît-il, dans les couvents ³. Certaines confidences que son insupportable fatuité d'homme à bonnes fortunes laisse volontiers échapper ⁴, nous donnent cependant à penser que Barras n'était pas plus alors qu'il ne le fut à aucune autre époque de sa vie, un bien austère moraliste. Ce puritain, que scandalise le relâchement des mœurs monacales, est étroitement lié avec des aventuriers tels que ces Lamotte, de l'affaire du Collier, lesquels n'étaient apparemment, ni l'homme, ni la femme, des modèles de vertu. Ne nous en plaignons pas, car cette relation quelque peu interlope a fourni à Barras l'occasion de nous donner sur cette fameuse affaire d'intéressants détails qui mettent en complète évidence l'innocence absolue de la reine et la profondeur vraiment insondable de la sottise du galant cardinal de Rohan ⁵. Et croyez bien que si la pauvre Marie-Antoinette avait été coupable, en cette singulière aventure, de la plus légère inconséquence, Barras ne se fût pas fait faute de nous en instruire. Car, chose étrange, cet homme qui fut tant aimé des femmes n'eut jamais pour elles ce sentiment d'indulgente gratitude qui semblerait devoir accompagner, chez les enfants gâtés de l'amour, les douces obligations contractées envers l'autre sexe. Il aima beaucoup de femmes, mais il n'aima jamais la Femme. L'instinct de médisance était égal en lui à l'instinct de fatuité. De nobles et illustres femmes, telles que Mme Roland et Mme de Staël, furent, ainsi qu'on le verra, exposées comme Joséphine aux traits les plus acérés de sa méchanceté. Et c'est vraiment miracle que Marie-Antoinette ait échappé à ce besoin qu'éprouvait Barras de salir la réputation de toute femme dont le nom venait à passer sous sa plume ⁶.

1. Chap. v et vi.

2. Voir au chap. v son altercation avec M. de Castries.

3. Voir chap. vi.

4. Voir le début du chap. ii, où il juge à propos de nous mettre au courant de sa première liaison, à seize ans, avec « une dame des plus aimables ».

5. Voir chap. vi.

6. Barras n'est d'ailleurs pas plus tendre pour ses contemporains que pour

III

BARRAS ET LA PRISE DE LA BASTILLE.

Avec le chapitre VII des Mémoires nous entrons dans la Révolution. Le grand fait qui ouvre cette période de notre histoire, la prise de la Bastille, n'est l'objet que d'une brève et banale mention. Des divers incidents qui marquèrent cette journée fameuse, Barras n'a retenu et ne nous transmet qu'un seul détail. Il a vu sortir des cachots « les victimes de l'arbitraire sauvées enfin de la question, des tortures et des oubliettes », et parmi ces « victimes », l'intéressant marquis de Sade. Une pareille pauvreté d'information est d'autant mieux faite pour nous surprendre, que non seulement Barras a été réellement spectateur de l'événement, comme il l'affirme mais qu'il en avait composé, en 1789 même, une relation dont on a eu la bonne fortune de retrouver dans les papiers de M. de Saint-Albin le manuscrit autographe ¹.

Or, autant le passage des Mémoires relatif à la prise de la Bastille est terne, vague et insignifiant, autant la relation de 1789 est intéressante, grâce à l'abondance et à l'air de vérité des renseignements qu'elle contient. L'impression que laisse après elle la lecture de ces pages, évidemment composées sous le coup même des dramatiques événements qu'elles relatent, — cette impression est, il faut bien le dire, que la journée rendue à jamais célèbre par la prise de la Bastille ne fut en somme qu'une horrible et sanguinaire saturnale. Rien d'héroïque dans ce premier récit. Les défenseurs de la vieille forteresse royale sont une cinquantaine d'invalides,

ses contemporaines. Voici comment il juge quelques-uns d'entre eux : « François de Neuchateau, Cambacérès et Sieyès, la trinité la plus complètement déshonorée. — Jourdan, général en chef, vil, lâche et sans talents. — Masséna, brave, audacieux, mais bête, voleur et hypocrite comme un Italien. — Letourneur, homme nul, mais plein d'orgueil. — Carnot joint des moyens ordinaires à un grand amour du travail. — Brune n'eût jamais dû sortir des rangs de garçon imprimeur, etc. » (*Papiers* de M. de Saint-Albin. Note autographe de Barras.)

1. Voir à l'Appendice n° IV, p. 327, l'extrait du journal autographe de Barras relatif à la prise de la Bastille. Cette relation forme les six dernières pages du journal où figure également la relation du siège de Pondichéry.

assaillis par 10 000 combattants que soutiennent 100 000 hommes en armes. Point de « victimes de l'arbitraire » arrachées « à la question, aux tortures et aux oubliettes ». Mais, en revanche, de véritables actes de cannibalisme accomplis par les vainqueurs : malheureux sans défense hissés à la lanterne, hachés à coups de sabre; têtes et mains coupées, cœurs sanglants promenés dans les rues, cadavres traînés par les pieds, la nuit, aux flambeaux. Voilà ce que Barras a vu et ce qu'il consigne sur les pages où, à cette époque de sa vie, il note au jour le jour les événements dont il a été le témoin. Et sa relation se termine par ces mots qui prouvent bien qu'elle n'a pas été rédigée après coup : « Aujourd'hui, jeudi, tout est tranquille, le peuple demande pourtant encore des exemples; *on cherche les têtes proscrites*, et tous les méchants doivent trembler ».

Trente ans s'écoulent. Barras, déjà ennemi de la Cour en 1789, s'est déclaré ouvertement en faveur de la Révolution, y a joué un rôle important, a siégé sur les bancs de la Montagne, et, la Révolution terminée, s'est drapé dans une fière attitude de révolutionnaire immuable et convaincu. Il rassemble ses souvenirs en vue de Mémoires qu'il a l'intention de publier, jette sur le papier quelques notes; et, comme il n'aime pas à tenir la plume, une maladie nerveuse le gênant dans l'usage de son bras et ayant rendu, dans les dernières années de sa vie, son écriture, de mauvaise qu'elle avait toujours été, à peu près indéchiffrable pour lui-même, il dicte à ses amis MM. Paul Grand et Rousselin de Saint-Albin des fragments de ses futurs Mémoires.

A cette époque, la version révolutionnaire de la prise de la Bastille est officiellement établie. La légende s'est emparée de ce fait, l'a revêtu des ornements les plus propres à exciter notre admiration et notre pitié. Il est admis désormais que la Bastille est tombée sous une poussée d'héroïsme du peuple de Paris, que sa chute a révélé d'horribles mystères d'iniquité. Et, chose curieuse, cette légende qui a si profondément dénaturé les circonstances matérielles, l'aspect extérieur, si l'on peut dire, de l'événement, a été contemporaine de l'événement lui-même : fruit spontané de l'imagination, de la sensibilité et de la crédulité populaires, non pas des commentaires ultérieurs d'historiens amis de la Révolution. Jamais falsification d'un fait historique n'a été plus éclatante que celle-là; mais jamais aussi falsification historique n'a été plus ingénue, plus sincère, n'a eu plus de complices. Songez qu'au lendemain même

de cette horrible journée, où tant de braves gens avaient été lâchement massacrés par une populace ivre de sang, le caractère d'atrocité du fait disparaissait déjà, noyé, emporté dans le torrent de l'allégresse générale. « Là où il n'y a pas eu crime, pas de pardon », disait, au témoignage même de Barras, le vicomte de Noailles. Un des plus grands seigneurs du royaume absolvait ainsi la tuerie de la veille!

C'est que la Bastille n'était pas une prison comme les autres. Depuis des siècles que ses hautes et massives murailles se dressaient au-dessus de Paris, la Bastille avait peu à peu cessé d'être une chose. Elle vivait, d'une vie mystérieuse et menaçante. Tel jadis, aux portes de Thèbes, l'affreux monstre accroupi, gorgé de sang humain, le sphinx. Elle était devenue, aux yeux des Parisiens, une sorte de personne morale, l'exécutrice docile, impitoyable et muette de séculaires iniquités. Elle était la représentation matérielle, l'image toujours présente — et obsédante comme un cauchemar — d'un régime de jour en jour plus justement exécré. Et toute la haine grandissante que semblait provoquer à plaisir ce régime dans la sorte de démence où il s'étourdissait avant de périr, — toute cette fureur lentement amassée dans le cœur du peuple, s'attaquait au symbole avant de s'attaquer au régime lui-même, grondait sourdement autour de lui, comme l'Océan gronde autour des écueils. Et c'est pourquoi, lorsque la Bastille eut disparu, submergée par la soudaine et terrible lame de fond qui poussa sur elle, le 14 juillet 1789, la population parisienne avec la force irrésistible d'un raz de marée, — c'est pourquoi tout fut oublié, violences, massacres, barbarie des vainqueurs. La Bastille est prise! Ce cri de triomphe poussé par Paris remplit la France, traversa l'Europe, retentit jusqu'aux bords de la Néva. Et des larmes de joie coulaient des yeux de ceux qui l'avaient entendu; des gens qui ne se connaissaient pas s'arrêtaient dans les rues de Saint-Pétersbourg pour se communiquer la bonne nouvelle. On se félicitait, on s'embrassait¹. Car chacun sentait confusément que ces paroles : « La Bastille est

1. Voir Mémoires de Ségur, t. III, p. 433 et 434 : « Quoique la Bastille ne fût assurément menaçante pour aucun des habitants de Pétersbourg, je ne saurais exprimer l'enthousiasme qu'excitèrent parmi les négocians, les marchands, les bourgeois, et quelques jeunes gens d'une classe plus élevée, la chute de cette prison d'État, et ce premier triomphe d'une liberté orageuse. Français, Russes, Danois, Allemands, Anglais, Hollandais, tous, dans les rues, se félicitaient, s'embrassaient comme si on les eût délivrés d'une chaîne trop lourde qui pesait sur eux. »

prise », portaient en elles quelque chose de fatidique; que cette phrase recélait un sens profond qui dépassait la portée des mots; que, dans ces simples mots, enfin, c'était le glas de l'ancien régime qui sonnait. Ainsi la légende est ici plus vraie que l'histoire : car elle a merveilleusement saisi et mis en relief le caractère symbolique de l'événement, — caractère essentiel, que méconnaissent lourdement ceux qui, dans leur aveugle haine contre la Révolution, s'efforcent de réduire la prise de la Bastille aux proportions d'un simple massacre. Elle fut cela, c'est vrai. Mais une vérité partielle n'est pas la vérité. Or la prise de la Bastille ne fut pas seulement un massacre. Une grande et noble chose est née ce jour-là. Qu'importe qu'elle soit née dans le sang! N'est-ce pas la loi d'ici-bas, que la vie sorte incessamment de la mort? Oublions les douleurs de cet enfantement pour ne songer qu'au beau fruit qu'il a donné au monde.

Quoi qu'il en soit, Barras, bien des années après l'événement ayant à en parler dans ses Mémoires, ou bien ne se souvient plus de la relation qu'il a composée autrefois, — ou, s'il s'en souvient et la retrouve dans ses papiers, la lit, j'imagine, avec une sorte de stupeur. Eh quoi, la prise de la Bastille n'aurait été que cela! Le peuple s'y serait montré, non point magnanime, mais lâche et féroce! Et c'est lui, lui Barras, qui livrerait aux ennemis de la Révolution de quoi flétrir à jamais le souvenir de cette glorieuse journée, mère du 20 Juin, du 10 Août, de toutes les grandes dates révolutionnaires! Est-il possible qu'il ait composé ce récit blasphématoire? Et, résolument, il l'écarte, comme étant en contradiction avec la légende qui a pris droit de cité dans l'histoire, et contre laquelle il peut d'autant moins, lui révolutionnaire fervent, s'inscrire en faux, qu'il croit lui-même, maintenant, à cette légende, et qu'elle a fini par prévaloir sur le propre témoignage de ses yeux. Il rédige une première note : « La Bastille, ce lieu de supplices, fut attaquée et prise. J'étais du nombre des assaillants, Lapoype et Fréron aussi. Son commandant ayant fait tirer le canon à mitraille fut tué, la Bastille démolie, et des ennemis déclarés du peuple, qui l'avaient opprimé, furent aussi mis à mort ¹. »

Assurément, voilà qui est moins compromettant que cette malencontreuse relation de 1789. Mais, tout atténué que soit ce bref et

1. *Papiers* de M. de Saint-Albin, note autographe de Barras, qui d'après l'écriture doit être des dernières années de sa vie, comme la suivante.

pâle récit, il y est encore question de gens « mis à mort » par le peuple. Il ne faut pas que de pareils souvenirs ternissent l'éclat de ce beau jour ! Barras *biffe le passage* où il vient de faire allusion — et quelle allusion discrète ! — aux terribles scènes d'égorgement qu'il nous avait contées dans sa première relation, et le texte de la note destinée aux Mémoires, raturé, soigneusement expurgé de tout ce qui pourrait rappeler de fâcheux incidents, devient : « La Bastille, ce lieu de supplices, fut attaquée et prise.... Son commandant fit tirer le canon à mitraille. Cette nouvelle effraya la Cour. » Dans une autre note, également autographe, Barras expose ainsi l'événement : « La Bastille, ce monument épouvantable des coups d'autorité arbitraire, fut courageusement attaquée par le peuple le 14 juillet. Mal défendue, elle fut prise et démolie. Ce fait extraordinaire frappa de terreur le gouvernement ¹. »

Et c'est ainsi que d'atténuation en atténuation, les Mémoires ont fini par ne plus nous donner sur la prise de la Bastille que les quelques lignes du chapitre VII, passage incolore et fade, mais conforme dans sa banalité, comme l'avait expressément voulu Barras, à la légende héroïque et sentimentale de l'événement, vide au contraire de tous les détails pittoresques, précis et horribles qu'il avait consignés dans sa relation primitive, avant qu'une version nouvelle et toute différente fût sortie de l'imagination populaire et qu'il eût été convenu tacitement, entre tous les amis de la Révolution, que le souvenir des abominables excès qui avaient souillé la première victoire du peuple devait être à jamais aboli.

IV

BARRAS ET LES JOURNÉES RÉVOLUTIONNAIRES DES 5 ET 6 OCTOBRE,
DU 20 JUIN ET DU 10 AOUT.

Les réflexions qu'on vient de lire expliquent sans doute pourquoi les autres grandes journées révolutionnaires n'ont été de la part de Barras, comme la prise de la Bastille elle-même, que l'objet d'une mention rapide, où l'on cherche en vain les renseignements abondants et précis que l'auteur des Mémoires semble pourtant s'être

1. *Papiers* de M. de Saint-Albin.

engagé à donner, en prenant soin de nous avertir qu'il raconte ce qu'il a vu. Mais qu'est-ce qu'un témoin qui ne veut pas tout voir, ou se souvenir de tout ce qu'il a vu, et dont la déposition étudiée s'inspire, non de l'amour et du respect de la vérité seule, mais de la constante préoccupation de présenter les faits sous un jour favorable à une certaine cause? Or Barras s'est constitué dans ses Mémoires l'avocat de la Révolution : il plaide, alors même qu'il voudrait nous faire croire qu'il se contente de déposer. Et ce point a été, je pense, suffisamment mis en lumière par le travail de significatives retouches auquel on vient de montrer qu'il s'est livré sur sa propre relation de la prise de la Bastille.

Avait-il composé une relation des journées des 5 et 6 Octobre, du 20 Juin, du 10 Août, comme de celle du 14 Juillet? La chose est possible, probable même, si l'on considère qu'il avait encore en 1789 l'habitude de consigner par écrit ses impressions sur tel événement notable qui venait de s'accomplir sous ses yeux. Mais cette relation, si jamais elle a existé, n'est point parvenue entre mes mains. Et les notes autographes de Barras, relatives à ces journées fameuses, que j'ai pu retrouver dans les papiers de M. de Saint-Albin, sont d'une information aussi pauvre que les passages correspondants des Mémoires, composés sur elles ¹.

1. *Note autographe de Barras sur les 5 et 6 Octobre* : « Les ennemis de la Révolution agissent pour établir la discorde. Ce sont leurs manœuvres, l'opposition des nobles, des prêtres, l'armement des émigrés sous les drapeaux des puissances, qui sont cause de tous les excès : ils justifient facilement la nation. Le 5 octobre, le pain manquait à Paris.... Le peuple part de Paris malgré M. de Lafayette.... Aucun dessein hostile ne l'animait; on lui présente des baïonnettes; un officier des gardes du corps sabre des citoyens.... La blessure des citoyens frappés fut suivie par un coup de fusil qui cassa le bras à l'officier qui en était l'auteur. Il s'ensuivit des excès.... Le château fut attaqué, envahi; les gardes du corps qui le défendirent et qui firent feu furent tués.... Le roi saisit un moment de calme pour dire que lui et sa famille allaient se rendre au vœu du peuple.... Les gardes nationales ainsi que l'Assemblée escortèrent le roi jusques à Paris.... Le pain reparut abondant. »

Note autographe de Barras sur le 20 Juin : « Le 20 Juin, le peuple se porta au château. Le roi arbore le bonnet rouge, l'Assemblée licencie la garde royale. Paris est plus agité que les provinces.... Il eût été peut-être de la bonne politique de laisser au roi la liberté entière.... »

Note autographe de Barras sur le 10 Août : « Le peuple, pressé par le danger des armées ennemies marchant sur Paris, par l'audace des ennemis de l'intérieur, crut qu'il devait seul sauver la liberté publique. Il résolut la journée du 10 Août. La foule se porta au château; le Carrousel fut occupé ainsi que les autres avenues. Il y eut des pourparlers avec les Suisses gardant la cour du château. Le roi les avait passés en revue le matin même. Des médiateurs qui s'étaient avancés essuient plusieurs coups de fusil tirés

Quoi qu'il en soit, le récit de Barras sur les 5 et 6 Octobre, sur le 20 Juin et le 10 Août, est, comme celui de la prise de la Bastille, conforme à la pure tradition révolutionnaire. Aux 5 et 6 Octobre, le peuple a été provoqué par une orgie des gardes du corps. Barras a assisté à cette orgie, comme il a assisté sans doute à la délivrance des vertueux prisonniers de la Bastille, le 14 juillet. Provoqué ainsi par les séides du tyran, le peuple n'a fait qu'user de légitimes représailles. Et comment en pourrait-il être autrement? Le peuple n'est-il pas toujours magnanime? Sa générosité native ne se retrouve-t-elle pas jusque dans les manifestations de sa colère? Nul article dans le credo révolutionnaire qui soit plus solidement établi que celui-là. Barras jette donc pieusement un voile sur tous les détails qui pourraient être de nature à nous montrer l'ordre public, la loi, l'humanité également et outrageusement violés dans ces diverses journées, comme ils le furent en effet. Et la prudence voulue de sa narration en explique la banalité ¹.

V

BARRAS ET LE 9 THERMIDOR.

Tout autre, et bien plus intéressant, est le récit qu'il consacre au 9 Thermidor ².

A trente ans de distance, il aime à évoquer dans sa pensée le

par les trous des grilles.... Le château fut envahi par le peuple. Le roi s'était réfugié pendant le combat avec sa famille dans le sein de l'Assemblée nationale », etc.

1. A signaler toutefois deux remarques intéressantes. Le 20 Juin, des bataillons de garde nationale dévoués au roi se seraient assemblés rue Saint-Honoré et autour du Palais-Royal dans le dessein de défendre Louis XVI : avec un peu d'énergie, le roi pouvait donc réprimer la sédition. — Le 10 Août, comme le 14 Juillet, la victoire du peuple a été due en grande partie à l'action des militaires mêlés à la foule.

2. Je tiens de M. Paul Grand, le filleul et l'ami de Barras, que j'ai eu, comme on l'a vu, l'honneur de consulter au sujet des *Mémoires*, qu'il n'était pas un épisode de sa vie politique sur lequel Barras revint avec plus de complaisance dans la conversation. La rédaction de la partie des *Mémoires* relative au 9 Thermidor a été composée, m'a dit M. Paul Grand, en partie d'après les notes mêmes de l'ex-Directeur, et en partie d'après les souvenirs maintes fois évoqués par Barras au cours de ses longues causeries.

souvenir de ce grand événement, à se rappeler à lui-même et surtout à nous apprendre par quel miracle d'énergie, de sang-froid il sut être l'homme providentiel que les circonstances exigeaient. Il se revoit, il se dépeint complaisamment à nous tel qu'il fut alors, ou tel qu'il croit avoir été : ferme, lucide au milieu de la crise, prenant sous sa protection l'Assemblée éperdue, luttant intrépidement contre le tyran, contre le monstre, terrassant enfin Robespierre. Tel saint Georges abattant le dragon.

C'est que le 9 Thermidor est la grande scène du rôle politique de Barras. Comédien ambitieux et adroit, mais qui n'avait pas encore trouvé l'occasion ardemment convoitée de se produire dans un premier rôle, il l'a jouée à merveille, cette grande scène, avec toute la faculté d'émotion moitié sincère et moitié factice qu'il tient de sa nature de Méridional, toute la grimace pathétique, toute l'emphase et la grandiloquence qui est dans le goût du temps, et qui convient d'ailleurs au dénouement d'un tel drame. Soutenu par la situation, l'une des plus tragiques en effet que l'on puisse concevoir; grisé par l'importance inattendue qu'a prise tout à coup son personnage de sauveur de la Liberté; heureux comme un acteur qui débute, de sentir enfin ces regards de tout un peuple qui convergent sur lui, Barras a trouvé de belles attitudes, des gestes superbes, des « mots à effet ¹ ». Il a égalé Talma; et du coup il est allé aux étoiles, il a conquis les faveurs de la popularité, une gueuse qu'il courtisait depuis quatre ans, et qui, par caprice de fille, s'était jusqu'alors obstinément refusée à lui, quoi qu'il fût. Être populaire, quelle joie pour ce Provençal vaniteux! Et que dis-je, populaire? La Gloire, dupe de ses poses héroïques, a, ce jour-là, effleuré d'un baiser son front de triomphateur. Ce baiser, il voudrait le sentir toujours. Or jamais plus il n'a rencontré les chastes lèvres qui, par méprise, le lui ont donné. Non, jamais plus en vérité; pas même en Vendémiaire, où un autre, un méchant petit Corse noir, maigre et râpé, l'a supplanté — qui l'aurait cru! — lui, le vainqueur superbement empanaché de Thermidor. Et depuis, il a dû se contenter de tourner les têtes légères des femmes et de la

1. Voir chap. xix : « *Je vais à mon poste; restez au vôtre.* » (Paroles que Barras aurait adressées à la Convention au moment où il quittait l'Assemblée pour marcher contre Henriot, le décret de mise hors la loi à la main.) « *Allons, citoyen Fouquier, m'écriai-je d'une voix forte mais froide et impérieuse, la Convention nationale m'a chargé de faire exécuter ses ordres.* » « *Je fus entouré, questionné, je répondis : « Ils (les Comités) sont morts avant d'être frappés! »* »

foule, de plaire à la populace et à Mlle Lange : succès taillés à la mesure de son mérite. Mais de ce noble baiser qui s'était égaré sur lui, de ce baiser unique qu'il ne méritait pas, Barras a conservé la mémoire; et il retrouve quelque chose de la fugitive douceur évanouie de cette caresse en nous narrant pompeusement ¹ les imaginaires prouesses qui la lui ont value. Il était dans sa nature indiscret et vantarde de ne pouvoir se retenir de publier une bonne fortune, eût-elle été sans lendemain, comme cette passade qu'il eut le 9 Thermidor avec la Gloire, une maîtresse de trop haut rang pour ce séducteur vulgaire, et dont un autre, un plus digne, le héros à l'œil d'aigle et au profil de César, allait bientôt et pour longtemps fixer l'inconstance.

Donc, Barras est revenu du Midi, où la Convention lui avait confié (avril 1793) une mission auprès de l'armée d'Italie. Il a « pacifié » les départements soulevés des Basses-Alpes, des Bouches-du-Rhône et du Var ². On sait assez ce que ce doux mot implique de violences, d'exécutions et de massacres, en l'an de terreur 1793. Barras a pacifié comme on pacifiait alors : par le fer et le feu. Il est inquiet, pourtant. Sans doute, il s'est montré bon révolutionnaire durant cette mission. Et à se montrer tel il s'est d'autant plus appliqué, qu'il lui faut à tout prix effacer sa tache originelle d'aristocrate, qui l'expose aux soupçons. Il a donc renchéri sur le zèle de ses collègues mêmes, déclamé, péroré plus bruyamment que Fréron, flatté plus basement les « sociétés populaires », exercé d'effroyables représailles contre les rebelles, terrorisé « Sans-Nom », noyé l'infortuné « Port-de-la-Montagne » ³ dans le sang, exterminé enfin cette naissante Vendée provençale. Or, quand on a de la sorte rempli son mandat, on peut rentrer à Paris la tête haute. On est un pur, apparemment, on a mérité les bonnes grâces du Comité de Salut public.

1. Le 9 Thermidor est « le fait le plus colossal, le plus décisif des temps modernes, non seulement pour la France, mais pour l'Europe et pour le genre humain tout entier... ». — « La bataille du 9 Thermidor peut être comparée à toutes celles qui venaient de se livrer à la frontière contre la coalition.... » Elle sera « un sujet d'éternel entretien pour les races futures... ». (Chap. XIX.)

2. Voir chapitres XIV, XV et XVI.

3. Noms donnés à Marseille et à Toulon, en châtiment de leur participation à l'insurrection fédéraliste. C'est de leur propre autorité que Barras et Fréron avaient débaptisé Marseille. — Hamel, *Histoire de Robespierre*, III, p. 401.

Oui ; mais Barras ne s'est pas contenté de pacifier la Provence. A ses actes révolutionnaires il a mêlé de louches pratiques. Sur les biens confisqués des proscrits en fuite ou des victimes de la cruelle réaction jacobine dont il vient d'être l'exécuteur, Barras a allongé la main : une main fine et avide, faite non pas pour signer des décrets sanguinaires — qu'elle a pourtant signés, — mais pour frémir de plaisir au contact de la chevelure soyeuse des belles filles et au ruisselement de l'or entre ses doigts. Il a spéculé avec les fournisseurs, vendu son influence, sa protection, tripoté de mille manières, comme il tripotera toute sa vie. Déjà l'homme de joie et d'argent commence à paraître sous le démagogue d'occasion ; et de toute la souple, l'élégante personne de ce vicomte jacobin, s'exhale le petit fumet de vénalité et de corruption qui accompagnera éternellement son nom dans l'histoire ¹. Des patriotes provençaux — des naïfs, qui en sont restés à la conception d'une république très austère servie par des hommes au cœur très pur — ont eu connaissance des profits inavouables que le représentant a tirés de sa mission. Ils l'ont dénoncé à Paris ². Et si Barras est inquiet, malgré les gages qu'il a donnés de l'ardeur de ses convictions révolutionnaires, c'est qu'il songe à l'homme redoutable qu'il va falloir affronter après le Comité de Salut public et la Convention, à ce Robespierre dont le regard froid et hautain va se poser sur lui, fouiller jusqu'aux derniers replis de son âme vicieuse. Robespierre n'aime pas les prévaricateurs. Et ceux que Robespierre n'aime pas ne vieillissent guère !

Or, à ce moment même, l'« Incorruptible » songe à nettoyer la République de cette vermine qui s'est développée sur elle, qui la ronge et qui la souille, les corrompus. Tallien, « ce ventre tout à la

1. « Barras fut un voluptueux et un intrigant.... Sa conscience ne semble pas avoir eu la peur de l'eau trouble. Il paraît difficile de calomnier ce personnage équivoque et suspect.... » (De Lescure, *Mémoires sur les Journées révolutionnaires*, I, p. XL et XLI.)

2. Voir *Moniteur* du 6 vendémiaire an III (27 septembre 1794), séance de la Convention du 2 vendémiaire. Le représentant Ruamps demande qu'il soit donné lecture de lettres où Fréron et Barras sont accusés de dilapidations. Les exactions de Barras et de Fréron sont également dénoncées par Barère dans ses *Mémoires* (IV, p. 14). On lit encore, dans un assez pauvre ouvrage d'ailleurs, intitulé *Amours et Aventures du vicomte de Barras* (Paris, 1817) : « Envoyé en mission dans le Midi, bientôt ses coffres furent pleins et ses dettes acquittées » (t. II, p. 187). Je ne cite que pour mémoire cet ouvrage qui n'a aucune valeur historique, mais où les amateurs de commérages pourront trouver de quoi se satisfaire, en lisant le récit des amours du galant vicomte avec Mme Tallien et Mme de Beauharnais.

gueule et aux filles »¹; Fouché, ce « hideux coquin »² dont « l'atroce figure était moins atroce encore que l'âme »³; Carrier, ce satrape sanguinaire qui « vit dans un sérail, entouré d'insolentes sultanes »⁴; le voleur et le faussaire Courtois⁵; l'ivrogne Fréron, complice des exactions de Barras dans le Midi⁶: tous ces hommes dont les mains, selon la forte expression de Robespierre lui-même, « sont pleines de rapines et de sang »⁷, Robespierre les connaît, les surveille et s'apprête à les frapper. « Je ne puis supporter cet état des choses; mon cœur se brise en pensant qu'au milieu de nos victoires, la République n'a jamais couru autant de dangers. *Il faut que je périsse ou que je la délivre des fripons et des traîtres qui veulent la perdre* »⁸.

1. Michelet, *Révolution*, VII, p. 122.

2. Mot de Dupont de l'Eure sur Fouché, cité par Hamel, *Histoire de Robespierre*, III, p. 629.

3. Hamel, III, p. 395.

4. Lettre de Jullien à Robespierre, citée par Hamel, III, 398.

5. Il s'était signalé par ses dilapidations en Belgique au cours d'une mission et fut mandé pour ce fait devant le Comité de Salut public, par un arrêté signé de Robespierre. Plus tard il fut exclu du Tribunal comme coupable de tripotages sur les grains. Son fameux rapport sur le 9 Thermidor n'est, comme l'a démontré Hamel (III, p. 655 à 660), qu'une impudente falsification historique.

6. Voir au chapitre xiv des *Mémoires* le portrait que Barras nous donne de son ami : « L'usage des spiritueux, l'exaltation qu'il devait à cet auxiliaire, lui donnait une hardiesse, une intrépidité presque guerrière. Avec un caractère déjà très décidé, *cela faisait un excellent révolutionnaire.* »

7. Paraphrasant ce mot de son ami, Couthon parlait de même, dans son discours du 6 thermidor aux Jacobins, de ces hommes « dont les mains sont pleines des richesses de la République et dégouttantes du sang des innocents qu'ils ont immolés ».

8. Paroles adressées par Robespierre à l'un de ses amis, la veille de la fameuse séance du 8 thermidor à la Convention (Voir Hamel, III, p. 720). Ce retour de Robespierre aux idées de modération et de clémence est attesté par Barras lui-même dans un très important fragment autographe qu'on trouvera à la fin du présent volume, et qui confirme d'une façon éclatante la thèse de M. Ernest Hamel sur les origines du 9 Thermidor (voir Appendice n° VII, p. 341). « *Il voulut et ses collègues, revenir à des principes de modération; il se prononça contre les pillards, contre les fournisseurs, contre les échafauds. Ce fut l'époque que saisirent les membres des Comités pour le dépopulariser. Il fut traité de modéré et périt comme l'honnête Camille Desmoulins, Danton, Bazire, et les autres députés qui voulurent arrêter les exécutions et la terreur et la puissance des Comités...* » Cet hommage significatif rendu par Barras lui-même à sa victime a disparu dans la rédaction des *Mémoires*. Il me paraît intéressant et juste de le rétablir ici. Et c'est une des raisons qui me décident à publier en appendice ce fragment autographe de Barras, malgré la confusion, le désordre, les redites qu'on y remarquera. Je ne fais pas difficulté à reconnaître que le récit autographe est, sur quelques points, en désaccord avec le texte même des *Mémoires*. Voir, notamment, ce qui est dit dans l'un et dans l'autre au sujet de la fameuse lettre de Charlotte Robes-

Et pour les atteindre plus sûrement et plus vite, il a fait voter la terrible loi du 22 Prairial, précisément dirigée, dans le secret de sa pensée, contre les concussionnaires et les massacreurs qui déshonorent la République.

Le premier soin de Barras en rentrant à Paris est donc d'aller faire sa cour à Robespierre dans cette petite maison de la rue Saint-Honoré ¹ où l'inflexible tribun donne l'exemple d'une simplicité et d'une pureté de mœurs qui doit avoir prêté à sourire au « corrompu par excellence, dont le salon deviendra l'asile aimé et le centre de tout ce qu'il y avait de plus cynique et de plus impur ² ». On se gardera de déflorer, en les analysant ici, les pages pleines de détails pittoresques et précis où Barras nous raconte sa visite à l'homme intègre qu'il redoute comme un juge. « Robespierre était devenu dans la Convention *une espèce de tribunal* auquel chacun croyait devoir se référer pour obtenir un jugement sur les choses dont il pouvait être accusé; on imaginait se mettre en sûreté, dès que Robespierre aurait prononcé l'absolution.... *Dans le trouble que malgré toute ma fermeté je ne pouvais ne pas éprouver au retour de ma mission de Toulon...* je fus, je ne sais comment, entraîné par Fréron à me rendre chez *cette omnipotence, ce représentant de la pureté républicaine* ³.... » L'accueil glacial, le silence obstiné de Robespierre, le regard chargé de mépris qu'il jette sur l'impudent personnage qui vient troubler la retraite où il médite — en limant des phrases au lieu d'agir, le malheureux! — de sauver et de régénérer par un

Pierre, citée par Courtois dans son rapport. Violent ennemi de Robespierre, M. de Saint-Albin s'est, dans sa rédaction, plus fidèlement conformé à la haineuse tradition thermidorienne que Barras lui-même dans ses notes personnelles. Signaler ce désaccord entre les deux versions est pour moi un devoir de simple probité historique. Après l'avoir rempli, je me hâte d'ajouter que cette constatation d'une infidélité dans la rédaction est la première que j'aie encore eu l'occasion de faire en comparant au texte des *Mémoires* les notes autographes de Barras qu'il m'a été donné de retrouver dans les papiers de M. de Saint-Albin.

1. Barras et, après lui, M. Ernest Hamel croient que cette maison a été démolie. M. Victorien Sardou affirme qu'elle existe encore, qu'elle a été, non pas démolie, mais simplement surélevée, et qu'elle porte aujourd'hui le n° 398 de la rue Saint-Honoré (Voir *Figaro*, supplément littéraire du 11 août 1894).

2. Hamel, *Histoire de Robespierre*, III, p. 399. E. M. de Vogüé n'est pas moins sévère. Dans les *Mémoires de Larevellière-Lépeaux*, « le *répugnant Barras*, dit-il, est traité selon son mérite d'*intrigant plongé dans la crapule, prêt à se vendre à tous les partis...* » Voir *Revue des Deux Mondes*, n° du 1^{er} février 1895, p. 675 et 677.

3. Voir chapitre xvii, p. 146 et 147.

grand coup la République : il y a là des traits que l'histoire a le devoir de recueillir, et qu'il faut savoir gré à Barras de nous avoir transmis. On comprend qu'un homme ainsi traité n'ait plus vu de salut pour lui-même que dans la perte de Robespierre. Si l'on songe qu'ils étaient plusieurs dans le même cas : Fouché, Tallien, Fréron, etc., les causes profondes du 9 Thermidor nous sont révélées tout à coup. Et la chute de Robespierre nous apparaît telle qu'elle fut en effet : non pas œuvre d'une réaction de la conscience publique contre le régime de la Terreur, ainsi qu'on l'a si longtemps et si faussement enseigné; mais résultat d'un guet-apens savamment ourdi par tous les corrompus contre l'Incorruptible, par tous les hommes de proie qui vivaient de la Terreur, contre le terroriste désabusé qui cherchait à suspendre « le cours terrible de la Révolution ¹ ».

Les trois longs chapitres ² consacrés à la tragédie du 9 Thermidor sont donc assurément au nombre des parties les plus intéressantes de ce premier volume. Conforme à la pure tradition thermidorienne, très hostile par conséquent à Robespierre, cette relation du 9 Thermidor, bien qu'elle soit plutôt l'expression des vivaces rancunes de la faction victorieuse que de la vérité, n'en constitue pas moins une contribution importante à l'histoire de l'événement qui mit avec Robespierre la République elle-même au tombeau. Robespierre mort, l'âge héroïque est clos ³. Le pouvoir passe aux mains d'une impure coterie d'hommes perdus de vices et de crimes. Sur ce fumier, la corruption directoriale peut s'épanouir : jusqu'au jour où, réalisant par d'autres moyens et dans un autre dessein la suprême pensée de Robespierre, Bonaparte — à qui je ne crois pas faire injure en rappelant ici qu'il fut l'ami, le partisan de l'intègre tribun ⁴ — balayera toute cette ordure.

1. Le mot est de Barère et fut prononcé par lui à la séance du 9 Thermidor. La veille, Robespierre avait dit : « Est-ce nous qui avons plongé dans les cachots les patriotes et porté la terreur dans toutes les conditions? Ce sont les monstres que nous avons accusés. Est-ce nous qui... avons déclaré la guerre aux citoyens paisibles, érigé en crimes ou des préjugés incurables ou des choses indifférentes, pour trouver partout des coupables et rendre la Révolution redoutable au peuple même?... » (Discours de Robespierre le 8 thermidor.)

2. Chapitres xvii, xviii, xix.

3. A l'intérieur, du moins. Aux armées, il continue et continuera sans interruption jusqu'au dernier jour de la Révolution, c'est-à-dire jusqu'à 1815.

4. Voir un remarquable jugement de Napoléon sur Robespierre, « le vrai bouc émissaire de la Révolution », *Mémorial*, ch. II, 18 novembre 1815.

VI

LE 13 VENDÉMAIRE ET LES PREMIÈRES RELATIONS
DE BARRAS AVEC BONAPARTE.

Le 13 Vendémiaire, qui fait également partie du volume qu'on va lire, a obtenu, comme le 9 Thermidor, l'honneur d'abondants développements ¹. Barras, ai-je besoin de le dire? s'applique consciencieusement à y démontrer que le « vainqueur de Thermidor » s'est, dans cette nouvelle crise, montré égal à lui-même, et que la liberté, menacée derechef, doit un second triomphe à l'activité, à la résolution, au sang-froid, aux talents militaires dont il a fait preuve. Homme de guerre énergique et habile, magnanime autant que vaillant, tel s'est manifesté le général en chef de l'armée de l'intérieur. C'est Barras lui-même qui l'affirme. Douteriez-vous de la parole d'un gentilhomme?

Si nous ne trouvions ici qu'un nouveau trait de cette fatuité qu'on a déjà eu l'occasion de signaler, nous pourrions nous contenter de sourire et passer. Ce qui complique et aggrave son cas, c'est que, de ces mêmes éloges qu'il se décerne avec libéralité, il refuse la plus petite part à un autre, qui peut-être y avait plus de droits que lui-même. Que Barras dans cette circonstance ait tout fait, ainsi qu'il le prétend, soit! Ne lui cherchons pas chicane sur ce point. Mais que, à côté du rôle éclatant que le chef s'attribue dans la journée du 13 Vendémiaire, le rôle du lieutenant ait été terne, effacé, nul, comme l'affirment expressément les Mémoires, voilà qui surprend un peu, quand on sait que ce lieutenant s'appelait Napoléon Bonaparte.

Et c'est ici le lieu d'aborder la question du degré de créance qu'il convient d'accorder aux témoignages ou — pour écarter ce mot qui éveille fort mal à propos en l'espèce une idée de justice — aux médisances de Barras contre Napoléon.

Les premières relations de Bonaparte et de Barras datent de l'époque du siège de Toulon. Pressé, apparemment, d'entrer en

1. Voir chapitre xxi.

possession de son rôle de protecteur de Bonaparte, Barras nous conte ¹ que, satisfait d'un rapport remis par le jeune officier après une inspection des côtes de Provence, il l'aurait, dès le début des opérations, promu capitaine. Or ces opérations n'ont commencé qu'à la fin d'août 1793; et dès juillet de cette même année, Bonaparte, attaché au service des batteries de côte, non par le représentant Barras, mais par un de ses anciens chefs, le général Duteil, écrivait au ministre, en qualité de capitaine au 4^e régiment d'artillerie, afin d'obtenir le matériel dont il avait besoin pour « brûler les navires des despotes ² » : mot qui sous la plume du futur empereur Napoléon me paraît, dans sa sincérité, d'une délicieuse ironie.

N'attachons pas plus d'importance qu'il ne convient à cette inexactitude qui accompagne la première mention faite de Bonaparte : encore qu'un témoin — puisque Barras a la prétention d'en être un — qui se trompe dès le début de sa déposition, tombe sous le coup de la suspicion la plus légitime. Poursuivons la lecture du chapitre. Nous y apprenons que Bonaparte avait composé, quelque temps auparavant, « un écrit infernal, ... monument du jacobinisme le plus cynique », dont il négligea de payer les frais d'impression, bien qu'une « gratification » lui eût été spécialement allouée pour cet objet par les représentants.

Ayez, je vous prie, la curiosité de jeter les yeux sur cet « écrit infernal ³ ». Le *Supper de Beaucaire*, composé par Bonaparte en juillet 1793, à Avignon, est un écrit chaleureux, respirant le plus pur patriotisme et l'amour ardent de la Révolution, que d'ailleurs Napoléon ne s'est jamais défendu d'avoir aimée, — aimée comme on l'aimait en ces belles et tragiques années de péril extrême et d'enthousiasme : « Il y a eu de bons Jacobins. Il a existé une époque où tout homme ayant l'âme un peu élevée devait l'être. *Je l'ai été moi-même*, comme tant de milliers d'autres gens de bien ⁴. » M. Iung, qui n'a pas l'habitude de flatter Bonaparte, comme on sait, signale dans cette composition des « aphorismes curieux », des « appréciations nettes et sensées », des « jugements concis où l'on sent la précision du maître et celle de l'homme de guerre », des « qualités merveil-

1. Voir chapitre xv.

2. Voir *Bonaparte et son temps*, par M. le Lieutenant-Colonel Th. Iung, t. II, p. 324-325, d'après les Archives de la Guerre.

3. On en trouvera une reproduction complète dans Iung, II, p. 354 à 371.

4. Ce mot précieux est cité d'après Thibaudeau (*Mémoires sur le Consulat*, p. 59), par Frédéric Masson à la page x de l'Introduction de son beau livre : *Napoléon et les femmes*.

leuses ¹ ». Et voilà les pages dénoncées comme « un monument du jacobinisme le plus cynique », par le même homme qui à quelques jours de là mandait à la Convention : « Envoyez Brunet au Tribunal révolutionnaire.... Le temps de l'indulgence est passé. *Il faut guillotiner ou s'attendre à l'être....* Frappez donc aussitôt les têtes coupables ².... »

Cette dépêche, l'avouerais-je? ne me scandalise nullement. Appliqués à un pareil temps, les arguments de la sensiblerie courante me semblent tout à fait hors de saison, un peu niais même, s'il faut tout dire. L'humanité peut et doit être le luxe charmant des époques paisibles. Elle n'avait que faire dans une telle crise. On n'est pas humain dans un duel à mort. Cessons donc de reprocher à ces gens-là le peu de cas qu'ils ont fait de la vie des autres. La plupart d'entre eux ne faisaient pas beaucoup plus de cas de la leur et trouvaient chose facile et simple de mourir comme de tuer. Atroce et sanguinaire tant qu'on voudra, leur procédé n'en a pas moins contribué avec une souveraine efficacité au salut de la Patrie. Parlant de Jourdan, qui vient de battre en retraite, Joubert — nous dit ailleurs Barras — se serait écrié : « C'est un général qui ne se tient plus à cheval *depuis qu'il n'a plus en croupe la terreur du Comité de Salut public* ³ ». Mot précieux qui met en une vive lumière la vertu de l'échafaud. L'échafaud! telle était la sinistre vision qui se dressait soudain aux yeux de tout général tenté de regarder en arrière. En avant, donc! « La victoire ou la mort! » n'était pas un vain mot, un inoffensif dilemme de rhétorique. Et vraiment, le péril était moindre à la pointe des baïonnettes ennemies, que devant le tapis vert autour duquel délibéraient ces hommes redoutables, qui d'un mot faisaient sauter les têtes des généraux coupables de n'avoir pas su vaincre — et de vivre encore après un pareil crime. Que l'humanité se voile la face, s'il lui plaît, devant ces actes. Le patriotisme n'a pas le droit de les désavouer — sous peine de se désavouer lui-même, — car ils n'ont été le plus souvent, dans leur sublime horreur, que l'expression forcenée du plus pur amour de la Patrie. Et c'est, en mon âme et conscience, un problème insoluble pour moi que celui de savoir si j'eusse été en ce temps-là du côté des « victimes » ou du côté des « bourreaux ». Je ne blâme donc point Barras d'avoir réclamé la plus terrible répression contre les traîtres, alors surtout

1. *lung*, II, p. 372.

2. *Archives du Ministère de la Guerre*, dépêche de Barras, du 29 août 1793.

3. *Mémoires de Barras*, t. II, chapitre xvi.

qu'un crime abominable comme celui de la tradition de Toulon aux Anglais venait d'être commis. Mais je me demande où le représentant montagnard Paul Barras a pris le droit de dénoncer le « jacobinisme » du *Souper de Beaucaire*.

Ne cherchons pas : il l'a pris dans sa haine. Et c'est cette même haine — et elle seule — qui lui a dicté le reste de ce chapitre. Où aurait-il puisé, si ce n'est à cette source, l'étrange et inattendue révélation qu'il nous fait de la ressemblance physique de Bonaparte et de Marat? Quant aux analogies morales, c'est le marquis de Sade qui les fournit : même soif de sang, affirme Barras, chez le « divin marquis » et chez l'« ogre de Corse » — comme on dira plus tard, en 1814, dans l'édifiante littérature royaliste que l'invasion fit éclore. En le comparant à un monstre tel que Napoléon, Barras est sévère pour de Sade. Ne se souvient-il plus, l'ingrat, de ce joli exemplaire de *Justine*, que l'auteur eut la galante idée d'offrir à chacun des membres du Directoire — lesquels n'eurent pas le mauvais goût de se montrer scandalisés de ce don, — et que le général Bonaparte revenant d'Égypte, en sauvage qui n'entend rien aux gracieuses recherches de l'imagination, fit brûler quand le marquis eut la malencontreuse idée de lui en faire hommage également ¹? Barras sait bien d'autres choses encore. Il a conservé le souvenir de la servilité de Bonaparte à l'égard des représentants ², et aussi du ton « absolu et décisif » dont le jeune officier aurait usé envers son chef, le général Dugommier. On remarquera qu'il y a là quelque chose d'un peu contradictoire. Sans doute, je n'ignore pas les étonnantes facultés de comédien, les grâces souples et perfides que Bonaparte savait déployer quand il voulait séduire — ou tromper. Des deux reproches que Barras lui adresse ici, j'admettrais pourtant plus volontiers le second. Je croirais sans peine à la raideur de ce ton impérieux où déjà se révélait le maître. J'ai des doutes, au contraire, sur cette humilité de son attitude à l'égard de « ces imbéciles », de cette « race d'ignorantacci », ainsi qu'il traitait, vingt ans après, devant O'Meara les représentants de la Convention aux armées.

Et ce n'est pas à Bonaparte seul que s'attaque Barras dans ce venimeux chapitre. Lucien Bonaparte y est mis en cause comme son frère. En attendant que les autres membres de la famille

1. Voir *Biographie universelle*, collection Didot, tome XLII, p. 998, notice sur de Sade.

2. Voir chapitre xvi.

Bonaparte soient insultés à leur tour, ainsi qu'ils le seront tous l'un après l'autre dans la suite des Mémoires, Barras nous apprend ici que Lucien, « garde-magasin à Saint-Maximin, dont il avait fait changer le nom en celui de Marathon », se récréait en 1793, afin de donner un gage de ses convictions jacobines, à profaner des saints ciboires et des hosties. Passe-temps révolutionnaire dont le goût apparemment était commun à tous les membres de cette famille Bonaparte, puisque, s'il fallait en croire Lewis Goldsmith, le futur auteur du Concordat aurait prélué à son œuvre de pacification religieuse « en remplissant de ses excréments un saint ciboire » à Toulon ¹. Barras aurait-il étudié Goldsmith, par hasard? Et ne serait-ce pas peut-être une simple réminiscence de l'*Histoire secrète du cabinet de Napoléon Bonaparte*, qui lui aurait fait attribuer au cadet l'exploit bizarre porté par le vil pamphlétaire anglais au compte des turpitudes de l'aîné? On avouera que la rencontre est fâcheuse. Elle prouve, en effet, que le libelle de Goldsmith et les Mémoires de Barras procèdent à l'égard de Napoléon du même parti pris de diffamation, recourent aux mêmes procédés de dénigrement systématique et d'outrage. C'est sur cette remarque, dont l'importance ne peut échapper à aucun esprit impartial, que je veux conclure mon examen du récit donné par Barras de ses premières relations avec Bonaparte.

VII

LE RÔLE DE BONAPARTE AU SIÈGE DE TOULON.

Que Bonaparte ressemble physiquement à Marat ², moralement au marquis de Sade; qu'il ait, avec un empressement où Barras découvre les calculs de la plus machiavélique ambition, ramassé les gants ou l'éventail de la femme du représentant Ricord, offert à cette dame la bride ou l'étrier quand elle montait à cheval : ce sont là

1. *Histoire secrète du cabinet de Napoléon Bonaparte et de la cour de Saint-Cloud*, par Lewis Goldsmith. Paris, 1814, 2 vol. in-8. Voir tome I, p. 69.

2. Est-il besoin de dire que M. Lanfrey — à qui le manuscrit des *Mémoires* de Barras fut communiqué — s'empresse de noter cette ressemblance de Bonaparte et de Marat? Voir Lanfrey, *Histoire de Napoléon*, t. I, p. 72.

radotages d'une puériorité si manifeste que j'ai presque honte de m'y être arrêté. Il n'en est pas de même des renseignements que les Mémoires nous fournissent sur le rôle de Bonaparte au siège de Toulon.

Barras a pris part, une part très honorable même, à ce siège fameux. Il est juste de rendre hommage à l'énergie des mesures ordonnées par lui au début de la rébellion; à son activité, à la vaillance dont il fit preuve en payant de sa personne comme un simple soldat, le sabre de représentant au poing, lors de la grande attaque du 17 décembre contre les positions du Faron. Dugommier, qui n'aimait guère pourtant les représentants¹, signale dans le rapport sur la prise de Toulon sa belle conduite : « Que le peuple voie donc ses représentants donnant, au milieu de la nuit la plus dure l'exemple de la constance, au milieu du combat l'exemple du dévouement. Saliceti, Robespierre (jeune), Ricord et Fréron étaient sur le promontoire de l'Éguillette et Barras sur la montagne du Faron; nous étions tous alors volontaires. Cet ensemble fraternel et héroïque était bien fait pour mériter la victoire² ». Barras put être fier d'avoir obtenu un tel témoignage — et d'un tel homme.

Dans les effroyables représailles que les républicains exercèrent contre la cité traîtresse, après l'avoir reprise par un miracle d'héroïsme, Paul Barras, à la vérité, ne fut nullement le vainqueur modéré, clément, sensible même, qu'il prétend dans ses Mémoires avoir été. Il se montra, comme ses collègues, impitoyable. Un témoin oculaire des massacres qui, à Toulon plus cruellement encore qu'à Lyon, souillèrent la belle victoire des armées conventionnelles, déclare que Barras présida de sa personne à l'une de ces tueries³. Souvenons-nous de la reprise de Paris sur les bandes

1. Il se plaint avec une certaine amertume de leur ingérence incessante dans la direction des opérations : « Ce n'est plus une tête qui commande, toutes celles qui ont quelque autorité sont de la partie, *et cependant, quand elle est perdue, la tête seule du pauvre général en répond....* » *Archives de la Guerre*, lettre de Dugommier au ministre Bouchotte, du 10 décembre 1793.

2. Rapport de Dugommier, du quartier général de Toulon, le 6 nivôse an II (26 décembre 1793). *Archives de la Guerre*.

3. L'auteur des *Notes* manuscrites sur le siège de Toulon, à qui j'emprunte cette grave déposition, a malheureusement gardé l'anonyme. Il est bon républicain et paraît avoir appartenu à l'armée qui reprit Toulon. Voici le passage qui concerne Barras : « Ces infortunés, en grand nombre ignorant leur sort, groupés en pelotons et se questionnant les uns les autres avec confiance et tranquillité, furent tous massacrés *au signal que donna le repre-*

de la Commune, il y a vingt-quatre ans. Si exécrable qu'il nous paraisse justement, le crime de la Commune en 1871 n'est pas égal à celui de Toulon en 1793. Il fut moindre; et presque aussi terrible fut pourtant l'expiation. Je trouverais inique de reprocher à Barras des rigueurs que j'excuse chez ceux à qui le malheur des temps imposa naguère, à Paris, la douloureuse obligation d'y recourir également.

Et c'est la guerre civile, toujours semblable à elle-même, toujours hideuse depuis le plus lointain des âges; c'est la criminelle folie des hommes, fils d'une même patrie, qui à de certains moments se ruent les uns contre les autres et s'entre-déchirent; c'est l'héritage exécrable de Caïn égorgeant Abel, dont nous portons tous une parcelle dans nos veines et qui nous pousse à verser avec plus d'allégresse le sang de nos frères que celui de nos ennemis mêmes; c'est tous les semeurs de germes de haine, tous les apôtres de discorde sociale que je maudis : ce n'est pas ceux qui, chargés par la patrie aux abois du soin de la sauver à tout prix, accomplissent rudement leur rude besogne, et, vainqueurs, chauds encore de la lutte scélérate, mesurent l'ampleur du châtiement à l'énormité du forfait.

Ainsi fit Barras à Toulon ¹. Je ne veux pas savoir s'il continua de frapper alors que la bataille était terminée, — comme l'exigeait d'ailleurs la justice sans entrailles de la Convention. Paix soit à sa mémoire, paix et silence à leur mémoire à tous sur cette page sanglante de leur histoire. Où prendrions-nous donc le droit de condamner ces actes terribles, nous qui hier encore en avons commis de semblables?

sentant Barras, qui présidait à cheval à cette horrible boucherie.... C'est ainsi que trop souvent d'infâmes gouvernants ont souillé notre sublime Révolution.... » Papiers de M. de Saint-Albin.

1. Si ce point ne paraissait pas suffisamment établi par la note de l'anonyme que j'ai citée plus haut, je pourrais invoquer le témoignage de Barras lui-même, sinon dans ses *Mémoires*, du moins dans les Dépêches officielles qu'il a signées avec ses collègues : « Ils (les alliés) étaient entrés icy en traîtres, ils s'y sont maintenus en lâches, ils en sont sortis en scélérats.... La vengeance nationale se déploie. L'on fusille à force. Déjà tous les officiers de la marine sont exterminés. La République sera vengée d'une manière digne d'elle; les mânes des patriotes seront apaisés.... » « La justice nationale s'exerce journellement et exemplairement.... Tout ce qui se trouvait dans Toulon avoir été employé dans la marine, dans l'armée des rebelles et dans les administrations civiles et militaires a été fusillé.... » *Archives de la Guerre*, dépêches du 30 frimaire et du 3 nivôse adressées au Comité de Salut public par les représentants Fréron, Saliceti, Robespierre jeune, Ricord et Barras.

Quelle qu'ait été la part prise par Barras à la répression, le récit qu'il nous donne du siège lui-même semble devoir emprunter à sa qualité de témoin et d'acteur une particulière importance. Bonaparte a-t-il conçu le plan dont l'exécution entraîna la chute de la cité rebelle? A-t-il seulement concouru par de bonnes mesures d'ordre technique au succès de ce plan qu'un autre a conçu? Ou bien encore n'a-t-il rien fait de plus que le commun des officiers qui servaient à ses côtés? De ces trois opinions, adoptées la première par Thiers ¹, la seconde par MM. Krebs et Moris ², la troisième par M. le colonel Iung ³, laquelle va pouvoir invoquer comme argument nouveau le témoignage des Mémoires? Voilà qui paraîtra sans doute de plus de conséquence que de savoir si vraiment Barras a fait délivrer au jeune capitaine un habit neuf pour remplacer l'habit percé aux coudes que le futur Empereur portait alors ⁴. Oh! cet habit percé aux coudes, cet habit héroïque, dédaigné par Barras! Comment cet homme n'a-t-il pas compris que ce misérable habit du capitaine Bonaparte au siège de Toulon parlerait à nos cœurs plus éloquemment même que le splendide manteau du sacre? Il a cru diminuer Napoléon en nous le montrant pauvre au début de sa carrière. Combien plus pauvre encore ce calcul d'une haine maladroite et mesquine! Car dans cet habit troué de 93 comme dans la redingote grise de 1814, le Héros ne nous paraît que plus grand. Et voilà, si je ne me trompe, un simple détail qui nous annonce déjà dans quel esprit les Mémoires vont nous exposer le rôle de Bonaparte à Toulon.

Ce rôle se résume, selon Barras, en trois fautes militaires commises. Étranger à la conception du plan, dont tout l'honneur est attribué au général en chef, Bonaparte est resté étranger même à l'exécution de ce plan ou n'y a participé que pour compromettre maladroitement une combinaison dont la réussite, assurée sans cette « bêtise » ⁵, eût rendu plus décisif le triomphe de l'armée

1. Thiers, *Révolution française* (Paris, 1825), tome VI, pages 50 et suivantes.

2. *Campagne dans les Alpes pendant la Révolution, 1792-1793*, 1 vol. in-8 de 399, clvii pages avec cinq croquis. Voir p. 373, note 3.

3. *Bonaparte et son temps*, t. II, p. 394.

4. Voir chapitre xvi des *Mémoires*.

5. Ce mot étonnant n'a point passé dans les *Mémoires*, et je le regrette. Mais il figure dans une note autographe de Barras, où il est précisément question de cette opération manquée : « Aucun vaisseau de guerre anglais

conventionnelle. Tout ce qu'accorde Barras à Bonaparte, c'est d'avoir donné « quelques preuves de son talent militaire qui commençait à se développer », d'avoir montré des « dispositions précoces dans l'art de la guerre ». Un officier assez bien doué, en somme, actif et de quelque intelligence, mais qui n'a agi que « secondairement » dans cette circonstance. Le véritable « preneur » de Toulon, c'est Dugommier.

Et comment en serait-il autrement? Qu'est-ce que ce petit Corse râpé? Une âme de feu, d'une énergie surhumaine, impatiente des rôles subalternes, affamée de gloire, préluant à Toulon par une première manifestation de son génie aux grandes destinées dès lors obscurément pressenties par elle? Oh! que non pas! Mais un plat intrigant qui, trois ans avant d'épouser par un vil calcul d'ambition Mme de Beauharnais, cherche déjà à faire son chemin par les femmes. Soldats de la batterie des Hommes-Sans-Peur, qui le vîtes à vos côtés sous l'ouragan de fer tombant du haut de la redoute Mulgrave, comme vous l'aviez vu quelques jours auparavant pointant « de ses mains héroïques ¹ » les pièces restées debout dans la batterie de Brégaillon labourée, rasée par les milliers de boulets que les vaisseaux anglais avaient vomis sur elle, — qu'en dites-vous, compagnons d'armes de Bonaparte à Toulon?

A Toulon, comme plus tard au 13 Vendémiaire, le rôle de Bonaparte aurait donc été à peu près nul. C'est précisément ce qu'affirment, avec quelques nuances seulement dans l'âpreté de la critique, les écrivains militaires dont j'ai cité plus haut les noms. M. le colonel Iung n'hésite pas à déclarer qu'à Toulon, Bonaparte « n'a dû son importance qu'à son activité et surtout à son *intime liaison avec son compatriote Saliceti*... Il a rempli les fonctions de commandant d'artillerie d'une aile de l'armée. Il avait des collègues et des supérieurs. Il n'a été cité qu'une seule fois en même temps qu'Arena et Cervoni ² ... » Aux yeux de M. le commandant Krebs et de M. Moris, auteurs, comme M. le colonel Iung, d'un très savant et très remarquable ouvrage, les services de Bonaparte au siège de Toulon ont été « considérables », mais « ils sont d'ordre technique ».

ne fut coulé à Toulon par la bêtise de Bonaparte. » (*Papiers de M. de Saint-Albin.*)

1. Victor Hugo.

2. Iung, II, p. 394.

Son principal mérite a été de « constituer avec très peu de ressources un petit parc de siège dont il a tiré le meilleur parti ». Honteux de cette concession — à laquelle, si modeste qu'elle soit, s'est obstinément refusée l'impartialité de M. le colonel Iung, — ils s'empresent d'ajouter que, « en ce qui concerne la détermination du plan d'attaque, Bonaparte aurait eu peu de mérite à découvrir ce que tout le monde reconnaissait ». Par là se trouvent confirmées les premières lignes du passage auquel j'emprunte ces citations : « Il s'est formé peu à peu sur le siège de Toulon une véritable légende dont Bonaparte est le héros. Rien dans les pièces officielles ne la justifie, ainsi que l'a déjà fait remarquer le colonel Iung dans *Bonaparte et son temps* ¹. »

Ainsi, l'histoire d'un côté, l'histoire qui s'en va puiser la vérité à ses sources mêmes, qui consulte les documents authentiques et qui n'en néglige, à plus forte raison n'en escamote aucun ; — l'histoire érudite, sereine, impartiale, représentée par les ouvrages de MM. Iung, Krebs et Moris, ainsi que par les Mémoires de Barras — dont les conclusions sont à peu près identiques à celles de M. Iung. De l'autre, une légende suspecte, née du culte imbécile de quelques « grognards » pour leur idole, et de l'adroite courtoisie des flatteurs de Napoléon.

Sans autre souci que celui de la vérité, honnêtement, loyalement, examinons cette histoire, cette légende : et montrons laquelle des deux a menti. Si d'aventure il arrive qu'en réfutant la thèse de Barras je parvienne, comme je l'espère, à démontrer aussi la fragilité de celle des honorables écrivains que j'ai le regret de trouver en si mauvaise compagnie, ma joie, je l'avoue, en serait grande. On n'a pas tous les jours la bonne fortune de faire justice de trois erreurs d'un seul coup.

Le premier point à mettre en lumière est celui-ci : quand a pris naissance l'opinion que les services rendus par Bonaparte à Toulon ont eu quelque chose de particulier, de propre à l'homme et non au grade de l'officier, une importance spéciale, dépassant de beaucoup la mesure des services exigibles d'un simple capitaine d'artillerie, fût-il le meilleur de son arme?

1. *Les Campagnes dans les Alpes pendant la Révolution* (1792-1793), par MM. Krebs et Moris, p. 373, note 3.

C'est après le combat des gorges d'Ollioules (7 septembre 1793), où le brave Donmartin qui dirigeait l'artillerie conventionnelle tomba, frappé d'une balle, en criant : Vive la République ! que Bonaparte, simple capitaine, reçut le commandement de l'artillerie tout en gardant son grade. Le 29 septembre, les représentants Gasparin et Saliceti sont si contents de lui qu'ils le proposent pour le grade de chef de bataillon. Le lendemain, 30 septembre, ils écrivent que « Bonna Parte » est « le seul capitaine d'artillerie *qui soit en état de concevoir les opérations* ¹ ». N'y a-t-il pas implicitement contenue dans les termes employés ici par les deux représentants, l'idée que déjà Bonaparte est jugé capable d'autre chose et de plus de conséquence que de bien remplir sa simple fonction d'officier de troupe ?

A Carreaux, tombé en disgrâce, succède (9 novembre) le général Doppet, presque immédiatement remplacé lui-même par Dugommier. Si peu de temps qu'il ait passé à l'armée de Toulon, Doppet a vu Bonaparte à l'œuvre. « J'avais fait descendre avec moi de l'armée des Alpes un général d'artillerie, excellent et ancien officier, nommé Duteil ; il fit avec moi la visite des batteries établies avant mon arrivée et je vis avec autant d'étonnement et de satisfaction (*sic*) que cet ancien artilleur applaudit à toutes les mesures qu'avait pris (*sic*) le jeune Buonaparte, alors lieutenant-colonel d'artillerie. Je me fais un plaisir de dire que ce jeune officier, devenu depuis le héros de l'Italie, joignait à beaucoup de talens une intrépidité rare et la plus infatigable activité. Dans toutes les visites de postes que j'ai faites à cette armée, je l'ai toujours trouvé à son poste ; s'il avait besoin d'un moment de repos, il le prenait sur la terre, et enveloppé dans son manteau ; il ne quittait jamais les batteries ².... »

Cinq semaines se sont écoulées depuis que Bonaparte a reçu le commandement de l'artillerie. Son activité, sa bravoure, ses talents font de lui l'exemple de l'armée. Et à quatre ans de distance, quand la pensée de l'honnête Doppet se reporte vers cette armée de Toulon où il n'a fait que passer, ce qu'il retrouve dans sa mémoire, c'est l'empreinte ineffaçable qu'y a laissée la figure de ce rare, de cet unique officier.

1. Jung, II, p. 386, d'après les *Archives de la Guerre*.

2. *Mémoires politiques et militaires du général Doppet*. A Carouge, l'an v de la République, 1 vol. in-12, p. 180-181.

Le 30 septembre, l'ennemi fait une sortie, au nombre de 6000 hommes, s'empare d'une des redoutes républicaines dont il encloue les canons. Dugommier surpris accourt et d'un furieux élan repousse les Anglais. Le lendemain il écrit : « Je ne saurais trop louer la conduite de ceux de nos frères d'armes qui ont voulu se battre ; parmi ceux qui se sont le plus distingués et qui m'ont le plus aidé à rallier et à pousser en avant, ce sont les citoyens Bonnaparte (*sic*), commandant d'artillerie, Arena et Cervoni, adjudants-généraux ¹ ». Et ce rapport du général en chef est pleinement confirmé, en ce qui concerne la conduite de Bonnaparte à cette affaire, par une lettre du représentant Saliceti à ses collègues : « Il est impossible d'exprimer la valeur de nos troupes.... Nos soldats feraient des prodiges, s'ils avaient des officiers. Dugommier, Garnier, Mouret et Buonaparte se sont très bien comportés ². » Le représentant ne donne pas de mention particulière à Arena ni à Cervoni. Mais il cite Bonnaparte, comme le général en chef l'avait déjà cité.

Le 16 décembre, les républicains tentent une attaque générale contre les positions ennemies. « Le feu de nos batteries, *dirigé par le plus grand talent*, annonça à l'ennemi sa destinée. » Ainsi parle Dugommier dans son admirable rapport sur la prise de Toulon ³. Qui donc dirigeait le feu de ces batteries ? A qui, par conséquent, s'adresse cet hommage éclatant ? Ne le demandez pas à MM. Krebs et Moris, qui ne citent pas ce rapport. Demandez-le moins encore à M. Jung, qui le cite au contraire, mais soigneusement expurgé du passage importun. Demandez-le tout simplement à votre bon sens, à votre équité naturelle : ils vous répondront que c'est à Bonnaparte, sans aucun doute, que doivent être appliquées ces paroles. M. Jung objecte-t-il, peut-être, que Bonnaparte n'y est pas nominativement désigné ? Soit. Mais qu'il me permette alors d'appeler son attention sur un autre document dont la clarté, la précision, lui paraîtront, j'ose l'espérer, suffisantes : « *Je manque d'expression pour te peindre le mérite de Bonnaparte : beaucoup de science, autant d'intelligence et trop de bravoure, voilà une faible esquisse des vertus de ce rare*

1. *Archives de la Guerre*. Lettre de Dugommier au ministre, du 11 frimaire an II (1^{er} décembre 1793).

2. *Archives de la Guerre*. Armée du siège de Toulon. Correspondance militaire, année 1793. Lettre du 11 frimaire an II (1^{er} décembre 1793).

3. Mémoire sur la prise de Toulon adressé par Dugommier avec une lettre au président de la Convention, à la date du 6 nivôse an II. *Archives de la Guerre*, armée de Toulon.

officier. C'est à toi, ministre, de les consacrer à la gloire de la République ¹. » Tel est le jugement que porte sur Bonaparte le général de division Duteil dans une lettre écrite au ministre de la guerre sur la prise de Toulon, le lendemain même de l'événement. Comment donc M. le colonel Iung, et après lui MM. Krebs et Moris, pour qui les Archives de la Guerre n'ont pas de secret, ont-ils eu la malchance de laisser échapper cette lettre — assez significative, on en conviendra, — que leur probité d'historiens se fût évidemment fait un devoir de publier? Car je ne me résignerai jamais à croire qu'ils aient de propos délibéré écarté du procès qu'ils intentent à la mémoire de Bonaparte une déposition de ce poids, par la seule raison que cette déposition est favorable à celui qu'ils accusent.

Après avoir lu ce rapport de Dugommier, cette lettre de Duteil, rien ne nous semble plus simple, plus légitime même, que de voir les représentants proposer Bonaparte, simple capitaine deux mois auparavant, pour le grade de général de brigade. A un mérite exceptionnel ils jugèrent qu'une récompense exceptionnelle — même en ces temps de rapide avancement — pouvait seule convenir. « Les représentants du peuple présents au siège de Toulon, satisfaits du zèle et de l'intelligence dont le citoyen Bonaparte, chef de bataillon au 2^e régiment d'artillerie, a donné des preuves en contribuant à la reddition de cette ville rebelle, l'en ont récompensé en le nommant général de brigade; on propose au ministre de vouloir bien confirmer cette nomination ²... »

M. Iung n'a pas résisté à la tentation d'insinuer que les « sollicitations et les intrigues » ont sans doute contribué à ce nouvel avancement. On me permettra de ne pas discuter cette opinion du savant historien. Elle complète de la façon la plus heureuse et la plus logique ce jugement — auquel Barras aurait souscrit — que M. Iung porte, comme on l'a vu plus haut, sur le rôle de Bonaparte au siège de Toulon : « Il n'a été cité qu'une seule fois en même temps qu'Arene et Cervoni. Toute son importance, il l'a due à son activité et surtout à son intime liaison avec son compatriote Saliceti... »

On sait maintenant, je pense, le cas qu'il faut faire de ce jugement,

1. Lettre de Duteil cadet, général de division, au ministre de la guerre, du 19 décembre 1793. *Archives de la Guerre*, armée de Toulon. Correspondance militaire, année 1793.

2. Décret provisoire du 22 septembre 1793, cité par Iung, en note, II, p. 395.

comme des allégations contenues dans les Mémoires de Barras, relativement à l'insignifiance du rôle de Bonaparte au siège de Toulon. J'ai interrogé ses compagnons d'armes, les hommes sous les yeux de qui le jeune officier a servi à Toulon. Ce qu'ils ont vu, ils viennent de nous le dire en toute simplicité et en toute franchise. J'ai écarté à dessein, comme suspectes de ne pas être suffisamment désintéressées, toutes les dépositions qui n'étaient pas antérieures au Consulat et à l'Empire. J'ai voulu que tous les témoignages invoqués par moi fussent absolument purs de la plus légère prévention de flatterie, que le capitaine d'artillerie ne pût bénéficier de l'admiration inspirée plus tard par le vainqueur et le maître tout-puissant de l'Europe. Ces témoignages, je les ai empruntés tous, sauf un — celui de Doppet, — aux sources officielles. Avant d'entrer dans une étude plus approfondie du sujet, je m'étais posé une question préalable : à quelle époque a-t-on commencé à penser et à dire que le rôle de Bonaparte au siège de Toulon avait été tout autre chose que celui même d'un excellent officier subalterne ? Les documents établissent avec toute la clarté, toute la précision désirables, que l'opinion traitée de légende par MM. Krebs et Moris est contemporaine du siège même ; que cette « légende » est d'origine républicaine, et non bonapartiste ; qu'elle est née spontanément de l'admiration inspirée par des mérites éclatants, qui avait eu l'armée tout entière pour témoin. Ce premier point étant mis en lumière, comme il vient de l'être avec l'aide, je le répète, des seuls documents officiels, j'aurai la charité de ne pas trop insister sur l'énormité de cette affirmation des deux consciencieux écrivains que les prestiges de la fallacieuse érudition de M. Iung ont ici visiblement abusés : « Il s'est formé peu à peu sur le siège de Toulon une véritable légende dont Bonaparte est le héros. *Rien dans les pièces officielles ne la justifie*, ainsi que l'a fait déjà remarquer le colonel Iung. »

Ce n'est pas la contribution suspecte qu'apportent les Mémoires de Barras à l'appui de cette opinion qui convaincra les lecteurs de bonne foi. Il faut qu'on s'y résigne : Bonaparte a fait quelque chose à Toulon. On comprend mal que l'aveu soit aussi pénible pour des écrivains ayant l'honneur d'appartenir au corps des officiers de cette armée française sur laquelle Bonaparte, l'un d'eux, passe pour avoir jeté quelque éclat, et qui depuis les désastres immérités qu'elle a subis doit se montrer plus que jamais économe et jalouse de ses gloires. M. le colonel Iung, M. le commandant Krebs jugent cependant cet aveu au-dessus de leurs forces. Comme c'est l'amour

de la vérité qui seul les inspire, inclinons-nous. Je veux croire que ce sacrifice qu'ils ont fait à la vérité — telle du moins qu'ils la conçoivent — n'a pas été accompli par eux sans quelque résistance de leurs sentiments de patriotes et de soldats. Mais que ne nous ont-ils laissé à nous autres, qui ne portons point l'uniforme, cette besogne? Les entrepreneurs civils de la démolition du génie militaire de Napoléon n'eussent pas manqué — même sans eux. On l'a bien vu en 1871, quand il s'est agi de la Colonne.

Ce compte réglé, j'aborderai l'examen du second point de cette étude. Qu'a donc fait Bonaparte à Toulon, puisqu'il est établi maintenant qu'il y a fait quelque chose?

D'abord, il y a révélé ces mérites d'« ordre technique » dont parlent MM. Krebs et Moris. Je n'ai pas à entrer ici dans le détail de l'œuvre de Bonaparte en tant que commandant de l'artillerie au siège de Toulon, bien que ce détail, tel que je l'ai relevé dans les précieux documents des Archives de la Guerre, soit d'une singulière éloquence. Je me contenterai de dégager la philosophie, si je puis dire, de toutes ces pièces authentiques, scrupuleusement analysées. Ce qui ressort de mon enquête, avec une évidence aussi claire que le jour à mes yeux, le voici :

1^o Une activité infatigable, prodigieuse, surhumaine, qui crée des ressources là où il n'y en a pas : « J'ai fait aller à Lyon, à Briançon, à Grenoble un officier intelligent que j'ai fait venir de l'armée d'Italie pour tirer de ces différentes places ce qui pouvait nous être utile. J'ai requis l'armée d'Italie de fournir les bouches à feu inutiles à la défense d'Antibes et de Monaco.... Je me suis procuré cent chevaux de réquisition à Marseille.... J'ai fait venir de Martigues huit pièces de canon de bronze.... J'ai établi à Ollioules un arsenal de 80 ouvriers, forgerons, charrons, charpentiers, travaillant sans discontinuer aux objets qui nous sont nécessaires.... J'ai établi un pare où l'on travaille à force à faire des gabions, des claies, des fagots de sape, des fascines.... J'ai requis tous les ouvriers qui faisaient à Marseille des paniers et des dames-jeannes, et je les fais travailler à faire des gabions. J'ai requis des chevaux auprès de tous les départements, depuis Nice jusqu'à Valence et Montpellier. J'ai fait prendre à la Seyne et à la Ciotat tous les bois que j'ai pu trouver.... Je fais faire à Marseille 5000 sacs à terre par jour.... J'ai établi une salle d'artifices.... J'ai pris des mesures pour rétablir

la fonderie de Dardennes.... J'ai une salle d'armes où l'on répare tous les fusils ¹.... » Remarquez cet égotisme, ce ton d'autorité. Considérez qu'à ce rapport si méticuleusement précis est joint un projet d'attaque de Toulon, simple, lumineux — sur lequel nous aurons à revenir. Déjà ce puissant esprit se montre ici en pleine possession de ce don merveilleux qu'il eut de percevoir les moindres détails aussi bien qu'il embrassait et dominait le plus vaste ensemble. Est-ce le capitaine d'artillerie Bonaparte qui a rédigé ces deux pièces? — ou l'empereur Napoléon qui a dicté à Berthier l'ordonnance minutieuse et large d'une de ses entreprises?

2° Un coup d'œil infallible, révélé par le choix de l'emplacement des batteries, posées par lui *toujours* à l'endroit où elles peuvent produire les effets les plus redoutables.

3° Une hardiesse inconcevable dans le choix de ces emplacements. Exemples : la batterie de Brégaillon construite en une nuit à quelques toises du bord de la mer, malgré le voisinage des vaisseaux alliés, — et la batterie des Hommes-Sans-Peur, construite avec ses annexes sous les canons mêmes de la grande redoute Mulgrave, « à portée de pistolet » de la position anglaise, dit avec un peu d'exagération Saliceti dans sa relation autographe et inédite du siège de Toulon ².

4° Une indomptable ténacité dans la défense et la conservation de ces batteries si exposées, jetées en « enfants perdus ». Exemple : les 20 000 boulets reçus par les deux batteries de la Montagne et des Sans-Culottes ³; la canonnade, plus effroyable encore, soutenue par Brégaillon ⁴ et les Hommes-Sans-Peur ⁵.

5° Le génie de l'offensive, le terrible génie destructeur de Napoléon, se manifestant déjà dans cette façon audacieuse d'employer

1. *Archives de la Guerre*. Pièce jointe à un « Projet d'attaque de Toulon » (publié dans la Correspondance de Napoléon) adressé au Ministre par Bonaparte, du quartier général d'Ollioules, le 24 brumaire an II (14 novembre 1793).

2. *Notes autographes du représentant Saliceti sur le siège de Toulon*. Papiers de M. de Saint-Albin.

3. C'est le chiffre qu'accuse Bonaparte lui-même dans le rapport cité plus haut.

4. Cette batterie eut à supporter le feu de *dix vaisseaux, deux pontons et deux galiotes à bombes*. (*Notes de Saliceti*.)

5. « Le premier jour, presque tous les canonniers furent tués ou blessés, au point que personne ne voulait plus y aller, lorsque Bonaparte s'avisait de faire mettre à l'ordre du jour que cette nouvelle batterie s'appellerait la batterie des Hommes-Sans-Peur; dès ce moment, tous les canonniers voulurent en être. » (*Notes de Saliceti*.)

l'artillerie de siège : non à distance, non classiquement, en gaspillant et en perdant ses boulets, mais *à bout portant*, pour ainsi dire, afin de centupler le ravage exercé par ces batteries. Jeu terrible, où l'on risque de se faire écraser ; mais où l'on frappe d'épouvante, où l'on écrase soi-même l'adversaire, si l'on parvient à tenir quelques heures. Comparez cette méthode avec celle qu'il emploiera plus tard sur ses champs de bataille avec son artillerie de campagne, braquée toute sur un point, comme un pistolet au cœur de l'ennemi : les deux méthodes sont identiques.

Si c'est là ce que MM. Krebs et Moris entendent par ces mots : « des mérites d'ordre technique », je suis d'accord avec eux. Mais qui ne voit qu'il y a là autre chose et plus que des mérites de cet ordre modeste, tout estimable qu'il est ; que l'homme qui a fait cela n'est pas seulement un officier possédant à fond les diverses parties de son métier ; que le grand capitaine, enfin, commence à percer déjà sous le simple commandant d'artillerie ?

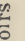
Et c'est ce troisième point que va mettre en pleine lumière — pour la confusion de Barras et non pas de lui seul — la dernière partie de cette discussion.

Quelques brèves indications topographiques sont ici nécessaires. — La ville de Toulon est dominée au nord par les escarpements de la montagne du Faron, sur laquelle s'étaient fortement établis les alliés — Anglais, Espagnols, Napolitains, Piémontais — comme dans une sorte de redoute naturelle. A l'ouest et à l'est, des forts jetés en avant du corps même de la place tenaient en respect l'armée républicaine, dont les deux divisions — celle de l'ouest, sous Carreaux, Doppet, puis Dugommier, celle de l'est sous Lapoye, — étaient isolées l'une de l'autre par le massif du Faron. Au sud, la rade, dont la flotte ennemie était absolument maîtresse. Cette rade se compose de deux parties distinctes : la grande rade, qui communique avec la haute mer ; la petite rade, qui pénètre profondément dans les terres. Entre elles s'avance le promontoire de l'Éguillette, occupé — comme le Faron et comme toutes les hauteurs qui dominent les deux rades — par les troupes alliées. La position des assiégés était donc très forte et très sûre ; celle des assiégeants mauvaise, au contraire.

Malgré ces conditions d'inégalité entre l'attaque et la défense, Toulon fut pris. Qu'il convienne d'attribuer dans ce grand succès

Le Siège de Toulon en 1793 d'après la carte publié dans l'Historie de France depuis la Révolution de 1789, par le citoyen Emmanuel Toulougeon. Paris, an XII (1803).



Légende explicative : Les rectangles noirs indiquent les positions des troupes et batteries républicaines. Les rectangles grisés indiquent les positions des troupes et batteries alliées. Le signe  indique : *Vaisseaux alliés*. — A : Grande Redoute anglaise ou fort Mulgrave. — A' : promontoire de l'Éguillette ou Petit Gibraltar. — 1 et 2 : batteries annexes de la batterie des Hommes-Sans-Peur. — 3 : batterie des Hommes-Sans-Peur.

une large part à la valeur de l'armée assiégeante, je me garderai de le contester. Je crois fermement que le monde n'a pas vu de soldats dont la qualité d'âme fût supérieure à celle de ces soldats de la République. Les armées impériales mêmes ne nous offrent rien d'aussi beau. Certes la bravoure chez elles est la même, l'héroïsme y est chose naturelle, ordinaire. Mais il est mis au service d'un moins noble idéal. L'amour de la gloire, le dévouement passionné à un grand homme, ne sont pas des vertus d'une valeur morale égale à ce pur amour de la liberté et de la patrie dont le cœur de ces soldats de l'an 11 était embrasé. Pour trouver quelque chose de semblable à eux, c'est à la Grèce, c'est à la Rome antiques qu'il faut demander des termes de comparaison. Le soldat de la Révolution n'a rien à envier aux compagnons de Léonidas et de Scipion. La Grèce en face de Xerxès, Rome en face d'Hannibal, ne me paraissent pas plus grandes et plus stoïques que notre France républicaine tenant tête à la coalition. Et j'estime que quelque chose d'essentiel manquerait aux titres de noblesse de notre patrie, si cette page sublime ne se rencontrait pas dans son histoire.

Je conviens aussi qu'un hommage éclatant doit être rendu à l'admirable chef qui devant Toulon commanda ces admirables soldats. Avec ses cinquante-huit ans ¹, sa couronne de cheveux blancs, Dugommier a l'air d'un ancêtre au milieu de ces généraux de trente ans, fleurs précoces de gloire, que la Révolution fit éclore de ses brûlants rayons. Mais son cœur, son fier et généreux cœur n'a pas de rides; et ce vieillard est jeune, si c'est bien, comme je le crois, la marque propre de la jeunesse que d'être prête à verser tout son sang pour une idée. Sa famille était de petite mais ancienne noblesse de robe. L'amour de la Révolution l'ayant pris, il se donna à elle, corps et âme. Ce fut un sincère, un ardent sans-culotte. Mais en abjurant les idées de sa caste, il avait conservé un fond d'indélébile gentilhommerie. Des préjugés d'aristocrate il avait pu se guérir; de l'aristocratie native de ses instincts, non, — étant de ceux qui portent leur noblesse infuse dans le sang même de leurs veines. Bonne et rude était la guerre qu'il faisait aux ennemis de la République, mais humaine et courtoise aussi, plus humaine et plus courtoise même que ne l'eussent voulu le Comité de Salut

1. Jacques Cocquille du Gommier était né en 1736 à la Guadeloupe, où sa famille, originaire du Nivernais, était établie depuis un siècle.

public et les représentants ¹. Le plus modeste, le plus désintéressé, en même temps que le plus brave des hommes; s'oubliant lui-même dans ses rapports ², afin de mieux mettre en lumière les exploits de « ses frères d'armes », ainsi qu'il appelle presque toujours ses soldats. Il aimait la bataille et s'y ruait avec l'allégresse d'un volontaire. « Guéris promptement tes vésicatoires », écrivait-il à Doppet, malade à Perpignan, « afin que nous allions en poser sur la nuque de l'ennemi ³. » Quelle vaillance on devine dans la jovialité un peu grosse de ce franc propos de soldat! Troupier incomparable, il avait aussi les qualités d'un chef, du coup d'œil, de la décision, de l'énergie. Saliceti le trouvait « un peu lent dans ses mesures ⁴ ». Bonaparte l'a vengé de ce reproche ⁵. Mais il ne savait plus tuer quand on avait cessé de se battre. Les exécutions en masse ordonnées par les représentants après la prise de Toulon lui soulevèrent le cœur de dégoût ⁶. Fusiller un troupeau d'hommes désarmés n'était point son fait. Il se fit envoyer à l'armée des Pyrénées, où un boulet espagnol lui procura la belle mort de soldat que le maréchal de Villars enviait à Berwick.

1. Voir *Archives de la Guerre*, la lettre de Saliceti au Comité de Salut public, du 22 frimaire an II (12 décembre 1793). Voir aussi la lettre de Dugommier au même Comité, du 13 décembre. Il s'y défend contre le reproche d'avoir traité « avec trop de politesse » un général anglais, O'Hara, fait prisonnier. L'armée a su « que nos frères d'armes prisonniers (à Toulon) étaient bien traités; nous avons été humains sans cesser, je vous le jure, d'être républicains ».

2. Voir *Archives de la Guerre*, lettre de Dugommier au président de la Convention, du 6 nivôse an II, annonçant l'envoi d'un *Mémoire* sur la prise de Toulon : « Nous aurions pu envoyer les drapeaux que nous avons trouvés en grand nombre dans les postes évacués; mais nos braves frères d'armes ne présentent que les drapeaux emportés sur la brèche ou arrachés des mains de l'ennemi.... J'aurais pu également me donner quelque éclat personnel en prenant les devants pour annoncer un grand événement; mais Toulon était réduit, j'y avais contribué de toutes mes facultés. C'était assez pour moi; la gloire est entière à mes frères d'armes. »

3. *Mémoires du général Doppet*, p. 248.

4. Lettre de Saliceti au Comité de Salut public, du 12 décembre 1793. *Archives de la Guerre*.

5. « Il avait toutes les qualités d'un vieux militaire. Extrêmement brave de sa personne, il aimait les braves et en était aimé. Il était bon, quoique vif, très actif, juste, avait le coup d'œil militaire, du sang-froid et de l'opiniâtreté. » (Napoléon, cité par M. Iung, II, p. 389.)

6. Il est difficile d'expliquer autrement cette demande de congé « par le premier courrier » qu'il adresse au Comité de Salut public six jours seulement après l'entrée des troupes conventionnelles dans Toulon. *Archives de la Guerre*, lettre de Dugommier au Comité de Salut public, du 4 nivôse an II (24 décembre 1793).

La Révolution a produit de plus grands capitaines. Hoche et Moreau, Kléber et Masséna — pour ne pas nommer leur maître à tous — étaient des hommes de guerre d'une plus large envergure. Mais je ne trouve en aucun d'eux, et pas plus en Bonaparte que dans ces glorieux chefs, une pureté morale comparable à la sienne¹. Je les admire davantage; il n'en est pas un devant qui je m'incline avec plus de respect que devant cet émule des Bayard et des Montcalm, devant ce chevaleresque jacobin, ce républicain sans peur et sans reproche. Seule la suave, la virginale figure du hussard aux longs cheveux, de Marceau, pourrait servir de pendant à celle du vieux général Dugommier : le Rodrigue et le don Diègue de la Révolution.

On ne m'accusera donc pas de chercher à diminuer la gloire de l'armée de Toulon et de son général en chef. Mais la valeur de ces incomparables troupes et de celui à qui échet l'honneur mérité de les commander n'eût pas triomphé des difficultés presque insurmontables d'un siège entrepris dans les conditions que je viens d'exposer, si une idée géniale n'avait présidé à la conception du plan d'attaque qui fut adopté et dont l'exécution entraîna presque immédiatement la reddition de Toulon.

Cette idée, la voici dans sa lumineuse simplicité.

La principale force de Toulon consiste en cette formidable flotte anglo-espagnole et napolitaine, grossie de l'escadre française que la trahison a livrée à l'amiral Hood. Détruire cette flotte ou simple-

1. Je ne puis me refuser le plaisir de rappeler ici un épisode du siège de Toulon qui met bien en lumière la trempe d'âme des soldats et du chef de l'armée républicaine. Le général anglais O'Hara, fait prisonnier dans une sortie, avait envoyé 60 louis d'or pour être distribués aux soldats du bataillon de l'Ardèche qui, au lieu de l'achever — selon les ordres féroces de la Convention, — l'avaient relevé sur le champ de bataille, où il gisait blessé, et l'avaient traité avec humanité. Les quatre volontaires convoqués pour recevoir la récompense la refusent, disant qu'« ils ont besoin, non pas d'or, mais de pain et de cartouches ». Dugommier écrit alors à O'Hara : « On a présenté aux volontaires de la République l'argent que tu leur avais destiné pour reconnaître le service qu'ils t'avaient rendu dans la journée du 10 frimaire; ils l'ont refusé avec la même générosité qui l'a décidé à leur offrir. Je t'envoie donc les 60 louis en or que tu avais donnés pour être distribués à mes frères d'armes; ils se contentent du plaisir qu'ils ont eu de secourir l'humanité malheureuse. C'est ainsi, Général, que notre République se fonde sur toutes les vertus et qu'elle fera rougir un jour les peuples abusés qui la combattent. » (*Archives de la Guerre*, lettre de Dugommier à O'Hara, du 10 décembre 1793.)

ment la contraindre à la retraite, c'est donc réduire Toulon à merci. — Mais comment l'attaquer, puisqu'on n'a pas un vaisseau pour lui disputer la mer? — En s'établissant dans une position d'où les républicains puissent rendre intenable les deux rades dont les alliés sont maîtres. — Mais ils sont maîtres aussi des hauteurs qui les dominent! — Peu importe. Il ne s'agit pas d'ailleurs de leur reprendre toutes ces hauteurs. Il y a un point, *un point unique*, dont l'occupation suffit pour que la flotte ennemie soit placée dans l'alternative de fuir ou d'être brûlée. Ce point, c'est le promontoire de l'Éguillette, qui domine la petite comme la grande rade, qui domine également le goulet par où les vaisseaux passent de l'une dans l'autre. — Mais il est imprenable, ce promontoire! — On le prendra néanmoins. — Mais le fort Mulgrave, la Grande Redoute anglaise qui en occupe le sommet, les batteries qui le hérissent, et qui lui ont valu le surnom significatif de « Petit Gibraltar »! — On en construira d'autres qui éteindront le feu de celles-là. C'est là, et non ailleurs, qu'il faut frapper pour vaincre. Emparons-nous à tout prix du promontoire de l'Éguillette, et Toulon est à nous.

Ainsi, renoncer résolument à prendre Toulon par la terre, *bien qu'il ne parût attaquant que de ce côté*; remplacer les opérations régulières d'un siège semblable à tous les autres sièges par une combinaison aussi neuve que les conditions de ce siège étaient insolites; à l'action directe, nécessairement lente, puisqu'elle aurait dû s'exercer contre une ville qui pouvait recevoir sans cesse par mer des approvisionnements, des munitions, des renforts, substituer audacieusement une action indirecte, mille fois plus foudroyante dans ses effets; *prendre Toulon par la mer, bien qu'on n'eût pas de flotte*; s'emparer du seul point d'où l'on pût livrer à l'ennemi, *avec des batteries remplaçant les vaisseaux*, un véritable combat naval dans lequel il était fatalement détruit, s'il osait affronter une lutte aussi disproportionnée, ou contraint de fuir en toute hâte, s'il préférait se soustraire au plus terrible danger; — telle fut, dégagée de l'accessoire, l'idée inspiratrice du plan qui rendit Toulon à la République.

Reste à savoir de quel cerveau est sorti ce plan-là.

M. Jung ne s'occupe même pas de résoudre ce problème ¹. Pour

1. « Nous n'entrerons pas dans le récit détaillé de cette opération de guerre. Elle est connue. » (*Bonaparte et son temps*, II, p. 391.)

MM. Krebs et Moris, c'est une sorte d'œuvre anonyme et collective, tout le monde à l'armée ayant compris dès les premiers jours du siège que Toulon ne pouvait être pris autrement ¹. Quant à Barras, nous avons vu que, s'il ne s'attribue pas expressément à lui-même la reprise de Toulon comme la victoire du 13 Vendémiaire, c'est du moins sur Dugommier seul qu'il reporte l'honneur de ce grand succès ².

Interrogeons donc de nouveau non les ouvrages de seconde main qui ont traité du siège de Toulon, mais les documents authentiques, officiels, contemporains de l'événement. Demandons aux Archives du Ministère de la guerre de nous révéler la genèse de ce plan dont tout le monde, paraît-il, est l'auteur — sauf Bonaparte.

Elles nous apprennent que la première pensée, tant des généraux que des représentants, a été de prendre Toulon de vive force par une vigoureuse attaque poussée sur ses défenses du côté de la terre. Carteaux parle « d'enlever tous les forts et redoutes à l'arme blanche ». Sur ce point, il est pour une fois d'accord avec son collègue Lapoype. Pas plus que le général en chef, les représentants, à cette date du 10 septembre, ne songent à réduire Toulon *par la mer*. Ils proposent d'intercepter l'arrivage des eaux dans la ville, de diriger une double attaque contre ses défenses de terre, tandis qu'on canonnera la flotte pour l'empêcher de protéger par ses feux les ouvrages assaillis ³. Rien dans tout cela qui ressemble, même de très loin, au plan qui fut adopté et exécuté quelques semaines plus tard.

Tout à coup une idée absolument nouvelle apparaît, éclate dans la correspondance des représentants : « Nous nous garderons bien

1. Voir *Campagnes dans les Alpes*, p. 373, note 3, déjà citée plus haut.

2. « La prise du général O'Hara, attribuée à Bonaparte, le vaisseau anglais qu'il aurait coulé bas, le plan de campagne auquel il aurait participé sont autant d'assertions fausses... Je le répète, le véritable preneur de Toulon, c'est Dugommier. » (*Mémoires de Barras*, chap. xvi.) Barras a raison en ce qui concerne la prise du général O'Hara, que Napoléon, plus tard, s'est faussement attribuée, et que des écrivains complaisants ont continué à lui attribuer, sur la foi de cette affirmation. O'Hara fut pris par quatre obscurs volontaires du bataillon de l'Ardèche, commandé par Suchet. Voir *Archives de la Guerre*, correspondance militaire, armée de Toulon, 10 décembre 1793, communication faite en 1832 au lieutenant général comte Pelet, directeur du dépôt de la Guerre, par M. Leone d'Almeyda, ancien aide de camp de Dugommier devant Toulon.

3. *Archives de la Guerre*. Lettres de Carteaux et de Lapoype au ministre Bouchotte du 10 et du 11 septembre 1793; lettre des représentants au Comité de Salut public du 10 septembre.

de faire le siège en règle de la ville de Toulon, lorsque nous avons un moyen plus sûr de la réduire, et ce moyen est ou de brûler l'escadre ennemie ou de la forcer à la retraite par la crainte de l'incendie.... Nous n'attendons que de la grosse artillerie pour prendre une position d'où nous pouvons atteindre les vaisseaux avec des boulets rouges, et nous verrons alors si nous ne sommes pas maîtres de Toulon.... »

Ces lignes sont datées du 13 septembre 1793. Quels progrès ont faits en trois jours ces représentants du peuple ! Que nous voilà donc loin du projet de prendre Toulon par la soif ! Comme l'idée d'un « siège en règle », l'idée même d'attaques directes du côté de la terre est brusquement et dédaigneusement abandonnée ! Or, le 29 du même mois, ces mêmes représentants proposent pour le grade de chef de bataillon le capitaine Bonaparte chargé depuis le 7 du commandement de l'artillerie ; et le 30 ils écrivent que le jeune officier est « le seul capitaine d'artillerie qui soit en état de concevoir les opérations ». De ces lignes, déjà citées, mais dont il ne nous était pas possible, plus haut, de mesurer toute la portée, je conclus que cette idée nouvelle qui surgit soudain dans la correspondance des représentants leur a été suggérée par celui-là même qu'ils récompensent, quelques jours après, de l'avoir conçue, et qu'ils récompensent en des termes qui ne laissent aucun doute sur l'importance du titre que Bonaparte vient d'acquérir à leur bienveillance. Quel titre, sinon l'indication d'une manière de prendre Toulon, à laquelle ni eux, ni personne n'avait pensé d'abord ?

Qu'elle ait été, comme je le crois, inspirée par Bonaparte, ou que tout l'honneur en appartienne à ses seuls signataires, Gasparin, Saliceti et Albitte, la lettre du 13 septembre ne nous donne, il faut bien le reconnaître, que l'ébauche, les premiers linéaments du plan précédemment exposé. Un trait essentiel y manque : l'indication précise du point où l'armée républicaine devra s'établir pour contraindre la flotte ennemie à évacuer la rade. Une hypothèse, si légitime que soit celle que je viens d'émettre, n'est d'ailleurs pas une preuve. Poussons donc plus avant notre enquête.

Voici précisément deux projets d'attaque de Toulon, présentés au Comité de Salut public ou au ministre de la guerre. Le premier a pour auteur Doumet-Revest, ingénieur de la marine ¹. Il est bien

1. « Projet d'attaque de l'infâme ville de Toulon par tous les points dont elle peut être susceptible de défense par le citoyen Doumet-Revest, ingénieur de la marine, résidant à Grenoble. » (*Archives de la section technique du Génie*

question dans ce projet d'occuper les positions qui dominent la rade. Mais ce n'est là qu'une entreprise accessoire. Doumet-Revest n'a nullement pressenti les conséquences de cette occupation. Il ne signale pas celle des positions dont l'enlèvement doit avoir à lui seul des effets décisifs, le point unique dont la possession entraîne nécessairement la chute de Toulon. C'est toujours, dans ce projet estimable mais court de vues, *du côté de la terre* que le grand effort des républicains doit se porter.

Le second projet, qui date des derniers jours d'octobre, est signé du nom illustre de Michaud d'Arçon ¹, général du génie et inspecteur des fortifications, la plus grande autorité du temps — et la plus justement estimée — en matière de siège ou de défense de places. Les Archives de la Guerre ne possèdent pas moins de trois Notes ou Mémoires consacrés à l'« entreprise de Toulon », du 26 au 31 octobre 1793, par le grand ingénieur que l'ancienne armée royale a légué — avec tant d'autres excellents officiers — aux armées de la Révolution. Ces divers projets constituent un véritable plan d'attaque, très soigneusement étudié et dressé, auquel ne manque même pas une carte explicative ². Ce plan comporte un blocus par terre avec « 150 000 hommes au moins ». Or Dugommier lui-même n'accuse pour les deux corps de l'armée conventionnelle que 20 000 hommes disponibles, quelques jours avant la grande attaque du 17 décembre ³! A la vérité, Michaud d'Arçon prescrit l'occupation de tous les caps, de toutes les hauteurs qui dominent la rade. Mais pas plus que Doumet-Revest il n'a soupçonné l'importance singulière d'une de ces positions, il n'a compris que l'occupation de ce seul point dispensait l'armée assiégeante d'occuper tous les autres ⁴. A ses yeux, comme aux yeux de Doumet-Revest, le siège de Toulon est *une opération classique*. Hérissons, chevaux de frise, tranchées, approches, parallèles, chemins couverts sur le front ouest de la place pour arriver à battre en brèche ses rem-

au Ministère de la Guerre.) Siège de Toulon en 1793; pièce adressée au ministre Bouchotte, le 14 novembre 1793.

1. *Archives de la Guerre, Notes et Mémoires* de Michaud d'Arçon sur l'entreprise de Toulon, des 26, 27 et 31 octobre 1793. — Sur Michaud d'Arçon, voir le savant ouvrage d'Arthur Chuquet, *la Trahison de Dumouriez*, p. 32 et 33, note 1.

2. *Archives de la Guerre*, atlas historique, meuble F, tiroir 3.

3. Voir *Archives de la Guerre*, lettre de Dugommier à Bouchotte, du 10 décembre.

4. Il paraît même ignorer que le promontoire de l'Éguillette est occupé, et très fortement occupé, par les Anglais.

parts, construction d'une « immense batterie d'au moins cent bouches à feu » : aucune des prescriptions de la vieille poliorcétique n'est omise. Ce plan a deux grands défauts : 1^o il n'est nullement adapté aux conditions particulières et très spéciales dans lesquelles se trouve la place assiégée ; 2^o il suppose des moyens d'action dont l'armée assiégeante n'a jamais disposé.

A ces deux projets se rattache par une évidente parenté d'inspiration et de méthode le plan dont nous trouvons les principaux éléments épars dans le Livre d'ordres et dans la Relation de la prise de Toulon par le chef de bataillon du génie Marescot ¹. Celui-là encore appartient à l'école traditionnelle, classique. Vaste ligne d'investissement avec circonvallation ; des myriamètres de tranchées, de galeries, d'approches, de parallèles ; un nombre infini de pelletées de terre. Le pur projet du bon officier du génie, du « fouisseur », qui répète consciencieusement sur le terrain la leçon apprise dans les livres. Tout cela lent, méthodique, circonspect ; l'interminable travail d'une taupe qui chemine en fouillant.

Et voilà pourtant les projets que MM. Krebs et Moris invoquent ² à l'appui de leur étonnante proposition : « En ce qui concerne la détermination du plan d'attaque, Bonaparte *aurait eu peu de mérite à découvrir ce que tout le monde reconnaissait* » ! Qui ne voit que si Toulon avait été assiégé comme le voulaient les auteurs de ces projets, le siège de Toulon eût duré aussi longtemps que celui de Troie ?

Heureusement Bonaparte s'en est mêlé. Après ces longs détours, que le désir de mettre la vérité dans la plus éclatante lumière a rendus nécessaires, j'arrive enfin à cette première, à cette claire manifestation du génie guerrier que le siège de Toulon a révélé, et à l'homme extraordinaire qui le portait en lui sans en avoir pris conscience encore, et à ceux qui, témoins de ces débuts éclatants, ont pressenti, sans doute, les hautes destinées qu'ils annonçaient. S'il était nécessaire de s'excuser d'aimer l'exactitude, qui est la probité de l'histoire, je dirais que c'est là précisément ce qui justifie le soin que j'apporte à déterminer avec une minutieuse précision le rôle de Bonaparte au siège de Toulon. Il n'est ni moins

1. Livre d'ordres de Marescot. — Relation des attaques de Toulon, au Port-de-la-Montagne (Toulon) par le chef de bataillon, commandant le corps du Génie, Marescot, le 20 nivôse, an 11 (9 janvier 1794). (*Archives de la Guerre.*)

2. Ceux de Doumet-Revest et de Michaud d'Arçon tout au moins. MM. Krebs et Moris ne paraissent pas avoir eu connaissance des idées de Marescot sur la façon d'attaquer Toulon.

digne d'intérêt, ni moins philosophique de vouloir connaître de quelle manière un grand homme a commencé, que de chercher à savoir comment il a fini. Or la légende ne ment pas, elle est même beaucoup plus véridique que certaine histoire, quand elle affirme que « c'est à ce siège mémorable qu'a commencé Napoléon ».

Le jour même où l'ingénieur Doumet-Revest envoyait au ministre de la guerre son « Projet d'attaque de l'infâme ville de Toulon », le 14 novembre 1793, un autre plan, signé Bonaparte, partait du quartier général d'Ollioules à l'adresse du même Bouchotte ¹. Le jeune commandant de l'artillerie disait : « Citoyen ministre, le plan d'attaque que j'ai présenté aux généraux et aux représentants du peuple est, je crois, le seul praticable. S'il eût été suivi dès le commencement avec un peu plus de chaleur, il est probable que nous serions dans Toulon.... *Chasser les ennemis de la rade est le point préliminaire au siège en règle, et peut-être même cette opération nous donnera-t-elle Toulon* ².... Pour se rendre maîtres de la rade, *il faut se rendre maître de la pointe de l'Éguillette*.... Il y a *plus d'un mois* que j'ai dit ³ aux généraux que l'artillerie existante dans ce moment-cy était *dans le cas d'éteindre le feu de la redoute anglaise, placée sur le sommet du promontoire de l'Éguillette*.... »

Vient ensuite le détail des batteries qu'il a établies pour préparer l'exécution de la partie essentielle de son plan : l'occupation du promontoire de l'Éguillette, l'enlèvement de la terrible redoute anglaise, ou fort Mulgrave. Si cette position est aux mains des Anglais, ce n'est pas sa faute. « Lorsque les représentants du peuple m'ont donné le commandement de l'artillerie,... tout me fit sentir la nécessité de former un équipage qui nous mit à même de chasser l'ennemi des rades, *en plaçant une batterie à l'Éguillette*.... Trois jours après mon arrivée, les batteries de la Montagne et des Sans-Culottes furent établies, coulèrent bas des pontons et résis-

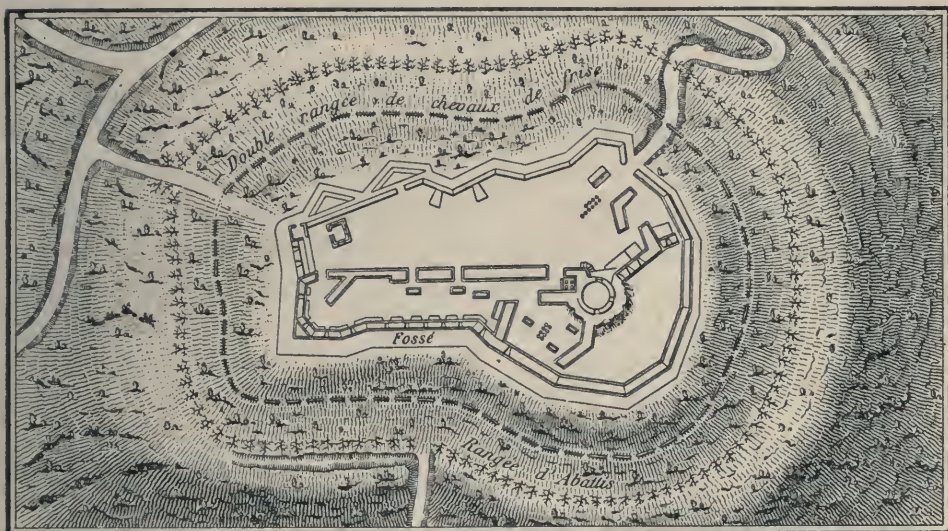
1. *Archives de la section technique du Génie au Ministère de la Guerre. Projet d'attaque de Toulon adressé au ministre par Bonaparte, le 24 brumaire an II. Publié dans la Correspondance de Napoléon, 14 novembre 1793, n° 4.*

2. C'est en effet ce qui précisément arriva, un mois après.

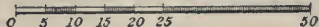
3. On voudra bien remarquer que cette déclaration de Bonaparte confirme l'hypothèse que j'ai émise un peu plus haut, relativement à la première apparition, dans la lettre écrite le 12 septembre par les représentants, de l'idée d'une attaque indirecte, par la mer, contre Toulon.

tèrent à plus de vingt mille boulets. Dans ce moment-là, les ennemis, comprenant l'insuffisance de leur artillerie navale, risquèrent le tout pour le tout et débarquèrent à l'Éguillette. Ils eussent dû être écrasés dans leur descente, *la fatalité ou notre ineptie voulut qu'elle réussit* ¹.... Je compris alors que l'affaire de Toulon était manquée.... »

Ajournée, plutôt. Car, sans perdre une minute, il s'est mis au travail, afin de réparer la faute commise par l'impéritie de Carteaux. Avec une fébrile et lucide activité, il a accumulé les moyens



Echelle en Toises



Plan de la Grande Redoute anglaise ou fort Mulgrave,
d'après un croquis de l'époque. (Papiers de M. de Saint-Albin.)

d'offensive, amassé de la force. Indifférent aux ordres contradictoires qui s'entre-choquent autour de lui, au chassé-croisé des généraux en chef qui viennent, passent et disparaissent, il peine jour et nuit sur sa tâche, sans que sa pensée tenace dévie un seul instant du but qu'elle s'est fixé : l'enlèvement du Petit Gibraltar. Il a poussé ses batteries jusqu'au pied de la grande redoute anglaise; il l'a enveloppée, cernée de ses mortiers, de ses canons qui n'attendent qu'un signal — qu'il ne peut malheureusement

1. Le témoignage de Bonaparte est ici pleinement confirmé par celui de Saliceti, qui accuse Carteaux d'avoir laissé les Anglais s'emparer des hauteurs d'où l'on aurait pu « fulminer l'esquadre ». (*Archives de la Guerre*, lettre de Saliceti, du 25 septembre 1793.)

donner lui-même! — pour vomir sur le fort Mulgrave la destruction et la mort. Cette position formidable, il la prendra non par un siège méthodique, régulier, mais par une sorte de bond d'animal de proie, sautant brusquement à la gorge de sa victime : le moment venu, il lâchera sur elle ses batteries, comme on découple des chiens. L'artillerie de siège elle-même, les lentes, lourdes, immuables pièces de position, sont appelées, par une conception prodigieusement hardie, à s'associer à l'impétueuse saillie qui doit, d'un seul élan, porter l'armée républicaine au sommet de la colline meurtrière. « Par le moyen de ces huit batteries, l'Éguillette doit être à nous et *ne peut pas résister, l'infanterie se présentant avec vigueur* une fois le feu des pièces ennemies éteint par les bombes et les canons ¹. » Vienne un général assez intelligent pour comprendre son plan et l'adopter, assez énergique pour l'exécuter avec la furie qu'exigera la suprême attaque : le fort Mulgrave est pris, le promontoire de l'Éguillette enlevé aux Anglais, la rade évacuée, et Toulon capitule. Tout est prêt. Bonaparte attend Dugommier.

Comparez ce plan avec ceux qui viennent d'être analysés plus haut. Mesurez l'originalité, la vigueur, la hardiesse respectives des esprits qui les ont conçus. Là, toutes les vieilles formules de l'art des sièges. Ici, le dédain des règles ordinaires, parce qu'une vue plus juste et plus pénétrante a révélé qu'elles ne conviennent pas au cas présent, *qui est exceptionnel*; l'application, à des conditions de siège insolites, d'une méthode *dont le mérite est précisément d'être anormale*; le doigt mis dès le premier jour, avec une souveraine clairvoyance, sur le point où il faut frapper pour terrasser l'ennemi d'un seul coup; une conception audacieuse, servie par des moyens d'exécution plus audacieux encore, des moyens simples et foudroyants; un plan, enfin, qui, un mois avant la prise de Toulon, nous donne point par point le programme des mémorables et décisives opérations accomplies par l'aile droite de l'armée du 16 au 18 décembre : écrasement du fort Mulgrave par les batteries qui l'enserrent, assaut impétueux de la grande redoute anglaise, occupation du promontoire de l'Éguillette, retraite précipitée de la flotte ennemie, reddition de la cité rebelle, — tout ce qu'avait prévu, tout ce qu'avait annoncé Bonaparte dans ce « Projet d'attaque » où éclate déjà ce génie qui semble asservir à son joug impérieux jusqu'à la décevante mobilité des événements futurs!

1. C'est précisément ce qui arriva le 17 décembre.

Et si ce n'est pas l'auteur de ce plan merveilleux, si c'est un autre que Bonaparte — fût-ce Dugommier, comme le prétend Barras — qui a pris Toulon, qu'on me dise que ce n'est pas non plus l'Empereur qui a vaincu à Austerlitz et à Iéna.

D'ailleurs l'héroïque et loyal soldat à qui Barras attribue la prise de Toulon, Dugommier lui-même, a rendu à Bonaparte ce qui lui appartient. Lors du conseil de guerre qui fut tenu le 25 novembre, neuf jours après son arrivée à l'armée, le nouveau général en chef déclara « qu'il ne croyait pas pouvoir offrir de plan d'attaque plus lumineux, plus exécutable que celui qui lui avait été présenté par le chef de bataillon commandant l'artillerie; qu'ayant suivi les idées de ce plan, il venait de son côté d'en rédiger un lui-même à la hâte; et ce plan, dont il se plaisait à rendre tout l'honneur à son premier auteur, Dugommier le soumit au Conseil ¹ ».

Arrivé pour ainsi dire de la veille à l'armée de Toulon, comment Dugommier aurait-il eu le temps de mûrir, de dresser un plan? L'honneur est assez grand pour lui d'avoir compris du premier coup le mérite de l'idée d'un autre et, après l'avoir adoptée sans hésitation, de l'avoir en outre exécutée avec une indomptable vigueur. Il suffit de jeter les yeux sur ce plan de Dugommier ² pour se convaincre que le projet du général en chef n'est en effet, comme il l'avoue lui-même, qu'un décalque de celui de Bonaparte. Et non seulement la marche des opérations dans l'un comme dans l'autre est identique, non seulement Dugommier se propose comme premier et principal objectif l'occupation du promontoire de l'Éguillette et l'expulsion de la flotte ennemie; mais certaines phrases même

1. *Vie de Dugommier*, composée en 1799 par A. Rousselin de Saint-Albin, encore inédite, sauf un fragment — précisément relatif au siège de Toulon — publié par le fils de l'auteur parmi les *Documents relatifs à la Révolution française*, extraits des œuvres inédites de A. Rousselin de Saint-Albin, Paris, Dentu, 1873, 1 vol. in-8. Le passage que je cite est extrait du manuscrit même de M. de Saint-Albin, dont le texte n'a pas toujours été scrupuleusement reproduit dans la publication ci-dessus mentionnée. Composée sur de nombreux documents authentiques rassemblés à cet effet par M. de Saint-Albin lorsqu'il remplissait en 1798, au Ministère de la Guerre, les fonctions de secrétaire général de Bernadotte, cette *Vie de Dugommier* présente un véritable intérêt historique.

2. Observations sur le siège de Toulon, manuscrit de huit pages, signé Dugommier, non daté, mais certainement postérieur au conseil de guerre du 25 novembre. Ce document est suivi d'un plan d'attaque. (*Archives de la Guerre*, correspondance militaire, armée de Toulon, décembre 1793.)

sont d'une allure si étrangement napoléonienne qu'on peut se demander si ce ne serait pas, d'aventure, Bonaparte lui-même qui les aurait rédigées pour son chef. « Le succès d'une entreprise quelconque dépend *du calcul exact des moyens* que l'on y emploie, de *leurs justes proportions*, et de *leurs rapports respectifs*. » Voilà une formule qui sort d'un cerveau de mathématicien. « *Les vaisseaux sont les remparts maritimes de la ville de Toulon*. Si nous les forçons de s'éloigner, elle perd son principal appui. » Image vive et raisonnement serré : n'est-ce point là encore une des caractéristiques de la « manière » de Napoléon ? « L'attitude de l'ennemi après l'événement, celle de notre armée, *enfin les circonstances, qu'il faut toujours consulter à la guerre, régleront notre conduite ultérieure*. » Quiconque a eu, si peu que ce soit, commerce avec la pensée de Napoléon, conviendra que cette phrase-là porte indubitablement la marque de l'homme de guerre avisé dont la stratégie fut toujours aussi souple que sa politique, hélas ! se montrait inflexible.

Dans sa relation des attaques de Toulon, Marescot fait une remarque importante. Au conseil de guerre du 25 novembre, « le général en chef lut un projet d'attaque qui fut suivi d'un autre plan prescrit par le Comité de Salut public. *Ces deux plans différaient fort peu l'un de l'autre* ». Comment auraient-ils différencié, puisqu'ils avaient une origine commune, le plan de Bonaparte, expédié à Paris au ministre de la Guerre, approuvé par le Comité ¹, et communiqué évidemment par le jeune commandant de l'artillerie à son général en chef, dès l'arrivée de Dugommier à l'armée de Toulon ?

Ainsi, de quelque côté que l'on se tourne, c'est toujours la pensée de Bonaparte qu'on trouve comme inspiratrice du plan dont l'exécution rendit les armées de la Convention maîtresses de Toulon. Cette pensée est si puissante que tous ceux qui se sont trouvés en contact avec elle en demeurent imprégnés.

Comme s'il avait prévu le plaisir que cette déclaration causera sans doute à M. Jung, Barras affirme que Bonaparte n'a contribué en quoi que ce soit à la reddition de la place. Les documents lui répondent, et voici ce qu'ils disent clairement :

1. « Une note d'un membre du Comité de Salut public d'alors nous apprend... que le Comité de Salut public... fut si content des vues du jeune officier d'artillerie, qu'il le nomma chef de brigade et pressentit son génie. » (*Vie de Dugommier*, par A. Rousselin de Saint-Albin, fragment publié dans les *Documents relatifs à la Révolution française*, par H. de Saint-Albin, p.242 .)

1° Bonaparte a vu le premier où étaient les clés de la ville.

2° Il a préparé seul les moyens d'aller les prendre là où il avait dit qu'elles étaient.

3° Avec ses compagnons et ses chefs il est allé les chercher à cet endroit, dès longtemps désigné par lui. Et comme elles y étaient en effet, Toulon fut pris.

Telle est, brièvement et exactement résumée, l'histoire du siège de Toulon en 1793 ; tel, le caractère du rôle que Bonaparte a joué à ce siège.

En d'autres termes, il fut celui qui veille quand les autres se reposent, celui qui agit tandis qu'on délibère et qu'on bavarde. Il fut la pensée de cette héroïque armée — la pensée obstinément fixée sur la ville rebelle que la République avait commandé de réduire, — l'œil toujours ouvert de la Patrie en danger sur la trahison scélérate qu'il fallait châtier.

J'aime à me le représenter, au bord de la mer, fouillant de son regard d'aigle la rade où se balancent les vaisseaux anglais, les vaisseaux maudits qu'il rencontre dès son premier pas, qu'il rencontrera toujours, jusqu'à la fin ! — ou bien encore, le soir, contemplant la lune qui, comme un boulet rouge échappé de ses batteries, monte en parabole dans le ciel, éclairant les profils menaçants du fort Mulgrave, du « volcan inaccessible » dont parle Dugommier. Telle la clarté de l'astre remplit l'espace, telle la gloire de son nom remplira bientôt l'univers. Quels rêves sublimes devaient hanter sa pensée, orageuse et profonde comme le flot qui venait mourir à ses pieds !

Barras a compté les trous qui perçaient son habit ; mais le cœur qui battait sous cet habit troué, comment Barras l'aurait-il deviné et compris ? Défense à ce qui est petit de mesurer ce qui est grand !

Musset-Pathay a mieux vu, et son jugement mérite d'être retenu. Bonaparte, dit-il, « fut l'âme du siège de Toulon ¹ ». Une âme, oui, c'est bien cela qu'il était déjà, et qu'il fut toujours ; l'âme la plus forte, la plus véritablement et magnifiquement souveraine qui ait jamais été. Et si elle fut telle, c'est que — outre les dons les plus éclatants de l'intelligence — elle avait reçu de Dieu ce qui les féconde,

1. *Relations des principaux sièges faits ou soutenus en Europe par les armées françaises*, depuis 1792, Paris, 1806. 1 vol. in-4° de texte et un atlas.

ce qui fait produire au génie même des fruits qu'il ne donnerait pas sans cela : la volonté, l'énergie, la constance, la trempe du caractère, en un mot. Il n'est pas mauvais de rappeler que si cet homme a été si grand, c'est parce qu'il a porté au suprême degré de puissance cette force morale sans laquelle nations ou individus ne sont plus que des apparences de peuples, des simulacres d'hommes, — un je ne sais quoi sans ressort, qui tombe à terre dès qu'on le touche.

Ainsi conçue, l'admiration pour Napoléon n'est pas un fétichisme puéril. C'est un acte de foi en la royauté de l'esprit, en sa haute prééminence sur tout ce qui ne relève pas de lui. On me fera l'honneur de croire que ces raisons d'ordre philosophique ne sont pas étrangères aux sentiments que j'ai voués à la mémoire de l'Empereur. Si quelqu'un insinuait nonobstant — ainsi qu'il arrivera sans doute — que l'âme d'un « grognard » revit en moi, je répondrai que je suis sensible à l'honneur qu'on me fait, mais que je ne m'en crois pas tout à fait digne.

Certes je suis reconnaissant à l'Empereur de nous avoir gagné beaucoup de batailles. Peut-être de bons esprits jugeront-ils comme moi que nous n'avons pas le droit, à cette heure de notre histoire, de nous montrer par trop détachés sur ce point. Mais je lui sais gré bien plus encore de nous avoir légué le plus bel exemplaire qui soit de l'instrument moral avec lequel on les gagne. J'estime en effet que plus la conception matérialiste prévaudra même dans le noble art de la guerre; plus la guerre deviendra *scientifique*, comme on dit; plus sa préparation sera fondée sur les seuls moyens de la force matérielle; plus le nombre, qui règne déjà dans la politique, sera considéré, là aussi, comme la raison dernière et le suprême recours : plus aussi l'esprit se vengera des dédains qu'on lui témoigne, si l'on commet la faute de ne plus croire à sa vertu souveraine, de ne pas s'adresser à lui, qui seul pourtant peut opérer le miracle de changer en armée l'immense et flasque multitude de nos soldats. Qu'une armée soit une âme — âme multiple et une, ardente et vibrante, irrésistible quand certains souffles passent sur elle et la soulèvent, — c'est là un enseignement spiritualiste qui découle avec assez d'évidence, il me semble, de l'histoire de Napoléon, comme de celle aussi de la Révolution.

En 1812, la Grande Armée est détruite. On le croit, du moins : et l'Europe, délivrée du cauchemar de cette héroïque géôlière qui la

tenait aux fers, tressaille d'espérance. Erreur ! Le désastre a épargné le cerveau brûlant d'où la Grande Armée est sortie comme une lave. La Grande Armée, c'est la pensée, c'est l'âme — il me faut bien revenir toujours à ce mot — l'âme de Napoléon, et Napoléon n'est pas mort. Il revient, il rapporte une étincelle du feu sacré qui embrasait les légions invincibles que la morne Russie lui a prises. Et cette étincelle suffit. Mise au cœur des conscrits de 1813, elle fait de ces enfants des héros. Du tombeau glacé où gît la Grande Armée, surgit soudain une autre Grande Armée, sublime comme l'ancienne. Le brasier qu'on croyait éteint — et qui ne l'était pas, puisque Napoléon, principe de cette flamme, vivait encore, — se ranime et flambe de nouveau. Et la coalition terrifiée se demande, à Lützen, à Bautzen et à Dresde, si ce ne sont pas les soldats d'Austerlitz et d'Iéna qu'elle retrouve devant elle.

Avec ce seul mot : la Patrie en danger, la Révolution avait accompli déjà des prodiges de même ordre et non moins étonnants que celui-là. La Patrie en danger ! Mot magique qui volait sur les ailes de la *Marseillaise*, — glaive flamboyant que les quatorze armées de la République portaient devant elles, et à l'approche duquel les armées ennemies fondaient comme la neige au soleil !

Et si l'on me demande maintenant pourquoi j'aime, pourquoi j'admire la Révolution et Napoléon — j'espère qu'aucun esprit assez court ne se rencontrera pour être surpris de me voir associer dans un même culte cette grande chose et ce grand homme, — je répondrai simplement qu'entre autres raisons que j'ai de les admirer et de les aimer, il y a celle-ci : que la Révolution et Napoléon ont rendu à une doctrine philosophique qui m'est chère le service de prouver par d'immortels exemples la toute-puissance, aujourd'hui méconnue, de l'idée.

VIII

CONCLUSION

Les pages qu'on vient de lire ont fait, si je ne m'abuse, bonne et complète justice des allégations contenues dans les Mémoires de Barras sur le rôle de Bonaparte au siège de Toulon. Il fallait

que le caractère agressif et partial de l'ouvrage fût évident pour tous comme il l'est pour moi-même. Je n'ai pas voulu me contenter d'une simple affirmation sur ce point. Mon témoignage pouvait paraître suspect. Il est en effet celui d'un homme qui parmi les sentiments divers et complexes que lui inspire Napoléon, en éprouve — ainsi qu'il vient de le déclarer — un plus fort, plus impérieux que tous les autres : l'admiration. On n'est pas forcé de savoir que ce même homme, qui ne cache pas cette admiration, n'en est ni la dupe ni l'esclave; qu'il n'entend abdiquer, même en face d'un pareil génie, pas la plus petite part de l'indépendance de sa pensée; qu'il serait prêt, enfin, à prendre au besoin avec Napoléon telles libertés qu'il ne prendra jamais avec ce qu'il croit être la justice et la vérité.

J'ai donc jugé nécessaire, afin de donner au lecteur une entière confiance dans l'équité du jugement sévère que je porte sur Barras, de prouver par des faits que ses Mémoires, en tout ce qui touche de près ou de loin à Napoléon, ne sont autre chose, comme je l'avais avancé plus haut ¹, qu'un pamphlet. Je n'ai d'ailleurs pas la naïveté de croire que cette démonstration empêchera les passions politiques de se jeter sur la pâture que la longue rancune de l'ex-Directeur a préparée pour elles. Nous vivons en un temps où peu de gens aiment assez la Patrie pour comprendre de quel culte large et pieux il convient d'honorer les gloires, quelles qu'elles soient, de son passé. Je mourrais de honte si j'avais eu le malheur de parler comme certains l'ont fait de Louis XIV. Et si j'avais été un assez puissant esprit pour écrire les admirables livres de Taine sur la Révolution, la gloire même qu'ils m'auraient value me paraîtrait amère, et je ne me consolerais jamais d'être l'auteur de ce sacrilège chef-d'œuvre.

Je ne me dissimule donc pas que ceux pour qui la haine de l'Empereur est — comme l'est pour d'autres la haine de la Révolution — une sorte d'article de foi, emprunteront avec joie à cet arsenal de méchants commérages des armes contre Napoléon : armes émoussées, armes impuissantes, qui — je le répète avec une conviction profonde — se briseront comme verre sur cet airain.

Mais je sais aussi que les lecteurs de bonne foi se garderont de croire Barras sur parole et n'iront pas lui demander les éléments d'un jugement équitable sur Napoléon. Or c'est à ces lecteurs-là

1. Voir l'Introduction générale aux Mémoires de Barras, p. XXI.

seuls que je m'adresse. Aux autres, je dédie par avance la tranquille indifférence de mon mépris. J'ai essayé de montrer par un exemple significatif à quelles audacieuses falsifications de la vérité la plus indubitable, la plus claire, se livre le ressentiment de l'ex-Directeur. L'ayant pris, dès les premiers mots qu'il prononce sur Bonaparte, en flagrant délit de mensonge, je ne lui ferai pas l'honneur de discuter l'une après l'autre et de confondre chacune de ses calomnies. Je l'abandonne à son instinct de diffamateur, aux basses inspirations de son envie et de sa haine. Ce serait faire injure à la grande mémoire qu'il essaye de salir, que de ne pas lui laisser le soin de se défendre toute seule contre de pareilles attaques. Napoléon n'a pas besoin qu'on vienne à son secours — surtout quand c'est un Barras qui l'insulte! Je laisserai donc désormais l'auteur des Mémoires distiller à l'aise tout son fiel. Ce fiel même, je le livre au public sans crainte ni remords : car j'ai mis sur le poison l'étiquette qui prévient.

GEORGE DURUY.

MÉMOIRES DE BARRAS

L'UN DES DIRECTEURS DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHAPITRE I

Ma naissance. — Mon village. — Mes ancêtres. — Melchior de Barras, mon oncle. — Louis XVI le récompense. — Il refuse de faire partie d'une commission judiciaire. — Mon père. — Guerre de Corse. — Galanterie de M. de Marbeuf. — Les Blacas, les Pontevès, les Castellane. — Mon éducation. — Le père Cajétan. — Mon caractère. — On veut me faire page du duc d'Orléans. — « Plutôt soldat! »

Je suis né le 30 juin 1755, à Fox-Amphoux, département du Var. Ce village est situé sur un pic; il date de la plus haute antiquité, et fut bâti sans doute dans les temps où les habitants de ces contrées, exposés aux attaques de leurs voisins, cherchaient des retranchements naturels au sommet des montagnes. Fox, au pied duquel se déploie d'un côté une plaine fertile, et qui de l'autre est protégé par une forêt considérable, dut être jadis un point important. Les débris de monuments épars sur son territoire attestent que mon village aussi a eu son moment de civilisation.

Join 1755.

Si, dans la nécessité où je crois être de ne laisser rien ignorer de moi, pour éclairer le jugement qui doit s'atta-

cher à mes actions, je donne quelques détails sur mon origine, ma vie tout entière apprendra comment j'ai toujours considéré les inégalités qui ont si longtemps ressemblé à des droits, et évalué ce qui appartient à l'homme ou à la naissance; comment enfin, pendant mon long voyage à travers la Révolution, j'ai porté mon bagage féodal.

L'ancienneté des Barras, suivant le proverbe du pays, égale celle des rochers de la Provence. Bravoure, popularité ont été de tous les temps les apanages de ma famille. Je renvoie les amateurs de généalogie à une note sommaire sur mes ancêtres qui pourra leur donner quelque satisfaction. Je rappellerai seulement ceux qui sont les plus rapprochés de nous par les souvenirs de ma jeunesse ¹.

On doit à un Barras de la Penne, premier chef d'escadre

1. Mes ancêtres se croisèrent pour la délivrance de la Terre Sainte. En 1222, Raymond de Barras commandait un corps considérable dans cette expédition. Ferrand de Barras, grand commandeur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, accompagna Charles d'Anjou, l'an 1264, lorsqu'il marcha à la conquête du royaume de Sicile. Guillaume, aussi grand commandeur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, obtint du même Charles d'Anjou, l'an 1267, la confirmation de la donation de Manosque faite à son ordre. Louis, seigneur de Melan, de Thoard (*sic*) et de Barras, fut chambellan du roi Charles VIII. Delphine de Barras, mariée à Guillaume de Lignes, comte de Marseille, se distingua par sa beauté et ses romances à la *cour d'amour* présidée par la belle Laure. Delphine, sa fille, mariée, l'an 1298, avec Elzéar de Sabran, fut canonisée. En 1280, Jean de Barras, onzième du nom, fut fait grand sénéchal de Provence. En 1341, le roi Robert accorda à Raymond II des lettres de provision de l'office de châtelain de la ville de Nice. En 1350, hommage fut prêté par un Ferrand de Barras pour nombre de seigneuries qu'il possédait. En 1493, la famille reçut la confirmation des dons qui avaient été faits à Louis de Barras, premier chambellan de Charles VIII. Un Barras fut choisi pour assister à un combat singulier entre l'empereur Louis de Bavière (*sic*) et François I^{er}. Un autre Barras fut l'un des otages de ce dernier prince. Raymond III fut créé vicomte de la ville d'Aix. Le couvent des Cordeliers de la ville de Digne fut érigé par un Louis de Barras, sous la condition que tous ceux de ce nom seraient enterrés dans le chœur de l'église avec le costume de ces religieux. Notre maison fut admise, dès l'origine de leurs institutions, dans les ordres des Chevaliers du Temple, de Rhodes, de Saint-Jean de Jérusalem, de Malte. Des manuscrits de Naples et d'Aragon constatent qu'elle donna des généraux distingués à ces deux royaumes. Les armes de Barras font croire que c'est là qu'on trouve leur premier auteur; c'était un grand amiral revêtu d'une principauté et de hautes charges militaires.

des galères, grand cordon rouge, commandant à Marseille, plusieurs écrits concernant les constructions navales et la position des côtes de la Méditerranée.

Melchior de Barras, mon oncle, vice-amiral, marin très distingué, fut nommé au commandement de Brest en 1760, puis à celui de l'escadre française aux États-Unis.

Quoique le commandement de M. de Barras fût indépendant, il ne balança pas, sur l'invitation de Rochambeau, à voler au secours de M. de Grasse dont l'escadre, engagée témérairement dans la baie de Chesapeake, était compromise par la supériorité de celle des Anglais. En présence de la flotte ennemie, par une belle manœuvre, il mouilla dans la baie et alla se joindre à M. de Grasse. Il signa la capitulation à laquelle fut forcé Cornwallis par le général Washington, remit son escadre à M. de Grasse, dont il prévoyait les malheurs, et partit pour Paris, après avoir contribué à la prise de New-York.

Le dévoûment désintéressé de mon oncle lui mérita l'estime du public, lui valut à la Cour la réception la plus honorable, et des félicitations de Louis XVI, qui le fit lieutenant général et grand-croix de Saint-Louis. Monsieur, frère du Roi, s'unit à ces suffrages, compara la belle conduite de mon oncle à celle du maréchal d'Estrées. Le ministre de la marine, M. de Castries, fut le seul qui ne parût point satisfait. M. de Barras, dans un entretien où il croyait la vérité permise à l'égard d'un ministre, lui avait prédit les événements désastreux qui attendaient M. de Grasse, son protégé. En effet, l'on apprit bientôt que, pour sauver un vaisseau, le *Zélé*, au moment où, affalé sous le vent, il allait tomber au pouvoir de l'ennemi, M. de Grasse livra bataille et fut complètement défait par l'amiral Rodney. C'est dans cette journée que M. de Grasse perdit son beau vaisseau amiral la *Ville de Paris*. Sans ce mouvement imprudent, réuni quatre jours plus tard à l'escadre espagnole, il eût compensé larges

ment la perte du *Zélé*; et, devenu supérieur en forces navales, il aurait certainement remporté la victoire.

Mon oncle refusa d'aller présider le conseil de guerre qui devait juger M. de Grasse, sur des instructions qui seraient données par le gouvernement. Mon oncle était de ces hommes qui ne veulent obéir qu'à leur conscience.

Mon père avait fait la guerre de Corse sous M. de Marbeuf. De misérables moyens furent mis en usage pour subjuguier ce pays; de cruelles vengeances ne sont pas des moyens de conciliation. On attribua de grandes négligences au général en chef dans les devoirs militaires, à son commerce de galanterie avec une femme peu célèbre alors, qui l'est devenue depuis comme mère d'un personnage devenu lui-même trop fameux. Ne voyant point d'issue à l'expédition de Corse, mon père quitta l'armée et revint à Fox, chez Mme de Castellane-Montpezat, sa tante; il épousa sa petite-fille, elle possédait de grandes vertus : belle, modeste, d'un sens exquis, populaire, charitable, toujours livrée aux soins de la famille, et occupée de l'économie qu'exigeait une fortune devenue médiocre par les prodigalités de mon aïeul. Cependant, grâce à l'ordre qu'elle avait établi dans la maison, mon père vivait honorablement. Il avait de l'esprit, de l'instruction, une prodigieuse mémoire. Il a laissé des manuscrits sur la guerre de Corse, sur le régime municipal et les corvées établies dans ce pays. Avec des connaissances en administration qui lui permettaient de remplir les premiers emplois, mon père préféra la tranquillité de son manoir aux tumultes de la Cour, où il était appelé par MM. de Vogüé, de Talaru, Davarée (*sic*) (d'Avaray?) et de Chabrillane, nos alliés.

Mon père et ma mère, qui avaient l'estime, la vénération du peuple, n'étaient pas moins recherchés par la noblesse : les Blacas, les Pontevès, les Castellane prétendaient à notre parenté. La société admise au château y trouvait de l'esprit,

de la bienveillance et bon accueil, sans étiquette. Ces premières relations sont une première éducation.

Mon enfance, laissée aux soins seuls de la meilleure des mères, n'eut d'autre direction que sa tendresse; car je ne puis point parler de mes études. J'en avais fait de mauvaises dans un pensionnat, ensuite dans le couvent des Carmes. Le prier, entièrement occupé des religieuses, m'avait confié à un père Cajétan peu instruit et infirme. La communauté ne suffisait point à ses besoins journaliers : mes petites épargnes venaient au secours du pauvre père. Mon cœur était bon, mais le moral ne pouvait échapper aux conséquences du physique, ma santé était robuste. Dès l'âge de quatorze ans, un sentiment d'indépendance et d'exaltation se développait en moi : actif et courageux dans les dangers, si le calme semblait diminuer mon énergie elle était remplacée par l'attrait des plaisirs, qui souvent m'ont détourné de mes devoirs. Je m'adresse ce reproche dès le commencement de ma vie, en avouant encore qu'il peut s'étendre jusqu'aux circonstances plus avancées de ma carrière; ne voulant pas me surfaire ni me vanter, je suis pressé de montrer aussitôt le fond de mon caractère. Je reconnais que dès lors, peu propre aux travaux de cabinet, j'ai eu peine à en prendre le goût dans la suite; mais, avec un sens droit, j'ose dire que presque toujours mes premières pensées ont été justes, comme mes premiers mouvements ont toujours été généreux.

Mon père songeait avec toute la sollicitude d'un bon cœur à l'établissement de ses enfants. J'avais deux frères et une sœur, qui tous, après un pèlerinage assez long dans la vie, ont péri malheureusement. Quoiqu'il eût refusé d'aller à la Cour, mon père entretenait des relations d'amitié avec quelques personnages qui lui faisaient pour sa famille des offres de service.

M. de Talaru, qui me témoignait beaucoup d'intérêt, lui

avait proposé une place de page pour moi, chez M. le duc d'Orléans. Mon père me communiqua ce qu'on lui écrivait à ce sujet : je fus révolté qu'on eût pu croire que j'accepterais une livrée, même celle d'un prince populaire, et qui nous portait quelque affection. Mon père m'embrassa et me dit : « Tu as raison ; plutôt soldat ! »

CHAPITRE II

J'entre cadet gentilhomme au régiment de Languedoc. — Mes premières amours. — L'écuyer La Poterie. — Je suis officier au régiment de Pondichéry. — Je m'embarque pour l'Ile de France. — Madère. — Vie voluptueuse de ses moines — Poissons volants. — Traversée orageuse. — Cap des Courants. — Ile de l'Ascension. — Tortues marines. — Cap de Bonne-Espérance. — Établissements des Hollandais. — Côte de Constance. — Le capitaine Cook. — Le Port-Louis. — M. de Chabrilane. — Négrresse stigmatisée. — Je m'embarque pour Pondichéry. — Mme Chevreau. — Mlle Goupille. — Le prince des îles Séchelles. — Nous échouons. — Ile déserte. — Tableau grotesque. — Horreurs de la faim. — Position affreuse de Mme Chevreau et de Mlle Goupille. — Leur négresse. — Les îles Maldives. — Scélératresse d'un chef d'insulaires. — Révélation. — L'île du Roi. — Réception magnifique. — Somptueux diner. — Le frère du Roi. — Majesté noire. — La reine. — Visite de minuit. — Le monarque prend des libertés. — Remarque sur les Maldives. — Le labat. — Cure bizarre. — M. de Thermillier. — Départ des Maldives.

J'entrai cadet gentilhomme à l'âge de seize ans au régiment de Languedoc. Au moment de le joindre, je fus retenu par la connaissance d'une dame des plus aimables. Elle obtint de l'évêque de Viviers, son parent, de faire retarder mon départ. Au bout de quelques mois, mon père usa de son autorité pour rompre cette première liaison et m'éloigner. Mes exercices d'équitation eurent lieu à Cambrai, sous le fameux La Poterie. Je servais dans la compagnie d'Arnou-

Juillet 1771.

ville ; on s'y divertissait, mais ni les plaisirs ni les occupations que je pouvais trouver en France, ne me convenaient : j'avais le goût des voyages.

Un de mes alliés, M. de Chabrillane, commandait à l'Île de France : muni de mon brevet d'officier au régiment de Pondichéry, je demandai à passer près de lui. Il était chevalier de Malte.

Juin 1776.

Je m'embarquai en 1776, à Marseille, sur le vaisseau le *Duc de Duras*. Ce vaisseau, destiné pour l'Inde, devait relâcher au Port-Louis. Je demande pardon au lecteur si, cédant à la faiblesse des faiseurs de Mémoires, je ne lui fais pas grâce de quelques traits un peu personnels de ma première vie. Il reconnaîtra la route où nous devons passer pour arriver aux époques d'intérêt général où ma narration touchera les plus vives circonstances du drame politique qui depuis quarante ans est représenté sur la scène du monde.

Après avoir côtoyé l'Espagne, nous relâchâmes à Cadix, pour y prendre des piastres, ensuite à l'île de Madère, pour l'approvisionnement des vins. Cette île, productive et tempérée, offre un séjour des plus agréables. Sa culture, perfectionnée par les Anglais, qui en sont les principaux propriétaires, fournit les vins si recherchés en Europe et qui ne le sont pas moins aux Indes et aux colonies. Les moines y ont établi de nombreux couvents. Hypocrites, avides de domination, débauchés dans leur intérieur, ils affichent au dehors la dévotion. J'assistai à quelques-uns de leurs soupers, qui n'étaient point des repas d'anachorètes.

Le vaisseau leva l'ancre, coupa la ligne, poussé par des orages continuels qui, pendant la traversée périlleuse, nous jetèrent des poissons volants, que nous trouvâmes délicieux. Les nuages amoncelés produisaient des tableaux singuliers d'un reflet ravissant ; mais les brouillards, les vents contraires et l'inexpérience des officiers nous auraient exposés au dernier danger, si notre vaisseau, engagé sur les récifs du

cap des Courants, en Afrique, n'eût été miraculeusement sauvé par le retour des vents favorables. A l'île de l'Ascension, nous prîmes des tortues; leur chair est saine et d'une grande ressource pour les équipages; il y en avait d'une immense grosseur. Cette île, bouleversée par des volcans, n'offre que des cendres et presque point de végétation. Les tortues y arrivent la nuit pour déposer leurs œufs dans le sable brûlant : on les renverse avec des bâtons et on les transporte à bord.

Nous arrivâmes au cap de Bonne-Espérance. La ville est encaissée par des rochers inabordables, retraite des singes de toutes les espèces.

Les établissements des Hollandais sont très avancés dans les terres. Naturellement fertiles, elles sont cultivées par les Hottentots, qui se louent pour un temps donné. A l'expiration du bail, les Hollandais les paient partie en numéraire et partie en bestiaux.

Entre le Cap et False Bay est la côte de Constance, dont les vins sont si renommés. Les vignobles s'accroissent chaque jour, surtout aux environs de la petite ville de la Rochelle, construite et habitée par les Français que l'édit de Nantes avait proscrits.

Dès que nous fûmes approvisionnés, nous cinglâmes vers l'île de France. Je venais de faire au Cap la connaissance de l'illustre capitaine Cook; il m'avait accueilli avec bonté, j'avais été au moment de le suivre aux terres australes.

Ce ne fut pas sans danger que nous franchîmes les lames qui s'élèvent comme des montagnes au canal de Mozambique. Notre vaisseau, le *Duc de Duras*, fut avarié, mais enfin il mouilla au Port-Louis. J'allai loger chez le gouverneur, M. de Chabrilane, mon parent, où je reçus un accueil amical. M. de Chabrilane, chevalier de Malte, était un peu dévot, ce qui ne lui interdisait pas les cas réservés que ces messieurs appellent « péchés mignons » : il aimait la bonne chère

et les femmes; et, sans de grands talents, il tenait paisiblement son île.

Un jour, pendant que nous étions à table, on amena une négresse stigmatisée par les ordres de sa maîtresse, qui en était jalouse. Son corps n'offrait plus qu'une plaie, résultat horrible de l'application des charbons ardents. La malheureuse fut placée à l'hôpital, et le gouverneur chargea l'intendant de négocier son affranchissement. Quel affreux régime que celui où l'on voit d'infortunés esclaves soumis au caprice absolu, qui peut disposer de leur vie!

La correspondance de l'Inde annonçait de grands préparatifs de la part des Anglais. Pondichéry était leur point de mire. J'obtins l'autorisation de rejoindre mon régiment à Pondichéry. Je m'embarquai avec la femme de l'intendant de l'île Bourbon, qui allait rejoindre son mari, et à laquelle M. de Chabrilan me'avait particulièrement recommandé. Cette fort jolie femme était accompagnée d'une demoiselle Goupille qui mériterait bien aussi quelque mention. Nous relâchâmes à l'île Bourbon, que les Anglais ont bien voulu nous laisser, parce qu'elle n'a ni ports ni rades sûrs. C'est un trait de leur générosité ordinaire.

Après quelques jours de repos dans cette île, nous fîmes route vers la côte de Coromandel, et nous traversâmes les îles Séchelles, basses, boisées et peu saines. Un Français, M. Delaunay, s'y était établi avec quelques nègres et avait pris le titre de « prince ». Ce petit souverain perdit bientôt, par les maladies, ses sujets et son trône.

Nous naviguions par un beau temps, lorsque, au milieu de la nuit, un violent ouragan survint tout à coup. Notre vaisseau donna contre un banc de sable; la quille fut brisée et nous échouâmes. Chacun se rendit à la hâte sur le pont: nous étions tous à demi nus et dans la consternation; à la vue du commun danger, nous prenions en tumulte des résolutions à l'instant même abandonnées. Nous n'avions plus de

mâts; d'épaisses ténèbres nous environnaient, et nous ne savions que résoudre.

Le capitaine était embrassé par son frère qui se recommandait tout haut à Notre-Dame de la Garde. De toutes parts on adressait des prières à la « Bonne Mère ». Mme Chevreau et Mlle Goupille, aussi intéressantes par leur jeunesse que par leur beauté (l'intendante n'avait que vingt et un ans), accourues, dans le plus grand désordre, au milieu des hommes de l'équipage, se jetaient dans mes bras en criant : « Sauvez-nous ! »

Notre position était affreuse. Enfin le jour parut, et ses rayons, qui nous consolèrent un instant, nous montrèrent bientôt les périls que nous avions à craindre et que la nuit nous avait cachés. Naufragés sur des rochers que la mer agitée couvrait de ses vagues, nous fûmes heureux de trouver un refuge sur le banc de sable qui nous avait fait échouer et qui était situé à deux encablures du vaisseau, presque entièrement détruit. Là nous parvînmes à construire un radeau, sur lequel se plaça l'équipage. Munis d'une caisse de fusils, d'un baril de poudre et de balles, de deux petites barriques, l'une de biscuits, et l'autre d'eau-de-vie, et d'une caisse de piastres, seuls objets que l'on pût sauver, nous nous dirigeâmes vers un groupe d'îles que nous distinguions dans le lointain. Nous abordâmes celle qui était le plus près de nous. Elle n'avait pas plus d'un arpent d'étendue, et n'offrait aucune trace de végétation. Peu d'instant après, le vaisseau, qui faisait eau de tous côtés, disparut.

Notre premier soin fut de songer à chercher des moyens d'existence en explorant les lieux où nous étions. Un trou pratiqué dans le sable nous procura de l'eau saumâtre en assez grande quantité; mais ce fut tout ce que nous pûmes trouver. Si notre situation n'eût pas été horrible, elle pouvait avoir quelque chose de grotesque. Les passagers, ainsi que moi, n'avaient pour tout vêtement que leur chemise et leur caleçon,

et les deux jeunes dames dont j'étais le protecteur, leur costume de nuit, un gilet et un pantalon de toile; mais nous n'étions guère disposés à la plaisanterie. Nos petites provisions ne tardèrent pas à être épuisées. Une sombre tristesse régnait parmi nous : déjà la faim se faisait cruellement sentir, et des murmures sinistres semblaient désigner les dames et la négresse qui les servait, comme des victimes devenues nécessaires. J'étais résolu à opposer le peu de force qui me restait pour les défendre.

Cependant nous reconnûmes que les îles qui nous environnaient étaient habitées : nos cœurs s'ouvrirent à l'espérance et nous nous hâtâmes de faire des signaux, auxquels on répondit. Bientôt une grande agitation se fit remarquer sur les rives de la principale de ces îles. Une foule de barques se dirigèrent en divers sens. Elles se réunirent et cinglèrent vers nous. Nous les attendîmes sous les armes. Quand les insulaires furent à la portée de la voix, nous leur fîmes déclarer, par la négresse, qui nous servit d'interprète, que leur chef serait seul admis à débarquer. Il se présenta : c'était un petit homme boiteux; il parlait portugais. Il nous apprit que nous nous trouvions sur une des îles Maldives. Les officiers du vaisseau avaient fait dans leur calcul une erreur considérable. On lui demanda à quelle distance se trouvait l'île du Roi, et s'il y avait des vaisseaux européens; il répondit que l'île du Roi était située à quarante lieues; qu'il n'y avait point d'étrangers; qu'il nous protégerait si on nous attaquait, et que déjà il avait fait prévenir le roi du naufrage d'un gros bâtiment européen sur les côtes. Nous sollicitâmes quelques aliments en lui montrant des piastres; il nous vendit une panelle en cuivre renfermant du riz, que nous acceptâmes avec empressement, et nous promit que le lendemain il nous apporterait des provisions. Il nous laissa trois jours dans l'attente la plus cruelle; et quand il reparut, d'après la quantité d'embarcations armées accourues autour de l'îlot

que nous occupions, nous jugeâmes qu'excité par la cupidité à la vue de nos piastres, il avait employé ce temps en préparatifs pour nous massacrer. Notre petite troupe se rangea en bataille, et fit bonne contenance. Effrayés de notre attitude défensive, les barbares, sur l'injonction menaçante que nous leur fîmes, restèrent au large. Le chef descendit sans escorte, nous assura que nous nous étions mépris sur leurs intentions, et que les instructions du roi, qu'il attendait encore, étaient seules cause qu'il eût ajourné son retour. Il remplit de riz la panelle qu'il nous avait donnée, y ajouta quelques cocos, et, après avoir eu, en particulier, avec notre négresse un entretien assez long qu'il avait réclamé sous le prétexte de l'interroger sur son pays, il se retira.

La négresse nous révéla qu'il lui avait proposé de l'épouser et de partager avec elle ses richesses si elle voulait se charger d'empoisonner l'eau de notre petit puits, l'unique boisson qui nous restât; qu'elle avait paru consentir à ce projet, et que le lendemain il devait lui apporter des bijoux et du poison. Il vint en effet, dans un petit bateau, accompagné seulement de quelques hommes qui le conduisaient, croyant ainsi écarter tout soupçon. Nous le saisîmes : la négresse lui reprocha son crime. Épouvanté, il nous demanda la vie, et fit serment qu'il allait préparer la plus commode de ses barques pour nous transporter à l'île du Roi. Nous avions besoin de lui : il fallait le ménager; si nous quittions sans son secours l'îlot désert, nous nous exposions à être attaqués par sa troupe, en pleine mer, sur un mauvais radeau, ou sur les côtes, en abordant, et nous perdions une ressource importante, l'eau que nous avions trouvée. Nous le laissâmes donc partir; et nous l'attendions, quand une embarcation expédiée par le roi, à la sollicitation des capitaines européens qui, instruits du naufrage, l'avaient exigé, vint enfin nous chercher, en nous apportant des vêtements et des provisions de toute espèce. Nous quittâmes ce coin de sable, appelé Hymete.

La navigation fut prompte, à travers un archipel composé d'îles innombrables; nous trouvâmes sur le quai de celle du Roi, appelée Male, les capitaines des vaisseaux anglais et français mouillés dans ce port. L'intendante et Mlle Goupille, qui avaient beaucoup souffert, furent placées sur un palanquin porté par des esclaves et surmonté d'un dais fermé par des rideaux. Nous le suivîmes au bruit de l'artillerie de la place, et le cortège s'achemina vers le palais du roi. Des salles basses tapissées avec des pièces de drap nous furent assignées, et bientôt le frère du roi, élégamment vêtu d'une robe de mousseline parsemée de paillettes et bordée d'une frange d'or, parut suivi de quatre esclaves portant un plateau en laque, chargé de poules noires frites, dressées en pyramide. Diverses autres fritures, des pâtisseries et des fruits complétaient le service. Il nous en fit les honneurs avec grâce et s'exprima en français, qu'il parlait assez bien. Il avait voyagé dans l'Hindoustan. Son frère lui avait exclusivement abandonné l'administration et le commerce; il était poli, tandis que le roi, ignorant et cruel, vivait en despote dans son palais, occupé, disait-il, de la partie militaire, ainsi que croient l'être tant de rois d'autres contrées qui ne sont pas au delà des tropiques. Malgré ses grandes occupations, le roi trouva le temps de faire une visite à l'intendante. Sa Majesté noire, d'un abord repoussant, se présenta affublée d'une robe de drap d'or et d'un turban parsemé de pierrieres, et, s'étant assise, daigna prendre la main de l'intendante, l'appliqua sur son cœur, l'embrassa et se retira, escortée par une douzaine de soldats, armés les uns de fusils délabrés, les autres de sabres à demi brisés. La reine vint aussi voir l'intendante : c'était une cendrillon encore jeune, mais sale et hideuse.

Le roi, selon l'usage du pays, rendit vers minuit une seconde visite à l'intendante. On a dit qu'il s'était permis non seulement une déclaration, mais des voies de fait. Placés

derrière la tapisserie, nous crûmes, comme gens bien élevés, devoir fermer respectueusement les yeux sur les tentatives de cette lubrique Majesté, qui accompagna ses caresses de dons à sa manière. Le tout fut accepté avec grâce et même gratitude : madame l'intendante ne paraissait plus, comme au premier moment, persévérer à croire que le roi fût un monstre.

Je profitai de mon séjour dans ce pays pour l'observer avec détail : le roi, qui prend le titre de *Sultan de douze mille îles*, professe la religion mahométane. Son peuple est presque tout nu; son royaume ne produit que des fruits et quelques plantes potagères. Avec l'écorce des cocotiers on fabrique une étoffe légère et d'une couleur agréable. La pêche des *cauris*, que nous appelons *pucelages*, est fort abondante : elle est exploitée par les femmes. Seuls ces cauris servent de petite monnaie chez plusieurs peuples du Bengale; leur préparation contribue à infecter ces îles, naturellement peu saines : l'odeur qui s'en exhale n'est guère supportable qu'aux habitants. Dans ces contrées, les chauves-souris sont une véritable population et la plus considérable. Nous fûmes atteints par une fièvre dont les symptômes rappellent ceux de la fièvre jaune. Le ventre des malades se tuméfiait, et ils étaient emportés en peu de jours. Sur un équipage de plus de soixante hommes, quinze seulement survécurent à cette maladie, appelée *labat*. Cependant je fus témoin d'une cure singulière : un indigène déjà en danger par l'invasion de la fièvre se vit tout à coup saisi avec violence par trois de ses amis et parents; ils le prirent sous les bras : deux l'entraînèrent avec vitesse, tandis qu'un troisième le fouetta avec deux verges, malgré ses cris aigus, jusqu'à ce que le sang ruisselât sur les reins. Ensuite on le ramena sur son grabat, où il fut frotté avec une huile de terre. On lui donna pour breuvage des infusions brûlantes de plantes aromatiques du pays. Cet homme fut guéri le quatrième jour de ce traite-

ment. Je livre cette observation aux savants Esculapes. Je la livrerais presque aux politiques, si je ne craignais qu'ils trouvassent un droit de plus pour autoriser leurs procédés envers l'espèce humaine. Il est sûr que la méthode violente des sauvages peut n'être pas sans quelque analogie avec celle appliquée aux nations civilisées par certains gouvernements qui prétendent l'être.

Échappé à la contagion, ainsi que Mme Chevreau et Mlle Goupille, j'attendais avec impatience le moment où il nous serait permis de quitter les Maldives.

M. de Thermillier, armateur de plusieurs vaisseaux, ayant défendu glorieusement ce pays attaqué par les Malabars, y avait acquis de la considération. Il jouissait d'un grand crédit auprès du roi, et il obtint qu'un de ses bâtiments nous débarquât à Pondichéry.

Mai 1777.

CHAPITRE III

Pondichéry. — Le général Bellecombe. — Les moustaches. — Il remplace Law de Lauriston. — État de la colonie. — Haïder Ali Kan. — Les Anglais investissent Pondichéry. — Siège. — Faute de M. de Tronjoli. — Capitulation. — Madras. — Le nabab d'Arcate. — Honneurs que lui rendent les Anglais. — Arbitraire de leur administration. — Le chabouc. — Chasse au tigre. — Retour à l'Île de France. — Mort de M. de Chabrilane. — M. de Souillac. — Île Bourbon. — Fêtes données à M. de Bellecombe. — Départ pour la France. — Le commissaire anglais. — Un moine. — Fatale méprise. — Mitraille. — Insolence de deux officiers anglais. — Mauvaise foi du capitaine Homm. — Nous mouillons à Cadix. — Les hommes se retrouvent. — Arrivée à Marseille. — M. de Pléville. — Je me rends en Provence. — Amours du vicomte de Barras.

Le gouvernement de Pondichéry était en 1777 confié à M. de Bellecombe. Ce général, qui avait commencé sa carrière comme simple grenadier, avait fait des preuves distinguées dans la guerre du Canada. C'était un des beaux militaires de son temps. Parvenu au grade d'officier, il s'était rendu à Paris. Un hasard singulier avait décidé sa fortune : sa bonne mine et surtout ses moustaches avaient frappé M. de Choiseul ; il en parla au Roi, qui répondit : « Je le verrai dimanche en passant dans la Galerie ». M. de Choiseul avait donné la nouvelle à Bellecombe, qui croyant plus décent de se montrer à la Cour sans moustaches, les avait fait couper. M. de Choiseul, qui l'attendait, fut surpris de la

métamorphose, mais le désigna cependant au Roi, qui, passant rapidement, dit seulement : « Où sont donc ses moustaches ? » Bellecombe n'en fut pas moins bien accueilli à la Cour.

Après avoir servi avec honneur dans divers grades, Bellecombe fut nommé officier général commandant à Bourbon, et passa ensuite au gouvernement de Pondichéry. Il remplaçait l'ancien employé de la Compagnie, nommé Law de Lauriston, nom peu heureux pour la France, à plus d'une époque. Ce Law, plus occupé de ses intérêts que de ceux de la patrie, s'était surtout livré au commerce des *conjons* (*sic*), et quoiqu'il fût étranger même à l'administration militaire, il venait d'être élevé au grade de brigadier. Il y a auprès des gouvernants une espèce d'intrigants, dont on ne peut jamais punir la mauvaise conduite que par de nouvelles récompenses. Law et sa femme, nés en Angleterre, étaient doublement soumis à l'influence de cette puissance. Ils avaient détourné les fonds destinés aux réparations urgentes : les fortifications de Pondichéry étaient éboulées ; M. de Bellecombe, succédant à un pareil gouverneur, avait tout à faire.

Il s'occupa sans relâche des améliorations, des fortifications et des approvisionnements militaires, alors dans le dénûment ; il rétablit les correspondances, négocia avec succès d'utiles traités avec plusieurs princes indiens, entre autres avec Haïder Ali Kan. Bellecombe avait aussi rétabli l'esprit militaire, éteint par la suprématie accordée aux banyans.

La domination anglaise fut paralysée à Pondichéry : ce n'était plus le ton marchand qui faisait la loi ; c'était la prépondérance d'un militaire plein de dignité, qualité fort appréciée chez les nababs de l'Inde.

Cependant les Anglais organisaient une armée à Madras. Bellecombe demanda des explications ; il lui fut répondu par l'envoi de vingt mille hommes qui vinrent camper à une lieue de la ville, sur un coteau appelé Périmbé, sans autre déclaration de guerre qu'une sommation de livrer la ville

aux forces supérieures anglaises. Sur le rejet, bien simple, d'une proposition aussi insultante, l'armée ennemie investit la ville, se couvrit de retranchements, fixa l'attaque sur deux points principaux, ouvrit les tranchées sous le feu meurtrier des batteries, dirigé de part et d'autre avec autant d'habileté que d'acharnement. La supériorité de l'artillerie anglaise l'emporta, et eut bientôt fait brèche aux deux plus forts bastions des remparts. L'artillerie de la place, sous les ordres du colonel du Barry, répondait souvent avec succès aux attaques des assiégeants, qui ne cessaient de lancer des bombes, dont la plupart heureusement ne causaient aucuns dégâts, venant se perdre au milieu de l'immensité d'une ville dont les rues étaient fort larges. Mais tous les efforts du courage devinrent inutiles. Après soixante jours de siège, la place était ouverte, nos canons démontés, tous les approvisionnements épuisés, la garnison diminuée par des pertes considérables. D'un autre côté, notre escadre, composée du vaisseau amiral le *Brillant*, commandé par M. de Tronjoli, de deux superbes frégates et de plusieurs bâtiments marchands armés en guerre, après avoir battu et désarmé celle des Anglais, qui était venue lui présenter le combat, avait, malgré la défense formelle du général Bellecombe, abandonné la rade de Pondichéry, de sorte que l'escadre anglaise, s'étant réparée à Madras, apportait librement à l'armée de terre des vivres et des munitions dont la saison des pluies avait retardé l'arrivage, en même temps qu'elle avait suspendu les travaux du siège.

Un conseil de guerre fut convoqué, et l'on résolut unanimement, le 18 octobre 1778, de capituler. La garnison fut conduite à Madras avec les honneurs militaires, jusqu'à ce qu'elle pût être transportée en France. Je suivis mon régiment à Madras ¹.

Octobre
1778.

1. Voir aux Appendices la relation autographe par Barras du siège de Pondichéry, beaucoup plus développée, p. 309 à 324. (G. D.)

Cette colonie populeuse, commerçante et riche est protégée par le fort Saint-George, que l'intrépide Lally avait jadis emporté d'assaut à la tête de ses grenadiers. Les regards des voyageurs sont frappés du luxe et de la beauté des palais. Le nabab d'Arcate en occupait un, fort spacieux. Sa Cour était nombreuse et magnifique. Les Anglais lui avaient composé une garde d'honneur qui, le suivant partout, comblait d'égards et de respect l'illustre prisonnier. Sa Majesté n'était réellement qu'un esclave à brillante solde, dont on administrait les États. Le gouverneur anglais, qui était le vrai roi, se prosternait devant le nabab, qui ne sortait jamais sans être environné de tous les attributs de la royauté; sa voiture était précédée de superbes tigres tenus en laisse avec de simples rubans par des Indiens vêtus de blanc et portant des drapeaux de diverses couleurs.

A quelques lieues de Madras se trouve un fort appelé Pont Damalé. Il était commandé par un jeune officier anglais, chez qui je fus traité avec distinction. Pont Damalé était un rendez-vous de chasse, et c'était le gouverneur de Madras lui-même qui m'avait invité à m'y rendre, sur la recommandation de la famille anglaise Fluecher, à qui j'avais eu le bonheur d'être de quelque utilité à l'Ile de France. J'y fus témoin d'un acte qui montre tout ce que les Anglais, si austères en liberté dans leurs paroles, pratiquent d'arbitraire dans leur administration. Mécontent de l'un de ses fournisseurs, le commandant du fort l'envoya prendre par deux soldats, et, après quelques reproches sur des négligences de service, il le condamna à une forte amende. Celui-ci se refusant à la payer : « Qu'on l'attache », dit le commandant. Le fournisseur reçut le *chabouc*, qu'il supporta quelques instants. Il était riche, mais jurait n'avoir que cent roupies. « J'en veux cinq cents, poursuivit l'officier : continuez. » Les coups de fouet redoublent. Le malheureux consent à payer, mais, de retour chez lui, il fait appeler auprès de son lit le four-

nisseur en sous-ordre : « Vous voyez, dit-il, quel traitement je viens de subir; je me suis engagé à payer cinq cents roupies : il m'en faut deux cents. » Le subalterne est saisi à son tour, et, après quelques menaces suivies d'effet, il paie et se retire. Voilà quel était le ricochet de la justice exercée aux Indes par les Anglais.

Les princes indiens chassent quelquefois le tigre. Voici leur mode : Des traqueurs font sortir du bois l'animal; il s'engage dans des toiles disposées pour l'enfermer. Au milieu d'une vaste enceinte, une galerie portative est élevée pour le prince et sa cour. Un Indien paraît nu, il est couvert d'une espèce d'huile qui fortifie et assouplit les membres de l'athlète. De la main gauche agitant une rondache, de l'autre tenant en réserve un poignard à double tranchant, il irrite le tigre, qui s'élance sur lui et pose ses griffes sur la rondache. Aussi prompt que l'éclair, l'Indien plonge son poignard dans le ventre de l'animal, qui hurle, se roule et meurt. Après quelques gambades, le vainqueur reçoit une gratification, salue et se retire.

A mon arrivée à Pondichéry, M. de Bellecombe m'avait placé dans la compagnie des chasseurs. Après le siège, où il me témoigna qu'il était satisfait de moi, et pendant mon séjour à Madras, une maladie nerveuse dont les symptômes se développèrent d'une manière terrible, me mit dans le plus grand danger. J'écrivis à M. de Bellecombe resté à Pondichéry et je sollicitai l'agrément d'aller rejoindre M. de Charbrillane, dont les lettres étaient réellement bienveillantes. M. de Bellecombe souscrivit à ma demande, et je profitai du départ de l'intendant de Pondichéry et de sa femme pour l'île de France. Je me trouvai pour la seconde fois en mer avec Mme Chevreau; notre voyage fut plus heureux que le premier. Nous mîmes à la voile le 17 avril 1779, et nous jetâmes l'ancre au Port-Louis le 28 mai. Je courus au palais du gouvernement; quelle fut ma douleur quand on m'annonça

Avril 1779.

Mai 1779.

que M. de Chabrilane venait de mourir subitement. M. de Souillac avait succédé au gouverneur; il me reçut chez lui avec bienveillance. J'appris que les marins qui avaient déserté la rade de Pondichéry à l'époque du siège, étaient venus dans ce port vendre les riches cargaisons d'épiceries et de toiles dont ils s'étaient chargés sur tout le vaisseau amiral et qu'ils avaient sauvées. Ainsi ce fut un sentiment de cupidité qui contribua à faire perdre à la France une de ses possessions les plus importantes dans l'Inde!... Je ne prolongeai mon séjour à l'île de France que jusqu'à l'arrivée à Bourbon d'une corvette anglaise transportant M. et Mme de Bellecombe et l'état-major. A cette nouvelle, je quittai le Port-Louis, et vingt-quatre heures après je mouillai à l'île Bourbon. M. de Bellecombe parut charmé de me revoir; il me combla d'amitié.

Je crois ne devoir pas laisser échapper la circonstance de mon séjour à l'île Bourbon, où M. de Bellecombe avait précédemment commandé, sans rendre justice à l'administration paternelle de ce militaire expérimenté qui venait d'acquérir tant de gloire dans son intrépide défense de Pondichéry.

Des fêtes continuelles furent offertes sur son passage à celui qui s'était attaché tous les cœurs. C'était le sincère hommage de la reconnaissance d'une grande population; ces fêtes n'ont rien de commun avec celles que donne en Europe aux dépens d'un peuple la flatterie des salariés, au pouvoir qu'elle trompe et qu'elle perd : tristes fêtes, douloureux spectacle d'insolence et d'oppression, où ceux qui paient tous les frais y paraissent pour soutenir le rôle d'une joie factice, quand ils n'ont de réalité que leur infortune!...

M. de Bellecombe, qui devait retourner en France, eut la modestie de ne pas prolonger ces jouissances pures, dignes récompenses de sa belle conduite. Il fit fréter et approvisionner un bâtiment d'assez grande dimension, le *Sartine*, construit à Marseille. Il voulut m'y embarquer avec sa

famille. Le vaisseau, étant constitué parlementaire, eut à bord un commissaire anglais. C'était un petit employé de la Compagnie des Indes qui ne connaissait que son bureau, sa plume et l'argent. Ignorant et vain, il était la risée de l'état-major et même de l'équipage. On le qualifiait de *maître Conjon*. Une autre caricature était sur le vaisseau : c'était un moine, joueur, ivrogne, irréligieux, qui eut l'art d'emprunter à tout le monde. Nous étions dédommagés de ce bizarre individu par la bonté, la grâce et l'amabilité de M. et Mme de Bellecombe.

Les pavillons de trêve arborés, nous fîmes voile pour le cap de Bonne-Espérance : on y prit des vivres, et l'on s'y radouba.

Novembre
1779.

Après une heureuse traversée, à la hauteur du cap Saint-Vincent, nous fûmes ralliés sous pavillon par un vaisseau de guerre anglais qui croisait sous le cap. A portée de pistolet, il nous lâcha sa bordée, vira de bord et dirigea le feu de mitraille de sa seconde batterie, ainsi qu'une vive fusillade, sur notre bâtiment sans défense; et bien que nous eussions les pavillons de trêve, neuf hommes et notre capitaine venaient d'être tués. Pendant ce désordre, notre commissaire anglais avait pris le parti de se cacher à fond de cale. Le feu continuait : le vaisseau, criblé et faisant eau de toutes parts, allait être submergé. La consternation était si grande que personne n'agissait plus. L'idée me vint que toute cette affreuse rigueur pouvait tenir à ce qu'on n'eût pas distingué les couleurs parlementaires. Je m'avisai d'abattre le pavillon français de poupe : le feu cessa aussitôt. Le capitaine Homm, croyant avoir fait une bonne prise, se hâta d'envoyer des embarcations, qui, par nous amarinéés, permirent au commissaire anglais, sorti de sa cachette, d'apostropher ses compatriotes : « Ne voyez-vous pas les couleurs de nos mâts! leur criait-il; vous êtes des assassins! »

Mai 1780.

Les officiers, étonnés, dépêchèrent l'un d'entre eux à leur

capitaine pour l'instruire de ce qui se passait. Homm se confondit en excuses. Notre premier besoin était la réparation du *Sartine* : il nous fit porter des calfats.

Nous nous empressâmes de boucher les trous pour tenir la mer. Pendant ces travaux, deux des officiers anglais montés sur notre pont, encore jonché de morts et de blessés, parlaient avec jactance et avaient l'air de nous braver insolemment. L'équipage, indigné, jeta ces cris : « Pendons les coquins! — Bravo! répondis-je; une corde et baissez la vergue. » On grimpe aux mâts; les deux officiers se précipitent dans leur canot, et se sauvent, meurtris, à bord de leur navire.

Homm n'était que le second du capitaine Rodney, resté malade à Lisbonne. Dans l'état de destruction où il nous avait mis, il voulut bien nous escorter jusqu'à la vue de Cadix; mais au milieu de la nuit il nous abandonna et disparut. Toutes nos pompes en exercice facilitèrent notre mouillage au port de Cadix.

Mai 1780.

Près de quarante ans après cette aventure, j'ai retrouvé à Louvain l'un des officiers anglais dont il est question ici, père d'une nombreuse famille, fort considéré, et propriétaire de plusieurs manufactures : il me rappela ce que je viens de raconter; l'effroi qu'il avait éprouvé lui était encore présent; il ajouta que ma conduite et ce qu'il avait aperçu de mes opinions, dès lors assez indépendantes pour s'appeler républicaines, lui avaient inspiré la plus haute estime et qu'il venait pour m'en offrir l'hommage. Ces souvenirs et ces sentiments nous ont liés par une double raison : j'avais le bonheur de voir sa prospérité, il donnait des consolations à mon infortune. C'était au temps de la persécution dirigée contre moi par Bonaparte. C'est ici qu'il faut se défendre d'anticipation.

Mai 1780

Dès que notre vaisseau fut réparé, nous quittâmes Cadix et prîmes la direction de Marseille. Nous échouâmes à l'en-

trée du port par la maladresse d'un remplaçant du capitaine Dallés, tué sous le cap Saint-Vincent. M. de Pléville, commandant du port et de la marine, plein d'activité, quoiqu'il eût une jambe de bois, parvint, par des manœuvres qui lui étaient familières, à remorquer notre vaisseau sur le quai.

M. de Bellecombe partit pour Paris, et je me rendis en Provence pour me rétablir, sous le toit paternel, de cette maladie nerveuse dont j'ai parlé, et qui, m'ayant affecté dès ma première jeunesse, m'a tourmenté pendant le cours de ma vie. Ce genre d'affection peut tenir à ma constitution originelle. D'après M. de Buffon, dans notre espèce, les conditions physiques passent le plus souvent d'un sexe à l'autre. Ma mère est morte à l'âge de quatre-vingt-six ans d'une semblable maladie. Je doute que celle qui me fatigue me laisse arriver à cet âge. Elle m'a commandé pendant toute ma vie le régime des bains, et elle a déterminé mon départ de l'Inde, dont j'aimais singulièrement le climat, et où je crois avoir laissé quelques regrets.

Un écrivassier qui n'a certainement pas eu la mission d'écrire mon histoire, a fait paraître, sous le titre d'*Amours du vicomte de Barras*, trois volumes où il veut me donner, dès mes premières années dans l'Inde, les aventures les plus romanesques. Je ne me suis ni surfait, ni diminué dans le récit de ce qui s'est passé de moi ou autour de moi dans ces contrées; et je déclare que la prétendue histoire et tant d'autres du même genre sont autant d'absurdités et d'inventions. L'éditeur de ces fables, mandé par moi pour m'expliquer les raisons de sa conduite, m'en a donné une qui n'est pas trop nouvelle chez ses pareils. Le soi-disant baron de B... m'a répondu qu'« il avait femme et enfants », et m'a répété à la lettre ce mot si connu : « Il faut que je vive »; à quoi, sans trop de dureté, j'aurais pu répliquer : « Je n'en vois pas la nécessité ».

CHAPITRE IV

Imprudente et noble franchise de M. de Bellecombe. — La bureaucratie maritime. — MM. Law, Coutenseau, Duplessis, de Serre, Villette et Valorie. — Disgrâce de M. de Bellecombe. — On l'envoie à Saint-Domingue. — Le comte de Bussy, la Poupée. — Influence de l'Angleterre sur le choix de notre Cabinet. — J'arrive à Paris. — Entrevue avec M. de Bellecombe. — Ses vues politiques. — Son amitié pour moi. — Je rejoins mon régiment à Brest. — M. de Conway. — L'amiral Barras de la Penne, mon oncle. — Son luxe. — Je m'embarque. — M. de Suffren. — São Thiago. — Baie de la Praya. — Combat naval. — M. de Forbin. — M. du Chillaut. — Défaite. — Nous touchons le Cap. — M. de Suffren continue sa route vers l'Inde. — Il laisse le régiment de Pondichéry. — Personnages importants du Cap. — Encore M. de Bussy. — Ses ridicules. — L'armada. — Cupidité des officiers français. — Mot sanglant de Haïder Ali Kan. — Bataille de Gondelour. — D'Osélide, du Chemin et d'Albignac. — Courage de M. de Suffren. — Ruse grossière employée contre le gouverneur anglais de Trinque-malé. — Nous évacuons le territoire indien. — Compensations en Amérique. — Louis XVI, son cœur, ses vues, sa position. — Démêlé avec M. de Conway. — Je reviens en France, chargé de dépêches et d'instructions pour le ministère.

Arrivé à Paris, M. de Bellecombe, aussi ignorant des choses de la Cour qu'habile au métier de la guerre, eut l'indiscrétion de faire connaître au ministre toutes les fautes commises dans les Indes par ses prédécesseurs. Beaucoup de ces messieurs tenaient à la haute bureaucratie de Paris, au ministre, à sa maîtresse, qu'ils comblaient de cadeaux. La plupart de ces

exacteurs étaient employés par la Compagnie des Indes. Parmi eux se trouvaient quelques gradés supérieurs qui leur étaient sans doute acquis, puisqu'ils les avaient payés : M. Law, dont j'ai déjà parlé, M. Coutenseau, M. Duplessis et M. de Serre, qui n'avaient jamais servi militairement ; paraissaient ensuite quelques intrigants, tels que Villette, Valorie, gens mal famés, même à la Cour.

M. de Bellecombe se les était aliénés par quelques sarcasmes qui étaient une espèce de compensation de son indulgence pour eux, puisqu'il les avait employés pendant le siège de Pondichéry en leur assignant les casemates, d'où ils ne sortaient jamais avant que le feu des Anglais eût cessé.

M. de Bellecombe ne pouvait lutter avec la bureaucratie maritime, il n'avait pour appuis que sa loyauté et ses talents ; il tomba un moment en disgrâce, on se décida à l'éloigner de Paris et des Indes : il fut envoyé gouverneur à Saint-Domingue. L'exclusion de Bellecombe devait être suivie de mesures de la même imprévoyance. Ce fut la dernière fois que je le vis. Je ne puis oublier encore qu'il m'a donné de bons conseils, de bons exemples, dont il croyait même que j'avais heureusement profité ; et que dès son retour en France il écrivit à mon père des lettres pleines d'amitié. Je puis dire que je reçus à cette époque des preuves d'estime de tous mes chefs : c'est là un de mes doux souvenirs.

Le ministre le remplaça par M. le comte de Bussy, surnommé *la Poupée*. On accorda à ce vieillard inepte un état-major de son choix, et il vit à ses ordres une armée de plus de vingt-cinq mille hommes, organisée par les scribes des bureaux, qui servaient le parti des compagnies françaises et anglaises dans l'Inde, liées alors d'intérêt. On reconnut surtout, dans ce choix, l'influence de l'Angleterre sur la nomination des chefs, à qui l'armée n'accordait ni approbation ni confiance. Cette puissance se ménageait des succès, qu'elle n'attendit pas longtemps.

Averti par M. d'Albignac du départ projeté du régiment de Pondichéry, j'arrivai de Provence à Paris quelques jours avant le départ de M. de Bellecombe pour Saint-Domingue, et je m'empressai d'aller lui témoigner combien j'étais affligé de l'injustice dont il était l'objet. Il me prédit tout ce qui arriva dans la suite. Il était clair qu'on éloignait de l'Inde un général aussi distingué par ses connaissances militaires que dévoué à sa patrie, parce qu'il aurait indubitablement rétabli notre prépondérance dans ces contrées lointaines. Considéré par Haïder Ali Kan et les autres princes indiens avec lesquels il était entré en négociations contre les Anglais, M. de Bellecombe les eût associés par des traités d'alliance à l'armée française, qui, fortifiée par les armées indiennes, pouvait attaquer et n'aurait pas manqué de chasser les Anglais de la péninsule.

1780.

Le régiment de Pondichéry ayant reçu de M. de Castries l'ordre de se rendre à Brest, j'arrivai dans cette ville avec M. le comte de Conway, notre colonel, brigadier des armées du Roi.

Mars 1781.

C'était mon oncle Barras de la Penne qui commandait le port. Il tenait un grand état de représentation à bord comme à terre. L'énorme traitement qu'il recevait, loin de réparer ses affaires, ne pouvait pas même suffire à ses dépenses. Tout récemment décoré du cordon rouge et nommé chef de l'escadre française aux États-Unis, il allait en prendre le commandement. C'est avec regret que je quittai mon oncle pour m'embarquer sur le vaisseau l'*Artésien*, l'un des cinq bâtiments de guerre conduits par M. de Suffren, qui, alors seulement chef de division, allait joindre nos forces navales dans l'Inde et servir sous M. d'Orves, l'amiral en chef.

Nous sortîmes du port de Brest en même temps que la grande escadre des Antilles sous les ordres de M. de Grasse, qui se sépara de nous et prit sa route vers l'Amérique. Notre navigation permit en très peu de temps à M. de Suffren

22 Mars
1781.

Avril 1781.

de reconnaître l'une des îles du Cap-Vert, São Thiago, où l'on soupçonnait qu'avaient relâché cinq vaisseaux anglais commandés par Johnston, armés chacun de cinquante à soixante canons, qui protégeaient un riche convoi destiné à compléter les approvisionnements de la flotte de l'amiral Hugues, stationnée près des côtes de Coromandel. Cette flotte, renforcée par les cinq vaisseaux de guerre, devenait supérieure à celle de M. d'Orves. Le 16 au matin, les vaisseaux anglais furent signalés : M. de Suffren mit sous la protection de nos frégates le convoi qu'il accompagnait; on se prépara au combat. Si nous avions attendu la nuit, l'ennemi n'eût pas été averti de notre arrivée. Embarrassé par ses nombreux bâtimens de transport mouillés dans la baie de la Praya, il n'aurait pas eu le temps de se mettre en défense, et surtout d'obtenir que les batteries portugaises de la côte fissent feu sur les Français. D'ailleurs M. de Suffren mit trop de précipitation dans son attaque. Dès qu'il aperçut l'ennemi, il donna ordre à son escadre de serrer la ligne, et d'entrer dans la baie. Deux de nos vaisseaux, l'un commandé par M. de Forbin, et l'autre par M. du Chillaut, tombèrent sous le vent. M. de Suffren ne les rallia pas, de sorte que le *Héros*, vaisseau amiral de quatre-vingts canons, l'*Annibal* et l'*Artésien*, d'égale force, prirent seuls part à l'action. En un instant ils furent environnés de quatre-vingts voiles. Les bâtimens de transport et les batteries de la côte soutenaient le feu des vaisseaux de guerre anglais. Les trois nôtres furent bientôt séparés, criblés et désemparés. L'*Artésien*, sur lequel je me trouvais, et qui venait de perdre son capitaine, sut mettre à profit une brise de terre qui le poussait hors de la baie, pour se sauver. Le *Héros*, commandé par M. de Suffren, eut beaucoup de peine à se dégager de cette foule de petits navires qui s'entre-choquaient autour de lui et le harcelaient de toutes parts. L'*Annibal*, totalement démâté, allait être pris, s'il n'eût été saisi à la remorque par

la manœuvre habile d'un petit brick de Saint-Malo, faisant partie de notre convoi, en panne devant la baie, ainsi que nos frégates, nos corvettes et les deux vaisseaux de guerre qui n'avaient pu nous secourir. L'escadre anglaise, fort maltraitée, était pourtant sous voile, et courait sur M. de Suffren qui se retirait. M. de Suffren ordonna au convoi de cingler vers le cap de Bonne-Espérance, sous l'escorte d'une frégate et d'une corvette, et, malgré sa position, fit bonne contenance. Enfin la nuit, qui arrivait, nous déroba aux poursuites, et nous permit de réparer les avaries que nous valait cette funeste échauffourée. Des bouts de mâts furent adaptés à l'*Annibal*, qui put nous suivre; et lorsque le jour vint, nous étions déjà fort éloignés de São Thiago, et la flotte anglaise avait disparu.

Nous touchâmes le Cap le 21 juin 1781. Peu après, l'escadre anglaise apparut sur la côte, et, la voyant occupée par les Français, elle continua sa route vers l'Inde. M. de Suffren laissa au Cap, sous les ordres du comte de Conway, les troupes embarquées à son bord, qui, réunies à un bataillon hollandais, commandé par le colonel Gordon, militaire instruit, devaient former la garnison; et partit incontinent pour l'Île de France. L'escadre de M. d'Orves s'y trouvait, mais cet amiral venait de mourir : M. de Suffren, comme le plus ancien capitaine, prit le commandement de nos deux escadres réunies, et fit voile pour la côte de Coromandel avec le maréchal de camp du Chemin. L'armée navale se montra devant Madras.

Outre le régiment de Pondichéry, M. de Suffren avait laissé à M. de Conway une partie du régiment d'Austrasie. La Cour de Versailles, convaincue que l'existence de nos escadres et la conservation de l'Île de France et de l'Inde dépendaient de celle du Cap, nous y avait envoyés pour les défendre contre les attaques des Anglais.

Le cap de Bonne-Espérance, au moment où j'y arrivai,

Juin 1781.

Août 1781.

14 Février
1782.

avait pour gouverneur un gros Hollandais, M. Pletinberg, appartenant à la Compagnie hollandaise des Indes. Sa femme croyait trouver dans son embonpoint personnel le droit de n'être pas moins insolente que son mari. Ces deux êtres vains, isolés dans leur palais, étaient redoutables aux habitants. Le second gouverneur, nommé Hacker, avait une femme et deux filles qui recevaient les étrangers et surtout les Français avec affabilité. Admis dans l'intimité de cette famille, j'y fus traité avec amitié et distinction. Voitures et chevaux étaient à ma disposition.

Le fiscal, M. Boers, grand travailleur, administrait ce pays; il était juste et tolérant, éclairé et poli; il réunissait chez lui une société choisie. Ses fonctions se rapprochaient de celles des intendants en France.

Notre commandant, M. de Conway, Irlandais d'origine, avait servi dans l'armée française aux États-Unis, et portait d'honorables cicatrices : il connaissait l'art militaire, mais il était despote, il avait une acrimonie qu'on attribuait à une affection nerveuse; on le citait comme homme aimable : ce n'était le plus souvent qu'un prétentieux. Cependant il remplit les vues de la Cour, et sut avec adresse se concilier les habitants du Cap.

Nous y vîmes arriver enfin la grande expédition destinée pour l'Inde, conduite par le chef ridicule qu'on n'avait pas craint de faire succéder à M. de Bellecombe. M. de Bussy était une espèce de caricature fardée, bardée de cordons. Ce vieillard chancelant, sans capacité, ne s'occupa que de représentation, de parure, de perruques surtout, une mécanique qui, tirant la peau sur le derrière de la tête, diminuait les rides du visage. Voulant constater son arrivée en nous passant en revue, M. de Bussy me pria de lui procurer une des voitures du gouverneur Hacker. C'est ainsi que, mollement transporté, entouré de son état-major, non moins singulier que lui, M. de Bussy parcourut une partie de notre ligne; puis, fatigués

de cette course d'un quart d'heure, le général en chef et ses fiers compagnons d'armes se retirèrent. Cette comédie terminée, ils remontèrent sur leurs vaisseaux, et la gigantesque *armada* destinée à conquérir l'Inde mit à la voile.

Dès que M. de Bussy eut débarqué sur la côte de Coromandel, où l'attendait M. de Suffren, Haïder Ali Kan accourut, escorté de vingt mille hommes de cavalerie, pour conférer avec eux sur les mesures à prendre contre les Anglais. Le cérémonial exigé par les Français fut le premier objet de négociation. M. de Bussy s'appuyait sur un ancien usage du Grand Mogol, qui autrefois accordait aux gouverneurs français les honneurs des nababs. On aborda ensuite les prétentions de nos généraux.

Il s'agissait de l'équipement de campagne et de la solde des troupes, du traitement des officiers, des gratifications qui leur étaient dues, et d'une indemnité considérable pour les états-majors des armées de terre et de mer.

Ces prétentions étaient si exagérées, que Haïder Ali Kan, indigné, dit : « C'est de l'argent que vous êtes venus chercher : moi, je n'emploie que le fer contre mes ennemis. Vous aurez de l'argent, vous aurez des pierreries, dont vous paraissez avides; mais au moins que le plan de campagne mal conçu que vous me présentez devienne l'objet principal de nos méditations. Battons les Anglais! » Rejoignant son armée après ce discours, Haïder Ali Kan ajouta : « Peut-être les peuples qui gémissent en ce moment sous la domination anglaise ne gagneront pas au change en passant sous la vôtre ». « Je ne vois parmi ces arrivants, disait-il encore, ni un Dupleix ni un La Bourdonnais. »

Tandis que Bussy mourait de vétusté sur son lit, la bataille de Gondelour fut perdue. Point de doute qu'elle n'eût été gagnée, si le ministère eût fait choix de M. de Bellicombe ou de M. de Cornouet. Ces généraux aussi expérimentés que désintéressés auraient, avec la confiance de

Haïder Ali Kan, utilisé les connaissances de ce grand capitaine.

Haïder Ali Kan avait réuni quarante mille hommes qui harcelaient sans cesse les troupes anglaises. Certainement les Anglais n'auraient pas résisté et se seraient retirés dans le Bengale, vers le Gange, si les Français avaient agi de concert avec Haïder Ali Kan.

Quelques militaires se distinguèrent dans cette guerre, terminée après la mort de Bussy. J'aime à me rappeler les noms des généraux d'Ofélise, du Chemin et d'Albignac, qui rivalisèrent d'ardeur avec les soldats.

Août 1782.

M. de Suffren, marin intrépide, mais ne possédant pas toutes les connaissances exigées dans un amiral, combattit avec un courage remarquable l'escadre anglaise de l'amiral Hugues, et la força constamment à la retraite. Il l'eût prise ou détruite, s'il avait profité de ses victoires pour la poursuivre; mais il n'obtint d'autre avantage que d'occuper le port important de Trinquemalé; et encore dut-il ce succès non pas à la force des armées, mais à une ruse grossière qui lui réussit. Il donna à son bord une fête splendide au gouverneur, à qui on servit en abondance des vins capiteux et des liqueurs spiritueuses, dont il ne tarda pas à sentir l'effet. On profita de sa position pour lui faire signer la capitulation et se faire livrer la place. Cette anecdote, qui m'avait été racontée autrefois, me fut confirmée récemment par l'amiral du Chillaut, le seul qui dans cette circonstance eût tiré quelques coups de canon sur une des forteresses qui défendaient le port.

Cependant les Anglais, vainqueurs, imposèrent une paix onéreuse à Haïder Ali Kan, ce prince généreux qui s'était compromis en s'alliant à nos armes; et nous fûmes forcés d'évacuer le territoire indien, où nous ne devons plus posséder que trois ou quatre loges, ornées d'un pavillon, honteux emblème de commerce de seconde main soumis encore au bon plaisir de l'Angleterre.

Louis XVI, justement mécontent de la conduite de ses armées dans l'Inde, en fut dédommagé par le succès de la coopération à la guerre d'Amérique et au mémorable traité qui déclarait l'indépendance des États-Unis.

Ces deux grandes conceptions de l'expédition de l'Inde et de l'indépendance des États-Unis auraient dû être dirigées par des ministres capables, qui ne les auraient pas laissé tomber au pouvoir de commis ignorants et intéressés peut-être à l'insuccès des plans ordonnés par le roi.

Je fus alors engagé dans un démêlé qui me devint personnel avec M. de Conway, qui nous commandait. Il avait gravement insulté deux de mes amis, les capitaines Dufort et Carles, lorsqu'ils étaient sous les armes. Ces deux militaires honorables furent mis aux arrêts, ainsi que moi parce que je les avais soutenus. Les arrêts levés, je me rendis, suivant l'usage, chez M. de Conway; il me pria à dîner. Sur mon refus, il me dit : « Vous avez une mauvaise tête. — Vous, général, lui répondis-je, vous manquez de justice envers les officiers : ils peuvent n'être pas trop élégants aux manœuvres de parade, mais ils savent battre l'ennemi. Je vous demande la permission de me rendre en Europe; je tâcherai de mériter au siège de Gibraltar l'estime dont vous m'honorez. »

Le lendemain, aux exercices de l'esplanade, M. de Conway me dit, en me prenant le bras affectueusement : « J'apprécie votre caractère et vos services, je me ferai un devoir d'en donner connaissance aux ministres de la marine et de la guerre. Il n'y a plus rien à faire ici, l'Inde est perdue pour nous, votre santé s'altère sous ce climat : allez à Paris directement, je vous rejoindrai bientôt; je vous confie des dépêches du plus haut intérêt pour le ministre de la marine, à qui mon frère vous présentera. »

M. de Conway me donna aussi des instructions verbales très importantes. Heureux de notre réconciliation, je pris congé

CHAPITRE V

Audience de M. de Castries. — Sa colère indécente. — Réplique énergique. — M. de Créqui. — Avertissement paternel. — M. de Breteuil. — Ma réponse. — Ma démission. — De l'opposition. — Caractère de MM. de Breteuil et de Castries. — Mot de Louis XVI. — D'Agoult et Bagneux. — Ma conduite envers MM. de Castries et de Breteuil.

La paix avec l'Angleterre venait d'être proclamée à Cadix quand j'arrivai. Je quittai bientôt cette ville pour me rendre à Paris, puis à Versailles. Admis à l'audience de M. de Castries, quand il eut pris connaissance de mes dépêches il me demanda si j'avais quelques renseignements à lui donner. D'après ma mission, je lui déroulai naïvement les fautes commises par l'influence de ses bureaux, les fausses mesures prises par des chefs mal choisis, les ridicules dispositions des plans de campagne. Je lui exposai ensuite que la discordance des ordres émanés de l'autorité, ainsi que l'incapacité du général en chef et de ses états-majors, avaient décidé notre ruine.

Mai 1783.

M. de Castries, dont l'impatience croissait à chacune de mes paroles, ne pouvant plus se contenir : « Vous êtes bien jeune, dit-il, pour oser contrôler mes actes, même ceux de mes subordonnés; je ne reçois pas vos conseils : mon système peut rencontrer quelques mécomptes, mais je n'y tiens

pas moins. Je vous défends de renouveler l'inconvenante narration que vous venez de débiter. » Je répondis au maréchal ministre : « J'ai peut-être exposé trop franchement la vérité. Je suis fâché que vous n'ajoutiez pas un grand prix à la découverte des abus. » Furieux de ma réplique, M. de Castries s'arma d'un livre, qu'il paraissait vouloir me jeter à la tête. Je n'eus pas la résignation qu'on attribue, dans une pareille circonstance, à un poète célèbre, l'abbé Delille, lorsque, sa femme le menaçant de lancer contre lui un in-folio, il lui dit en souriant : « Ma chère amie, mettez votre colère en un plus petit volume ». — « Point de gestes, monsieur le maréchal », furent les seuls mots que j'adressai au ministre, en me mettant aussitôt dans la même attitude que lui, et la main placée sur la garde de mon épée.

Le marquis de Créqui, mon allié, avait, d'une pièce voisine, entendu cette scène; il se hâta d'entrer avec l'huissier qui accourait au bruit; il m'entraîna hors du cabinet. En traversant le salon, plusieurs généraux auxquels je racontai mon aventure me serrèrent la main et me félicitèrent. Arrivé sur la cour du palais de Versailles, Créqui me dit : « Vous êtes perdu, parons le coup. M. de Breteuil est mon ami : ministre de la maison du roi, il dépend de lui d'empêcher les lettres de cachet. Ne perdons pas de temps. Il faut vous mettre en sûreté ou aller à la Bastille. »

M. de Breteuil était déjà instruit de ce qui s'était passé, quand, le lendemain, nous parvînmes jusqu'à lui. Voulant tenir de moi les détails de ma querelle avec le maréchal, il m'écouta avec intérêt et me dit : « Si le ministre vous avait frappé avec son livre, qu'auriez-vous fait, monsieur le baron? — Je l'aurais tué. » A ces mots, M. de Breteuil, me serrant la main, me dit : « J'aime la fierté du caractère, mais vous avez été bien loin avec un homme susceptible, et qui n'est pas autre chose.... Soyez tranquille, rien ne sera exécuté contre vous. Venez me voir le matin... : — Mon ami, dit-il à Créqui,

vous et votre parent serez satisfaits de moi. » Je remerciai M. de Breteuil. Ce ministre était en général le protecteur de la jeunesse; il croyait que ses écarts étaient le plus souvent le résultat de la faute des supérieurs et même des pères.

On voulut me faire repasser aux colonies : j'opposai le mauvais état de ma santé; on insista : j'envoyai ma démission au ministre de la marine. N'étant plus sous la hiérarchie militaire, et fort de l'appui de M. de Breteuil, je me laissai aller à déclamer peut-être un peu violemment contre Monseigneur, ce qui me valut l'honneur, sans que je m'en doutasse, d'être déjà considéré comme l'un de ces mécontents que plus tard on appela « parti d'opposition », et même « ennemis du gouvernement »; car les ministres de ce temps-là voulaient absolument être le gouvernement en personne, et faire intervenir la personne du Roi dans le blâme que leurs actes arbitraires attiraient de l'opinion publique.

M. de Breteuil et M. de Castries avaient chacun l'ambition d'être premier ministre. Breteuil avait en administration, comme en politique, des connaissances que, vu l'infériorité des talents de cette époque, on appelait « supérieures ». Le maréchal de Castries avait des prétentions militaires, et ne les justifiait pas plus par ses actions que par l'appréciation au moins du mérite des autres. On lui reprochait de n'avoir pas même voulu laisser connaître l'un des plus beaux traits d'héroïsme de la guerre, celui de d'Assas : « A moi, Auvergne, ce sont les ennemis ! » M. de Castries était un homme de ruelle et de Cour, et rien de plus. Louis XVI l'avait jugé sous ce rapport. Un jour que le maréchal venait avec son portefeuille, le roi lui dit nettement : « J'achève la lecture d'un mémoire où l'on m'accuse de donner trop de temps à des opérations mécaniques. Vous êtes représenté comme un ministre aussi ignorant qu'orgueilleux : allez étudier. »

M. de Castries sortit fort agité, et, traversant l'Œil-de-Bœuf, il ne fut pas même regardé par les gentilshommes

qui pouvaient avoir entendu les mots sévères du Roi. Monsieur, qui avait la maxime contraire, celle de se mettre bien avec ceux qui étaient mal avec son frère et de leur sourire, voulut témoigner quelque intérêt au maréchal : il en fut presque repoussé avec humeur. Le fait m'a été raconté par d'Agoult, exempt des gardes, et par Bagneux, attaché aux Cent-Suisses, tous deux témoins, et qui ne virent pas avec plus de déplaisir que d'autres l'insolent ministre mis à sa place.

Dans des temps bien postérieurs à ceux que je rappelle ici, les événements de la Révolution m'ont permis de donner quelques preuves d'un souvenir reconnaissant à M. de Breteuil. M. le maréchal de Castries s'étant lui-même trouvé dans une position difficile, alors que la mienne pouvait lui être de quelque secours, me rendit la justice de reconnaître qu'il n'avait point en vain invoqué ma générosité : il me fit témoigner ses regrets du passé par l'un de ses parents, le comte de Colongues, et m'écrivit ensuite lui-même combien il serait heureux de trouver une occasion de réparer ses torts envers moi. Il était un peu tard, j'en conviens : je n'acceptai pas moins franchement l'expression de gratitude qui pouvait être dictée par le malheur. Il est si rare de voir ceux dont nous avons à nous plaindre, nous pardonner le mal qu'ils nous ont fait !

CHAPITRE VI

Paris en 1784. — Le baron de Valois. — La comtesse de Lamotte. — Le cardinal de Rohan. — Cagliostro. — Son luxe. — Son charlatanisme. — Le duc de Luxembourg. — Lamotte. — Liaison de sa femme avec le cardinal de Rohan. — Origine de l'intrigue du Collier. — La fille Oliva. — Travestissement. — Rendez-vous dans les bosquets de Trianon. — Le cardinal dupe. — Fausse correspondance. — Achat du collier. — Lamotte en Angleterre. — Arrestation de sa femme. — Son châtiment. — La vérité sur la Reine. — Comment j'ai connu la femme Lamotte. — Souper chez le notaire La Fresnaye. — Minuit. — Son agitation. — Ce que sont, en somme, tous les magnétiseurs. — Voyage en Picardie. — Orgies monacales. — M. de Tournon et sa famille. — Mme de la Barre. — L'infortuné La Barre. — Retour à Paris. — L'abbesse de Jarcy. — Son caractère noble. — Querelle avec un colonel. — Les maréchaux de France. — M. de Richelieu. — Mes relations. — Mirabeau. — Créqui. — Chamfort. — Nivernais. — L'abbé d'Anjou. — L'évêque d'Orléans. — Mlle Arnould. — Cubières. — Le prince de Birkenfeld. — Le prince Henri de Prusse. — Mot de lui sur la Cour. — Vicq d'Azyr. — Le prince de Condé. — Les deux plans de M. de Breteuil. — Ce qu'il faut penser de lui.

Privé de tout emploi militaire, j'avais peu de ressources pour vivre à Paris : j'y étais soutenu par une vieille parente qui résidait à Marseille. Un certain Valois, qui s'appelait baron, comme tant d'autres (alors et depuis), me présenta à sa sœur, qu'il appelait la comtesse de Lamotte. C'était une femme belle de formes plus que de traits. Elle affectait d'avoir du crédit à la Cour : elle avait un état de maison,

recevait beaucoup de monde, notamment le cardinal de Rohan, qui la voyait fréquemment avec le double attrait du libertinage et du magnétisme, deux genres d'occupations beaucoup plus rapprochées entre elles que ne l'avouent ceux qui ont intérêt à le nier.

Le rôle principal dans la réunion de Mme de Lamotte était joué par Cagliostro. L'adepte, très intelligent, composait non seulement des philtres amoureux conservateurs de la santé et prolongateurs de la vie, il faisait encore l'évocation fantasmagorique des esprits supérieurs. Chaque jour, il rassemblait, autour de ses fourneaux, des Rohan, des Luxembourg et d'autres fameux illuminés : il promettait fortune à tous, avec assurance, disant qu'il avait surpris les secrets de la nature et la transmutation du cuivre en or pur. Cet homme, doué d'une espèce de charlatanisme, parcourut le monde en philosophe, dupa tous les croyants, amassa des richesses qui lui permettaient d'en attirer d'autres à lui et d'être encore charitable et généreux. Il déployait un grand luxe dans sa maison : il en faisait faire les honneurs par une jolie et séduisante dame d'origine persane, qu'il appelait sa femme. Mme de Lamotte, avant d'avoir l'idée de se rattacher à la branche royale des Valois, avait épousé un ancien gendarme, homme d'une médiocrité complète sous tous les rapports, inférieur à son extraction comme à sa qualité, mais doué de l'esprit d'intrigue qu'en termes de droit on nomme escroquerie. Les deux époux si dignes l'un de l'autre, également tourmentés du besoin de sortir de leur misère, avaient jugé par un rapide coup d'œil jeté dans la vie, et par leur expérience personnelle à la suite de plusieurs tentatives faites dans ce but, « qu'on ne pend ordinairement que les petits voleurs », et qu'il y a plus de sûreté et d'avantage à « travailler », comme ils disent, sur une plus grande échelle. Ils méditèrent d'agir comme ils raisonnaient dans ce système. Suivons-en quelques développements.

Mme de Lamotte, parvenue à l'intimité du cardinal de Rohan, lui exprima un jour le désir d'être présentée à la Reine pour en solliciter des grâces, en raison de sa généalogie qu'elle venait de faire remonter aux Valois. « Ce que tu me demandes pour toi, avait répondu le cardinal à sa maîtresse, je voudrais le pouvoir pour mon propre compte ; mais depuis mon ambassade d'Autriche j'ai le malheur d'être en disgrâce, au moins avec la Reine ; elle m'en veut même beaucoup, et je donnerais tout au monde pour avoir un moyen de me réconcilier avec elle. »

Cette parole, échappée dans la confiance de la galanterie, fut l'étincelle de l'incroyable et infernale affaire connue sous le nom de *Collier*, qui éclata quelque temps après.

« Il donnerait tout au monde pour être bien avec la Reine, dit en rentrant chez elle la femme Lamotte à son mari. Allons, il faut le servir selon son goût. On a dit que la Reine avait eu la fantaisie d'un collier de diamants de deux millions maintenant à vendre chez les Bohemer et Bassange ; que, le Roi ayant défendu cette acquisition extraordinaire, la Reine mourait d'envie de se procurer la magnifique parure. Emparons-nous de ce bruit populaire sur la fantaisie de la Reine ; faisons croire au cardinal que la Reine peut accepter de lui ce présent ; à l'aide de l'illumination montrons-lui-en toutes les conséquences brillantes ; assurons-le que non seulement il sera réconcilié avec la Reine, mais encore qu'il sera premier ministre et même amant, car la Reine l'aime au fond : elle le trouve beau, et tous ses procédés de rigueur qu'elle paraît avoir envers lui, ne sont que le déguisement de ce sentiment. »

Voilà tout le plan de cette comédie depuis devenue si tragique.

Ce qui vient d'être tramé entre les époux de Lamotte fut exécuté par eux avec tous les développements dont les mémoires du temps et ceux postérieurs donnent les détails

surabondants. Le mari Lamotte alla chercher au Palais-Royal une fille publique, qui depuis a paru au procès sous le nom d'Oliva. Cette fille, qui avait la taille de la Reine et presque ses formes, fut habillée comme Marie-Antoinette dans son négligé. Mme de Lamotte la dressa aux manières extérieures qui pouvaient donner lieu à une méprise du cardinal. Dans la combinaison de cette méprise, on décida que ce serait à Trianon, la nuit, dans les bosquets, que la Reine simulée recevrait le cardinal. Celui-ci, croyant avoir besoin, pour une pareille rencontre, de tous les moyens physiques qui pouvaient alors lui être moins prompts que dans sa première jeunesse, demande à Lamotte de lui procurer quelque viatique d'amour qui le rajeunît et le tint en mesure avec son ancienne renommée. Au moment où le cardinal, haletant de lubricité, croyait arriver au but qu'on avait présenté à son imagination délirante, se figurant entretenir la Reine et même la toucher, lorsqu'il n'avait affaire qu'à Mlle d'Oliva, une voix se fit entendre annonçant le comte d'Artois. Ce prince, que le bruit populaire avait fait regarder comme premier amant de la Reine, paraissait intervenir ici par jalousie, et le cardinal, dans une circonstance aussi épineuse, se trouva heureux de se retirer sans bruit, croyant avoir seulement ajourné sa bonne fortune royale.

C'est dans ce moment de la passion qu'ils ont si adroitement inspirée au cardinal de Rohan, que les époux Lamotte n'ont pas de peine à lui démontrer qu'il plaît à la Reine, qu'elle l'aime, et qu'il faut de la réciprocité : « Les présents entretiennent l'amour même des reines », il n'y a donc plus qu'à offrir à Marie-Antoinette le collier de diamants, dont tout le monde sait qu'elle meurt d'envie, et que l'économe Louis XVI lui refuse si durement. Le cardinal accepte cette idée avec joie et reconnaissance; mais comment fera-t-on remettre à la Reine ce collier?... Mme de Lamotte prétend avoir des moyens certains : elle et son époux se chargent de

le faire parvenir à l'adresse de Sa Majesté. La Reine même écrira peut-être au cardinal à l'avance. On fabrique une lettre avec l'écriture falsifiée de la Reine. Le cardinal répond naïvement à cette lettre, puis à d'autres également fausses. Il se croit le plus fortuné des mortels, puisque Marie-Antoinette daigne accepter le collier qui l'attache à lui et qui l'enchaîne à son char. Le cardinal achète donc le collier chez les joailliers Bohemer et Bassange et le livre avec confiance à la femme Lamotte et à son mari, qui se sont chargés avec tant de complaisance de le remettre à sa destination. Aussitôt que le collier est dans les mains de Lamotte, le mari l'emporte et court se cacher en Angleterre. Sa femme, qui ne l'a pas suivi assez tôt, est arrêtée, comprise, comme de raison, et en première ligne, dans la procédure instruite par le parlement pendant une année entière, et par suite de laquelle elle fut condamnée aux galères perpétuelles, fouettée, marquée au pied du grand escalier du Palais; pendant que son mari, condamné comme elle, mais contumace, mangeait à Londres dans le jeu et les débauches le fameux collier dont le cardinal restait débiteur, et qui ne lui valut d'autre récompense que d'être, après une année de détention, exilé dans son château de Saverne.

La célébrité de cette affaire, la complication dont on a voulu depuis l'obscurcir, m'ont déterminé à ne pas omettre ici les détails que mes relations contemporaines m'en ont fait apprendre. Tous se sont réunis pour prouver que la reine Marie-Antoinette fut non seulement innocente, mais tout à fait étrangère à ce « tripotage » où d'odieus escrocs, non moins coupables que des assassins, avaient imaginé de faire intervenir son nom et sa personne, avec une audace sans exemple. J'ai avoué qu'une vie de jeune homme généralement trop peu difficile en relations m'avait porté dans la société de la femme Lamotte. Je n'avais pas assez de défiance; et il en eût fallu beaucoup pour démêler ce que son âme

recélait de perversité. La veille du jour où elle fut arrêtée, j'étais d'un souper chez le notaire La Fresnaye, où se trouvaient le cardinal et plusieurs de ses amis. J'avais remarqué beaucoup de tristesse dans la femme Lamotte, ordinairement fort gaie, et dont le rôle était de mettre tout en train. Quelques chuchotements avec son mari avaient excité mon attention, et il me fut impossible de ne pas apercevoir leur agitation. Mme de Lamotte venait d'être informée, par plusieurs lettres reçues pendant le repas, que le danger approchait. A minuit, les convives s'étaient séparés. Mme de Lamotte m'avait prié de la reconduire chez elle. Pendant la route, sa poitrine était oppressée, elle invoquait mon amitié « dont, me disait-elle d'une manière fort vague, elle pourrait avoir besoin. Jamais elle n'avait connu un homme aussi loyal que moi. » Il est bien vrai que ma loyauté allait alors jusqu'à la candeur, et que si j'avais pu voir dans Mme de Lamotte une femme de plaisirs, j'étais bien loin d'y soupçonner une aussi habile machinatrice; et je n'aurais jamais deviné que l'ignobilité réelle et la niaiserie apparente de son mari voilassent une rouerie aussi profonde et je dirais aussi enragée. On verra dans la suite l'horrible succès de l'acharnement de cet homme qui dès lors s'était attaché à l'infortunée Reine comme à une proie. J'avais assez hanté de magnétiseurs et d'illuminés pour avoir formé mon jugement à leur égard, et avoir reconnu que ces agitateurs de fluides ne présentaient absolument que deux espèces bien distinctes : les fripons et les dupes!... N'est-ce donc pas là le courant de la société ordinaire? me dira-t-on. Je ne le nie point, mais j'ai dû remarquer que ceux-ci avaient leur spécialité, qu'elle a eu un moment de grande influence, et que pour en exercer encore elle s'y est repris à plus d'une fois ¹.

1. Sur cette affaire du Collier et les relations de Barras avec Mme de Lamotte, voir deux fragments autographes de Barras, aux Appendices, p. 323 à 327. (G. D.)

Heureux de ne m'être pas engagé plus avant dans les relations Lamotte, et d'avoir échappé à beaucoup d'autres intrigants de la Cour et de la ville, j'éprouvai le besoin de quitter cette capitale, que Jean-Jacques a si bien nommée la « ville de boue et de fumée ».

Je voyageai du côté de la Picardie avec un prélat considéré par tous les moines des couvents situés sur la route d'Abbeville. Nous y fûmes accueillis avec empressement : les soupers étaient alors les repas de la joie et du plaisir. Ceux qu'on nous donnait étaient somptueux, terminés souvent par des orgies. Je fus dédommagé du dégoût qu'elles me donnaient, en arrivant au château de M. de Tournon. Ce vénérable patriarche nous reçut avec la politesse exquise des anciens chevaliers. Il avait soigné l'éducation de ses deux filles. L'une d'elles, qui a épousé le comte du Chillaut, s'est fait connaître par quelques pièces de théâtre et sa correspondance avec le roi de Prusse.

A Abbeville, nous rendîmes visite, dans son cloître, à une abbesse, Mme de la Barre, qui nous traita splendidement. Cette dame, d'un maintien sévère, réunissait toutes les vertus sociales et religieuses. C'était la tante de cet infortuné jeune homme qui, pour s'être laissé échapper, dans un moment d'ivresse, à quelques propos irréligieux à la vue d'un christ placé sur le pont d'Abbeville, avait été condamné à mort, et brûlé vif, par les soins du vieil évêque d'Amiens, M^{sr} de Lamotte, de son coadjuteur, M. de Machault, et du chapitre réuni à ces dignes chefs. On sait que le jeune La Barre avait été dénoncé par quelques dévotes qui avaient répandu des gouttes de sang sur les plaies du christ et concluaient de ce miracle que La Barre l'avait mutilé. La ville théâtre de cet acte effréné de fanatisme prit le deuil le jour de l'autodafé, et versa des larmes stériles sur la tombe de la victime.

Rentré à Paris à la suite de mon excursion monacale, je fis connaissance avec Mme de Braque, abbesse de Jarcy.

Sa conversation aimable sentait encore le monde. Sa toile et ses manières annonçaient qu'elle ne l'avait point oublié. Sa robe courte et légère laissait apercevoir le pied le plus mignon. Elle tenait une fort bonne maison ; au sein du couvent, un capucin à face mâle et réjouie était l'aumônier.

Une partie des murs de cette abbaye s'étaient écroulés, et avaient entraîné dans leur chute les grilles qui servaient de clôture. Les religieuses en profitèrent pour jouir librement de la promenade du parc qui environnait le couvent. De faux dévots voulurent à ce sujet faire interdire Mme de Braque. Cette dame soutint honorablement la lutte contre l'archevêque, qui était à la tête de ses adversaires ; elle l'emporta sur lui par la vérité de son caractère.

Dans ce temps de ma jeunesse, je me pris de querelle avec un noble colonel qui, ne pouvant pas réclamer une supériorité de noblesse à mon égard, voulait se prévaloir de celle de son grade pour ne pas se battre. L'ayant tant soit peu maltraité, je fus traduit au tribunal des maréchaux de France. Le maréchal de Richelieu, bon juge dans ces questions, m'accorda sa bienveillance, et j'aime à me rappeler avec gratitude son extrême bonté. Après quelques conseils paternels : « Soyez à l'avenir plus modéré », me dit-il, puis il m'invita à dîner avec lui.

1787.

Moins malencontreux à mon second séjour à Paris qu'au premier, et dans l'espérance que je pourrais trouver quelques honnêtes gens au milieu des plus instruits, je recherchai la société des plus distingués, je formai des liaisons avec Mirabeau, Créqui, Chamfort, Nivernais, l'abbé d'Anjou, Poinciset, l'évêque d'Orléans, Mlle Arnould, Cubières et le prince de Birkenfeld. C'est chez ce dernier que j'avais connu le prince Henri de Prusse. Ce guerrier si distingué, ce véritable homme d'État avait conçu un tel mépris pour la Cour, qu'il ne s'y montrait que très rarement. « Jamais, nous disait-il, je n'ai vu nulle part une si complète corruption,

unie à une aussi complète incapacité. » Il nous raconta la fête qui lui avait été donnée à Chantilly. Le prince de Condé y avait réuni les ministres et les hommes marquants de l'époque. On y avait parlé politique et philosophie. « MM. de Breteuil et Vicq d'Azyr sont les deux seuls hommes avec lesquels j'aie pu causer, disait le prince Henry. Les autres, y compris Condé, sont des ignorants boursoufflés, à ventres bien nourris. »

M. de Breteuil était l'un des ministres de ces temps précurseurs de la Révolution, qu'on aurait pu croire, sous quelques rapports, en avoir le pressentiment, et vouloir la devancer ou la prévenir. Il avait des plans de réforme sur diverses parties de l'administration les plus importantes, sur les droits de chasse exclusifs, les droits féodaux, les corvées et beaucoup d'autres privilèges. Il voulait l'admission de tous les Français aux emplois publics, l'égalité d'impôts, le remplacement des parlements par des cours rogatoires, la publicité de la comptabilité des ministres, c'est-à-dire un commencement de responsabilité, l'érection d'un tribunal suprême chargé de régulariser les ordres judiciaires, ecclésiastiques, militaires et civils. Dans l'idée de M. de Breteuil, les membres de ce tribunal suprême devaient être nommés par le Roi, mais choisis parmi des candidats présentés par les assemblées provinciales. Le Roi en était le président souverain ; un vice-président le remplaçait. Le tribunal suprême enregistrait les édits et ordonnances signés par le Roi, avec faculté d'en discuter les dispositions. M. de Breteuil pensait d'ailleurs, en homme d'État véritable, c'est-à-dire en homme qui dans cette qualité se croit le droit d'être corrompu, que tous les plans qu'on va présenter à une nation déjà fort agitée doivent être précédés d'habiles intelligences auprès des personnages nouveaux devenus des puissances par le talent et la popularité, et qu'il faut s'avancer dans ce cas à pas comptés, précédé d'une avant-garde de séduction, auxiliaire le plus puissant, quand on sait l'employer.

Il est possible qu'alors, l'autorité royale n'étant pas encore décolorée et dessaisie d'une partie de ses attributions, le plan de M. de Breteuil eût calmé les mécontentements, mais une opposition invincible éclata parmi les privilégiés, ennemis de l'égalité de l'impôt et qui se berçaient de l'espoir de conserver leurs droits féodaux. M. de Breteuil se voyant trop faible, et pouvant, au fond, tenir à sa place de ministre plus qu'à l'honneur de son plan, présenta aussitôt un nouveau projet qui était tout le contraire du premier. C'était de l'absolutisme aristocratique le plus parfait. Ce plan fut encore rejeté, et n'eut d'autre succès que d'être prôné et admiré par les absolutistes, qui dès lors se disaient les royalistes par excellence, car ce n'est pas d'aujourd'hui que les hommes ont voulu faire prendre leurs intérêts pour des opinions. J'ai vu ces deux projets : M. de Breteuil répudiait le premier comme n'étant pas son ouvrage, mais celui d'un savant, son ami, auquel il n'avait pu refuser de le produire. D'après ce dernier fait, quelle part revient à M. de Breteuil dans les éloges que j'aurais voulu lui donner ? A quelle opinion appartenait-il alors ? Le reste de sa carrière politique, si opposée à toute réforme, doit-il donner la preuve de son véritable sentiment ? Des juges qui croient avoir eu droit de l'apprécier en France, comme depuis hors de la France, ont pensé que M. de Breteuil n'était qu'un homme du pouvoir, et que son esprit non plus que son cœur n'avaient jamais eu rien de commun avec les pensées de la philosophie : témoin l'empressement qu'il mit à se justifier de l'idée la plus honorable de sa vie et à en faire pour sa décharge l'imputation comme d'un crime à un pauvre savant.

CHAPITRE VII

Tableau de la France en 1788. — Résistance des parlements. — Lit de justice. — États provinciaux. — Assemblée des notables. — Son opposition. — Embarras du ministère. — Cour plénière. — Parlements supprimés. — Exil du duc d'Orléans. — Fureur du peuple. — Brienne et Lamoignon. — Misère du peuple. — Violence de la Cour. — Affaire Réveillon. — Les gardes françaises. — Leurs officiers. — Le caporal Hoche. — Le sergent Lefebvre. — Necker. — Caractère de ce ministre. — Son génie financier. — Il rend un service décisif. — États généraux. — Le mot de Mirabeau. — Prise de la Bastille. — J'y assiste. — Sortie des prisonniers. — Le marquis de Sade. — Laure et Pétrarque. — Caractère du marquis de Sade. — Ses mœurs et son système. — Ses écrits. — Sa fin. — Doctrine de M. de Sade. — Ses nombreux sectateurs. — Le médecin Corona. — « Sacre et massacre ! »

Tandis que la France réclamait de toutes parts contre l'oppression, l'administration était livrée à des hommes présomptueux et sans expérience. La dissolution des mœurs était poussée au dernier point; les courtisanes et le clergé rivalisaient d'avidité, d'insolence et de débauche; la vertu, non plus que le talent, n'avait aucune part aux faveurs du gouvernement. La nation, soulevée déjà contre ces innombrables abus, s'imagina de placer ses réclamations sous la protection des parlements, qui eux-mêmes l'avaient souvent opprimée : les parlements furent exilés; leur exil ne fit qu'aigrir le peuple. Louis XVI fut forcé de les rappeler : ils

1788.

rejetèrent les édits bursaux. Le roi tint un lit de justice. Son commandement impératif d'enregistrer tous les actes émanés de sa volonté fut critiqué et inexécuté. La résistance des parlements et le cri de la France contre le projet de nouveaux impôts, contre la dilapidation de ceux déjà établis et versés au Trésor, inquiétèrent la Cour. Un publiciste moderne a dit qu'il y avait de l'argent au fond de tout : il est vrai que l'intérêt est la langue la mieux et le plus généralement entendue des peuples. La révolution d'Angleterre commença par le refus de Hampden de payer quelques centimes d'un droit imposé sans loi par Charles I^{er}. Le peuple s'écria : « Point de loi, point d'impôts ! » ; on y ajouta : « Liberté de conscience ! ». Plus ou moins comprimé sous Charles II et Jacques II, ce cri, jamais étouffé, et retentissant toujours dans les cœurs, ne s'est reposé qu'à l'expulsion de ces Stuarts, en 1688, époque où il a été consacré qu'il y avait contrat réciproque entre les peuples et les rois, et que la prétention du droit divin était elle-même un crime capital.

Les parlements et les états des provinces réclamèrent la convocation des États généraux ; le gouvernement crut les éluder en appelant les notables. Le Roi, qui personnellement ne participait point lui-même au gaspillage des finances, n'obtint cependant rien de l'estime qu'on accordait à sa personne. L'assemblée des notables, divisée en bureaux, dont plusieurs présidés par Monsieur et par le duc d'Orléans, devint opposition, et annonça qu'on ne pouvait se dispenser de convoquer les États généraux.

Le ministère était fort embarrassé pour combler le déficit des finances : « Les eaux, comme le disent les Anglais, manquaient au vaisseau de l'État ». Croyant pouvoir se passer encore des États généraux, on créa la cour plénière ; le Châtelet fut autorisé à juger provisoirement en dernier ressort pendant l'absence des parlements. Toutes ces innovations étaient loin d'aller au but. Elles causèrent de si fortes

réclamations, qu'elles furent aussitôt abandonnées. Tandis qu'on émettait des projets insensés, que le mécontentement grossissait et devenait menaçant, on crut prudent d'éloigner celui qu'on regardait comme le moteur et le propagateur des idées qu'on taxait déjà de révolutionnaires. M. le duc d'Orléans, par lettre de cachet, fut exilé une première fois à Villers-Cotterêts. Le peuple embrassa la cause du prince proscrit. Les mannequins du chef du guet, de Brienne et de Lamoignon, couverts de boue, furent traînés dans tout Paris, puis brûlés en effigie, tandis que le buste du duc d'Orléans, couronné de lauriers, recevait les applaudissements du public. Les doléances des provinces n'avaient point été écoutées; la misère du peuple devenait effrayante : l'industrie, les arts, étaient abandonnés. Les délibérations des parlements continuèrent à se rendre les échos de la plainte publique. Des membres signalés par leur énergie particulière furent arrêtés dans le sanctuaire de la Justice; l'aide-major des gardes, d'Agoult, fut l'exécuteur de ces arrestations. On dit alors que cet officier s'était conduit avec la dignité d'un cavalier de maréchaussée.

Quel que soit l'immense intérêt des premiers événements de cette époque, qu'on ne connaît pas assez, et qui sont le commencement de tout, je n'ai point à m'occuper de les retracer : ils appartiennent à l'histoire générale. Il me suffit d'en esquisser quelques traits principaux. On sait qu'une manufacture considérable de Réveillon, située au faubourg Saint-Antoine, fut dévastée par des ouvriers qu'il avait renvoyés et maltraités. On pensa dès lors, comme depuis, que cette émeute avait été suscitée sur un point populeux pour avoir le prétexte d'y faire porter la troupe, et de l'exercer à des actes de vigueur exécutive.

On fit marcher un détachement de gardes françaises, qui tira impitoyablement sur ces hommes sans défense. Les ouvriers placèrent leurs morts sur des bâtons en criant aux

troupes : « Place ! respectez les morts. » Ce spectacle et cette exclamation firent une telle impression sur les gardes françaises, qu'ils ouvrirent leurs rangs, et, tout à coup, d'ennemis devinrent amis et protecteurs de ceux qu'ils fusillaient l'instant d'auparavant. Cette conversion, sans avoir d'autre résultat pour ce premier moment, peut indiquer dès lors ce qu'était l'esprit de la troupe. Il y avait dans ce nombreux et beau corps, le premier de l'armée, un mécontentement et une humiliation sentis d'avoir pour chefs des nobles dénués de connaissances militaires, ridicules par leur fierté, insoutenables par leur dureté. Bien différents des officiers, les soldats et les sous-officiers présentaient une pépinière d'hommes élevés à l'idée de valoir quelque chose par leur mérite personnel, et qui devaient se distinguer avec tant d'éclat, si une révolution venait à leur donner les moyens de paraître. Là se trouvaient le caporal Hoche, le sergent Lefebvre, et tant d'autres qu'on verra dans la suite prendre un rang si éminent dans la gloire française.

A l'archevêque de Toulouse et à Lamoignon on vit succéder Necker, réputé grand financier, et proclamé tel par lui-même. Un édit l'autorisa, quoique protestant, à être admis au ministère et dans les conseils du Roi.

Necker ne rétablit point, mais il soutint momentanément les finances, ou au moins le crédit, par un procédé qui tenait à son génie genevois : les emprunts et les anticipations. Necker aussi conseilla les États généraux, par calcul de popularité peut-être, et encore dans la confiance d'y trouver un appui. Ne pouvant échapper à la distinction des trois ordres, Necker rendit le service décisif de donner au tiers état un nombre double du clergé et de la noblesse, ce qui établissait déjà une espèce d'équilibre et pouvait fonder un présage de victoire populaire.

Mai 1789.

Mais à peine les États généraux furent-ils rassemblés, que la Cour parut ne pas tarder à éprouver le plus vif regret de

les avoir convoqués, et qu'elle chercha tous les moyens de s'en défaire par la ruse ou par la force. La vérité sévère allait être dite aux puissants accoutumés à l'éluder; les fauteurs du despotisme pensèrent qu'il n'y avait pas de temps à perdre : ils tentèrent de fermer la salle des séances de l'Assemblée. Qui n'aime à se rappeler avec enthousiasme 20 Juin 1789. combien Mirabeau fut grand dans cette journée par son apostrophe à M. de Brézé, grand maître des cérémonies : « Allez dire à votre maître que nous sommes ici par la volonté du peuple, et que nous ne sortirons que par la force des baïonnettes »? Cette réponse porta la terreur dans le château de Versailles, et la force des baïonnettes n'osa point se mesurer avec celle de l'opinion publique, ralliée par l'éloquence d'un grand homme capable d'émouvoir un peuple et de diriger une assemblée politique.

Cependant, animé par la présence et l'énergie de l'Assemblée nationale, voulant faire justice de tous les mensonges politiques sur lesquels ses yeux étaient dessillés, le peuple débuta par brûler les barrières à Paris et celles des provinces.

Les délires de la Cour continuaient d'irriter le peuple : soutenu par les nobles résolutions de l'Assemblée nationale, il s'arma le 14 juillet 1789 et prit la Bastille. La valeur des citoyens, l'énergie des gardes françaises qui dirigeaient 14 Juillet
1789. l'attaque, devaient épouvanter la Cour. C'étaient ces mêmes gardes françaises par qui on avait fait récemment tirer sur le peuple à l'affaire de Réveillon, qui, aujourd'hui retournés contre la Cour, et réunis avec le peuple, venaient de décider la victoire¹.

Au bruit du canon de la Bastille et de celui tiré contre elle, j'étais accouru au faubourg Saint-Antoine. Mêlé dans la foule, j'assistai à ce grand drame, et je vis sortir des cachots les victimes de l'arbitraire, sauvées enfin des ven-

1. Sur la prise de la Bastille, voir aux Appendices, p. 327 à 332, la relation autographe de l'événement par Barras. (G. D.)

geances cruelles, de la question, des tortures et des oubliettes. Parmi ces prisonniers, j'entendis nommer le trop célèbre marquis de Sade, appartenant à l'une des plus anciennes familles de la Provence, alliée à la mienne, et qui était celle de la belle Laure de Sade, l'amante de Pétrarque.

Si quelque chose pouvait justifier une prison d'État telle que la Bastille, et les détentions sans jugement qui alimentaient cette forteresse, je croirais presque ne point manquer à mes principes d'ordre légal, en disant que le marquis de Sade avait bien mérité d'y être renfermé, puisqu'il avait commis une nature de crime telle, que la publicité exigée par les lois pour les affaires judiciaires ne pouvait que causer un scandale plus funeste encore que la répression secrète. Ce n'est pas ici le lieu de raconter l'histoire de ce personnage tellement extraordinaire, qu'on pourrait le regarder comme une anomalie au milieu de l'espèce humaine. Le système qu'il n'avait pas craint d'établir dans des écrits qui ne furent pas sans talent, avait été précédé déjà, dans divers pays, d'une pratique hideuse qui avait provoqué l'horreur générale, sans que néanmoins il eût été atteint par les lois.

D'après ce système, les plaisirs des sens, au lieu de consister dans la réciprocité des sensations agréables, doivent se fonder au contraire sur la plus grande douleur de l'objet choisi pour assouvir les passions.

Il ne lui suffisait point d'en obtenir la plus forte expression par le viol et les violences exercées sur tous les sexes, il professait encore que les voluptés ne pouvaient se passer de sang et de carnage. Il voulait que les joies de ses délires lubriques ne s'en tinsent pas au supplice, qu'elles allassent jusqu'à la mort même de ses victimes; et les pièces et les preuves de cette horrible application de sa théorie homicide ont été malheureusement bien constatées, puisque de nombreux squelettes ont été trouvés par l'autorité dans sa campagne à Saint-Ouen, dernière retraite, où enfin il a été arrêté;

et comme si ce n'était pas assez d'avoir appliqué au physique la dépravation et la férocité de son système, M. de Sade crut qu'il devait, pour ne pas le laisser imparfait, envahir les dernières consolations de la vie et renverser toutes les limites de la morale. C'est ainsi que pour attirer des prosélytes, les affriander et les fortifier dans ses voies criminelles, il a essayé de démontrer sous les formes du roman, avec tous les prestiges de l'éloquence et les rigueurs de la logique, que les malheurs de ce monde sont réservés à ce que nous appelons la vertu, et que les couronnes de la félicité appartiennent au vice; qu'il en est ainsi depuis Adam, et que toujours il en sera de même. La première de ses propositions, il la démontra dans un livre qu'il appela franchement *Justine ou le Malheur de la vertu*, et il continua le développement de sa seconde proposition, avec une nouvelle audace, dans un autre roman, intitulé *Juliette ou la Prospérité du crime*.

Dans l'embarras que, depuis, le gouvernement éprouva pour livrer à la justice ce grand coupable, il s'est décidé à le considérer comme fou, et à l'envoyer à Charenton, où il a fini ses jours, sans s'être reposé de la pratique de sa doctrine monstrueuse, qu'il aurait toujours voulu exercer, sous les verrous même et dont il n'a cessé de donner des développements plus épouvantables les uns que les autres dans ses ouvrages imprimés et dans des manuscrits trouvés après sa mort.

Cette doctrine était sans doute aussi celle de ce roué célèbre par son nom et par son rang dans l'ancien régime qui, sentant ses désirs usés par la débauche se ranimer à la vue d'une jeune et belle fille, voulut s'en emparer au mépris de toutes les lois divines et humaines, et eut la cruauté, pour ravir impunément sa proie, d'incendier le toit paternel: C'est ce trait effroyable qui inspira au poète Gilbert ces deux vers si connus :

Obscur, on l'eût flétri d'un arrêt légitime.

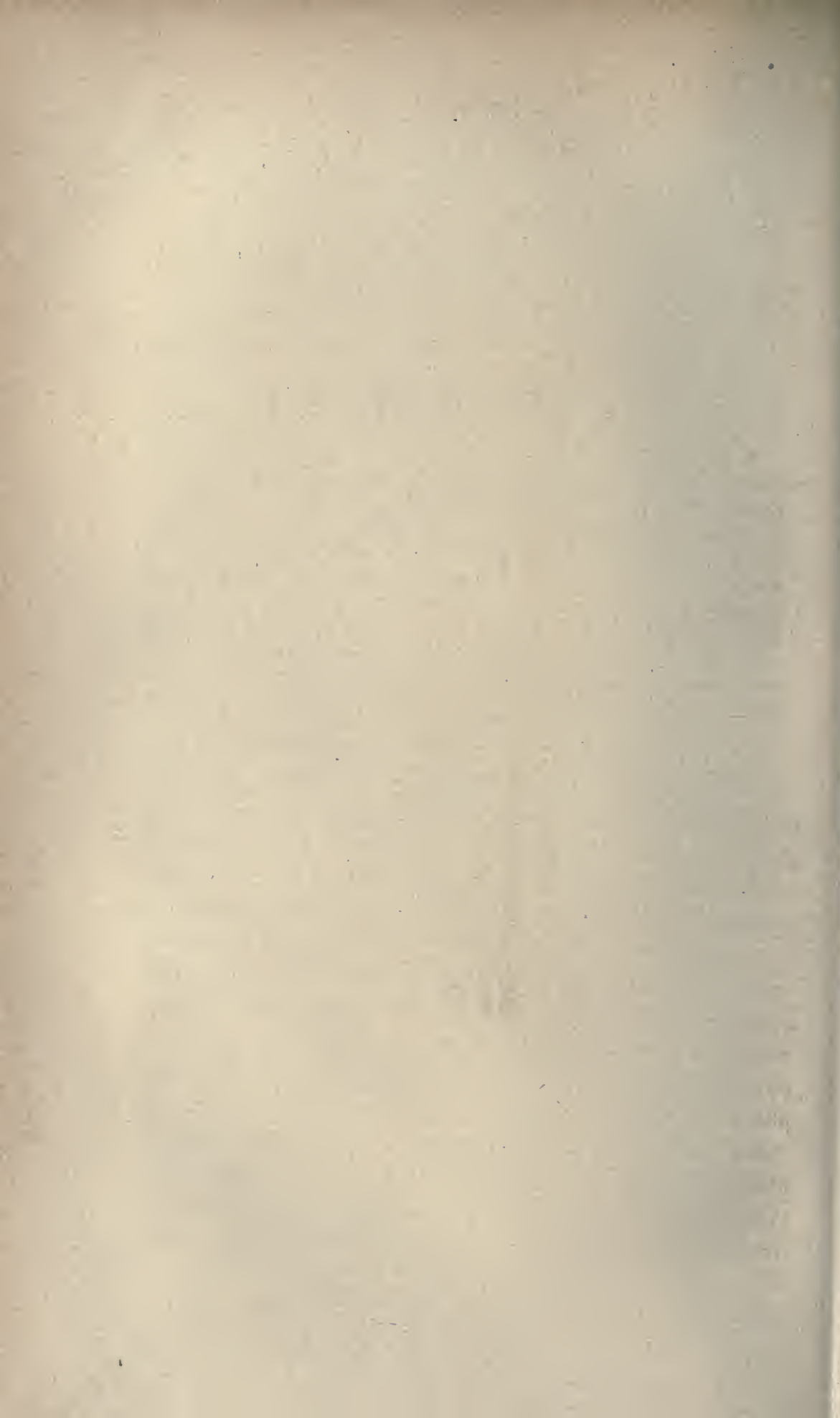
Il est puissant : les lois ont ignoré son crime.

Une triste réflexion, qui devait plusieurs fois se présenter à moi dans une série d'événements où la Révolution sera plus intéressée, vient me frapper au commencement de mes Mémoires, et m'a fait arrêter un instant sur l'affreux système de M. de Sade. Lorsque dans l'histoire de ce monde on aperçoit ces hommes qui, sous le nom de conquérants, se disent les chefs et les souverains de la vraie gloire, se repaître de sang et de carnage sur des champs de bataille; lorsqu'on verra dans la suite des temps un homme de ce caractère, destiné à les surpasser tous, raconter froidement, dans des bulletins officiels, comment viennent de périr sous ses yeux, par ses ordres, des milliers de ses semblables, dont l'addition présente une récapitulation de plusieurs millions; lorsqu'on lira dans ces affreuses pages; où il croit dresser des trophées, que c'était un beau spectacle (notamment à Eylau) que le sang et la cervelle de tant d'hommes massacrés répandus sur la neige, et que l'apparition du soleil rendait plus admirable, n'est-on pas autorisé à penser que cette rage du conquérant n'est autre chose, aux yeux du philosophe et du physiologiste, qu'une expression déguisée du système atroce, mais caché, de M. de Sade, et son application plus audacieuse sur une plus grande échelle. Celui qui dans la suite, continuant à s'enivrer de carnage, renaissant et ne voulant point s'arrêter devant tant de massacres, a osé dire encore officiellement dans son *Moniteur* : « Mes inclinations et mon tempérament me portent à la guerre », celui-là ne fut-il pas régi par la même nature que M. de Sade? Entraîné par mon indignation contre les de Sade de la guerre et de la politique, je veux placer ici une anecdote qui pourrait avoir un côté plaisant, si le sujet qui la rappelle n'était aussi horriblement sérieux. C'était à l'époque du sacre de Napoléon, dont le tableau, fait par David, fut exposé au Salon quelque temps après la première campagne de Russie. Ce tableau se trouvait en face de la *Bataille d'Eylau*, par Gros. Le médecin Corona, l'un des

hommes les plus distingués de l'Italie, et qui avait été président du Directoire de la République Romaine, alors retiré en France, entré au Salon, lorsque, apercevant la disposition de ces tableaux qui formaient un vis-à-vis, dans un moment de violente humeur il s'écrie tout haut : « Sacre et massacre! le voilà bien en deux tomes », et il se retire, sans vouloir humilier plus longtemps ses regards d'une pareille contemplation.

Je laisse enfin ma digression sur le fameux prisonnier de la Bastille, pour revenir au grand événement insurrectionnel, qui était la prise même et bientôt la destruction de l'antique château qui avait si anciennement recélé d'illustres personnages. Chamfort, en ayant été voir la démolition, dit, à son retour, ce mot si piquant : « Elle ne fait que décroître et embellir! » En présence de cette leçon animée donnée au despotisme renversé, tous les procédés de répression qu'on avait voulu tenter encore n'auraient pu que ranimer l'exaspération. Le 14 Juillet avait décidé le triomphe de la Révolution, il n'y avait plus qu'à la subir. Les troupes étrangères qui avaient été appelées autour de Paris furent terrassées par la foudroyante adresse de Mirabeau.

La Cour ne pouvait plus se servir de ses stipendiaires, et n'avait plus qu'à les renvoyer : ils le furent; la Révolution était dans les champs de la Victoire.



CHAPITRE VIII

Assemblée constituante. — Ses principes. — Ses triomphes. — Émigration. — Distinction entre les émigrés. — La garde nationale. — Lasalle. — La Fayette. — Repas des gardes du corps. — Imprudence du Roi. — Grand scandale. — Couleurs nationales foulées aux pieds. — Le peuple à Versailles. — Défection du régiment de Flandre. — M. de la Fayette. — Violence du peuple. — Le Châtelet. — Le château forcé. — Le Roi contraint de quitter Versailles. — Crainte des entreprises de la Reine et du comte d'Artois. — Conjecture hasardée. — Popularité du duc d'Orléans. — Le comte d'Artois émigre.

L'assemblée des États généraux, après s'être « constituée », développait ces principes éternels, imprescriptibles que les peuples doivent revendiquer le jour où ils le peuvent. Elle prononçait la suppression des parlements, de la féodalité, des corvées, de tous les privilèges onéreux surpris sur la nation; elle décrétait l'égalité et l'admission de tous les Français aux emplois publics; elle abolissait les lettres de cachet; et pour garantir davantage la liberté qu'elle restituait au peuple, elle faisait démolir toutes les bastilles. Un pareil début ne pouvait manquer d'élever l'Assemblée « constituante » au plus haut degré de considération et de confiance nationale.

A l'aspect des triomphes progressifs qu'obtenait l'Assemblée par la puissance de l'opinion et de l'estime du peuple, bientôt une faible minorité des membres du clergé et de la noblesse crut, dans le désespoir de son aristocratie tenace,

Septembre
1789.

devoir se mettre à émigrer pour éviter le combat, et se dispenser du courage personnel en commençant par invoquer l'appui des puissances étrangères. Ce premier exemple entraîna d'autres prêtres et des nobles, suivis de quelques vassaux et de bourgeois anoblis ou qui aspiraient à l'être. Ces derniers, dans leur ferveur de novices, comme déserteurs de la France, n'e tardèrent pas à devenir ses premiers ennemis. Hâtons-nous de ne pas confondre avec ces misérables transfuges volontaires les infortunés que, dans la suite d'une révolution terrible, l'imminence du danger força de quitter momentanément le sol ensanglanté de la patrie ! Mais ceux qui, spontanément, en haine de la liberté et de l'égalité, et par impuissance de vivre dans leur pays autrement que par des privilèges, ont osé appeler la guerre étrangère, coopérer au traité de Pillnitz qui devait démembrer leur patrie, qui ont demandé de l'or pour organiser l'assassinat dans leur pays, me croirai-je aujourd'hui trop sévère si je les ai, au moment des périls qu'ils nous avaient suscités, considérés comme des monstres à figure humaine ? Le jugement de Salomon sur les deux femmes qui se disputaient l'enfant dont toutes les deux se prétendaient la mère, me semble avoir décidé la question entre les émigrés et les patriotes défenseurs du pays ; Salomon jugea que celle qui avait horreur de l'idée de partager l'enfant par morceaux était sa véritable mère : il prononça qu'il lui appartenait.

Au moment où le 14 Juillet avait éclaté, la garde nationale fut créée et comme électriquement levée dans toute l'étendue de la France : elle avait eu pour premier commandant un vieux général, Lasalle, homme fort loyal et bon citoyen. Il fut, en raison d'un soupçon peu motivé, sur une prétendue histoire de poudres cachées, déplacé de ce poste, et remplacé par M. de la Fayette, nommé par acclamation commandant de la garde nationale de tout le royaume.

La Cour, croyant pouvoir encore contrarier le vœu national,

appelait à elle tous les auxiliaires qui restaient à sa disposition. Les gardes du corps s'imaginèrent seconder le vœu de la Cour en lui offrant le concours de leurs efforts, et en menaçant le parti patriote de faire la contre-révolution à coups de sabre. En conséquence de cette résolution, on prépara une réunion générale. Un grand repas fut donné à la salle de spectacle du château de Versailles; le Roi et la Reine, tenant le Dauphin dans ses bras, parurent dans leur loge, descendirent même sur le théâtre, et présentèrent le Dauphin aux convives; la plupart étaient dans l'exaltation causée par l'ivresse. Était-ce bien là, faut-il le dire, la place du Roi, de la Reine et de l'héritier présomptif du trône français, devenu trône constitutionnel? La cocarde blanche fut arborée, et la cocarde tricolore, reconnue nationale et adoptée par le Roi quelques jours auparavant, fut foulée aux pieds. Leurs Majestés regagnèrent ensuite leur balcon, entourées des gardes du corps, de M. d'Estaing et de plusieurs dignitaires, tandis que le reste de la cohue, secouant des serviettes vineuses et brandissant des armes, escaladait les loges et épouvantait les assistants. J'ai vu cette scène : il était difficile qu'elle fût plus insensée, j'ajouterai plus dégoûtante : j'éprouve encore aujourd'hui beaucoup de peine à rappeler un événement qui a été suivi de tant d'autres si douloureux, quoique l'histoire elle-même ne les regarde que comme des représailles.

Le récit de l'orgie des gardes du corps à Versailles produisit à Paris la plus vive indignation. Le peuple manquait de subsistances : il se porta à Versailles le 5 octobre 1789, demandant du pain et réclamant en même temps les égards et le respect violés envers ses députés et les couleurs nationales.

Lorsque le peuple de Paris arriva à Versailles, la place d'Armes était occupée par des troupes. Un exempt des gardes du corps, ayant sabré un citoyen qui l'approchait de trop près, reçut un coup de feu qui lui cassa le bras. Cet acte de

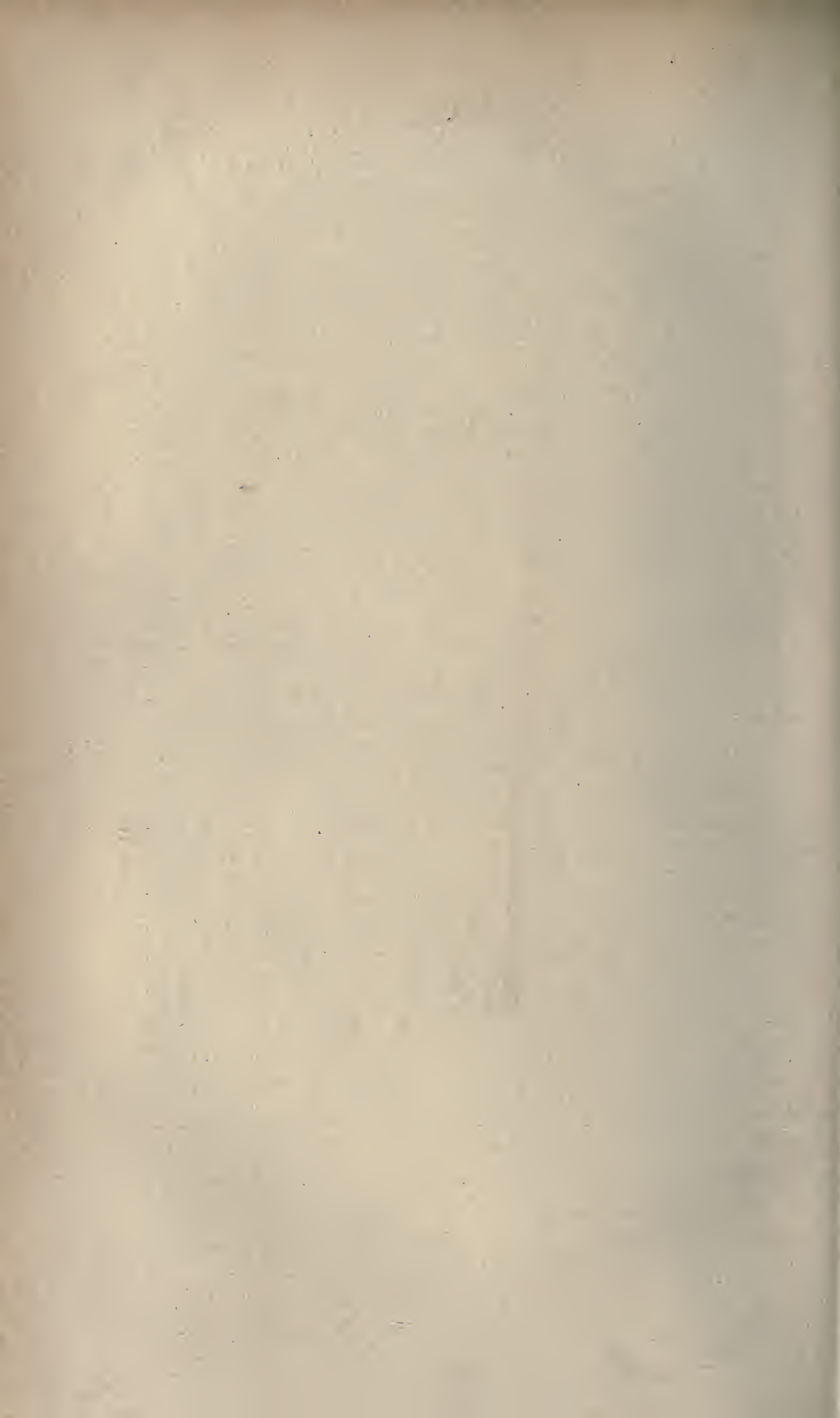
Octobre
1789.

5 Octobre
1789.

violence fut suivi d'un autre, qui augmenta la perplexité de la Cour. Le régiment de Flandre, sur lequel elle comptait parce qu'il avait pris part au repas des gardes du corps, passa du côté du peuple. Quand le commandant général de la garde nationale parisienne, M. de la Fayette, informé des désordres, accourut de Paris à Versailles, avec une forte colonne de garde nationale, des excès étaient déjà commis; mais il empêcha ceux qui auraient pu l'être encore. Pressée par les cris de famine, et croyant que c'était là toute la question, la Cour fit tardivement distribuer une grande quantité de très beau pain : il s'agissait d'autre chose que de quelques gâteaux de farine à jeter dans la gueule des nouveaux cerbères. Le peuple s'agita toute la nuit, et se répandit çà et là. Le plus grand nombre, ne trouvant pas de gîte, coucha sur le pavé. Entraîné comme curieux dans ce mouvement, j'entendis au milieu d'un groupe une conversation au sujet de M. le duc d'Orléans, que je racontai, à mon retour à Paris, à plusieurs de mes amis. M. de Comeyras, cherchant à se faire des titres auprès du pouvoir, courut déferer ma conversation au Châtelet : c'est ainsi que j'y fus appelé pour répondre dans la procédure relative aux 5 et 6 octobre.

Le lendemain, le peuple, plus irrité encore que la veille des nouveaux quolibets de l'aristocratie versaillaise, se présenta de bonne heure aux portes du château, et en demanda l'entrée pour présenter en masse ses réclamations au Roi. Le refus d'ouvrir décida une attaque : le château, défendu par les gardes du corps, fut forcé. M. de la Fayette, rendu auprès du Roi et de la famille royale, conduisit Leurs Majestés sur le balcon, où le peuple les demandait; les cris redoublèrent : « A Paris, le Roi! à Paris! » Ce prince promit de s'y rendre, et monta sur-le-champ dans sa voiture, escorté de la garde nationale de Paris et de Versailles, et d'une députation de l'Assemblée nationale, qui suivit bientôt tout entière. Beaucoup de citoyens et quelques individus qui se

croyaient les défenseurs de la royauté, parce qu'ils s'étaient enivrés quelques jours auparavant dans l'orgie des gardes du corps, avaient péri dans l'attaque du château. Les survivants, devenus modestes à leurs dépens, se hâtant de quitter la livrée royale, endossèrent l'uniforme national, et fraternisèrent avec le peuple, qui les protégea jusqu'à Paris. Le Roi établit sa résidence au château des Tuileries, l'Assemblée nationale fut placée au manège des Feuillants. Une conjecture qui sortait de l'intérieur même du château de Versailles, et qui me paraît fort hasardée, éveilla des craintes qui se répandirent tout à coup. On disait que le Roi devait être forcé d'abdiquer, d'éloigner Monsieur du royaume et de donner la régence à la Reine; que le comte d'Artois, nommé lieutenant général du royaume, devait, pendant la nuit du 5 octobre, se rendre dans la chambre du Roi pour le déterminer à subir ce projet. M. le comte d'Estaing, prévenu du complot, coucha dans la chambre du Roi. On entendit du bruit, mais personne ne parut. Ce qu'il y a de plus certain que cette bizarre entreprise, c'est que si le duc d'Orléans, dans l'état d'irritation qui animait les esprits, le duc d'Orléans, que la haine de la Cour rendait toujours plus populaire, si le duc d'Orléans, dis-je, se fût montré dans ce moment avec quelque velléité d'ambition, il aurait été naturellement placé sur le trône. Remarquons d'ailleurs que dès le lendemain du 14 Juillet, c'est-à-dire déjà depuis près de trois mois, le comte d'Artois avait pris le parti peut-être le plus sage dans sa position ou dans son caractère, celui de quitter la France; et il n'était pas vraisemblable qu'il fût revenu furtivement dans la nuit pour s'emparer du pouvoir, faire abdiquer le Roi et bannir Monsieur, son aîné.



CHAPITRE IX

Alarmes des nobles et des prêtres. — Ils invoquent l'étranger. — La Cour cherche à capituler. — Mirabeau. — Mot d'un homme d'esprit. — Conduite de Monsieur. — Sa conférence avec le Roi. — Il est premier ministre. — Ses lettres au duc d'Avary. — Depuis, M. Decazes veut les acheter. — Mot de Louis XVIII à ce sujet. — Je retourne en Provence. — Je me marie. — Assemblées électorales du Var. — Avignon. — Carpentras. — Guerre civile. — Jourdan Coupe-Tête. — Le prêtre Escoffier. — Le maire d'Avignon. — Le banquier Audiffret. — Médiation. — M. de Corbeau de Saint-Albin. — Antonelle. — On veut pendre l'un de nous. — Assemblée de Sorgues. — Sa résolution. — Marche de Jourdan. — Le soi-disant marquis de Rovère. — Combat. — Excès de l'armée de Jourdan. — La Glacière. — Violence du caractère provençal. — M. de Mazan. — Je quitte le Comtat Venaissin. — Envoi de commissaires dans le département de Vaucluse. — Journée des Poignards. — Bailly et Lafayette au Champ de Mars. — La loi martiale. — Fatigue de l'Assemblée constituante. — Vrais et faux constitutionnels. — Revision de la Constitution. — Retour de Varennes. — Le Roi accepte la Constitution. — Faute grave de l'Assemblée constituante. — La Législative.

A l'arrivée du monarque à Paris, les nobles et les prêtres de la minorité ne manquèrent pas de se récrier contre ce qu'ils appelaient la violation exercée contre le Roi, et de déclamer contre les lois populaires décrétées par l'Assemblée. Ils invoquaient déjà les puissances étrangères pour soutenir le trône et l'autel, qu'ils disaient ébranlés et qu'eux-mêmes

chaque jour ils ébranlaient davantage en voulant y appuyer les états pourris de leur architecture vermoulue.

Des troubles sérieux se manifestèrent sur divers points de la France; de bons citoyens et de braves militaires succombèrent dans le commencement de la lutte, mais la défaite des ennemis de la liberté put faire présager à qui demeurerait la victoire entre les défenseurs et les adversaires du nouveau système, si le combat venait à s'engager.

Peu encouragée sur l'emploi des moyens de la force, la Cour voyait s'élever une puissance qui lui était inconnue, celle de l'opinion publique qui venait régénérer la nation; il fallait songer à aborder moins directement une puissance trop difficile à attaquer de front. Dans l'idée de tenter la conscience des chefs du parti patriote, la Cour s'adressa d'abord à celui de ces chefs qui était le plus exalté contre elle et qui était sans doute le plus redoutable. Des négociateurs furent choisis pour traiter avec Mirabeau à prix d'argent. Il paraît certain que Mirabeau écouta des propositions : on lui demandait de servir ou plutôt de secourir de son influence le gouvernement auquel lui-même avait le premier déjà porté de terribles coups. Mirabeau devait avoir quinze ou vingt mille francs par mois et la perspective d'un ministère. « Mirabeau put se vendre, a dit un homme d'esprit, mais certainement il ne se livra point. » C'est Monsieur, depuis Louis XVIII, prince de bonne heure exercé à mépriser les hommes et à les corrompre, qui fit ce traité avec Mirabeau.

Monsieur, qui, dès l'Assemblée des notables, et auparavant, s'était prononcé contre les abus, était consulté par Louis XVI, qui l'appelait avec d'autant plus de confiance qu'il éprouvait plus de peur. Dans une conférence particulière qui eut lieu alors entre les deux frères, on racontait que Monsieur avait représenté avec quelque énergie au Roi les désordres qui gagnaient depuis quelque temps, que son

ministère n'avait pas su réprimer, et qui menaçaient aujourd'hui la couronne. Louis XVI avait paru consterné, et, prenant la plume, il avait dit à son frère : « Je vous nomme connétable et lieutenant général du royaume, je vous donne tous les pouvoirs pour réprimer l'audace des perturbateurs ». — « Me voilà, écrivait alors Monsieur à son sigisbée le plus connu, me voilà premier ministre, revêtu des pouvoirs les plus étendus : pendant trois jours je m'occupe à préparer les mesures les plus urgentes ; mais La Vauguyon arrive, il est d'accord avec Montmorin : je ne suis plus rien. » La lettre de Monsieur à son ami m'a été communiquée : elle existe à Paris dans le portefeuille d'un estimable citoyen.

Monsieur parlait ouvertement du peu de capacité du Roi et de la trop grande influence d'une Reine dont il trouvait quelquefois la conduite légère. La Cour de Versailles, disait-il, est depuis longtemps un rendez-vous de catins, de prêtres intrigants et de seigneurs serviles. Voici quelques lignes textuelles de la lettre confidentielle de Monsieur : « J'avais beau réclamer une réforme, le Roi m'entendait ; mais sa faiblesse arrêtait l'exécution. Tu connais, mon cher, ma timidité à parler en public, mais lorsque je suis tête à tête, comme le cornac je dompte l'éléphant. Je cause séparément avec la Reine et avec le Roi : je leur impose ; mais la foule des meneurs arrive, et les promesses qu'on m'a faites, et tout ce que j'ai pu dire est sans effet. » Les copies des lettres que je cite ont été entre les mains d'un ministre de la Restauration.

Dans son système et son habitude d'être agréable à Sa Majesté, le ministre policier, M. Decazes, songea à acheter les originaux, moyennant une forte somme ; il en parla à Louis XVIII, qui lui répondit avec sa supériorité ordinaire : « Si je voulais retirer tout ce que j'ai écrit, et qui pourrait être publié, notamment la correspondance que vous me citez, j'épuiserais mon Trésor ».

1790. Au milieu de tous ces mouvements qui avaient si fortement agité Paris et dont mon âme ardente était tout émue, je retournai en Provence, où j'étais déjà considéré comme appartenant à la cause de la liberté. Depuis longtemps je voulais revoir ma mère. Les perturbations politiques semblent nous faire sentir davantage le besoin de nos affections particulières : c'est un moment de trêve et de sécurité.

Janvier 1791. Ma mère, veuve depuis quelque temps, crut me retenir auprès d'elle en me mariant ; mais le désir, si naturel dans un jeune homme, de se placer sur la scène même des grands événements, et peut-être d'y jouer un rôle, devait bientôt m'obliger à laisser ma jeune épouse près de ma mère. Les assemblées électorales allaient être convoquées pour procéder à la nomination du corps législatif. Citoyen, je ne pouvais rester inactif dans une pareille circonstance : animé d'un zèle patriotique, je parcourus le Var et les départements voisins.

Juin 1791. Dans le moment où je passais à Avignon, la guerre civile venait d'éclater entre les papistes et les amis de la Révolution, ceux-ci à Carpentras et les autres à Avignon. L'assemblée souveraine électorale ayant fait scission, une partie siégeait à Sorgues, et y avait organisé une armée, qui fut mise sous les ordres de Jourdan, surnommé *Coupe-Tête*. Ce personnage, que l'aristocratie a voulu confondre avec l'un des guerriers les plus célèbres de l'armée française, n'a jamais eu que le nom de commun avec le maréchal Jourdan.

Septembre 1791. Avignon avait fermé ses portes, fortifié ses remparts, et armé une garde nationale. Carpentras, de son côté, avait aussi établi des moyens de défense, et levé une garde nationale dont elle avait donné le commandement à un prêtre nommé Escoffier. Cette ville ne reconnaissait ni l'assemblée électorale d'Avignon, ni celle de Sorgues. Les orages politiques ne m'inspiraient pas plus de répugnance que ne m'en avaient précédemment donné les tempêtes de la mer.

Peut-être, né pour ainsi dire dans le feu, avec une véritable vocation révolutionnaire, avais-je comme une destinée écrite pour me trouver toujours au centre même de l'action, qui était déjà l'occupation et la préoccupation de ma vie.

Quand l'opinion publique est mise en mouvement chez un peuple à qui elle a été longtemps interdite, elle devient bientôt une puissance. La bonne renommée patriotique commençait à devenir une autorité. Elle donnait et conférait des pouvoirs politiques, qui, s'ils avaient été appréciés par le gouvernement, au lieu de le contrarier, auraient pu contribuer heureusement à lui rendre sa force morale. Connu particulièrement de M. Richard, maire d'Avignon, et de M. Audiffret, banquier, je fus prié par ces deux citoyens fort considérés dans le pays de me porter médiateur entre les dissidents : ils me proposèrent de m'adjoindre M. Antonelle, d'Arles, alors maire de cette ville, celui qui a depuis marqué, et M. de Corbeau de Saint-Albin, lieutenant-colonel d'artillerie, chevalier de Saint-Louis. Le premier était le coryphée de l'opinion la plus forte du Midi ; il a été depuis diversement célèbre. Le second, élève honorable du corps de l'artillerie, fort estimé de M. de Gribeauval, ayant commandé plusieurs écoles du Midi, y jouissait de la réputation d'un homme de bien et d'un bon patriote, que lui avaient confirmée les sociétés constitutionnelles auxquelles il était affilié comme nous. Ainsi munis de nos diplômes populaires, nous nous préparions à remplir notre mission près l'assemblée de Carpentras, lorsque nous apprîmes que, dans sa reconnaissance, cette assemblée s'occupait aussitôt de répondre à notre apostolat, en faisant dresser à la porte de la ville une potence destinée à l'un de nous, M. de Corbeau, le meilleur citoyen et le plus inoffensif des hommes.

Nous laissâmes M. de Corbeau à Avignon ; et Antonelle et moi, nous nous rendîmes, non sans quelque inquiétude, à Sorgues : nous y fûmes reçus et admis comme membres de

l'assemblée. Celle d'Avignon nous avait honorés de la même faveur, mais nous essayâmes vainement de ramener les esprits. L'assemblée de Sorgues, composée d'hommes à talents, mais d'une grande exaltation patriotique, sans vouloir se rendre à nos avis, et loin de partager les sentiments de conciliation du maire d'Avignon, prit sur-le-champ la résolution d'attaquer d'abord Carpentras. Elle ordonna à Jourdan de marcher sur cette ville avec la petite armée qu'elle avait organisée. Celui-ci se porta sur les hauteurs qui la dominant. Il avait pour lieutenant général le soi-disant marquis de Rovère, celui qui, député ensuite à la Convention nationale, y parut d'abord comme forcené républicain, et depuis, ayant arboré des couleurs fort différentes, parvint à se faire comprendre dans la déportation du 18 Fructidor, et finit à Cayenne sa carrière d'intrigues.

La conduite de Jourdan était bien loin de démériter le surnom de Coupe-Tête qui avait été donné à ses premiers exploits, dès son apparition sur la scène. Il fit tirer le canon à Carpentras : Escoffier riposta, détruisit en peu de temps les épaulements construits par son adversaire, démonta son artillerie, et repoussa avec perte une attaque dirigée sur l'aqueduc. L'armée de Jourdan, qui n'avait point effrayé le prêtre général, épouvanta dans sa retraite les citoyens de ces belles contrées qu'elle avait à traverser. Elle incendia non seulement les châteaux, mais les chaumières. Des personnes de tout sexe arrêtées sans motifs furent égorgées et leurs cadavres jetés dans une tour nommée la Glacière ou précipités dans le Rhône. Les Provençaux ont depuis attribué ces excès à des bandits accourus des côtes de l'Italie et des îles de la Méditerranée. Sans vouloir que le crime soit indigène chez eux, reconnaissons que ces pays, qui appartenrent de tous temps à l'exagération, présentaient déjà le caractère violent que la Révolution n'a eu que plus tard, même dans les premiers foyers populaires. Malgré l'excellente renommée dont je

jouissais sous le rapport patriotique, je n'aurais pas été sauvé du plus grand des dangers, sans l'attention généreuse qu'eut pour moi un honorable médecin, M. de Mazan. Ce brave homme, qui m'avait accompagné, me proposa sa maison pour asile en ces terribles moments. Nous nous y rendîmes à la lueur des flammes.

Le cœur navré des atrocités dont j'avais été témoin, effrayé des nouveaux projets de vengeance que j'avais vus se former dans les cœurs d'hommes de partis divers, je quittai en toute hâte le Comtat Venaissin. Arrivé à Marseille, j'obtins de la société populaire qu'une députation serait nommée à l'effet de réconcilier les habitants du beau climat du département de Vaucluse. J'avais écrit à la société des Jacobins de Paris, dont j'étais membre depuis le premier jour de son institution, et à mes amis pour provoquer l'envoi de commissaires, dont l'esprit pacifique pût prévenir les nouveaux malheurs que je présageais. Les commissaires furent eux-mêmes divisés d'opinions : ce n'était pas le moyen de rétablir l'union. Était-ce la raison pour laquelle on les avait choisis?

Alors comme depuis, c'était de Paris que la province recevait le signal. Nous apprenions qu'au sein de la capitale les partis étaient en présence. La journée des Poignards, l'une des insolentes menaces faites au peuple par les prétendus défenseurs de l'autel et du trône, l'avait porté à l'exaspération. Une rédaction nouvelle des articles fondamentaux de la Constitution, qui en étaient la partie la plus démocratique, faisait une forte sensation. Elle fut pour les patriotes ardents une cause et un prétexte de vives réclamations. Un grand nombre d'ardents patriotes se rendirent tumultueusement au Champ de Mars pour y signer une pétition contre ce qu'on appelait la Revision. Le maire de Paris, Bailly, et Lafayette, à la tête de la force armée, parurent, déployant le drapeau rouge de la loi martiale; ils ordonnèrent de faire feu sur le rassemblement réuni autour de l'autel de la Patrie. Des

citoyens furent tués, sans nécessité puisqu'ils étaient sans armes. Cette rigueur, qui alors excita des plaintes nombreuses, est devenue un chef principal de l'acte d'accusation dressé depuis contre Bailly par le Tribunal révolutionnaire, et de l'exécution atroce qui s'ensuivit.

L'Assemblée constituante, fatiguée de tant de travaux si divers et si rapidement achevés, avait pu, tout en conservant son énergie, perdre une partie de sa première ardeur. Elle voyait d'ailleurs la Révolution prendre un caractère qu'elle n'aurait pas le pouvoir de modérer. Le ministère favorisait les opinions contraires au nouvel ordre de choses; il y avait déjà de vrais et de faux constitutionnels. Effrayée peut-être des conséquences de son propre ouvrage, mais surtout séduite par l'adresse de quelques-uns de ses membres, corrompus et corrupteurs, l'Assemblée constituante paraissait revenir sur ses pas : sous la protection de la force qu'elle avait invoquée, elle persistait dans son projet de revision, véritable modification de la Constitution que la France croyait établie; elle y fit des changements et des additions, que l'opinion populaire continuait à blâmer. C'est la Constitution ainsi amendée qui fut, le 13 septembre 1791, acceptée par le Roi. Louis XVI pouvait dès lors être sans bonne foi, puisqu'il était sans liberté depuis son retour de Varennes. Le 30 du même mois de septembre, l'Assemblée nationale déclara que sa mission était remplie et que ses séances étaient terminées. Cédant à la pudeur d'un désintéressement fort mal entendu, elle commit la faute grave de se retirer tout entière, sans avoir perfectionné ses premières institutions patriotiques, laissant ainsi les perfectionnements « de la Révolution inachevée aux soins de l'Assemblée législative ».

Septembre
1791.

CHAPITRE X

Je suis électeur du Var, administrateur, haut juré près la haute cour d'Orléans. — Un directeur général des fermes. — Le juge de paix Larivière. — Accusés massacrés. — Conséquences de la faute de l'Assemblée constituante. — Coalition de l'étranger. — Lafayette général en chef. — 20 Juin. — La garde royale licenciée. — 10 Août. — Mon retour à Paris avant cette époque. — Westermann. — Danton. — Réflexion sur le 10 Août et le 14 Juillet. — Convention nationale. — Le roi au Temple. — Je suis commissaire près l'armée d'Italie. — Le général d'Anselme. — Passage du Var. — Prise de Nice. — Trame des émigrés. — Correspondances curieuses. — Ma cousine. — 20 Septembre. — L'ère républicaine. — Poursuite des Sardes. — Victoires. — Je suis nommé président de toutes les administrations de Nice. — Élu à la Convention nationale. — Harmonie avec d'Anselme. — Aide de camp féminin.

Électeur du département du Var en raison de la considération attachée à ma famille, et peut-être un peu de celle que j'avais personnellement acquise, je fus nommé administrateur de ce département, puis haut juré près la haute cour nationale d'Orléans. Magistrat nouveau, j'allai remplir en cette ville mes importantes fonctions. Nous n'étions pas encore à l'époque où il fût interdit d'acquitter des prévenus. Parmi ceux que je contribuai puissamment à sauver, je citerai un directeur général des fermes de Dijon. Notre tribunal suprême pouvait n'avoir pas beaucoup de dignité, mais on ne l'accusera pas de méchanceté : il aurait été plutôt le jouet des

Juin 1792.

accusés traduits devant lui, tant était grande la latitude donnée à la défense. Je vois et j'entends encore un certain juge de paix, nommé Larivière, qui avait été envoyé à la haute cour pour avoir arbitrairement arrêté deux députés célèbres, Merlin de Thionville et Chabot. Larivière, dans cet acte de violence, avait été l'instrument des passions de la Cour contre deux députés démocrates; et il était coupable au moins d'avoir excédé ses pouvoirs. Nous laissâmes l'accusé dire tout ce qu'il voulut pour sa défense; elle fut noble et éloquente, et il fut acquitté. Pourquoi cet acquitté et ses pareils, qui ne l'étaient point encore, ne sont-ils pas restés à Orléans! On connaît leur fin si horriblement tragique, lorsque, renvoyés quelque temps après à Paris, ils furent égorgés, près de Versailles, par des massacreurs détachés de ces bandes atroces qui venaient de consommer les affreuses exécutions des premières journées de Septembre.

J'ai déjà marqué la faute grave que venait de commettre l'Assemblée constituante en se retirant tout entière. Elle avait remis entre les mains du Roi le dépôt de la Constitution de 1791. Elle en avait confié la défense au peuple français, aux gardes nationales et aux armées; mais elle n'aurait pas dû délaissier pour ainsi dire la « mise en train » de son ouvrage et la perdre de vue : au lieu de demeurer, en partie au moins, au poste qu'elle avait su tenir si glorieusement pendant deux ans, entre l'aristocratie et la démocratie, elle avait tout abandonné à ses successeurs. Ceux-ci, envoyés des départements déjà agités des émotions retentissantes dans tout le royaume, accouraient avec l'ambition de faire leur fortune politique, et ne pouvaient espérer d'y parvenir qu'en allant au delà de ceux qui les avaient devancés.

Ce renouvellement intégral et subit présentait donc des chances de bouleversement que ne pouvaient manquer de saisir les détracteurs du nouvel établissement politique.

En même temps que les fondateurs de la Constitution se

conduisaient avec autant d'imprudence, les ennemis du nouvel ordre social machinaient dans l'intérieur, et l'on voyait simultanément avancer les ennemis extérieurs. Lafayette fut nommé général en chef d'une des armées opposées à celle de la coalition.

Le peuple était toujours plus enflammé par les discussions des sociétés populaires et gardait un vif souvenir de l'échec éprouvé l'année précédente au Champ de Mars. Les faubourgs se portèrent le 20 Juin au château des Tuileries. Ils venaient réclamer contre les mesures inconstitutionnelles conseillées au Roi par ses adulateurs. C'étaient, disait le peuple, autant de conspirateurs. Sa Majesté devait les éloigner de sa personne. En présence des hideux et terribles pétitionnaires qui avaient pénétré jusque dans son cabinet, le Roi se résigna à mettre le bonnet rouge sur sa tête; poussant jusqu'au bout la magnanimité ou la faiblesse, il prit même la main d'un grenadier, et la lui mettant sur son cœur, il lui dit : « Voyez s'il bat plus vite ». Louis XVI commençait-il à donner ici les premières démonstrations de cette haute vertu, non sans courage sans doute, mais sans action, qui ne suffit pas toujours aux rois? A la voix du maire Pétion, qui crut pouvoir prendre sur lui d'assurer les pétitionnaires qu'il serait fait droit à leurs réclamations, sans paraître absolument satisfaits, ils se retirèrent. Gagnant toujours le terrain qu'elle faisait perdre à la royauté, l'Assemblée législative licencia la garde royale. Il eût été plus décent et plus politique de laisser au Roi constitutionnel plus de liberté. La modération, qui serait la première des supériorités, est la dernière que suivent les partis politiques : il n'y a plus alors d'autre issue que la victoire ou la mort.

La guerre, déclarée depuis quelques mois, avait commencé par des succès du côté des ennemis; leur marche venant coïncider avec les complots tramés dans l'intérieur, le peuple de Paris, soutenu par des bataillons arrivés de la

Août 1792.

Bretagne et de la Provence, se leva en armes, et, le 10 Août, se porta aux Tuileries. Le matin, Louis XVI passa la revue des Suisses. Obéissant à l'ordre du roi, ou l'on ne sait par quelle méprise, ils firent feu sur une députation du peuple qui parlementait. Le combat engagé, les Suisses furent tués en grande partie. Leurs auxiliaires, les intrépides chevaliers du poignard qui, dans leurs fanfaronnades, avaient si bien promis de défendre le Roi, le laissèrent à la merci des vainqueurs. Ils ont depuis eux-mêmes accusé Louis XVI d'avoir quitté la place, parce qu'à la première hostilité il s'était retiré dans le sein de l'Assemblée nationale. Les environs de la rue Saint-Honoré et le Palais-Royal furent, pendant le combat, occupés par quelques bataillons de la garde nationale, composés de ceux qui, ne partageant pas les sentiments de la majorité, avaient juré de défendre le trône. Pour accomplir leur serment, ils attendaient la décision de l'événement. Sans doute, si la Cour eût triomphé, ils n'auraient pas manqué de s'y réunir : mais on ne se rallie point aux vaincus. Ils se dispersèrent donc après la victoire du peuple. Revenu à Paris quelques jours avant le 10 Août, j'ai vu de très près cette bataille décisive, comme, trois années auparavant, j'avais vu le 14 Juillet et la prise de la Bastille. Quoique la participation du peuple à ces combats n'ait pas été équivoque, on peut croire cependant qu'aux Tuileries comme à la Bastille, la victoire a été due à l'action des troupes régulières plus qu'à la cohue. Les bataillons des Marseillais et des Bretons furent devant les Tuileries ce que les gardes françaises avaient été à la Bastille. Dans ces deux circonstances, si grandes par leurs suites, je fus à portée de juger à quoi tiennent les plus importants triomphes : ils tiennent à un ordre, à un mouvement, à un homme. Dans le militaire, l'homme du 10 Août fut Westermann. Sur le Carrousel, à la Commune, l'homme révolutionnaire du 10 Août, l'homme décisif, fut Danton. Si les premières journées de la

Révolution n'avaient pas donné la victoire au peuple, si, le 14 Juillet, par exemple, c'était l'autorité royale qui eût triomphé, la bataille du 10 Août aurait-elle été seulement tentée! Si, le 10 Août, encore, la chance eût été contraire, quelle série d'événements différents de tout ce qui a succédé! Qui peut les calculer, même dans la pensée?... Le trône avait volé en éclats, le Roi et sa famille furent renfermés au Temple.

Dans la journée du 10 Août, l'Assemblée législative décréta la convocation d'une Convention nationale. J'y fus nommé par le département du Var : mais, le tribunal de la haute cour n'existant plus, par suite du renversement général de l'ordre qui l'avait établi, j'avais été, avant de savoir que je serais nommé député, nommé, par la commission de défense générale, commissaire près l'armée du Midi, dès lors appelée armée d'Italie, pour activer le passage du Var. Je m'étais hâté de me rendre à ce poste important.

L'armée d'Italie était commandée par le général d'Anselme, connu par d'anciens services et par son patriotisme. Nos troupes françaises franchirent le Var sans opposition, le 28 septembre 1792. Les bataillons sardes et les émigrés abandonnèrent Nice; Montalban fut évacué ainsi que Villefranche. Les Sardes se dirigèrent sur Sospello. Anselme prit possession de Nice; il s'y commit quelques désordres inséparables d'une guerre qui déjà n'était plus une guerre ordinaire, mais presque une guerre civile, puisque les émigrés français, ses premiers excitateurs, en étaient en même temps les auxiliaires et les guides.

Nous savions depuis longtemps que Nice était l'un des quartiers généraux de la contre-révolution. La position rapprochée de ce pays entre l'Italie et la France méridionale rendait d'autant plus faciles les communications nécessaires aux émigrés pour entretenir l'agitation. La prise de Nice, qui les força de fuir en toute hâte, laissa en notre pouvoir

beaucoup de preuves des agences que nous avons jusqu'alors jugées seulement par un instinct qui n'avait pas besoin d'être de la divination. On m'apporta entre autres des reconnaissances militaires ordonnées par les princes sur les provinces du Languedoc, de Provence et du Dauphiné. Ces reconnaissances, faites avec un talent réel, quels qu'en fussent les auteurs, présentaient les détails topographiques les plus étendus, les plus minutieusement précis sur les pays que les instructions des princes avaient commandé d'examiner pour l'exécution du plan d'envahissement. La partie militaire n'était pas celle qui paraissait avoir le plus occupé les émigrés. Le sujet de leurs correspondances était généralement le regret des plaisirs et des privilèges qu'ils quittaient en sortant de France, et l'impatient désir de les recouvrer, ou de les trouver ailleurs. Parmi les correspondances dont je parle, et que nous avons l'ordre d'envoyer à Paris, j'en dus remarquer une d'un genre particulier, et vraiment supérieure par le talent, comme par le sentiment qui l'avait dictée : c'était celle d'une femme d'autant d'esprit que d'âme, avec un homme fort distingué qui avait mérité toute sa tendresse pendant sa vie, et à qui elle n'avait cessé d'écrire depuis qu'il avait cessé d'exister. Une notice qui a paru dans l'une de nos premières feuilles publiques, en 1821, a révélé le nom de cette femme remarquable, qui était ma cousine, et qui a fini ses jours dans ma maison de Chaillot où elle était venue se reposer des malheurs qu'elle avait éprouvés, sous le toit de la douce amitié.

Cependant la Convention nationale, réunie le 20 septembre, avait en ce jour ouvert sa première séance, proclamé la République le 21, et dès le lendemain on en avait reconnu l'ère, et daté de l'an 1^{er} de la République. Ainsi les années de la Monarchie encore hier étaient aujourd'hui celles de la République.

Notre armée républicaine, maîtresse de Nice, poursuivit

donc les Sardes. Nous livrâmes plusieurs combats, qui furent à l'avantage des Français. A la suite de ces succès, je m'occupai des travaux de l'intérieur, et, nommé président de toutes les administrations, de concert avec le général d'Anselme, j'organisai provisoirement le département des Alpes-Maritimes. Au moment où je m'efforçais de calmer les craintes semées parmi les habitants de Nice par les prêtres réfractaires, les émigrés et les autorités de Nice avant d'abandonner la ville, au moment où j'arrêtais le pillage des maisons des nobles piémontais, et où je créais une administration, une municipalité, des tribunaux et des juges de paix provisoires, j'appris ma nomination à la Convention nationale, et je fus appelé à me rendre dans son sein; mais le général d'Anselme et les principaux citoyens de Nice écrivirent à l'assemblée en la priant de me permettre d'achever ma mission, et moi-même, quelque impérieux que fût mon devoir à la Convention, je ne pouvais me décider à laisser sans direction et dans l'anarchie qui suit un renversement de gouvernement une population que je pouvais servir encore et qui m'offrait l'expression de sa reconnaissance.

Nous n'avons pas cessé d'agir en parfaite harmonie avec d'Anselme, quoiqu'on ait tenté de nous troubler par des suggestions qu'on peut appeler des tripotages. Ils étaient l'œuvre de la sœur de ce général, femme sans doute très patriote, mais plus qu'on ne le lui demandait. Revêtue de l'uniforme d'aide de camp, cette demoiselle ne voulait pas même s'en tenir à la partie militaire, il fallait qu'elle intervînt encore dans la politique.

An I^{er},
Octobre
1792.

CHAPITRE XI

J'arrive à la Convention. — Le ministre Roland. — Mme Roland. — Antinoüs Barbaroux. — Ma visite. — Je refuse une invitation. — Femmes qui sortent de leur sexe. — Embarras des affaires. — Louis XVI décrété d'accusation. — Situation critique de la Convention. — Appréciation de sa conduite. — Immenses opérations. — 21 Janvier. — Commissaire au recrutement. — Je suis envoyé avec Fréron dans les Hautes et Basses-Alpes. — Terreur de Chamfort. — Il veut m'accompagner dans ma mission, puis il refuse. — Sa fin tragique.

Après deux mois de travaux non interrompus, je laissai d'Anselme à Nice, et me rendis à la Convention, à ce poste devenu si difficile depuis la journée du 10 Août. Pendant ma mission de Nice j'avais été en correspondance avec Roland, ministre de l'intérieur; j'avais pu rendre justice à ses idées généreuses, à ses vues patriotiques d'organisation en faveur des pays qui pouvaient faire bientôt partie de la nouvelle France. Arrivé à Paris, je fus reçu par le ministre avec beaucoup d'égards : j'attendais silencieusement, dans son cabinet, que sa femme l'eût quitté, pour parler des intérêts les plus sérieux; Roland interprétant mon silence me dit : « Ma femme n'est point étrangère aux affaires de mon ministère ».

Mme Roland n'était pas sans charmes extérieurs : on a dit que son cœur aurait pu avoir plus de réserve, lorsque dans ses Mémoires, en parlant de plusieurs députés qu'elle avait appréciés, elle avait trouvé le député Barbaroux beau comme Antinoüs et l'appelait ainsi. Ces faits sont de ceux

An I^{er},
Décembre
1792.

qui appartiennent à la vie privée. Mme Roland ne revient surtout ici à ma mémoire que dans son rapport avec les événements politiques auxquels elle a été depuis si cruellement mêlée, et qui ont causé sa fin tragique et celle de son mari. Quant à moi, je n'ai point à me reprocher d'avoir, dans cette occasion non plus que dans toute autre, encouragé l'ambition de Mme Roland à s'insinuer dans les affaires publiques. Elle m'avait paru impérieuse dans son salut et dans sa manière d'occuper, avec une assurance obstinée, le cabinet du ministre. Je fus trop peu galant pour soutenir sa présence, que je croyais indiscreète, et, sans dire un mot de plus, je saluai et me retirai. Je reçus le lendemain une invitation à dîner et la refusai par le même motif. Sans contester le mérite supérieur qu'ont pu avoir des femmes dans les rangs différents de la société, j'ai rarement trouvé que leur bonheur ni celui des autres eût rien à gagner à ce qu'elles sortissent de leur sexe, et se chargeassent des soins virils.

On a déjà vu que, par suite de sa retraite à l'Assemblée législative, Louis XVI avait été conduit au Temple et sa déchéance prononcée; que l'Assemblée législative, usée et dévorée par les événements devenus tous les jours plus forts qu'elle, avait eu le bon esprit de reconnaître qu'il ne lui restait pas assez de puissance et de considération pour sauver la patrie; qu'elle avait appelé une Convention nationale, où je me trouvais nommé par mon département du Var. Ai-je besoin de rappeler ce qu'était alors la situation de la France, à quel point elle était critique et menaçante pour ceux qui voulaient rester unis à sa destinée? Beaucoup de mandats donnés aux députés par leurs électeurs étaient impératifs pour que le Roi fût jugé. La Convention nationale réunie, après s'être constituée et avoir déclaré la République Française une et indivisible, prononça la mise en jugement de Louis XVI.

An I^{er},
3 Décembre
1792.

Cet acte portait sans doute un grand caractère d'intrépi-

dité et d'audace révolutionnaires, en présence de la coalition des rois de l'Europe déjà avancés sur le territoire français. Mais le jugement du Roi, par la Convention nationale elle-même, n'était pas une conséquence forcée de la proclamation de la République. Notre Assemblée eût été plus auguste, plus forte à sa naissance, si, ne prenant pas sur elle des fonctions judiciaires qui pouvaient être considérées comme incompatibles avec la puissance législative, elle eût renvoyé la question hors de son sein. S'élevant au-dessus de ce principe de discorde qui vint bientôt l'agiter et la diviser, elle aurait pu s'occuper de l'organisation du régime intérieur, qui aurait marché de front avec l'organisation de ses armées. Croyant pouvoir suffire à tout, braver tous les dangers, et, comme le dit Danton, ne devoir espérer de paix avec les rois que de la force des armes et de la décision de la victoire, la Convention jugea avec lui qu'il fallait ramasser ou plutôt jeter le gant aux rois en leur jetant la tête de Louis XVI. Ici se présente l'une des scènes les plus frappantes de l'histoire moderne et qui sera un sujet éternel d'entretiens pour les peuples et pour les rois. Forcé, par l'engagement de tous mes antécédents, à prendre un parti décidé dans ce moment de crise, je ne prétends ni justifier, ni prétendre que j'aie à justifier devant je ne sais qui la conduite que les temps m'ont commandée, et que ma conscience put me commander aussi. Je ne veux pas non plus éluder la responsabilité de ma conduite, non plus que de mes discours, en calculant que les Mémoires que j'écris ne doivent paraître qu'après ma mort : ce serait vouloir sous un manteau posthume se dérober à cette responsabilité. Louis XVI est aujourd'hui devant Dieu comme j'y serai bientôt moi-même, et c'est devant ce tribunal suprême que j'exprime ici ma dernière pensée parce qu'elle est le jugement de ma conscience. Elle me dit que si Louis XVI, dont le cœur était bon, l'esprit juste, les vues saines et même étendues dans certaines parties, avait éloigné

de sa personne la faction des prêtres ultramontains, celle des courtisans intéressés aux abus, qui le poussaient sans cesse par d'effrayants pronostics à une conduite sans fixité et toute saccadée, à refuser la veille ce qu'il acceptait le lendemain; dégagé des restrictions mentales et jésuitiques qui lui étaient imposées, livré à ses propres mouvements, — ma conscience me dit que Louis XVI, naturellement disposé pour les principes réformateurs de l'Assemblée constituante, se serait franchement uni à ses desseins de régénération; préservé de troubles, fortifié par l'amour des Français, reconnaissants de la restitution de leurs droits et du sacrifice qu'il leur aurait fait, heureux à jamais, il aurait gouverné la France aussi puissant que tranquille et révééré sur son trône....

An I^{er},
21 Janvier
1793.

Ce terrible acte consommé, ses vaisseaux brûlés, regardant en face tous ses ennemis, et comme une batterie centrale assez puissante pour lancer à la fois des feux sur toutes ses frontières, la Convention s'occupa exclusivement de fabriquer les attirails de la guerre universelle qu'elle s'engageait à soutenir. La levée de 300 000 hommes, décrétée depuis, avait besoin d'être fortement exécutée. Son premier effet avait été de donner prétexte aux troubles de la Vendée, qui, se communiquant aux autres parties de la France, n'avaient pas moins que le but d'allumer l'incendie général. Des essais malheureux de ces levées extraordinaires avaient été tentés, et les cadres de l'armée étaient singulièrement éclaircis : il y avait nécessité urgente de les remplir. La Convention, s'étant investie de tous les pouvoirs du peuple français, devait, pour lui parler avec efficacité, prendre ses agents dans son propre sein. Les représentants du peuple délégués étaient chargés de tout créer, de tout organiser, de tout faire marcher contre l'ennemi. On sent que pour prétendre à de pareils résultats il fallait être muni de grands pouvoirs. Les représentants du peuple ainsi envoyés réunissaient tous ceux de la Convention nationale elle-même; et

l'on vient de voir que ces pouvoirs étaient ceux du peuple français tout entier, c'est-à-dire la souveraineté même en exercice de ce peuple, qu'il n'y avait point d'adulation à appeler souverain dans cette terrible circonstance, où certes il n'y avait que le courage, les bras et le sang de ce vrai souverain qui pussent faire les frais de la défense publique. Je fus compris dans la première fournée de cette nomination générale de députés lancés dans les départements et à la frontière pour y soutenir le grand but national. On me donna les Hautes et Basses-Alpes; Fréron me fut adjoint. Mon ami Chamfort venait me visiter au moment où j'allais partir pour ma destination; il s'écria : « Que vous êtes heureux de quitter Paris! Ce qui s'y passe et surtout ce qui s'y agite nous annonce les plus affreuses catastrophes! » Chamfort avait été l'un des plus ardents, des plus sincères fauteurs de la Révolution, mais sa marche déjà si accélérée ne lui paraissait plus permettre de la suivre; et il se voyait au premier rang de ceux qui allaient s'arrêter et périr dans la route. Jugeant son inquiétude : « Vous pouvez être aussi heureux que moi, si vous trouvez qu'on le soit autant de quitter Paris : je vous offre de m'accompagner dans ma mission. — Hélas! en aurais-je la permission? dit-il. Si vous vous chargez de l'obtenir du Comité de Salut public, avec quelle joie je quitterais Paris, où ma vie est menacée! » Je fis la démarche, et je réussis. « Voilà votre passeport, dis-je à Chamfort. — Eh bien, me répondit-il avec vivacité, je vais faire mon paquet. » Quelques heures après il rentra chez moi fort triste, et me remettant le passeport, il ajouta : « Mes amis m'ont dissuadé de faire ce voyage : ils croient qu'il y a peut-être moins de danger à Paris pour moi qu'en mission avec Barras ».

La Société des Jacobins, à cette époque, venait de faire l'épuration de ses membres, et m'avait jugé digne de n'être point exclu; Chamfort, qui me connaissait, jugeait que mon

caractère ne se modifierait pas par cette circonstance, non plus que mon amitié pour lui, mais il craignait peut-être plus encore que les troubles de Paris ceux qui éclataient dans le Midi. Chagrin de voir partir celui qu'il regardait comme son protecteur, et n'osant pas cependant me suivre : dans cette entrevue où Chamfort me parlait pour la dernière fois, j'aperçus combien il était saisi d'effroi à l'idée de rester en butte aux délations du Comité de Sûreté générale.

J'appris avec douleur, quelque temps après, que cet homme si distingué par l'originalité de son esprit, ayant succombé aux terreurs de son imagination, s'était coupé la gorge avec un rasoir. Chamfort était l'un des hommes qui avaient le plus désiré, espéré, appelé et aimé la Révolution. Ses premiers excès, loin de l'effrayer, l'avaient plutôt égayé. J'ai raconté son mot piquant sur la démolition de la Bastille; il m'en rappelle un autre qu'il dit le même jour en revenant de cette même visite. Il était arrivé fort tard à un dîner où nous étions réunis, et pour s'excuser, il nous dit en riant : « J'avais eu l'imprudence d'aller là en cérémonie (les hommes de lettres portaient encore l'habit qu'on appelle « habillé », bas de soie, boucles et l'épée); ne m'ont-ils pas pris pour un aristocrate, et ils ont voulu me pendre. Oh! comme ça va bien!... » L'infortuné ne se doutait pas que cela irait jusqu'où sa tête, qu'on croyait forte, en serait ébranlée, et le précipiterait à la catastrophe du suicide. Que pouvait-il lui arriver de plus que la mort, pour se la donner d'une manière si précipitée et si cruelle! Il y a toujours chance à attendre. Tel fut, quant à moi, mon simple raisonnement, du premier jour où je suis entré dans le mouvement d'une révolution comme la nôtre; et c'est peut-être à cet instinct de courage, plus encore qu'à une pensée de raisonnement, que je dois d'avoir survécu à toutes les catastrophes où je serai si gravement mêlé, et de pouvoir, retiré dans ma chaumière, écrire aujourd'hui mes Mémoires.

CHAPITRE XII

Notre mission dans les Alpes est remplie. — Je rentre à Fox-Amphoux. — Ordre de me rendre à l'armée d'Italie. — Bayle, Beauvais, Despinassy. — J'emène Fréron. — Biron. — Brunet. — 31 Mai. — Les Girondins. — Esprit de l'armée d'Italie. — Notre réception. — Mes collègues m'abandonnent. — Harangue aux mutins. — Victoire. — Brunet soupçonné. — Toulon médite une trahison. — J'y cours. — Fréron m'accompagne. — Le général Lapoype. — Victor Grand et Roubaud. — J'arrive à Pignans. — Arrestation de mes collègues. — Ma tête mise à prix. — Toulon insurgé. — Je reviens à Nice. — Ce qui se passe à Pignans. — Tentative d'arrestation. — Nos secrétaires arrêtés. — Vidauban. — Deux dragons. — Le maire de la Roque-Frainel. — Saint-Tropez. — MM. Daillier et Martin. — Embarquement. — La caraque. — L'île Sainte-Marguerite. — Nice. — Nos secrétaires jetés dans les cachots de Toulon.

Aucune des missions dont je viens de rappeler les circonstances et le but, ne pouvait être sans périls. Je n'avais pas espéré trouver une exception pour ce que nous devons rencontrer dans les Hautes et Basses-Alpes.

Malgré toutes les intrigues de l'aristocratie, nous nous occupâmes rapidement et sérieusement de remplir notre mandat. Les armées d'Italie et des Alpes reçurent toutes les ressources, en hommes et en matériel, qui leur étaient nécessaires. Notre mission terminée, je me rendis encore une fois dans mon pays natal. J'étais seulement depuis deux jours à Fox-Amphoux, lorsqu'il arriva un courrier de Paris. Il m'ap-

portait l'ordre de me rendre à l'armée d'Italie. Un décret de la Convention avait révoqué tous les pouvoirs donnés à ses commissaires pour le recrutement et me nommait de nouveau représentant près l'armée d'Italie ainsi que Bayle, Beauvais et Despinassy. Je trouvai à Hyères deux de ces collègues, Bayle et Beauvais. L'un était un petit commis marchand de Marseille, et l'autre un médecin de Paris, estimé dans son état, mais qui n'était guère plus obligé que Bayle d'être initié à l'administration et surtout à l'action militaire. Ce dernier était le père d'un jeune officier devenu depuis général, militaire estimable par ses opinions politiques plus que brillant peut-être par ses faits d'armes, mais à qui l'on doit des travaux importants, notamment l'ouvrage des *Victoires et conquêtes*, les *Annales de la guerre* et autres productions classées dans les bibliothèques. Fréron était rappelé à Paris; il n'avait donc plus de mission, il me témoigna le désir qu'il aurait de ne rentrer qu'avec moi à Paris. Dans ces temps où l'on consultait moins la forme que l'utilité publique, je pris sur moi d'écrire que Fréron avait au moins des pouvoirs provisoires et je l'emmenai avec moi à Nice.

L'armée d'Italie avait eu d'abord pour général en chef Biron, autrefois duc de Lauzun. Dénoncé par l'aristocratie, qui prenait souvent alors la livrée du patriotisme, ce général avait été enlevé à l'armée, qui l'adorait, par ordre venu de Paris. Traduit au Tribunal révolutionnaire, il avait été jugé, c'est-à-dire condamné à mort, et exécuté avec la promptitude des temps. Biron avait eu pour successeur le général Brunet, qui, sous tous les rapports de patriotisme comme de talent, valait moins que celui qu'il avait remplacé.

La journée du 31 Mai, où la représentation nationale avait été violée, avait vu l'une des deux factions de l'assemblée, le côté droit, les *Girondins*, succomber dans la lutte contre le côté gauche, les *Montagnards*. La Convention nationale, en donnant le funeste exemple de la guerre intestine dans son

propre sein, avait divisé tous les citoyens en deux partis et allait bientôt pousser l'un d'eux jusqu'à la trahison.

Je n'étais avec ni contre le parti de la Gironde d'une manière trop décidée jusqu'à ce moment : je pensais seulement qu'il fallait s'occuper, sans distinction d'opinions, de combattre, de repousser l'ennemi extérieur, et de conquérir l'indépendance de la France au prix de tous les sacrifices. J'appris avec une sincère douleur que ce parti venait de succomber; et quand les sociétés populaires et les armées en effervescence voulaient me faire des adresses de félicitation et m'engager à les transmettre à la Convention nationale, je me refusai également à tout ce qui pouvait paraître applaudir une victoire remportée en guerre civile. Le midi de la France semblait en être le foyer. L'armée commandée par Brunet nous était annoncée comme très agitée et même en insurrection. Dans des moments aussi difficiles, et lorsqu'on voit arriver son ennemi, il faut aller droit au cœur. Je me rendis de suite au camp de Raoux, où était le quartier général. Brunet nous y reçut froidement. On était sous les armes, on devait y rester. Je vis sortir des rangs des pétitionnaires militaires, qui d'après cela n'avaient sans doute aucune idée de discipline. Renforcés d'un grand nombre d'agents civils, ils se présentèrent à notre tente et s'exprimèrent avec insolence et menaces. Ils imaginaient faire de la Révolution, se présenter comme intéressants, ou du moins comme redoutables. Beauvais était déjà frappé de la maladie grave dont il mourut quelque temps après, Bayle épouvanté du rôle principal qu'il se trouvait avoir dans une émeute aussi peu prévue : mes deux estimables collègues prirent le parti de remonter sur leurs mulets, et je ne pus les empêcher de retourner aussitôt à Nice.

Demeuré seul aux prises avec les pétitionnaires, je leur tins, comme militaire et comme député, le langage que m'inspirait la circonstance. Ce n'était pas la première fois,

ce ne fut pas la dernière que j'ai eu la preuve que la fermeté et le caractère sont les seuls moyens d'imposer aux hommes égarés, dans la troupe comme dans le peuple, quand on a véritablement quelques bonnes raisons à leur donner. Je fis au général Brunet la réquisition de les forcer à se retirer. Il se contenta de les renvoyer à leurs postes et garda le silence.

Je me rendis ensuite, avec Brunet et son état-major, sur les fronts de l'armée.

« Espoir de la patrie, défenseurs de la liberté et de l'égalité, dis-je aux soldats, la Convention nationale m'envoie vers vous pour vous éclairer. Vous me ferez connaître les auteurs des insinuations qui vous ont égarés. Votre général aurait dû les réprimer. Je suis chargé de pourvoir à tout : déjà j'ai obtenu subsistances, habillements, munitions; les privations que vous avez si noblement endurées vont cesser. Je suis votre camarade, veillant à vos besoins, partageant vos travaux; mais, amant de la discipline, je sévirai contre ceux qui tenteraient de troubler l'ordre. Votre patriotisme fera connaître les perturbateurs, quels que soient leurs grades. »

A ces mots je fus interrompu par les cris de : « Vive la République! Vive la Convention nationale! Vive Barras! » Les chapeaux furent jetés en l'air en signe de joie. Brunet était pâle et décomposé. Par mes ordres fidèlement exécutés, les troupes furent abondamment pourvues. Je rentrai à Nice, où je retrouvai mes collègues, qui allaient partir pour Toulon. Tout ce que je pus leur dire pour les retenir fut inutile : ils remontèrent encore sur leurs mulets, et me laissèrent seul près l'armée.

Brunet, le 8 juin 1793, avait attaqué infructueusement avec près de vingt mille hommes l'armée piémontaise, qui l'avait forcé de rentrer dans ses retranchements. « Il faut d'autres manœuvres et d'autres actions que cela, dis-je à Brunet. Vous êtes général en chef, mais nous avons le droit

le vous rappeler que les représentants du peuple sont au-dessus du général en chef et au-dessus de tout; qu'ils ont droit de vie et de mort, sauf à en rendre compte plus tard dans le sein de la Convention! » Brunet consentit à sortir de ses retranchements, il fit de nouvelles dispositions, et battit complètement les ennemis.

Mais Brunet était soupçonné d'intelligence avec Toulon et les sections qui s'étaient rassemblées et qui se disaient armées en faveur du système girondin. Des avis que je reçus de Toulon m'annonçaient qu'on méditait une trahison dans cette ville; qu'une correspondance secrète existait avec Marseille, les sectionnaires et Brunet : qu'elle s'étendait à Lyon, qui avait fermé ses portes et arboré le pavillon de la rébellion. Mes collègues, menacés et outragés, m'invitèrent à aller les rejoindre à Toulon. Je partis avec Fréron, le général Lapoype et les deux secrétaires de la commission pour le recrutement des 300 000 hommes, Victor Grand et César Roubaud. Nous avions une escorte de douze dragons. Des bruits sinistres étaient répandus sur ma route. Arrivé à Pignans, je reconnus que ces bruits avaient acquis de la réalité. J'appris qu'on avait arrêté à Toulon mes deux collègues Bayle et Beauvais, méconnu la Convention nationale, mis ma tête à prix, et envoyé des commissaires pour entamer des négociations avec les amiraux des escadres anglaise et espagnole croisant devant Toulon. Un comité de sections s'était constitué gouvernement; le tocsin sonnait dans presque toutes les communes; l'insurrection était générale. Mon projet, en me rendant à Toulon, était de soutenir mes collègues, et de prendre, de concert avec eux, des mesures pour déjouer la trahison. Il n'était plus temps. Je résolus donc sur-le-champ de regagner l'armée d'Italie; et au lieu de suivre la route de Toulon, je repris celle de Nice. Pendant que je conférais avec Fréron et Lapoype, la municipalité de Pignans, environnée d'une foule d'habitants de

An I^{er},
Juillet 1793.

cette commune, accourus à notre rencontre, nous observait en silence. J'étais à cheval, ainsi que Fréron et Lapoype. Les secrétaires de la commission voyageaient dans une calèche avec leurs registres et nos bagages. Quand cette municipalité mal intentionnée vit qu'instruits de ce qui se passait à Toulon, nous revenions sur nos pas, alors le maire, en écharpe, à la tête d'une force armée, voulut m'arrêter. On saisit la bride de mon cheval : je mis le sabre à la main, et j'ordonnai à mes dragons d'en faire autant. D'un coup, je fis lâcher prise à mes agresseurs et me précipitai avec mes compagnons et notre escorte sur les municipaux, qui se replièrent vers un ruisseau voisin et nous ouvrirent enfin le passage. Des coups de feu dirigés contre nous ne purent nous atteindre, mais on s'empara de la calèche où se trouvaient nos deux secrétaires, qui, restés entre les mains des insurgés, furent exposés aux derniers dangers. Pour nous, par des chemins de traverse, nous parvînmes jusqu'à Vidauban. Nous entendîmes sonner le tocsin; on était sous les armes; le danger était pressant, et, la grande route m'étant interdite, je traversai la rivière d'Argens, au même lieu où les triumvirs romains avaient partagé le monde. Deux seuls dragons nous avaient suivis; je les interrogeai, et, les voyant encore incertains : « Si vous avez des regrets, leur dis-je, vous pouvez aller joindre les rebelles ». Élevant aussitôt leurs sabres avec vivacité, ils s'écrient : « Tout à vous, représentant ». Je connaissais heureusement ces contrées, que j'avais autrefois explorées en chassant. Arrivés à la Roque-Frainel (la Garde-Freinet?), le maire accourut au-devant de moi et me dit : « Vous allez sans doute à Saint-Tropez; hâtez-vous. Des courriers traversent les communes, portant l'ordre de s'emparer de votre personne. » Nous arrivâmes vers la nuit à Saint-Tropez. Il y avait là deux hommes, excellents républicains, qui m'étaient dévoués. C'étaient M. Daillier, maire, et M. Martin, officier de marine. Ces deux

estimables citoyens me confirmèrent la trahison de Toulon. Exténués de fatigue et de besoin, nous achetâmes quelques faibles provisions, nous prîmes un bateau qui se trouvait préparé non loin du port : « Un courrier arrive de Toulon, me dit M. Daillier, sauvez-vous ». Nous fîmes voile vers l'armée d'Italie : au point du jour, nous étions environnés de bâtiments anglais. Une caraque parsemée de rochers, sur la côte de Fréjus, devint notre refuge pendant la journée. La nuit, nous continuâmes à voguer. Je m'arrêtai à l'île Sainte-Marguerite, qui tenait encore pour la Convention. J'ordonnai quelques moyens de défense, et fis diriger notre bateau vers Nice. Je m'empressai d'envoyer au conseil général du Var l'ordre en forme de faire mettre en liberté nos malheureux secrétaires. Mais déjà ils avaient été conduits à Toulon et jetés dans des cachots, d'où ils ne devaient sortir que par leur adresse et leur énergie.

CHAPITRE XIII

J'arrive à Nice. — Je convoque les autorités. — Destitution. — Brunet trahit. — Mes reproches. — Sa réponse. — Mission donnée à Lapoype. — Frayeur de Brunet. — Nouvelles preuves de trahison. — Je le destitue. — Dumerbion le remplace. — Confiance de l'armée. — Prières de Brunet. — Ma condescendance. — Il me dénonce. — Pris dans son piège. — Il est traduit au Tribunal révolutionnaire. — Cause de sa perte.

Nous arrivâmes à Nice dans la nuit. Les chaînes qui fermaient l'entrée du port n'avaient point été tendues. Tout dormait, même la sentinelle du corps de garde à côté duquel nous débarquâmes. Je me rendis dans le logement que j'avais déjà occupé, et y convoquai aussitôt les autorités. Elles me témoignèrent leur satisfaction de me revoir. Brunet avait répandu la nouvelle que j'avais été saisi et conduit à Toulon. Je remplaçai sur-le-champ, avec l'assentiment général, le commandant de la place par le colonel de gendarmerie Durand, dont je connaissais l'opinion comme la brave. Le lendemain, j'assemblai de nouveau les autorités : j'y appelai le général Brunet. Il arriva suivi d'un nombreux état-major. Lui seul fut admis à la séance : il se plaignit de la destitution du commandant de Nice. Je lui répondis que sa négligence à fermer l'entrée du port, le délaissement du service des postes, m'autorisaient à cette mesure; que dans des circonstances moins graves j'aurais pu le consulter; je

lui dis ensuite qu'il fallait nous entendre pour dissoudre l'insurrection sectionnaire qui était organisée dans les départements des Bouches-du-Rhône et du Var, surtout à Marseille et à Toulon; que deux de mes collègues étaient arrêtés dans cette dernière ville par ordre d'un soi-disant comité de gouvernement; que la rébellion devait, dans son principe, être réprimée par lui; que je le requérais de détacher trois mille hommes de son armée pour rétablir l'ordre dans ces deux départements, et de prendre position à la Valette, près Toulon, qui venait d'admettre dans son port les escadres ennemies. J'avais expédié un courrier à mes collègues près l'armée des Alpes pour leur annoncer la révolte des Marseillais et des Toulonnais et, en leur communiquant mes premières dispositions, les prier instamment de détacher aussi de leur armée trois ou quatre mille hommes : ces troupes, dans leur marche, devaient pacifier le département de la Drôme, dissoudre l'armée marseillaise qui s'était emparée d'Avignon, et prendre les gorges d'Ollioules pour fermer la correspondance des insurgés.

Le général Brunet, à qui je ne croyais devoir rien laisser ignorer de nos mesures, non plus que de nos intentions, commença à m'en faire voir de bien différentes des nôtres. Il dit que l'armée des Alpes ni lui n'enverraient des troupes contre les bons citoyens des départements du Midi; que l'effervescence qui s'y était manifestée, avait pour cause les actes de la Convention nationale et des comités; que tout cela s'apaiserait de soi-même; que tôt ou tard les deux députés arrêtés seraient libres; que les escadres anglaise et espagnole n'avaient été admises à Toulon que pour protéger les amis de l'ordre; enfin Brunet se refusait à adopter mes propositions, et il ajouta que d'ailleurs j'étais seul représentant, qu'il ne reconnaissait point l'adjonction de Fréron.

Brunet, blâmé par toute l'assemblée, se retira. Sa mauvaise grâce ne fit qu'augmenter les soupçons qui planaient sur lui :

on le disait en correspondance avec Toulon. J'ordonnai que tout courrier qui se présenterait sur les bords du Var me fût amené. J'acquis bientôt la preuve, par les dépêches de l'un d'eux, que Brunet, d'accord avec les rebelles de Toulon, les encourageait à réclamer contre le 31 Mai et à persévérer dans leurs dispositions, qu'il leur accorderait secours et protection. Fort de cette découverte, après plusieurs lettres officielles dans lesquelles Fréron et moi nous nous efforcions d'éclairer Brunet et de combattre sa mauvaise foi, je conférai de nouveau avec lui. Son obstination et son arrogance me déterminèrent à lui notifier l'arrêté par lequel je le sommais, sous sa responsabilité, de détacher dans le jour trois mille hommes : je nommai commandant le général Lapoype, et lui donnai mes instructions.

« Prenez garde, général, dis-je à Brunet en terminant : rentrez dans votre devoir, obéissez aux ordres que j'ai le droit de vous donner ; ce qui se passe dans ces départements ne vous est point étranger : j'en ai des preuves de *votre main* ; je suis instruit que vous devez attaquer l'ennemi pour vous faire battre ; que vous prendrez des positions sur le Var ; que vous associerez enfin vos moyens à ceux des contre-révolutionnaires. Je vous défends de livrer aucun combat : les positions que vous occupez sont assurées par les retranchements : je vous ordonne de les conserver. »

Brunet, tremblant, se radoucit : mes ordres furent exécutés à la minute. La séance levée, Brunet resta avec moi, et, de l'air du meilleur accord, il retourna à son quartier général : on le blâma d'avoir adhéré à mes injonctions, on lui fit entendre que son honneur était compromis, et qu'il devait secouer le joug d'un député jacobin. Heureusement Lapoype était en marche, et sa mission exécutée avec zèle et succès.

Brunet recommençait à déclamer contre moi dans son camp. J'interceptai de nouvelles pièces de conviction de sa complicité dans la rébellion du Midi.

Je dus alors mettre de côté toutes considérations pour exercer mon pouvoir, qui n'était peut-être pas tout à fait énoncé dans mes attributions, mais qui seul devait sauver l'armée d'Italie et le midi de la France. Je pris sur moi de destituer Brunet; je nommai général en chef de l'armée d'Italie le plus ancien général, Dumberbion, et je l'investis aussitôt de son commandement. Je le chargeai de saisir les papiers de Brunet, de le faire arrêter et traduire à Nice. Dumberbion, escorté par des grenadiers de sa division, remplit mes instructions, se mit à la tête de nos troupes, et leur communiqua ma proclamation et mes arrêtés. L'armée, mécontente de Brunet, montra sa satisfaction d'avoir pour chef un général aussi recommandable par sa bravoure que par sa justice. Dumberbion s'était distingué dans les Pyrénées; il avait auprès des soldats la confiance que Brunet n'avait jamais pu obtenir : des députations vinrent me féliciter de ce choix. Brunet obéit; il me dépêcha son aide de camp, avec prière de le dispenser d'entrer dans Nice où il avait de nombreux ennemis : j'envoyai le général Durand, commandant de la place, pour lui permettre de changer sa direction. Je l'autorisai à se rendre dans son domicile, au département des Basses-Alpes; son escorte devait le quitter après le passage du Var. Désirant toujours voir dans tous les antécédents une suite d'entraînements telle qu'il en arrive dans les temps de factions, et non une trahison, je ne voulais point encore faire usage des pièces qui étaient entre mes mains, et qui prouvaient l'intelligence de Brunet avec les ennemis. Brunet, d'un ton de sincérité qui me toucha, promit d'obéir à tout ce qui lui était prescrit; bientôt, violant sa parole, il crut pouvoir à la dérobée se rendre à Paris et se porter, au Comité de Salut public, dénonciateur de ce qu'il appelait l'illégalité de mes actes. Il avait été d'abord bien accueilli par quelques-uns de ses membres, notamment par Carnot. Je fus prévenu de cette machination assez à temps pour envoyer

An I^{er},
8 Août 1793.

mon secrétaire Botot muni de la correspondance de Brunet : il la déposa au Comité de Salut public. Les temps étaient inexorables, il ne s'agissait pas de ménagements pour des personnes. Cette correspondance, examinée par le Comité, fut jugée plus sévèrement qu'elle ne l'avait été par moi. Brunet fut traduit au Tribunal révolutionnaire, et subit la peine qu'il voulait attirer sur ceux qu'il avait voulu présenter comme des coupables. Peu d'esprit, beaucoup d'ignorance, un entêtement qui est souvent la conséquence de ces défauts, avaient livré Brunet à de mauvais conseils : il eût été sauvé de lui-même s'il avait suivi les miens. Des actes aussi rigoureux que celui auquel il succomba, lors même qu'ils ont pour but et pour nécessité le salut de la patrie, laissent toujours des souvenirs douloureux aux hommes qui furent commandés par un impérieux devoir ¹.

1. Sur toute cette affaire de la trahison, de la destitution et de la condamnation du général Brunet, voir aux Appendices, p. 332 à 337, la relation autographe de Barras. (G. D.)

CHAPITRE XIV

Je parcours les départements des Basses-Alpes, des Bouches-du-Rhône et du Var. — Agitation de Toulon. — L'armée. — Fréron. — Ses pouvoirs. — Nouveaux commissaires. — Saliceti, Moltedo, Ricord. — Le général Carteaux. — Succès. — Excès commis à Toulon. — Sylvestre, Jassaud, Lemaille. — Sections de Toulon. — Leurs œuvres. — Lambert et Barry. — L'amiral Hood devant Toulon. — Rebelles unis aux Anglais. — Proclamation de l'amiral Hood. — Louis XVII proclamé. — L'amiral Trogoff. — Lettre des Toulonnais à Carteaux. — Mesures énergiques de la Convention. — Trogoff, Chaussegros et Puissant mis hors la loi. — Conduite de Hood et de Langara. — La cocarde blanche. — Adresse brûlée par le bourreau. — Victor Grand rendu à la liberté. — Pièces importantes. — Prétexte de la révolte de Toulon. — Le duc d'Orléans. — Sa mort. — Son caractère. — Il n'est pas de son parti. — Mot d'un ennemi de ce prince.

Après m'être concerté avec le général Dumerbion pour assurer la tranquillité du comté de Nice ainsi que les subsistances de l'armée, je parcourus le département des Basses-Alpes, une partie de celui des Bouches-du-Rhône et celui du Var. Je pacifiai partout, n'hésitant pas plus à dissoudre les sociétés populaires qui exagéraient la Révolution, que les assemblées sectionnaires qui attaquaient la République. Je destituai les autorités civiles, militaires et judiciaires; j'établis les tribunaux dans la ville de Grasse.

Cette conduite ferme et juste produisit un si bon effet qu'à

ma voix se levaient partout des bataillons de gardes nationales; celui du Beausset, si dévoué à la République, vint me rejoindre à Nice.

Toulon, cette place si importante, point de mire de la coalition et surtout des Anglais, déjà admis dans le port, était en proie aux troubles qui menaçaient de livrer définitivement la ville aux ennemis. Dans cette crise, je crus que, sans attendre d'autres instructions de Paris, c'était sur cette partie de la Provence que nous devions de suite porter tous nos regards et nos efforts. Beaucoup de patriotes se rendirent sous les murs de Toulon : je leur assignai les postes. Il fallait nourrir l'armée : j'obtins des subsistances. J'envoyai des commissaires dans les départements voisins, à Arles et ailleurs. Les approvisionnements des corps sous Toulon furent assurés en attendant ceux que j'avais requis à Bordeaux et fait acheter à Gênes et à Livourne. J'avais expédié aussi des bâtimens sur la côte d'Afrique, avec un commissaire qui nous obtint des ressources des gouvernements barbaresques. Toutes ces dispositions réussirent.

Les rencontres qu'on fait dans les révolutions ne sont pas des choix. Cependant, quelles que soient les choses qui aient été dites sur Fréron, je ne répudie point l'association dans laquelle nous nous sommes trouvés à l'époque terrible dont je parle.

Fréron était bien un littérateur efféminé, pour qui une carrière militaire devenait un effort plus qu'humain. Il lui était difficile d'en prendre aussitôt la vigueur et l'activité; mais ce qui manquait à ses habitudes et peut-être à son âme, il cherchait à l'acquérir par tous les moyens : il croyait pouvoir l'obtenir par son physique, par une hygiène particulière. L'usage des spiritueux, l'exaltation qu'il devait à cet auxiliaire, lui donnait une hardiesse, une intrépidité presque guerrière. Avec un caractère déjà très décidé, cela faisait un excellent révolutionnaire, je veux dire un homme capable

de tous les moyens extraordinaires, mais indispensables, pour sauver l'indépendance et l'existence d'une patrie assaillie en ce moment par la coalition des rois de l'Europe et la meute de leur soldatesque effrénée.

Jusqu'ici Fréron, associé à la commission des Hautes et Basses-Alpes, n'avait pas encore reçu, comme moi, des pouvoirs nouveaux pour l'armée d'Italie; on a vu que Brunet les lui avait contestés : on lui contestait même, en ce moment, le droit de présence et de signature dans mes actes, lorsque les nouveaux commissaires, Saliceti, Moltedo et Ricord, députés près l'armée de Toulon et d'Italie, arrivant, se réunirent à moi et approuvèrent l'arrêté que j'avais pris seul pour m'adjoindre Fréron. Dès lors ses attributions devinrent égales aux miennes. Tout cela n'était peut-être pas trop légal, mais dans les temps dont il s'agit, mais dans les révolutions et souvent en dehors des révolutions y a-t-il autre chose de légal que la victoire? Aussi était-ce là mon unique pensée.

Les quatre mille hommes de l'armée des Alpes que j'avais requis, arrivèrent, et j'en donnai le commandement à Carteaux : il pacifia, comme je l'avais désiré, les départements de la Drôme et de Vaucluse, et en chassa l'armée marseillaise qui s'était emparée d'Avignon. Il la poursuivit jusqu'à Aix, où elle fut dissoute et dispersée après quelques coups de feu. Elle était cependant composée de près de vingt mille hommes. Carteaux entra dans Marseille, désarma cette ville, et y rétablit un peu d'ordre. Il marcha ensuite sur les gorges d'Ollioules, en expulsa les rebelles ainsi que des Toulonnais qui s'en étaient emparés, et y plaça momentanément son quartier général.

Cependant la présence des Anglais dans le port de Toulon encourageait les dispositions malheureuses qui existaient déjà dans la ville. Les plus grands excès y étaient commis. Dès le 19 juillet, un tribunal, se disant populaire, avait con-

damné à mort Sylvestre; le 27 il avait fait décapiter Jassaud. Cette victime avait été suivie de Lemaille et de plusieurs autres.

Le 29, le comité des sections et les autres autorités avaient méconnu les ordres du Comité de Salut public transmis par le ministre Dalbarade.

Toulon avait fait enfin un appel à tous les « honnêtes gens » de la France (c'est ainsi que dès lors s'appelaient les royalistes). Ces messieurs, assurant que la Convention n'était pas libre, avaient en conséquence rejeté et fait rejeter par beaucoup de citoyens la Constitution proposée au peuple comme le ralliement universel.

Ce qui se passait en ce moment dans cette partie de la Provence n'était pas tout à fait nouveau sous le rapport des opinions politiques qui avaient presque toujours disposé de la ville de Toulon. Les événements de 1789 avaient commencé là un parti royaliste, qui, après avoir recruté longtemps tous les mécontents et conspiré dans l'ombre, se déclara ouvertement lorsqu'il se crut assez puissant. A l'époque dont je parle, le parti royaliste convoqua huit sections, un comité central, un tribunal populaire; il gagna les chefs de l'armée navale; il envoya des commissaires à Marseille et dans les communes du Var, avec invitation de faire cause commune; il établit des communications avec les escadres ennemies, en promettant le bonheur et l'abondance; il fit arrêter deux représentants du peuple, ainsi que les patriotes influents; il s'empara de tous les pouvoirs, fit fermer les portes de la ville; il entreprit de s'associer le général de l'armée d'Italie; il déclara, dans les termes les plus odieux, qu'il méconnaissait la Convention nationale, rebelle à son roi; il déclara rebelles les représentants du peuple en mission dans le Midi. Le parti royaliste, qui agissait en ce moment avec triomphe, me fit l'honneur de mettre à prix la tête de Barras; il fit brûler par la main du bourreau les proclamations de la Con-

vention nationale. Il députa aux escadres ennemies pour leur faire connaître que Toulon arborait le drapeau blanc, proclamait la monarchie légitime des Bourbons et suppliait les coalisés de se rendre dans leur bonne ville de Toulon, qui avait secoué le joug du gouvernement républicain. Après des pourparlers entre gens qui s'entendaient si bien, il fut convenu que la ville, les ports, les vaisseaux et les forts seraient livrés aux escadres combinées, que les huit sections rebelles, les nouvelles autorités et la garde nationale qu'elles avaient créées, composaient dans leur ensemble la presque totalité des habitants et devaient se rallier à cet ordre de choses nouveau. Pour assurer qu'aucun dissentiment ne pourrait troubler la direction convenue avec les corps militaires et civils, cinq cents patriotes furent arrêtés, quarante-deux furent pendus. En même temps, les escadres ennemies prirent possession de la ville, des forts, du port, des vaisseaux, des arsenaux et des établissements publics. Un Anglais fut nommé gouverneur de la ville, un tribunal populaire fut installé; procédure criminelle ordonnée contre le président et les secrétaires de la Convention nationale, en attendant que la réunion des armées navales combinées, des corps militaires et civils, des Marseillais et de tous les mécontents des départements du Midi pussent se concentrer pour marcher sur Paris; une armée prussienne les y joindrait. La Convention et les autorités de Paris, premiers auteurs des malheurs qui ont affligé et opprimé la France royaliste, seraient traitées comme venaient d'être les quarante-deux patriotes toulonnais, c'est-à-dire pendus. Le 19 août, le Tribunal populaire avait fait exécuter Lambert et Barry.

Encouragée par tous les troubles qui agitaient l'intérieur de la ville, l'escadre anglaise, commandée par l'amiral Hood, s'était présentée devant Toulon. Des commissaires de section s'étaient rendus à bord du vaisseau la *Victoire*, pour se concerter avec l'amiral anglais et avaient informé leurs asso-

An I^{er},
Août 1793.

ciés dans le complot de haute trahison, des conditions exigées par lui.

Le 23 août, l'amiral Hood, dans une proclamation adressée aux habitants du midi de la France, disait que la révolution et l'anarchie qui en était la suite, obligeaient les puissances à intervenir pour rétablir la monarchie. « Expliquez-vous, ajoutait-il; j'arrive et je vole à votre secours. Qu'on se montre franchement à Toulon et à Marseille; que l'étendard royal soit arboré, les vaisseaux désarmés, les forts et le port à notre disposition : dès que la paix sera faite, les vaisseaux et le port seront rendus à la France. » Le lendemain, 24 août, les Toulonnais avaient adhéré aux conditions de l'amiral Hood, et proclamé Louis XVII.

L'escadre française était composée de dix-huit vaisseaux de guerre, et de neuf frégates ou corvettes : elle était commandée par l'amiral Trogoff. Hood fait de nouvelles déclarations, dans lesquelles il s'engage à fournir des vivres, à payer les équipages; il annonce enfin qu'il prend possession de Toulon, qu'il gardera jusqu'à la paix.

De leur côté, les comités des sections de cette ville écrivent à Carteaux qu'ils sont les alliés des Anglais et des Espagnols, qui ont amené trente mille hommes pour seconder leur défense; que la section n° 11 de Marseille et ses complices leur répondent des jugements à mort qui seraient prononcés contre les royalistes.

Dans ces circonstances, la Convention déclare que la ville de Toulon et notre escadre ont été livrées aux Anglais et aux Espagnols; elle fait un appel aux citoyens pour réprimer cette trahison, met hors la loi l'amiral Trogoff, Chaussegros et l'ordonnateur Puissant; prononce le séquestre des biens des contre-révolutionnaires de Toulon composant le comité central des sections, et ordonne la mise en jugement des membres de la municipalité de Pignans pour avoir attenté à la représentation nationale.

Cependant les autorités de Toulon, avec Hood et Langara qui signent, arrêtent qu'il sera fait un emprunt d'un million de piastres, l'an 1793, le premier de la régénération de la monarchie française; et le comité des sections, que le drapeau blanc et la cocarde blanche seront substitués à la couleur tricolore le 27 septembre 1793.

Ces actes sont suivis d'un grand nombre d'autres semblables. Un jugement du tribunal populaire martial ordonne qu'une adresse des représentants sera brûlée par l'exécuteur des hautes œuvres. Les secrétaires de la commission arrêtés à Pignans et transférés dans les cachots de Toulon, victimes réservées à la rage des rebelles, après avoir subi plusieurs interrogatoires, auxquels ils avaient répondu avec fermeté, et avoir échappé à des furieux qui, les prenant pour les représentants du peuple, voulaient les massacrer, attendaient avec résignation un autre genre de supplice, lorsque la femme du général Lapoype, gardée à Toulon comme otage, leur facilita les moyens de s'évader de la prison. Bientôt ils se trouvèrent hors de la ville. Victor Grand accourut m'embrasser : je revis avec joie un jeune homme qui déjà avait obtenu toute ma confiance et qui fut du petit nombre de ceux qui n'ont pas cessé de la mériter.

Les correspondances, ordres, proclamations des Toulonnais, des Marseillais, des amiraux et généraux ennemis, et tant de révélations qui ont eu lieu depuis, attestent s'il y avait alors quelque chose d'imaginaire ou seulement d'exagéré dans les accusations que le parti républicain portait contre le parti royaliste, uni à celui de l'étranger.

Ce qu'il y a de curieux parmi les divers motifs donnés par les contre-révolutionnaires de Toulon, c'est entre autres qu'ils s'adressent à Monsieur parce que leur comité vient d'apprendre que le « duc d'Orléans s'est rendu à Paris, ce qui fait craindre, disent-ils, que la faction régicide porte

Vendémiaire
an II.
Septembre
1793.

M. le duc d'Orléans à la régence, dont il serait indigne, en supposant même qu'il y fût appelé par les lois ». Au moment où les prétendus bons citoyens de Toulon s'exprimaient ainsi, le malheureux duc d'Orléans était non appelé, mais transféré à Paris, au milieu de toutes les rigueurs d'une escorte de gendarmerie, et jeté à la Conciergerie, d'où il ne devait plus sortir que pour monter à l'échafaud. Les calomnies les plus odieuses ne manquent point de porter leurs fruits. Lorsque j'étais aussi sérieusement occupé devant Toulon, je ne tardai pas à apprendre la condamnation et l'exécution à Paris (le 6 novembre 1793) de l'infortuné duc d'Orléans. Rencontré quelquefois par ce prince avant et depuis la Révolution, je n'avais jamais vu en lui qu'un homme simple, aimant la liberté comme un particulier, la voulant pour tout le monde, et sans aucune ambition personnelle. Il est possible que quelques-uns de ses amis en aient eu pour lui ou pour eux : jamais il n'a été leur complice; et c'est dans ce sens qu'on a pu avoir raison de dire qu'il était le seul de son parti qui n'en fût pas lui-même, qu'il était enfin le moins orléaniste de la faction d'Orléans. Cet égorgement d'un prince bienfaisant, populaire et tout à fait inoffensif en action politique n'avait pas même de prétexte pour ceux qui commettaient ce crime à loisir et à plaisir. C'est l'un des actes les plus délirants de cette révolution qui déjà gâtait et repoussait ses triomphes en tirant sur ses propres troupes.... L'un des ennemis du duc d'Orléans, qui croyait ou voulait se donner l'air de le défendre, a dit, depuis, que la Cour avait eu un véritable tort envers cette branche de la famille. On ne s'attend guère à la nature des torts découverts par cet individu qui se croyait et se prétendait royaliste; c'était, disait-il, « que la Cour eût eu la longanimité de laisser une trop grande fortune au duc d'Orléans, qui avait quatorze millions de revenu ». Ainsi les ultra-royalistes, qui ne faisaient que poindre alors,

Brumaire
an II,
Octobre
1793.

mais qui se sont bien développés depuis, étaient-ils, sous le rapport au moins des passions haineuses, beaucoup plus près de rapprochement qu'on ne l'aurait cru possible avec les révolutionnaires qui ont exercé en 1793 tant d'actes violents et funestes à la liberté.

CHAPITRE XV

Déclaration de Hood et d'O'Hara. — L'Angleterre ne veut pas que le comte de Provence entre à Toulon. — Politique anglaise. — L'armée républicaine devant Toulon. — Reconnaissance des côtes. — Le lieutenant Bonaparte. — Je le fais capitaine. — Le camp du général Lapoype. — Discipline rigoureuse. — Carteaux à Ollioules. — Désordre. — Renvoi de Carteaux. — Doppet. — Mme Carteaux. — Les ordres du jour. — Plaintes de Bonaparte. — Histoire d'une brochure. — Marat et Robespierre. — Comme il les considère. — Le Souper de Beaucaire. — Qui paie la brochure? — L'exemplaire échappé. — Réimpression. — Lucien Bonaparte. — Marathon. — Quelques traits de son histoire. — Intérêt que je prends au jeune Corse. — Je l'admets à ma table. — Ressemblance frappante. — Marat. — Sa profession de foi. — Son caractère. — Mlle Théroigne. — Il la sauve. — Coup de pied. — Charlotte Corday. — Marat et Bonaparte. — Dugommier. — Son beau caractère. — Le « petit protégé » veut prendre un ton supérieur. — Il est remis à sa place.

L'amiral Hood et le général O'Hara, commissaires du roi d'Angleterre, déclarèrent, le 20 septembre, que leur gouvernement approuvait les engagements contractés en son nom avec Toulon ; qu'une fois la monarchie rétablie en France, ses conquêtes seraient restituées après une juste indemnité de frais ; et au bout de trois jours ils annoncèrent que, l'établissement de la régence intéressant l'Europe, ils ne pouvaient souscrire au désir du comité, encore moins consentir à ce que M. le comte de Provence fût appelé à Toulon pour

y exercer les fonctions de régent : on reconnaît toujours les Anglais à leurs actes ambigus.

Frimaire
an II,
Novembre
1793.

De son côté, Carteaux à Ollioules était renforcé par une partie des bataillons que j'avais fait stationner aux environs de Toulon. Les autres avaient rejoint le quartier général de Lapoype à la Valette. Les troupes détachées des armées d'Italie et des Pyrénées complétaient les forces chargées de réduire Toulon.

Dans la préoccupation où j'étais de tout ce qu'allait exiger une opération aussi considérable que celle de la reprise de Toulon, maintenant au pouvoir de forces étrangères, je crus qu'il fallait d'abord faire une sérieuse attention à la partie de nos côtes de la Provence, par laquelle les ennemis pouvaient faire de nouveaux débarquements. J'avais besoin d'un officier capable de faire des reconnaissances et de placer des batteries. Un lieutenant intelligent suffisait pour cette opération. J'en chargeai l'un des plus jeunes, qui se présenta à moi : il remplit sa mission avec promptitude et ponctualité. Satisfait du rapport qu'il me remettait à son retour, je lui dis : « Je vous remercie, capitaine » ; il me répondit fort respectueusement : « Je vous demande pardon, je ne suis que lieutenant. — Vous êtes capitaine, lui répliquai-je, parce que vous le méritez, et que j'ai le droit de vous nommer. » C'est ici la première entrevue de Bonaparte avec moi.

Je m'étais transporté au camp du général Lapoype. La discipline la plus rigoureuse y était observée ; mais en arrivant à Ollioules, je fus frappé du désordre qui régnait dans la division de Carteaux : ses dispositions militaires étaient mal combinées ; ses batteries ne causaient aucun dommage aux vaisseaux anglais. Cette fameuse coulevrine qui fut, dans la suite, d'un si grand secours, placée sans art, faisait alors un feu inutile. Nos munitions de guerre et de bouche étaient gaspillées : j'en conférai avec mon collègue Saliceti. Il

pensa, comme moi, qu'il était urgent de renvoyer Carteaux à ses pinceaux; nous fîmes part de nos observations au Comité de Salut public : il nomma le médecin Doppet général en chef de l'armée de Toulon. Ce choix d'un homme estimable à beaucoup d'égards ne pouvait être approuvé quant à la capacité : nous en écrivîmes avec franchise au Comité de Salut public; nous n'avions point d'autres reproches à faire à ces deux militaires, sinon qu'ils étaient au-dessous d'une mission comme celle dont il s'agissait.

Carteaux était sans doute ce qu'on appelle ordinairement un brave homme, quand on veut désigner un homme médiocre; mais il n'avait aucune expérience de la guerre. Celui-là aussi avait une femme prétentieuse qui voulait se mêler d'administration et même de la guerre. Suivant le dire de quelques militaires, et notamment du jeune capitaine d'artillerie, qui déjà, à la vérité, n'était pas fort disposé à dire ni à entendre dire du bien des autres, et qui, tout en faisant sa cour à Carteaux et à sa femme, s'en moquait sans cesse, c'était Mme Carteaux qui faisait les ordres du jour, et qui allait jusqu'à les signer, naïvement ou impudemment : *femme Carteaux*. Doppet était un médecin très patriote, qui avait quitté sa profession pour celle d'avocat; puis de la profession d'avocat il était passé à celle de militaire, et il était devenu général. Je ne veux pas conclure que ses antécédents fussent incompatibles avec le métier des armes, s'il en avait eu la vocation, qui est en tout le point de départ nécessaire. Pendant ma tournée au camp de Carteaux, mécontent de ce général, et n'obtenant de lui aucun renseignement satisfaisant, dans l'impatience où j'étais de connaître notre véritable position devant la ville insurgée, je m'occupai de visiter les avant-postes. Je m'y fis accompagner par le jeune officier d'artillerie, qui s'était mis à me suivre depuis mon arrivée. « Tout va mal, me dit-il. Je dois, citoyen représentant, vous rendre compte de l'état des choses; votre loyauté et

votre rang militaire m'assurent que vous accueillerez mes observations. Je suis, continua-t-il, en butte à la faction corse, à l'arrogance de Carteaux et de sa femme; je crois n'être pas sans quelques connaissances dans l'arme de l'artillerie. J'invoque vos lumières : tout ce que je propose d'utile est écarté. J'ai reçu l'ordre de suspendre la construction d'une batterie que je commençais à former sur un mamelon que l'ennemi a négligé d'occuper et qui nous mettrait à même de fermer ce passage et de garantir d'une surprise le bataillon commandé par Victor. Ajoutez à cela que le mamelon est situé de manière que le feu de la batterie plongerait sur les retranchements de l'ennemi; je sollicite votre appui : mon zèle vous répondra de la protection que vous m'accorderez, lorsque vous aurez tout examiné. »

En me parlant ainsi, Bonaparte m'offrit quelques exemplaires d'une brochure qu'il venait de composer, et d'imprimer à Avignon; et il me pria de permettre qu'il en donnât aux officiers et même aux soldats de l'armée républicaine. Chargé d'un énorme ballot, il disait, en faisant sa distribution à chacun : « On peut voir si je suis patriote! Peut-on être assez fort en révolution? Marat et Robespierre, voilà mes saints! » Il ne se surprenait point en annonçant cette profession de foi : il est réellement impossible de rien imaginer de plus ultra-montagnard que les principes de cet écrit infernal; il est au surplus aujourd'hui pièce au procès de l'histoire.

La brochure que Bonaparte répandait ainsi à profusion et dont il sollicita bientôt les représentants du peuple de lui rembourser les frais, ce qu'ils firent, en y ajoutant une gratification pour l'auteur, c'était son fameux *Souper de Beaucaire*. On voit dans des ouvrages postérieurs à la circonstance que je rappelle ici, que lors de l'avènement de Bonaparte au consulat, la veuve du libraire d'Avignon qui avait imprimé son *Souper de Beaucaire*, s'étant présentée à Paris au Consul

pour lui demander le paiement des frais d'impression, qui n'avaient point été acquittés, il prit le parti, non sans humiliation, de solder aussitôt cette dette plus que criarde, et qu'aurait pu rembourser au moins le général de l'armée d'Italie, à qui ses économies en donnaient bien les moyens. Il résulte évidemment de cette circonstance, si elle est constante, qu'après avoir été payé par nous, il avait gardé l'argent destiné à la libraire. Cette réclamation réveilla dans son esprit le souvenir d'une production qu'il croyait effacée de la mémoire des acteurs du temps, et dérobée à la connaissance des contemporains. Il demanda avec empressement s'il y en avait encore quelques exemplaires dans le magasin. Il promit une somme pour retirer de la circulation tous ceux qu'on pourrait retrouver. La recherche faite à ce prix fut effectivement si minutieuse qu'ayant écrit moi-même dans le pays, et voulant me procurer cette production que je n'avais point oubliée, je ne pus jamais en découvrir un exemplaire. J'ai appris, depuis, qu'une seule épreuve, corrigée par Bonaparte lui-même, avait échappé aux perquisitions faites à grands frais, partout où l'on en soupçonnait la trace. Cet exemplaire se trouvait miraculeusement dans les mains de M. Agricole Moureau, qui n'avait jamais voulu s'en dessaisir. M. Panckoucke, faisant, en 1818, une édition complète de ce qu'il a appelé les œuvres de Bonaparte, désira y comprendre la pièce fameuse dont il avait tant entendu signaler l'existence comme une œuvre tout à fait *jacobine*, conséquemment reniée par les courtisans qui, à la suite de leur empereur, veulent qu'il n'ait jamais été qu'un ange de modération. M. Moureau confia à M. Panckoucke l'exemplaire unique de cette édition princeps. Le libraire l'a compris dans sa collection, et il se trouve aujourd'hui multiplié par la répétition qu'en ont faite les compilateurs. Ainsi il a suffi d'un seul exemplaire laissé aux mains de l'imprimeur du département de Vaucluse, pour conserver ce monument du

jacobinisme le plus cynique; tant il est vrai que la presse ne permet plus la destruction des pièces que la société a intérêt de ne pas laisser périr !

En même temps que Bonaparte faisait d'aussi belles preuves de civisme, son frère Lucien, garde-magasin à Saint-Maximin, dont il avait fait changer le nom en celui de Marathon, jouait la même comédie que son aîné dans cette ville, dont il était la terreur et l'orateur perpétuel à la société populaire.

La conduite qu'il y tint est réellement incomparable, sous le rapport des excès en tout genre, en démagogie comme en impiété. Dans un même discours on l'entendait alternativement vouloir pendre tous les aristocrates, les prêtres, et poursuivre jusqu'à Dieu, qu'il bravait, défiait et reniait sans cesse, ayant littéralement exécuté ce dont les démagogues les plus délirants ont été accusés dans cette terrible époque, je veux parler de la profanation des hosties et d'infâmes turpitudes dont les saints ciboires furent l'objet. Mais nous reparlerons de Lucien, revenons à Bonaparte.

Dès sa première rencontre avec moi, je fus frappé de son activité. Ses prévenances dans son service me disposèrent favorablement pour lui. Les liaisons se forment promptement dans une vie de périls partagés : je m'empressai de satisfaire le jeune Corse sur tout ce qu'il réclamait et ce qui l'intéressait personnellement. J'apaisai les préventions de Saliceti; je lui donnai, devant tout le monde, des preuves de ma bienveillance, et l'autorisai à achever la construction de sa batterie. Pendant les préparatifs du siège, nos conversations furent fréquentes. Bientôt admis à ma table, il fut toujours placé à côté de moi. Nous sommes en général portés à la bienveillance et presque à une certaine admiration même pour l'homme qui dans un physique faible déploie plus de force que ne semble lui en avoir accordé la nature. Son âme nous paraît supérieure à son corps, et nous croyons devoir

lui savoir gré d'un double triomphe. Indépendamment de cette raison peut-être réelle à mon insu, une raison toute singulière et dont je ne veux point faire mystère m'attirait vers ce jeune lieutenant d'artillerie. Ce n'était pas seulement, dans sa petite taille, le mérite de cette activité courageuse, de ce mouvement perpétuel, de cette agitation physique qui, pleine d'énergie, commençait à la tête et ne s'arrêtait pas même aux dernières extrémités ! C'était, dis-je, dans tout cet ensemble, une ressemblance frappante avec l'un des plus fameux, ou même le plus fameux des révolutionnaires qui eussent paru sur la scène de la République. Ce révolutionnaire, dont on est impatient de savoir le nom, je n'ai point à hésiter de le nommer, dans l'expression naïve de la franchise qui dicte mes Mémoires. Eh bien, ce ménechme de Bonaparte, c'était Marat. J'avais beaucoup vu ce dernier sur les bancs de la Convention, et même auparavant ; je ne pouvais pas avoir éprouvé plus d'attrait pour lui que n'en inspiraient et que ne permettaient sa violence perpétuelle et ses appels au carnage ; mais cependant, sans vouloir justifier ni expliquer son système comme publiciste, j'étais loin de croire Marat un diable aussi monstrueux qu'il a passé et qu'il passera toujours pour l'être : et puisque sa physionomie vient de m'être rappelée par l'apparition d'une autre devenue depuis si fameuse, je crois devoir placer ici quelques traits qui reviennent à ma mémoire sur cette première famosité, non supérieure, mais antérieure à celle de Bonaparte.

Lorsque Louvet attaqua Robespierre, Marat, placé sous la tribune, les bras croisés, parlait en sa faveur avec force gesticulations. « Je n'aime pas, dit-il, Robespierre : c'est un orgueilleux, jaloux de domination ; mais c'est un républicain pur, et je dois sous ce rapport le soutenir. Je ne suis pas plus l'ami de Danton. Je veux que les républicains soient sévères : on ne fait rien pour le peuple, et c'est le peuple qui doit consolider la Révolution. Les hommes d'État se disputent

à qui sera meneur : ils oublient l'intérêt de la liberté, et n'écoutent que des passions et des intérêts funestes à la République. »

Marat était républicain, mais avec une ardeur qui passait les bornes de la modération ; la moindre teinte d'un discours contraire aux principes d'égalité, de liberté, le portait aux soupçons les plus violents : bonhomme d'ailleurs dans la société, où son instruction le rendait intéressant. S'il eût vécu assez pour voir la République triomphante, il se serait, disait-il, renfermé dans la sphère de ses études, les sciences et les lettres ; et il y avait plus de bonne foi dans cette annonce de ses projets ultérieurs, qu'il n'y en aura dans la pensée de celui qui est le sujet de ce parallèle, lorsqu'il dira, quelques jours avant le passage du Rubicon, le 18 Brumaire, et après cette journée, qu'il n'a d'autre pensée que celle de se retirer à la Malmaison, pour y cultiver les mathématiques, et tout au plus pour y être juge de paix.

Lorsqu'il s'agissait de ce qu'il croyait l'intérêt de la République, aucune considération ne l'arrêtait. Il apostrophait à la tribune et dans ses écrits le meilleur de ses amis, comme il eût soutenu ses ennemis personnels, quand il les croyait attachés à la liberté. Telle était la règle de sa conduite envers Robespierre, Danton et tous ses collègues de la Convention nationale ; marchant d'ailleurs le plus souvent par sauts et par bonds, et se croyant tous les droits de l'insolence et de la bizarrerie, alors même qu'il avait l'air de suivre les devoirs de l'humanité et d'en épouser les sentiments généreux.

L'une des premières notabilités féminines de 1789, qui n'avait pas cessé d'être en mouvement depuis cette époque, Mlle Théroigne, très connue dans Paris, surtout par sa démocratie, fut soupçonnée de défection, arrêtée par le peuple et conduite au comité siégeant aux Feuillants, aux cris répétés : « A la lanterne ! » La foule devint si grande, si con-

sidérable et si menaçante, que les membres du comité désespéraient de sauver la pauvre amazone; lorsque Marat arriva, le danger était imminent, même pour les membres du comité, qui différaient de la livrer. Marat leur dit : « Je la sauverai ». Il prit par la main Mlle Théroigne, parut devant le peuple irrité, en lui disant : « Citoyens, vous voulez attenter à la vie d'une femme! Allez-vous vous souiller d'un pareil crime? La loi seule a le droit de la frapper : méprisez cette courtisane. Revenez, citoyens, à votre dignité. » Les paroles de l'Ami du peuple apaisèrent le rassemblement. Marat profita de cet intervalle de calme pour enlever Mlle Théroigne, et l'introduisit ensuite dans la salle de la Convention : il la sauva par cette démarche hardie. Je fus témoin d'un acte à peu près semblable rue Saint-Honoré. Le peuple avait saisi un homme vêtu d'un habit noir, poudré et frisé, suivant la mode de l'ancien régime. « A la lanterne! » criait-on de toutes parts, « à la lanterne, l'aristocrate! » On se disposait à l'y accrocher, lorsque Marat perça la foule, en disant : « Qu'allez-vous faire d'un aristocrate aussi méprisable? je le connais. » Il le saisit et, lui donnant un coup de pied au derrière : « Voilà, dit-il, une leçon qui le corrigera ». Le peuple battit des mains, et l'aristocrate se sauva à toutes jambes.

La mort même de Marat, ont dit ses défenseurs, n'a tenu qu'à un mouvement de générosité. Charlotte Corday se présenta chez lui et elle demanda à lui parler. On lui répond qu'il est dans son bain et malade. Elle lui fait dire qu'une dame malheureuse vient réclamer sa protection et son humanité. C'est sur ces paroles rendues à Marat qu'il ordonna qu'elle fût admise. « Le malheur, citoyenne, lui dit-il en la voyant, a des droits que je n'ai jamais méconnus : asseyez-vous ». C'est alors que Charlotte Corday tira son poignard, et acheva celui qui serait peut-être, quelques jours plus tard, mort de maladie. Quelle série d'événements bien différents, si elle avait accordé la préférence à Robespierre!...

Marat donnait aux pauvres tout ce qu'il possédait : il est mort insolvable, ayant épuisé tous les bénéfices provenant de ses ouvrages et de ses journaux politiques, qui avaient eu beaucoup de vogue. J'ai peine à me rendre compte qu'un homme qui a montré parfois des actes et même des élans de sensibilité, ait débité des discours et tracé des pages qui feront à jamais frémir les siècles.

Au surplus, puisqu'une ressemblance très réelle de Bonaparte avec Marat vient de me reporter un moment sur celui-ci avec quelques détails, la suite des événements pourra mettre le lecteur à même de continuer le parallèle; et s'il est d'abord constant que la férocité de Marat, plus violente ou expressive, a été moins personnelle et plus désintéressée que celle de Bonaparte, on pourra juger par les faits, et leur ensemble récapitulé, lequel des deux personnages en intensité et en quantité numérique aura été le plus coupable envers l'humanité, et le plus funeste à la société et à la liberté.

Ma prédilection pour Bonaparte fit taire ses ennemis. Cependant le Comité de Salut public, appréciant la justesse de nos réflexions sur l'incapacité de Carteaux et de Doppet, les remplaça tous les deux par le général Dugommier. Bonaparte se trouvait présent à l'arrivée du nouveau général en chef au moment où il venait prendre le commandement militaire. Éminemment capable, non moins loyal et généreux que brave, Dugommier accorda de suite la plus grande confiance à celui qu'il appelait, et qui s'honorait lui-même de son nom : « mon petit protégé ». Bonaparte ne tarda pas à en abuser : il prit bientôt un ton absolu et décisif qui déplut au général en chef. Dugommier avait une réputation et un caractère qu'on ne dominait pas : ses plans étaient à lui, et des conseils trop officieux n'y changeaient rien. Bonaparte commandait l'artillerie provisoirement, par l'absence du général Léblé (*sic*) et celle du commandant Donmartin, qu'une blessure grave avait

forcé de se retirer sur Marseille. Ce n'était pas assez pour lui de ce commandement important, il fallait qu'il se mêlât de tout et de tout le monde. Impatienté de ses observations et de ses insinuations, tour à tour adulatrices et violentes, Dugommier invita Bonaparte à rester dans la sphère de son commandement : il le lui ordonna d'un ton ferme et qui ne permettait pas de répliquer.

CHAPITRE XVI

Plan d'attaque. — Mon poste. — Forces respectives. — État de la place. — Batterie de la Convention. — O'Hara prisonnier. — Attaque générale. — Avantages des républicains. — Fautes de Bonaparte. — Incendie. — Dévouement des forçats. — Seules honnêtes gens de Toulon. — Lapoype, Masséna au fort Pharon (Faron). — L'adjutant général Micas. — Pas de la Masque. — On me croit mort. — Le fort la Malgue est pris. — Entrée dans Toulon. — L'armée a bien mérité de la patrie. — Port-de-la-Montagne. — Mesures rigoureuses. — Grand jury. — Exécutions. — Mes larmes. — Auguste Barras. — Mme Lapoype. — On rétablit l'ordre. — Quels auteurs des désordres de Toulon. — Suspension des mesures rigoureuses. — Réactions. — Assassinat du maréchal Brune. — Gloire de la prise de Toulon. — Quelle part y prit Bonaparte. — Répartition des troupes assiégeantes. — Ce que devinrent leurs généraux. — Mort de Dugommier. — Bonaparte général de brigade. — Son intrigue auprès des femmes. — Arena, Robespierre jeune et Ricord. — Mme Ricord. — Repas fraternel. — Véritables sans-culottes. — Génuflexions de Bonaparte. — Table privilégiée. — Les coudes percés. — Coquetteries italiennes.

Les désordres avaient cessé devant le nouveau général en chef. Déjà il avait ordonné toutes les dispositions défensives; ensuite, dans un conseil de guerre, il nous lut son plan d'attaque, qui fut unanimement adopté. Mes collègues restèrent auprès du chef. J'allai prendre mon poste à la division de gauche, commandée par Lapoype.

L'armée assiégeante de Toulon ne dépassait pas vingt-cinq mille hommes : l'ennemi en opposait trente mille. Les Espa-

gnols et les Anglais, principaux maîtres de cette ville, avaient réparé les forts et établi de nouvelles batteries; celle de Malbousquet était maîtresse de toute la plaine. Dugommier répara la faute de nos artilleurs, qui nous laissaient ce désavantage. Dans une nuit, sur le haut d'un rocher, il construisit la terrible batterie de la Convention, qui domina l'ennemi.

Frimaire
an II,
Décembre
1793.

Plusieurs sorties avaient été repoussées; et le général O'Hara, poursuivi et enveloppé par nos grenadiers, était tombé en notre pouvoir. Enfin, le jour convenu, le 18 décembre, Toulon fut attaqué sur tous les points; le combat fut sanglant. Dugommier s'empara de toutes les redoutes et des retranchements élevés par l'ennemi : il le délogea aussi des positions formidables de Balaguier et de l'Aiguillette dont il s'était emparé par la négligence de Bonaparte à perfectionner les moyens de défense en cet endroit où il aurait dû placer de la grosse artillerie; et, devenu maître de ces postes importants, Dugommier ordonna à Bonaparte d'en prendre possession. Celui-ci exécuta ce mouvement avec une lenteur qui facilita aux assiégés l'évacuation de Toulon, qui eut lieu le 19 décembre. Avant de se retirer, quand l'ennemi jugea ne pouvoir plus se maintenir dans la ville, il incendia les vaisseaux stationnés dans le port, prit ceux qui étaient armés et que commandait Trogoff, embarqua ses troupes, et une partie des insurgés mit sous voile et sortit du port ainsi que de la rade, sans éprouver de grands dommages. L'incendie de nos vaisseaux et de quelques-uns de nos établissements maritimes fut arrêté par les employés de l'arsenal, et plus particulièrement par les forçats, qui firent des prodiges pour éteindre ces flammes allumées par les Anglais. C'est parce que dans le récit des faits nous avons cru ne pouvoir refuser à ces malheureux la justice qui leur revenait dans cette circonstance, qu'on a dit que nous les avons proclamés « les seules honnêtes gens de la ville de Toulon ».

Pendant que Dugommier battait l'ennemi sur la droite,

Lapoype et moi, nous attaquions avec succès le fort Pharon (Faron), qu'on réputait imprenable. Masséna, que j'avais appelé de l'armée d'Italie, était avec nous. J'étais d'avis qu'on investit la place pendant la nuit; mais la marche fut si lente, que nous n'abordâmes les parapets du fort qu'au grand jour. Un feu croisé de boulets, de mitraille et de balles renversa nos premiers rangs : nos troupes reculèrent, se dispersèrent et se réunirent au bas de la montagne. Je connaissais le pays : de concert avec le général Lapoype, qui approuva mes dispositions, j'envoyai l'adjutant général Micas, à la tête d'un détachement, avec ordre de s'emparer du pic de la montagne que je lui désignai, en suivant la route indiquée. Muni de quelques pièces de petit calibre, qu'on tira par le moyen des cordages, Micas, avec autant de célérité que de courage, parvint au passage escarpé du pas de la Masqué, extermina les Espagnols qui le gardaient, et s'établit avec ses canons au pied de la montagne, derrière quelques murs à demi éboulés. De là il plongeait sur le fort Pharon. Dès que Micas eut commencé sa canonnade, qu'il soutint vivement, Lapoype et moi, nous redoublâmes la nôtre. J'avais donné mes ordres et je marchais sur Pharon, lorsqu'un des capitaines de la troupe que je conduisais, et qui était fort près de moi, tomba mort à mes pieds et tout couvert de sang; ce sang rejaillit sur mes habits. Je ne le croyais que blessé, et je me précipitais sur lui pour le relever et le secourir, quand les soldats qui nous environnaient imaginèrent que c'était moi-même qui me trouvais frappé, et l'un d'eux criait avec désespoir : « Le représentant du peuple est mort ». Je tirai aussitôt mon sabre, menaçant celui qui proférait ce cri et tous ceux qui l'auraient répété, et qui auraient porté la crainte dans l'armée en même temps qu'ils auraient averti l'ennemi. « Non, mes camarades, leur dis-je avec véhémence; je marche encore à votre tête, nous allons triompher ensemble. En avant, mes amis! »

L'ennemi, assailli de toutes parts, sortit du fort, dont nous nous emparâmes à l'instant, et se retira à la hâte. Toutes ses positions inférieures furent écrasées par notre feu qui les dominait. Ainsi Toulon et le fort la Malgue, où portaient quelques-uns de nos boulets. Vaincue à droite par Dugommier, vaincue à gauche par Lapoype, l'armée ennemie opéra sa retraite. La nôtre brisa les portes de la ville insurgée. Nous entrâmes dans Toulon. Les troupes de marine qui avaient refusé d'ouvrir, étaient rangées en bataille, sur la place; elles furent cernées, et mirent bas les armes. Nous rendîmes compte au Comité de Salut public que l'armée de la République était entrée dans Toulon le 29 frimaire. Sur le rapport du Comité, la Convention nationale décréta que l'armée dirigée sur Toulon avait bien mérité de la patrie, que le nom de Toulon serait remplacé par celui de *Port-de-la-Montagne*; et que les maisons de l'intérieur de cette ville seraient rasées. Cette mesure nous parut si grave, qu'elle ne fut exécutée que sur des maisons où se réunissaient les comités rebelles. La Convention ordonnait aussi la punition des traîtres. Les chefs des troupes marines nous étaient dénoncés comme auteurs de tous les malheurs de cette contrée de la France. Les représentants du peuple, d'accord avec les généraux, crurent ne pouvoir se dispenser d'obéir, au moins en partie, aux volontés de la Convention et du Comité de Salut public : et, tous réunis pour reconnaître la nécessité des mesures de rigueur, on décida l'établissement d'un nombreux et grand jury. Ceux des chefs militaires et civils qui furent convaincus d'avoir participé à la rébellion et à la tradition de Toulon aux ennemis, furent condamnés suivant l'exemple qu'ils en avaient donné les premiers, lorsque, maîtres de Toulon, et soutenus par les coalisés qu'ils y avaient introduits, ils avaient, au nom de Louis XVII, arrêté, condamné et exécuté tant de malheureux patriotes.

Au moment de la prise de Toulon, et alors que nous

Frimaire
an II,
Décembre
1793.

Nivôse
an II.

entrions en vainqueurs, je marchais environné de tous ceux qui ne demandaient que justice et vengeance, et qui s'applaudissaient du triomphe que nous venions de remporter. Éloigné d'eux avec un sentiment pénible, je ne pus retenir un soupir. « Faut-il, m'écriai-je avec désespoir, que mon oncle se trouve parmi ceux que mon devoir m'impose de frapper, et que mes compagnons d'armes désignent comme des victimes qu'on doit sacrifier au salut public. » Mes larmes furent aperçues, mais elles me furent pardonnées par ceux à qui la colère la plus légitime ne pouvait faire prendre ces larmes pour une trahison. Ils me rendirent la justice de reconnaître que si j'avais un cœur de parent, les lois sacrées de la patrie ne pouvaient être méconnues. Mon oncle, Auguste Barras, dont les opinions paraissaient suspectes alors, ne se trouva pas heureusement dans la ville rebelle.

Mme Lapoye, qui avait si généreusement favorisé l'évasion de nos secrétaires des cachots de Toulon, n'avait pu les suivre quand ils s'échappèrent de la ville. Lors du siège, la première bombe qui fut tirée tomba dans sa chambre : et son mari commandait une division de l'armée assiégeante ! Mme Lapoye fut miraculeusement sauvée.

La perte des ennemis fut évaluée à dix mille hommes. Nous prîmes plusieurs arrêtés pour rétablir l'ordre, et l'on fit cesser tout pillage, suite malheureuse d'une pareille catastrophe. C'étaient les sectionnaires eux-mêmes, premiers auteurs de tant de malheurs, qui étaient les premiers pillards. Les effets laissés par les rebelles et les ennemis furent évalués à deux millions. Un million fut affecté en indemnité à l'armée.

Tout ce que je viens de retracer établit assez la trahison et les massacres commis par la classe des privilégiés d'une ville dont la classe populaire fut toujours dévouée à la République. L'armée assiégeante fut bien loin d'exercer dans sa victoire les vengeances que la malveillance lui attribua. On

voit que l'exécution des ordres plus que rigoureux des comités de gouvernement fut suspendue et ajournée.

Saliceti, Moltedo et Ricord restèrent à Toulon. Ils furent ensuite remplacés par d'autres députés. Ceux-ci amenèrent avec eux des hommes déconsidérés qui facilitèrent de nouvelles réactions. Ces réactions du Midi sont de celles dont on ne peut assigner la fin. Commencées à Avignon, à Marseille, à Toulon dans tous les pays circonvoisins, avant 1793, elles se prolongeront à des époques bien avancées sous la Convention, sous le Directoire. Croirons-nous qu'elles aient jamais été éteintes, lorsque le ci-devant comtal d'Avignon deviendra, en 1815, le nouveau théâtre d'un des plus épouvantables crimes qui aient été commis de mémoire d'homme, l'assassinat du maréchal Brune, que ses bourreaux ont eu l'impudente férocité de travestir en un suicide ! Cette invention n'a aucun exemple pareil dans l'histoire : elle est toute moderne !....

La reprise de Toulon vient sans doute de prendre sa place dans l'histoire, parmi les grands faits d'armes qu'elle conservera. Sa gloire ne risque point d'être effacée par ce qu'il est réservé aux armées de la République de conquérir bientôt. Quelque brillants que puissent être des triomphes postérieurs, ils ne peuvent obscurcir, encore moins effacer, ceux qui les ont précédés. Celui dont je parle a le mérite incontestable d'être l'un des premiers obtenus par les armées républicaines : elles commençaient à prouver que rien ne serait impossible à la valeur française. La route de l'audace fut alors frayée. Je craindrais de paraître abonder dans une cause personnelle, si j'exprimais l'enthousiasme que réveille encore en moi le souvenir de mes premières années. Sans doute je ne vois pas pourquoi je me séparerais de l'honneur qui peut m'en revenir pour ma part ; j'y ai coopéré de tous mes efforts, de très bon cœur et non sans quelques succès, mais le véritable vainqueur des coalisés de Toulon, le véri-

table « preneur » de la ville, si l'on peut ainsi dire, ce n'est pas un autre que le général Dugommier, c'est à Dugommier qu'en appartient l'immortel trophée!

La prise du général O'Hara, attribuée à Bonaparte, le vaisseau anglais qu'il aurait coulé bas, le plan de campagne auquel il aurait participé, sont autant d'assertions fausses imaginées par celui qui en a imaginé bien d'autres, répétées par ses flatteurs le jour où il a eu de l'argent pour les payer. Bonaparte donna quelques preuves de son talent militaire qui commençait à se développer; mais il n'agit que secondairement dans cette circonstance. Je le répète, le véritable « preneur » de Toulon, c'est Dugommier.

Les troupes de l'armée sous Toulon furent de suite distribuées aux armées d'Italie et des Pyrénées. Dumerbion prit le commandement de la première, Dugommier fut envoyé à la tête de celle des Pyrénées, où il devait être tué, après plusieurs combats glorieux qui décidèrent la paix avec l'Espagne. Quant à Bonaparte, après le siège de Toulon il fut nommé général de brigade avec ordre de se rendre à l'armée d'Italie, sous les ordres du général Dumerbion : ce fut là qu'il se lia, par la protection d'Arena, avec Robespierre jeune, Ricord et sa femme, devenus depuis ses protecteurs. Dès la première armée d'Italie, où, n'étant encore qu'officier très subalterne, il avait déjà le désir et le système d'arriver par tous les moyens, Bonaparte, croyant que celui des femmes était puissant, faisait assidûment la cour à la femme de Ricord, qu'il savait avoir beaucoup d'empire sur Robespierre jeune, collègue de ce député. Il poursuivait Mme Ricord de tous les égards, lui ramassant ses gants, son éventail, lui tenant, quand elle montait à cheval, la bride et l'étrier avec un profond respect, l'accompagnant dans ses promenades à pied le chapeau à la main, paraissant trembler sans cesse qu'il ne lui arrivât quelque accident.

Avant le départ des généraux et des représentants du

peuple, qui avaient reconquis Toulon, lorsque les exécutions militaires auxquelles il avait été impossible de se soustraire n'étaient pas encore terminées, d'après le vœu des Toulonnais républicains, peuple et fonctionnaires, les comités révolutionnaires, qui avaient remplacé les comités royalistes, voulurent nous donner un repas d'amitié et de fraternité. Une table de cent couverts était dressée, autour de laquelle était rangé un bon nombre de patriotes qui justifiaient tout à fait le titre de « sans-culottes » dont on était alors paré, tant ils étaient déguenillés. Parmi les représentants du peuple était déjà assis Fréron, et parmi les militaires le jeune capitaine dont j'avais remarqué et apprécié le caractère et l'activité avant le siège. Il était aussi déguenillé et remarquable par son sans-culottisme qu'il m'avait paru l'être par ses dispositions précoces dans l'art de la guerre. On m'avait fait l'honneur de m'attendre, et lorsque j'arrivai, je trouvai ma place vacante, en signe de distinction. J'avouerai que, malgré toutes mes bonnes dispositions pour rendre justice aux hommes du peuple qui avaient tant mérité dans ce grand combat de la liberté, je fus surpris de la composition de ce repas, dont la plus franche nature faisait un peu trop les frais. Je crus devoir à notre caractère de représentants du peuple de penser et de dire que peut-être, en fraternisant tout à fait de cœur avec nos concitoyens, nous devons dîner un peu plus de côté, c'est-à-dire nous faire placer, à un autre étage, une table où nous pussons encore nous occuper des affaires de la République sans être dérangés et distraits par la cohue. Je me voyais salué fort respectueusement par le jeune capitaine, qui, tout prêt qu'il était à dîner avec les sans-culottes, me témoignait par son regard et ses politesses, qui ressemblaient à des genuflexions, le désir de venir avec les représentants du peuple et de jouir déjà d'un privilège. Je lui dis : « Capitaine, tu viendras dîner avec les représentants ». Bonaparte, me remerciant, me montrait ses coudes percés, qui lui donnaient l'inquiétude

de n'être pas présentable à notre couvert. Quoique nous fusions alors très peu occupés de toilette, il était difficile cependant de ne pas convenir que le capitaine aurait pu avoir un habit plus propre. « Va te changer, lui dis-je, au magasin militaire; j'en donne l'ordre au commissaire des guerres », ce qui fut exécuté. Bonaparte reparut l'instant d'après avec un habit complet, équipé à neuf des pieds à la tête, se tenant à la distance la plus respectueuse des représentants du peuple, et toujours le chapeau à la main, il le portait aussi bas que son bras pouvait descendre. Le dîner se passa comme alors : beaucoup de patriotisme, une conversation très ardente, dans laquelle Bonaparte se mêlait par intervalles avec la plus grande vivacité; mais, commençant déjà le double rôle qui était dans son caractère, il trouvait le temps d'alterner entre le repas des représentants du peuple, dont il était si heureux et si fier, et celui des sans-culottes, rangés dans l'autre salle, auxquels il allait comme offrir des regrets de n'être point avec eux, et faire les coquetteries italiennes dont on peut entrevoir ici le prélude, et dont la suite fera probablement connaître bien d'autres détails.

CHAPITRE XVII

Je retourne à Fox. — Acclamations sur ma route. — Mort de mon père. — Vexations contre ma mère et ma femme. — Fin malheureuse de Bayle et de Beauvais. — Mort de Luckner, Custine, Houchard, des Girondins, etc., de la Reine. — Parole mémorable de Marie-Antoinette sur le Collier. — Fabrication de libelles. — Imprudence des ministres. — Lamotte devant l'Assemblée constituante ; devant l'Assemblée législative ; devant le directeur du jury. — Conduite du comité de Salut public à l'égard de Lamotte. — Système de l'affaire du Collier. — Imitateurs. — Le cardinal vérifie la d'Oliva dans sa retraite ; constate son identité ; reconnaît la méprise avec la Reine. — Fin de Cagliostro. — Lamotte survit. — Octogénaire encore agissant. — Le Comité de Salut public. — Ma réception. — Contraste à la Convention nationale. — Je suis dénoncé. — Régime de la Terreur. — Puissance du désintéressement. — Robespierre. — Le menuisier de la rue Saint-Honoré. — Caractère de Robespierre. — Son pouvoir immense. — Causes de la Terreur. — Robespierre en est-il le principe ? — Influence de son opinion. — Daubigny. — « On n'a point volé quand on a fait le 10 Août. » — Je vais voir Robespierre. — Cornélie Copeau. — Tableau d'intérieur. — Danican et Brune épluchant des herbes. — Robespierre à sa toilette. — Son impudence glacée. — Le tutoiement lui déplaît. — Sa ressemblance avec qui ? — Il ne nous dit rien. — Je fais un éclat à la Convention. — Mes dénonciateurs confondus. — Granet et Thibaudeau. — Toilette de ces messieurs à la Convention et sous l'Empire. — On approuve ma conduite. — Les jacobins y applaudissent. — Tourmente révolutionnaire. — Dumouriez. — Dampierre. — Custine. — Houchard. — Danton. — Son caractère. — Entretien de Danton, Laignelot et Robespierre. — Crise de la Convention nationale. — Camille Desmoulins. —

Le Vieux Cordelier. — *Phélippeaux*. — *Discussion dans la cour du Carrousel*. — *Mâle énergie de Danton*. — *Il sauve Paris et la France*. — *Il est traduit au Tribunal révolutionnaire*. — *Ses amis l'abandonnent*. — *Brune le trahit*. — *Sa mort*.

Après que Toulon nous fut rendu, on m'y adressa de toutes les communes du département du Var de nombreuses félicitations qui exprimaient l'enthousiasme de la reconnaissance; et quand je quittai cette ville pour retourner à Fox, partout sur mon passage dans ces mêmes contrées où naguère j'étais poursuivi comme un transfuge dont la tête était mise à prix, je fus accueilli par ces exclamations qu'on réserve aux vainqueurs.

Pluviôse
an II.

En rentrant dans ma famille, qui pleurait encore la perte de mon père, mais qui s'était accrue, comme je l'ai annoncé, d'une épouse que je devais à la sollicitude de mon excellente mère, je trouvai tout bouleversé. Ma mère et ma femme avaient éprouvé toutes sortes de vexations. Des sectionnaires armés d'une commune voisine étaient venus pour m'arrêter et me conduire à Toulon. Après s'être assurés de mon absence, ces misérables s'étaient emparés de mes armes, et, en se retirant, avaient vomi des imprécations et des menaces contre les miens. Une procédure fut instruite; deux individus arrêtés et jugés furent incarcérés : j'obtins des autorités et des tribunaux qu'aucune autre poursuite ne fût exercée contre les autres prévenus, dont plusieurs appartenaient à la commune de Taverne.

Les représentants Bayle et Beauvais, qui m'avaient laissé à l'armée d'Italie, et s'étaient réfugiés à Toulon, s'y étant trouvés au moment de la rébellion, furent jetés dans des cachots infects, au fort la Malgue, par les sectionnaires. Beauvais, qui eut la douleur d'y voir périr son collègue, et dont la santé était gravement altérée, rendu à la liberté, vint me demander de l'argent pour se rendre à Montpellier, où il croyait la rétablir : il y termina bientôt sa carrière.

Tels étaient alors les soins et les soucis de la représentation nationale, en présence de la coalition des rois : heureux encore si les travaux de la guerre, ses fatigues, ses privations eussent été nos seules peines!...

En rentrant dans Paris, je fus dans le cas de ressentir des peines bien autrement graves que celles que nous avons éprouvées jusqu'alors. Au milieu des opérations décisives qui nous absorbaient devant Toulon, nous avons été en quelque sorte séparés de Paris, par la pensée comme par la distance des lieux. Les nouvelles que nous recevions étaient de celles sur lesquelles nous n'avions aucune action, mais dont l'exemple impérieux entraînait souvent une fatale imitation. Quelque terribles d'ailleurs que fussent en général les actes qui s'exécutaient à Paris, nous n'avions pas l'idée de l'état des choses et du degré où elles étaient arrivées. C'était le moment où, comme on l'a dit, le tombereau de la mort semblait avoir acquis la vitesse des chars qui écrasaient tout; où le collier de la guillotine était si horriblement couvert du sang des victimes les plus diverses. C'étaient les généraux Luckner, Custine, Houchard; c'étaient Barnave, Bailly, Manuel, Rabaut Saint-Étienne; c'étaient les Girondins en masse qui venaient de périr. La reine Marie-Antoinette avait précédé toutes ces victimes. Au sujet de cette dernière catastrophe, si gratuitement atroce, et sans motif comme sans but, j'entendis raconter que l'affaire du Collier avait été l'un des griefs, ou plutôt l'un des prétextes imputés à l'infortunée Reine dans le procès sans pudeur qu'on venait de lui faire. J'avais dès la première époque entrevu la portée de l'audacieux attentat de Lamotte, et en voyant jusqu'où il l'avait suivi, je n'acquis qu'une preuve de plus de cette horrible loi des êtres dépravés, que les bourreaux ne pardonnent jamais à leurs victimes.

J'ai dit que Lamotte, condamné aux galères perpétuelles en 1786, s'était enfui à Londres au moment où sa femme

était fouettée, marquée à Paris, puis mise en détention à la Salpêtrière, où elle resta deux ans. Elle s'échappa depuis de la Salpêtrière, à la faveur du tumulte de 1789. Voici comment s'exprime à ce sujet M. Lacretelle jeune (dans son *Histoire de France du XVIII^e siècle*, livre XVIII, p. 129) :

« La femme Lamotte s'échappa, dit-il, de la Salpêtrière, avec la femme de l'empoisonneur Desrues, et alla trouver en Angleterre son mari qui possédait encore des débris du collier. Ce couple infâme publia en 1789 un libelle qui surpassait en turpitudes et en absurdités les plus monstrueuses productions de ce genre. L'excès ou plutôt l'évidence de la scélératesse ôta tout effet aux dénonciations de l'imposture. On ne peut lire ce libelle sans avoir la conviction que la Reine n'eut jamais aucune communication avec des êtres dont la présence eût avili le trône. »

Tous les autres historiens sont d'accord avec M. Lacretelle ainsi qu'avec l'arrêt du parlement, qui, comme on le sait, ne fut rendu qu'après plus d'une année d'instruction, pour reconnaître que l'affaire du Collier fut, non seulement l'un des premiers effets d'une odieuse calomnie, mais le prototype de l'horrible diffamation, transformée depuis dans l'acte d'accusation qui a conduit la Reine au supplice. Elle a souvent répété que « tous ses malheurs remontaient à l'imposture de Lamotte ».

L'infâme Mémoire apporté à Paris par Lamotte, accouru de Londres dans cette capitale pendant le mouvement de 1789, fut publié sous la rubrique de Londres. Ce dégoûtant libelle ajoutait, s'il est possible, aux forfaits de la première affaire, jugée peut-être avec trop de douceur par le parlement. C'est dans ce Mémoire, signalé par Lacretelle, que se trouvent ces monstrueuses fabrications de lettres que n'a jamais écrites l'infortunée princesse, où on lui fait « tutoyer » le cardinal de Rohan, où on la représente en commerce de prostitution.... Ici la plume s'arrête....

Cependant les ministres du Roi, croyant atténuer les afflictions que causaient à la Reine ces publications de la scélératesse, imaginèrent d'en acheter l'édition. Mais la première, qu'on croyait avoir détruite et éteinte en la payant au poids de l'or, fut bientôt suivie d'une autre, et Lamotte eut l'impudeur toujours renaissante de recommencer la vente de son infamie, jusqu'à huit et dix fois consécutives, tantôt sous la rubrique de Neufchâtel, tantôt sous celle de Hambourg, etc. C'est dans les fours de Sèvres que les ministres firent brûler les marchandises livrées qu'ils croyaient les dernières. Par une suite de la fatalité, cette opération fut encore calomniée. Lamotte répandit le bruit que c'étaient des correspondances secrètes de la Reine avec l'Autriche qui avaient été brûlées, et il continua de multiplier les publications qu'il avait si fréquemment vendues! Tant il est vrai que c'est une erreur souvent bien funeste de croire que l'argent puisse désarmer le crime, lors même que la cupidité est son premier mobile.

J'achève l'histoire de Lamotte, depuis 1789 où il crut avoir trouvé l'impunité de ses anciens crimes sous la protection des nouveaux qu'il venait de commettre. En même temps qu'il attaquait la Reine par de nouvelles calomnies, il s'imagina pouvoir profiter de la discorde commencée entre la Cour et l'Assemblée constituante, pour se présenter à celle-ci comme une victime du despotisme. C'est un hommage à rendre à l'Assemblée constituante que, malgré tous ses différends avec la Couronne, elle aurait cru se manquer à elle-même en écoutant la singulière prétention de Lamotte; et sur les pétitions qu'il datait de Londres, l'Assemblée constituante passa chaque fois à l'ordre du jour avec le plus profond mépris.

Mêmes pétitions de Lamotte à l'Assemblée législative, rejetées avec le même mépris, quoique le mouvement révolutionnaire devînt tous les jours plus violent contre la Cour.

Non seulement Lamotte fut alors repoussé partout, mais il fut repris de justice par les tribunaux qui venaient de se réorganiser en 1792, et envoyé devant le directeur du jury, peu de temps avant le 10 Août. Mais la journée du 10 Août éclata et Lamotte parvint à s'échapper dans la bagarre, ainsi que sa femme s'était échappée au 14 juillet 1789.

La Révolution suit sa marche, ou plutôt sa course, devenue celle d'un torrent. Le règne de la Terreur est arrivé. La Reine vient de périr et Lamotte espère enfin tenir le triomphe fondé sur la ruine de sa victime. Après être venu à Paris contempler le couteau sanglant dirigé, aiguisé par ses soins, il était retourné à Bar-sur-Aube, sa ville natale, pour jouir de la fortune, fruit de son larcin effronté. Mais le Comité de Salut public ne dérogea point à la conduite de l'Assemblée constituante, ni à celle de l'Assemblée législative sur un point de morale aussi important : il ordonna l'arrestation de Lamotte, regardé non seulement comme un scélérat de tous les temps et de tous les régimes, mais dénoncé de plusieurs côtés comme un agent de l'Angleterre.

Je laisse ici l'histoire de ce Lamotte qui, quoique déjà fort ancienne, n'est point surannée, puisque les uns l'ont comme défigurée, les autres ne l'ont point connue du tout. Je l'ai racontée avec les détails les plus sommaires, mais les plus indispensables pour en donner une idée juste. L'affaire du Collier, très simple dans son principe, n'en est pas moins une conception des plus audacieuses par l'exécution, dont les conséquences étaient si périlleuses pour ses auteurs. Tout leur système reposait sur cette idée qui est le nœud et le fondement des drames les plus intéressants dans la représentation sur le théâtre de la comédie comme dans la tragédie : « faire parler de l'un à l'autre des personnages qui ne peuvent se voir ni s'entendre et à qui leur situation physique ne permet pas de vérifier ce qu'on leur a fait dire et ce qu'on dit en leur nom ». Ce genre d'intrigues, dont l'invention pourrait

être attribuée aux auteurs dramatiques, si l'invention dans cet art était elle-même autre chose que l'imitation, m'a paru extrêmement curieux et important à dévoiler : non pas seulement en raison de l'horrible malheur qui en a été la suite, mais parce qu'il a fait école, et qu'il est devenu depuis, pour d'autres intrigants politiques, non pas plus ingénieux, mais aussi impudents que Lamotte, le prototype des agences les plus viles qu'ils ont exercées sur la Révolution et la contre-révolution, en ne servant ni l'une ni l'autre, en les trompant toutes les deux, et en mystifiant tout le monde, les gouvernements comme les princes et les particuliers dont ils pouvaient extorquer de l'argent. Je nommerai plus tard, et signalerai les êtres vils que je ne fais qu'indiquer, et que j'annonce avoir été les applicateurs et les imitateurs du système que Lamotte a le premier imaginé pour escroquer le collier.

Pour en finir avec tous ces misérables qui ont figuré dans l'affaire de Lamotte en 1786, voici ce que j'ai su des principaux. J'ai appris que, retiré depuis la Révolution dans la partie de ses possessions ecclésiastiques qui le mettait hors de France, le cardinal de Rohan, voulant, comme passe-temps de sa retraite, éclaircir tout à fait vis-à-vis de lui-même ce qui lui était arrivé, notamment dans le bosquet de Trianon, avait fait venir de Paris en 1792 la d'Oliva qui s'y trouvait encore; qu'il avait comparé l'identité de la personne, et reçu d'elle-même l'aveu de toute la conspiration dont il avait été le sujet : l'innocence de la Reine et les crimes de Lamotte n'avaient pas besoin de cette preuve de plus. Mlle d'Oliva, que ses ennuis et ses vicissitudes n'avaient pas encore autant éraillée que Cunégonde, parvint à se faire croire encore assez intéressante, aux yeux d'un certain juge germanique résidant à Strasbourg, pour être goûtée et épousée. On peut dire qu'en cette circonstance l'amour et la justice réunirent leur double bandeau. Le prétendu comte de Cagliostro a ter-

miné moins heureusement que Mlle d'Oliva sa carrière d'intrigues. Ce charlatan, sorti des prisons de France, se sauva depuis à Rome. Après d'autres aventures et d'autres traits de son métier, il fut jeté dans un cachot infect, et régulièrement étranglé par ordre suprême. Quant au premier metteur en œuvre de la machination du Collier, le prétendu comte de Lamotte, je sais qu'il a survécu à tous ceux qu'il a trompés et fait immoler : je sais, au moment où j'écris mes Mémoires, qu'agé de quatre-vingts ans (plus de quarante-quatre sont écoulés depuis l'affaire du Collier), Lamotte, après avoir honteusement mangé le fruit de diverses escroqueries qui ont succédé à celle du Collier, vit encore, et que les restes de cette ignoble existence sont consacrés à de nouveaux complots qui ne peuvent plus être pour sa fortune aussi heureux que le premier.

Il y avait déjà deux jours que j'étais de retour à Paris, comme étourdi de tout ce qui s'y passait, me demandant réellement où j'étais, faisant à tout le monde des questions qui n'obtenaient que des réponses évasives, lorsque je m'éveillai comme en sursaut, apprenant que mon arrivée était connue des membres du Comité de Salut public, et qu'on était fort surpris que je n'eusse pas été y porter déjà mes comptes et mes hommages. Je me rendis donc au Comité de Salut public. Robespierre, Billaud, Carnot, Barère, Prieur de la Côte-d'Or, Robert Lindet étaient en séance. J'imaginai n'être pas sans droit de trouver dans leur accueil l'expression de quelque satisfaction. Sans que je m'abusasse sur la grandeur du service que nous venions de rendre en reprenant Toulon et en chassant les coalisés de ce point important de la Méditerranée, nous avons entendu un cri universel proclamer que nous avons sauvé la République ; la Convention nationale elle-même avait décrété que l'armée et les représentants du peuple avaient bien mérité de la Patrie : ici venait expirer l'écho de la reconnaissance nationale. Les membres du

Comité, en me voyant entrer, restèrent assis et gardèrent le silence, les yeux fixés sur leurs portefeuilles. Il y avait de quoi pouvoir se livrer à quelque inquiétude sur une pareille réception, si j'avais ignoré que telle était la manière sèche et froide des membres de ce gouvernement : ils auraient craint de gâter le citoyen auquel ils auraient dit un mot aimable le plus justifié; ils auraient cru que c'était une familiarité qui les faisait déroger à leur autorité. Une pareille doctrine était autant dans le caractère que dans les principes de ces gouvernants généralement et individuellement plus âpres, acerbes, comme l'a dit l'un d'entre eux, et tous plus bilieux et irritables les uns que les autres. Resté debout et sans qu'aucun d'eux me fit l'invitation de m'asseoir, je donnai quelques détails sur la situation où j'avais laissé le Midi : aucun signe d'adhésion ni de contradiction ne fut donné à mon rapport; aucune question ne me fut faite sur des affaires d'un intérêt aussi flagrant. Seulement, lorsque j'eus parlé et offert de donner au Comité tous autres renseignements qu'il pouvait désirer, Billaud, prenant la parole, sans être président¹, me dit sèchement : « Cela suffit, citoyen représentant; le Comité t'a entendu, et te fera appeler lorsqu'il aura quelque chose à te demander. Tu peux te retirer. » Cette permission de me retirer m'était trop agréable, pour ne pas en user avec une prompt obéissance. Je me rendis dans la salle de la Convention : dès que je fus aperçu, des applaudissements unanimes se firent entendre et tous les membres présents à la séance s'empressèrent autour de moi. Les félicitations que je reçus de l'assemblée entière, le silence du Comité de Salut public, qui pouvait être considéré comme un genre de félici-

1. « Il n'y a jamais eu de président dans ce Comité : toutes les discussions s'y faisaient en conversation libre, abrégée et sans formes régulières, vu l'immensité des affaires et la conformité d'opinion politique des membres. La froide réception faite à Barras vint sans doute des renseignements reçus à son sujet, et surtout de ce qu'il était signalé comme étant, dans la Convention, d'un parti opposé aux membres du Comité. » Note autographe de Prieur de la Côte-d'Or, écrite au crayon en marge du manuscrit. (G. D.)

tation à sa manière, purent me faire penser que ma mission à l'armée de Toulon était approuvée. Aussi, naturellement je pouvais espérer que je serais excepté des dénonciations portées alors contre beaucoup de représentants du peuple qui avaient eu des missions. J'étais escorté encore par les congratulations de plus de deux cents sociétés populaires et de toutes les autorités de la Provence, accompagnées des procès-verbaux des plus honorables. Mais ces félicitations avaient déplu à plusieurs membres du Comité, dont quelques-uns étaient partisans de Brunet, ainsi qu'à la minorité des députations des Bouches-du-Rhône et du Var. Ce parti, dans son humeur jalouse, m'avait dénoncé pour avoir destitué, disait-il, le tribunal révolutionnaire de Marseille ainsi que la municipalité de cette ville.

On voit tout ce que l'époque dont je viens de retracer une idée présentait de difficultés et de dangers à ceux qui, comme nous, ayant rempli de terribles devoirs, avaient pu donner lieu à de grandes inimitiés. Elles cherchaient naturellement le moyen de se manifester sous les formes qu'elles croyaient le plus à propos de revêtir ; quel triomphe ne pouvaient-elles pas obtenir dans cette mêlée universelle, où l'on se battait et où l'on se tuait comme dans la nuit ? Nous étions alors la proie de la Terreur, et Robespierre était certainement le chef visible et suprême de ce régime dont il avait proclamé le système. Il n'y a pas de plus grande puissance dans les révolutions que celle du désintéressement et de la probité, parce qu'elle parle à tous les intérêts, et qu'elle paraît offrir à tous des garanties : chez les anciens, cette puissance fut la première de toutes. La civilisation moderne l'a vainement reléguée parmi les rêves de la Grèce et de Rome. Toutes les fois que le peuple sera convaincu de l'intégrité d'un personnage qui s'avance pour le défendre, il y aura entre eux un contrat à la vie et à la mort. Ainsi, à cette époque d'une régénération qui avait eu pour point de départ l'indignation contre

l'improbité de l'ancien régime, l'homme dont les mœurs et la conduite offraient le plus de contraste avec la corruption si justement odieuse, devait prendre une première place dans l'opinion publique, et ne pouvait manquer d'exercer un grand empire sur la multitude.

Robespierre était donc parvenu à une véritable dictature par sa réputation d'incorruptibilité et, pour ainsi dire, d'immobilité politique : il n'avait jamais varié de langage, de manières, de costume. Toujours poudré, alors que la poudre était proscrite, en même temps toujours atrabilaire, triste, tel qu'il s'était présenté aux États généraux, tel il était resté depuis : et c'est ainsi que naturellement et à son insu peut-être, il était arrivé à un degré de suprématie qui faisait trembler tout le monde et lui-même, effrayé de garder un pouvoir qu'il n'osait plus abdiquer.

Sans doute la cause de la Terreur, comme celle de toutes les grandes crises politiques qu'on a appelées des phénomènes, cette cause n'est pas une, et n'est elle-même qu'un effet de beaucoup de causes antérieures. Ainsi, le 2 Septembre, la journée du 10 Août et, si l'on remonte plus haut, toutes les journées de la Révolution, notamment le 14 Juillet, peuvent être regardées comme des commencements de la Terreur, dans ce sens que, la victoire ayant couronné tous les actes populaires, les vaincus n'avaient pu obtenir, même comme une grâce, la ressource de la fuite, qu'après les plus humbles protestations, et il était établi comme fait constant, et en quelque sorte comme principe, que rien ne pouvait plus résister au mouvement de la Révolution.

Mais quelque attention anatomique qu'on porte dans la dissection et l'examen de ce cadavre de la Terreur, on est pourtant forcé de reconnaître, en regardant cette Terreur, soit en elle-même, soit dans les individus qui la produisirent, qu'elle avait en elle une cause première supérieure à toutes celles que nous venons d'énoncer, et qu'elle présente à l'in-

vestigateur le plus curieux quelque chose d'un véritable mystère. Robespierre, ont dit quelques-uns de ses partisans et même des juges impartiaux, n'en était pas le premier principe. Je leur répons que, Robespierre mort, la Terreur a cessé d'exister; qu'elle a bien eu quelques combats d'agonie, mais qu'elle a fini par être enterrée avec lui. J'anticipe sur ce dernier épisode, pour approfondir, s'il est possible, cette question de la Terreur en l'identifiant plus étroitement avec la personne de Robespierre, qui parut se confondre avec elle, et en examinant aussi le mode d'exercice du pouvoir qu'il avait en ce moment.

Robespierre, vainqueur de tous ses ennemis personnels, qu'il était parvenu à faire considérer comme les ennemis de la République, était devenu dans la Convention une espèce de tribunal auquel chacun croyait devoir se référer pour obtenir un jugement sur les choses dont il pouvait être accusé: on imaginait se mettre en sûreté dès que Robespierre aurait prononcé l'absolution.

Qu'on juge du degré de puissance que cet homme exerçait, par un trait que je me rappelle. Un ardent révolutionnaire qui avait coopéré à la journée du 10 Août, Daubigny, ayant pénétré dans le château des Tuileries, à la suite de la bataille, avait pris dans une armoire d'un cabinet de Louis XVI un paquet d'assignats d'une cinquantaine de mille francs. Saisi en flagrant délit, les assignats dans sa poche, les pièces au procès, ses coopérateurs eux-mêmes voulaient lui faire le sien. Robespierre, à qui il plaisait de défendre Daubigny, dit d'une voix haute et arrogante: « On n'a point volé quand on a fait le 10 Août ». Tout autre que Robespierre qui eût osé tenir un pareil langage dans ces instants terribles, eût le premier subi le sort du coupable. Eh bien, Robespierre eut le pouvoir non seulement de le faire mettre en liberté, mais de l'élever à l'une des premières places de l'époque: il en fit un adjoint du ministre de la guerre.

Quant à moi, dans le trouble que, malgré toute ma fermeté, je ne pouvais ne pas éprouver au retour de ma mission de Toulon où je me voyais l'objet de beaucoup d'accusations les plus injustes, où j'étais calomnié sur les circonstances mêmes où je pouvais être louable, moi aussi je fus, je ne sais comment, entraîné par Fréron qui était très affectonné pour Robespierre, et qui s'en croyait aimé. Je me décidai à me rendre chez cette omnipotence, ce représentant de la pureté républicaine, l'incorruptible par excellence.

Je n'avais jamais aperçu que fort rapidement Robespierre sur les bancs ou dans les corridors de la Convention : nous n'avions eu aucune relation particulière. Son attitude froide, sa résistance à toute prévenance, m'avaient tenu dans la réserve que me dictait ma propre fierté envers mon égal. Fréron attachait à cette démarche beaucoup d'importance pour notre tranquillité. Nous arrivâmes à la demeure de Robespierre. C'était une petite maison située rue Saint-Honoré, presque vis-à-vis la rue Saint-Florentin; je la crois disparue aujourd'hui, à cause de la percée de la rue Duphot, qui a été faite à cette place. Cette maison était occupée et possédée par un certain menuisier en bâtiments, appelé Duplay. Ce menuisier, membre de la Société des Jacobins, y avait rencontré Robespierre; il s'était, ainsi que toute sa famille, enthousiasmé de l'orateur populaire, et avait obtenu l'honneur de le loger et de l'héberger à sa table : dans ses moments de loisirs, Robespierre commentait l'*Émile* de Jean-Jacques Rousseau, et l'expliquait aux enfants du menuisier, comme un bon curé de village explique l'Évangile à ses paroissiens. Touchés et reconnaissants de ces soins évangéliques, les enfants et les garçons d'atelier de l'honnête artisan ne laissaient point sortir l'hôte objet de leur culte sans l'accompagner dans les rues jusqu'à la Convention nationale, pour défendre ses précieux jours que sa poltronnerie ordinaire et la flatterie de ses courtisans commençaient à lui faire

voir comme menacés de toutes les attaques de l'aristocratie contre l'incorruptible tribun du peuple.

Pour arriver à l'hôte si éminent qui daignait habiter dans la modeste bicoque, il fallait traverser une longue allée garnie de planches, destinées à la menuiserie. Cette allée était terminée par une petite cour de sept à huit pieds en longueur et largeur, tapissée de même de planches. Un petit escalier de bois menait à une chambre au premier. Avant d'y monter, nous aperçûmes dans la cour la fille du menuisier Duplay, propriétaire de la maison. Cette fille ne céda à personne le plaisir de donner des soins à Robespierre. Comme les femmes de ce genre se mêlaient alors aux opinions, et que celle-ci en avait de très prononcées, Danton avait surnommé *Cornélie Copeau* celle qui n'était point la mère des Gracques. Cornélie paraissait achever d'étendre du linge dans la cour : elle tenait à la main une paire de bas de coton rayés, suivant la mode d'alors, et qui étaient très certainement de ceux que nous voyions tous les jours aux jambes de Robespierre, lorsqu'il paraissait à la Convention. De l'autre côté, la mère Duplay, assise entre un baquet et un saladier, épluchait des herbes. Deux hommes vêtus en militaires, et dans l'attitude du respect, paraissaient s'unir au travail du ménage et complaisamment éplucher aussi des herbes, afin de causer plus librement à la faveur de cette familiarité. Ces deux militaires, depuis célèbres dans des positions différentes, étaient l'un le général Danican, qui depuis s'est cru royaliste au 13 Vendémiaire, et qui croit peut-être l'être encore parce qu'il est pensionné de l'Angleterre; l'autre était le général, depuis maréchal, Brune.

Fréron et moi, nous disons à Cornélie Copeau que nous venons visiter Robespierre. Elle commence par nous répondre qu'il est absent, puis nous demande s'il nous attend. Fréron, qui connaissait le local, continuait à avancer vers l'escalier : la mère Duplay faisait à sa fille des signes négatifs,

pour empêcher d'entrer. Les deux généraux eux-mêmes, s'unissant et souriant à la pensée des deux femmes, nous disaient en regardant alternativement nous et elles, à elles qu'il n'y était pas, à nous qu'il y était. Cornélie Copeau, voyant Fréron insister et ayant déjà franchi deux marches, se met au-devant de lui et s'écrie : « Eh bien, je m'en vais prévenir », et du bas de l'escalier, tout en marchant avec précipitation, elle s'écrie encore : « C'est Fréron et son ami, dont je ne sais pas le nom ». Fréron dit : « C'est Barras et Fréron », comme s'annonçant lui-même, en passant la porte d'entrée de la chambre de Robespierre qui venait d'être ouverte par Cornélie Copeau, et nous la suivant immédiatement. Robespierre était debout, enveloppé d'une espèce de chemise-peignoir : il sortait des mains de son coiffeur, sa coiffure achevée et poudrée à blanc. Les besicles qu'il portait ordinairement n'étaient point sur son visage, et à travers la poudre qui couvrait cette figure déjà si blanche à force d'être blême, nous apercevions deux yeux troubles que nous n'avions jamais vus sous le voile des verres. Ces yeux se portèrent vers nous d'un air fixe et tout étonné de notre apparition. Nous le saluâmes à notre manière, sans aucune gêne, et avec la simplicité des temps. Il ne nous rendit nullement notre salut, se tourna vers son miroir de toilette suspendu à sa croisée donnant sur la cour, puis alternativement vers une petite glace destinée sans doute à orner sa cheminée, mais qui ne la garnissait nullement : il prit son couteau de toilette, racla la poudre qui cachait son visage, en respectant soigneusement les angles de sa coiffure ; il ôta ensuite son peignoir, qu'il plaça sur une chaise tout près de nous, de façon à salir nos habits, sans nous demander aucune excuse et sans même avoir l'air de faire attention à notre présence. Il se lava dans une espèce de cuvette, qu'il tenait à la main, se nettoya les dents, cracha à plusieurs reprises à terre sur nos pieds, sans nous donner aucune

marque d'attention, et presque aussi directement que Potemkin qui, comme l'on sait, ne se donnait point la peine de détourner la tête, et, sans avertissement ni précaution, crachait à la face de ceux qui se trouvaient devant lui. Cette cérémonie achevée, Robespierre ne nous adressa pas la parole davantage. Fréron crut qu'il pouvait la prendre, il me présenta disant : « Voici mon collègue Barras qui a été plus décisif que moi-même et qu'aucun militaire dans la prise de Toulon : nous avons fait notre devoir au péril de notre vie sur le champ de bataille comme nous le ferons à la Convention. Il est bien pénible, lorsqu'on est aussi franc du collier que nous, non seulement de ne pas se voir rendre justice, mais de se voir l'objet des accusations les plus iniques, des calomnies les plus monstrueuses. Nous sommes bien sûrs qu'au moins ceux qui nous connaissent comme toi, Robespierre, nous rendront justice et nous la feront rendre. »

Robespierre gardait le silence; mais Fréron crut remarquer, dans une nuance de ses traits immobiles, que le tutoiement, continuation de l'ancienne habitude révolutionnaire, pouvait lui déplaire, et, suivant son discours, il trouva moyen de substituer à l'instant le mot « vous » pour se réconcilier avec le susceptible et hautain personnage. Robespierre ne laissa apercevoir aucune expression de consentement à cette déférence : il était et restait debout, sans nous offrir de nous asseoir; je lui dis avec politesse que notre démarche auprès de lui était celle de l'estime sentie pour ses principes politiques; il ne me répondit pas un mot, ni ne me laissa démêler aucun signe d'aucun sentiment quelconque dans sa physiologie. Je n'ai rien vu d'aussi impassible dans le marbre glacé des statues ou dans le visage des morts déjà ensevelis. Il n'y a qu'une figure apparue sur la scène politique qui depuis m'ait rendu l'idée que j'eus alors de cette insensibilité d'un vivant qui le dispute à la mort, et même l'emporte sur elle. Cette insensibilité fut-elle un don de nature dans le per-

sonnage actuel, comme dans celui qu'on verra dans la suite? ou fut-elle l'acquisition d'un caractère déjà pervers et perfectionné par les calculs de ce que nous appelons la civilisation? Toujours est-il bien certain que la ressemblance physique que j'ai trouvée entre Marat et Bonaparte, en rapprochant les deux individus sous le rapport de leur mouvement perpétuel et de cette espèce d'ébullition qui les caractérisait, il est, dis-je, bien certain, que sous le rapport contraire, celui de l'insensibilité absolue et en quelque sorte de l'exanimation pendant la vie, Robespierre et le personnage identique qui viendra plus tard dans le cours de ces Mémoires, [Talleyrand,] sont les deux plus étonnantes ressemblances que l'histoire puisse recueillir.

Voilà quelle fut notre entrevue avec Robespierre. Je ne puis l'appeler un entretien, puisqu'il n'ouvrit pas la bouche; il se pinça seulement les lèvres déjà fort pincées, sur lesquelles j'aperçus une espèce de mousse bilieuse qui n'était nullement rassurante. J'en avais bien assez : j'avais vu ce que depuis, avec beaucoup de justesse, on a appelé le *Chat-Tigre*. Pourquoi faut-il qu'après avoir rappelé des traits aussi durs de cette physionomie rébarbative, implacable, je sois forcé de répéter encore que les contemporains à qui il a manqué de connaître la personne physique de Robespierre ne peuvent en avoir une idée plus juste dans tout son ensemble de traits, de figure, d'habitudes, de coiffure [poudrée, soignée, de vêtements recherchés, qu'en regardant l'autre personnage qui, lui aussi, jouera, mais plus longtemps que Robespierre, un grand rôle sur la scène du monde, un rôle moins « primesautier » sans doute que celui du dictateur populaire de 1793; mais qui, quoique secondaire et presque toujours subalterne, est appelé à exercer une grande et trop malheureuse part d'influence dans les affaires de la France. Ce sont deux types originaux qu'il est précieux de ne pas perdre de vue : l'idée même pourrait en dispa-

raître, lorsque le second aura cessé d'exister. Je ne veux point anticiper sur les événements pour peindre dès ce moment le second personnage, en le faisant déjà connaître. Il viendra à son lieu et place et sera représenté par ses actions¹.

N'ayant pas obtenu un résultat plus satisfaisant de ma démarche auprès de Robespierre, la reprochant presque à Fréron, et me la reprochant à moi-même comme une bassesse ou du moins comme une faiblesse, je résolus de m'adresser décidément au tribunal qui ne m'avait point encore manqué, à la Convention nationale elle-même.

Ma conscience et mon courage se montreront encore là. Je demandai qu'il fût fait un rapport général sur ma conduite dans mes différentes missions politiques et militaires, spécialement sur la dernière; je demandai qu'avant ce rapport mes dénonciateurs ne fussent pas seulement écoutés, mais appelés au Comité de Salut public.

Granet seul s'y rendit : il se désista et s'excusa ainsi que ses collègues, en m'assurant qu'ils avaient été trompés. Je le traitai avec mépris : le familier du Comité se sauva, n'étant soutenu par personne. Ce Granet dont je parle, ainsi qu'un certain Thibaudeau qu'on verra paraître plus tard, étaient, à cette époque de sans-culottisme universel, les deux personnages les plus remarquables par le négligé et la saleté de leurs vêtements; ils ne paraissaient plus à la Convention qu'en sabots et en petite veste débraillée appelée *carmagnole*. Comme, après avoir affecté les goûts les plus populaires, il faut se distinguer par d'autres servilités quand arrivent de nouveaux pouvoirs, j'ai été peu surpris de voir dans la suite les mêmes sans-culottes de 1793, MM. Granet et Thibaudeau, l'un comme maire, l'autre comme préfet, rivaliser

1. Barras, dans ce passage, fait, comme un peu plus haut, allusion à Talleyrand. Voir tome II des Mémoires de Barras, chapitre xxx. (G. D.)

d'élégance pour porter la livrée de l'empereur, ses décorations, le chapeau à plumes, l'épée, le jabot et les manchettes de dentelle, bas de soie et boucles d'or aux souliers. Ces travestissements m'ont toujours inspiré le plus profond dégoût : ils m'ont paru révéler le caractère des hommes qui se font un jeu de tout. Les modestes épaulettes de laine de Bonaparte et son habit troué, dont sa misère pouvait bien être une première cause, n'avaient-ils pas aussi un autre principe ? Le système de luxe et de corruption qu'on a vu Napoléon si largement développer dans la suite de son élévation a révélé de reste ce qu'il y avait eu de sincère dans son affectation de simplicité à cette époque révolutionnaire.

La rétractation de Granet au sein du Comité, tout humiliante qu'elle était pour lui, n'étant pas assez publique pour moi, je pris la parole à la Convention nationale, et, désignant de la main les délateurs, je les accusai à mon tour d'avoir excité les vengeances, participé aux dilapidations des fournisseurs du Midi, contribué à l'accaparement des grains. Cette discussion fut aussitôt fermée à mon honneur ; les calomniateurs, se reconnaissant dévoilés, gardèrent le silence. Sur le rapport de Treilhard, il fut décrété que ma conduite « était approuvée dans tous les points ». Je dois dire que la Convention nationale a toujours été confiante et juste à mon égard, lors même que la domination oppressive des comités menaçait plus particulièrement les membres qui ne votaient pas dans leur sens.

La victoire que j'obtins à la Convention fut soutenue d'un égal succès à la Société des Jacobins, plus exagérée alors, s'il était possible, que la Convention nationale elle-même, et qui suivait le terrible exemple de l'épuration de ses membres. J'avais eu le bonheur de passer au scrutin épuratoire qui s'y exerçait avec la plus grande rigueur, et où furent pris, comme dans un piège fatal, tant de membres de la Convention, qui, tels que Fouché lui-même, subirent leur

arrêt d'expulsion. On sait trop que dans ce temps-là ce n'était pas moins qu'un arrêt de mort.

L'année qui venait de s'écouler pendant que j'étais à l'armée avait été pleine des plus terribles événements. Les victoires remportées par Dumouriez en Champagne et en Belgique avaient été suivies de la défaite de Nérvinde, et de la défection de cet illustre aventurier, qu'on peut regarder comme un grand homme, sous beaucoup de rapports. Doué des plus hautes facultés du génie politique et militaire, on peut dire qu'il avait organisé la guerre de la Révolution et la révolution de la guerre. Dampierre, qui avait succédé à Dumouriez, avait péri sur le champ de bataille, et Custine, sur l'échafaud, où était aussi monté Houchard, qui avait remplacé Custine. Au milieu d'une épouvantable tourmente qu'il fallait au moins diriger, la Convention nationale avait décrété le gouvernement révolutionnaire, dont la force, créée pour terrasser l'ennemi extérieur, fut bientôt tournée contre les ennemis personnels et contre les plus purs amis de la République. J'ai dit que, la Gironde et la Montagne s'étant disputé le pouvoir pendant près d'une année, la Gironde avait été vaincue par la commune de Paris, et égorgée par la haine de Robespierre. La guillotine en permanence était comme une divinité à laquelle il fallait toujours offrir de nouveaux holocaustes. « Maintenant est venu le tour de Danton », osèrent dire quelques-uns des êtres féroces qui avaient déjà commis tant de crimes gratuits. Je m'aperçus que l'idée de perdre ce patriote éminent, regardée d'abord comme inconcevable, commençait, depuis mon retour, à germer comme une idée possible. C'est que Danton, le plus énergique et le plus beau révolutionnaire qui ait jamais paru, était déjà montré au doigt comme un modéré, c'est-à-dire un traître, parce qu'il croyait que les excès pouvaient nuire à la Révolution, et qu'il avait réprouvé les exagérations ultra-révolutionnaires. Laignelot, l'un de mes

collègues les plus sincères de la Convention nationale, vint me rapporter que Danton, désirant s'entendre avec Robespierre, avait prié lui Laignelot d'arranger un entretien. On se rendit un matin chez Robespierre. Le dictateur était à sa toilette, dont les anciennes formes prenaient beaucoup de temps. Danton, dès le premier abord, entrant en conversation, dit sans préambule : « Entendons-nous et sauvons la liberté : elle est attaquée par des ennemis bien méchants : ils calomnient et trompent le peuple, qui les considère comme ses amis ». Robespierre, qui ne tutoyait personne, répondit à Danton : « Que voulez-vous dire ? Y a-t-il là quelque application ? Vous pouvez donner à mes discours l'interprétation que vous voudrez : votre mission en Belgique n'est peut-être pas exempte de reproches : vous avez été mal secondé, mal entouré. Lacroix a jeté de l'odieux sur cette mission. »

Danton alors prit un ton fort élevé et lui dit : « Tu parles ici comme les aristocrates : ils cherchent à déshonorer la Convention et les patriotes qui la composent ; jamais je ne souffrirai qu'on les attaque : il ne faut pas diffamer la Révolution en calomniant ceux qui l'ont fondée ». La voix de Danton s'affaiblit : Robespierre, continuant toujours de s'habiller, le regarda et fit un signe de pitié.

Alors Danton, ému, déroula les dangers qui menaçaient la liberté : « Elle périra si l'on attaque ses défenseurs, si la Terreur est portée sur eux, au lieu de s'en tenir à frapper ceux qui conspirent contre elle, et contre lesquels elle fut établie. Avant six mois, toi-même tu seras attaqué, Robespierre, si nous nous divisons. »

La conversation se termina par des politesses affectées. Danton et Laignelot se retirèrent ; ils causaient encore dans la rue de l'entrevue sinistre qu'ils venaient d'avoir ; Robespierre sortant passa près d'eux, et feignit de ne pas les apercevoir.


Il est trop vrai que la Terreur, nécessitée par les manœuvres

vres des aristocrates et des rois, était alors malheureusement tournée contre les citoyens. Les premières victimes étaient les représentants du peuple eux-mêmes. Leurs divisions et leur crainte (*sic*) donnaient aux comités de gouvernement le prétexte de conserver leur cruelle domination; la Convention nationale, à laquelle on criait de toutes parts : il faut sauver la liberté, n'oublia pas seulement de garantir la tête des citoyens, elle laissa prendre et semblait présenter elle-même celle de ses membres. Lorsque ceux des comités seront arrivés à se menacer entre eux, la dissension née de leur propre péril ralliera la Convention contre ses oppresseurs; mais combien de temps doit s'écouler encore! quelle patience et quelle résignation pour arriver à une journée de délivrance!

Cependant le sentiment de l'oppression supportée par la Convention nationale commençait à s'exhaler par les discours intimes et même par les écrits publics de quelques hommes moins timides que les autres. Camille Desmoulins faisait paraître son *Vieux Cordelier*; Phelippeaux publiait ses déclamations sur la mauvaise direction donnée à la guerre de la Vendée, qui la faisait sans cesse renaître de ses cendres.

Sortant un jour de la Convention avec Danton, Courtois, Fréron et Panis, nous rencontrâmes dans la cour du Carrousel plusieurs députés membres des comités. Danton, les abordant, leur dit : « Lisez donc les Mémoires de Phelippeaux ¹. Ils vous fourniront les moyens de terminer cette guerre de la Vendée que vous avez perpétuée pour rendre nécessaires vos pouvoirs. » Vadier, Amar, Vouland et Barère

1. Ici le manuscrit porte en marge, au crayon, de la main de Prieur de la Côte-d'Or, la note suivante : « Phelippeaux avait tort. Le Comité avait pris des mesures énergiques et très heureuses, pour la destruction de la Vendée, d'où s'ensuivirent l'événement décisif de la prise subite de Châtillon, Mortagne et Cholet, et par suite la translation de l'armée vendéenne au nord de la Loire, où elle fut à peu près détruite. Phelippeaux était un brouillon, étourdi et vaniteux. Son imprudence causa sa perte, mais il y eut dans cette affaire beaucoup de malentendu. » (G. D.)



DANTON

DESSIN INÉDIT DE DAVID

Collection Jubinal de Saint-Albin.



accusèrent Danton d'avoir fait imprimer et distribuer ces Mémoires; Danton répondit seulement : « Je n'ai point à m'en défendre ». La discussion s'échauffa, on en venait aux personnalités. Danton menaça les membres du Comité de monter à la tribune et de les y accuser de malversations et de tyrannie. Ceux-ci se retirèrent en silence, mais non sans rancune. Je dis à Danton : « Rentrons à la Convention nationale; prends la parole, nous te soutiendrons; mais n'attendons pas à demain : tu seras peut-être arrêté cette nuit. — On n'oserait », répondit Danton avec un air de dédain; puis, se tournant vers moi : « Viens manger la poularde avec nous ». Je refusai. Brune, l'ami et l'aide de camp jusqu'alors inséparable de Danton, était là; je dis à Brune : « Veillez sur Danton : il a menacé au lieu de frapper ».

Danton, doué par la nature de la plus mâle éloquence unie à une constitution athlétique, avait montré un grand courage dans plusieurs circonstances. Il avait été décisif dans la journée du 10 Août. Le soir de la bataille, il avait été nommé ministre de la justice, et il avait pu dire avec raison : « J'ai été porté au ministère par un boulet de canon! » Après le 10 Août, lorsque les coalisés, maîtres de Verdun et de Longwy, s'avançaient sur la capitale, le Conseil exécutif, dont Danton était membre, ayant délibéré de quitter Paris, Danton, ministre de la justice, saisit un flambeau : « Si vous persistez dans ce lâche projet, avait-il dit à ses collègues, je fais venir ici, dans cette chambre du Conseil, mon vieux père, ma mère que je chéris, ma femme, mes enfants que j'idolâtre : je les réunis tous en un seul faisceau avec nous, et je les brûle tous avec vous et moi, ainsi que la ville de Paris, plutôt que de la livrer à l'ennemi ». Le Conseil, rassuré, s'était désisté du projet de départ. Danton avait sauvé Paris et la France. La Gironde l'avait surnommé le *Lion*, Robespierre était le *Tigre* et même le *Chat-Tigre*. Le *Lion* est-il destiné à périr égorgé par les *tigres*?

11 germinal
an II,
arrestation
de Danton.

Tout à coup, le 11 germinal, j'apprends, à neuf heures du matin, que Danton est arrêté. Je me rends aussitôt au domicile de Danton lui-même, passage du Commerce, où j'avais diné deux jours auparavant, et j'apprends la vérité de son arrestation : elle avait été faite le matin à cinq heures. On l'avait arraché de son lit, jeté à la prison du Luxembourg ; il y était au secret. Je cours à la Convention nationale : il n'était pas encore onze heures. Les députés s'y rendaient, la plupart ne se doutant nullement de cette arrestation si extraordinaire, même au milieu de celles qui l'étaient déjà tous les jours davantage. Quelques-uns, informés par des bruits auxquels ils ne croyaient pas, m'interrogeaient sur ce qui paraissait arrivé à ma connaissance, lorsque les membres du Comité de Salut public entrent, Saint-Just le dernier. Mais il monte aussitôt à la tribune, et lit l'acte d'accusation le plus singulier, le plus monstrueux qu'on puisse imaginer. C'est avec son ton sentencieux, flegmatique, qu'il débite ce thème incroyable, son manuscrit d'une main immobile, de l'autre faisant un seul geste, levant son bras droit et le laissant retomber d'un air inexorable et sans appel, comme le couperet même de la guillotine. Je reçus ce rapport parmi les papiers imprimés qui composaient ce que dans les assemblées législatives on appelle la *distribution des députés*. Je retrouve aujourd'hui mon exemplaire de l'Imprimerie nationale, an II de la République ; il est intitulé : *Rapport fait à la Convention nationale, au nom des Comités de Sûreté générale et de Salut public, sur la conjuration ourdie depuis plusieurs années par des factions criminelles pour absorber la révolution française dans un changement de dynastie.... Imprimé par ordre de la Convention nationale, séance du 11 germinal*. La lecture de ce rapport de Saint-Just, après plus de trente ans écoulés, me confond et me suffoque encore autant que le premier jour où je l'ai entendu.

Danton ne resta pas au-dessous de son intrépidité naturelle,

même en présence du Tribunal révolutionnaire ¹. Des amis qu'on croyait aussi nombreux qu'ils le paraissent dans la prospérité, avaient promis de ne pas l'abandonner et de se

1. RAPPORT DE SAINT-JUST. — La Révolution est dans le peuple, et non point dans la renommée de quelques personnages. Cette idée vraie est la source de la justice et de l'égalité dans un État libre; elle est la garantie du peuple contre les hommes artificieux qui s'érigent en quelque sorte en patriciens, par leur audace et leur impunité.... On a tenté depuis longtemps de vous avilir s'il était possible; vous avez marché entre la faction des faux patriotes et celle des modérés que vous devez abattre. Ces factions, nées avec la Révolution, l'ont suivie dans son cours, comme les reptiles suivent le cours des torrents. Il faut quelque courage pour vous parler encore de sévérité après tant de sévérité. L'aristocratie dit : ils vont s'entre-détruire; mais l'aristocratie ment à son propre cœur : c'est elle que nous détruisons ; elle le sait bien.... Je viens donc dénommer les derniers partisans du royalisme, ceux qui depuis cinq ans ont servi les factions, et n'ont suivi la liberté que comme un tigre suit sa proie.... Nous avons passé par tous les orages qui accompagnent ordinairement les vastes desseins. Une révolution est une entreprise héroïque dont les auteurs marchent entre les périls et l'immortalité. La dernière vous est acquise si vous savez immoler les factions ennemies.... Elles sont le dernier espoir de la tyrannie : elles ont leur source dans la passion ordinaire de tourner à son avantage personnel la réputation que l'on s'est faite.... Qu'on ne s'étonne plus de la chute de tant de tréteaux : ce fut chez tous les peuples la marche de l'esprit humain, et c'est ce qui nous est resté de la monarchie. Tout ce que les tyrans nous reprochent de mal, nous vient d'eux-mêmes, et l'Europe serait heureuse s'ils n'y régnaient pas.... Nous allons voir quel parti les factions surent tirer de ces vices de notre complexion; nous allons voir comment tous les crimes, forcés à dissimuler par la violence du penchant du peuple vers la liberté, fermentèrent pêle-mêle avec la Révolution; nous allons démasquer tous les visages; nous allons suivre pas à pas l'étranger.... Le parti d'Orléans fut le premier constitué : il eut des branches dans toutes les autorités et dans les trois législatures. Ce parti criminel, mais dénué d'audace, s'est toujours revêtu des prétextes de circonstance et des couleurs dominantes : de là est venue sa ruine, car, dissimulant toujours et ne brusquant pas, il était emporté par l'énergie des hommes de bonne foi, et par la force de la vertu du peuple, et suivait toujours le cours de la Révolution, se voilant sans cesse, et n'osant jamais rien.... C'est ce qui fit croire, au commencement, que d'Orléans n'avait aucune ambition.... Ces convulsions secrètes des partis qui dissimulaient ont été les causes des malheurs publics. La révolution populaire était la surface d'un volcan de conjurations étrangères. L'Assemblée constituante, sénat le jour, était la nuit un ramas de factions qui préparaient la politique et les artifices du lendemain. Les affaires avaient toujours une double intention : l'une ostensible et colorée avec grâce, l'autre secrète et qui menait à des résultats cachés et contraires aux intérêts du peuple.... On fit la guerre à la noblesse, amie coupable des Bourbons, pour aplanir le chemin du trône à d'Orléans. On voit à chaque pas les efforts de ce parti pour ruiner la Cour, son ennemie, et conserver la royauté; mais la perte de l'une entraînait l'autre. Aucune royauté ne peut se passer de patriciat.... On avait compté sur l'ascendant de Mirabeau pour conserver le trône sans patriciat. Lui mort, on essaya, dans la revision, de constituer ce problème; on ne le put pas. La législation étant impuissante pour favoriser ce parti, on se jeta dans la politique et dans l'intrigue. Une nouvelle scène

rendre au Palais de Justice pour y frapper et dissoudre le tribunal égorgeur. Ils manquèrent à l'appel. Danton, ne voyant personne arriver, parut surtout étonné de l'absence

s'ouvre : les crimes du tyran avaient fait abhorrer la royauté, que Brissot, Vergniaud, Pétion et leurs complices voulaient maintenir pour d'Orléans. L'opinion du peuple était tellement opposée à la monarchie, qu'il n'y avait aucun moyen de la maintenir ouvertement. Alors on voit le parti d'Orléans dissimuler de nouveau : c'est lui qui propose quelquefois le bannissement des Bourbons; et c'est lui qui veut les remettre sur le trône; c'est lui qui veut rétablir la royauté et qui la proscriit en apparence : c'est lui qui tous les soirs se retrouve avec d'Orléans : c'est lui qui le dénonce et le persécute en apparence.... Cette politique ne put résister à l'énergie des partisans de la République. Dumouriez, l'ami des rois, et le chef de la faction d'Orléans, Dumouriez qui ne s'était déclaré contre Lafayette que parce que celui-ci était l'homme de la Cour, Dumouriez qui voulait le bannissement du Roi, mais non sa mort, pour lui substituer une autre dynastie, Dumouriez, l'homme de d'Orléans et de Brissot, éclate.... Il y eut une faction en 1790 pour mettre la couronne sur la tête de d'Orléans; il y en eut une pour la maintenir sur la tête des Bourbons; il y eut une autre faction pour mettre sur le trône de la France la maison d'Hanovre. Ces factions furent renversées le 10 Août avec la royauté. La terreur força à dissimuler plus profondément tous les conjurés secrets en faveur de la monarchie. Alors toutes ces factions prirent le masque du parti républicain. Brissot, la Gironde et Dumouriez continuèrent la faction d'Orléans; Carra, la faction d'Hanovre; Manuel, Lanjuinais et d'autres, le parti des Bourbons.... Fabre d'Églantine fut à la tête de ce parti; il n'y fut point seul : il fut le cardinal de Retz d'aujourd'hui. Panégyriste de d'Orléans, il a été jusqu'au moment de sa détention, et même depuis, le continuateur de toutes les factions : il usa de toutes les intrigues des autres pour intriguer par elles.... Ce fut toi, Danton, qui fis nommer Fabre et d'Orléans à l'assemblée électorale : tu vantas le premier comme un homme très adroit, et tu dis du second que, « prince du sang, sa présence au milieu des représentants du peuple leur donnerait plus d'importance aux yeux de l'Europe ». Chabot vota en faveur de Fabre et de d'Orléans. Tu enrichis Fabre pendant ton ministère. Fabre professait alors hautement le fédéralisme, et disait qu'on diviserait la France en quatre parties. Roland, partisan de la royauté, voulut passer la Loire pour chercher la Vendée; toi, resté à Paris où était d'Orléans et où tu favorisais Dumouriez, tu donnas des ordres pour sauver Duport : il s'échappa au milieu d'une émeute concertée à Melun par tes émissaires pour fouiller une voiture d'armes. Malouet et l'évêque d'Autun étaient souvent chez toi; tu les favorisais.... Tu consentis à ce qu'on ne fit point part à la Convention de l'indépendance et de la trahison de Dumouriez. Tu te trouvais dans des conciliabules avec Wimpfen et d'Orléans. Dans le même temps tu te déclarais pour des principes modérés, et tes formes robustes semblaient déguiser la faiblesse de tes conseils. Tu disais que des maximes sévères feraient trop d'ennemis à la République. Conciliateur banal, tous tes exordes à la tribune commençaient comme le tonnerre, et tu finissais par faire transiger la vérité et le mensonge.... Fabre et toi furent les apologistes de d'Orléans, que vous vous efforcâtes de faire passer pour un homme simple et très malheureux : vous répétâtes souvent ce propos. Vous étiez sur la Montagne le point de contact et de répercussion de la conjuration de Dumouriez, Brissot et d'Orléans. Lacroix te seconda parfaitement dans toutes les occasions.... Danton, tu fus donc le complice de Mirabeau, de d'Orléans, de Dumouriez, de

du général Brune, son ami, son protégé, qui avait promis de rallier de puissants auxiliaires. Laissé à lui seul, il ne lutta pas moins avec ses bourreaux, qu'il livra au mépris et à l'exécration; mais toute sa résistance solitaire fut bornée à des paroles défensives qui ne peuvent s'adresser qu'à la postérité. Danton s'était également trompé sur ses ennemis et ses amis. L'audace des premiers n'eut d'égale que la lâcheté des seconds.

Condamné à mort pour les faits imaginaires énoncés au rapport de Saint-Just, Danton, traîné au supplice avec la férocité de l'époque, comme chef de la *conspiration d'Orléans* et de la *faction des Indulgents*, Danton, pendant la route encore, déploya toute la force de son âme, qui ne devait pas l'abandonner même au dernier moment. Passant devant la maison où logeait Robespierre, et que j'ai déjà fait connaître, rue Saint-Honoré, vis-à-vis la rue Saint-Florentin, Danton, par un mouvement qui porta l'épouvante parmi les exécuteurs et les gendarmes accompagnateurs des tombereaux, se dressa tout à coup sur le banc fatal, où on le croyait attaché; et se tournant vers la demeure de Robespierre, il s'écria de sa voix puissante : « Tu nous suivras bientôt : ta maison sera rasée, on y sèmera du sel ! » On pourra *bientôt* effectivement juger la portée de la terrible prophétie!

Brissot.... Citoyens, les factions criminelles méditent chaque jour votre ruine; tous les fripons se rallient à elles. Elles s'attendaient depuis quelques jours à être démasquées. Danton, Lacroix disaient : « Préparons-nous à nous défendre » : ainsi Hébert, déjà poursuivi par l'image de son supplice, criait-il il y a trois décades : « On veut me perdre, défendez-moi ! »... Toutes les réputations qui se sont écroulées, étaient des réputations usurpées par l'aristocratie, ou par des factions criminelles. Ceux qui nous reprochent notre sévérité aimeraient-ils mieux que nous fussions injustes? Peu importe que le temps ait conduit des vanités diverses à l'échafaud, au cimetière, au néant, pourvu que la liberté reste! On apprendra à devenir modeste; on s'élancera vers la solide gloire et vers le solide bien, qui sont la probité obscure. Le peuple français ne perdra jamais sa réputation : la trace de la liberté et du génie ne peut être effacée dans l'univers! Opprimé dans sa vie, il opprime après lui les préjugés et les tyrans. Le monde est vide depuis les Romains, et leur mémoire le remplit et prophétise encore la liberté!

Conclusion du rapport de Saint-Just : Il y a donc eu une conjuration tramée depuis plusieurs années pour absorber la révolution française dans un changement de dynastie.

Les charrettes parvenues à la place de la Révolution, comme Danton était réservé pour le dernier, ses malheureux compagnons, passant devant lui, s'inclinaient avec attendrissement : Danton, d'un regard vraiment héroïque, les soutenait encore. Camille Desmoulins, Hérault-Séchelles, les mains liées au dos, voulurent faire un mouvement pour embrasser Danton ; le bourreau les poussant avec dureté, Danton lui dit : « Tu es donc, toi, plus cruel que la mort : tu n'empêcheras pas nos têtes de se baiser au fond du sac ». Son tour arrivé, montant avec une véritable alacrité, il leva les yeux au ciel : « Ma femme, mes enfants ! » s'écria-t-il avec une émotion dont il n'était plus maître ; puis, reprenant aussitôt son courage : « Point de faiblesse, Danton ! » Il dit encore au bourreau : « Tu montreras ma tête au peuple : elle est bonne à voir ! »

On a raconté que, non content d'avoir vu passer les victimes devant sa maison, Robespierre les avait encore suivies jusqu'au lieu du supplice ; qu'il les avait contemplées avec une satisfaction féroce dans les divers mouvements de leur agonie ; qu'enfin le tigre insatiable, toujours plus altéré, aurait semblé comme se lécher la gueule et se gargariser du sang qui coulait par torrents sur l'échafaud de la place de la Révolution.

Mais si sa joie fut complète au moment où tomba la tête de Danton, on a ajouté que par une espèce d'instinct machinal il aurait porté la main à son cou, comme pour s'assurer lui-même de sa propre tête. Il ne se trompait pas de croire déjà sa tête plus qu'ébranlée par la chute de celle de Danton : on peut dire que dès ce moment la puissance de Robespierre avait abdiqué ses premières garanties, celle de la confiance des patriotes ; il chercha donc à se cacher dans la foule : mais, déjà comme poursuivi par une vengeance céleste, on le vit retourner chez lui d'un pas vacillant, et comme ayant perdu l'équilibre.

CHAPITRE XVIII

Confusion des pouvoirs. — Premiers temps de la Convention nationale. — Délégation de ses pouvoirs aux comités. — Vices du système. — Il affaiblit l'assemblée. — Mot de Danton à ce sujet. — Atroce loi proposée par Couthon. — Je blâme hautement les comités. — Merlin de Thionville. — Je deviens l'un des chefs de l'opposition. — Diners chez Doyen. — Soirées chez Corazza. — Le limonadier-diplomate. — Courtois. — Nous disposons une attaque contre les comités. — Fausse position de la Montagne. — Je ne sors plus qu'armé. — Les comités veulent se rattacher à Robespierre. — Il refuse, s'unit à Couthon et Saint-Just. — Les comités veulent se défaire de nous. — Proposition de Carnot. — Je la repousse, mes collègues également. — Robespierre m'aborde pour la première fois. — Il entame ce sujet. — Notre conversation. — Ses projets contre les comités. — Sa position. — Rapport de Saint-Just. — On demande dix-huit mille hommes à l'armée de Sambre-et-Meuse. — Cet ordre est ensuite révoqué. — Prieur de la Marne. — Jeanbon Saint-André. — Jourdan. — Ce qu'il était à Limoges. — Il gagne la bataille de Fleurus. — Mot du général Lefebvre. — Mouvement imprimé aux armées. — Résistances opposées à Robespierre. — Billaud, Collot-d'Herbois, Carnot, Prieur de la Côte-d'Or, Lindet, Barère. — Inquiétudes de Robespierre. — Acte d'hypocrisie. — Vociférations de Collot-d'Herbois. — Scène violente entre Robespierre et lui. — Je sauve Robespierre. — Comment il me remercie. — Faute énorme de la Convention. — Granet. — Fermentation générale. — Les exécutions en masse continuent malgré l'absence de Robespierre. — Le Comité veut me consulter. — Fouquier-Tinville. — Une liste de proscrits. — Qui a gagné la bataille de Valmy. — « La vieille culotte de peau de l'ancien régime. » — Je défends Kellermann, Hoche et Championnet. — Fouquier-

Tinville se dit moins méchant qu'il ne le paraît. — Comment se faisaient les listes de proscription. — Entraînement de l'époque. — Analogie avec un autre règne. — Je sauve encore quelques proscrits.

Lors de mon premier départ pour l'armée, tous les mouvements des forces militaires recevaient leur première direction du pouvoir exécutif : il était soutenu de l'élan de la Convention nationale. Tout se faisait alors sans aucune organisation, sans attribution spéciale à aucun pouvoir. Les comités provisoires n'étaient et ne faisaient rien sans la Convention, où venaient s'allumer les seules flammes qui pussent alors animer la République. Il fallait même l'embraser, pour la porter à tous les coups de force qu'elle avait à réaliser.

Le Comité de Salut public fut par suite le pouvoir exécutif chargé dictatorialement de la conduite de la guerre, comme de toutes les affaires de la politique. Le Comité de Sûreté générale eut l'attribution que désigne suffisamment son nom, la disposition des personnes ; il avait celle de leur liberté : les prisons s'ouvraient à ses ordres. La délégation de ces pouvoirs coûta cher à la Convention nationale ; une grande assemblée qui fait d'aussi immenses concessions doit en être victime, tôt ou tard. La moindre usurpation sur son autorité, dès qu'elle est tolérée, en amène beaucoup d'autres.

Floréal
an 11.

A cette époque de l'assassinat juridique de Danton, qui avait été précédé et qui fut suivi malheureusement de beaucoup d'autres, la Convention était vraiment tyrannisée par les comités de gouvernement : ils l'avaient, comme l'a dit ce grand républicain, « décimée et mise en coupe réglée ». L'audace des comités était telle, que, le 22 prairial, Couthon proposa en leur nom une loi qui privait de défenseurs les accusés au Tribunal révolutionnaire.

Prairial
an 11.

La Convention fut indignée, mais elle n'osa pas rejeter cette proposition. Robespierre, qu'on avait cru disposé, politiquement au moins, à quelque modération, s'était lui-même

avancé avec fureur pour défendre la loi féroce, et l'avait fait adopter. L'influence que mes missions dans le Midi m'avaient donnée, me restait encore sur les bancs de la Convention nationale. J'y étais soutenu par l'estime accordée à un caractère qui ne pliait pas dans les orages. Je blâmai hautement les comités. Merlin de Thionville se prononçait de même : on nous redoutait.

Je vivais isolé, je n'étais d'aucune coterie, j'évitais les dîners ; ma conduite, qui ne donnait aucune prise, imposait : elle me classait par cela même comme l'un des chefs de l'opposition. Nous cherchions à nous concerter sur les moyens d'arrêter les excès des comités de gouvernement, et aider la Convention nationale à recouvrer son existence. Nous commençâmes des réunions le jour chez Doyen, traiteur aux Champs-Élysées, et le soir dans un cabinet du café Corazza. (Ce simple limonadier, d'origine italienne, était en même temps un personnage diplomatique : il avait un diplôme du pape, qui l'autorisait à stipuler les intérêts du trône pontifical.) Corazza m'était dévoué.

Parmi nous se trouvait le député Courtois, homme actif, délié, devenu, surtout depuis la mort de Danton, l'ennemi déterminé et personnel de ses bourreaux ; affable, insinuant, Courtois était bien vu des divers partis : il s'était chargé de préparer ses collègues à l'attaque que nous projetions contre les comités, et il s'acquittait parfaitement de sa mission.

Quoique je siégeasse à la Montagne, ainsi que Merlin de Thionville et Courtois lui-même, nous étions loin de nous trouver aussi sûrs de ce côté que du reste de la Convention. La raison en est simple : les Montagnards avaient obéi aux comités lors de l'attaque contre Danton, avec une docilité qui avait décidé la mort de cette dernière victime. Plusieurs y avaient même coopéré activement par ce sentiment d'envie que les hommes médiocres portent ordinairement à ceux qui leur sont supérieurs. Compromis par cette conduite, les

membres de la Convention nationale ne savaient point se séparer du Comité de Salut public ; ils étaient dans la fausse position de ne savoir comment ne pas prendre, ou comment prendre parti contre ce comité. Pour démontrer à chacun la possibilité d'agir définitivement dans un sens offensif, il fallait toutes sortes de négociations : elles réussissaient lentement, mais cependant nous faisons des conquêtes. Tous les jours, de nouveaux députés recrutés par Courtois me disaient confidentiellement : « Vous pouvez compter sur nous ».

Je ne sortais plus qu'armé : le noyau de notre réunion était composé de neuf membres. Merlin de Thionville et moi, bravant les comités, nous les menacions de couper la tête au premier sbire qui voudrait nous arrêter, et que cette tête serait montrée au peuple, qui, comme nous, abhorrait la tyrannie. Cette résolution imposait à nos adversaires. Les comités, séparés de Robespierre, parce qu'ils étaient la majorité, songèrent à se réunir à lui pour nous perdre, et firent, à cet effet, une dernière tentative.

Robespierre, se croyant plus fort que tous ensemble, refusa l'alliance qu'on lui proposait : alors les comités eux-mêmes reconnurent qu'il n'y avait plus d'autre moyen de s'en tirer que de faire diversion, et de s'unir à la Convention nationale dans une attaque qui serait faite contre Robespierre, Couthon et Saint-Just. Cette idée fut communiquée à plusieurs membres de la Convention nationale : ceux qui y furent admis se décidèrent à déverser sur les trois personnages l'accusation d'abord projetée contre tous les membres des comités : cette prudente résolution en isolait le Triumvirat, le rendait vulnérable, et donnait la plus grande chance de succès pour rendre à la Convention son existence. Nous acceptâmes cette transaction, quoiqu'elle compromît nécessairement la Convention, et qu'elle maintint la puissance d'hommes, à mon sens, non moins coupables que Robespierre, d'hommes jusqu'à ce moment ses complices en

cruautés, aujourd'hui ses ennemis seulement sur la question du partage du pouvoir, c'est-à-dire à la curée.

Mais toutes nos déterminations étaient bien loin encore du jour de l'exécution; et quand l'événement approche, c'est alors que l'incertitude agite le plus ceux qui ont eu beaucoup de peine à se décider. Inquiets avant tout des conséquences de l'énergie de certains députés, auxquels ils étaient dans la nécessité de s'unir, et alarmés sur l'issue de la lutte, les comités s'avisèrent de vouloir envoyer aux armées les membres de la Convention dont ils redoutaient le caractère. Carnot m'accosta rue des Petits-Champs; j'étais avec un de mes amis, encore vivant; il me dit : « Citoyen collègue, le Comité de Salut public a jeté les yeux sur vous pour remplir une mission importante : il s'agit de vous rendre de suite à l'armée du Rhin, où votre fermeté et votre civisme concilieront beaucoup d'intérêts, et feront cesser de malheureuses dissensions qui s'y sont manifestées. — Je n'irai point à l'armée du Rhin, répondis-je à Carnot : le poste d'honneur est à la Convention : je ne m'en séparerai pas. »

Je suis loin de soupçonner Carnot d'aucune mauvaise intention dans ce désir de m'envoyer aux armées. Carnot livré à ses opérations militaires, non pas cependant aussi exclusivement qu'il l'a dit depuis, regardait sans cesse la frontière qu'il fallait défendre : c'était là sa première pensée. Cependant il était facile de reconnaître l'influence des comités dans sa proposition. Elle fut refusée également par plusieurs de mes collègues. Nous étions tous d'accord de demeurer au véritable théâtre de la guerre intestine, devenue plus menaçante que celle de la coalition même.

Le silence et l'inattention dédaigneuse de Robespierre pour Fréron et pour moi, le jour où nous lui avons rendu la visite dont j'ai parlé, m'avaient laissé en doute s'il m'avait assez regardé seulement pour me reconnaître. Le lendemain du jour où j'avais refusé à Carnot de repartir en mission, je fus

dans le cas de voir, pour la première fois, que je pouvais avoir une place quelconque dans la mémoire de Robespierre, car, venant à ma rencontre, il se tourna vers moi comme par un repentir de sa froideur précédente, et, m'appelant de mon nom d'un air de bienveillance qui était pour lui un si grand effort et presque une convulsion, il me dit, en passant : « Vous avez senti la nécessité de rester à la Convention : il est temps qu'elle secoue l'oppression de la majorité factieuse des comités ». Sans comprendre ce discours de Robespierre, ni en vouloir rien conclure en sa faveur, mais seulement dans l'espoir d'engager le combat où, tout le monde étant en présence, il faudrait vaincre ou mourir, je répondis à Robespierre : « Monte donc à la tribune pour y dévoiler les conspirateurs. — Le jour n'est pas éloigné où je les attaquerai », répliqua Robespierre. Comment entendait-il son attaque, et où la porterait-il? Était-ce aux Jacobins, où il avait tant d'influence, était-ce à la Convention, où il en avait une non moins réelle? Mais, à la Convention, cette influence avait pu tenir jusqu'ici à sa qualité de membre du Comité de Salut public et à la prépondérance dont sa popularité l'investissait même au sein de ce comité qui, demeuré supérieur à tous les pouvoirs exécutifs, était devenu le pouvoir exécutif unique, et dont la Convention nationale recevait toute son action. Mais la scène allait changer : la division était introduite parmi les membres du comité, et Robespierre n'assistait plus à leurs séances. Si la puissance que leur avait donnée la présence de ce colosse de popularité devait être diminuée par sa retraite, celle que Robespierre, à son tour, avait empruntée de la solidarité du pouvoir ne pouvait manquer de diminuer aussi. Mais, le public n'étant pas encore admis aux révélations de cette faiblesse des dissidents, Robespierre, voulant prendre l'avance, répandait et faisait répandre par les siens qu'il désapprouvait fortement et avec indignation une proposition qu'il attribuait aux membres du

Comité de Salut public, d'ajourner les séances de la Convention; et il donnait cette raison comme l'une de celles pour lesquelles depuis un mois il ne siégeait plus au Comité de Salut public. Mais, alors même qu'il ne prenait plus part aux actes de l'autorité, Robespierre, accusateur de ses collègues, était-il moins méchant qu'eux? N'avait-il pas à Paris une prépondérance qui inspirait autant de craintes que les pouvoirs de tous les comités réunis?

Au milieu de ces dispositions hostiles si compliquées, Saint-Just fit un rapport sur la situation de la République et de Paris particulièrement : il demandait que le Comité de Salut public calmât les inquiétudes, et pour cela qu'il ne cachât plus rien au peuple, comme on l'avait fait jusqu'alors. Les propositions de Saint-Just furent rejetées. Un ordre fut donné, le 1^{er} messidor, par le Comité de Salut public, de détacher dix-huit mille hommes de l'armée de Sambre-et-Meuse, pour une opération secrète; mais il fut révoqué, parce qu'on prétendit que l'armée serait forcée d'abandonner ses positions et de se retirer sous Givet : Prieur de la Marne, Jeanbon Saint-André, étant absents par missions, le Comité se trouvait réduit à cinq personnes, et quoique l'anarchie fût au sein du gouvernement, tout marchait aux armées avec la plus grande vigueur, tant était grand et terrible le mouvement qui leur avait été imprimé ainsi. Jourdan, malgré tout, et peut-être malgré lui-même, ainsi que le disait le général Lefebvre, gagnait la bataille de Fleurus; et Jourdan, quelques jours auparavant simple marchand de toiles, et porteballe à Limoges, se trouvait, par la force des événements, contraint d'être le premier général de la République.

Robespierre, accoutumé à dicter sa volonté et à la voir exécutée sans discussion, était étonné et comme abasourdi. Il avait rencontré de la résistance de la part : de Billaud, personnage froid, mais irritable, qui ne parlait jamais que par sentences ou par injures; de Collot, espèce de rustre

Messidor
an II.

d'une violence incomparable, et dont l'éloquence populaire, à la tribune des Jacobins comme à celle de la Convention, ne redoutait pas de se mesurer avec celle de Robespierre; de Carnot, qui n'était point homme de tribune, mais dont le but militaire d'assurer l'indépendance de la France fortifiait encore le caractère; de Prieur de la Côte-d'Or, associé à Carnot, son ancien camarade dans l'arme du Génie; de Lindet, uni par le travail à ceux qui travaillaient; de Barère, dont l'activité et la loquacité ne pouvaient manquer de seconder ses collègues, puisqu'ils étaient la majorité et que toujours Barère en fit partie. Ce faisceau, formé par le danger, présentait bien quelque motif d'inquiétude à Robespierre. Son caractère de vengeance implacable si bien connu ne permettait pas d'ailleurs à ceux qu'il menaçait, d'espérer leur salut autrement que de sa défaite et même de sa mort. Au moment où l'anxiété était déjà très grande dans la Convention, il avait circulé une liste de cinq ou six députés. On disait que Robespierre se proposait de les faire arrêter pour ses menus plaisirs, donnant leurs mauvaises mœurs pour motif de ces rigueurs. Robespierre, instruit de ce qui lui était imputé, prétendit qu'il était innocent de cette pensée; voulant la rendre à ses auteurs, il soutint qu'elle appartenait à la majorité du comité, qui avait poussé la cruauté jusqu'à vouloir comprendre trente-deux députés dans sa nouvelle proscription. Les défenseurs de l'innocence et de l'humanité de Robespierre disaient en vain que c'était lui qui s'était opposé à cette mesure plus que rigoureuse; qu'il avait déchiré la liste et apostrophé les comités en leur disant : « Vous voulez encore décimer la Convention : je n'y donnerai pas mon adhésion ». Robespierre s'exprimait ainsi en voulant sortir du Comité, dont il avait ouvert la porte, avec l'intention d'être entendu des députés et de beaucoup de citoyens qui, sur le bruit d'une dispute au sein du comité, attendaient avec curiosité dans l'antichambre. Collot-d'Herbois, furieux

de cette hypocrisie, avait couru sur Robespierre, l'avait saisi par son habit et, le tirant à lui pour le faire rentrer, s'était écrié de sa voix retentissante, et qui, la porte restant entr'ouverte, n'était pas moins entendue de tout le monde, peuple et comité : « Robespierre est un infâme, un tartufe; il veut nous imputer ce dont il est lui seul capable : nous aimons tous nos collègues; nous portons les patriotes dans notre cœur; c'est cet homme-là qui veut les égorger tous ».... En vociférant ainsi, Collot d'Herbois tenait toujours Robespierre au collet. Comme je venais, à ce moment, de sortir de la Convention nationale, pour me rendre au comité, je me trouvai par hasard témoin de la scène affreuse dont la violence n'était pas encore le plus grand crime à mes yeux. Elle recélait le noir complot de la vengeance préméditée, bien pire encore que la colère. Je contribuai à faire lâcher prise à Collot-d'Herbois. Robespierre alors déclara qu'il ne pouvait désormais siéger avec ses ennemis, avec un parti de septemvirs qu'il se réservait de démasquer et de combattre à la Convention. Il se retira malgré les insistances du comité, qui, n'ayant pu le vaincre, cherchait à le retenir. « Laissez-le partir », dis-je à ceux qui l'entouraient. Tout mon intérêt pour lui consistait à n'avoir pas voulu le voir étrangler sur place par un homme plus fort et peut-être non moins méchant que lui. Je le suivis quelques moments, comme pour assurer sa route; il tremblait en marchant. Me voyant près de lui, il me regarda avec des yeux incertains qui paraissaient à la fois me remercier de l'avoir tout à l'heure sauvé, et en même temps me reprocher l'état d'humiliation où je l'avais vu. Dans quelques paroles que je l'entendis murmurer encore d'un air d'invocation je ne pus guère démêler que celles de « Jacobins » et de « Cordeliers : nous verrons ». Il rentra chez lui, et je retournai à la Convention, où je racontai confidentiellement ce qui s'était passé.

Le Comité de Salut public, qui devait être renouvelé

chaque mois, ne l'avait point été. C'était sur la proposition de l'officieux Granet que cette malheureuse continuation de pouvoirs avait été accordée : faute énorme de la Convention nationale, première cause de la crise où nous étions amenés.

Les comités ralliaient leur monde. Robespierre se croyait trop sûr des siens pour se donner la peine de les invoquer. Cependant la fermentation était au comble : chacun s'armait mystérieusement ; et les affidés de Robespierre, sans qu'il les stimulât fort vivement, voulaient voir en lui une victime qu'il fallait délivrer, en frappant ses ennemis. Ils appelaient ainsi la Convention nationale, et surtout les comités.

Une remarque que l'on a faite, c'est que depuis que Robespierre s'était retiré du Comité de Salut public, les exécutions en masse n'en continuaient pas moins. Était-ce par suite de ce terrible mouvement donné par lui ? ou ces boucheries étaient-elles accélérées par la terreur de sa retraite qui devenait une menace, et par la domination même de son absence ? Ce qui est à ma connaissance personnelle, c'est que je fus un jour mandé au Comité de Salut public, comme ayant été occupé plus spécialement qu'un autre de la partie militaire, et pour y être consulté. Quel était l'objet de la consultation ? Pouvais-je le prévoir ? On me fit d'abord attendre dans la pièce qui précédait le comité. Je trouvai sur la table de grandes cartes déployées qui me firent croire qu'on allait délibérer sur un plan de campagne décisif. Des députés, attendant comme moi, m'apprirent qu'il ne s'agissait que d'un projet de canalisation, dans quelque département. Je causais avec ces collègues, lorsque tout à coup sortit du comité l'accusateur public, Fouquier-Tinville. Il avait sous le bras un portefeuille qui n'était pas encore fermé. Il demande à l'huissier de lui indiquer le représentant du peuple Barras ; il a, dit-il, à me parler particulièrement. Chacun se retire, comme de raison, pour me laisser avec le terrible interlocuteur.

Fouquier-Tinville était chargé par le Comité de Salut public de me demander mon avis sur un certain nombre de militaires qu'on voulait traduire au Tribunal révolutionnaire. Il tira de son portefeuille une liste en tête de laquelle se trouvaient Kellermann, Hoche, Championnet et d'autres généraux et adjudants généraux. Les membres du comité lui avaient dit : « Vous vous concerterez avec Barras : il connaît mieux ces gens-là qu'un autre ».

A l'aspect de ces noms, dont aucun sans doute n'était celui d'un ennemi de la République, mais dont la liste présentait au contraire les plus honorables défenseurs, je fus comme pétrifié. Après un moment de stupeur silencieuse : « *Cela n'a pas le sens commun*, m'écriai-je vivement : *c'est au moins la plus grave des erreurs; il n'y a pas là un individu qui ait le moindre reproche à se faire. La plupart ont bien mérité de la patrie, et peuvent encore lui rendre les plus grands services. Je conviens que Kellermann puisse ne pas être un grand génie, cependant il s'est bien conduit à Valmy; et quoique la plus grande part de cette journée appartienne sans doute au général Dampierre, cependant on doit aussi de la reconnaissance à Kellermann. Je vois bien, dans les notes qui l'accusent, qu'on prétend qu'il est une vieille culotte de peau de l'ancien régime, mais ce n'est pas une raison pour envoyer un homme à la mort. Quant à Hoche, qui a repris les lignes de Wissembourg, débloqué Landau, et fait la mémorable campagne des Vosges tandis que moi j'étais à Toulon, j'ose déclarer qu'il n'a pas moins bien rempli son devoir que nous. C'est la plus belle et la plus franche gloire républicaine que nous ayons encore, c'est une âme de feu, un cœur rempli du patriotisme le plus pur; c'est peut-être la tête la plus forte que vous ayez dans la guerre et la politique, ainsi que l'a reconnu, en me parlant de lui, un des membres même du comité, Carnot. Voilà de ces hommes qu'au lieu de les envoyer au Tribunal révolutionnaire, on ne peut employer avec trop de confiance contre les ennemis. Cham-*

pionnet et tous les autres que j'aperçois sur votre liste, sont également des patriotes, soldats de la Révolution, tenant tous leurs grades d'elle, et ne respirant que pour elle. »

Fouquier-Tinville, en entendant mes observations, faisait un signe de tête d'une adhésion complète. Il prit à l'instant une plume sur la table, et raya de sa main les noms de ces militaires désignés. C'était la première fois que je voyais Fouquier-Tinville; sa physionomie que d'abord je m'étais représentée comme sinistre, ses yeux que la prévention m'avait annoncés comme ceux d'un tigre, tout cela se radoucissant me parut prendre une teinte d'humanité, tant il est vrai que les hommes les plus cruels, un moment dépouillés de leur manteau théâtral, et qui ne sont plus en présence des exigences de leur ministère, semblent abdiquer un moment leur rôle, et n'être point inaccessibles aux sentiments de la nature. Fouquier-Tinville me rappela surtout cette idée par l'espèce de candeur, oserai-je dire, avec laquelle il me parla d'un ton de désapprobation de ses propres œuvres. Le comité faisait tous les jours ses listes, et lui n'était qu'un exécuteur d'ordres. Ces listes mêmes se faisaient par tout le comité, sortaient d'une espèce de tumulte indélébile, et l'on aurait sans doute épargné beaucoup de victimes si le travail n'avait été fait qu'à tête reposée et par deux ou trois membres chargés de cette partie. Mais les membres du comité, soit par ambition de popularité, alors que la guillotine était ce qu'il y avait de plus populaire au monde, soit par le désir de satisfaire des vengeances personnelles, et de prendre leur part de cet horrible festin, voulaient tous se mêler de ces délibérations. Y en a-t-il parmi eux dont on puisse croire que c'aurait été pour sauver des innocents! Hélas! dans ces affreux moments est-il possible de trouver une réclamation d'un seul qui soit venu au secours de l'espèce humaine livrée aux coupes réglées! Incroyable époque dont on a voulu expliquer l'entraînement par la puissance et la volonté d'un

homme, et qui se rattache à tant d'autres ! Car telle est la force d'un système, que lorsqu'il a été adopté par un gouvernement, ceux mêmes qui ont l'air d'en être les maîtres, parce qu'ils en sont les chefs, ne font encore qu'en subir les conséquences et ne peuvent s'arrêter qu'au jour où ils deviendront eux-mêmes les victimes !

S'il était permis d'anticiper sur des faits qui viendront par la suite confirmer la remarque que je fais ici, je dirais : Vous verrez Bonaparte, né de la guerre, ne pouvoir vivre durant tant d'années que par elle, puis périr par la guerre, qu'il ne pourra plus arrêter. Sous le rapport de l'humanité non moins cruellement attaquée par son système de gloire, que par les échafauds de la Terreur, je dirais : Voyez les levées perpétuelles, inexorables, d'une conscription sans relâche, qui avait atteint toutes les classes, tous les âges ; après avoir moissonné jusqu'au dernier enfant de nos familles, à quelle nouvelle classe, à quels nouveaux âges allait-il se prendre encore ? Où se serait-elle jamais arrêtée cette conscription, si l'auteur de cet implacable système n'eût enfin rencontré une force supérieure ?

Je reviens à Fouquier-Tinville, que je voudrais quitter tout à fait, mais que je retrouverai bientôt encore. Il s'excusa donc réellement envers moi de tout ce qui se passait à son Tribunal révolutionnaire, déclarant de nouveau que tout dépendait des comités. Désirant se montrer à mes yeux sous les rapports que lui avait en quelque sorte dictés ma conversation, il me communiqua une autre liste fort longue, supplémentaire de celle des militaires. J'y aperçus les noms des meilleurs patriotes, ils y étaient classés comme Girondins, Dantonistes, rejetons de toutes les factions révolutionnaires et rangés tous sous la dénomination générale de *Conspirateurs contre l'unité et l'indivisibilité de la République*. Quelques contre-révolutionnaires authentiques s'y trouvaient mêlés ; mais la priorité pour la mort était en ce moment

accordée aux hommes de la Révolution. La raison en est simple : c'est qu'ils étaient ceux qui avaient pu contrarier personnellement et pour ainsi dire corps à corps quelques-uns des membres du comité. Dans les sectes politiques comme dans les sectes religieuses, ce qu'on hait par préférence, ce sont les adversaires les plus rapprochés de nous : un élève de Jansenius déteste plus un élève de Loyola qu'un sectaire de Mahomet. Il m'eût été aussi impossible de retenir mes sentiments en voyant tous ces noms de bons citoyens, qu'il me l'avait été à l'aspect de ceux des honorables militaires : « *Hé, bon Dieu! qu'allez-vous faire!* » dis-je à Fouquier-Tinville. *Voilà des hommes qui sont tous autant de patriotes; et comment tirer ainsi sur ses propres troupes? c'est vouloir nous perdre tous les uns après les autres; et sans parler de notre propre danger, c'est la plus affreuse de toutes les injustices. — Que voulez-vous!* » me dit Fouquier-Tinville. Je lui réponds sans hésitation : « *Faites pour les citoyens ce que vous venez de faire pour les militaires* ». Fouquier-Tinville prend encore la plume et raie devant moi plusieurs noms dont l'inscription sur la fatale liste m'avait le plus révolté. « *Citoyen représentant, me dit-il, c'est à votre responsabilité!* »¹.

1. Voir aux Appendices, p. 337 à 340, la relation autographe des préliminaires du 9 Thermidor, par Barras, et comparer avec le présent chapitre des Mémoires. (G. D.)

CHAPITRE XIX

Tallien, Fouché, chez Robespierre. — Son silence farouche. — Causes de la Terreur. — Position de Fouché. — Il a dépassé la pensée de Robespierre. — Sa lâcheté. — Sa figure. — Ce qu'elle exprime. — Chassé des Jacobins, il n'ose se montrer. — Ses intrigues. — Je l'emploie. — Mot d'un député sur Robespierre. — Fouché met tout en jeu contre lui. — Robespierre reproche à Fouché son athéisme. — Son improbité. — Fouché à Lyon. — La citoyenne Fouché sortant de Lyon. — Sa situation critique. — Éloquence de Collot-d'Herbois pour la tirer d'un mauvais pas. — Fouché rachète sa conduite en foudroyant les aristocrates. — Fouché se compromet de plus en plus à l'égard de Robespierre. — Une de ses lettres interceptée. — Ses manœuvres. — Moment de crise. — 8 Thermidor. — Discours de Robespierre à la Convention et aux Jacobins. — Contrastes. — Tumulte aux Jacobins. — Collot et Billaud hués. — Couthon défend Robespierre. — 9 Thermidor. — Vadier et Cambon. — Encore Couthon. — Interruption de Tallien. — Fureur de Robespierre. — Thuriot. — Robespierre accusé. — Sa situation extraordinaire. — La Convention investie. — Saint-Just à la tribune. — Dévouement de Robespierre jeune. — Les deux Robespierre, Le Bas, Saint-Just et Couthon décrétés d'accusation. — Difficulté d'exécuter le décret. — Les accusés trainés en prison. — Les geôliers à l'égard de Robespierre. — Son obéissance embarrassante. — Il se révolte. — Henriot. — La Convention assiégée. — Les comités m'offrent le commandement. — Noble attitude de la Convention nationale. — Général en chef de l'armée de l'intérieur. — Pourquoi j'avais hésité. — Lequel valait mieux de Billaud ou de Robespierre? — Je prends mon parti. — Henriot mis hors la loi. — Ma harangue à ses soldats. — Les rebelles en déroute. — Défection de leur armée. — Résolution décisive. — Robespierre à la Commune. — Fureur des comités. — Je résiste à leurs projets sanguinaires. —

Epouvante des conspirateurs. — Je monte à l'Hôtel de Ville. — Les chefs des insurgés aux dernières extrémités. — Suicides. — Horrible spectacle. — Les dents de Robespierre. — On lui refuse une plume. — La table ensanglantée. — Ce que je fais des conjurés. — Robespierre et ses complices condamnés. — Leur exécution. — Accusations impudentes de Barère contre Robespierre. — Ce que devait faire la Convention. — Je vais visiter les Enfants de France. — État du fils de Louis XVI. — Madame Royalc. — Je prescris de meilleurs traitements. — M. Dussault. — Le Tribunal révolutionnaire. — Je lui arrache des condamnés. — Encore Fouquier-Tinville. — Notre colloque. — Il tremble. — Fouquier-Tinville et moi en présence du comité. — Humanité illégale. — Les comités privés de leur force principale. — Conduite de la Convention. — Exécutions péle-mêle. — Mon rapport à l'assemblée. — Pouvoirs des comités modifiés. — Tribunal révolutionnaire réorganisé. — Rapport de la loi des quarante sous. — Papiers de Robespierre. — Courtois. — L'armoire de fer. — Mlle Robespierre. — Ma conduite au 9 Thermidor. — Léonard Bourdon. — Le gendarme Méda. — Son récit. — Sur quoi est fondée la fable de Méda. — Parallèle.

La démarche que j'ai révélée avoir faite auprès de Robespierre, j'ai su qu'elle avait été tentée vers la même époque, et avec aussi peu de succès, par Tallien et Fouché, chacun de leur côté. J'ai su que toute leur éloquence avait également rencontré un sourd-muet déterminé et qu'à toutes leurs paroles douces, fortes, sensibles, amicales, respectueuses, Robespierre n'avait répondu que par un silence obstiné, sans aucune expression de visage, pas un geste et pas un mot. Il y a dans un pareil silence, de la part d'un homme qui tient dans sa main le sceptre de la mort, quelque chose de plus effrayant pour l'imagination que des menaces exprimées. Aussi, comme je l'ai déjà indiqué, l'allure mystérieusement farouche de Robespierre, ajoutée à sa terrible prérogative de disposer de l'échafaud, peut entrer pour beaucoup dans les causes de la terreur dont se trouvèrent alors frappés les cerveaux de ceux qu'il attaquait.

Le nouveau Salmonée, tout en voulant, lui seul, s'emparer de la foudre, avait besoin d'auxiliaires. J'ai montré qu'il

n'avait plus dans le comité que Couthon et Saint-Just pour lui. Le premier but de son ambition paraissait d'abord de frapper ce qui restait ou renaissait de ceux qu'il croyait ses ennemis personnels, que sa haine regardait sans cesse. En tête de ceux qu'il avait marqués, paraissait Fouché, et comme au point où son démêlé personnel était arrivé, il ne pouvait manquer de succomber incessamment, l'on en avait conclu que Fouché devait être l'un de ceux qui porteraient les premiers coups à Robespierre.

Mais les raisonnements qu'on pouvait faire sur le danger que courait Fouché, n'étaient point des conclusions pour son courage. Il n'avait sans doute rien à regretter en fait d'ultra-révolution : il avait fourni toutes ses preuves dans le sens du système de la Terreur, mais il n'avait point rencontré juste la pensée de Robespierre, ou plutôt il l'avait rivalisée et blessée en le dépassant. Cette position de Fouché ne lui donnait pas en présence de son ennemi un caractère franc et net qui lui permît de l'attaquer en face. Robespierre avait dit à Fouché que « sa figure était l'expression du crime ». Fouché, loin de répondre, se l'était tenu pour dit ; chassé des Jacobins, il n'avait pu y reparaitre ; il n'osait plus se montrer même à la Convention, seulement il tripotait, intriguait, machinait en dessous de fort bon cœur et avec activité. Je l'envoyais chez les uns et chez les autres pour faire part de ce que nous savions des propositions de Robespierre, de Saint-Just et de Couthon. La peur personnelle qu'il avait des triumvirs ne faisait qu'augmenter à ses yeux l'idée de leurs intentions hostiles. Tout ce qu'il redoutait déjà avec le plus de sincérité, sa politique l'exagérait encore avec ceux qu'il voulait exciter à prendre un parti. Levé dès le matin, il courait jusqu'au soir chez les députés de toutes les opinions, leur disant, à chacun : « C'est demain que vous périssez, s'il ne périt ». A ceux qui regrettaient Danton et qui étaient menacés par le ressentiment de ses bourreaux, Fouché

disait : « Demain nous pourrons être vengés, et demain seulement nous serons en sûreté ». Telle était l'impression de la terreur produite par Robespierre, qu'on a vu un membre de la Convention nationale, qui se croyait regardé par le Dictateur au moment où il portait la main à son front d'un air rêveur, la retirer avec vivacité en disant : « Il va supposer que je pense à quelque chose ». Pour relever des esprits ainsi frappés, il fallait plus d'un discours qui présentât à chacun la question comme il pouvait la comprendre dans son intérêt. Rassemblant ainsi tous les sentiments contre Robespierre par son habile intrigue, on ne peut nier que Fouché ne fût d'une véritable ressource au milieu des éléments qui étaient là pour former un mouvement décidé contre les oppresseurs de la Convention.

Robespierre reprochait à Fouché d'avoir déshonoré la Révolution en exagérant toutes les mesures, et en érigeant l'athéisme en doctrine. « Non, Fouché, lui dit-il aux Jacobins, la mort n'est pas un sommeil éternel. » Il croyait le « tenir » encore, suivant son expression, sous le rapport de la probité, à laquelle Fouché était accusé de n'avoir pas été très sérieusement fidèle dans sa mission de Lyon, où, dès lors marchant en avant de son époque, il aurait pris certaines prélibations sur ce siècle corrompu. Des rapports, peut-être mensongers, étaient arrivés à Robespierre d'où il serait résulté que Fouché s'était, au milieu des démolitions de la ville condamnée par ses rigueurs, conduit à peu près comme les incendiaires qui font leurs affaires parmi les flammes. C'est là ce qui faisait prendre un ton si haut à Robespierre contre Fouché, parce que Fouché aurait commencé « à faire de l'argent », alors que dans la République personne n'y pensait encore, soit par l'effet de la Terreur, qui n'était point indulgente envers les voleurs, soit par un sentiment de probité véritable qui dominait les citoyens uniquement émus et préoccupés de la défense de la République. On racontait qu'au

sortir de Lyon débaptisé et rebaptisé sous le nom de *Commune-Affranchie*, « la voiture de la citoyenne Fouché avait été brisée ». La religieuse, conservatrice des trésors de la communauté conjugale, au moment de l'accident, aurait été surprise cachant ses coffres sous ses vêtements, comme une tendre volatile qui couve ses poussins. Les habitants du faubourg de Vaise, témoins de la catastrophe, s'étaient rassemblés. On aurait fait un mauvais parti à la femme du représentant, et on lui aurait repris même les dépouilles opimes qu'elle emportait, si Collot-d'Herbois, collègue de Fouché à Lyon, n'était venu à son secours. Il aurait, dans cette crise embarrassante, soutenu son collègue de toute la vigueur de ses poumons. Il avait accusé d'*aristocratie* même les sans-culottes qui se permettaient d'arrêter la voiture de la femme d'un représentant du peuple, ou seulement de la regarder alors qu'elle était brisée. Que leur importait ce que la voiture de la citoyenne Fouché pouvait contenir ? Cela devait être sacré pour le peuple. Ceux-là n'étaient point du peuple qui se permettaient seulement des observations dans une pareille circonstance, et Collot-d'Herbois n'avait pas moins menacé les faubouriens lyonnais que de « les faire fusiller à l'instant, et de les envoyer rejoindre les aristocrates de la place Bellecour ».

L'éloquence de Collot-d'Herbois, accompagnée de tout l'appareil de la force (car il lui était aussi facile de le faire que de le dire), avait arrêté les représentations des assistants. On avait raccommodé la voiture de la « citoyenne Fouché », et on l'avait laissé partir fort respectueusement pour Paris. Fouché était encore resté à Lyon comme arrière-garde, pendant que sa femme conduisait sain et sauf le magot qui avait tout à l'heure couru tant de risques.

Pour couvrir cette circonstance périlleuse de l'éclat de son patriotisme, Fouché avait cru devoir signaler le reste de son séjour à Lyon par d'autres actes révolutionnaires, en lançant de nouvelles foudres contre les aristocrates lyonnais.

Certes, à la seule pagination où l'on en est de mes Mémoires, d'après ce qu'on y a reconnu de mes principes, et d'après tous les antécédents de ma vie, je me crois dispensé de déclarer ici que je ne suis point un aristocrate cherchant à évoquer des souvenirs qui accuseraient le mouvement extraordinaire destiné à sauver la France. Je suis de ceux au contraire, ainsi que le démontre ma conduite politique, qui pensent que l'action révolutionnaire ne pouvait être trop forte pour délivrer un pays envahi et enveloppé par la coalition de l'Europe. J'avoue cependant qu'au moment même où, tout le premier, je sentais, par l'exemple des événements de Toulon, tout ce que la nécessité des temps avait pu commander de rigueur à ceux qui avaient la mission de défendre les points les plus menacés de la France, j'avoue, dis-je, que je ne concevais pas comment l'émotion, les attendrissements et les larmes de joie pouvaient être invoqués par ceux qui avaient le devoir terrible de frapper même des coupables; et si je n'avais lu ces phrases officielles de Fouché et de Collot-d'Herbois, jamais je n'aurais cru cela possible. Peut-être, ainsi que je viens de le raconter, les circonstances où Fouché venait d'être compromis d'une manière si importante, par l'accident arrivé à la voiture de sa femme, le forçaient-elles, ou lui faisaient-elles croire qu'il était forcé d'outrepasser encore la mesure pour faire perdre la mémoire et la trace de ce qui pouvait lui être reproché. Aussi, dans son exaltation frénétique, ne s'en tenait-il plus, à Lyon, à se présenter comme « représentant » du peuple délégué par la Convention nationale et chargé de faire exécuter ses lois révolutionnaires, il disait hautement : « *Les lois révolutionnaires ne sont pas assez : il faut mieux, il faut être au moins ultra-révolutionnaire à l'époque où nous sommes* ». Quand il recevait le *Bulletin des lois* ou le *Moniteur*, il disait avec ironie, devant la commission temporaire occupée à condamner, ou même à fusiller, sans prendre le temps de condamner :

« *Allons, mes amis, plus de lois : nous sommes dans l'état de nature* ».... C'est ainsi que la reprochable conduite de Fouché avait encore exalté sa fièvre ordinaire, et lui avait fait franchir les derniers degrés de la pudeur. Il avait cru se préparer ainsi des titres, des trophées, et se ménager des arguments contre les accusations du Comité de Salut public, à son retour à Paris.

Mais Robespierre ne s'était point payé de ce luxe, de cette forfanterie et l'on peut dire aussi de cette réalité ultra-révolutionnaire, et même, dans les combinaisons de réaction qu'il avait déjà dans sa tête, et lorsqu'il voulait, en affichant la modération, attirer à lui les vrais aristocrates, prêtres et nobles de l'ancien régime, il lui convenait merveilleusement que Fouché se fût conduit d'une manière aussi extravagante, pour l'accuser avec plus de force. Robespierre avait dit au comité, avant d'en sortir, que « l'impunité de Fouché était un de ses griefs ». Il avait continué ce thème aux Jacobins, en le faisant expulser. On voit que la position de Fouché était bien, à cette époque, l'une des plus menacées. J'ai dit précédemment comment Fouché, comment Tallien avaient, chacun de leur côté, fait une démarche de déférence et de respect auprès de Robespierre; comment l'un et l'autre, ainsi que Fréron et moi, n'avaient obtenu qu'un silence absolu, un refus de toute explication, de toute parole, qui ne fut exprimé que par ce silence même. Les choses avaient été toujours en s'aggravant : il n'y avait plus moyen de se réconcilier, même en se trompant. Les inimitiés n'étaient pas seulement déclarées, mais proclamées à feu et à sang. Malgré toute la prudence de Fouché, une lettre de sa main avait été surprise, contenant notamment cette ligne adressée à un collègue de la Convention : « Avant quinze jours, Maximilien aura cessé d'exister ou nous ». Ainsi le débat ne pouvait finir que par la ruine des uns ou des autres : il fallait vaincre ou périr.

Alors même que Fouché ne pouvait échapper à la néces-

sité de se défendre, il n'était pas dans sa manière de le faire ouvertement. Les moyens obliques, ceux de l'intrigue perpétuelle et souterraine, dont il avait fait l'apprentissage à l'Oratoire, voilà ce qui lui était familier; et comme tout sert en ménage (*sic*), et que, dans une conspiration surtout, qui n'est elle-même qu'une intrigue plus sérieuse que d'autres, l'habileté et la manœuvre sont des éléments nécessaires, on voit que Fouché devait être, sinon par courage, au moins par ses agences, un coopérateur utile dans ce qui allait se passer. Il a, depuis, prétendu être celui qui avait porté les coups mortels à Robespierre : le fait est que, pour se dérober à sa colère et, s'il l'eût pu, à sa mémoire implacable, Fouché ne paraissait plus à la Convention nationale, et ne couchait plus chez lui; seulement, le soir, sous divers déguisements, il faisait sa ronde chez les collègues qui étaient occupés de préparer la défense contre Robespierre, et Fouché portait et rapportait activement de l'un à l'autre l'information de ce qui avait lieu, et les commissions que les événements rendaient nécessaires de faire faire avec dextérité pour nouer les intelligences que nous formions, en attendant le moment, qu'on ne pouvait fixer, de frapper le coup décisif.

8 et 9
Thermidor
an II.

Le moment de la crise approchait; le 8 Thermidor, Robespierre, dans le nuage des idées contraires qui l'assiégeaient, crut devoir préluder à la Convention par un discours aussi long que vague, mystérieux et menaçant. Écoulé dans un profond silence, il n'obtint pas l'approbation de l'assemblée. Plus confiant dans les Jacobins, et assuré d'y avoir raison, il se rendit le soir à ce théâtre de ses triomphes ordinaires et non contestés, et il y prononça de nouveau le discours que la Convention nationale avait désapprouvé. Des députés présents dirent que Robespierre était un dominateur qui voulait élever autel contre autel, et renverser ce qu'il y avait de plus sacré. Ces députés et des citoyens furent insultés par le peuple des Jacobins. Collot et Billaud, qui avaient cru pouvoir soutenir

le combat, même dans l'arène qui appartenait exclusivement à Robespierre, firent un reproche à ce dernier de ce qu'il n'avait pas communiqué son discours au Comité de Salut public, où il ne siégeait plus depuis près de deux mois. Ces réflexions parurent plus qu'impertinentes envers le haut personnage : elles soulevèrent les Jacobins. Le bruit fut extrême, et les deux députés, poursuivis par les huées, abandonnèrent la tribune, où Couthon monta aussitôt pour faire l'éloge du discours attaqué et de son auteur. Il dénonça la conspiration du Comité de Salut public contre la liberté, il considéra comme autorité politique l'opinion qui émanait des Jacobins : la société, violemment agitée, mit à la porte le député Brival ; plusieurs membres de la Convention nationale furent en même temps forcés de s'esquiver. Le Comité de Sûreté générale avait demandé copie du discours de Robespierre : elle fut refusée. Le tumulte ne faisait que s'augmenter, et promettait d'être bien autrement sérieux pour le lendemain.

Le 9 Thermidor, Vadier ouvrit l'attaque dans la Convention de la manière la plus singulière : il accusa Robespierre de s'être opposé aux mesures que les comités avaient voulu prendre contre les conspirateurs. Cambon se réunit à Vadier : « Robespierre, dit-il, ne s'était-il pas opposé au décret sur les rentiers ? » Barère attendait, pour prendre un parti, qu'il pût le faire sans danger, quand on vit arriver, d'un air profond et concentré, le collègue Saint-Just. Il parut à la tribune, et commença ce discours, paraphrase de celui de Robespierre, qui, la veille, avait causé tant d'agitation. Tallien l'interrompit : « Il faut déchirer le rideau qui couvre tant de crimes », s'écria-t-il. Robespierre se croyait encore maître absolu de la tribune, dont il disposait depuis si longtemps d'une manière exclusive : quel est son étonnement, lorsqu'il s'y présente à son tour, de n'y pouvoir obtenir la parole. C'était Collot qui présidait la Convention ; il était, par sa vigueur, l'un des plus capables de tenir tête à Robes-

9 Thermidor
an II.

Pierre; il en reçut le choc avec fermeté, jusqu'à ce que Billaud-Varennes d'abord, puis Tallien vinrent soutenir le combat en énonçant contre Robespierre, chacun à leur manière, les reproches les plus inattendus. L'éternel accusateur de tout le monde était abasourdi de la position d'accusé où, pour la première fois, il se trouvait lui-même, et il ne tarda pas à perdre la tête, puisque, se tournant à la fois de tous les côtés, après avoir promené ses regards incertains sur les diverses parties de l'assemblée, il crut pouvoir les arrêter sur le côté droit de l'assemblée : il en invoquait les membres avec la plus humble douceur, en les appelant « hommes purs », et il traitait de « brigands » les députés de la Montagne, quand, de toutes parts, des clameurs s'élevèrent, et sa voix fut couverte par ces mots : « A bas le tyran ! A bas le nouveau Catilina ! » Thuriot venait de remplacer Collot au fauteuil. Robespierre se tournant avec fureur vers celui-ci : « Président des assassins, s'écrie-t-il, je te demande la parole ». Thuriot la lui refuse et agite la sonnette avec une violence supérieure à tous les efforts de Robespierre. Quelques voix de députés s'avancant vers lui avec le geste de la menace se font entendre : « Tais-toi, bourreau : le sang de Danton te coule dans la bouche, il t'étouffe ». De toutes les parties de la salle, surtout de celle où siègent les membres du gouvernement, on réclama le décret d'accusation contre Robespierre : le décret fut rendu.

On a remarqué que pendant qu'on mettait aux voix le décret d'accusation contre Robespierre, il roulait entre ses mains un canif tout ouvert; il regardait la tribune comme invoquant encore, même alors qu'il ne pouvait plus parler, ces adhésions populaires, instruments de sa puissance, qu'il avait depuis si longtemps obtenues par ses discours. Voulait-il se tuer avec ce canif qui avait suffi à Valazé, l'une de ses victimes? Était-ce le courage qui manquait à Robespierre, ou avait-il conservé l'espérance de triompher encore?

Cette espérance pouvait être très fondée. La Convention était remplie ce jour-là de ses partisans. Ils avaient reflué des Jacobins où, la veille, ils avaient fait le serment de se réunir. Les juges du Tribunal révolutionnaire, les jurés, l'état-major d'Henriot, occupaient avec impudence l'intérieur même de la salle. Soit que la cause de Robespierre fût dans le fanatisme sincère ou dans le calcul de la peur de tous ces individus exercés au crime, il n'est pas moins certain qu'ils étaient là, attendant les victimes que Teutatès leur aurait livrées, et que Robespierre n'avait qu'un mot à dire, un signe à faire, pour faire égorger la Convention nationale : mais Robespierre était vaincu déjà dans l'« organe » de sa puissance ; sa voix était exténuée, ses paroles étouffées par des cris supérieurs à tous les siens. Robespierre n'avait pas à sa disposition l'action militaire que peut obtenir le geste seul du commandement. Il n'avait pas assez d'audace pour lever un pan de sa robe comme Romulus (*sic*) ou pour frapper comme Sylla. Il lui fallait non un tribunal digne de cette haute mission que semble exprimer la dénomination d'interprète des lois : il lui fallait un fantôme de légalité nominale derrière lequel il dirigeât toutes les rigueurs agréables à ses passions haineuses, et qui lui laissât le refuge de pouvoir dire encore qu'il avait agi régulièrement, afin qu'on fût obligé d'agir aussi régulièrement envers lui. Mais quelle régularité et quelle garantie présentait cette prétendue forme pour les autres, lorsqu'un seul était maître de tout ? Et d'ailleurs, dans tout ce que font ou ne font pas ces créatures monstrueuses, aux divers moments de leur chute comme à celui de leur élévation, qui peut assurer la véritable raison de leurs pensées et de leur décision ? L'heure fatale a sonné pour eux : dénués de la force des autres sans laquelle ils n'auraient jamais rien pu, réduits à eux seuls, ils ne sont réellement plus rien. Telle est en ce moment la condition de Robespierre ; le voilà décrété d'accusation. Le Dictateur est

soumis à la loi commune. Le décret d'accusation est demandé aussi contre Saint-Just. Celui-ci, depuis qu'il était monté à la tribune, ne l'avait point quittée malgré l'interruption qui en aurait précipité tout autre. Il était seulement descendu de quelques degrés, puis, remonté pour reprendre le fil de son discours, il n'avait pu ajouter un mot aux deux seuls qu'il avait fait d'abord entendre; immobile, impassible, inébranlable, il semblait tout défier par son sang-froid. Lorsque le décret d'accusation fut prononcé, il fallut bien changer d'attitude. Le Bas, collègue de Saint-Just aux armées, demanda à partager le sort des accusés.

Robespierre jeune voulut aussi qu'on ne séparât pas sa cause de celle de son frère, et le décret fut prononcé contre les deux Robespierre, Le Bas, Saint-Just et Couthon. Une grande rumeur se manifesta aussitôt; les accusés protestent, tandis que les cris : « A la barre! » sont mille fois répétés. Le président ordonne aux huissiers de les y faire passer : les huissiers hésitent. La force armée est appelée : elle hésite de même. Robespierre et ses adhérents sont entraînés en prison.

La terreur inspirée par le nom de Robespierre est telle, que dans deux prisons où il est mené, au Luxembourg comme à la Conciergerie, le geôlier refuse de lui ouvrir les portes : il voulait être absolument reçu et, comme Socrate, obéir à la loi. Cette conduite était sans doute très prudente et menaçait la Convention nationale d'un grand embarras : comment, en effet, aurait-elle pu faire juger celui qu'elle ne pouvait accuser que d'avoir débité à une tribune des paroles qu'elle avait écoutées avec assentiment et qu'elle avait transformées en décrets.

Heureusement, par la suite, Robespierre va se trouver en désobéissance, en insurrection. On le mène en triomphe à la Commune.

Dans l'incertitude qui agita si violemment l'assemblée jus-

qu'à son issue, on voyait l'un des membres les plus fameux du Comité de Salut public, ne sachant pas encore qui serait le vainqueur, monter à la tribune avec un discours qu'il avait préparé contre le vaincu. Mais, la question devenant fort indécise et paraissant même tourner dans un sens tout contraire à ce qu'il avait supposé, l'orateur descendait de la tribune et, saisissant une plume dans l'écritoire des secrétaires de l'assemblée, il rayait avec rapidité ce que l'issue du combat paraissait lui commander; puis, la chance se tournant encore, il recommença à rétablir ce qu'il venait d'effacer : et pendant le temps que dura le débat, on le vit successivement faire plusieurs fois la même opération. A ce trait, qui ne reconnaît pas Barère? ai-je besoin de le nommer?

Avant Thermidor, j'avais pressé les comités de destituer le commandant Henriot et La Valette, son adjoint, que je soupçonnais de complicité avec ceux qui voulaient renverser la Convention nationale. On avait rejeté ma demande. L'événement vint prouver si j'avais eu raison. Henriot était l'âme damnée de Robespierre. En apprenant la catastrophe de son maître, le sicaire avait volé à son secours à la Commune, lui avait fait déférer les plus grands honneurs, et avait déclaré que le peuple tout entier appartenait à Robespierre; il regardait comme son premier devoir de demander les ordres de l'auguste persécuté. La Commune, sans que Robespierre même le sollicitât, mais par prévenance anticipée et par ce dévoûment dont la Terreur était le principe, ordonna au général Henriot, qui commandait à peu près quinze mille hommes armés, d'aller bloquer la Convention, de la mettre en chartre privée, et d'empêcher toute délibération.

Henriot, fort de cette autorisation, marche sur l'assemblée : il s'empare du lieu des séances du Comité de Sûreté générale.

(Ses membres et ceux du Comité de Salut public, qui auraient dû rester à leur poste, et prendre les mesures que la circonstance exigeait, s'étaient sauvés à la Convention.)

Henriot se porte ensuite dans la cour du palais des Tuileries, s'empare des canons d'honneur placés à la porte, et les dirige sur la Convention : dans une situation aussi désespérée, l'assemblée retrouve son énergie.

Mécontent de toutes les décisions dont j'étais le témoin; j'avais d'abord refusé aux comités de prendre le commandement de Paris qu'ils m'avaient proposé : « Vous avez, leur avais-je dit, des généraux : qu'ils montent à cheval; montez-y vous-mêmes pour défendre la patrie, que vous avez compromise. » Et laissant là ces hommes tout à l'heure insolents et cruels dans la prospérité de leur pouvoir, maintenant lâches dans le péril, j'étais allé prendre séance à la Convention : ses membres, calmes sur leurs chaises curules, y attendaient une mort presque certaine. Je fus entouré, questionné sur les mesures des comités, par qui l'on savait que j'étais demandé; je répondis : « Ils sont morts avant d'être frappés ». C'est dans ce moment même qu'ils entraient. Après avoir exprimé leurs craintes sur la sûreté de la représentation nationale, ils proposèrent ma nomination de général en chef de l'armée de l'intérieur et du commandement de Paris que je leur avais refusé tout à l'heure. La Convention nationale, se levant en masse, prononça le décret, qui fut rendu à l'unanimité.

Je n'apercevais que de bien faibles moyens pour repousser l'audace des rebelles; ils étaient maîtres de nos canons et bloquaient toutes les issues du palais des Tuileries; il n'y avait point lieu à discussion dans un pareil moment : il fallait agir; mais pour agir, il fallait, au défaut des moyens qui nous étaient enlevés, une double confiance de la part des citoyens et des députés déterminés à ne plus vouloir subir Robespierre. La Convention, se levant encore en masse, me témoigna la plus généreuse confiance. Tous mes collègues, les uns me serrant la main, les autres m'embrassant, me dirent qu'on comptait sur cette nouvelle preuve de mon dévouement à la patrie. J'acceptai donc la tâche, qui

sans doute pouvait être considérée comme dangereuse, puisque le glaive était tiré, et que la question était de triompher ou de périr. Mais cette question n'était-elle pas, pour nous, celle de tous les jours? Chacune de nos séances n'était-elle pas un combat à mort, seulement quelquefois sourd et prémédité et venant se terminer presque sans honneur par le coup de la guillotine? Si, du moins, la chance pouvait n'être pas sans quelque gloire! C'était au moins les armes à la main que nous succomberions, si telle était la fatalité, nous ne devons point prétendre l'éviter. Il fallait la remercier encore de nous faire périr sur un champ de bataille plutôt que sur un échafaud.

On peut avoir quelque étonnement de mon hésitation dans le premier instant, et l'on a droit de m'en demander la raison. Je réponds avec franchise que cette espèce d'hésitation pouvait tenir à la connaissance que j'avais de la valeur individuelle des personnes des deux partis. Quelle était vraiment la nuance qui différenciait entre eux les membres des comités qui se trouvaient aux prises? Les uns valaient-ils plus ou moins que les autres, sous le rapport de l'humanité? Que reprochaient Saint-Just et Robespierre à Billaud et Collot? Que reprochaient à Saint-Just et Robespierre Collot et Billaud? Ils s'accusaient réciproquement de choses également fausses et supposées, car sous le rapport de l'opinion politique et de l'intégrité, comme on l'entend dans le sens moral, on peut dire que les uns et les autres étaient également irréprochables; mais où ils étaient également reprochables et coupables au dernier point, c'était dans leur système cruel et sans pitié contre l'espèce humaine tout entière, que, comme Danton le leur avait dit en mourant, les membres des comités « avaient mise en coupe réglée ». C'était dans la disposition perpétuelle et sans relâche qu'ils faisaient de l'instrument de la mort contre les créatures les plus innocentes, les moins offensives de la société et de la République; c'était, s'il peut

y avoir quelque chose de plus coupable que de frapper l'innocence même, c'était de choisir encore leurs ennemis personnels, avec une prédilection et une joie toute particulières pour les faire périr sur des échafauds. Enfin, de quelque côté que je regardasse, je puis dire que sous le rapport des individus et celui de la différence d'un système meilleur au profit de l'humanité, je ne voyais rien qui pût déterminer un choix entre Robespierre et Billaud.

Une réflexion cependant fut la cause d'une résolution prise aussitôt après ma nomination prononcée par la Convention nationale : d'abord il n'était pas possible que mon âme ne fût pas profondément émue de cet hommage rendu à mes sentiments et à mon caractère, dans les honneurs d'un danger commun; en même temps, et déjà, mon cœur était très sincèrement d'accord avec la partie de mes estimables collègues qui s'étaient prononcés de la manière la plus formelle contre Robespierre, malgré les appels hypocrites qu'il avait tenté de faire à ce qu'il appelait pour la première fois « la partie saine de la Convention », contre ses collègues qui croyaient avoir marché jusqu'alors avec lui, et qu'il lui convenait en ce moment d'appeler des « brigands ». Je me disais encore à moi-même, dans cette rapide réflexion, qu'à égalité de méchanceté de ceux avec lesquels il fallait marcher en ce moment, leur adversaire le plus redoutable par le prestige était certainement ce Robespierre, dont le talisman révolutionnaire formé d'une longue suite d'années de caresses assidues faites au peuple et de triomphes consacrés par l'opinion vulgaire, présentait la plus insurmontable difficulté et les conséquences les plus terribles et les plus incalculables, si nous ne venions pas à bout de nous en débarrasser. Cet ensemble de pensées tumultueuses et de considérations, que je raisonne aujourd'hui à tête froide, beaucoup plus positivement que je ne pouvais sans doute le faire alors, furent celles qui me dirigèrent et me firent

prendre mon parti politique comme militaire, de marcher sur Robespierre, jusqu'à ce que mort s'ensuivit. Il n'y avait pas d'ailleurs d'incertitude possible sur ce résultat pour l'un ou l'autre, quel que fût le parti auquel demeuraît la victoire. La mort, et encore la mort, était la conséquence forcée du combat commencé; la mort seule pouvait arrêter dans leur course sans but et sans terme ces tigres démuselés qui ne pouvaient se rassasier de sang humain.

Henriot, un moment arrêté par Merlin de Thionville, avait été remis en liberté par des soldats furieux et ivres que conduisait Coffinhal. La Convention décréta de suite la mise hors la loi du général rebelle. Je sortis de la salle de l'assemblée, le décret à la main. « Je vais à mon poste, restez au vôtre », voilà quel fut tout mon discours. Henriot était là avec les canonniers; je leur criai d'une voix forte : « Retirez-vous, misérables : Henriot est hors la loi ! » Quelques militaires et des citoyens qui me suivaient, en très petit nombre, crièrent à leur tour : « Obéissez à Barras : c'est le général en chef ». A cette annonce, la peur saisit les insurgés et leur vil commandant : tous se sauvèrent pêle-mêle à la Commune.

La lâcheté d'Henriot et de La Valette, et la disparition de ses soldats entraînèrent des désordres. A l'instant s'ensuivit une nombreuse désertion dans la partie de ses troupes restées stationnées place de Grève, aux ordres de la Commune, dont l'ardeur décroissante semblait se rapprocher de quelque modération.

Je sentis d'un coup d'œil cet état de choses, et, me rendant compte de tous les détails en un instant, je crus voir que j'avais le temps nécessaire pour faire un appel aux bons citoyens et pour opérer la réunion au Carrousel des troupes qui étaient dans Paris et hors des Barrières, à Meudon et à Saint-Germain. J'ordonnai de battre la générale et de tirer le canon d'alarme.

Ainsi que je l'avais présumé du caractère craintif et incertain de Robespierre, il n'avait pris aucun parti à la Commune.

Le rhéteur, ne pouvant plus discourir, passait le temps à discuter sur des pointilleries de rédaction. Couthon ayant proposé de faire des adresses aux armées : « Au nom de qui? » répondait Robespierre. « Eh mais! au nom de la Convention, dit Couthon : n'est-elle pas partout où nous sommes? le reste n'est qu'une poignée de factieux que la force armée va dissiper et dont elle fera justice. — Mon avis, dit Robespierre après profonde réflexion, c'est qu'on écrive au nom du peuple. » Il croyait que ce mot qu'il avait tant de fois répété à la tribune, et qui lui avait conquis tant de puissance, devait avoir encore son talisman ordinaire et suffisait pour emporter le triomphe. C'est ainsi que Robespierre avait rejeté la proposition de marcher sur la Convention et de la dissoudre. Cette hésitation, qui se communiqua à tout ce qui l'entourait, répandit une frayeur dont je devais tirer parti, et sur laquelle je calculais. Mes agents, élevant la voix et parcourant les rues, annonçaient des forces considérables qui s'étaient ralliées. J'avais à peu près quatre mille hommes à moi. Je désirais éviter un combat et craignais d'être obligé de canonner l'Hôtel de Ville. Les comités, en voyant le théâtre de la bataille reporté des Tuileries à la Grève, étaient revenus de leur frayeur, et avaient conséquemment repris de suite leur ton d'insolence et leur goût de cruauté. Ils auraient voulu que je misse tout à feu et à sang, et que j'exterminasse tous les rebelles d'une seule mitraille; j'eus le bonheur de leur prouver qu'il était possible d'éviter le carnage et l'incendie. Les positions que j'avais prises pouvaient, dans tous les cas, protéger la retraite de la Convention nationale sur les hauteurs de Meudon.

L'appareil de mes mesures fit une telle impression, que je ne fus point dans le cas d'avoir recours aux dernières extrémités. L'épouvante gagnait les conspirateurs. La défection de leurs premiers complices fut bientôt communiquée, et partagée par tous les jacobins du dehors, comme par un

COMMUNE DE PARIS.

Comité d'Exécution



Le Citoyen

Courage patriotes de la
Section des Sèvres, sa liberté
triumphes. déjà ceux qui leur
fermeté a rendu formidables
aux traités ont en
Liberté. partoue d'espérance
démontre digne de son
Caractère

O Le Saint de Reunion est
ada commune d'oul de
grande Reunion est en les
vires de l'unité d'Exécution qui
est née pour sauver la patrie.

Le Citoyen

Le Citoyen

Bayou

No

mouvement électrique. De temps en temps j'envoyais des rapports rassurants à la Convention; tandis que, à la tête de ma petite armée, je maintenais ma route par les quais à la place de Grève, le bruit du roulement de mon artillerie mit en fuite les restes de l'insurrection. Je montai à l'Hôtel de Ville, où avait déjà pénétré Merlin de Thionville. Robespierre, avec l'un des deux pistolets qu'avait Le Bas, s'était fracassé la mâchoire ¹. Le Bas, avec l'autre, s'était brûlé la cervelle. Couthon était caché sous une table, et Robespierre dans une petite pièce, à la porte de laquelle était étendu

1. Les Thermidoriens avaient intérêt à déshonorer la mémoire de leur victime. La version du suicide, montrant dans Robespierre un grand coupable qui se châtie lui-même pour échapper à la juste punition de ses crimes, est donc celle qu'ils ont adoptée. En dépit des affirmations de Barras dans ses Mémoires et de Courtois dans son rapport du 8 Thermidor an III, je serais plutôt disposé à croire que Robespierre n'a pas cherché à se tuer, mais qu'il a été blessé traîtreusement au moment même où, après de longues hésitations — qui l'ont perdu, — il se décidait enfin à répondre à la mise hors la loi dont il venait d'être frappé, par un appel aux armes contre ses ennemis de la Convention et des comités. J'ai sous les yeux, en écrivant ces lignes, l'original même de cet appel aux armes, dont nous donnons le fac-similé. Je doute qu'il existe au monde un document d'aspect plus tragique que cette feuille de papier au timbre de la Commune de Paris. L'écriture précipitée, violente, convulsive, exprime la fièvre, le bouillonnement intérieur des amis de Robespierre à ce moment suprême. Les lettres courent, les mots se précipitent : c'est bien là un cri, un cri de combat ou de détresse. A côté des signatures nerveusement jetées de Lerebours, de Legrand, de Louvet et de Payan se dressent les deux premières lettres du nom de Robespierre, calmes dans ce tumulte des signes, froides et méthodiques comme l'inflexible volonté de celui qui les traçait posément lorsque le coup est parti. Ce mot inachevé, ce nom tranché net, décapité, ayant pour paraphe une large écla-boussure de sang évoque invinciblement la rouge vision d'une tête qui se détache sous le couteau de la guillotine. Mais ces deux lettres sinistres ne font pas seulement passer devant nos yeux comme en un rapide éclair l'image du drame : elles en expliquent aussi le dénouement. Cette signature tronquée prouve, à ce qu'il semble, la surprise, l'attentat soudain et foudroyant, la balle tirée par une autre main que celle qui traçait ces fermes caractères brusquement interrompus : le meurtre, enfin, et non le suicide. Et c'est une des raisons qui me détermineraient à me ranger — contre Thiers, qui croit au suicide — à l'opinion de Mignet, de Louis Blanc, de Michelet, de M. Ernest Hamel, de M. de Lescure qui croient au meurtre. Voir sur cette question une bonne discussion de M. de Lescure, dans son Introduction aux *Mémoires sur les Journées révolutionnaires*, p. xxxiv à xxxix, et une savante étude de M. Aulard (*Révolution française*, n° du 14 mai 1892). M. Aulard, dont l'autorité est si grande en ces matières, estime que le dernier mot n'est pas dit encore sur ce tragique événement, et qu'il n'y a pas de raisons suffisantes pour affirmer le meurtre plutôt que le suicide. (G. D.)

Le Bas. Saint-Just donnait des soins à Robespierre. Henriot était blotti dans un cabinet d'aisances. Je ne pus soutenir cet affligeant spectacle : je sortis et fis transporter Robespierre au salon du Comité de Salut public, où il fut déposé sur une table. Des officiers de santé chargés de l'examen et des pansements des blessures firent leur rapport confirmatif du fait que l'état de Robespierre était l'effet du suicide; que la direction du coup de pistolet était celle d'un homme qui se l'était tiré lui-même. L'un des officiers de santé ayant déposé sur la table les dents qui avaient échappé de la bouche de Robespierre, quand il l'avait visitée, on vit un des canonniers de service s'emparer de ces dents et, apostrophant Robespierre, s'écrier : « Ah ! scélérat, je les garde comme monument d'exécration ». Dans un rapport qui me fut fait sur les circonstances de l'agonie de Robespierre, je trouvai qu'il avait, à plusieurs reprises, demandé une plume pour écrire, ne pouvant plus articuler; que cette demande, réitérée devant les membres du comité, avait été refusée par eux. J'ai entendu répéter ce fait, dont je déclare n'avoir pas été témoin, car je n'aurais point refusé à l'agonisant une plume, qui, au défaut de la bouche, aurait pu nous donner quelque communication que d'autres pouvaient avoir intérêt à étouffer. Le refus des membres du comité fut-il seulement l'expression de la haine que pouvait leur inspirer celui qui avait voulu et failli les tuer tous tout à l'heure? ou, comme on l'a dit encore, craignaient-ils quelque divulgation? La suite des événements non plus que la recherche des papiers n'ont pas prouvé que Robespierre et ses complices eussent à apprendre des choses qu'ils n'eussent pas dites et qu'on ne sût pas. Huit jours après, cette table, autour de laquelle délibéraient les membres du comité, était encore teinte du sang de Robespierre. Quelle inattention ou quelle attention féroce de ces chers collègues ¹ ! Tout ce qui

1. Le manuscrit porte ici en marge, au crayon, de la main de Prieur de la Côte-d'Or, la note suivante : « Robespierre fut déposé dans une salle qui

fut arrêté fut envoyé en prison; j'étais au moment de faire transférer Couthon dans un hôpital, mais la circonstance ne permettait pas à l'humanité même la plus sincère des soins aussi minutieux. Quels sont ceux que pouvaient réclamer des individus qui appartiennent déjà à la mort et vont lui être livrés dans un moment?

Le 10 thermidor, le Tribunal révolutionnaire condamna Robespierre et ses complices ou plutôt disposa seulement leur exécution, car, comme ils étaient mis hors la loi, par le décret de la Convention, il n'y avait plus qu'à constater l'identité des personnes, et les livrer à l'exécuteur des hautes œuvres. Le surlendemain, des membres du Conseil général de la Commune, qui avaient le plus fortement pris part à la conspiration, furent également jugés et périrent sur l'échafaud.

10 Thermidor an II.

Un événement aussi considérable, quoiqu'il ait été le sujet des récits les plus étendus et les plus multipliés, ne peut cependant ici être rappelé par moi sans quelques détails de ses principales circonstances, celles que je dois retracer n'ayant rien de connu encore, et paraissant ici avec leur originalité native.

Lorsque Robespierre fut, avec Couthon et Saint-Just, amené au Tribunal révolutionnaire pour constater leur identité seulement, puisqu'ils étaient hors la loi, et qu'il ne s'agissait plus que de l'exécution à appliquer aux personnes, Fouquier-Tinville, l'accusateur public (faisant les fonctions qu'on appelle aujourd'hui de procureur général), était dans une agitation qu'on peut difficilement se représenter : lui qui, jusqu'à ce moment, allait tous les jours, hier encore, prendre les ordres de mort de Saint-Just et de Robespierre, contre tous les mal-

Thermidor
an II.
Exécution
et
inhumation
de
Robespierre,
Couthon,
Saint-Just
et complices.

n'était pas celle des séances du comité. Aucun de ses membres même n'a pu le voir. Ils étaient allés prendre du repos dès que Robespierre fut saisi à l'Hôtel de Ville. Le comité ne rentra en séance le 10 que vers huit heures du matin, et il y avait alors environ trois heures que Robespierre avait été transporté dans la prison de la Conciergerie. » (G. D.)

heureux qu'il leur plaisait d'envoyer à l'échafaud, lui se voir directement, et par volonté supérieure, inévitable, chargé de faire conduire à ce même échafaud les hommes qui en étaient les premiers dresseurs, si l'on peut ainsi dire, les organisateurs, enfin tout au moins les vrais dictateurs ! On conçoit l'embarras de Fouquier dans une circonstance aussi décisive : il pouvait se dire, avec quelque raison et pressentiment : *Mutato nomine de te...* Je ne pouvais lui en vouloir de l'espèce d'embarras que je voyais dans toute sa personne au moment de remplir un pareil devoir. Fouquier-Tinville avait déjà cherché à se donner des excuses en quelque sorte vis-à-vis des condamnés eux-mêmes. « Je sais bien, dit-il, que ce n'est pas moi qui condamne ces messieurs », il se reprit : « les citoyens (car c'était le seul nom alors licite : le mot *monsieur* était rayé de la langue), puisqu'ils sont hors la loi, et qu'ici le tribunal n'est qu'applicateur ; je sais bien que c'est mon devoir et même mon droit de donner l'impulsion et la direction à la justice ; que ce que je fais aujourd'hui est moins, sous un rapport, que ce que je faisais hier, puisqu'hier nous rendions des jugements de propre mouvement, et qu'aujourd'hui nous ne faisons qu'exécuter celui de la Convention nationale, ... mais enfin... » Je ne voyais pas où ces *enfin* allaient s'arrêter, et comment serait fixée l'incertitude de Fouquier-Tinville : elle pouvait s'accroître de tous les bruits environnants ; je vois qu'il n'y a pas de temps à perdre, et qu'il faut rassurer la « tête » du Tribunal révolutionnaire ; j'appelle ainsi Fouquier-Tinville : je l'en aurais appelé l'« âme », si l'on peut penser qu'il y eût âme dans de pareils monstres... « Allons, citoyen Fouquier, m'écriai-je d'une voix forte, mais froide et impérieuse, la Convention nationale m'a chargé de faire exécuter ses ordres : je vous donne celui de procéder, sans désemparer, à l'accomplissement de votre mandat. C'est aujourd'hui qu'il faut se montrer patriote, en envoyant de suite les coupables à l'échafaud qui les attend. »

Fouquier ne se le fit pas dire deux fois : il monte à son parquet, met son petit manteau, son chapeau relevé à la Henri IV, appelle les juges, leur donne le mot d'ordre fatal contre Robespierre, Couthon, Saint-Just et toute la bande affreuse, avec autant de décision que la veille il prenait et rendait ce mot d'ordre pour et au nom de Robespierre. Toutes formes du cérémonial furent en un instant complètes : en moins d'une demi-heure, les condamnés avaient, comme le disaient les juges, « leur toilette faite, les bottes graissées », et pouvaient se rendre à leur destination.

La Convention nationale, en m'investissant de tous ses pouvoirs, m'avait donné sans doute la plus grande des responsabilités ; celle de ma vie était la moindre : j'en avais déjà fait tant de fois le sacrifice à la guerre comme dans la cité ; il s'agissait de plus que de ma vie individuelle : il s'agissait de celle de millions d'individus, il s'agissait certainement bien ici du salut de la patrie elle-même. Où se serait arrêtée la fureur des tigres s'ils se fussent échappés un seul moment, même dans l'état de défiguration, d'épuisement, d'anéantissement où ils étaient la plupart, s'ils avaient pu avoir un moment de contact avec leurs complices du dehors, encore épars sur les places publiques, et cherchant à se rallier partout après avoir été vaincus un seul instant la veille aux Jacobins et à la Commune. Je pressai Fouquier. « Allons, que l'on parte ! — On va partir », me répondit Fouquier avec vivacité et même une véritable alacrité triomphante. « Où les conduira-t-on ? — A la place ordinaire où tant d'autres les ont précédés. — Mais, me dit Fouquier à voix basse, d'un air de confiance intime, respectueuse, c'est que voilà huit jours, citoyen représentant, que nous envoyons nos condamnés à la barrière du Trône : nous avons quitté la place de la Révolution.... — Qu'on y retourne, lui répondis-je avec un geste déterminé : la route est de passer devant la maison de Robespierre : il faut que la prédiction s'accomplisse !

— Pauvre Danton! dit Fouquier-Tinville d'un air tout attendri : était-ce là un patriote! » croyant, le fourbe autant que cruel Fouquier, faire oublier par cette démonstration piteuse que lui Fouquier avait été le premier égorgé de Danton!

La prédiction de Danton dont je veux parler est celle que j'ai racontée plus haut à l'instant du supplice de ce patriote si énergique, de ce véritable géant révolutionnaire, lorsque, passant devant la maison de Robespierre placée sur la route du supplice, Danton lança la terrible imprécation prophétique : « Tu nous suivras »... contre celui qui le suivait à cette heure au dernier rendez-vous de la mort. Fouquier s'incline humblement et dit au greffier et aux gendarmes accompagnateurs : « A la place de la Révolution! » Par suite de la déférence profonde que me témoignait Fouquier, ne vois-je pas s'approcher dans les mêmes formes respectueuses, le chapeau bas, et très humblement, l'exécuteur lui-même, le citoyen Sanson : « Où déposera-t-on leurs corps, citoyen représentant? — Qu'on les jette dans la fosse de Capet! répondis-je avec humeur : Louis XVI valait mieux qu'eux. Ce sera encore de la royauté pour Robespierre, puisqu'il paraît que lui aussi en a eu le goût. » Dans ce moment, Thuriot et Courtois venaient de déclarer qu'« on avait trouvé chez Robespierre et à la Commune un cachet fleurdelisé; que d'ailleurs Robespierre avait eu des pensées d'alliance avec la fille de Louis XVI, alors détenue au Temple ». Je ne croyais pas un mot de ces allégations, mais elles préoccupaient les esprits : elles n'étaient peut-être pas, quoique peu vraisemblables, inutiles à livrer au peuple, qui ne pouvait pas se persuader que Robespierre fût un tyran, autrement qu'en l'associant aux idées de l'ancienne royauté, la seule qui, à ses yeux, présentât un corps de délit saisissable. Il faut au peuple quelque chose qui tombe matériellement sous les sens pour arriver à son intelligence. Or comment comprendrait-il

que celui qui tous les jours lui adressait des adulations, qui lui parlait de souveraineté du peuple, de la liberté, de l'égalité, qui se disait son défenseur, et paraît en ce moment son martyr, que celui-là, dis-je, fût ce que nous appelions aujourd'hui un ennemi de la liberté, un oppresseur, un tyran? Il y a là quelque chose de compliqué qui peut n'être pas aussitôt saisi par l'imagination du peuple, en lui disant sur la même ligne que ce tyran a trahi, qu'il s'entendait avec les ennemis de la République, avec les anciens Rois, ou avec des membres de la famille Royale, qu'ainsi c'était un infâme traître. Avec le mot trahison ajouté à scélératesse, tout se comprend, s'explique, et l'on peut espérer de rallier le peuple, et le voir aussitôt se tourner contre ceux qui lui sont signalés comme traîtres et qu'il reconnaît pour tels.

Tous mes ordres donnés et leur exécution assurée, je remontai à cheval en disant à Fouquier-Tinville et aux greffiers et huissiers présents : « On me rendra compte de l'exécution au Comité de Salut public, où je retourne à l'instant ».

Je vis encore de mes yeux partir les charrettes des condamnés, avec leur escorte, et prendre la direction de la rue Saint-Honoré pour se rendre à la place de la Révolution. La foule immense qu'il fallait traverser ne permettait aux voitures de marcher que fort lentement; mais le sentiment qui régnait n'était pas seulement celui de l'allégresse unanime, c'était celui de la délivrance, et cependant ce sentiment si universel n'osa éclater encore, et sortir des poitrines si longtemps oppressées, que lorsqu'il fut bien constaté que la tête de Robespierre était décidément tombée sur la place de la Révolution. Les paniers du bourreau furent alors transportés et versés au cimetière de la Madeleine à l'endroit désigné de la tombe capétienne. Moins de deux heures après, greffier, huissiers, gendarmes et Fouquier-Tinville, encore à leur tête, étaient arrivés au Comité de Salut public, et tous, parlant presque à la fois, avec un empressement disputé, ils

me rendaient compte de l'exécution comme d'un triomphe accompli. Le terrible Robespierre était enfin lancé dans la nuit éternelle, et dormait côte à côte de Louis XVI.

J'ai plusieurs fois rappelé des traits caractéristiques de cette époque de la Terreur qui a sans doute laissé une si profonde impression dans les âmes de la génération épouvantée; mais cependant ne pourront encore et jamais comprendre toute l'action et l'étendue de cette Terreur, ceux des êtres existants qui n'en ont pas été les témoins contemporains même. On vient de voir comment les spectateurs les plus impatients et l'on peut dire vraiment affamés du supplice de Robespierre ne s'étaient cependant laissé aller à exhaler le soupir de la délivrance qu'après s'être bien assurés de l'exécution consommée, de l'évidence irrévocable de la tête coupée et tombée dans le panier du bourreau. Eh bien, il sembla régner, même après cette exécution, comme une espèce d'inquiétude presque universelle de la résurrection possible de l'homme implacable dont les discours inexorables et les sentences sans appel avaient si cruellement tourmenté les imaginations. Les journaux ne savaient s'ils oseraient imprimer le simple récit du fait. Le *Moniteur*, déjà plus qu'officiel (car il a toujours appartenu au parti vainqueur), le *Moniteur* spécialement parut hésiter devant son premier devoir : ce n'est que vingt-six jours après, c'est-à-dire seulement le 6 fructidor suivant ¹,

1. *Extrait du Moniteur du 6 fructidor an II.* — TRIBUNAL CRIMINEL RÉVOLUTIONNAIRE (séance du 10 thermidor). — Maximilien Robespierre, âgé de 35 ans, né à Arras, ex-député à la Convention nationale; G. Couthon, âgé de 38 ans, né à Orsay, ex-député à la Convention; L.-J.-B.-T. Lavalette, âgé de 40 ans, né à Paris, ex-noble, ex-commandant de bataillon de la section des gardes françaises, ex-général de brigade à l'armée du Nord; F. Henriot, âgé de 33 ans, né à Nanterre, ex-commis de barrière, ex-commandant général de la force armée de Paris; L.-C.-F. Dumas, âgé de 37 ans, né à Lucy (Haute-Saône), homme de loi à Lons-le-Saunier, ex-président du Tribunal révolutionnaire à Paris; A. Saint-Just, âgé de 26 ans, né à Decize (Nièvre), ex-député à la Convention; C.-F. Payan, âgé de 27 ans, né à Paul-les-Fontaines, ex-juré au Tribunal révolutionnaire, ex-agent national de la Commune de Paris; N.-J. Vivier, âgé de 50 ans, né à Paris, ex-juge au tribunal criminel du département, ex-président des soi-disant Jacobins dans la nuit du 9 au 10 ther-

que ce *Moniteur* se détermine à donner le fait le plus colossal et le plus décisif des temps modernes, non seulement pour la France, mais pour l'Europe et pour le genre humain tout entier. Car qui peut dire ce qui serait arrivé de ce monde, si Robespierre eût triomphé le 9 Thermidor!

La victoire du 9 Thermidor était vraiment un jour de délivrance : il ne fallut pas moins que le ressentiment si légitime contre une tyrannie odieuse, pour qu'on fût peu étonné de voir nombre d'hommes et même de femmes élégantes et délicates se suspendre presque aux fenêtres des rues où devaient passer les condamnés, et brandir leurs mouchoirs blancs à l'arrivée des charrettes fatales qui se rendaient à la place de la Révolution, théâtre de l'exécution. Le peuple resta calme spectateur de ce spectacle hideux. A compter de ce jour, l'échafaud ne fut plus dressé sur la place où venaient d'être exécutés Robespierre et les siens. Cette place, précédemment nommée place Louis XVI, depuis appelée place de la Révolution, prit enfin le nom de place de la Concorde. Puisse-t-elle mériter ce dernier baptême par la sincère réconciliation des Français! Quelle que soit au surplus la disposition morale où ces supplices laissent la nation, toujours est-il important de noter ici qu'ils furent les derniers qui eurent lieu sur cette place et que les cadavres des suppliciés Robespierre, Saint-Just, Couthon et des membres de la Convention

midor; A.-N. Gobeau, âgé de 26 ans, né à Vincennes, ex-substitut provisoire de l'accusateur public près le tribunal du département, officier municipal de la commune de Paris du 10 Août; J.-B.-L. Lescot, Fleuriot, âgé de 39 ans, ex-substitut de l'accusateur public du Tribunal révolutionnaire, ex-maire de Paris; A.-P.-J. Robespierre jeune, ex-député à la Convention; J.-C. Bernard, âgé de 34 ans, né à Paris, ex-prêtre; A. Gency, âgé de 33 ans, né à Reims, tonnelier; A. Simon, âgé de 58 ans, cordonnier; D.-L. Laurent, âgé de 33 ans; J.-L.-F. Warmé, âgé de 29 ans; J.-L. Forestier, âgé de 47 ans, fondeur; N. Guérin, receveur de rentes; J.-M.-B. d'Hazard, perruquier; C. Cochefer, ex-tapissier; C.-J.-M. Bougon; J.-M. Quenet, marchand de bois; ces onze derniers, ex-membres du Conseil général de la Commune de Paris; tous mis hors la loi par décrets de la Convention des 9 et 10 thermidor, et attendu l'identité constatée par témoins, ont été livrés à l'exécuteur des jugements criminels, pour être mis à mort dans les vingt-quatre heures, sur la place de la Révolution : ont été exécutés.

sont ceux qui vinrent combler et fermer la citerne affreuse appelée le cimetière de la Madeleine à dater du 21 janvier 1793, où le roi Louis XVI y avait été précipité et dévoré dans la chaux vive (ainsi qu'il résulte des procès-verbaux de la Commune), jusqu'au 9 Thermidor, correspondant de juillet 1794. Dix-huit mois s'étaient écoulés, et presque tous les jours avaient été marqués par des exécutions qui s'élevaient à plusieurs milliers. Le corps de Louis XVI, l'une des premières victimes, en supposant qu'il n'eût pas été anéanti par la chaux vive, se trouvait ainsi recouvert de toute l'horrible succession qui avait continué si longtemps. On verra plus tard le développement et l'application d'un fait fort pénible, mais indispensable à noter ici en raison de l'imposture que les événements postérieurs attachèrent à le défigurer et à substituer l'invention d'une chose impossible à ce qui est malheureusement trop réel.

Toujours prompt à voler au secours des vainqueurs et à se déchaîner contre les vaincus, Barère, au nom des comités, présenta un rapport aussi cruel que mensonger contre Robespierre; il se déchaîna avec fureur contre ceux qui ne pouvaient plus se défendre : il eut même l'impudence d'accuser Robespierre d'avoir voulu rétablir le fils de Louis XVI sur le trône, et d'avoir, pour son propre compte, projeté d'épouser Madame, fille de ce monarque (aujourd'hui Mme la duchesse d'Angoulême). La Convention venait de déployer un grand courage. Menacée par une conspiration dont les ramifications très étendues avaient séduit de nombreux citoyens peu éclairés, elle avait résisté à tout à la fois, dans la guerre civile comme dans la guerre extérieure. Heureuse la France si la Convention, toujours maîtresse de ses actes, avait conservé cette énergie de caractère qui seule pouvait maintenir et consolider la victoire du 9 Thermidor! Il ne fallait pas hésiter à destituer les autorités comme les agents qui avaient été les vrais complices des triumvirs et des décemvirs; mais

il fallait s'en tenir là, et ne pas se traîner sur le souvenir, et multiplier la plainte des malheurs qu'on n'avait point empêchés; il fallait marcher enfin d'un pas ferme à l'accomplissement de sa destinée, l'établissement de la République.

A la suite du rapport de Barère, et dans ce système de mensonges destinés au peuple, et que les gouvernements les plus différents semblent se passer de l'un à l'autre, dans la même vue de déception, les comités répandaient le bruit que les détenus du Temple, que les infortunés enfants de Louis XVI s'étaient évadés. Je me rendis à la prison. Je visitai le prince; je le trouvai fort affaibli par une maladie qui le minait évidemment; il était couché au milieu de la chambre, dans un petit lit qui n'était guère qu'un berceau; ses genoux et ses chevilles étaient enflés. Il sortit de l'assoupissement où je l'avais trouvé en entrant, et me dit : « Je préfère ce berceau, où vous me voyez, au grand lit que voilà; du reste, je ne dis point de mal de mes surveillants. » Et en parlant ainsi, il me regardait et les regardait alternativement : moi, pour se mettre en quelque sorte sous ma protection; eux, pour prévenir le ressentiment qu'ils auraient pu avoir de ses reproches, s'il m'en avait présenté contre ses oppresseurs, aussitôt que je ne serais plus là pour le défendre. « Et moi, m'écriai-je, je porterai de vives plaintes sur la malpropreté de cette chambre. » Je montai chez Madame; la sienne était un peu moins indécemment tenue. Madame s'était habillée de bonne heure, à cause du bruit qu'elle avait entendu pendant la nuit. J'ordonnai que les deux enfants de France pussent se promener chaque jour dans les cours de leur prison; sur le compte que je rendis au Comité de Salut public, j'obtins que des médecins examinassent le jeune malade, et qu'ils fissent leur rapport. Les médecins, parmi lesquels se trouvait M. Dussault, déclarèrent la maladie très grave. En accordant aux deux prisonniers la promenade du soir et du matin, je voulus qu'on adjoignît au gardien chargé

de soigner le fils de Louis XVI deux femmes qui prévendraient ses besoins, et veilleraient surtout à la salubrité de son local. J'ai appris depuis, par un commissaire du Temple, que mes ordres n'avaient point été exécutés.

Le Tribunal révolutionnaire, auquel Robespierre et ses complices avaient été renvoyés par les comités pour constater l'identité, se croyait de nouveaux droits à l'existence et à la permanence de ses pouvoirs. Les bourreaux ne lâchaient pas leur proie : on m'informa que des condamnés la veille du 10 Thermidor étaient restés à la Conciergerie et que Fouquier-Tinville, se conduisant toujours en maître, allait faire partir deux charrettes pleines pour le lieu du supplice. Je courus au Palais de Justice : la place et la cour étaient occupées par de nombreux rassemblements de peuple de tout sexe. J'étais à cheval, escorté de mon état-major. Je m'arrêtai au bas du grand escalier, et je chargeai quatre officiers de m'amener Fouquier-Tinville. Il arriva fort humblement près de moi ; dès qu'il parut : « Découvrez-vous devant le peuple », lui dis-je, et j'ajoutai : « Je viens d'apprendre qu'on doit conduire à la mort deux charretées de condamnés ; que des accusés, maintenant en jugement dans la séance que vous présidez, ont encore la même destination. Aucune exécution ne peut avoir lieu sans mon autorisation : je vous la refuse, et vous ordonne, ainsi qu'à vos juges et jurés, de suspendre vos délibérations. Exécutez mes ordres, sous peine de punition militaire. » De bruyants applaudissements couvrirent mes paroles, et leur donnèrent force d'exécution. Le même peuple qui allait suivre à l'échafaud les charrettes fatales peut-être encore avec des cris d'adhésion, comme les jours précédents, paraît heureux de m'entendre et sympathise au sentiment d'humanité qui sauve des victimes. Fouquier-Tinville tremblant répondit : « Je n'ai agi que d'après les instructions qui m'ont été données par les comités de gouvernement, qui, ce matin encore, m'ont fait adresser des listes

de prévenus; dès ce moment, citoyen représentant, général, je me conformerai à votre volonté impérative. »

Je me fis place au milieu de la foule, et courus au Comité de Salut public. Déjà Fouquier-Tinville m'y avait devancé. C'était bien l'homme qui s'était dépeint à moi-même, un mois auparavant, dans l'antichambre du Comité de Salut public, me démontrant qu'il n'était qu'un instrument, et l'on voit, dans ce moment même, comme il se sentait pressé de l'aiguillon terrible des membres du comité qui l'avaient jusqu'alors mis en mouvement; il croyait n'avoir pas encore leur permission de prendre un instant de repos. Voilà bien les effets et, si l'on peut ainsi dire, les ricochets de cette Terreur renvoyée toujours de l'un à l'autre, par ceux qui lui obéissent alors qu'ils ont l'air de lui commander.

La discussion avait commencé dans le comité sur la nouvelle apportée par Fouquier-Tinville, et elle était même violente. On blâmait la suspension de la justice, obtenue militairement : « La Convention nationale décidera, m'écriai-je : je vais soumettre à son jugement suprême nos actes respectifs. » Ma détermination épouvanta le comité : ses membres s'empressèrent de me dire, avec une douceur tout à fait nouvelle : « Tu t'emportes pour une simple observation. Nous ne blâmons pas ta conduite, nous approuvons même ce que tu as fait : mais c'est illégal. »

J'avais cependant gagné mon procès en arrachant les victimes déjà placées sous le couteau de la guillotine. Aurais-je obtenu la même victoire si parmi les membres de ce comité eût encore siégé Robespierre? C'est une question qu'il serait peut-être difficile de résoudre positivement, puisqu'elle reste hypothétique.

Sans vouloir noircir Robespierre plus qu'il n'est par ses actes bien incontestables, je crois pouvoir avancer que la tentative d'humanité que les membres du comité appelèrent illégale, mais qu'ils laissèrent subsister, aurait pu rencon-

trer un obstacle supérieur, s'il se fût trouvé qu'en venant contrarier une volonté du Comité de Salut public, j'eusse dû rencontrer en tête une volonté personnelle de Robespierre. J'ai déjà exprimé toute mon opinion sur les collègues qui venaient de l'attaquer. Ils avaient coopéré à terrasser l'homme si justement odieux; j'ai déclaré que, selon moi, ils n'étaient pas au fond moins cruels que Robespierre, mais celui-ci était la clef de voûte. Ses collègues survivants auraient eu probablement encore le goût de continuer les cruautés de la Terreur, dans toute sa plénitude, mais ils n'en avaient plus la force. Il était prouvé par l'état des choses, telles qu'elles se présentaient seulement depuis vingt-quatre heures, que la grande puissance des membres du Comité de Salut public avait consisté surtout à être les complices ou les soldats de Robespierre; qu'ils étaient devenus beaucoup moins redoutables depuis qu'ils n'avaient plus leur chef, et qu'ils seraient bientôt impuissants à eux seuls, du moment qu'ils l'avaient perdu. Rien ne pouvait remplacer ce chef; il était lui-même le premier représentant du système incarné de la Terreur; il était la Terreur elle-même, car tout ce qu'elle fera dans la suite pour se survivre, ne fera que lui attirer de nouvelles défaites. C'est un dernier souffle qui pourra s'exhaler; mais ce seront les débats de l'agonie. On verra plus tard des convulsions semblables avec la disparition d'un chef beaucoup moins différent de Robespierre que lui et les siens ne veulent le laisser croire [Napoléon]. Il aura sans doute fait l'application de son système avec plus de développements, sur une plus grande échelle, avec plus de broderies politiques et militaires : mais ce chef aussi disparaîtra; ses partisans voudront inutilement être ses héritiers et ses continuateurs; il est heureux que de pareils chefs d'école ne puissent être tout à fait remplacés.

J'avais évité tout combat, et cependant j'avais réussi à rétablir la Convention nationale dans la plénitude de son

autorité. Elle continua les pouvoirs aux membres présents des comités ; mais le choix qu'elle fit pour les compléter n'eut pas l'assentiment de tous les républicains, et en général les mesures qu'adoptait la Convention n'étaient pas de nature à lui restituer la confiance. J'ai dit qu'avec Robespierre, Henriot, Saint-Just et les autres conventionnels, on avait exécuté dès le 10 Thermidor onze membres de la Commune. Le lendemain, par suite de la mise hors la loi, on en avait encore exécuté soixante-dix. Dans cette bagarre et ce pêle-mêle de condamnés, beaucoup n'étaient que des victimes entraînés et ne pouvaient mériter le même supplice. Mais tel était le mouvement de cette époque si violente, où l'on rivalisait de rigueur, qu'il fallait qu'une victoire remportée pour l'humanité fût encore signalée par la cruauté ; le droit commun, depuis quinze mois, c'était la mort : et l'impitoyable jurisprudence ne pouvait être détruite que par la mort elle-même.

Je profitai du rôle que j'avais joué dans ces circonstances, pour faire à l'assemblée un rapport détaillé sur ce qui s'était passé, et y introduire des réflexions sur l'état actuel des choses. « Il ne m'appartient pas, citoyens représentants, dis-je en terminant, de vous prescrire ce que vous devez faire après la victoire que vous avez obtenue sur des conspirateurs la plupart égarés et trompés par des chefs perfides : je me suis contenté de vous indiquer les voies qu'on pourrait suivre, je me borne maintenant à vous assurer de mon dévouement à la liberté. J'ai fait et je ferai exécuter les lois. » Mon discours fut applaudi ; mais les idées que j'aurais voulu faire pénétrer ne furent pas accueillies, elles furent repoussées par l'influence qu'avaient conservée les comités de gouvernement, et les précautions qu'ils s'occupaient à prendre contre tout partage de ce pouvoir qu'ils venaient d'exercer pendant quinze mois d'une manière aussi tyrannique. La Convention cependant commença, le 13 thermidor ; par rap-

13 Thermidor an II.

et de Sûreté générale du pouvoir de mettre en arrestation toutes personnes, même les membres de la Convention, pouvoir que ces deux comités avaient encore excédé, par la violation même des formes les plus simples qui leur étaient imposées et qu'ils avaient dédaigné de reconnaître. Je contribuai encore à faire rapporter la loi du 22 prairial sur l'organisation du Tribunal révolutionnaire; on renouvela les juges et les jurés de ce tribunal : il eût été bien plus sage de le détruire à l'instant et à jamais, si on eût voulu venir de suite à l'établissement de la vraie liberté; mais telle est toujours l'erreur des partis vainqueurs, que, perdant de vue le sentiment et la raison du triomphe, ils veulent encore conserver à leur discrétion, et pour s'en servir à leur tour contre les vaincus, les instruments qu'ils sont parvenus à leur arracher, comme si les vaincus ne pouvaient pas redevenir les vainqueurs et reprendre leurs barbares errements. Les actions et les réactions dont la France a été si longtemps le théâtre, rappelleront souvent cette vérité sévère et toujours méconnue. Parmi les mesures raisonnables prises par suite de la journée du 9 Thermidor, on remarque le rapport de la loi qui accordait quarante sous aux indigents pour leur droit d'assistance aux assemblées de section; la réorganisation des Comités de Salut public et de Sûreté générale, la restriction qui leur fut imposée de baser désormais leurs arrêtés sur une loi précise.

Le député Courtois, chargé d'inventorier les papiers de Robespierre, avait eu de bonnes raisons pour réclamer cette commission. Ayant eu le malheur, comme tant d'autres, d'écrire fort obséquieusement à Robespierre, dans le temps de sa grande puissance, il avait commencé par reprendre et brûler ses lettres. Je réclamai celles de Fréron, de Tallien et de plusieurs autres députés, et je les remis toutes à leurs auteurs. Le rapport que fit Courtois n'eut pas l'intérêt qu'on attendait. Beaucoup de pièces importantes avaient été sous-

traites. Il passait pour en avoir fait autant lors de l'inventaire de l'armoire de fer. Ce pouvait être dans une vue historique et pour sauver du néant des pièces propres à établir la vérité ; mais la vérité n'est qu'une et ne peut être mutilée. Il fallait donc ne pas faire une publication incomplète de tout ce qui devait la servir, ne pas donner la préférence à ce qui pouvait nuire à ses ennemis personnels. Courtois commit surtout la faute de négliger les points de vue les plus élevés, d'omettre des faits généraux dont la réunion seule pouvait présenter l'ensemble qui peignit l'époque. C'en était certainement une extraordinaire, même dans ses plus tristes rapports, que celle qui avait précédé le 9 Thermidor, et quoiqu'elle paraisse si facilement explicable par les passions des hommes, par leurs prétextes et leurs raisons en présence d'un ennemi extérieur, toujours y a-t-il dans les causes qui avaient amené un pareil état de terreur universelle quelque chose encore de mystérieux et qui ne pourra être trop interrogé par les philosophes, comme par les publicistes, avant de décider si ce fut là une anomalie dans l'histoire de l'humanité. Courtois, qui n'avait pas assez de portée pour concevoir son travail sous ce grand rapport, n'a guère exposé que des individualités, se référant-elles-mêmes à la personne de Robespierre, et sans pénétrer sa politique. Quelle était-elle au moment même de sa mort ? En eut-il jamais une, je veux dire un système ? Toute son élévation s'explique-t-elle par ce mot de Cromwell : « On ne va jamais si loin que lorsqu'on ne sait pas où l'on va ». On a dit que Robespierre était mort en *réaction*, et par cela on a entendu que, fatigué, effrayé des excès où la Révolution était arrivée, il aurait voulu les arrêter ; mais comment concilier avec un pareil dessein tout ce que présente de contraire à cette idée même son dernier discours : « Nous n'avons pas été trop sévères, j'en atteste la République qui respire.... On parle de notre rigueur, et la patrie nous reproche notre faiblesse. On veut détruire le gou-

vernement révolutionnaire, pour immoler la patrie aux scélérats. Ce gouvernement est la marche sûre et rapide de la justice; c'est la foudre lancée par la main de la liberté contre les crimes. Il ne s'agit point d'entraver la justice du peuple par des formes. La loi pénale doit avoir nécessairement quelque chose de vague, puisque, le caractère actuel des conspirateurs étant la dissimulation et l'hypocrisie, il faut que la justice puisse les frapper sous toutes les formes. Une seule manière de conspirer rendrait illusoire et compromettrait le salut de la patrie. Il faut écraser toutes les factions ennemies de l'autorité nationale, pour élever sur leur ruine la puissance de la justice et de la liberté ».... Dans un catéchisme écrit de sa main : « Quand le peuple sera-t-il éclairé? Quand il aura du pain, et que les riches et le gouvernement cesseront de soudoyer des plumes et des langues perfides pour le tromper; lorsque l'intérêt des riches sera confondu avec celui du peuple. — Quand leur intérêt sera-t-il confondu avec celui du peuple? Jamais.... » Dans d'autres pièces imprimées à la suite du rapport de Courtois, ce passage qui est toute sa pensée : « Un rapport vaste qui embrasse tous les conspirateurs, qui montre toutes les conspirations réunies en une seule; que l'on y voie des fayettistes, des royalistes, des fédéralistes, des hébertistes, des dantonistes (Rousselin et autres) ».

Qui jamais a pu croire que ces derniers actes et ces dernières paroles de Robespierre permissent de soupçonner un retour à la modération? Tout est là sans doute très vague et fort incohérent; mais ce qui ne l'est nullement, et ce qui est d'une évidence affreuse, c'est que Robespierre, toujours dévoré de bile et de haine, pensait plus que jamais à se défaire de ses ennemis, ou de ce qui lui paraissait l'être, de ceux qu'il appelait de ce nom. Son imagination féroce en multipliait tous les jours le nombre. On a parlé du dévouement fraternel que lui avait témoigné son frère en périssant

avec lui le 9 Thermidor. Mais ce dévouement était beaucoup plus celui de l'association des partis, que la suite d'un sentiment fraternel. Courtois n'a point calomnié Robespierre, en disant qu'il n'avait pas d'entrailles même pour ses parents. Les lettres que sa sœur lui écrit sont l'expression de la douleur et du désespoir.... C'était cependant et l'on peut dire que c'est encore (car je crois qu'elle a survécu), que c'est encore, dis-je, une personne pleine de modération et de vertu, à qui ne peuvent être imputés les torts qui nécessitèrent sa séparation d'avec son frère.

Paris ne pouvait manquer d'être fort agité à la suite d'une tourmente aussi orageuse que celle qui venait d'occuper toutes les autorités et la population pendant trois journées. Lorsque le combat a délivré d'un principal ennemi, chacun se représente avec toutes ses prétentions.

J'ai quelquefois raconté au coin du feu les exploits ou, si l'on aime mieux, les aventures de ma vie : raconter est le droit de tous ceux à peu près qui ont vécu. Les uns en usent plus sobrement que les autres. J'ai vu les militaires exceller en ce genre narratif; mais dans la narration, comme en tout, chacun porte son caractère. J'en ai donc entendu récitant avec satisfaction les batailles auxquelles ils avaient eu part, celles même auxquelles ils n'avaient point assisté. Ces derniers surtout rapportent tout à leur courage et à leur génie, voulant qu'il n'y ait pas eu un mouvement, une évolution heureuse qui n'ait été la suite de leur calcul et de la combinaison la plus fortement préméditée : tout ce qui a réussi était leur ouvrage. J'en ai entendu d'autres, qui auraient eu plus de droits à se targuer de leurs conceptions dans les événements qui les ont couronnées, dire avec ingénuité : « Nous savons bien pourquoi nous voulons gagner la bataille, comment nous nous y prenons pour cela, combien nous désirons et même nous espérons quelquefois; mais nous ne savons pas toujours comment se gagne la bataille qui devient

notre gloire. C'est quelquefois un capitaine, quelquefois même un lieutenant qui s'avancent et décident l'affaire par un mouvement heureux, par une improvisation, par une inspiration. L'ennemi lâche pied, cède le terrain. Si tu recules, j'avance; si tu avances, je recule. On avance, et l'on crie que la bataille est gagnée : elle l'est effectivement, puisque le terrain reste à celui qui s'appelle vainqueur. Voilà toute la guerre, m'ont souvent répété les hommes les plus habiles à la guerre. Les vaincus sont beaucoup les morts, et les vainqueurs, en tout comme à la guerre, sont ceux qui survivent. »

Ces réflexions se sont présentées déjà à moi bien des fois; j'ai pu les faire au siège de Toulon, et depuis ce siège, lorsque j'ai vu prodiguer avec si peu de justice l'honneur de toutes les opérations et du succès même de la reprise de Toulon à un homme qui d'ailleurs y avait assisté, mais qui cependant n'était nullement le général en chef qui l'avait dirigée, ni les représentants du peuple qui l'avaient ordonnée.

Dans la journée du 9 Thermidor, dont je n'ai fait un récit aussi sommaire que parce qu'elle se trouve écrite partout, et qu'elle sera un sujet éternel d'entretien pour les races futures, je viens d'avoir quelque part à une opération qui, quoiqu'elle se soit passée dans les murs d'une ville où se trouve une grande population bourgeoise, quoiqu'elle n'ait point eu lieu en présence des armées étrangères, peut cependant se mesurer avec toutes les opérations militaires les plus difficiles. J'ose dire que la bataille du 9 Thermidor, dans ses mouvements, ses incertitudes, les périls de ceux qui y ont été engagés, que cette bataille peut être comparée à toutes celles qui venaient de se livrer à la frontière contre la coalition. Eh bien, je n'ai jamais réclamé le rôle que j'y avais joué, et j'ajoute, sans modestie fausse, que je n'ai point eu à le réclamer, car on m'y a fait une part assez grande pour que je n'eusse rien à y envier. C'est dans les journaux du temps

que j'ai appris tout ce qui me revenait de mérite dans la bataille du 9 Thermidor; ce que je sais bien, c'est que, cette fois comme tant d'autres, j'y avais sans réserve fait le sacrifice de ma vie, et que je ne cherchai point à la ménager par quelques détours habiles, par les précautions même permises à la guerre; mais je sais que je courus directement de ma personne sur l'ennemi qui était notre point de mire. Je sais que j'ai parlé et agi suivant tous les mouvements naturels que me dicta la circonstance.

Mais comment ai-je agi dans tous les détails, comment ai-je parlé, excepté dans les circonstances dont le récit public et celui des journaux fondent la mémoire autorisée de mes paroles et de mes actions? Voilà ce que je pourrais difficilement affirmer avec précision. Il y a dans une opération pareille à celle qui nous occupe et qui est plus que militaire, par toutes les circonstances qu'elle embrasse, par toutes les exigences fortuites auxquelles il faut qu'elle réponde : il y a de ces mouvements subits, indélébiles, irraisonnés, instinctifs, qui naissent de la circonstance, qu'elle commande, qu'elle inspire, et qu'elle couronne du succès, comme à l'escrime le fer de notre adversaire, ou seulement son attitude et son regard nous dictent d'heureuses inspirations qui font raison de notre ennemi et nous assurent le triomphe.

Parmi toutes les prétentions qui se sont élevées depuis la victoire du 9 Thermidor, je ne veux nullement critiquer celles qui ont été tournées à l'honneur de plusieurs de mes collègues, pas même de Léonard Bourdon, qui croit avoir dirigé des bataillons sur la Commune de Paris, y être entré en vainqueur, et avoir décidé le triomphe de la journée, c'est-à-dire de la nuit du 9 au 10, où succombèrent les Robespierre frères, Saint-Just, Couthon et complices.

Mais il est un fait d'armes dont on a voulu décorer et dont a prétendu se décorer un citoyen gendarme appelé Méda qui serait mort, vingt ans après, colonel, dans la campagne

de Russie, au moment d'être fait général de brigade. On a, depuis quelques années, en 1824, fait paraître de prétendus *Mémoires* de ce Méda, vainqueur de Robespierre. D'après le récit posthume de ce gendarme, âgé de dix-neuf ans en Thermidor (1794), il aurait reçu du Comité de Salut public, par l'organe de Carnot, l'ordre vraiment singulier, donné à un soldat qui avait des chefs, ordre qui d'ailleurs n'a jamais été justifié depuis, de commander sous la Convention et d'aller mettre en arrestation les membres de la Commune. C'est avec ce premier titre que le gendarme Méda serait arrivé en mission avec Léonard Bourdon, s'il faut en croire le *Mémoire*. Ce représentant aurait nommé le gendarme commandant de l'attaque. Bientôt le gendarme Méda aurait quitté sa colonne pour aller tenter un coup de main à la Maison commune. Il y aurait couru suivi seulement de quelques grenadiers ; il aurait pénétré au secrétariat, où, ayant aperçu Robespierre, au milieu d'une cinquantaine d'hommes, dans une grande agitation, il aurait sauté sur lui, en lui présentant la pointe de son sabre au cœur, et lui aurait dit : « Rends-toi, traître ! » Sur ces mots, Robespierre aurait relevé la tête et dit : « C'est toi qui es un traître, et je vais te faire fusiller ». A ces mots, le gendarme Méda, toujours d'après son propre récit, a pris de la main gauche un de ses pistolets, et, faisant un à-droite, il aurait tiré sur Robespierre : il croyait le frapper à la poitrine, mais la balle, prenant Robespierre au menton, lui aurait cassé la mâchoire gauche inférieure, et il serait tombé de son fauteuil. L'explosion du coup de feu de Méda aurait stupéfait le frère de Robespierre à tel point, qu'il s'est jeté par la fenêtre. Dans ce moment, un bruit terrible a éclaté : Méda se serait alors écrié de toutes ses forces : « Vive la République ! » Les grenadiers l'entendant lui auraient répondu. D'après un rapport de Léonard Bourdon, de l'époque même du 10 Thermidor, il aurait dit que Méda était l'un des premiers qui eussent frappé les conspirateurs.

Courtois, dans son rapport, fait même dire à Léonard Bourdon présentant Méda à la Convention : « *Ce brave gendarme ne m'a pas quitté, il a tué deux conspirateurs* »....

Ce n'a pas été assez pour M. Méda de toute cette part de gloire; il a fallu que dans son récit posthume il vînt à son tour, pour exprimer sa reconnaissance à Léonard Bourdon, démentir son poète épique, et dire qu'il s'était emparé de son pistolet dans le tumulte de la bagarre; tandis qu'on a vu plus haut que ce pouvait être l'autre pistolet de Le Bas. C'est la nature de cette arme, ramassée probablement à la Commune par le gendarme Méda, qui lui a donné le prétexte et le moyen de bâtir sa fable. Elle était au surplus, ce me semble, de fort peu d'intérêt pour nous, dans le moment du 9 Thermidor, excepté pour le gendarme Méda. Il a pu, pendant sa vie, réclamer contre les affirmations opposées à son assertion, et dont on n'a connu le récit qu'après sa mort. Je conviens qu'il voulut, pendant sa vie même, exploiter la circonstance où il se donnait un si grand rôle : il le soutint vis-à-vis de plusieurs de mes collègues; il alla depuis prier Tallien, en sa qualité de héros thermidorien, de le recommander à moi, lorsque j'étais dans le pouvoir. J'ai reçu de Méda maintes lettres et demandes qui avaient toujours pour but un avancement au delà de ses droits et de ses moyens. Son orthographe et sa rédaction même attestent une grande ignorance, alors même qu'il s'agissait de faire parler sa cupidité et son ambition, passions qui donnent quelquefois aux hommes qui en sont animés un peu plus d'esprit ou d'accent au moins.

C'est seulement en 1824, lors de la publication des *Mémoires* posthumes du gendarme Méda, que j'ai appris que ce héros avait succombé dans l'un des combats livrés en Russie en 1812, sous les ordres de l'empereur, « qui allait le nommer général », dit l'historien de Méda, ce qui prouve que le gendarme ennemi de Robespierre n'avait pas une antipathie égale contre les empereurs, et qu'il était très

flatté d'en recevoir la continuation et l'augmentation des grades qu'il avait tenus de la Convention et du Directoire. Ces deux autorités n'avaient point au surplus refusé à Méda la récompense que méritait une conduite civique dans la journée du 9 Thermidor, puisqu'il avait soutenu la Convention nationale, qui était bien en ce moment la première légalité et légitimité de la France : mais les récompenses devaient encore être subordonnées à la réalité et à la vérité des services rendus.

Je sais que plus tard, dans des circonstances bien décisives encore, on proclamera, on exaltera, on récompensera avec magnificence comme sauveurs de la vie d'un fameux personnage [Bonaparte] et pour avoir préservé du poignard ses précieux jours, on récompensera, dis-je, certains grenadiers qui n'y ont pas pensé, qui ne savaient pas alors ce qu'on voulait leur dire, mais qui depuis osèrent réclamer l'indigne salaire accordé à l'imposture. L'époque que j'annonce à l'avenir est celle où les représentants du peuple seront, selon les expressions même de Robespierre, traités d'*assassins et de représentants du poignard* par ceux qui viendront les égorger dans leur propre enceinte, comme l'avait tenté leur prédécesseur, Robespierre.... Mais dans notre temps nous n'étions pas encore des comédiens. L'Italie, dont la communication nous a valu tant de poisons à diverses époques de l'histoire de France, l'Italie et la Corse surtout, bien pire encore que toutes les Italies, n'étaient point encore importées en France ! Et voilà pourquoi j'ai cru devoir remettre à sa juste valeur le gendarme Méda.

CHAPITRE XX

Représailles de l'aristocratie. — Compagnies d'égorgeurs. — Affreux brigandages. — L'énergie de la Convention diminue. — Chefs des voleurs. — Légitimité. — Je suis membre du Comité de Sécurité générale. — Je sauve quelques-uns de ceux qui avaient livré Toulon aux Anglais. — Je suis dénoncé par Lucien Bonaparte. — Je suis nommé secrétaire de la Convention, ensuite président. — Les Jacobins désorganisés. — On veut les épurer de nouveau. — Mot terrible de Billaud-Varenne. — Le représentant Legendre. — Les Jacobins sont dissous. — La Commission des Cinq. — J'en suis membre. — Plan de réorganisation. — Mon rapport sur la fête du 21 Janvier. — Acte d'humanité populaire. — Nommé commissaire pour les Indes Orientales. — Je reste à Paris. — Situation déplorable des républicains. — Club Farmalaguès. — Boissy-d'Anglas. — Lanjuinais. — Troubles imminents. — Une partie de la garde nationale parisienne fait cause commune avec les factieux. — 12 Germinal. — Convention envahie. — On veut me donner le commandement de la force armée parisienne. — Pichegru. — La Commission des Vingt et Un. — Déportation de Barère, Collot-d'Herbois, Billaud-Varenne. — On arrête leur voiture. — Pichegru insulté par le peuple. — Je le secours. — L'ordonnateur Hion. — Effroi de Pichegru. — Décret d'accusation contre trente représentants. — Lois du maximum. — Les deux disettes. — État critique de Paris. — Négligence de Boissy-d'Anglas. — Ma nouvelle mission. — Rebuffet et Gévaudan. — Le vieux Lanchère. — Brune, Saint-Martin, Réal. — Nos mesures. — Peur de Rebuffet et de Gévaudan. — Chappe. — Le télégraphe intercepté. — Journées de Prairial. — Les faubourgs. — Féraud égorgé. — Mesures prises à Gand. — Le général Leclair. — La Convention triomphe. — Troubles de Saint-Omer. — Je reviens à Paris. — Mon brevet de général de

brigade. — Consternation des patriotes. — Décrets rendus et immédiatement rapportés. — La Montagne décimée. — Honorables victimes. — Belle invocation d'un historien moderne. — L'étranger complice des réactions. — Je cherche à faire rétablir un régime légal. — Mes travaux sur les subsistances.

Les exagérations et les violences des partis vainqueurs sont ordinairement suivies de plus grandes violences encore des partis vaincus, quand ceux-ci reprennent le dessus. L'aristocratie ayant été depuis 1792 tout à fait terrassée, puis opprimée, elle avait les premiers droits de représailles : elle ne pouvait manquer de profiter des événements après Thermidor. Elle s'introduisit parmi toutes les autorités, chassa des citoyens irréprochables qui occupaient les premières places de l'État, comme robespierristes, quoiqu'ils n'eussent jamais pensé à l'être ; des compagnies d'égorgeurs, qui prirent les noms les plus sacrés, furent organisées, surtout dans les départements du Midi. En parcourant les communes, ils massacraient les plus zélés républicains, ils détroussaient les diligences, et pillaient les caisses publiques ; ils étaient puissamment soutenus à l'extérieur par les émigrés, et à l'intérieur par ceux qui étaient rentrés clandestinement. Quelques membres de la Convention nationale ne paraissaient pas étrangers à cette coalition ; plusieurs étaient soupçonnés de s'entendre avec l'Angleterre. La Convention, si grande dans tant de circonstances, n'était déjà plus cette assemblée considérée de la nation, redoutée des puissances étrangères ; son énergie était affaiblie ; elle était tirillée par nombre de partis qui s'étaient formés dans son sein, où elle laissa s'établir ces corporations incendiaires qui ravaageaient la patrie. L'envoi qu'elle fit de députés et même de généraux dans les départements fut une mesure qui servit plus que jamais de prétexte aux crimes commis par les ennemis de la République, et ne réussit pas à en arrêter le cours. Plusieurs de ces chefs de voleurs parviendront, dans

la suite, à pénétrer auprès des divers pouvoirs qui se succéderont, même auprès de la Restauration, dont le principe de légitimité ne devrait se laisser approcher que par des vertus. Quelques-uns sans doute auront dissimulé leurs forfaits au Roi et à ses ministres; mais d'autres s'en vanteront et ne seront pas seulement impunis, mais honorés, si tant est que l'argent et des cordons soient de l'honneur.

J'avais été élu membre du Comité de Sûreté générale.

Les députés envoyés après le 9 Thermidor dans les départements méridionaux et maritimes de la République avaient rencontré quelques-uns de ceux qui avaient livré Toulon aux Anglais; ils avaient cru pouvoir les comprendre dans l'espèce d'amnistie générale qui était la conséquence de la révolution où Robespierre avait succombé; mais Jeanbon Saint-André, Espert et Cadroy lui-même firent arrêter beaucoup de ces individus, et pour prouver leur haine prononcée contre les traîtres, ils les envoyaient à Paris au Comité de Sûreté générale, en les destinant encore au Tribunal révolutionnaire, un peu modifié, mais subsistant toujours à Paris. Plusieurs de ces infortunés s'adressèrent à moi tout le premier, en invoquant la générosité de celui qu'ils proclamaient *le Vainqueur de Toulon*. Je ne fus point sourd à leur appel, et je me trouvai assez heureux pour adoucir leur sort, les faire mettre en liberté et les rendre à leurs foyers. « Allez, leur disais-je, reconnaître chez vous que la liberté est une douce chose, et que la République vous protège. » Cette fois, comme dans tout le cours de ma vie, je n'ai jamais admis que la vengeance survécût au triomphe; et puisque Toulon n'était plus au pouvoir de l'étranger, la vindicte nationale n'était plus de la justice nécessaire. La Convention pouvait suivre cet exemple. Mais alors que je tenais cette conduite pour tous, j'étais en Provence l'objet de dénonciations démagogiques, notamment dans la ville de Saint-Maximin, décorée encore du nom de *Marathon*, que lui avait donné ce Lucien Bonaparte dont, une

Fructidor
et
Vendémiaire
an III.

année auparavant, il me fallait arrêter l'exaltation, lorsqu'il voulait faire lever tout le monde en masse, et envoyer à la guillotine tous les *aristocrates*, suivant son expression, tandis que son frère distribuait aux troupes son *Souper de Beaucaire*, où il démontrait le bonheur et la justice de toutes les violences civiles et militaires. Une république pouvait-elle se maintenir avec de pareils hommes?

Vendémiaire
et Frimaire
an III.

Je fus après nommé secrétaire de la Convention nationale, ensuite président.

La Société des Jacobins s'était comme fermée d'elle-même le jour du 9 Thermidor, où Robespierre, son véritable chef, avait succombé; mais, comme parmi les membres de cette société il se trouvait de ces patriotes sincères qui, menacés par le Triumvirat, avaient franchement agi contre lui au moment du combat, ces sincères amis de la liberté auraient voulu, après avoir frappé les hommes qui avaient abusé de l'institution, ne pas perdre l'institution elle-même. Ils avaient cru possible de la sauver par un procédé de réorganisation et d'épuration, cette fois mieux entendu et exempt de toutes les violences qui avaient présidé à celles d'avant le 9 Thermidor : il était bien difficile que les habitudes malheureuses des dénonciations perpétuelles fussent à l'instant extirpées, que les colères et les fureurs fussent changées aussitôt. On a comparé la Société des Jacobins, lorsqu'elle était dirigée contre le trône, à une batterie d'artillerie à laquelle il avait fallu mettre le feu pour que les projectiles atteignissent leur but : mais, le but atteint, le feu n'avait point cessé, et cette batterie terrible continuait à lancer ses projectiles dévorants contre tout ce qui se trouvait au-devant d'elle. Tout édifice lui paraissait un point de mire qui devait être abattu. C'était donc la chance renouvelée d'un renversement perpétuel; ainsi Billaud-Varenne et Collot-d'Herbois voulaient retrouver aux Jacobins l'appui que Robespierre y avait obtenu avant le 9 Thermidor; et Billaud-Varenne, non moins menaçant que

ne l'avait été Robespierre à cette première époque, disait, en secouant sa crinière, que « le lion avait sommeillé, mais qu'il allait se réveiller et dévorer ses ennemis ». On ne pouvait exprimer plus clairement le regret d'avoir gardé quelques moments de sagesse, et l'annonce des nouveaux orages qui allaient éclater contre la Convention.

Dans le moment où je croyais avoir rempli ma mission et assuré l'ordre dans Paris, on m'annonça que les Jacobins ne désesparaient pas de leur local de la rue Saint-Honoré. Je causais avec le député Legendre sur l'intérêt pressant de suspendre les séances de cette société si malheureusement esclave de Robespierre. Je me faisais un scrupule d'agir militairement contre une réunion sans armes, lorsque Legendre me dit : « Eh bien, moi, je vais à la tête des patriotes dissoudre ces mauvais robespierristes, qui sont, à mes yeux, indignes de se dire jacobins ». Il marche effectivement, et, arrivé dans la salle des séances, il a la satisfaction de voir que déjà une grande partie des membres avaient disparu ; il fit évacuer le reste, ferma les portes de la salle, et fit hommage des clefs à la Convention. Ainsi finit cette société célèbre, qui dans l'origine, composée de députés et de citoyens honnêtes et dévoués à leur patrie, avait rendu de grands services à la Révolution.

La discorde régnait dans les comités comme dans la Convention nationale. Des pétitions furibondes troublaient l'ordre public. Je fus nommé membre de la fameuse Commission des Cinq ; elle fut paralysée par les grands comités encore subsistants. C'est comme membre de cette commission que je coopérai à un plan de réorganisation du gouvernement, où nous déposâmes ces idées sages dont le but était de disséminer le pouvoir qui, jusqu'alors resserré dans un trop petit nombre de mains, avait produit la plus affreuse tyrannie.

La Commission extraordinaire des Cinq semblait n'avoir été établie que pour rejeter sur elle la responsabilité des

Pluviôse
an III.

comités. Organe de la commission, je fus chargé de faire un rapport sur la fête du 21 Janvier.

La Convention nationale, dans les craintes du retour possible de la royauté, croyait ne jamais avoir assez fait contre elle, et devoir encore brûler ses vaisseaux. Le véritable procédé pour rétablir la République, c'était de lui donner des institutions qui auraient fini par lui donner des mœurs. Mais, comme il n'y a pas moyen d'attaquer de front les opinions dans leur première ferveur, je crus pouvoir prendre un biais tout simple, et tempérer la rigueur d'une solennité telle que celle du 21 Janvier, en faisant faire à la Convention un acte d'humanité populaire : il fut décrété que les effets déposés au Mont-de-Piété par les indigents leur seraient restitués sans intérêts ni remboursement des sommes avancées.

Ventôse
an III.

Je ne pouvais rester inactif, et la Convention utilisait mon zèle pour le bien public. Une mission accomplie, j'étais aussitôt appelé à une autre. Quand la Commission des Cinq eut terminé ses travaux, je fus nommé commissaire pour les Indes Orientales. Cette fonction était tout à fait de mon goût, en raison des souvenirs de ma jeunesse et des connaissances que j'avais acquises dans l'Inde, et qui dans cette circonstance pouvaient trouver un heureux emploi; mais j'avais de nouveaux services à rendre à mon pays.

La nécessité de résister aux agents du système de Robespierre, qui tenaient encore le pouvoir, avait forcé les meilleurs républicains de s'adresser à tous les partis pour avoir des auxiliaires; et, comme il arrive dans les révolutions, ce ne sont pas les hommes les plus purs qui dans les partis quelconques font le plus d'avances.

La Convention nationale avait perdu cette majorité républicaine qui la soutenait au milieu des plus grands périls; et c'est à cette époque, où les républicains qu'on égorgeait n'étaient plus protégés, qu'on ne parlait que de modération et de justice! Le sang coulait; les lois étaient sans vigueur;

les autorités craintives, sans pouvoir; des réunions s'étaient formées dans Paris, alimentées par l'argent de l'étranger, toujours intéressé à troubler la France, quel que soit le mode de son organisation sociale. L'une des réunions dont je parle, était fondée chez un nommé Farmalaguès, qui, se présentant sous le nom d'un ancien ami des Girondins qui n'existaient plus, et se couvrant ainsi du masque de la liberté, attirait chez lui les hommes les plus marquants dans la République. Je fus invité chez ce Farmalaguès, où l'on m'attirait pour y rencontrer plusieurs de mes collègues avec lesquels il était important de se rallier, notamment Boissy-d'Anglas, Lanjuinais. Celui-ci, dont la pétulance était toujours avide de bruit et de prééminence, se trouvait là comme président. Le dîner, dont l'étranger faisait probablement les frais, était fort bon; mais on s'observait, on chuchotait à demi-mots. Je me trouvai déplacé parmi ces honnêtes gens mystérieux, et je ne reparus plus à leur club. La faiblesse du gouvernement augmentait tous les jours : les subsistances, qui devaient l'occuper sérieusement, étaient accaparées; le pain était rare, cher et mauvais; les ennemis de la République ne manquaient point de tirer parti de ces embarras.

Quoique j'eusse donné ma démission du commandement de l'armée de l'intérieur, depuis le 9 Thermidor j'étais cependant considéré comme étant toujours représentant du peuple près la force armée de Paris. Les sections s'étaient soulevées contre la Convention et ses décrets; des députations l'insultaient journellement à la barre, et les discours des prétendus orateurs du peuple et leurs protestations portaient un caractère décidé d'insubordination et de sédition. Bientôt les assemblées se disant populaires furent réunies : des motions de révolte y furent faites à grands cris. La hiérarchie des pouvoirs était méconnue et la chose publique compromise; il était instant d'arrêter les entreprises réelles qui allaient bientôt suivre les paroles émises avec éclat et menaces; il

était à craindre qu'une partie de la garde nationale ne fit cause commune avec les mouvements projetés. Cette garde, dont l'organisation était vicieuse, avait, dans plusieurs événements de la Révolution, un esprit qui dans divers sens la continua, et qui entraîna sur elle de malheureuses conséquences (*sic*).

Germinal
an III.

Le 12 germinal an III, une foule de peuple accourue des divers quartiers de Paris força les portes de la Convention : la générale battit, le tocsin sonna. Dans une situation aussi alarmante, les comités de gouvernement me firent la proposition de reprendre à l'instant même l'activité du commandement en chef de Paris, et en dressèrent l'arrêté. Je refusai d'abord, comme je l'ai presque toujours fait au premier moment par ce défaut d'ambition que je pourrais presque appeler modestie; je croyais démêler encore ici que ceux qui étaient depuis le 9 Thermidor mes véritables ennemis, voulaient d'autant plus engager ma responsabilité qu'ils mettaient la leur plus à couvert. Les comités, sur mon refus, voulurent obtenir par décret ce qu'ils n'avaient pu obtenir par leur arrêté : ils vinrent à la Convention renouveler leur proposition. L'assemblée se leva en masse, et me nomma. Je demandai à rester seulement représentant du peuple près la force armée, et que Pichegru, alors à Paris, fût revêtu du commandement en chef : la Convention y consentit.

La Convention, après avoir fermé les Jacobins, sur le rapport de la Commission des Vingt et Un, avait conclu au décret d'arrestation contre les successeurs de Robespierre. Ce mouvement qui venait d'éclater, avait décidé la déportation de Barère, Collot-d'Herbois, Billaud-Varenne. Les condamnés partirent pour leur destination. Leurs voitures furent arrêtées par le peuple, sur la place de la Révolution. Pichegru y courut à cheval : il se trouva tout à coup enveloppé par la foule, et, obligé de mettre pied à terre, il fut cerné et insulté. Un de ses aides de camp vint m'avertir aux Tuileries. Accom-

pagné d'un seul de mes officiers, de l'aide de camp de Pichegru et de l'ordonnateur Hion, j'atteignis un bataillon de garde nationale stationné au Pont-Tournant; je rappelai à cette troupe le devoir d'obéissance que son inertie paraissait ne pas comprendre, et j'ordonnai qu'on me suivit. Parvenu au groupe qui détenait Pichegru, l'ordonnateur Hion cria : « Place au représentant du peuple Barras ! » Le cercle s'ouvrit, je saisis Pichegru par le bras, en disant hautement : « J'ai des ordres à vous communiquer au nom de la Convention nationale ». On ne fit plus de résistance. Les voitures des déportés continuèrent leur route. Peu accoutumé à ces mouvements des masses, Pichegru était tout tremblant. Je le conduisis sur le quai, et lui promis de le rejoindre après avoir tout apaisé. Il monta à cheval, et se rendit à son quartier général. Pichegru n'avait point sur la multitude ce genre d'autorité qui lui impose : il manquait de popularité. La confiance du peuple est le premier véhicule pour réussir, dans les grandes perturbations révolutionnaires.

Mais la déportation des quatre anciens membres des Comités, qui avait été le motif énoncé de l'insurrection du 12 Germinal, n'en était qu'un prétexte, au milieu de tant de causes positives. On n'avait pas plus été au but, en décrétant d'accusation une trentaine de députés signalés par leur ardeur et leur courage civiques, et que leur audace révolutionnaire faisait croire très redoutables. La cause subsistante de toutes les insurrections était là : c'était le manque de subsistances. Une disette factice, suite des lois du maximum, une disette réelle, effet de la mauvaise récolte de l'année, venaient se joindre à toutes les autres excitations politiques et ranimer la mauvaise humeur du peuple, par le redoublement de son malaise. Toutes les passions réunies dans des sens différents contre la Convention nationale, avant et après le 9 Thermidor, l'accusaient auprès du peuple de ne pas veiller à ses besoins, et d'être la cause de tous ses

malheurs; on déclamait sur les places publiques et aux portes des boulangers. La situation devenait chaque jour plus critique et plus inquiétante : Paris ne possédait que très peu de farines, et encore étaient-elles avariées. Elles étaient fournies par des spéculateurs, qui avaient bien payé la haute protection de leur patron.

Dans cet état déplorable, causé par la négligence de Boissy-d'Anglas, qui était chargé des subsistances, les comités, me faisant encore l'honneur de rendre hommage à l'influence que je pouvais avoir acquise dans mes diverses missions, m'appelèrent pour m'inviter à leur consacrer de nouveau cette activité et cette énergie qui, disaient-ils, avait déjà rendu de grands services à la patrie, et qui devait être employée ici avec d'autant plus de délicatesse, qu'il s'agissait de subsistances, cet élément de troubles, aussi puissant sur les peuples qu'on veut agiter, que le ressort même des religions. Mais comme le besoin de vivre passe avant tout, la religion nous laissait alors fort tranquilles, et M. de Lamennais eût pu dès lors commencer son ouvrage sur l'indifférence. Je reçus donc une nouvelle mission, celle d'aller dans les ports de la Manche, dans les départements du Nord, dans la Belgique et en Hollande pour diriger sur Paris tout ce que je pourrais obtenir ou saisir de grains ou de farines que renfermaient les magasins de ces contrées. Comme j'étais déjà l'un des commissaires envoyés dans les Indes Orientales, j'avais un motif légal à opposer pour m'éloigner de la France, dans ce moment où elle était peu tenable, même pour les hommes les moins faciles à s'effrayer des révolutions; mais il ne s'agit pas d'interroger à loisir ses convenances, quand on a pris l'engagement de faire prévaloir une nouvelle organisation sociale : le poste du plus grand danger est celui du civisme et de l'honneur. J'acceptai donc la mission la plus difficile, sauf à reprendre plus tard celle des Indes Orientales, qui avait mon affection particulière.

Mes opérations étaient délicates. Je fis appeler les administrateurs des charrois, Rebuffet et Gévaudan; ils ne me satisfirent en rien : je les remerciai l'un et l'autre. J'eus recours au vieux Lanchère; il me promit six mille chevaux, y compris ceux des charrois, que je l'autorisai de requérir. J'arrêtai avec lui que ces six mille chevaux seraient répartis par échelons sur la route de Paris au Havre, et que des détachements de cavalerie seraient stationnés sur cette route. M. Lanchère ne trouvait rien d'impossible. C'était un homme recommandable par ses connaissances administratives et commerciales. L'exécution de mes mesures fut aussi prompte que bien ordonnée. Je partis pour le Havre; j'emmenai avec moi le général Brune, le général Saint-Martin et Réal. Je n'eus qu'à me louer de leur activité. Je dirigeais en poste chaque jour les subsistances nécessaires à la consommation de Paris, en attendant que je pusse m'en procurer dans la Belgique et en Hollande. Je devais faire transporter celles-ci par mer, puis par charrois ordinaires. Quand j'eus renvoyé Rebuffet et Gévaudan, je les trouvai sur le seuil de ma porte : ils étaient en larmes et me suppliaient de ne pas les perdre; je les congédiai comme de mauvais citoyens, mais les assurai qu'aucune mesure ne serait prise contre eux. Dans la suite j'appris à connaître plus favorablement Rebuffet : ce n'était point un méchant homme, il avait des talents et des sentiments patriotiques.

J'étais à Gand, lorsqu'une lettre de Paris m'informa que notre capitale se trouvait encore la proie de machinations sinistres : je me rendis à Lille; je voulus faire usage du télégraphe, mais Chappe m'annonça que la correspondance était interceptée depuis vingt-quatre heures. C'était la terrible insurrection du 1^{er} Prairial qui, partie des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, et composée de la réunion de cette population si considérable en nombre comme en forces, marchait au nom de la famine et de la liberté, au

bruit du tocsin qui sonnait dans tout Paris, accompagné de canon et même de toutes armes. Ces révoltés avaient envahi la Convention nationale, en demandant à grands cris « du pain et la Constitution de 1793 ». Un moment vainqueurs, ils avaient égorgé le représentant du peuple Féraud, le prenant pour Fréron, à cause de la ressemblance du nom, et ils étaient maîtres du terrain. Pendant ces événements, privé de toute lumière, et sans moyens de communication, je ne savais plus où était l'autorité publique. Je convoquai les autorités civiles et militaires de Gand; elles m'annoncèrent que Paris était insurgé, que les barrières étaient fermées, qu'aucun courrier n'en pouvait sortir, que la Convention courait les plus grands risques. Je chargeai les administrateurs de placer aux portes de la ville des surveillants qui m'amèneraient les courriers et les voyageurs qui s'y présenteraient. Je nommai le général Leclair commandant de l'armée qui se rendrait sous les murs de Paris. Je l'autorisai à requérir tous les bataillons disponibles qui se trouvaient dans les départements circonvoisins. J'enjoignis au commandant d'artillerie de fournir au général une batterie de campagne, des canons de gros calibre, des mortiers, ainsi que toutes les munitions nécessaires. J'ordonnai au général Leclair de se mettre à la tête des troupes qu'il aurait réunies, et de se rendre à Péronne, où je me proposais de le devancer. Mes instructions furent exécutées avec tant de zèle par cet estimable général, que lorsque j'arrivai à Péronne, des détachements s'y étaient déjà rendus; mais bientôt j'appris dans cette ville, par les télégraphes, dont les communications n'étaient plus interrompues, que la Convention nationale avait triomphé. Sous la direction du général Leclair, je fis rentrer les troupes dans leurs quartiers respectifs. Mon plan de m'établir sur les hauteurs de Montmartre devenant inutile, après avoir rétabli le calme à Saint-Omer dont quelques habitants avaient exigé le partage des grains destinés à

l'approvisionnement de la capitale, je revins à Paris, et je continuai avec ardeur des opérations qui mettaient sous ma responsabilité la vie ou la mort de populations entières et l'existence même de la ville de Paris. Tous mes efforts tendaient à la prospérité de la France et au maintien de la liberté. La Convention, reconnaissante, me donnait souvent des preuves de son estime; mais je me défiais même des éloges et ne désirais rien moins que d'être l'objet de son attention particulière. A cette époque c'était un crime que d'avoir trop d'influence. La Convention déjà deux fois m'avait revêtu du commandement en chef. Je préférâi, dans cette circonstance, obtenir d'elle le grade auquel mon ancienneté de service me donnait droit : je reçus mon brevet de général de brigade. La Convention nationale avait payé cher la victoire remportée sur des républicains qui avaient cru n'être que les défenseurs de la liberté et de l'égalité attaquées. La consternation était générale parmi les patriotes. Je regrettai beaucoup d'être arrivé si tard : il me semblait que si j'avais été présent, j'aurais pu contribuer à prévenir les malheurs de ce funeste mois de Prairial. C'était bien le peuple qui, accablé de privations et d'insultes, s'était rassemblé pour demander un terme au plus grand des malheurs, la famine, à laquelle il était en proie, lorsqu'en même temps les fabriques étaient supprimées, le commerce éteint, et les travaux publics interrompus; mais il est très vrai aussi que ses réclamations avaient été présentées par les organes de la violence. La Montagne avait cru devoir apaiser ce tumulte en appuyant, quoi qu'on puisse dire, ces justes prétentions, et en raison de ce système elle avait proposé quelques décrets populaires, qu'une partie de la droite, intimidée à l'aspect des insurgés, avait votés; et cependant les comités avaient fait avancer des troupes pour débloquer la Convention. Des détachements furent dirigés sur le faubourg Saint-Antoine. Fréron, Ferraud et autres députés étaient à leur tête; ils s'engagèrent

Fructidor
an III.Messidor
an III.14 Thermidor
an III.

dans le faubourg; des barricades les y enfermèrent; ils transigèrent et vinrent fortifier le parti de l'assemblée qui attaquait la Montagne. Ceux qui s'étaient opposés à ce que le peuple fût entendu, et ceux même qui avaient voté par frayeur avec la Montagne, soutenus maintenant par des bataillons à leur dévotion, accusèrent les Montagnards, c'est-à-dire les républicains, d'avoir opprimé l'assemblée; et, en conséquence, les décrets rendus furent rapportés.

La Convention était redevenue semblable à une arène de gladiateurs, où l'on devait s'égorger, comme avant le 9 Thermidor. Les députés de la Montagne qui avaient pris la parole furent accusés et arrêtés inhumainement, et traduits devant une commission arbitraire qui les condamna à mort. Les bourreaux des députés furent encouragés cette fois encore par la violence d'autres députés!

Quel noble caractère et quel héroïque courage déployèrent ceux qui furent conduits à l'échafaud, et ceux qui, avec un petit couteau passé de main en main, se tuèrent dans la prison! Ils moururent en exprimant leur vœu pour le triomphe de la République. Parmi ceux qui succombèrent, on remarquait des hommes illustres par leur science comme par leurs vertus : ils étaient les vrais fondateurs de la République, ils la chérissaient avec l'enthousiasme que produit chez les âmes élevées l'amour de la liberté et de l'égalité. Un historien moderne s'est exprimé ainsi sur ce moment déplorable : « C'était le temps où, lancés à l'échafaud par les crimes de la réaction post-thermidorienne, succombaient les Gracques de Prairial! Tombez, héros de la liberté mourante, non moins victimes de la Tyrannie que les plus illustres martyrs de la Révolution. Votre place dans l'histoire n'est point à côté des héros de la Grèce ou de Rome, elle est au-dessus, elle est unique! Votre sang généreux sème la résurrection de Vendémiaire! »

La fin tragique de ces nobles victimes mutilait de nouveau

la Convention, déjà veuve de tant de patriotisme et de lumières : la confiance du peuple devait l'abandonner davantage encore, et l'on peut croire que les passions les plus exaltées n'avaient pas été la seule cause des malheurs de Prairial, et qu'alors comme dans presque tous les troubles de la Révolution, les insinuations des Royalistes déguisés purent réclamer une part réelle dans les malheurs de cette époque. C'était la rage des ennemis vaincus au dehors, qui créait les conspirations intérieures.

Dans le même temps où les événements de Prairial avaient amené une aussi funeste réaction à Paris, elle s'étendait dans les départements avec non moins de fureur. Les députés en mission suivaient le mouvement de leurs passions, et voulaient donner des gages à la fureur dominante dans ces nouvelles crises comme après le 9 Thermidor. J'aurais voulu pouvoir aussitôt substituer le régime de la loi à celui de la Terreur, et comprendre dans la générosité nationale tous ceux qui avaient pu se livrer à l'exaspération dans un sens ou dans un autre. Si ce système avait été adopté, que de malheurs épargnés !

Après avoir rempli avec quelques succès ma mission pour les subsistances, je ne pouvais renoncer à suivre de quelque espérance d'amélioration ce qui m'avait occupé dans cette partie de l'administration publique que je voyais si mal comprise par ceux qui en étaient les chefs. Rentré dans le sein de la Convention, je croyais pouvoir échapper aux chagrins que me donnaient nos discordes civiles, en m'occupant encore des subsistances, qui sont toujours le premier besoin de la société, quel que soit le gouvernement qui l'emporte. Je fis une motion d'ordre où, exposant notre pénible situation au peuple affamé comme à ses représentants, j'espérais atteindre le seul moyen de salut possible dans les circonstances. Ma voix eut beaucoup de peine à se faire entendre, et toute la bienveillance que je rencontrai dans la majorité

de mes collègues ne pouvait triompher de la préoccupation où la suite des événements de Prairial tenait la Convention comme absorbée. Voici les idées que je parvins cependant à faire arriver à la tribune :

« Dans une révolution, chaque jour a ses orages et ses dangers. Il y a quelques mois, la France était menacée de toutes les horreurs de la famine. Nos féroces ennemis, à force d'or, de perfidies et d'intrigues, étaient parvenus à opérer chez nous la disette au milieu de l'abondance. La sagesse du gouvernement actuel, son infatigable sollicitude pour les besoins du peuple a déjoué cet infernal complot, et nous atteignons enfin la nouvelle récolte. La postérité sera saisie d'étonnement et d'admiration en apercevant d'un côté l'affreuse détresse où nous avait réduits la criminelle imprévoyance de l'ancien Comité de Salut public, et de l'autre le courage et la patience que le Français a développés dans ces douloureuses circonstances : mais si le peuple a montré une constance et une énergie dont les annales du monde n'offrent pas d'exemple, le gouvernement doit redoubler de précautions pour prévenir le retour d'un si terrible fléau. Déjà la Convention nationale a pris à cet effet les plus sages mesures ; déjà, en décrétant le paiement en nature des impositions, elle a assuré infailliblement la subsistance des armées et celle de la plupart des grandes communes. En voyant l'abondance que nous promet la nouvelle moisson, la malveillance a frémi de rage, elle a redoublé de fureur, et j'ai reconnu ses nouveaux efforts et ses nouveaux moyens en parcourant les départements du Nord. La République se trouve aujourd'hui couverte d'une foule de vagabonds et de gens sans aveu, qui rôdent dans les campagnes les plus fertiles. Cette nouvelle plaie dont la France est affligée, s'est manifestée tout à coup. Les maisons des cultivateurs se sont trouvées assiégées par une nuée d'inconnus de tout sexe et de tout âge. Ces brigands rejettent toute proposition de travail, toute espèce d'occupa-

tion. Ils se rient des sueurs et des fatigues du malheureux cultivateur; ils attendent la fin de ses travaux pour venir lui en dérober le prix, et ils se font insolemment délivrer un pain qu'ils se refusent obstinément à faire croître. Lorsque de tous côtés la campagne demande des bras, ils mènent la vie la plus oisive et la plus dissolue. Les gardes champêtres, les maréchaussées même sont devenus impuissants contre ces hordes de voleurs qui se sont aguerris dans les assauts qu'ils livrent presque journallement aux convois de grains appartenant à la République. Le silence trop prolongé des autorités constituées les a enhardis au crime. Les municipalités ont vu avec indifférence piller sur leur territoire les grains de la République : elles ont laissé faire; elles n'ont pas compris d'abord que leurs propriétés particulières ne seraient pas plus respectées que les propriétés nationales, et que le pillage des convois de grains était le prélude du pillage des moissons. Elles auraient dû, et elles auraient pu arrêter dans sa naissance ce fléau dévastateur. La loi du 16 prairial leur en fournissait les moyens, leur en prescrivait impérieusement le devoir; mais cette bienfaitrice loi, cette loi protectrice de toutes les propriétés, est demeurée sans exécution. La responsabilité qu'elle prononce est illusoire et sans effet. En vain des pillards ont-ils été arrêtés et traduits devant les tribunaux : aucun exemple n'a été fait; le crime est resté impuni, et le pillage continue; mais comme ce brigandage est dirigé aujourd'hui ouvertement contre les moissons, les communes des campagnes demandent à grands cris des lois répressives : elles demandent secours et protection contre ces vagabonds qui regardent les moissons comme leur proie assurée; mais puis-je leur répondre : « Le gouvernement a tout prévu, tout fait pour vous, et vous n'avez rien fait pour lui, ni pour vous-même : aidez-vous et l'on vous aidera. Faites exécuter à la rigueur la loi du 16 prairial; livrez sans ménagements à la justice tous ces fainéants qui vous dévo-

rent; chassez loin de votre territoire ces avides frelons qui affament le sol au lieu de le fertiliser; sortez enfin de cette léthargique insouciance. Pourquoi la garde nationale n'est-elle pas encore organisée dans vos cantons? Qui peut mieux vous défendre que vous-mêmes? Nous ne parviendrons à réprimer de pareils désordres que par l'union de toutes les forces, l'influence de tous les pouvoirs, l'action de tous les moyens et le zèle de tous les bons citoyens. »

Voici le projet de décret :

« ARTICLE 1^{er}. — Le comité de législation se fera rendre compte tous les huit jours, par les procureurs généraux syndics de département, de l'exécution de la loi du 16 prairial dernier et des jugements rendus contre les auteurs de pillages des grains, et contre les municipalités sur le territoire desquelles ces délits auraient été commis.

« ARTICLE 2. — Le même comité recherchera toutes les lois rendues jusqu'à ce jour contre les vagabonds, gens sans aveu et mendiants valides; il les classera, et en présentera à la Convention une rédaction, pour qu'elle soit promulguée dans toutes les communes de la République. »

Je fus écouté avec déférence, avec assentiment : mais le torrent des affaires était plus fort que l'attention des hommes et même que les volontés prononcées de tout ce qui avait de plus grandes connaissances dans ces matières. Heureusement la République avait encore en elle quelque peu de ce principe vital des corps politiques comme des corps physiques et dont trop souvent l'on ignore la cause première et mystérieuse qui soutient les uns et les autres; heureusement encore que la récolte s'annonçait de la manière la plus favorable, et que chaque jour de sa maturité prochaine était une probabilité de plus pour le retour à l'ordre et un acheminement à la paix.

CHAPITRE XXI

L'ordre renaît. — Suppression des clubs. — Les sans-culottides changent de nom. — Nouvelle Constitution. — Démagogie, démocratie. — Directoire exécutif. — Deux conseils. — Lacune dans l'organisation des pouvoirs. — Reconnaissance due à la Convention. — Les deux Chambres sont dans l'Esprit des lois. — L'abbé Galiani. — Les singes et les Français. — Méfiance contre le pouvoir exécutif. — Acceptation des assemblées primaires. — Décret des deux Tiers. — Je suis élu membre du Comité de Sûreté générale. — Visite de Bonaparte. — Un nouvel orage va éclater. — M. Pierrugues. — Ardisson. — Bonaparte chez Mlle Montansier. — Au café Corazza. — Servilité, perfidie. — Bonaparte joué par Dumberion. — Noble fermeté d'un enfant de douze ans. — L'apologiste de Robespierre jeune. — Clarke. — Bonaparte veut du service à tout prix. — Aubry. — Sa réception au Comité. — Doulcet prend sa défense. — Bonaparte mécontent. — Noble conduite de Dugommier. — Beau caractère de Daunou. — Décret proposé par Daunou. — Bonaparte se plaint du décret. — Ses propos sanguinaires. — Vendémiaire. — Dangers pressants. — La section Le Pelletier. — Menou fait parlementer. — Je suis, pour la troisième fois, général en chef de l'armée de l'intérieur. — Républicains conduits par des aristocrates. — Mise en liberté des détenus de Prairial. — Berruyer. — Le Bataillon sacré. — L'adjudant général Valentin. — Projets sinistres. — Menou. — Je fais chercher en vain Bonaparte. — Ce qu'il faisait pendant les préparatifs. — Je le fais mon aide de camp. — Disposition du combat. — Menou destitué. — Murat aux Sablons. — Patriotisme de la section des Quinze-Vingts. — Verdière, Carteaux et Berruyer. — Poste de Brune. — Retranchement qui plaît à Bonaparte. — Dix contre un. — Les muscadins de Pompée. — Mon plan. — Saint-Roch forteresse des aristocrates. — Séductions employées. — Leur effet. — On veut m'assassiner.

— *Victor Grand et Porcelet. — Manœuvre décisive. — Les élégants en fuite. — Baraque de Saint-Roch. — Nouvelles difficultés. — Le faubourg Saint-Germain. — Faute du général Carteaux. — Danican et Lafond. — Les sectionnaires vont envahir nos batteries. — Nous sommes vainqueurs. — Sections désarmées. — Collets verts et noirs. — Coiffure à la victime. — Pa'oles d'honneur. — Qui avait dirigé les sections. — Tableau de l'armée sectionnaire. — La Barrière des Sergents. — Les sections se soumettent. — Conseils de guerre. — Une seule exécution. — Erreur des historiens sur le 13 Vendémiaire. — Projet de la coalition. — Qui a fait le 13 Vendémiaire. — Les historiens de Sainte-Hélène. — Les historiens par testament. — Que fit Bonaparte au 13 Vendémiaire. — Le cheval de fiacre. — Conte sur Eugène Beauharnais. — Mme Beauharnais. — La vérité sur le conte. — L'épée du général Beauharnais. — Le désarmement. — Preuves fournies par Bonaparte lui-même de l'équivoque conduite. — Fragment historique de Réal. — Réponse à des objections. — Autre fragment, du baron Fain.*

Les plus grands ennemis de la Révolution ne peuvent nier que la Convention ne voulût sincèrement, depuis le 9 Thermidor, s'affranchir des désordres qui avaient précédé cette malheureuse époque et qui avaient été peut-être indispensables alors qu'il avait fallu appeler le peuple tout entier au développement de la force publique contre l'ennemi extérieur. Tous les jours depuis le 9 Thermidor, nous faisons quelques conquêtes dans le sens des idées répressives de l'anarchie. Ainsi, après avoir fermé la Société des Jacobins, nous avons également voulu éteindre tous les autres foyers qui étaient restés allumés sur toutes les parties de la France. La Convention avait décrété la dissolution de toutes les assemblées connues sous le nom de *clubs* ou *sociétés populaires*; suivant notre système de rétablissement de l'ordre jusque dans les mots mêmes, qui sont l'expression des idées, nous avons voulu effacer toutes les traces qui rappelaient par des souvenirs trop accentués l'exubérante démocratie. En conséquence, le nom de *jours sans-culottides* qui avait été donné par les érecteurs du nouveau calendrier comme une espèce d'hommage aux classes inférieures de la société, fut rem-

placé par celui, plus intelligible, de *jours complémentaires*. Enfin, après tous les sacrifices humains consommés au milieu des orages, la Convention nationale, croyant entendre les vœux du peuple et reconnaître qu'elle ne jouissait plus d'assez de crédit pour continuer ses travaux législatifs, se hâta de rédiger un projet de Constitution, qui devait remplacer celle de 1793. La démagogie en fut écartée, mais non la démocratie; on repoussa jusqu'à la dénomination de *pouvoir exécutif*, de *gouvernement républicain* parce qu'on craignait de se référer en quelque chose à la monarchie : la dénomination de *Directoire exécutif*, nom qui avait été commun aux autorités antérieures, fut préférée.

Fructidor
an III.

Un progrès incontestable des idées qui heureusement commençaient à dominer et tendaient au retour de l'ordre, ce fut non seulement la division des trois grands pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, mais la séparation du corps législatif lui-même en deux conseils; on n'osait pas les appeler les *deux Chambres*, à cause de la comparaison qu'on craignait d'en voir faire avec les deux chambres de l'Angleterre, regardées jusqu'alors, dans le langage populaire, comme type d'aristocratie. On nomma l'un de ces conseils *Conseil des Cinq-Cents* : il était composé des plus jeunes; l'autre, *Conseil des Anciens*, parce qu'il réunissait les hommes au-dessus de quarante ans et mariés. Ces deux assemblées devaient discuter la loi chacune de leur côté, les Cinq-Cents les premiers et avec initiative, puis les Anciens pour accorder la sanction. Tout cela eût pu s'arranger parfaitement, si le pouvoir exécutif, qu'on craignait même de désigner par son nom, eût été réellement engrené avec ces deux rouages de la législation, si, pouvant faire des indications et des messages, il avait eu le droit de paralyser les mouvements irréguliers et d'empêcher les excentricités. Mais, sans insister sur les regrets qu'on peut donner, par suite des cruelles expériences résultant de cette lacune dans

l'organisation des pouvoirs, et pour ainsi dire dans l'armement de la force exécutive, je ne puis laisser sans reconnaissance cette disposition des hommes éclairés de la Convention qui leur fit consacrer le principe des deux Chambres, jusqu'alors inabordable, en raison de tous les préjugés révolutionnaires. C'était une des idées arrêtées par les publicistes philosophes, longtemps avant 1789, puisqu'on en devait la pensée à l'*Esprit des lois* de Montesquieu près de quarante ans auparavant. Dans ma jeunesse, où je recherchais le commerce des beaux-esprits, j'avais entendu proclamer et soutenir la nécessité des deux Chambres législatives par un homme qui avait toujours à son service les expressions les plus pittoresques pour rendre les idées les plus positives : c'était le célèbre abbé Galiani. Ce petit homme, qui avait la vivacité d'un singe, et qui prenait souvent les comparaisons dans les habitudes de cet animal, dit un jour devant moi : « Plus le peuple auquel vous avez affaire a de pétulance naturelle, plus, si vous voulez lui donner une représentation nationale, vous devez diviser les Chambres qui en sont les organes. S'il était question d'un peuple de singes, comme ils sont beaucoup plus vifs que les hommes, il leur faudrait peut-être une douzaine de Chambres, pour que la loi, passant de l'une à l'autre, arrivât à son refroidissement nécessaire : s'il s'agit des Français, comme ils ont bien moins de flegme que les Anglais, qui ont deux Chambres, il faudra, dans la proportion, leur en donner au moins quatre. »

Pendant que la Convention s'occupait à jeter les bases du système de gouvernement qui devait la remplacer, la défiance qu'inspirait le pouvoir exécutif était telle, qu'on redoutait toujours de ne pas assez le restreindre. En conséquence, la trésorerie fut placée sous la surveillance du corps législatif, qui fut chargé de nommer le personnel. Le droit de casser les Chambres législatives, qui peut-être aurait conservé la République, ne fut point accordé au Directoire. Ses ministres

ne furent point admis aux séances du corps législatif, parce qu'on craignait leur influence. Cette Constitution fut envoyée à l'acceptation du peuple ainsi que les décrets qu'on a appelés *des deux Tiers*, parce qu'ils décidaient que les deux tiers des membres de la Convention nationale entraient de droit dans le corps législatif nouveau. Ce décret allait rencontrer les plus violents obstacles dans les assemblées primaires, où se précipitaient tous les émigrés rentrés avec l'espoir de renverser la République, leur véritable point de mire, alors qu'ils disaient n'en vouloir qu'à la Convention nationale.

Je venais d'être réélu membre du Comité de Sûreté générale, et, mon opération des subsistances heureusement accomplie, j'aurais pu maintenant remplir ma mission des Indes Orientales; mais les circonstances devenaient tous les jours plus sérieuses, il n'était possible ni décent de penser à s'éloigner de la Convention. Il n'y a point d'exagération à dire que le moment était encore arrivé de vaincre ou de mourir à son poste, car telle est, du commencement jusqu'à la fin, l'histoire de la Convention nationale, que toutes les époques sont autant de batailles où la question a été toujours celle d'« être ou de ne pas être ».

Un nouvel orage se préparait contre la Convention, et tout lui commandait de ne pas tarder à se mettre en défense, lorsque je vois arriver chez moi le petit capitaine d'artillerie que nous avons fait chef de bataillon, puis général de brigade à Toulon, Bonaparte. Il est devenu assez historique pour qu'on désire ne rien perdre de son histoire; je vais donc raconter à quelle circonstance je dus son retour et sa visite.

Pendant le cours des opérations du siège de Toulon j'avais été dans le cas de donner ma confiance à des hommes de mon pays. J'avais chargé d'un service de fourniture de viandes un citoyen qui s'était occupé déjà de cette partie. Il suffisait que ce citoyen eût été traité par moi avec quelque familiarité, pour qu'il eût été noté, dans la pensée de Bona-

parte, comme un homme qui pouvait avoir quelque accès auprès de moi. Peu de temps après le 9 Thermidor, Bonaparte, destitué et inquieté comme terroriste, alla trouver à Nice M. Pierrugues, qui faisait alors son service de fournitures. Il était accompagné d'un Marseillais appelé Ardisson qui était sa connaissance particulière. Ils avaient entendu parler de la position supérieure, je pourrais dire brillante, que m'avaient donnée la journée du 9 Thermidor et ma conduite postérieure. Ils demandent à M. Pierrugues (qui fut depuis mon maître d'hôtel au Directoire) une lettre de recommandation pour le « citoyen représentant du peuple Barras ». Ils lui exposent avec les plus grands détails et la plus grande modestie tout le malheur de leur position. « On les accuse de *terrorisme* parce qu'ils sont *patriotes* ! Il faut absolument qu'ils aillent à Paris pour se justifier. » Pierrugues leur accorde la lettre qu'ils avaient sollicitée, et c'est avec cette lettre, datée de Nice, que Bonaparte, accouru à Paris, se présente à moi. Je lui dis que je le reconnaissais bien pour mon « petit capitaine » du siège de Toulon. « Peut-être, ajoutai-je, n'a-t-on pas été très injuste envers vous, en vous croyant un peu terroriste, car je me rappelle qu'il fallait vraiment vous retenir au moment des exécutions militaires ; mais au surplus nous avons besoin d'hommes d'exécution. Les terroristes de la royauté nous pressent : il faut que ceux de la République soient en mesure. En attendant, capitaine, faites-moi l'amitié de venir dîner chez moi. » Je demeurais alors au Palais-Royal, au-dessus des arcades de Mlle Montansier ; je la connaissais personnellement : Bonaparte le savait ; il ne manqua jamais d'y venir dîner et de faire sa cour à cette demoiselle ¹. Je sus qu'en sortant de la maison

1. Il y avait là un nouveau thème à diatribe contre Bonaparte. Le rédacteur des Mémoires éprouva sans doute quelque regret d'avoir insuffisamment exploité ce thème, car dans un fragment, composé, à ce qu'il semble, après la rédaction définitive des Mémoires, il revient copieusement sur cette histoire de la prétendue « cour » que Bonaparte aurait faite à la vieille et

il allait encore pérorer au café Corazza, où il laissait en souffrance les mémoires des rafraîchissements que rendait nécessaires la chaleur de sa conversation.

Désirant savoir ce que Bonaparte était devenu depuis qu'il m'avait quitté après le siège de Toulon, je fis quelques questions à des personnes qu'il appelait ses amis. On me rapporta à peu près ceci : Bonaparte était resté à l'armée d'Italie, que nous avions laissée sous les ordres du général Dumerbion. Dumerbion, qui la commandait toujours avec succès, était un homme simple, sans intrigues, tout entier à son affaire. Il voyait rarement les représentants du peuple. Bonaparte n'avait point cette réserve. Il s'était distingué par sa servilité auprès de Robespierre jeune et Ricord, représentants du peuple à cette armée. Il s'était fait présenter par Aréna, alors son ami, à Mme Ricord, que Robespierre jeune affectionnait particulièrement. Bonaparte ayant pénétré dans un conseil où Dumerbion devait lire un projet, le général en chef crut ne devoir pas communiquer le véritable, mais un autre qu'il imagina, pour fixer son opinion sur Bonaparte. Ce dernier en avait aussitôt rendu compte à Robespierre et à Ricord. Le lendemain, Dumerbion soumet son véritable plan militaire au conseil. Bonaparte, qui avait été ainsi démasqué, se vengeait en Corse par des calomnies contre Dumerbion. Les représentants près l'armée d'Italie furent rappelés ; ceux qui leur succédèrent firent arrêter Bonaparte, et il venait seulement d'être mis en liberté, quand il arriva près de moi à Paris. Il m'assura que Robespierre jeune n'avait pas toujours été de l'avis de son frère, et qu'à l'armée d'Italie il se regar-

opulente Mlle Montansier. J'ignore si c'est de quelque note de Barras, retrouvée après coup, ou simplement du souvenir de quelque-une de ces mordantes anecdotes qui revenaient sans cesse dans la conversation de l'ex-Directeur, — que M. de Saint-Albin s'est servi pour écrire ces pages. Quoi qu'il en soit, ce supplément de médisance était probablement destiné à prendre place dans le chapitre consacré au 13 Vendémiaire. Il mérite en effet de figurer dans les Mémoires de Barras. On trouvera le texte de ce méchant commérage parmi les pièces publiées en Appendice, p. 348. (G. D.)

dait comme en exil. Il me raconta qu'une femme du peuple à laquelle Robespierre jeune avait donné des secours, avait été traduite au Tribunal révolutionnaire et jugée à mort pendant son absence, et qu'à son retour de Paris il désapprouva ce jugement et envoya chercher le fils de cette femme, âgé de douze ans, le fit habiller et l'admit à sa table; que, l'enfant étant triste, Ricord lui commanda de boire à la santé de la République, qu'il s'y refusa, et que Robespierre jeune s'adressant alors à Ricord lui aurait dit : « Respecte ce caractère : tu n'en ferais pas autant en pareil cas ».

Dans tous les récits de Bonaparte, occupé à bien parler de Robespierre le jeune et à louer ses vertus, il était bien facile de voir qu'il avait à défendre une partie faible et à justifier ses liaisons. Dès ses premiers voyages à Paris, en l'an II, avant d'être envoyé à l'armée d'Italie, il était lié avec Clarke, dès lors employé au Comité de Salut public, sous Carnot, et on l'avait souvent remarqué aux côtés de ce commis, qui chaque jour, à la clôture des séances du comité, lorsque les membres en sortaient, se plaçait sur leur passage, décoré du bonnet rouge, en criant avec ses camarades : « Vive Robespierre ! Vive le Comité de Salut public ! » Je fis à Bonaparte des reproches de cette précédente conduite, et lui dis avec bienveillance que ce n'était plus la manie du jour; qu'il fallait enfin être non moins patriote, mais moins robespierriste. Bonaparte me répondit : « A quelque prix que ce soit, j'ai besoin d'être employé; si je ne puis obtenir du service, j'irai en demander à Constantinople comme artilleur ». Il me supplia de le mener au Comité de Salut public, où il désirait d'être soutenu de ma présence, craignant d'être mal reçu par Aubry. Il avait une raison dont il ne me faisait pas confiance : Aubry était celui qui, par sa correspondance, avait la connaissance officielle des faits et gestes de Bonaparte et pour lesquels il avait été destitué. Je ne connaissais point cette correspondance, reçue de Nice, dans laquelle les représentants

du peuple avaient signalé Bonaparte comme l'intrigue et la fourberie personnifiées. Bonaparte fut si mal reçu au comité, qu'on ne le fit même pas asseoir. Doulcet-Pontécoulant avait essayé, mais sans succès, de le défendre. Bonaparte me demanda en grâce de le ramener chez Aubry, qui était chargé de la partie militaire. Celui-ci nous dit : « Je ne consentirai jamais à ce que Bonaparte soit employé dans l'artillerie. Je veux bien, sur votre recommandation, le faire entrer dans la ligne, lorsque mon travail sera prêt. »

Cela ne satisfaisait nullement Bonaparte, qui ne savait à qui et à quoi s'en prendre de sa position malheureuse, et qui, tout occupé de lui, croyait ne s'occuper que de la chose publique, invoquait sans cesse les dangers de la République, déplorait les défaites de la liberté et n'entendait en conséquence raison sur aucune modification possible de la Révolution.

On se rappelle qu'après la victoire de Toulon, Dugommier était passé au commandement en chef de l'armée des Pyrénées. Voyant avec chagrin combien d'exécutions malheureuses avaient été commises à l'époque de la reprise de Toulon, Dugommier, qui ne perdait jamais de vue les choses qui intéressaient l'humanité, envoya à la Convention des notes explicatives de la position des émigrés réels et des Toulonnais fugitifs. La pensée de Dugommier se trouva heureusement mise dans la bouche de Daunou, qui ne manqua jamais d'être l'organe des choses honorables. C'est ainsi que, bien peu de jours encore avant sa mort, Dugommier militait encore pour la cause de l'humanité, qu'il regardait toujours comme identique avec celle de la patrie.

C'était à moi que s'était adressé Dugommier, qui m'avait toujours écrit avec un sentiment de reconnaissance pour la manière dont je l'avais traité à Toulon, et j'avais fait heureusement sa commission, puisque le décret proposé par Daunou était rendu dans les termes suivants :

LOI interprétative de celle du 20 fructidor concernant les émigrés de Toulon rentrés sur le Territoire Français, du 2 vendémiaire an III de la République.

« La Convention nationale, après avoir entendu son Conseil de Salut public, décrète :

« ARTICLE 1^{er}. — Le décret du 20 fructidor comprend parmi les rebelles de Toulon : ceux qui ont incendié ou concouru à faire incendier les vaisseaux de la République; ceux qui ont pris les armes dans la ville pendant le siège; ceux qui, en état de porter les armes, se sont enfuis sur les vaisseaux ennemis; ceux qui avaient entretenu des correspondances avec les Anglais, et qui leur ont livré cette place.

« ARTICLE 2. — Ne sont point compris dans la loi du 20 fructidor les matelots, boulangers, les artisans manouvriers travaillant de leurs mains, les officiers de santé employés dans les hôpitaux militaires, les ouvriers de l'arsenal, les femmes, les enfants et les vieillards impotents.

« ARTICLE 3. — Il sera fait au Comité de Salut public un rapport sur la trahison et sur le siège de Toulon. »

Rencontré par Bonaparte à l'issue de la séance de la Convention où le décret venait d'être obtenu, quel est mon étonnement d'entendre Bonaparte m'accoster avec un sentiment d'humeur qui ressemblait à la violence : « Daunou s'est déshonoré aujourd'hui en venant faire la proposition de protéger les infâmes Toulonnais!... — Mais, dis-je à Bonaparte, c'est sur la proposition de Dugommier, transmise par moi-même, que Daunou a parlé.... — Eh bien, tant pis pour Dugommier, me répondit-il; je l'estimais plus que cela. »

Il est vrai que déjà grondaient les préliminaires d'une journée nécessaire, indispensable, attendue par la nation pour arrêter les excès des réactions qui tourmentaient la France depuis le 9 Thermidor; et Bonaparte, à qui la rigueur

du Comité de Salut public à son égard ne laissait d'autre ressource qu'un changement, attendait avec une vive impatience l'événement qui devait lui rendre la liberté de ses mouvements et la disponibilité d'une existence déjà en proie au besoin dévorant de la grande activité. « Bah! bah! me dit-il, les aristocrates, les émigrés, quand ils sont battus, prennent tous les déguisements; ils se disent des manouvriers, des boulangers, des officiers de santé; à les entendre, il n'y en aurait pas un d'eux qui ne fût un petit saint. Il ne faut pas accepter aussi facilement leurs allégations, il faut les frapper jusqu'au dernier souffle : on a eu bien raison de dire qu'il n'y a que les morts qui ne reviennent pas.... »

Nous étions entourés de quelques personnes qui nous entendaient. Bonaparte élevait davantage la voix, avec le calcul d'un homme qui cherche des auditeurs en même temps que des spectateurs. Je vis que le petit homme voulait faire de la popularité et même de la populacé. Dans les circonstances urgentes qui nous menaçaient, je ne crus point devoir m'attacher à préciser ce qu'il y avait d'indélicat dans le procédé de Bonaparte. Je ne m'occupai point à blâmer cette conduite qui ressemblait déjà à celle d'un intrigant sans conscience. Je crus qu'il y avait un danger réel à paraître refuser le service d'hommes qu'on appelle d'exécution, tel qu'était Bonaparte, et dont la marche vraiment alarmante de nos ennemis nous annonçait que nous ne pouvions nous passer pour repousser la force par la force, car la réaction post-thermidorienne, qui avait eu tant de succès dans le midi de la France, se croyait au moment d'obtenir ses derniers triomphes au sein même de la capitale.

Les sections assemblées correspondaient activement; elles résolurent unanimement de rejeter le décret des deux Tiers. La section Le Pelletier était l'une des plus animées et des plus bruyantes; elle était habitée par la classe la plus riche de Paris. Plusieurs de ses habitants faisaient partie autrefois

des bataillons des gardes nationales du nom de *Filles-Saint-Thomas*. Ce bataillon était le seul qui, à l'époque du 10 Août, eût pris part à la défense des Tuileries, et partagé le sort de la garde suisse. La portion militaire de cette section se croyait engagée, par ses souvenirs de royalisme, à seconder et à pousser en première ligne le mouvement dirigé contre la Convention nationale. Cette section Le Pelletier, la plus fougueuse, formait donc un Comité central. Il fut décidé qu'on marcherait sur la Convention. Le général Menou avait, depuis le 1^{er} Prairial, remplacé Pichegru dans le commandement en chef de Paris. Il fut chargé de faire évacuer le lieu des séances de la section, où se trouvait réuni le Comité central qui se disait le représentant et l'organe de la souveraineté du peuple. Avec une force imposante, et qui devait tenir tête à tous les obstacles, Menou s'engagea dans la rue Vivienne. Les sectionnaires y étaient déjà postés. Menou se crut cerné, quand c'était à lui de cerner les autres, et il en avait tous les moyens. Il se mit à parlementer; il fut contraint de demander et heureux d'obtenir la permission de s'en retourner, la baïonnette dans le fourreau.

C'est dans ce moment que la Convention nationale crut devoir me donner un nouveau témoignage de confiance, en me nommant, pour la troisième fois, général en chef de l'armée de l'intérieur. Ce n'étaient plus ici des patriotes égarés que nous avons à combattre, mais un très grand nombre de bataillons de la garde nationale. Ces honnêtes bourgeois, qui se disaient et se croyaient peut-être des républicains, ne s'apercevaient point qu'ils avaient placé à leur tête de lâches conspirateurs à privilèges.

Il n'y avait rien de mieux à faire, pour combattre de pareils adversaires, que de leur opposer leurs ennemis naturels, les patriotes incarcérés par suite des réactions de Thermidor. En conséquence, la Convention adopta cette mesure bien tardive, dont on ne pouvait lui savoir gré, de prononcer la liberté

des détenus arrêtés par suite de la journée de Prairial et des journées antérieures, où le désordre avait si malheureusement confondu et fait envelopper les innocents avec les coupables. Tous ces patriotes délivrés de leurs fers, étant accourus se ranger sous nos drapeaux, présentèrent la réunion d'une troupe de douze à quinze cents hommes. Je donnai au général Berruyer le commandement en chef de ce bataillon précieux d'hommes de cœur, doublement braves, en raison de ce qu'ils étaient plus ulcérés : il n'y a rien de si courageux que le désespoir. Nous les appelâmes le *Bataillon sacré*; nos adversaires l'appelèrent le *Bataillon des Terroristes*, et le fait est que sa première apparition inspira une véritable terreur aux sectionnaires. Le citoyen Valentin, adjudant général, suspendu de ses fonctions à l'armée de l'Ouest, vint m'annoncer, le 12 vendémiaire dans l'après-midi, que la Convention serait attaquée le lendemain à quatre heures du soir. « Pourquoi pas à quatre heures du matin? dis-je en riant; c'est sans doute que, comme au temps du cardinal de Retz, les estimables bourgeois de Paris ne savent pas se désheurer. » Valentin venait d'entendre vers la rue Saint-Denis de jeunes sectionnaires demander la réincarcération des patriotes, l'arrestation de beaucoup de députés, et annoncer le massacre décidé, si l'on se refusait d'obtempérer à leur demande.

Le général Menou, qui appartenait à la caste nobiliaire, ne devait pas être soupçonné d'un incivisme, rattaché à la préoccupation de son origine. Il aurait été patriote, s'il avait été quelque chose; mais c'était un homme de plaisir, qui n'avait point de principes, et manquait surtout de cette fermeté et de cette décision qui sont indispensables dans les révolutions comme à la guerre. Voyant que j'avais jugé sa faiblesse, il me demanda, comme grâce, de le laisser se retirer, et de lui donner ma garantie que sa défection ne lui attirerait point de désagrément. Je crus, autant que je le pou-

vais, devoir au moment même déférer à sa demande, ou plutôt à sa prière. Je ne trouvai rien de mieux que de me passer de sa présence. Lorsque nous vîmes Menou nous manquer dans la main, et le Comité de Salut public ne sachant plus où donner de la tête, je dis : « Il n'y a rien de si facile que de remplacer Menou, j'ai l'homme qui vous manque : c'est un petit officier corse qui ne fera pas tant de façons... ». Le Comité de Salut public, sur ma proposition, m'accorda aussitôt de mettre Bonaparte en service actif. Je parlais ainsi de Bonaparte, croyant pouvoir répondre de lui, d'après toutes les avances qu'il me faisait les jours précédents ; mais dans toute cette matinée du 12 où je l'aurais dû trouver avec les militaires et les patriotes qui m'accompagnaient, je ne l'avais point aperçu. Ne le voyant point encore arriver au moment où je venais de faire agréer son choix, je l'envoyai chercher à son hôtel garni. On ne l'y trouva pas plus qu'aux divers cafés et chez les traiteurs qu'il fréquentait ordinairement.

Il arriva seulement enfin vers neuf heures du soir au Carrousel, qui se trouvait mon quartier général de fait, et où je plaçai le général Brune. Je fis à Bonaparte des reproches de ce retard : il m'avait, tous les jours précédents, offert du service avec tant d'empressement, et même de luxe, contre les ennemis de la République qui osaient vouloir se mesurer avec la représentation nationale ! Sa conduite d'aujourd'hui répondait si lentement à ses paroles de la veille !

Il arrivait du côté de la section Le Pelletier, où il paraît qu'il avait eu beaucoup de pourparlers. Dans la candeur révolutionnaire que nous conservions alors, j'étais loin de soupçonner qu'un militaire républicain aussi prononcé que Bonaparte pût avoir eu de l'hésitation dans le parti qu'il devait prendre ici, encore moins que cette hésitation fût le balancement de la perfidie qui cherchait à faire son marché des deux côtés à la fois, et qui ne se rangeait du nôtre que

parce que l'autre ne lui avait pas présenté assez d'avantages. « J'attendais des ordres », me répondit Bonaparte d'un air tout à fait embarrassé, comparativement au ton si décidé que je lui avais connu jusqu'alors. « Au surplus, continua-t-il, quelle est la destination que vous m'avez réservée dans cette lutte? — Toutes mes positions sont commandées par les officiers qui sont arrivés les premiers, dis-je à Bonaparte : vous serez l'un de mes aides de camp. »

Je songeai de suite à établir ma ligne militaire de manière à ce que nos postes ne pussent pas être tournés. J'assignai sa place à chacun des généraux et des officiers supérieurs qui s'étaient rendus près de moi. Pour m'assurer de tout par moi-même, je parcourus toutes mes positions, j'examinai toutes les issues. J'étais environné d'une nombreuse escorte armée de bons citoyens, de troupes de ligne et d'habiles canonniers.

Fort de ces premières dispositions, j'annonçai à la Convention nationale que j'étais prêt à sauver la patrie de l'attaque des stipendiés de l'aristocratie : « Je suis à mon poste; que chacun soit au sien ».

Après avoir mis ordre à ce qu'il y avait de plus pressé par l'activité de mes mesures et l'audace de ma détermination, je crus que dans la route de ténèbres où nous marchions, il pouvait y avoir encore des renseignements importants à prendre de Menou, et qu'il ne nous refuserait pas ce qui était à sa connaissance sur les forces et la position des troupes et sur l'artillerie. En sortant de la Convention nationale, je retournai donc au Comité de Salut public; Bonaparte me suivait. Je fis chercher Menou, qui était destitué; il se trouvait encore, comme un prisonnier, dans un cabinet particulier des Tuileries. Je lui demandai donc de me dire en un mot tout ce qui pouvait nous éclairer. Il n'y avait rien de moins rassurant que tout ce qu'il m'apprit : nos ennemis étaient à notre égard dans la proportion de huit contre un. Toute l'armée dont je me trouvais pouvoir disposer n'était

que de cinq mille hommes de toutes armes. Quarante pièces de canon étaient aux Sablons, sous la garde de quinze hommes : il était minuit, et divers avis m'annonçaient que nous serions attaqués à quatre heures du matin. Je dis à Bonaparte : « Tu vois s'il y a un moment à perdre, et si j'ai eu raison de te gronder de n'être pas venu plus tôt; qu'on coure à l'instant me chercher cette artillerie et qu'on me la ramène en toute diligence aux Tuileries ». Bonaparte expédia aussitôt mon ordre au chef d'escadron du 21^e de chasseurs : Murat part avec trois cents chevaux. Un moment plus tard il n'était plus temps. Murat arrivant à deux heures du matin aux Sablons s'y trouva avec la tête d'une colonne des sectionnaires qui venait saisir le parc : mais il était à cheval, on était en plaine. La section se retira, et à six heures du matin, le 13 vendémiaire, les quarante pièces entraient aux Tuileries.

Je dois, dès ce moment même, rendre un hommage éclatant à la conduite patriotique de la section des Quinze-Vingts. Sans rancune ni souvenir de tout ce qu'on avait fait éprouver à ces dignes citoyens du faubourg Saint-Antoine quelques mois auparavant (en germinal et en prairial), ils s'empresèrent de me seconder dans la journée qui se préparait, et ils envoyèrent sous mes drapeaux l'élite de leurs braves.

Le général Verdière était placé au Pont-Royal, avec quatre pièces de canon, gardant cette issue principale par laquelle pouvaient déboucher les sections du faubourg Saint-Germain; tandis que le général Carteaux gardait le Pont-Neuf du côté de la rue de la Monnaie, tenant ainsi en respect tout ce qui pouvait venir aussi du faubourg Saint-Germain par la rue Dauphine, comme tout ce qui pouvait arriver des quartiers Poissonnière et de la Chaussée-d'Antin par la rue de la Monnaie. Le cul-de-sac Dauphin, par lequel on pouvait encore affluer de la section de la place Vendôme, appelée alors des *Piques*, et de toutes les autres parties de la Chaussée-d'Antin,

était garanti par quatre pièces d'artillerie, sous le commandement du général Berruyer. On a vu que j'avais donné à Brune le poste du Carrousel. Le 21^e de chasseurs, stationné sur la place de la Révolution, devait protéger la retraite de la Convention sur Saint-Cloud, en cas de défaite.

Ainsi que je viens de le dire, le général Verdière gardait le Pont-Royal avec les canons, du côté des Tuileries tenant au pavillon de Flore. Faisant ma reconnaissance, la veille, du côté tenant à la rue du Bac, j'avais remarqué qu'une maison récemment démolie et déjà en construction formait là comme une espèce de retranchement naturel où pouvaient se cacher nos ennemis et déranger notre système de défense. Je pensai qu'il était important de nous en emparer nous-mêmes, à tout événement, et j'ordonnai d'y placer trente grenadiers seulement. Bonaparte, chargé de mon ordre, sourit beaucoup à cette idée : elle lui parut promettre un résultat qui pouvait bientôt devenir important.

Ce qu'il y avait de réel et de pire dans notre situation, c'était d'être dans le désordre le plus complet sur tous les points, de ne savoir ce qu'on faisait et à peine ce qu'on voulait. Je dis à Bonaparte : « Il faut d'abord bien regarder le théâtre de l'action, s'il doit y en avoir une ; centraliser nos moyens de défense, en considérant comment et de quel côté peuvent venir nos ennemis : ils sont quarante mille au moins, et j'ai à peine quatre mille hommes. Quel est notre point de défense, notre théâtre inévitable ? la Convention et les Tuileries. De quel côté peuvent venir les ennemis ? du faubourg Saint-Germain et du côté de la Chaussée-d'Antin. Mettons-nous à cheval sur la Seine : nous serons bien entre les deux feux. Mais par cette position seule, nous coupons déjà les rebelles et les empêchons de se réunir, et nous, nous serons rassemblés avec tous nos moyens et pourrons en user avec plus de sûreté. Ils sont quarante mille contre quatre mille, soit ! Nous suppléerons au nombre par le courage. Une

décharge d'artillerie à mitraille dirigée en l'air suffira pour jeter l'épouvante dans les rangs de nos adversaires; si quelques-uns sont égratignés au visage, ils fuiront tous; ce sont les muscadins de Pompée : ils ont peur d'être atteints à la face. » Voilà quel fut mon plan dans toute sa simplicité; et lorsque je dis à Bonaparte : « Il faut nous concentrer », j'en fus réellement très bien compris. Quant aux développements, quant à la suite de l'action, on va voir ce qui arrive, en toutes affaires humaines, des enchaînements imprévus, des conséquences décisives qui naissent du hasard, et qui dérangent tout ce qui a été le plus systématisé.

Comme toutes les positions sont bonnes en guerre, même celle des églises, les sectionnaires s'étaient placés, par un assez bon calcul, dans l'église Saint-Roch, qui présentait une hauteur d'où ils dominaient le cul-de-sac Dauphin, qui les rendait effectivement maîtres de la Convention et des comités.

Leur mouvement était concerté avec les colonnes qui devaient déboucher par le quai Voltaire. J'étais en face de Saint-Roch : c'était le poste sur lequel les sectionnaires fondaient la victoire. Elle n'était pas douteuse si, descendant avec audace de cette montagne factice, ils s'étaient précipités sur la batterie même qui était le seul obstacle au-devant d'eux. Avec quelques sacrifices des leurs, ils s'emparaient de nos canons et les tournaient contre nous. Quant à nous, n'ayant encore vu que des menaces et aucun engagement de la part de ceux qui étaient renfermés dans l'église, nous aurions été fort embarrassés de commencer le combat.

La matinée du 13, les bataillons de la place Vendôme et des Filles-Saint-Thomas avaient cherché tous les moyens de séduire la troupe de ligne et de « fraterniser », comme on disait encore; ils les avaient même fait manger et boire avec eux et chez tous les traiteurs du Palais-Royal et environs : ils en concluaient que la troupe de ligne était à eux.

Mais au moment du rappel, les soldats, entendant le tambour, s'écrièrent unanimement : « A la Convention! » après avoir fait honneur à toutes les caresses des sectionnaires, bien bu et mangé tout le jour, ils suivirent au pas de course le tambour qui les rappelait, pour venir se ranger sous mes ordres. Ils y accoururent avec toute l'ardeur que ne refroidissaient certainement pas le bon vin et la bonne chère qu'ils avaient acceptés des frères Saint-Thomas en se moquant d'eux. Je me dirigeai vers la place du Carrousel : des bataillons richement armés marchaient contre Brune. Je les fis sommer de mettre bas les armes : ils s'arrêtèrent au milieu de la rue. Pendant que mon officier leur signifiait mes ordres, un garde national se détacha, m'aborda et me porta un coup de sabre qui m'eût fendu la tête sans la promptitude de Victor Grand et de Porcelet, mes aides de camp, à parer le coup, et sans l'adresse de ce dernier à saisir du seul bras qui lui restait l'assassin qu'on avait si lâchement dépêché. Il fut à l'instant désarmé et dépouillé de son uniforme. On réclamait l'exécution militaire; alors, se jetant à mes genoux, en fondant en larmes : « Je fais, dit-il, un petit commerce qui suffit à peine à nourrir ma femme et six enfants en bas âge. Laissez-moi la vie pour eux! » Attendri, je me contentai de le renvoyer sans armes, sans habit ni chapeau, à son bataillon qui stationnait en face de nous. Dans ce moment, Bonaparte, me tirant par l'habit, me chuchote : « Que décidez-vous, général? — Qu'on porte à Brune l'ordre de tirer le canon. — Tout est sauvé, me répondit Bonaparte : la victoire est à nous. »

Brune faisait démasquer les pièces, lorsque la colonne, s'ébranlant vers nous, commença le feu. Il lui fut répondu par une volée de coups de canon, dirigée de manière à ce que les boulets ne portassent qu'au-dessus des têtes de nos adversaires : ils furent néanmoins si épouvantés, qu'ils se sauvèrent en désordre, laissant sur le champ de bataille

beaucoup d'armes et de fourniments, d'une confection élégante. Ils se refoulèrent, dans leur fuite, sur un bataillon qui arrivait par la rue Saint-Honoré. Celui-ci se barricada au-dessus de l'égout avec des charrettes, des voitures, du bois et des meubles.

Il y avait sur les hauts degrés de l'église Saint-Roch une petite baraque ressemblant à une espèce de guérite, et qui pouvait contenir plusieurs hommes. Quelques-uns des sectionnaires s'y étaient introduits, et de là, comme d'une espèce de casemate où ils auraient été invulnérables, ils tirèrent des coups de fusil qui tuèrent plusieurs de nos canoniers. Ici la défense devenait aussi légitime qu'urgente : c'est alors que j'ordonnai de pointer une pièce de canon sur la baraque, qui tomba avec fracas. L'affaire était engagée.

J'avais envoyé Bonaparte au Pont-Neuf; il revint en toute hâte me dire que du quai Voltaire jusqu'au Pont-Royal, d'immenses colonnes de gardes nationaux débouchaient par les rues adjacentes. Je m'y rendis au galop. J'ai dit que le général Verdière, avec ses pièces de canon, occupait l'importante position du Pont-Royal. Tous mes généraux étaient à leur poste. Un seul, le général Carteaux, occupant le poste du Pont-Neuf, n'exécuta pas mes instructions, et s'était retiré, à l'apparition d'un détachement des sectionnaires, sous le guichet Charles IX. Cette retraite pouvait amener de fâcheuses conséquences, en raison des communications qu'elle permettait avec le faubourg Saint-Germain. Je fus obligé de faire déployer la troupe de ce général sur le jardin de l'Infante. Les sections du Théâtre-Français, appelé aujourd'hui Odéon, et les autres du faubourg Saint-Germain étaient les plus audacieuses et les mieux enrégimentées. Leur garde nationale avait l'apparence d'une troupe de grenadiers de ligne. C'était dans une attitude imposante et déterminée qu'elles s'avançaient en masse, commandées par le général Danican et guidées par Maulévrier et Lafond. Désireuses

cependant de réussir plutôt par la ruse diplomatique que par la force militaire, ces sections marchaient précédées d'une espèce de drapeau parlementaire. La troupe de ligne, qui les voyait en mouvement avec cette démonstration pacifique, les avait déjà laissé pénétrer jusqu'au milieu du quai des Théatins, lorsque les grenadiers du faubourg Saint-Germain, ayant en tête ceux du Théâtre-Français, arrivent avec Lafond, leur commandant. Ils s'avancent jusque sur nos batteries, ce qui était de notre part une grande imprudence. Ils demandent à fraterniser. Qu'ils eussent mis la main sur nos batteries, jusqu'où on les avait laissé venir, ils étaient les maîtres. Fléchar, adjudant général, commandant sous Verdière, leur répond qu'« on ne fraternise point avec des armes; qu'ils aient à se retirer, sinon... ».

Quel parti allaient-ils prendre? Voilà ce que leurs commandants ne savaient probablement pas eux-mêmes, lorsque plusieurs coups de fusil partent du bataillon le plus avancé de ces grenadiers de la garde nationale. Ceux de la ligne que Bonaparte avait, par mon ordre, cachés dans la construction tenant à la rue du Bac, sont avertis par ce premier bruit; ils se lèvent, et les voilà qui tirent eux-mêmes sur ceux qu'ils viennent d'entendre tirer. Ne pouvant juger tout ce qu'il y avait de combiné ou de fortuit dans cette première escarmouche, je vois un commencement de tumulte, une mêlée prochaine où nous ne pouvons manquer d'être enveloppés par le nombre. J'avais une pièce de 12 sous les murs de l'hôtel de Nesle, près la rue de Beaune. Les canonnières étaient à leurs pièces, mèche allumée. J'ordonne le feu, et la première volée de mitraille jette à terre quelques-uns des gardes nationaux les plus avancés. Toute la colonne est ébranlée, et son mouvement rétrograde me montre qu'elle ne peut tenir. Dans le moment, j'ordonne de continuer le feu, mais de tirer tout à fait en l'air, le bruit me paraissant devoir suffire pour disperser ces phalanges ennemies. Cela suffit,

comme je l'avais prévu, pour renverser quelques-uns de l'avant-garde, et dissiper aussitôt tout le reste. Le général Carreaux, qui du Pont-Neuf s'était retiré au guichet du Louvre, répond parallèlement au feu du général Verdière. Quelques volées qu'il fit tirer sur l'entrée de la rue Dauphine et sur le quai Voltaire achevèrent de porter la terreur parmi les sectionnaires; bientôt on n'en aperçut plus un seul. L'affaire se termina comme une affaire générale: les troupes victorieuses se portèrent dans les sections, qui furent désarmées. Cette opération dura presque toute la nuit.

La plupart des morts et des blessés qui furent recueillis après ce combat d'un instant furent reconnus pour des Vendéens et des émigrés qui avaient déjà milité à Paris, récemment arrivés de leurs divers asiles, et remarquables de la manière la moins équivoque par les collets verts et noirs qui distinguaient leur uniforme, ainsi que la coiffure à cadenette qui était devenue, quelque temps après le 9 Thermidor, la coiffure de ralliement, qu'on appelait à *la victime*. Il y avait heureusement très peu de bons et estimables boutiquiers de Paris; on les avait bien entraînés un moment pour coopérer à la grande expédition, mais ils étaient restés sagement dans le gros corps de l'armée ou à l'arrière-garde, et ils avaient laissé aux chouans l'honneur de l'avant-garde.

La guerre civile est sans doute le pire de tous les maux politiques; le tableau qu'offrit pourtant la tumultueuse défaite de ces riches bataillons (*cozzus*, comme on le disait), qui laissaient sur la place leurs armes et même leurs habits, à l'exemple de leurs intrépides chefs, excita l'hilarité des courageux défenseurs de la Convention.

Le ridicule, en effet, pouvait ne pas moins réclamer ici sa part que dans la guerre de la Fronde. Des petits-mâîtres en bas de soie, avec un long sabre au côté; des soldats parfumés croyant pouvoir veiller sur des affûts de canon; ces Catilina imberbes qui chantaient l'ariette nouvelle au lieu de charger

leurs armes, étaient ce qu'on appelait les *pa'oles d'honneur à la victime*. Nos soldats républicains contrefaisaient aussi le langage mal articulé de ces êtres efféminés qui se disaient des victimes de la Terreur et les auteurs de la journée du 9 Thermidor, à laquelle ils étaient aussi étrangers qu'à tout ce qui s'était fait d'énergique depuis la Révolution. Je calmai l'ardeur du triomphe et je défendis de poursuivre les fuyards : ils eurent plus de peur que de mal. On ramassa quelques blessés ; tout le reste se précipita dans le faubourg Saint-Germain et encombra les caves. Enfin la victoire de la République fut complète. J'en informai moi-même la Convention.

La nuit approchait : j'avais ordonné que chacun de mes postes demeurât sur le lieu qu'il occupait, simplement par mesure de sûreté ; mais des coups de fusil partis de la barricade établie sur l'égout de la Barrière des Sergents m'obligèrent à attaquer ce poste à la baïonnette, et à m'y établir. Ce mouvement fut habilement exécuté, malgré le feu des insurgés, qui restèrent presque tous sur la place.

Le lendemain, j'occupai la section Le Pelletier, qui prétendait vouloir résister. Deux de ses chefs furent arrêtés ; je crus aussi devoir m'assurer de quelques principaux meneurs des sections. Celles des Quinze-Vingts, de Popincourt, de Montreuil, des Thermes, furent fidèles à la Convention nationale, et se réunirent pour la soutenir. Les autres se succédèrent pour féliciter la Convention nationale quand il fut décidé qu'elle était victorieuse, et donnèrent l'exemple de la soumission aux républicains des autres sections.

Trois conseils de guerre furent mis en activité pour juger les conspirateurs ; je composai ces conseils d'hommes sans passions. Un seul individu fut condamné à mort.

Des historiens qui ont parlé du 13 Vendémiaire et qui, se succédant les uns aux autres, n'ont fait que se répéter, ont cru pouvoir avancer que le principe de la rébellion du 13 Ven-

démiaire n'était point le désir de rétablir la royauté et de ramener la Maison des Bourbons; que c'était seulement l'expression de la juste haine des citoyens longtemps opprimés par le régime de la Convention nationale, et qui voulaient, en ce moment, prendre leur revanche uniquement contre elle. Je ne sais d'abord de quelle revanche il pourrait être question contre une assemblée qui, après avoir subi tant de cruelles épreuves sur elle-même, venait de donner une Constitution à la France; qui se retirait pour la mettre en activité, et qui, établissant la division des pouvoirs, n'en conservait pour elle-même ou plutôt pour une fraction d'elle-même, que la partie nécessaire à la conservation rigoureuse de la nouvelle organisation sociale. Dites, si vous voulez, que la classe nombreuse des citoyens de Paris, qu'on avait portée à ce mouvement, n'était pas dans le secret : les meneurs donnent-ils jamais leur secret aux masses qu'ils agitent? Ce qu'il y a de certain et d'incontestable, c'est que les ennemis, à l'étranger comme dans l'intérieur, attendaient beaucoup de résultats de l'insurrection; que toutes les espérances de morcellement de la France, de vengeances contre les républicains, éclataient de toutes parts; et que la coalition fut encore déjouée dans ses projets d'anéantissement de la République.

Je viens de rendre compte, avec la tranquillité qui ne m'a point quitté le 13 Vendémiaire, des événements de cette journée. J'ai peut-être mis dans ma narration le désordre qui eut lieu dans la journée elle-même; car, quoique les batailles, militaires comme politiques, soient gagnées sans doute par l'effet des combinaisons qui y président et qui les dirigent, il n'est pas moins certain, comme je crois l'avoir démontré relativement à la bataille du 9 Thermidor, et comme le reconnaissent sans doute avec moi les acteurs de bonne foi, quel que soit le théâtre où ils aient paru, qu'il y a dans ces événements si décisifs un coup d'œil instantané,

une détermination plus rapide que l'éclair, indépendante de toute prévision, inspirée par la circonstance même, et qui emporte souvent la victoire. En conclure que l'on doit tout attribuer à la fortune, là où notre intelligence a son empire, serait-aussi peu juste que de vouloir tout attribuer aux combinaisons du vainqueur. J'ai dit ce que j'avais fait, ce que les autres avaient fait : je suis sûr de n'avoir point augmenté la part qui pouvait me revenir dans la bataille du 13 Vendémiaire, non plus que dans celle du 9 Thermidor.

Mais, de même qu'à l'égard de cette première journée du 9, où je crois n'avoir pas été moins décisif pour le succès et moins simple et moins sincère dans mon récit, j'ai vu survenir les personnages qui y avaient été le plus étrangers ; je les ai vus prétendre en même temps faire la part de chacun, et réclamer l'honneur pour leur propre compte. Ainsi, pour le 13 Vendémiaire, nous avons des historiens posthumes qui donneraient à leur héros ordinaire la gloire d'avoir fait lui seul le 13 Vendémiaire, tout comme le gendarme Méda, historien lui-même après sa mort de ses propres hauts faits, se trouve avoir fait le 9 Thermidor par son intrépidité ; avoir dirigé les troupes sur la Commune, y être entré le premier ; avoir tué Robespierre de sa propre main ; avoir enfin exercé et accompli le commandement en chef dans cette journée ; le tout d'après un ordre qu'il aurait reçu du Comité de Salut public qui lui aurait délégué ce souverain pouvoir, ordre qui n'a jamais existé.

Ainsi soit-il, disent-ils, pour la journée du 13 Vendémiaire. Ainsi, malgré tout ce qu'on a vu et ce que les contemporains qui survivent encore en assez grand nombre, savent aussi bien que moi-même, ce serait maintenant une tout autre version que celle des faits les plus authentiques. Toute la coopération des généraux, des citoyens, disparaîtrait de cette journée : tout le mérite en appartiendrait exclusivement à un seul homme. Ce seul homme, c'est celui qui sans doute

fera dans la suite bien des choses dans le monde, mais qui voudra s'en attribuer davantage encore, ou plutôt qui ne voudra plus permettre qu'à lui seul d'exister dans la renommée. Je ne contesterai point ici la véracité des historiens de la petite Cour de Sainte-Hélène, que d'autres plus rigoureux ont voulu appeler *Basse-Cour*, en alléguant leur caractère et leur position d'intérêts connus. On a dit de l'un d'eux qu'au moment où il est parti pour Sainte-Hélène, il pourrait avoir moins eu le mérite de la spontanéité et la vertu du dévouement qu'il ne le déclarait; qu'il n'avait le choix qu'entre *la maison de Sainte-Pélagie et l'île Sainte-Hélène*. Voilà pour l'un d'eux. Quant à l'autre, la cupidité pseudonyme dont l'accusent beaucoup de libraires, l'équivoque métier qu'il a fait à plusieurs époques, et dans divers pays, tout cela ne présente pas des garanties de morale et d'indépendance fort rassurantes pour l'histoire. En supposant même que ces prétendus historiens de Sainte-Hélène aient écrit sans altération et sous la dictée de leur maître tout ce qu'il lui a plu de leur faire écrire, cela serait-il fort digne de foi? Les actes positifs que Napoléon a faits pendant sa puissance et qui sont émanés de son incontestable volonté, peuvent-ils être mis en doute par les rétractations et les interprétations qu'il aura cru dans son intérêt de faire pour arriver à son évasion en trompant ses geôliers, ou, tout au moins, pour adoucir les rigueurs des geôliers supérieurs, tels qu'Alexandre de Russie et George IV?

Il est d'autres historiens encore, non du même ordre, mais de la même origine. Tous, indépendamment de leurs salaires, en ont reçu à l'avance un spécial pour la question présente. C'est du testament même de Napoléon qu'ils tiennent leur mission historique : « *Je lègue à M... la somme de...* », tels sont les termes sacramentels, car il n'y a pas un acte historique comme militaire ou politique relatif à la personne de Bonaparte, au fond duquel ne se trouve de l'argent.

Quant à moi, j'ai dit franchement, complètement, tout ce que Bonaparte avait fait de sa personne dans la journée du 13 Vendémiaire : il m'a accompagné dans la matinée du 13 Vendémiaire, mais il n'a pu toujours m'accompagner, car j'étais toujours à cheval, et lui était à pied; et ce n'est qu'au moment des derniers ordres que je lui donnai à porter, que, craignant de ne pas le voir, malgré sa vivacité, arriver à temps, je lui fis donner un cheval, pour qu'il allât plus vite. Les vaincus du 13 Vendémiaire, qui ont cru se venger des vainqueurs par une ironie à leur manière, ont dit, depuis, que ce n'était *pas autre qu'un cheval de fiacre* sur lequel était alors monté le futur maître de la terre. Le fait n'est point exact, et d'ailleurs ce ne serait point là la partie faible du héros, s'il y avait un héros dans cette affaire : ce serait l'une des parties les plus glorieuses de son histoire, qu'un grand début avec de faibles moyens. Mais dans les récits écrits par les agents de Bonaparte, en les supposant même tels qu'ils aient été dictés par lui, il y a toujours une vue de fourberie et de déguisement qui, sous l'air de l'innocence et de l'énoncé des choses les plus simples, révèle l'intuition très étendue d'une tromperie préméditée. Ainsi Bonaparte raconte que lors du désarmement général des sections il s'était présenté à son état-major un jeune homme de dix à douze ans, venant supplier le général en chef de lui faire rendre l'épée de son père qui avait commandé les armées de la République; que ce jeune homme était Eugène Beauharnais, depuis vice-roi d'Italie; que Napoléon, touché de la nature de sa demande et des grâces de son âge, lui avait accordé ce qu'il demandait; qu'Eugène s'était mis à pleurer en voyant l'épée de son père; que le général en fut tout ému, et lui témoigna tant de bienveillance que Mme Beauharnais se crut obligée de venir, le lendemain, lui en faire des remerciements; que Napoléon s'empressa de lui rendre sa visite : « Chacun, dit-il, connaît la grâce extrême de l'impératrice Joséphine, ses

manières douces et attrayantes : la connaissance devint bientôt intime et tendre, et ils ne tardèrent pas à se marier ».

Je commence par affirmer que le fait est faux en lui-même : d'abord le jeune Beauharnais, non plus que la maison de sa mère, n'était dans le cas d'aucun désarmement. Loin d'être dans aucune connivence avec les sections, Mme Beauharnais personnellement était tout à fait de notre parti, si on peut dire qu'elle fût jamais quelque chose. Elle était à la suite des dames qui composaient la société de Tallien et la mienne, et qui certainement ne nous faisaient point la guerre. Je me souviens que lorsqu'on effectua le désarmement des sectionnaires, nous dîmes, en dînant chez moi, précisément tout le contraire de ce que raconte Bonaparte. Ainsi, dans cet instant d'agitation où l'on avait pu faire quelques méprises chez les personnes où se transportait la force armée exécutive du désarmement, je dis à Eugène Beauharnais qui accompagnait sa mère : « Votre maison n'est pas de celles où l'on ait pensé à faire une telle opération, Eugène : d'ailleurs tu avais l'épée de ton père, qui est bien une épée républicaine ». Le jeune homme put être ému de ce souvenir ; pour moi, je l'étais très réellement, et Mme Beauharnais beaucoup moins que nous tous, car la veuve d'Alexandre n'avait point paru du tout inconsolable depuis la perte de ce bon citoyen. Je dis en souriant à Bonaparte — que j'avais fait nommer commandant de l'intérieur à ma place — que l'on n'était point exposé à des méprises du genre de celles dont nous parlions, sous le commandement d'un chef qui avait autant de discernement que lui ; que je lui recommandais la mère et le fils ; que je plaçais cette maison sous sa protection spéciale. On vient de voir la simplicité de ce fait, et l'on a vu le parti qu'a su en tirer Bonaparte pour en faire une historiette touchante : celle-ci est toute de son invention. On verra bientôt les plus grands développements du petit drame commencé ; on verra comme rien ne tombe avec

Bonaparte, comme il sait tout recueillir et profiter des occasions.

Si, après que j'ai raconté ou plutôt rétabli tels qu'ils se sont réellement passés les faits matériels du 13 Vendémiaire étrangement altérés et défigurés, j'avais besoin de quelques preuves au soutien de ma mémoire, je les trouverais dans les versions mêmes de Sainte-Hélène, dans le déguisement par lequel il révèle sa véritable conduite; quant à ce que j'ai avancé de son hésitation première, de sa véritable fluctuation entre le parti des sections et celui de la Convention, voici comme s'exprime Bonaparte lui-même, dans le *Mémorial de Sainte-Hélène* :

« Le 12 vendémiaire (3 octobre), à sept heures du soir, le général Menou, accompagné des représentants du peuple commissaires près de l'armée de l'intérieur, se rendit avec un corps nombreux de troupes au lieu des séances de la section Le Pelletier, pour y faire exécuter le décret de la Convention. Infanterie, cavalerie, artillerie, tout fut entassé dans la rue Vivienne, à l'extrémité de laquelle est le couvent des Filles-Saint-Thomas. Les sectionnaires occupaient les fenêtres des maisons de cette rue. Plusieurs de leurs bataillons se rangèrent en bataille dans la cour du couvent, et la force militaire que commandait le général Menou se trouva compromise.

« Le comité de la section s'était déclaré représentant du peuple souverain dans l'exercice de ses fonctions. Il refusa d'obéir aux ordres de la Convention; et après d'inutiles pourparlers, le général Menou et les commissaires de la Convention se retirèrent par une espèce de capitulation, sans avoir désarmé ni dissous ce rassemblement.

« Menou est destitué du commandement de l'armée de l'intérieur. La section, demeurée victorieuse, se constitua en permanence, envoya des députations à toutes les autres sections, vanta ses succès, et pressa l'organisation qui pouvait assurer

sa résistance. On se prépara à la journée du 13 Vendémiaire.

« Le général Bonaparte, attaché depuis quelques mois à la direction du mouvement des armées de la République, était dans une loge à Feydeau, lorsqu'un de ses amis le prévint de la scène singulière qui se passait. Il fut curieux d'observer les détails d'un si grand spectacle : voyant les troupes conventionnelles repoussées, *il courut aux tribunes de l'assemblée pour y juger l'effet de cette nouvelle et suivre les développements et la couleur qu'on y donnerait.* »

Telles sont les paroles de Bonaparte lui-même, dictées à l'un des secrétaires de Sainte-Hélène! Je les répète : « Il fut curieux, dit-il lui-même, d'observer les détails d'un si grand spectacle : voyant les troupes conventionnelles repoussées, il courut aux tribunes de l'assemblée pour y juger l'effet de cette nouvelle et suivre les développements et la couleur qu'on y donnerait ». Il me semble que ces paroles ont peu besoin de commentaires et pourraient seules prouver tout ce qu'on a dit, dans le temps, de la conduite équivoque de Bonaparte dans cette circonstance, et ce que je n'ai fait qu'indiquer.

Suivons-le encore un moment dans sa narration de Sainte-Hélène. Si l'on en croyait cette narration, c'auraient été les membres du Comité de Salut public qui, d'après leurs relations journalières avec lui, l'ayant jugé plus capable que personne de les tirer de ce pas dangereux, par la promptitude de son coup d'œil et l'énergie de son caractère, l'avaient envoyé chercher dans la ville. « Napoléon, dit-il encore de lui-même, avait tout entendu et savait ce dont il était question : il délibéra près d'une demi-heure avec lui-même sur ce qu'il avait à faire.... » Faut-il donc tant délibérer : une demi-heure, une minute, une seconde même, quand il s'agit de servir la cause dont, depuis longtemps, l'on annonce qu'on est le premier défenseur, celle à laquelle on a fait tous ses

serments, et à laquelle on doit déjà tant de reconnaissance, lorsqu'elle vous a tiré du néant? Après avoir débité un certain nombre de sophismes pour motiver sa fluctuation, d'autres sophismes encore pour justifier le parti auquel il s'arrêta en voulant bien venir avec nous, voici le dernier trait par lequel Bonaparte, parlant toujours de lui-même à la troisième personne, et comme de niveau avec César et ses *Commentaires* : « Napoléon, dit-il, se décida et se rendit au comité! »

En suivant toujours la version de Bonaparte, il aurait parlé vivement au comité, et c'est d'après son conseil que le Comité de Salut public aurait proposé à la Convention nationale Barras comme général en chef.

La seule énonciation des heures auxquelles se sont passés les événements, celle de l'arrivée de Bonaparte, avouée par lui-même, pourraient être une réfutation complète de ses assertions mensongères. Mais les observations présentées par moi pourraient être considérées comme celles d'une partie intéressée : j'aime mieux charger de ma défense ceux qu'on pourra le moins soupçonner de partialité en ma faveur.

Le premier de ces défenseurs que j'invoque sur la question de participation plus ou moins décisive que j'ai pu avoir dans la journée du 13 Vendémiaire, c'est d'abord M. Réal (P.-F. Réal, tout court, depuis M. le comte Réal, conseiller à vie de Bonaparte). Je transcris littéralement un fragment relatif au litige qui nous occupe, tiré de l'*Essai sur les journées des 13 et 14 Vendémiaire* :

« Une réaction funeste avait anéanti l'esprit public : le Midi était en feu. Lyon, Marseille, Aix, noyés dans le sang de leurs habitants assassinés, étaient la proie des émigrés. Les émigrés rentraient effrontément, et par bandes, dans le Nord; ils rentraient effrontément et par bandes dans le Jura : le volcan menaçait d'une explosion nouvelle; la chouannerie, comme une peste, gagnait de proche en proche, infectait déjà le département de l'Eure, et menaçait d'affamer Paris. Les prêtres, les horribles prêtres de Rome,

rendus par un décret parricide à leur funeste énergie, avaient secoué partout le flambeau du fanatisme, prêchaient la désobéissance aux lois et l'assassinat des patriotes, portaient le trouble dans les campagnes, la terreur dans les consciences, enlevaient à nos armées leurs défenseurs, et voulaient faire de la France entière une nouvelle Vendée.

« Paris était devenu l'asile de tous les conspirateurs, le foyer, le moteur de toutes les conspirations; l'incorrigible royalisme, toujours battu, espérant toujours, relevait audacieusement la tête. Charette, Comartin, le cardinal Maury, le Cabinet de Londres, celui de Vienne, d'Artois, Condé, et jusqu'à Louis XVIII, avaient officiellement dans Paris leurs banquiers, leurs correspondants, leurs ambassadeurs. Une bande d'Espagnols, d'Italiens, d'Allemands, d'Anglais, de Suisses; différents d'habits, de langage et de masque, étaient les agents reconnus de la vaste conspiration qui devait dévorer la France.

« Des membres de la Constituante et de la Législative, des femmes, des émigrés, et surtout des prêtres réfractaires, répandus, distribués dans les différentes sections de Paris, formaient des conciliabules, liaient des parties de jeu, des soupers où l'on préparait, sans trop de précautions, l'avilissement, la dissolution et le massacre de la Convention; la proscription et le massacre de tout ce qui avait été patriote : le retour de trois ou quatre rois, qui, secondés par trois ou quatre puissances, devaient pendant cent ans peut-être inonder la France du sang de ses malheureux habitants!... » (P. 3 et 4.)

« La conspiration devait éclater dans les premiers jours de vendémiaire.... » (P. 7.)

« L'envoi de la Constitution, la convocation des assemblées primaires décidèrent l'ouverture de la campagne.

« La formation du camp sous Paris fut le premier prétexte de rupture; et le décret des deux Tiers fut celui des premières hostilités.... » (P. 8.)

« Dans Paris, la section Le Pelletier donna le signal. Elle était plus connue dans les fastes de la Révolution sous le nom de *section des Filles-Saint-Thomas*. La France avait retenti pendant longtemps des hauts faits de ses brillants grenadiers. Toujours au pied du trône, ils voulurent, en 1792, attaquer les fiers Marseillais qui en avaient juré la ruine : ils furent battus. On les retrouva dans les camps de Tarquin; ils étaient dans le château, ils défendaient le tyran, lorsque au 10 Août le canon de la liberté renversa la monarchie : ils y furent encore battus, et depuis cette époque on n'avait plus parlé des beaux grenadiers des Filles-Saint-Thomas.

« Ce sont ces mêmes hommes, si royalistes sous Louis XVI, qui

osèrent, le 20 fructidor, s'annoncer les proclamateurs, les défenseurs fanatiques de la souveraineté du peuple. Jamais Marat ne parla de cette souveraineté avec plus de fureur, jamais Robespierre n'en parla avec plus d'effronterie.

« Ils jetèrent en avant ce fameux *acte de garantie*, dans lequel ils glissèrent cette maxime si vraie en principe, mais si fausse et si perfide dans son application actuelle : *que les pouvoirs de tout corps constituant cessent en présence du peuple assemblé* : ils y parlèrent des moyens de salut public.... » (P. 10 et 11.)

« Dans toutes les sections, on prit des actes de garantie plus ou moins extravagants. C'était la fièvre, le délire de la souveraineté.... » (P. 11.)

« Cependant la Constitution était acceptée partout; et malgré les menées des agitateurs et les dépenses des riches souverains de la section Le Pelletier, une imposante majorité se prononçait en faveur des décrets des 5 et 13 fructidor. Ce grand procès allait s' terminer par une opération arithmétique.... » (P. 16.)

« Le 10 vendémiaire, Baudin (des Ardennes), au nom de la Commission des Onze, fit prononcer que l'ouverture des séances du corps législatif, indiquée au 15 brumaire, était définitivement fixée au 5 du même mois.

« Ce décret était une réponse tranchante et décisive à cette calomnie tant de fois répétée, *que la Convention voulait éterniser le gouvernement révolutionnaire et retarder celui des lois*. Ce décret arrachait dix jours aux factieux; et, au milieu d'une pareille tempête, dix jours enlevés aux conjurés pouvaient sauver la chose publique.... » (P. 20 et 21.)

« Le 10 vendémiaire, la section Le Pelletier, usurpant tous les pouvoirs, se créant elle-même Assemblée constituante, rendit le décret suivant.... » (P. 21.)

« Considérant enfin qu'il est temps que le peuple songe à son salut, puisqu'il est trompé, trahi, égorgé par ceux qui sont chargés de ses intérêts,

« ARRÊTE :

« Article 1^{er}. — Demain 11, à dix heures du matin, sans nul délai, « les électeurs de toutes les assemblées primaires de Paris se réuniront dans la salle du Théâtre-Français.... » (P. 25.)

« Article 6. — Les assemblées primaires de Paris jurent que, « regardant cette mesure comme la seule qui puisse sauver la « patrie, et mettant promptement en activité la Constitution républicaine, elles ne désempareront pas leurs séances de demain que « le corps électoral ne soit définitivement installé.... » (P. 26.)

« Bien des membres qui connaissaient parfaitement tout le danger de la Convention, indiquèrent, un peu durement peut-être, mais bien franchement, le seul moyen de salut, en demandant que par une loi formelle les comités de gouvernement fussent déclarés responsables de toute négligence ou de défaut de mesures qui pourrait compromettre la chose publique. Barras, en faisant cette salutaire proposition, indiquait assez qu'il connaissait le secret de la force des conjurés et de la faiblesse du gouvernement; il n'obtint que la permanence de l'assemblée.... » (P. 28.)

« Pendant que la Convention délibérait contre les conjurés, les Conjurés agissaient contre la Convention.... » (P. 29.)

« A la tête de ces républicains qu'on appela le *Bataillon sacré des patriotes de 89*, et dans leurs rangs, on apercevait ces vétérans de la Révolution, qui en avaient fait les six campagnes, qui s'étaient battus sous les murs de la Bastille, qui avaient terrassé la tyrannie, et qui s'armaient aujourd'hui pour défendre le même château qu'ils avaient foudroyé au 10 Août. On voyait à leur tête ou dans leurs rangs des officiers généraux chargés d'ans, couverts de cicatrices et de lauriers, des héros de Jemmappes, de Fleurus proscrits parce que leurs actions éclatantes appartenaient à des noms obscurs; destitués parce qu'ils avaient vaincu les Prussiens sans méthode, et écrasé les Autrichiens sans savoir les mathématiques ou l'orthographe.

« Le moment où, sur la terrasse des Feuillants ou dans la cour du Manège, ces bras désarmés reçurent des fusils ne sortira jamais de ma mémoire. Ils semblaient rentrer dans leur patrie et reprendre leurs droits. J'ai toujours devant les yeux un vieillard vénérable, saisissant le fusil qu'on lui donnait, le pressant contre ses lèvres, contre son cœur, levant au ciel ses yeux mouillés de larmes, et s'écriant : « *Je suis donc encore libre!* »

« Là je retrouvai les restes précieux de ces vieux bataillons de Liégeois et de Belges, sous les ordres de leur ancien général Fyon. Ils nous avaient donné jadis le signal de l'insurrection; ils venaient alors mourir avec nous pour cette liberté, leur antique, leur éternelle divinité.... » (P. 32 et 33.)

« Bientôt on voit paraître à la barre quelques-uns des volontaires de ce bataillon sacré si lâchement calomnié par les rebelles. Ils jurent de faire respecter les personnes et les propriétés. « Loin de nous, disent ces vieux soldats de la Révolution, toute idée de réaction et de vengeance particulière : s'il était quelqu'un parmi nous qui s'écartât des principes de tolérance et d'humanité que vous professez, nous prenons l'engagement solennel de le repousser avec horreur des phalanges de 89. » (P. 36 et 37.)

« La Convention nationale décrète que le général de brigade

Barras, représentant, est nommé commandant de la force armée de Paris et de l'intérieur. » (P. 43.)

« Ce projet de décret, adopté au milieu des plus vifs applaudissements, fit renaître le calme et la confiance. Le général du 9 Thermidor, le vainqueur de Toulon rebelle, connu par son activité, par ses talents, par un véritable sang-froid au milieu des plus grands dangers, par une âme brûlante et pure, par un dévouement profond et absolu à la cause de la liberté, rendit aux patriotes inquiets la tranquillité d'âme et la fermeté dont ils avaient besoin, et assura le triomphe des colonnes républicaines.

« Barras ne dut point se dissimuler tous les dangers qui environnaient la Convention, et la terrible responsabilité qui pesait sur sa tête.

« Tout était dans un désordre effrayant. L'artillerie de position était encore au camp de la plaine des Sablons, et n'était gardée que par cent cinquante hommes! et si l'on en excepte quelques pièces de bataillon, les pièces de 4 qui étaient aux Tuileries étaient sans canonniers dans la cour des Feuillants. » (P. 44.)

« Dès le matin, le représentant Fréron s'était porté dans le faubourg Saint-Antoine. Il avait annoncé à ces vieux amis de la République, à ces irréconciliables ennemis de la Royauté, le danger de la Convention assiégée; il avait fait retentir aux oreilles de ces hommes du 14 Juillet et du 10 Août la voix de l'ancien orateur du peuple; et les hommes du faubourg, oubliant de récentes injures, armèrent encore une fois ces bras toujours funestes aux amis des rois. Un bataillon se forma sur-le-champ et, traversant fièrement une partie de la ville insurgée, vint se ranger sous les murs de la Convention. » (P. 47.)

« La ligne de défense s'étendait depuis le Pont-Neuf, suivait les quais sur la rive droite de la Seine jusqu'aux Champs-Élysées, et se prolongeait sur les boulevards; mais les rebelles étaient maîtres de toute la rue Saint-Honoré, de la place Vendôme, de Saint-Roch, de la place du Palais-Royal; leurs nombreux bataillons obstruaient toutes les avenues,... et cette Convention nationale de France, qui fait chanceler les trônes et trembler l'Europe, dont les innombrables armées, débordées dans l'Allemagne, menacent de poursuivre l'aigle effrayé jusque dans Vienne; cette Convention, qui, deux jours auparavant, venait de prononcer la réunion à la France des vastes pays que ses armées triomphantes ont arrachés à l'Autriche, s'est vue pendant quelques heures cernée par une troupe de polissons, de factieux et d'imbéciles; et sa domination resserrée dans l'étroite enceinte de quelques mille toises! » (P. 48.)

« Le bataillon des Quinze-Vingts passe devant le bataillon de Montreuil; celui de Popincourt ne l'avait pas encore rejoint; Mon-

treuil voulait marcher, mais l'officier qui commandait exigea l'ordre de Barras¹. » (P. 49.)

« Il faut le dire cependant, la majorité des membres du gouvernement ne montra, dans ce moment terrible, que de la faiblesse et de la pusillanimité. A l'approche du danger, la peur présida aux délibérations; et ces mêmes hommes qui la veille, qui le matin même, paraissaient avoir retrempe leurs âmes, abattus maintenant, découragés, n'enfantaient plus que des adresses et des proclamations. » (P. 55.)

« Les factieux avaient-ils abandonné une seule de leurs audacieuses prétentions? Ces adresses, ces pourparlers, ces indécentes transactions, ces proclamations couvertes de boue, n'avaient-elles pas opéré un effet tout contraire à celui que s'en promettaient leurs politiques et opiniâtres auteurs? Non, ce n'est pas dans des livres que l'on étudie le jeu d'une révolution gigantesque et monstrueuse comme la nôtre dans tous ses résultats. Ce n'est pas non plus dans le boudoir d'une intrigante étrangère, dans ce boudoir où l'on a ajourné le procès du 10 Août, qu'un ancien commensal de nos princes pouvait apprendre ce qui convenait à la crise la plus terrible de cette révolution terrible; ce n'est point au milieu des prêtres qu'un homme fier de quelques vertus privées pouvait élever son âme aux grandes conceptions que commandent les grands événements. » (P. 56.)

« Au même instant, Bailleul présente aux comités un arrêté tendant à faire désarmer à l'instant tous les patriotes de 89 réunis sous les murs de la Convention, et dont la conduite, dans le cours de la Révolution, « aurait été répréhensible! » (P. 57.)

« Je ne crains pas de le dire, cet ordre du jour fut le salut de la patrie. Si l'adresse de Gamon eût passé, vingt mille patriotes eussent été immolés dans Paris; cent mille eussent été massacrés dans les départements; et la Convention, avilie, prisonnière, mutilée d'abord par les bourreaux qui menaient les sections, assassinée ensuite en détail, avant le 5 brumaire, aurait cédé à une législature toute nouvelle cette salle devenue son tombeau. Les charrettes de Robespierre, ou du moins la sévère activité du tribunal du 1^{er} Prairial, auraient noyé dans le sang la liberté, et aujourd'hui le royalisme, triomphant, rétablirait les débris du trône de Louis XVI sur les cadavres de tout ce qui aima la Révolution. » (P. 60.)

« O toi qui depuis six ans, au milieu des plus affreuses tempêtes, as conduit le vaisseau de la Révolution, toi par qui nous avons vaincu l'Europe avec un gouvernement sans gouvernants, et des armées sans paye, génie de la liberté, tu veillais encore sur nous

1. Ce bataillon est arrivé avant l'action.

dans ce moment terrible, et pendant que le gouvernement déli-
bérait! ».....

« A quatre heures et demie, les coups de fusil, redoublés et suivis
d'un feu terrible, firent cesser toute délibération.

« Le général en chef Barras, suivi de Cavaignac et d'une foule
de braves, se précipite au poste du Manège, où l'action venait de
s'engager; sept coups de fusil tirés brusquement des fenêtres de
Vénua, dont les rebelles s'étaient emparés, avaient engagé l'ac-
tion. » (P. 63.)

« A l'instant même où des fenêtres de Vénua partaient les coups
de fusil qui avaient engagé l'action, les sectionnaires attaquaient
sur toute la ligne : ils étaient en force supérieure dans la rue de
l'Échelle, et longeaient le petit Carrousel, vis-à-vis la maison
occupée par la section de police du Comité de Sûreté générale. »
(P. 68.)

« Les républicains répondent par un feu terrible. L'adjudant
général Blondeau, qui les commandait, furieux, s'écria : « Miséra-
bles! vous ne savez donc pas que vous avez affaire à Jacques
Blondeau, de la Côte-d'Or! Canonniers à votre pièce! » La pièce
joue : l'un des brigands, qui avait mis la main dessus, est coupé,
et la rue est balayée en un instant. » (P. 70.)

« Nous avons dit qu'aux premiers coups, Barras s'était porté à
la rue du Dauphin. Après y avoir donné les ordres nécessaires, il
visita successivement tous les postes attaqués; on le rencontrait
au milieu de tous les feux. Il arrive au poste de Longueville. Deux
pièces de 4 enfilait la rue Saint-Nicaise. Dès les deux heures après
midi, deux colonnes fortes d'environ huit cents hommes s'étaient
présentées pour enlever ce poste et pénétrer sur le Carrousel :
mais, intimidés par la déclaration bien formelle que les pièces
allaient jouer s'ils ne se retiraient pas, les deux colonnes se reti-
rèrent. Cependant le poste de la section des Tuileries resta au corps
de garde situé dans le haut de la rue.

« Il était près de quatre heures trois quarts; le canon de la rue
du Dauphin se faisait entendre; l'ennemi était en bataille dans la
partie basse de la rue Saint-Nicaise et faisait mine de vouloir atta-
quer les républicains. A l'instant, Barras fit sommer les rebelles
de se retirer, et, en donnant cet ordre, il se porte dans la rue, en
avant du front des républicains. Trois rebelles sortent des rangs
et viennent à lui; l'un d'eux menace de le frapper. Barras, qui pou-
vait le tuer; baisse la pointe de son sabre; mais un des républicains
qui se trouvaient près du général, ayant aperçu le mouvement du
chouan, terrasse celui-ci d'un coup de sabre; il n'était que légè-
rement blessé : il rend les armes. Barras court à lui : « Respectons,
s'écrie-t-il, l'ennemi vaincu! » Il le prend par l'habit, l'enlève :

« Retire-toi d'ici, malheureux », lui dit-il, et l'homme à épaulettes fut sauvé. A la sommation de Barras, les rebelles répondent par une décharge générale de mousqueterie. Deux coups de canon à balles portent le désordre dans leurs rangs; en même temps, la baïonnette en avant, les républicains s'engagent dans la rue Nicaise, et chargent les rebelles, qui se réfugient à toutes jambes sous les arcades du théâtre de la République. » (P. 71 et 72.)

« Tout étant rentré dans l'ordre de ce côté, l'infatigable Barras sentit qu'il ne fallait pas laisser aux rebelles le temps de respirer.

« La nuit, qui était tombée, ne permettait pas de brusquer une affaire générale, mais il ne convenait plus de rester sur la défensive. On s'occupa de déloger l'ennemi des différents postes qu'il tenait encore, à côté des Tuileries. » (P. 75 et 76.)

« Au milieu des cris de « Vive la République! », du feu de la mousqueterie, et du canon qui tonnait sur tous les points, on entend sur la place du Carrousel retentir l'hymne à la liberté; le terrible refrain : *Aux armes, citoyens!* répété en grand chœur par tous les bataillons, se mêlant aux cris de victoire, au cliquetis des sabres, aux éclats de la foudre, portait dans tous les cœurs cette religieuse fureur, cette soif du combat, ce généreux mépris de la mort qui ont enfanté tant de miracles. Ah! c'est véritablement alors que chacun de nous put deviner pourquoi cet hymne consacré par tant de triomphes fait tant de peine aux esclaves des rois!...

« Un grenadier, portant son fusil d'une main et un drapeau de l'autre, entre dans la salle; il est accompagné d'un citoyen désarmé et de deux officiers généraux. Ce drapeau venait d'être enlevé aux traîtres qui sur la place du Carrousel avaient assassiné les républicains.

« Le feu diminue progressivement : la décharge ne s'entend plus que dans le lointain, et le canon ne tire plus que par de longs intervalles.

« Merlin annonce que les républicains ont battu les révoltés. » (P. 79.)

« A dix heures, Barras vient rendre un compte sommaire du succès des attaques faites aux différents postes. Partout les républicains avaient obtenu l'avantage; il invite la Convention à rester calme. « La victoire est à nous, disait Barras, et les révoltés « seront bientôt forcés dans les postes les plus éloignés qu'ils occupent, comme ils l'ont été dans ceux qui environnent le palais national. » (P. 86.)

« Il était dix heures et demie, Barras arrive à l'embouchure de la rue Vivienne; dans le fond de la rue, une foule de femmes masquaient le chef-lieu de la section. On les invite à se retirer; elles font mine de vouloir rester en place; mais au commandement de :

Canonniers, à vos pièces, à la vue de la mèche que l'on fait étinceler à leurs yeux, elles se retirent et découvrent une pièce de 4 et des hommes armés. » (P. 88.)

« De tous les chefs connus de la révolte, le seul Lafond, ancien garde du corps, fut arrêté.

« Le lendemain, quinze sections rebelles ainsi que les grenadiers et les chasseurs des autres sections furent désarmés.

« Ainsi se termina cette rébellion préparée depuis longtemps, et sur laquelle l'incorrigible royalisme avait fondé de si grandes espérances! Ainsi fut déjouée cette conspiration, la plus atroce dans son but, la mieux combinée dans ses moyens, la plus vaste dans son plan, de toutes celles qui aient encore menacé la liberté naissante.

« J'ai vu de très près toutes les crises de la Révolution; j'en ai étudié tous les mouvements : un caractère essentiel distingue celui de tous ceux qui l'ont précédé : il n'a point été populaire.

« En vain les charlatans qui conduisaient la révolte, ont-ils voulu parler au nom de la souveraineté du peuple, ces mots grimâçaient dans leur bouche; leur réputation était faite; ils n'ont pas su se faire peuple; et malgré la misère qui l'accable, ce peuple ne comprit point leur langage, ne connut point leur costume, ne répondit point à leur appel. Ils ont été battus parce qu'ils n'avaient ni popularité ni courage. Ils ont été battus parce qu'ils voulaient la royauté.

« Il faut le dire : la Convention n'a pas su profiter de la victoire. Des politiques qui font pitié, des grands hommes qui font pitié, des révolutionnaires qui font pitié, ont reculé devant la salutaire et tranchante mesure qui brisait l'ouvrage de la conspiration. Ils ont eu peur; ils ont remis en question ce que le canon du 13 avait jugé; l'exécution pure et simple du décret du 5 fructidor aurait rompu toute la trame. Ce décret a été méprisé et la trame subsiste; les conspirateurs ont été vaincus et la conspiration existe tout entière!...

« Je désire me tromper, mais un noir pressentiment m'assiège, me consterne : cette fatale expérience du passé, qui fait quelquefois lire dans l'avenir, m'afflige, m'assassine!...

« Non : cette apparente, cette brusque tranquillité dont quelques politiques nous parlent avec hypocrisie, ne porte point la sécurité dans mon cœur : ce silence m'inquiète, ce calme plat m'épouvante.... Annoncerait-il une tempête prochaine, horrible? O Convention, un instant tu as pu faire disparaître entièrement le levain funeste de la guerre civile : des hommes, ou cruellement dupes de leur bonhomie, ou bouffis d'orgueil, ou scélérats de bêtise, ont paralysé tes moyens, ont arrêté ton bras.... Ils sont bien coupables sans doute, les hommes atroces qui t'ont fait faire le mal : sont-ils

donc innocents les trembleurs imbéciles qui t'ont empêchée de faire le bien?

« Aujourd'hui le salut de la patrie va dépendre de la formation du pouvoir exécutif. C'est l'étoile du salut, c'est sur elle qu'au milieu de la nuit qui couvre les destinées de la République, tous les regards sont tournés. En le formant, législateurs, vous nous direz si vous voulez ou la paix ou la guerre; ou le bonheur du peuple ou sa misère; ou la République ou la Royauté.

« L'Europe envieuse, l'Europe inquiète nous considère. Si des hommes sans couleur et sans caractère, si des amis des nobles, si des amis des prêtres, si des protecteurs d'émigrés, si des émigrés eux-mêmes sont portés à cette sublime magistrature, la guerre extérieure reprendra sa funeste activité.

« La discorde civile agitera ses flambeaux, et le volcan de la Vendée vomira encore sa lave brûlante.

« Si vos suffrages y portent des hommes brûlants de patriotisme, des hommes qui, ennemis-nés de toute tyrannie, ont tué Capet et Robespierre; des hommes ennemis prononcés des mauvais prêtres et des émigrés; des hommes que la Révolution a trouvés pauvres et qui sont toujours pauvres; des hommes dont l'âme s'agrandit, dont les forces se doublent dans le danger; des hommes qui sont peuple, sans être populaires; qui sont chauds, sans être incendiaires; des hommes placés, par leurs actions, entre le succès et l'échafaud; alors l'Europe met bas les armes, le volcan de la Vendée s'éteint, les conspirateurs fuient; alors on croira à la Révolution et à la République, et cette foi ferme terminant la Révolution établira la République. »

Le fragment qu'on vient de lire est, comme je l'ai annoncé, littéralement transcrit de l'*Essai sur les journées des 13 et 14 Vendémiaire*¹. La citation que j'ai faite de M. Réal est encore moins dictée par le soin de ma défense personnelle que par le devoir de la vérité pour le profit de tous, et l'importance de remettre à l'histoire les matériaux authentiques d'après lesquels elle doit faire un jour sa grande élaboration.

Les impériaux bonapartistes voudraient-ils au surplus mettre la narration du 13 Vendémiaire par M. le comte Réal au compte des peccadilles de la jeunesse de M. le comte

1. J'ai supprimé ici une dizaine de lignes de considérations générales sans intérêt, et obscures au point d'être à peu près inintelligibles. (G. D.)

Réal; et prétendre qu'amendé sur les principes de la Révolution, M. le comte peut se livrer encore à la rectification des faits, après quelque trente ans de réflexions?

Je répondrai d'abord que la jeunesse de M. Réal d'alors était la jeunesse d'un homme de quarante ans, ce qui suppose déjà une assez grave maturité, puisque cet âge de gravité est celui qu'on crut devoir alors imposer au *Directorat*, au *Conseil des Anciens*, et dont depuis on a constitutionnellement, par la charte de 1814, gratifié à tout jamais la représentation nationale, dans la personne de la *Chambre des députés*.

Mais, laissant encore de côté cette autorité authentique du témoignage historique de M. Réal, qui serait exposée à quelque discussion, je vais produire une autre autorité qui n'est guère susceptible d'objections : c'est celle de M. le baron Fain, qui fut bien notre secrétaire au *Directoire*, en sortant du *Comité de Salut public*, où il l'avait été déjà; mais qui a été surtout le secrétaire de Bonaparte depuis son avènement jusqu'à sa chute. Voici comment ce secrétaire perpétuel de Bonaparte, M. le baron Fain, s'exprime dans son *Manuscrit de l'an III* :

« Le temps presse : un nouveau général est nécessaire; il en faut un dans la nuit même; la cause est devenue tellement personnelle pour les conventionnels, qu'ils ne veulent plus abandonner le commandement à un étranger : c'est un représentant qu'on désire en charger; et tous les yeux se sont tournés sur le général du 9 Thermidor : le représentant Barras est donc investi du commandement supérieur. » (P. 350.)

« Le nouveau général n'a que la nuit pour faire ses dispositions de défense; tous les officiers sans emploi qui se trouvent en ce moment à Paris, se pressent sur ses pas pour recevoir des ordres. Il les destine aux divers postes extérieurs; mais il a besoin d'un second sur lequel il puisse se reposer des détails du métier, et dont le coup d'œil soit sûr : il se souvient alors du jeune général Bonaparte qu'il a sous la main au *Cabinet topographique*. Il l'appelle et le fait agréer pour son lieutenant. Cette adjonction a lieu dans

l'intérieur du comité : au dehors, on ne connaît que Barras ; tous les ordres se donnent en son nom ¹.

« La Convention elle-même, qui ne s'est séparée qu'à cinq heures du matin, vient de rentrer en séance à midi : Barras s'y montre un moment pour rassurer ses collègues : « Restez à votre poste, leur dit-il, je me rends au mien. »

« Le danger est devenu imminent. L'avant-garde que Carteaux avait sur le Pont-Neuf s'est repliée sur le Louvre devant les sectionnaires de la rive droite, qui effectuent par le Pont-Neuf leur jonction avec les sectionnaires de la rive gauche. Un bataillon de cette troupe, poussant toujours le général Carteaux, s'est établi au jardin de l'Infante. D'autres sections prennent position sur les marches de l'église Saint-Roch. D'autres essayent de s'introduire par le jardin de l'hôtel de Noailles jusqu'aux portes de la cour du Manège. La plus forte masse des baïonnettes sectionnaires est groupée sous les galeries du théâtre de la République, prête à s'élançer de la rue Richelieu sur le Carrousel. Une foule de non-combattants et de curieux encombre les rues adjacentes, et force les généraux de la Convention à resserrer la ligne de défense autour des Tuileries. Par suite de ce mouvement rétrograde, les vingt-cinq à trente mille hommes des sections peuvent donc s'avancer jusqu'aux derniers coins de rue qui sont l'extrême limite entre le Carrousel et la ville ; amis et ennemis, on n'est plus qu'à quinze pas les uns des autres. Barras se porte encore une fois aux avant-postes ; il fait sommer les sections de se retirer, mais la sommation est accueillie par des huées. Ce qui importe, c'est que les troupes ne se laissent pas ébranler par la population qui s'agite autour d'elles. Barras leur prescrit de ne pas bouger ; il harangue les officiers et les soldats.

« Ces précautions ne sont pas inutiles contre le système de parlementage que l'ennemi paraît vouloir employer. » (P. 357 et 358.)

« A quatre heures et demie, on entend crier : « Aux armes ! » Le combat est engagé dans toutes les directions, et le canon tonne à

1. « Les détails que contiennent les *Mémoires de Sainte-Hélène* sur cette époque de l'avènement de Bonaparte à la célébrité, présentent ici quelques inexactitudes qui déjà ont été relevées. « Il n'est pas étonnant », dit à ce sujet Thihaudeau (*Vie de Napoléon*, t. I, p. 115), « qu'après vingt-cinq ans, et dans « les circonstances où Napoléon dictait, il ait été trahi par sa mémoire. » Nous en sommes encore aux temps où les généraux étaient dans la poche des représentants. La supériorité du général Bonaparte n'a pas besoin d'être antidatée ; elle ne saurait l'être d'ailleurs qu'aux dépens des supériorités antérieures, et ce ne serait pas seulement une inexactitude, ce serait une injustice. Nous marquons ici les degrés de cette grande ascension d'après nos propres souvenirs. » (P. 351 et 352.)

la fois sur la rue Saint-Honoré, sur le quai du Louvre, et sur le Pont-Royal. » (P. 361.)

« Alors une voix ferme s'élève : « Les prétentions des sections
« étaient sans fondement, dit-elle, mais dans tous les cas nous
« serions des insensés si nous consentions à traiter comme une
« affaire judiciaire l'établissement d'une grande République! Il n'y
« a plus de ménagements à garder : il faut réduire les révoltés par
« la force, et vaincre ou périr ! » (P. 362.)

« Pendant l'action, Barras, ses collègues adjoints et leur état-major se sont portés partout où leur présence pouvait être le plus nécessaire. On les a vus successivement au cul-de-sac Dauphin, à la rue Saint-Nicaise, aux batteries du Pont-Royal. » (P. 365.)

« A neuf heures, Barras se présente à l'assemblée, il descend de cheval : « J'ai opposé la force à la force, dit-il à ses collègues;
« il a bien fallu combattre ceux qui s'avançaient obstinément pour
« s'établir sur vos banquettes. Maintenant il ne s'agit plus que de
« dissoudre les restes de la rébellion. Les assaillants de Saint-Roch
« se sont retranchés dans l'église. Ceux de la rue de l'Échelle et de
« la rue Saint-Nicaise se sont repliés sous les galeries du théâtre de
« la République et du Palais-Royal. Ils sont encore trop voisins; et
« voici les dispositions qui vont terminer la journée. Duvigneau et
« Montchoisy, qui ne sont plus nécessaires à la place Louis XV, se
« sont mis en marche avec deux pièces de canon par la grande rue
« Royale : ils tournent la place Vendôme par le boulevard de la
« Madeleine; en même temps, Berruyer débouche des passages des
« Feuillants sur la place Vendôme. Brune, sorti du défilé de la rue
« Saint-Nicaise, pousse devant lui des obusiers qui achèvent de
« balayer la rue de Richelieu; et Carteaux, qui n'a plus rien à faire
« du côté du Louvre, passe sur la place du Palais-Royal pour
« dégager la rue Saint-Honoré jusqu'à l'Oratoire. Le succès n'étant
« plus contesté, on ne tire plus qu'à poudre. » (P. 366.)

« Dans la séance du 18, cinq jours après l'événement, le nom du général qui a commandé en second sous Barras est enfin prononcé....

« Barras vient appeler formellement l'attention de ses collègues sur les services de son lieutenant, et fait rendre le décret qui le

1. « Les premiers coups de fusil partirent, non de l'hôtel de Noailles, non, comme on le dit dans le temps, de l'hôtel occupé par le restaurateur Vénua, mais d'une maison voisine.... Ces coups de fusil eurent pour but de faire cesser l'irrésolution des comités et d'empêcher qu'ils consentissent à quelques transactions qui auraient évidemment assuré le triomphe des sections. En effet, ce fut le signal du combat. Bonaparte laissa même croire que c'était lui qui avait fait tirer. » (Thibaudeau, *Vie de Napoléon*, p. 121 et 122.)

confirme dans l'emploi de commandant en second de l'armée de l'intérieur.

« De la tribune, le nom du général de brigade Bonaparte passe dans les journaux, et sort dès ce moment de l'obscurité qui l'avait jusqu'alors enveloppé.

« Le 24 vendémiaire, 16 octobre 1795, Bonaparte est promu au grade de général de division; enfin, dix jours après (4 brumaire, 26 octobre), il est définitivement nommé général en chef de l'armée de l'intérieur. » (P. 372 et 373.)

« La commotion de Vendémiaire a lancé le général Bonaparte et sa fortune! » (P. 383.)

CHAPITRE XXII

L'ordre rétabli. — Je donne ma démission. — Quelle est la part de Bonaparte dans la journée du 13 Vendémiaire. — Son coup d'œil prompt. — Effet que produit ma démission. — Carnot. — Le général Beaufort. — Je propose Bonaparte pour général en chef de l'armée de l'intérieur. — C'est un homme à moi, dit-on. — La Convention hésite. — Je me porte garant de Bonaparte. — Sa reconnaissance. — Je le fais habiller. — Il taille en plein drap. — L'ordonnateur Lefebvre. — Son mot sur le Petit Corse. — Je lui fais donner des armes. — Comment il choisit. — Reçu par les personnes de ma société. — Ses entrées chez Mlle Montansier. — Mmes Tallien, Château-Renaud, de Staël. — Quelles furent ses tentatives auprès de Mme Tallien. — Conduite de l'empereur à l'égard des dames qui avaient accueilli Bonaparte. — Politique de ses démarches. — Il veut que je le recommande à Carnot. — On m'offre une indemnité. — Je la cède à Bonaparte et à Duvignau. — La part du lion. — Histoire de la famille Bonaparte. — Sa misère. — Antibes. — Marseille. — Saint-Zacharie. — M. de Châteauneuf. — Le commandant de place. — Le marquis de Cycère. — Mauvaise conduite des Bonaparte. — A Marseille. — Je cherche à soulager leur misère. — Meubles de la République. — Lucien gravement compromis. — L'aubergiste Boyer. — Sa vertueuse fille. — Lucien a-t-il été contraint de l'épouser. — Essor de la famille Bonaparte. — Joseph. — Fesch. — Lucien Brutus. — Fesch inspecteur des fournitures. — La famille X... — Visites nocturnes. — Portrait de Mlle Julie. — Son mariage avec Joseph. — Mlle Désirée. — Sera-t-elle impératrice ou reine. — Napoléon la séduit. — On le repousse. — Elle épouse Bernadotte. — Ingratitude des Bonaparte. — Leur conduite envers M. de Châteauneuf. — Fin malheureuse de Mlle Boyer.

Tout étant rentré dans l'ordre depuis la journée du 13 Vendémiaire, le calme qui régnait dans Paris me détermina à

offrir de nouveau au Comité de Salut public et à la Convention nationale ma démission du pouvoir extraordinaire dont j'étais investi, et à demander mon remplacement.

J'ai dit la vérité sur ce qui pouvait revenir à Bonaparte dans le siège de Toulon. Comme, depuis ses autres apparitions sur la scène, il s'est occupé à s'attribuer la première part et l'unique influence en tout, je dois encore ici marquer avec précision ce qui lui appartient personnellement.

Bonaparte n'exerça dans la journée du 13 Vendémiaire d'autres fonctions que celles de mon aide de camp. J'étais à cheval, il était à pied et ne pouvait, par conséquent, suivre tous mes mouvements. La seule mission qu'il reçut de moi, fut celle d'aller au Pont-Royal et de venir me rendre compte de ce qui s'y passait. Il ne donna et n'eut à donner de lui-même aucun ordre, ne se montra à aucun autre point d'attaque qu'à celui du Carrousel, d'où il ne bougea plus; c'était Brune qui de ce côté commandait en chef. Je n'ai point omis le trait qui indiquait pourtant un coup d'œil militaire assez prompt, lorsque, me tirant par le pan de mon habit et m'entraînant à quelques pas de la position qui m'exposait au premier feu, il me dit avec une vivacité inspirée par le moment : « Si vous étiez tué, tout serait perdu : le drame roule sur vous seul; personne ne pourrait vous remplacer : que décidez-vous? » C'est alors que j'ordonnai à Brune de tirer le canon, et que Bonaparte, me serrant la main, ajouta : « La République est sauvée ». C'est pendant cette causerie que, quelques coups de fusil ayant été tirés sur nous, Brune, d'après mon ordre, riposta par une volée de canon, qui dissipa dans un clin d'œil ces beaux guerriers des sections Le Pelletier et autres qui avançaient par la rue Saint-Honoré, et qui, culbutés par les fuyards, grossirent leur défection.

Lorsque je me présentai au Comité de Salut public pour offrir ma démission, je m'aperçus que j'étais écouté sur ce

point avec quelque empressement par plusieurs membres, notamment par Carnot. Les services rendus n'entraînent pas une reconnaissance trop prolongée chez les républicains, non plus que chez les rois, quand le péril est passé. Carnot, qui s'était uni à nous au 9 Thermidor contre Robespierre, peut-être plus par nécessité que par sentiment, avait dû prendre une part plus franche au 13 Vendémiaire. Cette victoire le tirait de la fausse position où se trouvait l'ancien membre du Comité de Salut public, depuis qu'il avait cessé de l'être. Malgré ce que Carnot, comme citoyen, devait peut-être de reconnaissance à celui qu'on appelait le général du 13 Vendémiaire, il ne me voyait point sans quelque embarras, en raison de la conduite contraire que nous avions tenue l'un et l'autre avant et depuis le 9 Thermidor, où je m'étais également montré comme abhorrant et poursuivant la tyrannie que Carnot avait partagée. Il fut donc le premier à prendre la parole et dit : « Notre collègue peut être utilement remplacé par le général Beaufort ». On fit observer à Carnot qu'il lui était arrivé de faire des choix militaires plus heureux. Beaufort était reconnu l'homme le plus immoral et le plus incapable de l'armée. Je combattis l'inconvenante proposition, en disant : « Moi, je propose mon chef d'état-major, Bonaparte ». Il n'avait été cependant que mon aide de camp ; mais, en le revêtant ainsi d'une haute fonction, dont il n'avait certainement aucun brevet, je voulais le rehausser et ménager en quelque sorte la transition d'un grade inférieur au grade le plus élevé. A peine eus-je fait cette proposition, que j'entendis chuchoter autour de moi : « C'est un homme à lui ». Je sortis du Comité ; la Convention était en séance ; j'y retournai de suite. Je recommençai par annoncer de nouveau que le calme régnait dans Paris ; qu'investi d'une dangereuse dictature, j'avais le désir et le besoin de déposer les faisceaux, en donnant ma démission ; je présentai à la Convention nationale, pour me remplacer, mon premier aide de

camp, qui m'avait servi de chef d'état-major, Bonaparte, et je parlai avec éloge de ses talents militaires. Ne connaissant pas même le nom de celui que je proposai, la Convention hésitait. Je donnai ma garantie, en consentant à ne point me séparer de la force armée, dont je continuerais la direction, comme représentant du peuple près l'armée. La Convention donna en grande majorité son assentiment à mes deux propositions. Le titre de général de l'armée de l'intérieur me fut conservé. Bonaparte fut donc, par décret du 18 vendémiaire, nommé général en second de l'armée de l'intérieur, malgré les comités. Il s'avança respectueusement vers moi, dans l'attitude et avec l'expression de la plus vive reconnaissance. « Vous me comblez, me dit-il : toute ma famille était déjà couverte de vos bienfaits ». On verra dans la suite ce que c'était que la reconnaissance de Bonaparte et de sa famille!

18
Vendémiaire
an IV.

Les personnes qui composaient ma société à Paris, ont été à portée de remarquer que Bonaparte, depuis son arrivée, ne me quittait pas. Il était presque sans vêtements, et quelle que fût la simplicité de l'époque, il se trouvait encore au delà de la mode ou de l'ordonnance; mais comme il était accoutumé à se revêtir sans cérémonie des draps de la République, il vint encore à moi, ainsi que je l'avais déjà fait au siège de Toulon, me prier de lui faire fournir l'étoffe nécessaire pour s'habiller. Je lui remis un bon illimité sur l'ordonnateur Lefebvre; celui-ci demanda avec beaucoup d'affabilité et de fraternité ce qui pouvait lui être agréable. D'après la demande de Bonaparte, un bon lui fut délivré par Lefebvre. Ce bon fut composé de onze aunes de drap bleu pour habit, redingote et manteau; de deux aunes de drap rouge pour veste et gilet; et de plusieurs aunes de drap blanc pour des pantalons. On voit, dans ce détail aussi minutieusement rappelé, que je reconnais le principe qu'il n'y a rien de petit dans ce qui touche un grand homme. Bonaparte se fit, comme on dit vulgairement, donner bonne mesure, si bien que l'ordonna-

teur Lefebvre racontait avec gaiété : « Le Petit Corse a usé largement des magasins de la République ». Bonaparte n'a jamais pardonné ce mot d'une malice innocente au plus estimable des administrateurs de ce temps.

Bonaparte me demanda des armes qui se trouvaient au comité des inspecteurs de la salle. J'y consentis; elles lui furent remises, et, rendant encore cette fois justice à tout ce qu'il méritait, il avait choisi ce qu'il y avait de plus beau. Les personnes qui le voyaient toujours sur mes pas, ne croyaient pas pouvoir se refuser à l'inviter quand elles me recevaient. C'est ainsi que Bonaparte se trouva présenté chez Mlle Montansier. Il lui témoigna le désir d'obtenir ses entrées à son théâtre : elle s'y prêta de bonne grâce, et l'engagea à dîner. Il devint convive et courtisan assidu de la vieille femme. Je l'avais introduit chez Mmes Tallien, Château-Renaud, de Staël et dans plusieurs autres maisons où il trouvait accueil et dîner. Ses prétentions auprès de Mme Tallien furent sans succès : elles n'obtinrent que des dédains qui lui valurent tous les ridicules. On verra comment cette dame et toutes les autres, à l'exception d'une seule, ont été traitées par l'homme parvenu au pouvoir et à la fortune. Celle même que j'indique comme une exception, pour laquelle, sous quelques rapports, on aurait pu croire que son cœur était de la partie, cette femme privilégiée, qui sera la sienne, que deviendra-t-elle à son tour, lorsque, après avoir partagé et aidé toutes ses intrigues, elle ne sera plus nécessaire à son ambition, et qu'il aura, si l'on peut parler ainsi, exprimé ce citron comme tant d'autres ?

Dans ses relations de société, qui auraient pu ressembler à la recherche du plaisir, Bonaparte voyait d'abord des communications et des combinaisons qu'il croyait faites pour le mener à quelque chose. Son amabilité avait toujours un but politique tout personnel; aussi me pria-t-il de le recommander beaucoup à Carnot, que les événements indiquaient

pour remplacer Aubry, qu'ils venaient de faire disparaître.

Quoique la victoire du 13 Vendémiaire fût assez rassurante pour que les comités de gouvernement fussent sans inquiétude, conséquemment sans reconnaissance, ils voulurent cependant m'en donner un témoignage à leur manière. Ils me proposèrent une indemnité considérable. Je répondis que celle attribuée aux députés à la Convention me suffirait : « Mais si vous voulez absolument, leur dis-je, faire du bien à quelqu'un qui ne s'en offense pas, je vais vous envoyer Bonaparte et Duvignau, son chef d'état-major. Tous les deux ont des besoins. D'après le droit que vous me donnez en ce moment, je demande seulement qu'ils partagent avec ceux qui n'ont pas moins besoin qu'eux, et distribuent la moitié aux braves qui se sont distingués dans la journée du 13, surtout aux blessés et aux veuves et aux enfants de ceux qui sont morts. »

Je n'ai pu acquérir d'autres renseignements sur cette distribution, sinon que la part remise par Bonaparte avait été extrêmement modique. Lorsque je lui demandais depuis comment la distribution s'était faite, et ce qui lui était resté de cet argent pour son compte, il croyait me répondre en souriant; puis, quand j'insistais à le questionner, il riait plus fort en haussant les épaules. Ce mode de comptabilité me paraissait hardi et précoce pour l'époque que je rappelle; Bonaparte s'était rendu la justice de penser qu'il se devait à lui-même la part la plus forte. Préludant déjà à ces temps où il doit faire le partage du lion, il croit, en cette circonstance, avoir fait preuve d'une extrême modération, en ne gardant pas tout pour lui et sa famille, dont on ne voit guère la raison d'intervention dans cette affaire; mais déjà cette famille devait être admise aux bénéfiques faits sur la France, comme à un butin pris sur l'ennemi.

Il est vrai que la famille Bonaparte, qui devait par suite

devenir si onéreuse à notre pays, était alors dans la plus grande pauvreté. Chassés de Corse, pour raisons beaucoup moins honorables que celles qu'ils ont voulu alléguer depuis, la mère Bonaparte et ses enfants, à leur premier débarquement, résidèrent d'abord à Antibes, où ils présentaient le spectacle de la misère la plus triste, ne vivant que d'emprunts qui suffisaient à peine à leur procurer une paillasse qui était leur lit commun, et un chaudron à cuire des légumes, où ils mangeaient tous ensemble.

Lorsque la famille Bonaparte eut épuisé les ressources qu'elle avait pu obtenir dans la ville d'Antibes, elle se transporta en masse chez un respectable propriétaire de Saint-Zacharie, à quelques lieues de Marseille. Ce propriétaire, M. de Châteauneuf, dont la fortune n'était que très modeste, les reçut tous, les logea et les nourrit avec générosité et délicatesse, pendant plusieurs mois. Quand ils eurent fatigué et épuisé Saint-Zacharie comme Antibes, ils se rendirent à Marseille, où, n'ayant pas plus de ressources qu'à Antibes, ils firent valoir la qualité de réfugiés corses proscrits pour la cause de la liberté, demandant en cette qualité nourriture et logement. Ils touchèrent l'humanité du commandant de la place. Celui-ci les considéra comme parents de militaires, puisque l'un d'eux, officier d'artillerie, se trouvait au service. Il leur faisait donner la ration militaire, qui se composait de pain, de viande, de légumes, de bois et de sel. Ce commandant, homme vraiment humain par lui-même, m'avait écrit à ce sujet pour avoir mon autorisation. Non seulement je la lui avais accordée, mais je lui avais dit que si la facilité qu'il donnait à ces malheureux devenait un motif de reproche contre lui, et que la comptabilité du ministre de la guerre ne voulût pas approuver, je lui en tiendrais compte moi-même, et je le rembourserais sans qu'il courût aucun danger. Forts de l'autorité du garde-magasin de Saint-Maximin, les Bonaparte se logèrent d'abord chez M. de Cazes, qui avait été

guillotiné, puis dans la maison du marquis de Cycère, émigré. La famille corse s'arrangeait très bien de vivre sur la confiscation des émigrés et des suppliciés politiques.

Pour vivre à Marseille, aucune industrie ne répugnait à la famille Bonaparte, faut-il le dire? même celle des appâts naissants des demoiselles!... Mais l'intérêt obligé de leur position ne les privait pas de se livrer encore à des plaisirs dont le désintéressement n'empêchait point le scandale et ne relevait point la morale.

Dans toutes les demandes de secours d'argent que Bonaparte avait tentées avec succès auprès de moi, depuis qu'il m'avait approché à Toulon, c'était toujours, me disait-il, « pour venir au secours de sa famille malheureuse, de sa mère dans l'indigence ». Moi aussi, j'ai eu une mère que j'ai chérie, et dont les vertus sont toujours devant mes yeux l'objet d'un culte. Ce sentiment, dont j'ai eu toujours le besoin de m'entretenir avec les personnes qui étaient dans ma familiarité, avait été entendu de Bonaparte : il pensa qu'une sympathie dans les choses qui touchent le plus notre cœur était un moyen d'accès de plus auprès de celui qu'on veut subjuguier; que le sentiment de la piété filiale était une voie sûre pour arriver à mon cœur, et me rendre plus indulgent sur de premiers délits qu'un principe aussi moral aurait ennoblis. Bonaparte me parla donc avec effusion de la position misérable où sa mère et ses sœurs se trouvaient à Marseille : non seulement je fermai les yeux sur ce que sa conduite avide présentait en ce moment de très répréhensible, mais j'écrivis au commissaire du département des Bouches-du-Rhône pour qu'il fit accorder à la mère Bonaparte les meubles les plus nécessaires, qu'on pourrait prendre provisoirement dans les magasins du gouvernement. La mère Bonaparte et ses demoiselles, nourries par le commandant de la place, c'est-à-dire par la République, furent donc encore meublées plus décemment par cette même Répu-

blique ; mais leur conduite ne se mit pas au niveau de l'amélioration de leur mobilier, elles ne songeaient point à réformer une conduite qui n'était pas sans mériter les justes reproches des scrupuleux Marseillais. Les filles de la maison Bonaparte étaient tellement appréciées pour leur peu de morale, que dans des invitations faites pour des bals à Marseille on les excepta plusieurs fois formellement, malgré la demande et les insinuations d'amies qu'elles sollicitaient de les produire.

Lucien, qu'on a déjà vu petit garde-magasin de fourrages à Saint-Maximin, qu'il avait, comme je l'ai dit, décoré du nom de *Marathon*, et qui jouissait d'un modeste traitement d'assignats, avait eu aussi recours à moi dès le siège de Toulon, pour être maintenu dans cette place, où déjà il avait commencé à faire preuve de rapacité. Accusé d'avoir distrait de son magasin des denrées de la République, il était compromis. Mon départ de Saint-Maximin m'avait empêché d'entrer dans cet examen. Il fut soutenu par la société populaire, dont il était l'un des coryphées, portant bonnet rouge, et c'est à ses vociférations démagogiques qu'il dut d'être conservé dans la petite place, qui, en augmentant beaucoup ses moyens de fortune, puisqu'il était dans l'indigence, ne répondait point à ses désirs. Il restait au-dessous de ses besoins. Il logeait chez l'aubergiste Boyer, qui lui faisait crédit ; moins amoureux que séducteur de la fille de cet estimable citoyen, c'est par son influence jacobine qu'il parvint à l'épouser.

On a cru que ce mariage avait été l'effet d'une espèce de contrainte exercée sur Lucien par le beau-père ; que celui-ci, ayant surpris Lucien à faire la cour à sa fille, l'avait, au sortir du club où il venait de parler égalité, pris par ses propres discours en disant : « Toi qui t'exprimes si bien en principes, pourquoi ne pratiques-tu pas ta morale en commençant par épouser ma fille, car autrement tu lui fais tort ».... On ajoute que, ce reproche ayant été fait devant une nom-

breuse assemblée, Lucien n'avait pu échapper au mariage. Cette version est une fable répandue par les Bonaparte eux-mêmes pour se rehausser sous le rapport du rang de leur naissance et de leur famille comme sous tous les autres. Le fait est qu'au moment où Lucien épousa la fille de l'aubergiste Boyer, c'était elle qui était le bon parti et que c'était lui Lucien qui la demandait en mariage; le fait est qu'elle ne lui fut accordée que parce qu'elle était enceinte; et son commerce avec cette jeune fille passait même pour être plus celui de l'intérêt que de l'amour, parce que le père Boyer, qui avait déjà sustenté le citoyen Lucien Bonaparte sans en être payé, continuait l'engagement de soutenir son gendre comme sa fille, ainsi que leurs enfants. Napoléon disait lui-même, tout en voulant blâmer le mariage de Lucien avec la fille du cabaretier de Saint-Maximin, « que la femme était plus honnête que le mari ».

Considérant maintenant l'essor futur que va prendre cette famille, dont l'invasion sera si universelle, arrêtons-nous un instant sur sa véritable origine, et fixons-la, au milieu de toutes les passions ou flatteuses ou ennemies qui ont leurs diverses raisons pour obscurcir la vérité.

Les Bonaparte arrivent dans la misère en France. L'un d'eux est lieutenant d'artillerie : c'est Napoléon, qui est le second.

Joseph, l'aîné, d'abord employé des vivres, dans un magasin voisin de Marseille.

Fesch, l'oncle, garde-magasin de fourrages à Albinga.

Lucien, garde-magasin des liquides (*sic*) à Saint-Maximin.

Qu'on suive leur marche jusqu'ici : nous avons fait capitaine le lieutenant d'artillerie; bientôt je le nomme chef de bataillon, pour récompense de la première mission que je lui ai donnée sur les côtes de la Méditerranée. Bientôt je le nomme chef de brigade, puis général de brigade pour sa conduite dans le siège de Toulon. Il était perdu avant le

13 Vendémiaire : je le prends pour ainsi dire par la main, je l'élève jusqu'à nous. Le voilà général de division, commandant en chef, à ma place, l'armée de l'intérieur.

Aucun des Bonaparte n'a perdu de temps, et ils commencent tous à moissonner l'argent dans le champ de l'intrigue. Lucien, tout à l'heure *Brutus*, garde-magasin de Saint-Maximin, qu'il a débaptisé, est parvenu à échapper à la punition réservée à ses malversations en se faisant faire d'abord aide-commissaire des guerres, puis commissaire des guerres.

Fesch, le garde-magasin, est parvenu à une inspection de fournitures : il a volé de ses propres ailes, comme il a volé de ses mains ; il se fait fournisseur.

Joseph s'est glissé dans les bureaux du commissaire ordonnateur Chauvet, qu'il a séduit par ses flatteries, malgré son oisiveté et son incapacité ; peu lui importe d'être méprisé comme il doit l'être. Il arrive, comme Lucien, à se faire faire aide-commissaire, puis commissaire des guerres. Voilà une position qui lui donne grade, uniforme, pouvoir administratif et même politique dans les temps dont il s'agit ; et de cette position il pourra dresser des embûches, attirer des victimes, et faire sa fortune.

Dans ce temps-là, M. X...¹ père, négociant fort riche de Marseille, venait de mourir, et la famille X..., composée de trois garçons et d'autant de filles, se trouva en butte à la proscription révolutionnaire. L'un des enfants X..., du prénom d'Étienne, voulant anoblir la fortune paternelle, venant du négoce de savon, s'était imaginé de se faire aristocrate : sa prétention lui avait valu d'être incarcéré. Ses sœurs étaient dans la désolation, et elles allaient faire des

1. J'applique ici la règle que j'ai adoptée, de remplacer par un X les noms des personnes outragées par Barras dans ses Mémoires, toutes les fois qu'il n'y aura pas un intérêt historique, supérieur à toute considération de courtoisie, qui m'oblige à les imprimer en toutes lettres. (G. D.)

démarches auprès de tous les matadors révolutionnaires en puissance, pour obtenir la liberté de leur frère. Joseph Bonaparte, commissaire des guerres, Corse ardent révolutionnaire, leur fut indiqué comme une puissance du jour : les demoiselles X... s'y transportèrent. Joseph Bonaparte, après les avoir plusieurs fois fait revenir à toutes les heures, à celles même les plus avancées de la nuit, afin de donner à son crédit un air plus important par le mystère, entra de cette manière assez dans l'intimité de ces dames pour arriver à demander en mariage l'une d'elles ; ce fut la seconde, Mlle Julie. Elle était petite, couperosée au dernier point, aussi parfaitement laide et hideuse qu'on l'a vue depuis ; mais elle avait une dot et l'espérance de quelques successions, notamment celle d'un frère Nicolas, dès lors éminemment riche par l'usure ; qui devait l'être beaucoup plus encore dans la suite par le même procédé et qui avait pris une espèce d'engagement public de rester célibataire.

Le mariage de Joseph avec Mlle Julie X... fut couronné par la mise en liberté de l'oncle Étienne X... Napoléon Bonaparte, voyant ce premier succès de son aîné, avait voulu arriver sur ses traces, et il avait demandé en mariage la plus jeune X..., appelée Désirée, devenue depuis Mme Bernadotte. C'est celle qui a bien voulu se résigner à subir les rigueurs du climat de Suède, à s'y laisser couronner à Stockholm, et à siéger sur le trône hyperboréen, ce qui peut être considéré sans doute comme une grande immolation de cette auguste princesse, d'après le sacrifice qu'elle a fait de toutes les liaisons de cœur qu'elle avait faites et qu'elle a été forcée de laisser en France. Napoléon avait enjôlé Mlle Désirée X..., avec toute l'adresse qui appartenait à son caractère, quand il voulait arriver à quelque chose. Désirée, qu'il avait presque séduite, ainsi que l'ont révélé beaucoup de ses regrets depuis l'élévation de Bonaparte, l'aurait accepté, mais le tuteur et la famille réunis dirent : « C'est bien assez

d'un Corse de cette famille ». On ne se soucia pas de devenir l'allié du petit capitaine ultra-révolutionnaire de Toulon et du garde-magasin furibond de Saint-Maximin.

Dans le devoir que j'ai dû remplir, de fixer de suite les premiers traits de l'avènement des Bonaparte, et dans le dégoût que j'éprouve de revenir sur leurs procédés à l'égard de tous ceux qui les ont obligés dans leur misère, je veux aussitôt constater leur conduite envers tous ceux dont ils ont tenu leur existence.

Plus tard la fortune devint contraire à M. de Châteauneuf, leur hôte de Saint-Zacharie; il fut obligé de prendre, dans les droits de passe établis alors, une place de contrôleur, que je lui fis obtenir : M. de Châteauneuf est une des premières personnes que Bonaparte arrivé au pouvoir ait destituées.

L'estimable commandant qui a sustenté les Bonaparte à Marseille, ayant été depuis destitué, est venu à Paris, pour réclamer, lorsque Bonaparte fut arrivé au pouvoir. Il croyait devoir en être reçu avec empressement : la porte lui fut constamment refusée; il tenta des démarches auprès des membres de la famille Bonaparte : il fut également repoussé. Dans son désespoir, il osa écrire à Bonaparte qu'avouant, sans rougir, le besoin le plus extrême où il se trouvait réduit, il le pria de vouloir bien faire aujourd'hui pour lui, seulement ce qu'il avait fait dans le temps pour sa famille. Quelques instants après, il reçut l'ordre de quitter Paris sous vingt-quatre heures.

Quant à la fille du respectable aubergiste de Saint-Maximin, Mlle Boyer, devenue malheureusement Mme Lucien Bonaparte, celui-ci, parvenu à la fortune, a voulu, disait-il, lui faire donner l'éducation nécessaire pour tenir sa maison; était-ce autre chose qu'une déception de plus ajoutée à tant d'autres, afin de voiler le triste sort réservé à celle qui était devenue une importunité pour le parvenu? J'ai appris que, plus tard, victime des mauvais traitements de son mari, en même temps que repoussée par la famille Bonaparte qui

depuis les succès du chef prétendit trouver une mésalliance dans ce mariage avec la fille d'un aubergiste, Mme Lucien Bonaparte avait péri. On a vu les suites de cette mort, la cynique aisance, la liberté audacieuse qu'elle a donnée à tous les déportements de Lucien.... Mais n'anticipons point encore, le lecteur suivra le développement.

Sans vouloir s'unir aux soupçons et aux bruits déplorables qui circulèrent alors, peut-on, en présence de tant de souvenirs de l'histoire de France, méconnaître à quelles odieuses imputations de tous les genres de perfidie ont à plusieurs époques donné lieu les communications des personnages de haut rang de l'Italie avec la France? Faut-il qu'il n'y ait rien de si odieux et de si coupable dans l'emploi de certains procédés secrets que nous n'ayons le droit de croire et de craindre de la part de tout ce qui nous est arrivé de l'Italie? Et la Corse, qui est réellement de l'Italie sous beaucoup de rapports, n'est-elle pas, sous celui de la trahison, plus que de l'Italie renforcée?

CHAPITRE XXIII

Opinions diverses sur la retraite de l'assemblée. — Sa résolution. — Derniers actes de la Convention. — Billaud et Collot déportés. — Joseph Le Bon. — Amnistie. — Égorgeurs du Midi. — Compagnies de Jéhu et du Soleil poursuivies. — Rovère, Saladin, Lomont, Aubry, Miranda, le général Menou mis en jugement. — Julien de Toulouse. — Nobles travaux qui honorent les derniers jours de la Convention. — Nouvelles accusations dont elle est l'objet. — Incriminations de Thibaudeau contre Tallien. — Thibaudeau Barre de Fer. — « Il y a une paille. » — Le Robinet d'eau tiède. — Mot de Desmoulins sur Saint-Just. — Il lui coûte la vie. — M. Thibaudeau. — Ce qui a été dit de l'Anti-Machiavel. — Session de la Convention terminée. — Un coup d'œil sur ses immenses travaux. — Suites du 13 Vendémiaire. — Lafond. — Je fais acquitter le général Menou. — Les tergiversations de Bonaparte à cette époque. — Récit de Mme de Staël. — Alarmes de Bonaparte devant le tribunal qui juge Menou. — Sa conduite. — La mienne. — « Être ou ne pas être. » — Bivouac des bourgeois de Paris. — Mon rapport sur le 13 Vendémiaire. — A-t-il été rédigé par moi. — Éloquence de Tallien. — « Certainement il est certain ! » — « Il faut déchirer le voile. » — Y avait-il un voile. — Si Fouché était orateur autant qu'intrigant. — Opinion de Talleyrand sur le beau langage. — Services de Fouché au 9 Thermidor. — Solution du problème.

Forts de la victoire du 13 Vendémiaire, quelques membres de la Convention nationale, opprimée depuis si longtemps, se trouvèrent peut-être plus frappés que d'autres de l'idée que l'œuvre de l'Assemblée constituante avait péri parce que

cette assemblée avait eu la modestie, ou la probité poussée à l'extrême, de se retirer tout entière, de ne conserver aucuns pouvoirs, et de s'interdire même le droit de remplir aucunes fonctions. Ces conventionnels auraient peut-être cru, dans l'intérêt de leur défense personnelle, autant que dans celui du maintien de la Constitution de l'an III, devoir rester en place et continuer la Convention nationale; mais ceux qui purent avoir cette pensée étaient le très petit nombre; et la saine majorité, qu'on peut appeler l'unanimité, ne s'y arrêta pas un moment. Le désintéressement ordinaire de cette assemblée tant calomniée décida la question. Il fut de nouveau et franchement arrêté que les décrets des 5 et 13 fructidor seraient exécutés purement et simplement, et la Constitution de l'an III mise de suite en activité. En attendant cette mise en activité et l'arrivée du nouveau Tiers, la Convention, telle qu'elle subsistait, ne se relâcha point de ses devoirs, et continua de prendre des résolutions utiles à l'établissement de la liberté, gardant le milieu à travers tous les écueils qu'elle rencontrait encore dans cette grande commotion, lorsque tous les partis mutilés les uns par les autres restaient cependant en présence, quoiqu'ils ne fussent représentés que par leurs débris.

20
Vendémiaire
an IV.

Le 20 vendémiaire, la Convention, pour en finir avec les actes de justice que l'opinion avait demandés, et qu'on ne pouvait assimiler à la vengeance, rapporta les articles 2 et 3 de la loi du 4 prairial, relatifs à Barère, Billaud et Collot, pour les mettre en jugement; et chargea les comités de les déporter. Elle passa à l'ordre du jour, avec une juste sévérité, sur un référé qu'on voulait introduire relatif à Joseph Le Bon, condamné à mort depuis quelques jours par le tribunal criminel du département de la Somme. Les uns, par le retour sur eux-mêmes d'une situation qui pouvait subir quelque dure comparaison avec celle de Joseph Le Bon; les autres, par un principe de respect sincère pour les actes de la Révo-

lution et d'indulgence pour ses excès, auraient voulu que le sang cessât de couler; et que même Joseph Le Bon fût compris dans la grande amnistie seule capable de terminer la Révolution : mais la Convention nationale crut, avec raison, que le crime imputé à Joseph Le Bon, et condamné par des formes légales, était hors de la possibilité de l'amnistie : en même temps qu'elle agissait avec cette équité rigoureuse et sans pitié pour l'exécution, contre celui qui n'en avait eu aucune dans ses fonctions, la Convention ne jugea pas qu'elle dût laisser les hommes de la Révolution en butte à la haine et à la vengeance de ses ennemis. Elle défendit donc de poursuivre aucun des fonctionnaires publics à raison des mesures qu'ils pouvaient avoir prises pendant qu'ils étaient en place, lorsque ces mesures auraient été autorisées par les lois : les jugements rendus contre eux furent annulés et regardés comme non venus.

Il était impossible de ne pas ordonner la poursuite des assassinats commis par les Compagnies de Jéhu et du Soleil, puisque ces associations royalistes étaient encore en pleine activité; il était bien difficile encore de ne pas exclure des emplois publics, au moins jusqu'à la paix, les provocateurs des mesures séditieuses, les émigrés, les parents d'émigrés, et de ne pas ordonner l'exécution des lois contre les prêtres perturbateurs : car s'il fallait sauver le 9 Thermidor, si pur dans son principe et si malheureusement gâté dans ses suites, il fallait aussi ne pas perdre ce 13 Vendémiaire, qui était venu si tard pour en réparer les brèches. Mais la Convention, réduisant sa justice aux hommes les plus dangereux et les plus coupables de la réaction post-thermidorienne, décréta l'arrestation de Rovère, Saladin, Lomont, Aubry, le général Miranda, tous auteurs des troubles qui avaient failli être si funestes à la République; et que le général Menou, qui avait paru si peu digne de son poste en présence des sections révoltées, serait mis de suite en jugement. Le député Julien

29
Vendémiaire
an IV.

de Toulouse, mis en arrestation le 28 brumaire an II, décrété d'accusation le 26 ventôse suivant, dans l'affaire où Chabot et Bazire avaient péri, avait été relevé de ce décret le 20 germinal an III, mais non rappelé au sein de la Convention. Croyant le dernier moment plus favorable à sa position, Julien de Toulouse écrivit pour se justifier des inculpations dirigées contre lui. La Convention se rappelant que dans cette accusation dirigée par le Comité de Salut public, sans doute avec une rigueur cruelle, et au mépris de toutes les formes de la justice, il y avait cependant quelque chose qui pouvait ne pas laisser l'honneur d'une partie des inculpés au-dessus de toute atteinte, la Convention ne voulut point déférer comme par une décision révolutionnaire à une question pareille, et renvoya la demande de Julien de Toulouse à l'examen de ses comités.... Revenue aux temps les plus heureux de la session, à ceux des desseins généreux et patriotiques qui avaient eu pour but l'établissement de la liberté, s'élevant au-dessus de toutes les passions individuelles qui l'avaient si longtemps flétrie et désolée, la Convention, en attendant l'arrivée du nouveau Tiers, dont l'élection se faisait en ce moment, s'occupa d'achever noblement sa mission, en rendant des décrets d'organisation qui devaient la faire respecter dans ses derniers instants et l'honorer à jamais dans l'histoire. Dans moins d'une quinzaine, la Convention, répondant chaque jour à tous les besoins des circonstances impérieuses, soit pour la conduite des armées, soit pour le gouvernement intérieur, trouva encore le temps de fonder les établissements les plus essentiels, qui étaient autant de véritables créations : elle fixa l'organisation des hôtels des monnaies et ateliers monétaires; celle de la Bibliothèque nationale et de son administration; de l'instruction publique dans toutes ses branches; des écoles primaires, centrales et spéciales, et de l'Institut national; l'établissement des sept fêtes nationales. La Convention décréta encore un nouveau Code des délits

et des peines, et l'abolition de la peine de mort à la paix générale.

Croirait-on qu'au moment où elle achevait, en si peu de temps, ces travaux glorieux, qui eussent suffi pour remplir plusieurs sessions d'une assemblée, la Convention se soit trouvée l'objet de nouvelles accusations, comme si elle eût voulu recommencer la Révolution et reprendre un système de terreur qui menaçait encore la France?

Il est vrai que cette accusation était l'œuvre de M. Thibaudeau; qu'elle était dirigée par lui contre Tallien, dont il était l'ennemi personnel; et que M. Thibaudeau avait même pris la parole contre Tallien, pendant que celui-ci était absent et ne pouvait guère prévoir l'improvisation préméditée. Je crois avoir remarqué qu'avant le 9 Thermidor, Thibaudeau siégeant au haut de la Montagne ne connaissait personne qui fût son égal en républicanisme ni en appareil de sans-culottisme, qu'il se faisait distinguer par une squaleur toute particulière, ayant une simple veste, point de col, chemise débraillée et des sabots, et que son accoutrement ne pouvait se comparer qu'à celui du tonnelier Granet, de Marseille, et au cardeur de laine Armonville, de Reims. Il est facile de concevoir que cet homme, qui avait été forcé de changer de costume politique et d'allure révolutionnaire par la journée du 9 Thermidor, qui l'avait privé de ses chefs Robespierre et Saint-Just, ne pouvait pardonner à Tallien d'être l'un des premiers auteurs de ce 9 Thermidor. M. Thibaudeau, qui, aux jours de sa flexibilité révolutionnaire, ne prétendait point à la fermeté, avait voulu depuis faire croire que dans tous les temps sa conduite avait été de la raideur, et il avait eu la modestie de dire de lui-même qu'il était une « barre de fer », ce qui avait fait répondre fort spirituellement par Fréron : « Oui, barre de fer, je t'en f... ; mais il y a une paille ».

Tallien, qui avait fort peu de trait dans l'esprit, ne faisait

point de bons mots lui-même; mais il répétait ceux des autres, il les répandait, et les multipliait dans sa causerie peu vive, mais inextinguible, qui l'a fait appeler *Robinet d'eau tiède*.

Camille Desmoulins, avant le 9 Thermidor, avait dit de Saint-Just : « Il porte sa tête comme un saint sacrement ». Saint-Just, à qui on l'avait rapporté, dit : « Je la lui ferai porter autrement », et l'on sait comme il tint cruellement parole à l'illustre victime, qu'il traîna à l'échafaud, où il l'a suivie quelque temps après. Ici M. Thibaudeau qui, du plus haut de la Montagne, avait fort bien voté la mort de Camille Desmoulins, d'Hérault-Séchelles, de Danton et de tant d'autres, M. Thibaudeau aurait bien voulu sans doute pouvoir aussi se venger du mot de Fréron répété par Tallien, mais cela n'était plus possible : et après tous les gages de terrorisme que M. Thibaudeau avait donnés en temps utile, il croyait le moment venu, celui de prendre les manières et le langage de l'antiterrorisme. C'est dans cette combinaison qu'il accusait Tallien absent de vouloir recommencer le système de la Terreur. On a dit que le roi de Prusse, en faisant dans sa jeunesse l'*Anti-Machiavel*, avait voulu détourner l'attention du machiavélisme qu'il méditait, « et qu'il avait craché au plat pour que personne n'y touchât ». Ce pourrait être là le motif de M. Thibaudeau en accusant de terrorisme Tallien le Thermidorien. La Convention nationale fit justice de cette attaque, aussi mal fondée que malveillante : la méchanceté de M. Thibaudeau fut appréciée à sa valeur.

Après quinze jours aussi laborieusement employés et remplis, depuis le 20 vendémiaire, les élections de la République achevées ou non, la Convention nationale ne voulut pas rester plus longtemps dans la forme d'existence antérieure aux dernières lois. Le 3 brumaire elle déclara sans retour que sa session était terminée.

Je ne prétends point devancer le jugement de l'histoire sur cette terrible et mémorable session de la Convention nationale, la plus étonnante sans doute des assemblées politiques qui aient paru sur la terre. Ses ennemis les plus irréconciliables, ceux qu'elle a vaincus, humiliés, dont elle a troublé les existences en les forçant de se résigner à l'égalité, pourraient-ils jamais faire méconnaître les droits que la Convention nationale a acquis à l'intérêt, j'oserais dire à la reconnaissance de l'humanité? Les passions les plus furieuses l'ont sans doute trop animée et transportée au delà de toutes les convenances sociales, et des bornes connues de la politique. Mais tout ce que sa mission lui ordonnait de faire pour assurer l'indépendance de la France, pouvait-il se faire sans passions? Comment, sans passions, créer, organiser quatorze armées? les aguerrir contre les troupes aguerries de la coalition européenne? Comment improviser des chefs capables de les conduire? Comment terrasser une coalition de rois non moins unanime que celle qui depuis a si bien disposé de la France? Comment parvenir à lui donner cette limite si belle et si sûre du Rhin, des Alpes, des Pyrénées, que l'assemblée avait comprise, et qui suffisait à son ambition? Comment fonder une société nouvelle sur les débris de celle qui lui était si hostile, et dont les racines étaient aussi profondes? Comment enfin, sans passions, substituer la République française à la Monarchie des quatorze siècles!

Dites-nous, philosophes profonds, juges difficiles et froids de l'histoire, mais de l'histoire calme et judicieuse, dites-nous si un peuple réduit à lui seul contre tous peut réaliser de pareils miracles sans une grande énergie? s'il l'a pu sans une exaltation surhumaine, allumée elle-même encore et enflammée par une inspiration presque divine? Ah! sans doute, il eût été à désirer que cette exaltation eût pu être contenue par la réflexion, et ne manquât jamais à l'humanité.

mais quand on voit ceux qui ont paru être les auteurs responsables de tout l'enthousiasme délirant qui souleva alors la France en être les premières victimes, lorsqu'on en voit les acteurs mutilés, ruinés et égorgés, et la plupart de ceux qui survivent, pauvres encore après avoir été les dispensateurs et les maîtres des trésors de l'État, qui pourrait leur refuser au moins la probité, l'abnégation de soi-même, le désintéressement et l'oubli de tout ce qui n'était pas de la patrie? Lorsque ensuite, au-dessus de tant de débris aujourd'hui balayés, on aperçoit les monuments impérissables que le passage de la Convention a laissés dans toutes les parties des choses humaines que puisse saisir notre intelligence, qui pourrait refuser des égards, du respect et même de la gratitude à cette assemblée qui s'est élancée à travers tous les obstacles du passé et du présent pour parvenir à ce résultat qui est, quoi qu'il arrive, obtenu à jamais, l'amélioration des destinées de l'espèce humaine, fondée sur les lois basées elles-mêmes sur les droits de l'homme, la liberté et l'égalité!

J'ai dit que les vaincus du 13 Vendémiaire avaient eu plus de peur que de mal. Si cette journée a dû faire beaucoup de bruit, en raison de ce que quelques coups de canon avaient été tirés au sein de la capitale, et que ceux qui n'en avaient jamais vu se trouvaient en avoir été touchés assez directement, il n'est pas moins vrai que les suites de cette journée ne furent point aussi sévères qu'on l'a répandu. Quelques-uns des plus notables insurgés furent sans doute condamnés, mais par contumace. Un seul fut exécuté : il s'appelait Lafond. C'était cet émigré, plein d'ardeur, qui avait conduit la colonne de la section Le Pelletier, composée de quatre bataillons.

J'aurais désiré sauver ce malheureux Lafond ; il n'y eut pas moyen. Ses réponses hardies et obstinées déjouèrent constamment les intentions que les juges auraient eues de

l'acquitter. Menou, que sa connivence, par faiblesse au moins, avait rendu complice de la section Le Pelletier, et qui avait exposé la Convention au plus grand danger, avait dû être nécessairement arrêté. J'avais été le premier à l'accuser, et il le méritait bien, puisqu'il avait failli tout perdre. Il fut mis en jugement par la force des choses, je fus assez heureux pour trouver quelque justification dans sa pusillanimité, et pour faire connaître que son erreur n'était point crime. On se rappelle que des personnes qui étaient présentes lors de la rencontre de Menou avec la section Le Pelletier, me rapportèrent que Bonaparte s'était rendu un moment rue Vivienne et avait paru tout à fait aux ordres de Menou. On m'avait encore ajouté que même Bonaparte était allé en solliciter auprès du président de la section révoltée. Ce fait, qui me revint de plusieurs côtés, et que j'ai déjà marqué, fut, comme on le croit bien, repoussé alors comme une calomnie par Bonaparte. On a dit que, depuis, lui-même l'avait avoué. Mme de Staël l'a raconté ainsi : « On prétend que le général Bonaparte aurait pris le parti des sections, si elles avaient voulu le laisser commander. Je doute de cette anecdote, non que le général Bonaparte ait été, dans aucune époque de la Révolution, exclusivement attaché à une opinion quelconque, mais parce qu'il a eu toujours trop bien l'instinct de la force pour avoir voulu se mettre du côté nécessairement alors le plus faible. »

Cette raison donnée par Mme de Staël est sans doute fort judicieuse, quant au calcul tranquille et à l'éclectisme politique de Bonaparte; toujours soumis à son intérêt particulier. Mais dans les révolutions on n'est pas toujours libre de son choix, quand il n'est dicté que par l'intérêt, et que la conscience n'y est pour rien. Ce qu'il y a de certain, c'est que Bonaparte était dans une véritable alarme de se voir cité au tribunal au moment où Menou allait y comparaître; j'ai su, depuis, qu'en sa qualité de général de la division, et après

avoir lui-même composé le conseil de guerre, il avait fait plusieurs démarches secrètes pour influencer les juges de manière à n'être point appelé, et que l'affaire de Menou se passât sans aucun éclat. Il voulait en même temps, comme à Toulon, faire sa cour à la Révolution, en déployant d'une manière ostensible et populairement brillante la plus inexorable rigueur contre ce qu'il nommait toujours en public des *aristocrates*; puis il manœuvrait secrètement pour se mettre bien avec ces mêmes aristocrates. C'est de leur côté que se trouvaient encore la fortune et les autres avantages de la société. Il était probable que ce qui leur manquait leur reviendrait, ainsi que cela s'est vu à tant d'époques de l'histoire, qui est toujours celle du patriciat et de l'argent. Il fallait donc se réserver un retour, et se ménager une entrée avec la richesse et le pouvoir. Telle était la morale et la politique de Bonaparte, qui n'avait guère plus de vingt-cinq ans. Qu'on se rappelle ce qu'on a déjà vu de lui et des siens pour s'avancer, s'élever et s'enrichir; qu'on ne perde pas de vue ces commencements, et l'on aura d'avance l'initiation des autres détails ultérieurs; ce sera la même application, seulement sur une plus grande échelle.

Quant à moi, à qui les doubles conduites ont toujours fait horreur, je m'honore de n'en avoir jamais eu qu'une, au 13 Vendémiaire comme dans les circonstances antérieures, où l'on a pu croire que ma tête et mon bras pouvaient être de quelque secours à la patrie.

Devant Toulon, au 9 Thermidor, comme dans ces derniers jours, j'ai pensé que la République était en présence de ses ennemis véritables, et lorsqu'il s'agit d'une aussi importante question que celle de l'existence ou de l'anéantissement, qui était vraiment toute la question, les hommes vraiment attachés à la République n'avaient pas d'autre parti à prendre que de combattre franchement en face et de triompher par

la force des armes. Le triomphe obtenu, je puis dire que j'ai eu le désir et le besoin d'être généreux, que j'ai agi dans ce sentiment, autant que cela était possible, sans renverser et sans trahir les intérêts de la République.

Dans le moment décisif qu'on peut appeler la bataille du 13 Vendémiaire, il avait été fait beaucoup de prisonniers appartenant à la bourgeoisie et au commerce, et qui faisaient partie de la garde nationale. Ils étaient restés enfermés et comme parqués dans le jardin des Tuileries pendant la nuit du 13; je crus qu'un pareil bivouac nocturne était une assezorte punition pour de bons Parisiens, peu accoutumés à de pareilles corvées : je les renvoyai en riant à leurs boutiques, à leurs femmes et à leurs enfants, en les engageant fraternellement « à n'y plus revenir ». Quelques-unes des correspondances qui m'ont été, aux diverses époques, adressées par les vaincus, prouveraient plus encore quelle estime ils accordaient à mon caractère.

Dans le rapport que je fis sur cette journée, je rappelai les principes qui devaient rendre à la République toute l'énergie que lui avait fait perdre la réaction post-thermidorienne. On a trouvé que ce rapport, d'une rédaction assez forte et suivie, pouvait être au-dessus de mon talent, parce que je n'étais pas homme de lettres. Je n'ai pas prétendu à cette qualité, et la vie active que j'ai toujours menée ne m'a sans doute pas laissé le temps de réparer les lacunes que mon éducation inachevée pouvait offrir. Mais ceux qui ont dit que ce serait Tallien ou Fouché qui aurait fait mon discours en cette circonstance, se trompent ou voudraient singulièrement tromper mes concitoyens sur la capacité de ceux par qui on voudrait que j'eusse été aidé. En fait de style et de rédaction, Tallien, qui avait moins fait de premières études que moi, était moins avancé sur beaucoup de parties, à commencer par celle de l'orthographe même, que je n'avais jamais sue par principes, et dont, en mon ancienne qualité

de gentilhomme, j'aurais pu réclamer la dispense; il n'avait aucun talent, ni même aucun bonheur d'expression qui passât les choses communes. Cela s'entend, se conçoit : son âme, susceptible de quelque émotion à force de crises, était encore plus vulgaire que son éducation. Les choses mêmes qu'il parut le plus sentir; n'auraient jamais été présentées par lui que de la manière la moins élégante et la plus difficile. « Certainement, il est certain », l'a-t-on entendu dire plusieurs fois au commencement, au milieu et à la fin de ses discours les plus distingués; et même le jour du 9 Thermidor, où, pressé par le danger comme nous tous, soutenu de plus par l'encouragement de l'amour, il fut vraiment supérieur à lui-même, Tallien ne fut jamais que commun. Dans ce jour même, si extraordinaire, enlevé comme il l'était, hors de lui par la grandeur de sa situation, l'entendit-on encore dire avec fort peu de distinction : « Il faut déchirer le voile » et autres formules de rhétorique aussi peu relevées que peu justes, car dans l'affaire de Robespierre contre la Convention nationale il n'y avait rien qui exigeât de « déchirer le voile », il n'y avait point de voile, et tout était d'une évidence horriblement patente. Ainsi la figure de rhétorique, toute commune qu'elle était, ne se trouvait pas même exacte.

Quant à Fouché, qui dès lors commençait bien à être ce qu'on appelle un « faiseur », et qui, comme on l'a dit depuis, « voulait déjà mettre ses pieds sales dans les souliers de tout le monde », ce n'était pas non plus comme rédacteur ni comme orateur, qu'il peut passer pour un personnage notable. S'il avait été répétiteur de mathématiques dans un collège, il n'y avait pris aucune forme de style, non plus qu'aucune élégance de discours. Même dans les rapports les plus ordinaires, il était encore plus commun que tout ce qu'on peut dire, dans son langage comme dans toute rédaction; et à cet égard il était loin d'avoir aucune prétention :

il avait déjà celle d'être au-dessus de ce genre de mérite dont, ainsi que l'a pensé et prouvé depuis M. Talleyrand, « un homme comme il faut doit laisser le soin et les détails aux hommes de peine dont c'est là le métier ». Toute la haute vie des hommes supérieurs lui paraissait à peine suffire pour avoir le temps de vaquer aux intrigues; pour nouer, dénouer des machinations. C'est à cela qu'il avait été exercé dès sa plus tendre jeunesse dans la congrégation de l'Oratoire, et c'est dans ce genre qu'il brigait l'occasion de se distinguer un jour.

Je n'ai point nié les services qu'il nous avait rendus de cette manière dans les moments préparatoires de Thermidor. Il n'avait pas eu de moins bonnes raisons cette fois pour prendre part au 13 Vendémiaire. Il ne l'avait pu que dans une certaine latitude de clandestinité, puisqu'il était compris parmi les députés éliminés par la réaction du 9 Thermidor; et cela allait doublement à son caractère, qui n'aima jamais à agir que dans l'ombre. Mais en reconnaissant ici de nouveau sa capacité qui aura par suite de plus grands développements en ce genre, j'ai dû fixer la part de talent qui lui revenait, et celle qu'on avait eu tort de lui donner dans la rédaction de mon discours ou de mes discours. J'aurais pu interroger sa finesse, consulter sa duplicité, que j'avais été déjà dans le cas d'apprécier, s'il s'était agi de quelque chose d'adroit ou de rusé; mais lorsqu'il s'agissait de s'élever avec énergie aux vrais principes de la Révolution, que je connaissais et sentais mieux que Fouché, je pouvais ne m'en rapporter qu'à mon âme, dont j'ose croire que le ressort naturel était supérieur à tant d'êtres infâmes dont les circonstances de la Révolution nous rapprochaient inévitablement. J'avais la conscience enfin de trouver dans mon cœur tout ce que j'avais à dire; et certes l'expression ne m'avait jamais manqué dans les terribles occasions. Je ne me serais pas livré à cette digression pour prouver que mon discours n'était pas plus celui de

Tallien que de Fouché, si cette explication ne m'avait surtout servi pour placer, en passant, quelques traits qui établissent avec d'autant plus de vérité le caractère de talent et la part de coopération de chacun dans le drame dont nous sommes les acteurs.

APPENDICES ¹

I

Relation du siège de Pondichéry (5 juillet-18 octobre 1778).

Extrait du journal autographe des voyages de Barras aux Indes.

..... Le 15 may 1777 nous fîmes voile pour Pondichéry. Nous eûmes peu de jours après connaissance de Caylan (Ceylan); cette isle appartient aux Hollandais. Les productions sont importantes en épiceries; je crois que c'est la TROPANE (Taprobane) des Anciens. Un coup de vent très fort nous enleva le plaisir de côtoyer cette belle terre; nous eûmes après neuf jours enfin connaissance de ce lieu tant désiré : une ineptie du capitaine peut encore nous mettre dans un fort vilain cas : peu s'en fallut que nous abordassions le vaisseau le *Brillant* mouillé en rade de Pondichéry. On jeta l'encre fort au large; nous embarquâmes dans des batteaux du païs (pays) et nous arrivâmes à terre le 24 may 1777. Tous nos malheurs passés furent bien tost oubliés; le climat doux et salubre sous lequel je vivais ne me laissait rien à désirer, du moins je le croyais alors; mais l'homme est par la nature trop inconstant, et il n'est heureux ordinairement que partout où il n'est pas : la province où je suis né a la réputation de causer cette inconstance.

C'est ici où je scus faire la différence des païs et des peuples que j'avais parcourus. Cette ville renaissante de sa cendre est bâtie avec goût; les rues y sont belles et larges, bordées d'arbres de chaque côté; les peuples qui l'habitent sont d'un caractère doux, bienfaisant; poussés même à ce point de perfection honteux pour les

Départ le
15 may 1777.
Ceylan.

Mouillé
à
Pondichéry
le 24 may
1777.

Pondichéry
bien bâti.

1. Barras avait écrit de sa main, outre des notes sur la période révolutionnaire, un certain nombre de fragments beaucoup plus développés, et d'une forme moins rudimentaire que ne le sont d'ordinaire ses simples notes. Après examen des divers matériaux autographes de Barras relatifs à la Révolution et se rapportant par conséquent à ce premier volume, j'ai pris le parti de négliger : 1° ceux dont la substance avait complètement passé dans la rédaction de M. de Saint-Albin; 2° ceux qui m'ont paru à la fois trop informes et trop dépourvus d'intérêt historique pour mériter d'être recueillis. J'ai réservé au contraire pour la publication, et on trouvera ici rassemblés sous forme d'appendices dans les cinquante pages qu'on va lire : 1° tous les fragments qui, quoique utilisés par M. de Saint-Albin, ajoutent cependant quelque chose aux Mémoires proprement dits; 2° ceux qui permettent au lecteur de contrôler l'opinion que j'ai précédemment exprimée sur l'authenticité de ces Mémoires de Barras, le mode de leur composition et le degré de fidélité de la rédaction. — Voir *Introduction générale*, p. V à XV. (G. D.)

nations civilisées. Ces peuples sont tous très sobres et ils vivraient heureux si les Européens n'étaient venus y semer des divisions. Tôt ou tard ces peuples fatigués de porter le joug se révolteront et nous chasseront de leur país.

M. de Bellecombe
gouverneur
des
Français.

M. de Bellecombe, maréchal des camps, y commandait tous les établissements Français. Il me reçut avec distinction et me plaça sous-lieutenant dans le régiment de Pondichéry. Il ne s'est rien passé de remarquable tout le temps que j'ai resté dans cette ville jusques au siège de cette place entrepris par les Anglais. Toutes les puissances asiatiques étaient pour lors dans la plus profonde paix, lorsque les conseils de Calcutta et de Madras ordonnèrent l'attaque des possessions Françaises. J'ai appris dans la suite qu'un vaisseau arrivé de Suès (Suez) leur en avait apporté l'ordre.

Relation
du siège
de
Pondichéry
5 juillet
1778.

Un second vaisseau arrivé de Suès le 5 de juillet assura que les ministres de France et d'Angleterre s'étaient retirés dans leurs cours respectives, mais que le Lord North cherchait par des raisons d'État à calmer l'impétuosité populaire.

Ordre
du Conseil
de Madras.

En conséquence le Conseil de Madras donna ordre de tout préparer pour attaquer les possessions Françaises et fit marcher une armée sur Pondichéry. M. de Bellecombe se trouvait dans une position critique; il la vit toute entière sans en être (être) ébranlé et s'occupa sans relâche des moyens de la rendre meilleure.

État de
la garnison
au 5 de
juillet.

Voicy l'exposé de l'état de la place et du nombre des troupes qui en composaient la garnison : Régiment de Pondichéry, 568 hommes; — Artillerie, 153; — Cipayes, 428. La ville avait 3800 toises de circonférence et était bordée par un plan de fortifications où il devait exister 4 batteries et 13 bastions. Lors du rétablissement du pavillon Français, on envoya un ingénieur pour fortifier Pondichéry; la Compagnie mécontente le rappela, et fit passer M. Descloisons, excellent officier, qui avec un système différent fortifia la partie du Sud. Cet officier rempli de probité et de zèle fut contrarié par ceux mêmes qui devaient l'aider et l'encourager. Le gouvernement renvoya encore M. Bourcet. M. Descloisons fut malheureusement rappelé et Pondichéry resta avec des fortifications informes, et la ville ouverte en différents endroits.

Ainsi le 5 de juillet la place était exposée à être enlevée de vive force; le bord de la mer était absolument sans deffense; autour de l'enceinte de la place régnait une espèce d'avant-fossé interrompu dans la plus grande partie; il n'avait point de glacis; deux seules demi-lunés existaient en terre dans le Nord; quelques portions du chemin couvert; le fossé marqué partout mais creusé si inégalement que sa profondeur n'était quelquefois que d'un pied, le revêtement du corps de la place élevé de 7 pieds en certains endroits ne s'en trouvait que six dans d'autres. Sur 13 bastions il y en avait 5

qui n'étaient qu'ébauchés; 4 courtines n'étaient pas fondées, ni les quatre batteries construites; les parapets déjà formés n'avaient ni la hauteur, ni l'épaisseur nécessaires et les terre-plains ne fournissaient pas assés de seuil au canon. Il est évident que pour mettre la place en état de deffense il fallait du temps, beaucoup d'ouvriers et de l'argent. La caisse était vide; heureusement quelques particuliers conduits par le patriotisme ouvrirent leurs bourses.

Telle était la position de Pondichéry lorsque..... les Anglais faisaient déjà arrêter aux limites les Français et leurs effets. M. de Bellecombe conjointement avec M. Chevreau écrivit alors au Conseil de Madras pour s'en plaindre. Ils répondirent que leurs intentions n'étaient pas de troubler la paix de deux nations par aucune infraction aux traités; cette réponse n'empêcha pas les administrateurs de s'occuper à approvisionner et à fermer la place; un seul ingénieur des colonies ayant quelques connaissances de la théorie des fortifications travailla sans relâche aux travaux les plus urgents; le général y présidait.

M. de Bellecombe écrivit à tous les princes Indiens pour opérer une diversion en sa faveur; il informa M. de La Brillanne, gouverneur des Isles de France, de sa position; les gouverneurs Hollandais, Danois et Espagnols reçurent aussi de ses nouvelles; il s'occuppa de la levée de quelques troupes du païs. Quelques négociants de Pondichéry vinrent de Madras prévenir le général que le rendés-vous des troupes était à [illisible], et que l'escadre que les Anglais armaient devait agir en même temps et de concert.

Aux premiers bruits de guerre M. de Bellecombe avait fait différer le départ du vaisseau *Le Brillant* de 64 canons; la frégate *La Pourvoyeuse* et quelques bâtimens marchands se trouvaient en rade, *Le Brisson* et *La Pintade* arrivèrent aussi. Le général prit alors la résolution de former une escadre sous les ordres de M. de Tronjoli capitaine, commandant le vaisseau du roy *Le Brillant*. Sa division fut composée de quatre vaisseaux *Le Sartine* et *Le Brisson* compris et elle était bien en état de faire tête à l'escadre anglaise composée d'un vaisseau de 60 canons et de quatre autres moins forts que les nôtres sous les ordres du Commodore Vernon.

M. de Bellecombe s'occupait sans relâche des traveaux; la ville se trouvait presque fermée et l'on commençait à entrevoir l'espérance de n'être pas enlevé d'embrée. Les nouvelles qu'il reçeut que l'armée anglaise marchait sur Pondichéry le forcèrent de laisser à cinq pieds de profondeur la partie des fossés qui baignait le bastion de la Reine. Les courtines étaient élevées, les portes de Gondelour et de Valdaour masquées; on travaillait continuellement à garnir les bermes (?) des puits armés d'un pieu et à les planter de raquettes; les fraises (frises?) et les palissades se posaient dès

Premières hostilités.

M. de Bellecombe écrit aux Princes Indiens, au gouverneur de Manille, à celui de Batavia et autres.

Avis de l'assemblée des troupes.

Formation d'une escadre sous les ordres de M. de Tronjoli.

Progrès des traveaux.

qu'elles arrivaient; on détruisit à 600 toises de la ville tout ce qui pouvait favoriser les approches; deux estacades et deux batteries fermaient au nord et au sud les bords de la mer; des digues contenaienent les eaux pour inonder le N.-N.-O. de la place; les bastions étaient garnis de pièces de gros calibre sur les faces, et de moindres sur les flanes.

Suivant les règles ordinaires de la guerre nous n'avions pas assés de troupes pour garnir deux bastions. M. de Bellecombe rassembla quelques nouveaux cipayes qu'il joignit aux anciens; une troupe de pâlis fut levée et M. Dussossais (du Saussay ?) la commandait.

L'artillerie eut des noirs pour l'aider; 45 dragons, seule cavalerie que nous eussions, fut mise sous les ordres de M. Madec ancien partisan; la bourgeoisie fut armée; une troupe de Topas furent commandés par M. de Champagne ancien officier du régiment d'Artois; les vétérans furent commandés par M. Biche qui avaient servi ensemble dans les dernières guerres.

Distribution
des postes.

M. de Coutenceau, lieutenant-colonel, commandait au Sud depuis le bord de la mer jusqu'à la courtine de Gondelour; dès que M. de Boistel fut arrivé de Karikal, il eut le bastion de l'hôpital et la courtine qui tient au bastion de la Reine; M. de Marguenat, chef de battallion, excellent officier, avait sous ses ordres le bastion de la Reine et celui de Villenour jusqu'à la porte; ceux de Sans-Peur, Valdaour, Saint-Joseph, Nord-Ouest, jusqu'à la courtine de Madras, étaient commandés par M. Léonard, major de l'Infanterie, brave officier; la partie de M. d'Albignac, lieutenant-colonel du régiment de Pondichéry, officier d'une intrépidité et d'une modestie exemplaire, commençait au bastion de Madras jusqu'à l'estacade du nord.

Prise
de
Chander-
nagor.

Le 30 juillet les troupes commencèrent en partie de coucher sur le rempart. Le général donnait l'exemple. Le 2 Aoust nous apprimes la prise de Chandernagor dans le Bengale.

M. Munroë
général
anglais.

Arrivée
de l'armée
anglaise
au camp
de Perimbé.

Quelques partis de cavalerie s'avancèrent jusques à nos limites, et nous eûmes certitude que l'armée anglaise n'était qu'à quatre lieues de Pondichéry et que M. le major-général Munroë en avait pris le commandement.

Le 8 Aoust l'armée anglaise parut devant Pondichéry et campa à une lieue sur le coteau de Périmbé. Elle était alors composée de 1200 soldats et de 500 canonniers Européens avec 20 pièces de campagne, dix battallions de Cipayes et deux régiments de cavalerie armés à l'Européenne. L'artillerie de siège n'était pas encore arrivée, l'armée navale avait paru dans la partie de l'Est.

M. Le Fer.

M. Le Fer, capitaine du vaisseau le *Lauriston* appareilla le 8 au matin faisant route à l'Est; il eut connaissance de l'escadre anglaise,

il revint sur Pondichéry, et malgré la faiblesse de son équipage ce brave officier obtint de suivre M. de Tronjoli.

M. de Bellecombe donne sur-le-champ ordre à M. de Tronjoli de courir au-devant des ennemis et de s'assurer des intentions de l'amiral anglais, de lui signifier de se retirer, et, s'il persistait à croiser dans la rade, de le combattre et de revenir à Pondichéry vainqueur ou vaincu. Le général somma en même temps M. Munroë, commandant l'armée ennemie, de lui dire les motifs qui l'emmenaient si près des possessions françaises; s'il venait les attaquer, en quel nom et par quelle autorité. Le général anglais fit une réponse vague.

Ordre
que reçoit
M. de
Tronjoli.

Le lendemain sur les 10 heures du matin arriva dans la place le lieutenant colonel Mac Clellan avec deux lettres pour M. de Bellecombe. La première était la réponse à celle de la veille, et la dernière une sommation de rendre la place aux forces britanniques. Notre général combla cet officier de politesses, le retint à diner et lui remit une réponse. L'escadre n'étant appareillée que le matin M. de Tronjoli fut instruit de la sommation et devait agir offensivement.

Sommation.

On avait pris les précautions nécessaires contre une attaque imprévue; tout nous portait à croire qu'elle devait avoir lieu; les troupes connaissaient leurs postes, elles devaient s'y rendre à la première alerte. Le soir même le commandant de la Porte Villenour fit battre la générale et tirer 3 coups de canon; c'était le signal donné pour avertir de l'approche des ennemis.

Alerte.

Tout le monde se rendit à son poste, le général y arriva; nos Cipayes avaient, à l'approche de quelques ennemis, abandonné les limites et s'étaient repliés sous la protection de la place en tirant quelques coups de fusil.

Le vicomte
de Barras
commandant
à la porte
Villenour
fait battre
la générale.

L'ennemi ne parut pas; la surprise était pourtant extrême; la partie du Nord faisait un feu suivi de grosse artillerie; le général s'y porta rapidement, fit cesser le feu qui n'avait opéré que la mort de quelques moutons.

M. du Boistel avait évacué Karikal; il arriva dans la nuit en chelingue avec 108 cipayes, 12 vétérans, 16 topas et quelques pièces de campagne. Les Anglais s'emparèrent de cette place le 10.

Karikal
évacué.

Au petit jour nous distinguâmes les deux escadres qui se disputaient l'avantage du vent. A 2 heures après-midi elles étaient très près, à 2 lieues de terre; le combat s'engagea, le feu paraissait vif. Au bout d'une heure trois quarts le commodore Édouard Vernon laissa arriver et s'éloigna dans le Nord. Notre escadre revint mouiller à Pondichéry.

Combat
naval
le 10 aoust.

M. de Tronjoli avait été blessé et forcé d'abandonner le commandement. On chanta néanmoins le « Te Deum » quoique la journée

ne nous eût valu que le champ de bataille; par l'exposé des forces respectives l'on s'apercevra facilement de l'avantage et de la supériorité des Français :

BÂTIMENTS	ESCADRE FRANÇAISE			
	CAPITAINES	CANONS	CALIBRES	ÉQUIPAGES
<i>Le Brillant.</i>	Tronjoli.	64	24	574
<i>La Pourvoyeuse.</i>	Saint Orains (?)	38	18	319
<i>Le Sarline.</i>	Du Chailar.	26	8	171
<i>Le Lauriston.</i>	Le Fer.	20	8	138
<i>Le Brisson.</i>	?	20	8	106
	Totaux.....	168	»	1308

BATIMENTS	ESCADRE ANGLAISE			
	CAPITAINES	CANONS	CALIBRES	ÉQUIPAGES
<i>Le Ripon.</i>	Vernon.	60	23	360
<i>Coventry.</i>	Marslau.	26	9	170
<i>Le Seahorse.</i>	Penton.	24	9	160
<i>Cormoran.</i>	?	14	7	120
<i>Le Valentin.</i>	?	26	9	140
		150	»	950

Différence en notre faveur :		
Canons.....	18	Hommes..... 358

L'audacieux M. de Souville, dépêché au général pour lui rendre compte, se voyant comblé d'éloges et de préférences, approcha des dames assemblées au gouvernement et dit d'un ton impudent : « qu'il est permis parfois au vainqueur d'embrasser les belles ». Si cette maxime devait être suivie dans toute son étroite acception, les dames ne seraient pas souvent embrassées.

L'armée terrestre n'avait encore fait aucun mouvement. On s'occupait respectivement d'attaque et de défense. Le général Bellecombe s'occupait de pourvoir à la réparation de notre escadre. *La Pourvoyeuse* reçut ordre d'établir une croisière dans le Sud; la corvette *la Pintade* commandée par un excellent officier M. de Joyeuse croisait dans le Nord. Toutes ces précautions démontraient la prévoyance et l'activité du général. Le lendemain 14 au soir *La Pourvoyeuse* eut connaissance de 2 vaisseaux de compagnie anglaise qui ne sachant pas la guerre vinrent déployer leur

Les deux armées ne faisaient aucun mouvement apparent.

pavillon à la barbe de notre escadre. Le 15 au matin ils passèrent devant Pondichéry.

La Pourvoyeuse donna chasse trop tard ; *le Sartine* ne se pressa pas davantage : son capitaine était couché à terre ; les deux vaisseaux anglais disparurent et l'escadre Anglaise qui se séparait dans le Nord fit discontinuer la chasse à nos vaisseaux. *Le Sartine* se rendit à une frégate anglaise de sa force sans combattre ; le comte du Chaylar prétextait la conservation des hommes que Sa Majesté lui avait confié. Ce capitaine n'avait pas la plus petite connaissance de son état.....

Prise
du *Sartine*.

Le 18 arriva le vaisseau particulier l'*Élisabeth* qui fut destiné à réparer la perte du *Sartine*.

Arrivée
de
l'*Élisabeth*
le 18.

M. des Auvergues colonel du régiment de Pondichéry était embarqué dessus ; il fut reçu à la tête de son corps ; ce brave et respectable officier se porta sur le champ sur les remparts ; son poste était les principaux points d'attaque.

Le général s'occupait cependant de l'escadre ; *Le Brisson* avait beaucoup souffert à la journée du 10, et n'étant pas en état de sortir de la rade l'équipage passa à bord du *Lauriston*. Quelques canons de 12 et des munitions lui furent envoyés ; deux pièces de 24 furent données à *la Pourvoyeuse* pour les sabords de retraite.

Formation
d'une
seconde
division.

L'*Élisabeth*, frégate de 26 canons et de 450 hommes d'équipage, commandée par un brave homme M. Croizet, fut mise sous les ordres de M. de Tronjoli. Cette seconde division n'était pas aussi nombreuse en vaisseaux mais ils étaient infiniment mieux armés.

Le 20 aoust l'escadre anglaise parut dans l'est au nombre de 6 vaisseaux. M. de Tronjoli reçut un ordre un peu singulier ; celui de la combattre au sud de Pondichéry pour être à même dans tous les cas de revenir sur cette ville.

Apparition
de l'escadre
anglaise
le 20 aoust.

L'événement a justifié cette précaution.

Notre escadre mit enfin sous voile le 21 aoust ; les ennemis avaient déjà gagné au vent de Pondichéry et pris sous nos yeux l'*Aimable Nannette* venant de l'Isle de France et ayant à bord M. Decaine, ingénieur en chef. Les Anglais arrivaient à toutes voiles sur M. de Tronjoli ; les deux escadres se trouvaient pour lors à une lieue de distance. M. de Tronjoli présenta le combat ; M. Vernon le refusa et vira de bord pour conserver le vent.

Départ
de notre
escadre
le 21 aoust.

Prise
de l'*Aimable*
Nannette.

La nuit nous déroba les deux escadres. M. de Bellecombe n'a été informé que deux jours avant le siège qu'elle avait fait route pour l'Isle de France le 2 de septembre. *La Pourvoyeuse* et l'*Élisabeth* étaient restées et avaient reparu à Négapatam le 3 octobre pour donner avis de ce départ au général. Ces deux frégattes sont retournées à l'Isle de France, le 14 du même mois. Je n'ai pu pénétrer les raisons qui ont déterminé notre escadre d'abandonner Pondichéry.

Je ne puis pas même en imaginer; le maudit intérêt qui souvent domine les hommes avides, détruit tout sentiment de la belle gloire.

L'ennemi
s'empare
de
nos limites
le 21 aoust.

La nuit du 21 les ennemis s'emparèrent de nos limites et prirent poste. Des travailleurs qui détruisaient ce qui aurait pu couvrir l'approche des ennemis furent mis en fuite par quelques pièces de campagne; il y en eut même de tués.

Les Anglais établirent tout de suite deux pièces de canon qu'ils épaulèrent d'un retranchement.

La frégate
la *Pintade*
commandée
par M. de
Joyeuse :

sa
manœuvre
a été gé-
néralement
approuvée.

Pondichéry
bloqué
par l'escadre
anglaise.

Une batterie, avec quatre embrasures, fut établie au jardin de Camera; deux pièces étaient dirigées sur la capitale du bastion la Reine; les deux autres sur celui de Madrast; on fit maladroitement tirer beaucoup de la grosse artillerie de la place, que la distance de 1700 toises rendoit sans effet, et l'on devoit veiller très attentivement à l'économie des munitions; le siège pouvoit être long, nous ne devons pas nous flatter d'en recevoir; il était conséquemment très important de les conserver et de ne pas tirer notre poudre aux moineaux, et c'est ce que l'on a fait en différentes occasions.

La frégate *la Pintade* reparut dans le Nord le 26 aoust; M. de Joyeuse qui la commandait écrivit au général qu'il était obligé d'aller à la cote de l'Est faire des vivres. Pondichéry était pour lors bloqué par l'escadre anglaise; le général avoit eu avis que nous devions être attaqués par mer et par terre le soir du 24; les vaisseaux ennemis avoient manœuvré à nous le persuader; tout fut pourtant tranquille.

Débar-
quement
des
munitions.

Dépôts
de
fascines.

Le jour de la Saint-Louis le général donna un grand déjeuner; l'on but à la santé du roi; toute l'artillerie des remparts fit le salut ordinaire; on laissa les boulets à celles (des pièces) qui pouvoient être dirigées sur l'ennemi. Les mouvements de l'escadre anglaise avoient été faits pour couvrir le débarquement des munitions; dans le Nord et dans le Sud, les Anglais rassembloient tout ce qui leur étoit nécessaire. Un déserteur arrivé dans la place nous indiqua où se faisoit le dépôt de fascines et de gabions; on fit encor tirer de la grosse artillerie inutilement; le général fit cesser le feu.

Le général profita de la lenteur de l'ennemi en faisant augmenter les digues, épaissir et élever les parapets; les deux demi-lunes furent occupées dès que le canon fut en batterie; leur garde fut composée de topas et cipayes; le commandement en fut donné à MM. Biche et Monbocage; la poudrière venait d'être blindée; ce bâtiment placé dans la gorge du bastion de l'Hôpital était si élevé qu'il était aperçu des dehors.

Plainte
du général
anglais.

Le 26, un drapeau blanc parut dans la plaine; un aide de camp du général Munroë fut introduit dans la place et remit à M. de Bel-

lecombe la lettre suivante : « Mr, au désir du Cr^e Édouard Vernon, commandant de l'escadre anglaise, j'ai l'honneur de vous envoyer quelques pièces de la mitraille dont s'est servie l'escadre française; ce n'est pas de celle dont on use à la guerre parmi les nations civilisées. »

Réponse de M. de Bellecombe : « Je ne vois, Mr, dans ce que vous m'avez envoyé que de la mitraille pareille à celle employée par les escadres anglaises en toutes occasions et même bien moins mauvaise; cela ne meritoit pas la peine que vous avés prise de m'envoyer un officier, surtout après vous avoir prié de cesser toute correspondance; si j'avais cru vous devoir faire quelque observation sur l'espèce de mitraille dont s'est servie M. Vernon, j'aurois peu vous envoyer non seulement des balles mâchées, mais aussi des boîtes souffrées qui ne pouvaient être lancées que dans le dessein de mettre le feu à nos vaisseaux; je ne fais sur cela aucunes réflexions ni aucunes comparaisons sur les moyens respectifs de deffence; rien ne doit m'étonner quand je me vois attaqué par mer et par terre sans déclaration de guerre. »

Le grand éloignement des cazernes aux remparts détermina le général à n'y plus laisser rentrer les soldats; il fit construire des hangards dans les gorges des bastions; des mauvaises petites tentes y furent aussi placées pour garantir les troupes et leurs armes de l'intempérie de l'air.

Les troupes
sont
à demeure
sur les
remparts.

Le 1^{er} septembre, à 11 heures de nuit, un détachement ennemi approcha du glacis du bastion Nord-Ouest; leur projet étoit de nous occuper et de nous dérober leur travail; la demi-lune et le bastion Nord-Ouest le mit en fuite avec de la mitraille.

Dès qu'il fit jour, nous reconnûmes effectivement deux tranchées ouvertes dans la nuit; celle du Sud-Ouest commençoit au jardin de Pingout et joignoit une batterie qu'ils établissoient à 270 toises de la place, dirigée sur la capitale du bastion la Reine; celle du Sud prenoit du jardin de Dosset, jusqu'à l'escarpement de la rivière; la batterie à barbette du bastion la Reine avoit tiré, mais l'ennemi étoit couvert.

Tranchée
ouverte
dans le Sud
et
Sud-Ouest.

Le général chargea M. Madec d'aller reconnoître la tranchée de l'ennemi; cet officier s'en acquitta avec bravoure. Au retour, il fut chargé de prendre ses dragons, 50 cipayes et autant de palis et de faire mine de vouloir attaquer la batterie. L'ennemi le crut, sortit dans la plaine au nombre de 3 000 hommes; la cavalerie voulut aussi déboucher, mais le canon de la place les obligea bien vite de rentrer; nous n'eûmes qu'un homme tué et quelques-uns de blessés; des embrasures furent construites à la face droite du bastion de l'Hôpital, dirigées sur le travail de l'ennemi.

Les ennemis
mis
en fuite
avec perte
dans
cette fausse
attaque.

Une batterie de 8 mortiers venoit d'être établie dans le sud-

Batterie
du
Sud-Ouest
qui joue.

ouest; une grande quantité de bombes furent jettées le 3, dirigées surtout sur la poudrière.

Ouvrage
fait au bord
de la mer.

Le 4, l'escadre anglaise fit la même manœuvre que la veille de la Saint-Louis; 2 vaisseaux vinrent se mettre en ligne avec les 6 premiers; on travailloit à fortifier le bord de la mer; le départ de notre escadre nous mettoit dans cette nécessité : la batterie Dauphine étoit presque finie; des pièces de gros calibre devoient y être placées; nous n'avions encor que 8 mortiers en batterie.

Première
parallèle
de l'attaque
du Nord.

Le 5, dans la nuit, la demi-lune nord-ouest eut connoissance que l'ennemi travailloit dans l'allée de la Blanchisserie; les bastions de la partie du nord firent grand feu, mais l'ouvrage étoit achevé; le 8, 8 mortiers qui y furent placés jettoient des bombes.

Batterie
à ricochet
de l'Ouest.

Le 8, au lever du soleil, un épaulement avec 4 embrasures masquées paraissoit devoir battre de revers toute la face du nord.

Batterie
de dix pièces
dans le Sud.

Les ennemis ne pouvoient élever tant d'ouvrages à la fois sans des forces considérables; l'armée avoit été augmentée de 6 bataillons; la foiblesse de notre garnison ne nous permettoit pas de faire des sorties et par conséquent de disputer le terrain aux ennemis; nous devons nous borner à défendre seulement le corps de la place; la batterie du sud-ouest lançoit toujours beaucoup de bombes; la tranchée du jardin Dosset joignoit une batterie de dix pièces dirigée sur la capital du bastion de l'Hôpital.

Des nouvelles embrasures furent ouvertes pour tâcher d'avoir la supériorité sur l'ennemi; notre artillerie n'étoit pas très nombreuse; les pièces étoient d'ailleurs d'un mauvais fer; le soldat en étoit rebuté; il en crevoit tous les jours qui blessaient beaucoup de monde; le général par sa présence et par des gratifications encourageoit les troupes. Le 9, il fut pourtant obligé de donner ses ordres du cabinet : son indisposition ne fut pas longue; sous peu de jours il reparut sur les remparts à son ordinaire. Il ne m'est pas possible de rendre tous les mouvements des ennemis, je ne parlerai conséquemment que de ceux dont j'ai parfaite connoissance.

Bombardement.

L'hôpital
évacué.

Deux frégattes anglaises s'approchèrent plusieurs fois pour lever le *Brisson* qui étoit resté en rade; mais le jeu du bastion Saint-Laurent et la batterie Saint-Louis les fit retirer : l'ennemi avoit placé du canon pour battre ce vaisseau; cette pièce n'a opérée aucun effet. Depuis le 21 aoust au 17 septembre, les ennemis n'ont fait feu que des premières pièces de la Blanchisserie et du jardin de Camera; leurs mortiers et obusiers n'ont cessé d'agir, la ville en étoit foudroyée, les remparts étoient éboulés et la plupart des maisons écrasées; l'hôpital avoit été évacué parce qu'il se trouvoit dans la direction du feu de l'ennemi; les malades furent transportés dans l'église des Capucins.

Le 18, à cinq heures du matin, les Anglais démasquèrent à un signal toutes leurs batteries du nord et sud; cinquante bouches à feu tirèrent à la fois dans les deux attaques; la supériorité de notre feu rallentit celui des ennemis; au soleil couchant tout fut tranquille. Le bastion de l'hôpital et du nord-ouest étoient très maltraités; 5 000 coups de canon et 800 bombes lancées en douze heures de tems nous avoient démonté beaucoup de pièces, tué une vingtaine de soldats; il falloit travailler à réparer les remparts, les ouvriers nous manquoient. Les arbres de la ville nous servirent à faire des fascines pour réparer les embrasures et blinder les revers des parapets; l'ennemi continua pourtant à faire feu et nous causoit des pertes journalières. Au bout de six jours nous parvînmes à nous mettre à même de répondre par un feu direct à celui des ennemis.

Canonade
du 18
septembre.

Il serait trop long de faire une énumération détaillée; la perte que nous fîmes mérite cependant place ici. Le 19, un boulet nous enleva un très bon officier, M. du Barri, commandant l'artillerie.

Mort
de
M. du Barri.

Les travaux des Anglais avançaient tous les jours: M. de Bellecombe fit garder nos digues par un ancien militaire nommé Mangeau. M. Madec fut détaché le 22 avec 80 hommes et deux pièces de campagne qu'il posta au bord de la mer dans la direction d'un des boyaux de la tranchée du Sud; il inquiéta les ennemis toute la journée et se retira sans perte. La nuit du 23 au 24, cet officier sortit de nouveau pour garder la partie du Sud avec ses dragons à pied et quarante cipayes; il fut attaqué par 300 hommes, les contint par sa mousqueterie jusqu'au jour, que le feu de la place mit en fuite avec perte de 20 hommes qui restèrent sur la place.

Perte
des Anglais.

La poudrière venoit d'être évacuée; on avoit augmenté les feux de la partie du Sud; on avoit garni la courtinne Gondelour avec des pièces de 24; les terre-pleins, les embrasures et les plates-formes étoient réparées et nous étions à même de recommencer la journée du 18. Tout étant préparé, au soleil levant, la cannonade recommença, semblable à celle du 18; notre artillerie fut si bien servie que l'ennemi ne tira plus, à onze heures du matin, que de la batterie du Sud-Ouest; le général fit cesser le feu et tout le monde se reposa; la fatigue étoit extrême, les cannoniers n'en pouvoient plus; les munitions n'étant pas abondantes dans la place, le général fit fermer les embrasures des bastions de l'Hôpital et Nord-Ouest.

La poudrière
évacuée.

Cannonade
le 24
septembre.

Le 25 septembre, les compagnies de grenadiers et de chasseurs du régiment de Pondichéry, un piquet choisi de 50 hommes du même corps, 50 cipayes, 80 hommes du détachement de M. Madec, 8 cannoniers et un ingénieur avec 100 travailleurs, commandés par M. des Auvergnés, brigadier, sortirent dans la nuit, avec ordre de détruire la batterie et les ouvrages que l'ennemi avoit fait dans le

Sortie du 25
septembre:
MM. des
Auvergnés,
Carles,
Saint-Paul,
Larcher,
Dommartin,
Barras.

Sud. Ce brave officier, qui ne connoissoit pas les dehors de la place, fut obligé d'avoir toute confiance dans un guide que le général lui avoit donné; le guide se trompa, le jetta dans un chemin impraticable et il nous fit appercevoir de l'ennemi en enlevant l'arme d'un sentinelle qui dormoit, sans le tuer. Cette sortie, qui devoit produire le plus grand succès, n'eut pas lieu; la tranchée fit feu sur nous, il fallut nous retirer dans le plus grand désordre : deux officiers furent tués et plusieurs soldats. Je ne fais là dessus aucunes reflexions; notre brave commandant fut trompé de la manière la plus cruelle. Nous n'avions plus que nos pièces des flancs qui tiroient sur l'ennemi; il falloit toutes les nuits travailler à les réparer; des traverses furent élevées pour nous garantir des batteries à ricochet qui nous incommodoient beaucoup. Le bastion de l'Hôpital fut miné dans le dessein de le faire sauter si les Anglais cherchoient à s'y loger; on tira un retranchement dans la gorge pour s'y deffendre jusqu'au dernier moment.

L'assiégeant est établi sur le chemin couvert.

L'ennemi s'approchoit pourtant de la place; il étoit parvenu dans le Sud sur le bord de l'avant-fossé, et, dans le Nord, sur la crête du chemin couvert : trois batteries étoient construites, une de brèche contre le bastion de l'Hôpital, les deux aultres pour detruire les flancs de Gondelour et de la Reine; dans le Nord, deux furent établies, l'une contre Madrast et la dernière sur Saint-Joseph. L'ennemi, si près de la place, fut cependant arrêté pendant trois semaines dans cette position, tant par le feu du canon que par la mousqueterie : il fut brûlé jusqu'à 80 000 cartouches en vingt-quatre heures; nous jettions aussi des bombes, carcasses, pierres, etc.

Belle action d'un sergent le 30 septembre.

Le général faisoit sortir tous les soirs des petits partis pour observer l'ennemi : le détachement de M. Manceau se tenoit pour lors dans le chemin couvert du bastion de la Reine et gardoit la digue du pont de Villenour; l'ennemi avoit souvent tenté de l'attaquer dans ce poste ,mais sans succès. Le 30 septembre, un sergent nommé La Grandeur commandoit le détachement de M. Manceau qui se trouvoit incommodé; les ennemis, au nombre de 500, vinrent pour rompre la digue du pont de Villenour et l'attaquer dans son poste. Seul avec sa petite troupe qu'il animoit, il fit grand feu; cette action se termina par la retraite des Anglais que le canon à mitraille du bastion Villenour mit en fuite.

M. Madec, gardant en dehors la partie du Nord-Ouest, sauta le 28 septembre, suivi de dix grenadiers cipayes, dans la tranchée qui couronnoit le chemin couvert; l'ennemi endormi prit la fuite; M. Madec fit sa retraite à l'approche d'une colonne d'infanterie.

Sortie du 4 octobre.

Le général chargea encore M. Madec de la sortie du 4 : la nuit du 3 au 4 octobre, il sortit par la porte Villenour avec 50 hommes du régiment de Pondichéry, 40 grenadiers cipayes, 4 canoniers,

des Caffres portant des haches. Il se mit à la tête des troupes avec MM. de Marneville, du Boulac et Caradec officiers; ils marchèrent jusqu'à la hauteur de la batterie du Sud-Ouest dont ils avoient ordre de s'emparer : tout y étoit dans le sommeil, quelques hommes furent égorgés, les pièces de canon mal enclouées et la batterie ne fut pas brûlée; M. Madec rentra dans la place, suivi de dix prisonniers et une pièce de canon de campagne. Le général avoit la plus grande confiance en ce Madec; des événements postérieurs l'ont pourtant démasqué, et le général, convaincu du désagrément et de l'humiliation qu'avoient éprouvé les officiers qui avoient été forcés de servir sous ses ordres, a paru l'abandonner au mépris public. Cet aventurier a malgré cela obtenu le brevet de colonel, que ses richesses lui ont procuré. Voilà qui fait vraiment l'éloge de notre gouvernement, et ce n'est pas le seul exemple, même dans le siège de Pondichéry : plusieurs marchands ont été faits chevaliers de Saint-Louis et colonels, et les pauvres officiers qui étoient aux coups, non seulement n'ont rien obtenu, mais les moindres douceurs leur ont été refusées; tout ça n'est pas encourageant.

Toutes ces cannonades et ces petits succès encourageoient la garnison; elle diminueoit journellement, la fatigue épuisoit tellement les soldats qu'ils étoient souvent frappés des boulets et bombes pendant leur sommeil; les munitions, dès le 1^{er} octobre, consistoient en 18 milliers de poudre et quelques gargousses.

Les principaux habitants, connoissant combien notre position étoit critique, firent des représentations sur la nécessité de se rendre; le général répondit que c'étoit à lui seul à connoître jusqu'à quel point il pouvoit pousser sa défense.

Le 4 après-midi, M. de Bellecombe, voulant aller visiter la demie lune Nord-Ouest, fut frappé d'une balle à la hauteur des reins : on fut heureusement bientôt informé que la blessure n'étoit pas dangereuse. M. des Auvergnés, continuellement en action, donnoit les ordres et prenoit ceux du général.

Le 11, cinq pièces du flanc droit du bastion Saint-Joseph, et deux du flanc droit de celui de Valdaour tirèrent avec tant de précision qu'elles détruisirent en 3 heures la batterie située sur l'angle saillant du glacis du Nord-Ouest.

Le 13, les ennemis saignèrent le fossé par une tranchée pratiquée devant le bastion de l'Hôpital : les eaux baissoient considérablement et l'inondation ne suffisoit pas pour réparer l'écoulement.

Dans une position aussi critique le général fit ses dispositions contre l'assaut : tout le monde s'y prépara avec fermeté : les flancs des bastions attaqués furent munis des pièces de canon; M. de Boistel faisoit dans le Sud grand feu de mousqueterie, jettoit des

État des
munitions.

Représen-
tation pour
se rendre.

Batterie
anglaise
détruite
le 11
octobre.

Le fossé
est saigné
le 13.

Dispositions
contre
l'assaut.

Attaque
de la
demie-lune
Nord-Ouest.

Gayoche
commandant
en second,
tué;
M. Rou-
beaud .
blessé.

Cet officier,
buveur de
profession,
doit
son malheur
au vin.

Conseil
de guerre.

M. de
Belleville
écrit
au général
anglais.

Réponse
du général
anglais.

Le feu prend
au bastion
de l'Hôpital.

bombes et grenades; M. de Léonard dans le Nord, montrait la plus grande fermeté parmi un monceau de ruines, et inquiétoit aussi beaucoup les ennemis dans leur tranchée. La nuit du 14 au 15, l'ennemi s'empara de la demie-lune Nord-Ouest; l'officier qui y commandoit s'y laissa surprendre : ce poste étoit accablé jour et nuit par le feu de l'ennemi; M. Gayoche y avait été tué et M. Roubeaud y fut blessé grièvement. Aussitôt que de la ville on en eut connoissance, on fit tirer du canon et de la mousqueterie : le feu fut si vif que l'ennemi fut obligé d'en déloger, ayant encloué trois canons et un mortier. Le général renvoya le matin cet officier reprendre son poste; mais c'étoit plustost pour faire bonne contenance que dans le dessein de le conserver longtems; les munitions étoient sur la fin; on venoit d'être obligé de toucher à la réserve dans le cas d'attaque générale.

Le 15 après-midi, le général assembla conseil de guerre : on y exposa la situation de la place, l'artillerie démontée, une garnison dont les restes étoient épuisés par un service continuel de 77 jours, le peu de munitions qui restoient et la proximité de l'ennemi qui n'avoit que quinze toises à parcourir pour arriver sur nos bastions. Toutes ces raisons firent que le général, cédant aux sentiments d'humanité, se décida à proposer une capitulation pour préserver les habitants de l'horreur inséparable du pillage par un traité toujours sacré : il fut unanimement délibéré que, la place étant absolument sans deffense, il falloit nécessairement capituler.

Le 16 au matin, M. de Bellecombe fit cesser le feu des remparts; il chargea son aide de camp d'une lettre pour M. Munroë, par laquelle il lui proposoit la reddition de Pondichéry; il le prioit en même temps de faire cesser le feu de ses tranchées, sinon il feroit recommencer le sien.

Le général anglais envoya, aussitôt la réception, des ordonnances dans ses attaques pour faire suspendre le feu; son aide de camp fut le soir dépêché à M. de Bellecombe avec une lettre : les articles de la capitulation devoient être envoyés le lendemain.

Le matin, quelques instants avant que M. de Bellecombe n'ordonnât la cessation de nos feux, une bombe ennemie tomba sur le terre-plein du bastion de l'Hôpital et parvint jusqu'à la fusée qui devoit porter le feu à la mine destinée à faire sauter ce bastion en cas que l'ennemi s'y fût logé; cette fusée prit feu lorsque la bombe éclatta et ne fut interrompue qu'à près d'un pied de la mine; la pluye qui avoit pénétré nous sauva de ce fâcheux événement; toutes les troupes qui gardoient le bastion en étoient sorties, et, si l'ennemi eût pu s'apperevoir de ce désordre, il fût monté au bastion sans opposition.

Le 17, MM. Laro et Moracin portèrent au camp anglais les arti-

elles de la capitulation; on envoya des ôtages de part et d'autre : MM. Grils et Borose, capitaines anglais dans Pondichéry, et MM. le comte de Carrion et le chevalier du Laur, capitaines au régiment de Pondichéry au camp anglais. M. de Bellecombe chargea M. des Auvergnés d'une lettre pour le général anglais : il se ploignoit de ce que l'ennemi continuoit ses travaux dans la tranchée contre les loix de la guerre. MM. Laro et Moracin revinrent avec la capitulation motivée; le dernier retourna au camp peu de tems après.

Le 18, le lieutenant-colonel Mac-Clellan présenta à M. de Bellecombe la capitulation signée de M. Munroë et du commodore Edouard Vernon.

Tels sont les faits exacts qui se sont passés au siège de Pondichéry; la défense de M. de Bellecombe lui fait beaucoup d'honneur : avec une garnison de 700 Européens et 400 cipayes il résiste pendant un service continuel de près de quatre-vingt jours sur les remparts à une armée de 22 000 hommes et obtient enfin des conditions honorables, au bout de cinquante-neuf jours de tranchée ouverte. A 4 heures et demie du soir, la porte Villenour fut livrée aux Anglais; les troupes de Pondichéry, au nombre de 493 hommes, sortirent avec les honneurs de la guerre, drapeaux déployés, tambours battants, mèches allumées, six pièces de canon et deux mortiers, qu'ils déposèrent dehors la place, devant le soir même faire route pour Madrast d'où ils doivent être transportés en France.

Voici les principaux articles de la capitulation : la forteresse de Pondichéry sera rendue demain à midi et les troupes britanniques seront à ce tems mises en possession de la porte Villenour.

La belle défense faite par le général Bellecombe et sa garnison exige avec raison toutes les marques d'honneur : c'est pourquoi il est permis à la garnison de sortir par la porte Villenour avec les honneurs de la guerre; arrivée sur les glacis, elle mettra ses armes en faisceaux par commandement de ses propres officiers, les y laissera avec les tambours, canons et mortiers; il est permis à tous les officiers en général de garder leurs armes.

— Tous les officiers, soldats européens iront à Madrast ou dans le voisinage; il sera pourvu à tout ce dont ils auront besoin jusqu'à ce que le gouvernement de Madrast ait pu préparer des vaisseaux pour leur transport en France : ce qui sera fait le plus promptement possible.

— Tous officiers, soldats et matelots européens, et tous les autres militaires au service de Sa M. T. C., des présents dans Pondichéry, seront entretenus convenablement aux dépens du gouvernement de Madrast jusqu'à leur arrivée en France.

— Les déserteurs nationaux seront respectivement rendus à leurs couronnes avec l'assurance du pardon.

Départ
des députés;
ôtages
donnés
et reçeus.

Infraction
des Anglais.

Le 18
octobre
la
capitulation
étoit signée.

Conclusion.

La garnison
obtient
les honneurs
de
la guerre.

Capitulation.

— Les fortifications et bâtimens publics ne seront en aucune façon démolis jusqu'à ce qu'on ait reçu d'Europe des instructions ultérieures.

— L'artillerie, munitions, provisions et en général tout ce qui appartiendra au roi de France sera livré de bonne foi à un commissaire anglais.

— Cette capitulation sera signée par M. Vernon et par M. Munroë, et ils seront garants pour la ratification du conseil supérieur de Madrast.

Au camp devant Pondichéry le 17 octobre 1778.

Signé : Hector Munroë, Edvart Vernon, et à Pondichéry, Belle-combe.

État des tués et blessés pendant le siège de Pondichéry

Officiers	{ tués ou morts de leurs blessures..	9	} 28
	{ blessés	19	
Régiment de Pondichéry et bas officiers	{ tués ou morts de leurs blessures..	45	} 188
	{ blessés	143	
Cannoniers	{ tués ou morts de leurs blessures..	29	} 98
	{ blessés	69	
Bourgeois	{ tués ou morts de leurs blessures..	3	} 10
	{ blessés	7	
Cipayes et topas	{ tués ou morts de leurs blessures..	52	} 146
	{ blessés	94	
Travailleurs	{ tués ou morts de leurs blessures..	64	} 242
	{ blessés	148	
Total.....			682 ¹

Consommations des munitions de guerre pendant le siège :

Poudre, milliers.....	160 000
Boulets.....	34 000
Bombes.....	1 950
Fascines.....	20 000
Cartouches.....	900 000
Canons cassés et démontés.....	164

Pertes des Anglais aux attaques de Pondichéry :

Officiers tués.....	54 hommes.		CONSOMMATIONS DES ENNEMIS	
Soldats européens.	489 —		Boulets.....	80 000
Cipayes.....	4 578 —		Bombes.....	11 000
Palis.....	2 000 —		Poudre, milliers.....	600 000
Total.....	7 124 hommes.		Cartouches, milliers....	2 000 000

Le siège coûte aux Anglais 41 lacs de pagodes, ou 9 350 000 livres².

1. Les noirs habitans ne sont pas compris.

2. Il est ici question, bien entendu, de livres françaises, non de livres sterling. (G. D.)

II

Fragment autographe de Barras sur l'affaire du Collier.

J'étois fixé à Paris avec des moyens très-médiocres : heureusement une viclle parente de Marseille venoit souvent à mon secours : j'avois contracté quelques dettes que je payai ensuite. Le B^{on} de Vallois, officier de marine, me présenta à sa sœur la C^{esse} de la Motte; elle étoit belle, bonne, obligeante et passoit pour avoir un grand crédit, et tenoit un grand état de maison où elle recevoit beaucoup de monde, entre autres les assiduités du C^{al} de Rohan; elle avoit été accueillie comme descendante des Valois, conséquemment en mesure de faire sa cour à la reine; elle se lia avec M^r de Calonne; elle me proposa d'épouser sa sœur : les événements empêchèrent cette union. Un soir que nous soupions chez le notaire La Fresnay avec le C^{al}, elle me parut fort triste; le C^{al} avoit perdu sa jactance ordinaire; chacun se retira vers minuit. Elle m'engagea de monter dans sa voiture pour la conduire chez elle : arrivés au boulevard St-Antoine, la lune éclairoit; elle me dit : « La voiture m'incommode; je marcherai volontiers jusqu'à la rue St-Claude ». Je lui donnai le bras, elle suffoquoit, je lui en demandai la cause. Elle me dit : « Je suis la dupe compromise et peut-être victime de ma crédulité, je vous dirai tout demain. Je vais être forcée de quitter Paris; vous m'accompagnerés à Barsur-Aube. » Ses soupirs, ses larmes, quelques craintes que j'avois surprises chés elle, le ton silencieux du cardinal, des reproches violents faits à Cagliostro, l'air chagrin des amis de la maison me mirent en défiance : je crus devoir, après l'avoir ramenée chés elle, me retirer pour éviter une confidence.

Le lendemain, je fus chés un chanoine ami de M^{de} de la Motte; j'appris là qu'elle étoit gravement compromise, qu'un collier de diamants avoit été acheté par le C^{al} sous le prétexte d'un hommage qui en seroit fait à la Reine, mais, dans le vrai, pour être confié à des adeptes dont Cagliostro étoit le chef, qui dans la décomposition de ces pierres devoit les transmuter en gros diamans. Pour justifier le C^{al} on fit jouer dans le parc de Versailles un rolle indécent à une d^{elle} Oliva romaine. Cagliostro et autres adeptes qui avoient vendu les pierres du collier à leur profit, furent les auteurs de cette parade et de cette escroquerie. L'époque des payements arrivée, les joailliers vendeurs voulurent être payés : le C^{al} n'ayant peu les effectuer (les paiements), on osa leur dire, pour les apaiser, que

ce collier étoit à la possession de la Reine, qu'il falloit attendre, que tout seroit payé avec intérêts. Les joaillers crurent devoir s'adresser à la Reine; elle en fit part au Roi. Le C^{al} fut arrêté dans le palais de Versailles et conduit à la Bastille; M^{me} de la Motte, qui s'étoit sauvée à Bar-sur-Aube, le fut aussi. Ils furent jugés : le C^{al} fut relégué dans son abbaye et M^{me} de la Motte flétrie par un Parlement qui sévit contre les tristes débris de la malheureuse maison de Valois. Le résultat des opérations chimiques et des évocations du charlatan Cagliostro, qu'on attendoit avec impatience, fut sa disparution.

III

Autre fragment autographe de Barras relatif à l'affaire du Collier.

Le baron de Valois servoit dans la marine; je fus présenté à sa sœur, M^{de} la comtesse de la Motte; elle étoit jeune, belle, extrêmement obligeante; elle avoit des relations intimes avec le C^{al} de Rohan, Cagliostro, un moine autre sorcier de Liège, un notaire. Elle me proposa d'épouser sa sœur qui étoit alors dans une abbaye, rue St-Antoine. Cette union alloit s'effectuer lorsque des événemens l'empêchèrent : M^{de} de la Motte alloit à la Cour, tenoit une fort bonne maison rue St-Claude; mais on s'apercevoit de l'inquiétude qu'elle ne pouvoit pas toujours cacher et que partageoient les personnes que j'ai nommées plus haut. Un soir, après avoir fait un fort bon souper chés le notaire la Fresnai, mais assés triste car le C^{al} avoit perdu sa jactance ordinaire, chacun se retira; M^{de} de la Motte me dit : « Vous m'accompagnerez »; nous montons en voiture; elle ne rompt le silence qu'au boulevard du Temple; « J'ai un grand mal de tête », me dit-elle; « nous irons à pied, je renvoie mes gens. » Un moment après : « j'ai besoin de m'asseoir »; nous gagnons un des bancs de pierre; sa poitrine étoit soulevée, des soupirs s'échappèrent : « Qu'avez-vous donc, lui dis-je. — Je suis dévorée de chagrins, mon ami; je ne suis entourée que de gens faux et avides et j'ai eu la foiblesse de ne pas les chasser, même de les écouter; ils m'ont étrangement compromise ainsi que le C^{al}; j'ai besoin de conseils, mon mari en est incapable; Cagliostro et les autres sont des fripons, la Reine une ingrante, le C^{al} un sot; nous serons tous les trois leurs victimes. » Quelques propos tenus assés haut pour être entendus m'avoient inspiré de la défiance; je ras-

surai la comtesse, je lui dis : « Vous pourriés enfin prendre un parti, vous débarrasser des importuns, vous éloigner de toutes les intrigues et vivre heureuse comme vous le mérités ; mais voilà deux heures du matin qui sonnent, rentrons chez vous. » Elle s'aperçut que je ne voulois point de confiance ; je la remets dans son hôtel et je me sauve.

Le lendemain je vis le chanoine, ainsi que la sœur de M^{de} de la Motte ; je leur demandai l'explication de tant de mystères ; celle-ci me répondit : « Il s'agit d'un riche collier en diamans pour lequel ma sœur et le C^{al} ont pris des engagements, et que des frippons d'adeptes ont dépecé à leur profit. Tout est perdu ; M^{de} de la Motte quitte Paris ; le C^{al} devrait l'imiter, Cagliostro disparaître. Ma sœur a été entraînée par un tas de frippons, elle a servi des grands personnages qui l'abandonnèrent, on a manqué essentiellement à la Reine, étrangère à d'aussi coupables intrigues. » Je fus chez M^{de} de la Motte ; elle me dit : « Je pars pour Bar-sur-Aube ; je n'aurois jamais dû habiter Paris, ni fréquenter les grands dont je suis la victime ».

Elle fut flétrie par le Parlement qui avoit des vengeances à exercer contre ces tristes restes de l'infortunée maison de Valois. La famille royale régnante commit la faute de déférer à une cour judiciaire la connoissance d'une cause aussi scandaleuse. Je quittai M^{de} de la Motte que je n'ai plus revue ; je me retirai d'une union où le plaisir de contempler les excellentes qualités de cette dame m'avoit seul attiré. Je dois ici un hommage de reconnoissance à M. le duc d'Orléans qui, dans cette occasion, me montra un grand intérêt à cause de mes liaisons avec M^{de} de la Motte.

IV

Relation de la prise de la Bastille d'après le journal autographe de Barras.

Samedi 11 juillet 1789. Renvoyé de M. Necker, de M. de la Luzerne, de M. de Montmorin et de M. de Barentin remplacés par M. de Breteuil, chef du Conseil R^{al} des Finances, M. de Vidaud de la Tour, Contrôleur général, M. d'Amécourt et Lambert, admis au conseil, M. de Broglie, ministre de la guerre, de La Porte, ministre de la Marine, Foulon pour le contentieux de la guerre. Cette nouvelle fut publique à Paris le dimanche 12 à midi et répandit une consternation générale.

On disait que le Duc d'Orléans était arrêté ainsi que plusieurs membres de l'assemblée nationale.

A trois heures après midi les bustes décorés du Duc d'Orléans et de M. Necker furent portés en triomphe.

Grande affluence du peuple. Les orateurs au Palais-Royal haranguèrent le public. Le Palais-Royal était rempli.

A quatre heures on criait aux armes. Le guet fut forcé d'accompagner les deux bustes.

Dans un instant le peuple parut et s'assemblait en tumulte, armé d'épées et de fusils; les cris de « Vive le Tiers État, M. le Duc d'Orléans et Necker », se répétèrent partout; les passants étaient enrôlés. A cinq heures il fut décidé qu'on attaquerait les troupes du roy campées aux Champ-de-Mars, Champs-Élysées et Barrière-Blanche. Les gardes-françaises quittèrent leurs drapeaux pour passer avec le peuple; des soldats de Vintimille, Provence, etc. passèrent aussi. On attaqua les dragons de Royal [illisible]; il y eut de tués, de démontés, et leurs chevaux conduits au Palais-Royal. Le Palais-Royal fut établi le point central où tout se rendait; par la suite il fut place d'armes.

Royal-Allemand repoussait les Parisiens à la place Louis XV et son colonel le prince de Lambesc sabra plusieurs citoyens sans armes et les renversa dans les Tuileries.

La nuit fit rentrer dans la ville les Parisiens; il y eut plusieurs escarmouches et des cavaliers de Royal-Cravate furent tués dans une rencontre sur le boulevard vers minuit, une heure. La nuit fut très orageuse; on n'entendait que les cris de « Vive le Tiers État », et « Aux armes! »

On rançonnait les passants en leur demandant à main armée de l'argent.

Le jour nous montra le peuple très agité; toutes les maisons des arquebusiers furent forcées; on enleva toutes les armes; on fut ensuite s'emparer de la maison des Lazaristes; on trouva des armes et beaucoup de comestibles, surtout de farines, même de l'argent; tout fut conduit à l'Hôtel-de-Ville; le peuple mit le feu à l'un des bâtiments qui brûla.

Toute la journée du lundi fut employée à chercher des armes; il y eut ordre de l'Hôtel-de-Ville de s'assembler dans tous les districts et dans les églises; tous les citoyens s'y rendirent: il y eut des orateurs qui montèrent en chaire et parlèrent contre les abus en invitant les citoyens de tous les ordres à se faire inscrire et à s'armer.

Sur le soir le Palais-Royal était rempli de monde: on ne parlait. on n'agitait que de recouvrir (*sic*) la liberté, d'attaquer tous les ennemis de l'état.

La populace résolut d'aller dévaster les maisons de quelques grands, on courut à celle de M. de Breteuil, on prit les armes, et on cassa tout ce qui s'y trouva. De là on fit ouvrir les Tuileries; il était pour lors près de minuit; le Suisse quoique le commandant le lui eût défendu expressément ouvrit la porte au premier coup; elle eut été enfoncée à la moindre résistance.

On se porta de là chez le prince de Lambesc, on brisa tout chez lui, et sur les représentations de quelques personnes, on n'incendia pas sa maison parce qu'elle pouvait communiquer le feu au quartier. On fut aussi chez quelques autres grands qui avoient eu le soin de quitter leurs hôtels.

Dans la nuit il y eut des patrouilles; les postes furent désignés. Chaque quartier se gardait; tous les citoyens étaient en armes et dans les rues; chaque rue offrait un et plusieurs corps-de-garde et les patrouilles se succédaient. On fit des coupures aux avenues de Paris, même quelques retranchements qui furent perfectionnés le lendemain et où l'on plaça du canon.

La plus grande portion des gardes-françaises était passée chez le peuple, et l'on était certain que les gardes-suissees n'agiraient pas contre les Parisiens.

On fut très-surveillant la nuit parce qu'on croyait être attaqué par les troupes du roy; il venait d'être établi un comité permanent des électeurs à l'Hôtel-de-Ville qui donnait les ordres nécessaires à l'attaque comme à la défense et les faisait afficher; M. le Prévôt des Marchands le présidait.

Le lendemain matin mardi on marcha aux Invalides; le gouverneur fut sommé de rendre la place, il fit des dispositions de défense, mais aussitôt que le peuple au nombre de plus de 20 000 hommes se mit en devoir de franchir le fossé, il fit ouvrir les portes et les caveaux d'armes où il y avait plus de 20 000 fusils. On fit dire à tous les citoyens d'aller s'armer et Paris courut en foule; on s'empara des canons, des farines et munitions de toute espèce qu'on traîna en triomphe et au bruit des tambours dans Paris; les farines furent déposées à la Halle. Une chose bien singulière c'est que le camp de trois régiments Suisses au Champ-de-Mars, d'un régiment de husards et un de dragons ne firent aucun mouvement.

Peu de temps après, on prétendit que le camp voulait se rendre et qu'il attendait d'être attaqué pour prendre parti. A onze heures on voulait marcher sur Versailles, mais une attaque importante occupait alors tout Paris : la Bastille, ce monument de despotisme, était attaqué. On commença par sommer le gouverneur M. le M^{is} de Launay de rendre cette forteresse; les députés furent introduits entre les deux ponts-levis, et aussitôt le gouverneur en fit lever les ponts et fermer les portes, et fit feu sur les députés qui

furent tous tués dans l'instant. Le peuple alors furieux, ne connaissant ni obstacle, ni danger, attaqua ce fort, plaça du canon en face des portes, cassa les chaînes du pont-levis, entra en foule dans la première cour malgré le feu de la place, répéta la même chose au second pont-levis, entra dans le fort taillant (*sic*) de droite et de gauche; le gouverneur forcé se retira dans une des tours; le lieutenant du roy venait d'être tué les armes à la main; les cinquante ou tant d'invalides qui défendaient ce fort étaient tués ou hors d'état de soutenir contre 10 000 hommes qui étaient dans le fort et peut-être 100 000 qui l'environnaient. Ils se rendirent; le gouverneur et deux autres officiers furent saisis; les drapeaux venaient d'être posés sur les tours et les prisonniers conduits à l'Hôtel-de-Ville à coups de bâton, à travers toutes les insultes du peuple qui criait « pendus ».

En arrivant à l'Hôtel-de-Ville M. le Mis de Launay fut percé de mille coups; un de ses officiers éprouva le même sort en entrant sur la place de Grève; vis-à-vis l'Hôtel-de-Ville, deux invalides furent pendus au fer d'une lanterne et on leur arracha le cœur dans le même instant. On découvrit que M. de Flesselles, prévost des Marchands, trahissait la ville; il fut demandé par le peuple; en descendant le dernier degré de l'Hôtel-de-Ville il fut criblé de coups et étendu mort; sa tête et celle de M. de Launay furent posées sur des piques et portées à travers les milices parisiennes dans toutes les rues; le geôlier fut pendu et ses mains coupées et montrées dans le Palais-Royal et les rues de Paris.

La nuit se passa dans les craintes; tout fut sur pied; les différents étages des maisons étaient pourvus de pierres pour lancer sur les troupes du roy. Dans la matinée du mercredi, on fit toutes les dispositions nécessaires contre l'attaque; on se préparait même, si elle n'avait pas lieu, de marcher sur Versailles sur plusieurs colonnes et au nombre de plus de cent mille hommes.

La nouvelle de la prise de la Bastille fut portée à Versailles par M. le V^e de Noailles; la cour en fut allarmée, ces têtes qui couraient les rues en imposèrent tellement, que l'assemblée nationale obtint que le roy viendrait à l'assemblée. En effet le roy s'y rendit mercredi matin sans pompes et sans armes en leur disant : « Le chef de la Nation Française touché des malheurs qui affligent la Capitale vient concerter avec vous pour les faire cesser et prendre vos conseils. » Il fut résolu que le roy renverrait ses troupes et les ministres pervers qui étaient cause des troubles. Une députation de près de cent députés de l'assemblée Nationale vint annoncer cette heureuse nouvelle à la Capitale; ils mirent pied à terre en entrant dans la ville à travers un peuple nombreux, et se rendirent à l'Hôtel-de-Ville en l'assurant que le roy bon et juste oubliait tout

ce qui s'était passé. M. l'Archevêque de Paris parla sans être entendu; M. de Lafayette lut le discours du roy et ses intentions paternelles; M. de Lally-Tollendal parla avec beaucoup de force, dit que le roy sans pompe, seul, affligé des malheurs de la Capitale était venu parmi eux leur porter des parolles de paix. Il ajouta que l'assemblée nationale avait partagé les dangers des Parisiens, mais que tout devait maintenant être oublié et l'ordre public rétabli.

M. le duc de Liancourt voulut parler de paix, de pardon, mais il fut interrompu par le peuple et M. le V^{te} de Noailles répliqua qu'ouï il n'y avait point de crime, point de pardon, ce qui fut fort applaudi; M. de Lafayette fut ensuite proclamé chef de la milice parisienne et M. Bailli, maire de la ville. Jeudi au soir une députation de Versailles annonça que le roy viendrait le lendemain à Paris: toutes les troupes étaient toujours sous les armes et la même activité régnait.

Le vendredi, le roy partit seul de Versailles accompagné par la bourgeoisie de Versailles et se rendit à la barrière dans une seule voiture toute simple, seul et sans gardes ni aucuns de sa famille; il avait dans son carrosse M. le M^{al} de Beauvau, le duc de Villeroy, le C^{te} d'Estaing et le duc de Villequier. Il fit son entrée dans Paris à travers une haie de soldats parisiens depuis la barrière jusques à l'Hôtel-de-Ville et suivi de près de cent mille hommes armés de la milice à pied et à cheval. Une grande partie des députés marchait auprès de la voiture du roy ainsi que les électeurs de Paris; les grenadiers aux Gardes-Françaises passés à la ville traînaient deux pièces de canon mèches allumées. Lorsque M. Bailli remit au roy les clefs de Paris à la barrière il lui dit : « Sire, la ville de Paris offrit les mêmes clefs à Henry IV après avoir conquis la ville de Paris; elle vous les offre aujourd'huy après avoir conquis son roy ». On cria pendant son passage « Vive la nation ». A l'Hôtel-de-Ville le roy consentit à l'éloignement de ses troupes, l'éloignement des ministres, le rappel de M. Necker, l'établissement de la milice parisienne, etc.... Il fut reconduit dans le même ordre, la baïonnette dans le fourreau, crosse haute, aux cris de « Vive le roy, la nation », il fut conduit à la barrière à travers les acclamations de toute sa capitale.

Le lendemain samedi on fut instruit que les Polignacs étaient éloignés, que le M^{al} de Broglie, les ministres, les princes et toute a cabale étaient sortis de Versailles pour se rendre, dit-on, à Metz; le C^{te} d'Artois était parti pour voyager.

Il fut aussitôt expédié courrier à M. Necker pour le rappeler et lui exprimer le vœu de la nation.

On continue de démolir la Bastille; le peuple a reçu ordre de porter ses armes dans les districts; on s'occupe de la formation de

la milice; les patrouilles vont toujours leur train; le conseil ou comité permanent gouverne toujours cette capitale. C'est en son nom et par son ordre que tout s'exécute; il n'est pas plus question du roy que s'il n'existait pas, le comité règle toutes les affaires.

Tout paraît tranquille; on continue les patrouilles; la nouvelle se répandit lundi que l'intendant de Paris était arrêté à Compiègne. On arrêta, dit-on, M. Foulon dans un château à M. de Sartinne. Il fut emmené mardi 22 dans cette ville; il entra à l'Hôtel-de-Ville à travers le peuple qui demandait sa tête. Aux cris et aux demandes menaçantes du peuple, M. Foulon fut conduit sur la place de l'Hôtel-de-Ville et aussitôt, à 4 heures après-midi, il y fut pendu au fer d'une lanterne. Sa tête fut coupée ensuite et montrée dans les rues au bout d'un bâton, du foin dans la bouche. Deux heures après l'intendant arriva à l'Hôtel-de-Ville; demandé et pendu à la même lanterne, la corde cassa, et alors il fut achevé à coups de sabre et de baïonnettes; sa tête fut coupée et placée au bout d'une pique; on arracha son cœur qui fut aussi porté dans toutes les rues de Paris et aux flambeaux; à 11 heures du soir son corps fut traîné dans les rues par les pieds.

Aujourd'hui jeudi tout est tranquille; le peuple demande pourtant encore des exemples; on cherche les têtes proscrites et tous les méchants doivent trembler.

V

Fragment autographe de Barras sur sa mission à l'armée d'Italie en 1793. Destitution du général Brunet.

Des députés de Toulon m'annoncèrent que cette ville méditait une trahison, qu'elle avait une correspondance active avec Marseille, avec les sections des communes, qu'elle venait d'adopter cette organisation, que les chefs civils et militaires n'étaient pas les amis de la République. Sur l'invitation réitérée de mes collègues je partis pour Toulon. Arrivé à Pignans j'appris qu'elle avait fermé ses portes et mis en arrestation Bayle et Beauvais ainsi que beaucoup de républicains, que son comité central des sections avait mis ma tête à prix, qu'elle venait d'appeler les escadres ennemies avec lesquelles elle traitait depuis quelque temps, que des courriers étaient expédiés pour que les communes fussent sous les armes. J'avais avec moi un détachement de douze dragons, le G Lapoype, Fréron et mes secrétaires. Le danger était pressant, je montai à cheval

pour regagner l'armée d'Italie. La municipalité de Pignans en écharpe avait rassemblé les sectionnaires; elle se présenta lorsque je sortais de la porte de la ville. Elle me somma d'y rentrer pour vérifier mes pouvoirs. Je lui ordonnai de se retirer, lorsque des individus sur leur ordre se jetèrent à la bride de mon cheval. Je mis le sabre à la main, je pique sur ces misérables, sur la municipalité; tous se jettèrent dans les fossés qui bordent le chemin. Devenu libre je dis : « A moi, dragons! Suivés-moi! » Deux seulement obéirent, les autres m'abandonnèrent. Quelques coups de fusil furent tirés sur nous. Bientôt nous fûmes hors de leur atteinte; le tocsin sonnait dans les communes par où nous devons passer pour aller joindre l'armée d'Italie. Je connaissais le pays, je me décidai de gagner les montagnes de la Roque-Fresnaye. Au pont d'Argens nous mîmes pied à terre précisément où le triumvirat romain se partageait le monde; mes deux dragons étant tristes, je dis à Lapoype et à Fréron : « Je vais les interroger; tenés-vous à la bride de leurs chevaux ». Après leur avoir exposé la défection criminelle de leurs camarades j'ajoutai : « Dragons, vous êtes libres d'aller rejoindre des traîtres, de méconnaître la République et son représentant ». A ces mots les dragons me dirent que cette municipalité en écharpes qu'ils étaient habitués de respecter leur en avait imposé, qu'ils blâmaient leurs camarades, qu'ils étaient à moi à la vie et à la mort, en élevant leurs chapeaux aux cris de « Vive la République ». Nous remontâmes à cheval. En quittant Pignans j'ordonnai à mes équipages de prendre la route de Nice; ils furent arrêtés et livrés aux Toulonnais. Je perdis mes effets, ma voiture et toute ma correspondance; je refusai ensuite l'indemnité que la Convention me proposait.

J'arrivai à la Roque-Fresnaye. C'est un mauvais village, où l'on arrive que par des chemins de traverse, situé au milieu des bois, sur une haute montagne. — Le maire n'avait reçu aucun ordre de Toulon. Il était républicain. Je continuai ma route vers Saint-Tropez dans le dessein de m'y embarquer. On m'y attendait, me dirent le maire Hallier (?) et le municipal Martin officier de port. Ces deux excellents citoyens me dirent : « Votre arrivée dans notre ville y cause déjà des rassemblemens, nous allons vous faire préparer une barque où nous placerons deux patrons sûrs ». Exténué de fatigue je crus pourtant devoir visiter la citadelle pour justifier mon apparition dans cette commune; j'ordonnai même quelques travaux que je croyais utile à la défense. La nuit commençait, le fouet d'un courrier se fit entendre. Mes deux protecteurs arrivèrent et me dirent : « Voici les dépêches de Toulon; pour vous donner le temps de vous éloigner nous ne les ouvrirons que lorsque la municipalité convoquée sera rassemblée; la barque est prête, hâtes-vous d'em-

barquer ». Sous la direction de nos deux marins nous voilà dans notre frêle embarcation ; le vent nous contraria pendant la nuit : au jour plusieurs bâtiments parurent manœuvrer pour nous joindre. Dans ce danger nous pûmes nous réfugier sur la côte hérissée de rochers. Cachés pendant toute la journée, à la nuit nous reprîmes notre navigation. D'autres vaisseaux ennemis m'obligèrent de relâcher à Sainte-Marguerite. J'assemblai de suite les invalides et commandai des dispositions de défense. A la nuit nous continuâmes notre route vers l'armée d'Italie ; nous entrâmes dans le port de Nice : la chaîne n'était pas tendue, je débarquai sur le quai à côté d'un corps de garde. Tout le monde, même la sentinelle dormaient ; la négligence du chef de l'armée me confirma ensuite qu'elle avait pour but des communications nocturnes.

J'arrivai à mon logement où j'appelai de suite le commandant de la ville, le maire et les principales autorités civiles et militaires. Elles me croyaient entre les griffes des rebelles de Toulon ; le général en chef le leur avait confirmé.

Je remplaçai de suite le commandant de la ville par le colonel Durand, homme de cœur et républicain. J'étais assuré du patriotisme des habitants de Nice. Après avoir exposé aux autorités la conduite infâme des meneurs de Toulon, la négligence dans les divers services de sûreté, même dans le port, nous adoptâmes quelques mesures pour y remédier, pour assurer les subsistances, et pour que tous courriers portant des dépêches même pour le général en chef fussent arrêtés au port, sur les bords du Var et aux portes de Nice, qu'ils me seraient emmenés. J'envoyai dans le Var et les Bouches-du-Rhône pour prévenir les autorités des trames criminelles d'une faction réfugiée dans Toulon, ayant un comité de correspondance à Marseille.

J'écrivis au général Brunet que j'avais heureusement échappé aux poursuites des sections, que mes deux collègues étaient emprisonnés à Toulon, qu'on parlementait avec les escadres étrangères, que des commissaires s'étaient rendus à Gènes avec mission d'aller assurer le roi de la fidélité de sa bonne ville de Toulon, que l'on priait M. le comte d'Artois de s'y rendre, que dans de telles circonstances on ne pourrait plus se dissimuler la trahison, que je le priais de se rendre chés moi à Nice. Il dit à mon aide de camp : « Je le croyais arrêté à Toulon ». Il arriva chés moi suivi d'un nombreux état-major ; je l'admis seul dans mon sallon où se trouvaient réunies toutes les autorités de la ville ; il insista pour que son escorte fût admise, je m'y refusai.

Après avoir exposé la situation de la République, la coalition des ennemis extérieurs et intérieurs, je m'attachai particulièrement à celle du Midi, à celle de Toulon qui admettait les escadres enne-

mies, l'établissement d'un comité général des sections, l'organisation des forces militaires dans les départements du Var et des Bouches-du-Rhône, le refus de reconnaître la Convention, l'érection des tribunaux populaires qui exerçaient déjà leur atroce ministère, le drapeau blanc substitué à celui de la République, les subsistances pour l'armée d'Italie interceptées, le projet de marcher sur Paris avec leurs bataillons réunis à ceux de plusieurs autres départements.

Que dans ces graves circonstances il était convenable de prendre les moyens propres à déjouer ces trahisons, à protéger par des détachements de l'armée l'arrivée des subsistances, qu'il serait nécessaire d'en détacher aussi trois ou quatre mille hommes pour s'opposer et réprimer les tentatives des ennemis intérieurs et pour assurer nos libres communications, que des positions devaient être prises par ses troupes aux gorges qui entourent Toulon, que je venais d'expédier à mes collègues de l'armée des Alpes qu'il était urgent que pareil corps de trois ou quatre mille hommes fût de suite détaché et dirigé sur Marseille, ensuite sur les gorges d'Ollioule, que de mon côté j'allais requérir le G^{al} Brunet de seconder ces dispositions par l'envoi d'un corps de troupes dans le département du Var et sur la partie de Toulon opposée à Oulioules.

Le général ricannait pendant mon récit. J'ajoutai alors : « Général, nous sauverons de concert le Midi ; nous serons aidés par la masse des bons citoyens ; si vous vous refusiez à mes propositions, je le sauverai alors seul. » Brunet me répondit que les sections voulaient la République, qu'elles avaient cru devoir s'assurer des députés arrêtés, que ce que j'allègue de Toulon ne sont que les propos de quelques royalistes émigrés, qu'il ne pouvait détacher dans la position où se trouvait son armée aucun soldat, qu'il fallait laisser à la masse des citoyens la faculté de faire justice de quelques brailards.

On vint me prévenir qu'un courrier de Toulon venait d'être arrêté ; je m'absentai un moment. La dépêche était pour le général Brunet. Elle me confirma par sa lecture de l'association criminelle de ce général avec le Comité de Toulon. Une autre dépêche du général au Comité était approbative des mesures de salut public qu'il prenait. Muni de ces pièces, ensuite de beaucoup d'autres, je dis au Général : « Ce n'est point à tort que le bruit a couru de vos correspondances avec les rebelles. J'en ai acquis la preuve matérielle par l'arrestation de plusieurs courriers. Je vous requers à présent de mettre à ma disposition quatre mille hommes de votre armée, je me réserve la nomination du chef qui les commandera, j'ai pris cet engagement avec mes collègues des Alpes. », que je le priais de se réunir à moi, qu'il était sans doute trompé.

Alors Brunet d'un ton fort arrogant me dit : « Vous êtes sans pouvoir par l'absence de vos deux collègues », que je n'étais pas autorisé de m'adjoindre Fréron, qu'il me reconnaissait comme représentant près l'armée, mais s'opposait à l'exercice de toutes fonctions, à plus forte raison Fréron qui n'avait aucune mission et qui aurait dû rentrer dans la Convention.

Tout était perdu si j'avais faibli. Je signifiai à Brunet que j'exercerais le pouvoir que m'avait confié la Convention, que Fréron me seconderait, que la révolte serait punie ainsi que ceux qui la favorisaient; que soutenu par la brave armée, par les citoyens de Nice, par ceux de l'Intérieur, mes réquisitions que je transformais maintenant en ordre seraient exécutées, que je prenais tout sous ma responsabilité, que je lui défendais expressément tout changement dans les dispositions présentes de son camp, toute attaque contre l'ennemi, que j'allais faire une proclamation à l'armée, qu'il me forçait de dévoiler sa conduite plus que suspecte.

Brunet s'apercevant par la croisée d'un mouvement des troupes et gardes nationales que j'avais appelées autour de ma maison, commandées par le brave Durand, témoin de ce qui se passait dans cette séance, Brunet pâle alors et d'une voix presque éteinte me dit qu'il était peut-être dans l'erreur, que puisque je prenais tout sous ma responsabilité il déférerait à mes réquisitions, qu'il consentait à l'exercice de mes pouvoirs, même à ceux de Fréron. Je tendis la main à Brunet, il accepta mon dîner avec les autorités. Toute aigreur cessa de part et d'autre pendant le repas. En prenant congé de moi il m'assura qu'il allait donner les ordres pour que toutes nos dispositions fussent exécutées de suite. Arrivé dans son camp il détacha trois mille hommes que je dirigeai dans le Var sous les ordres du G^{al} Lapoype; mais ensuite travaillé par un mauvais entourage, il n'est sorte de propos qu'il ne tint contre la Convention, contre les commissaires qu'il devait faire arrêter pour qu'ils n'entravent pas la marche des événements régénératifs (*sic*).

J'interceptai une nouvelle dépêche des sections de Toulon et une réponse de Brunet.

Ce général faisait des dispositions pour attaquer l'ennemi afin que repoussé il eût le prétexte d'abandonner le Comté de Nice, de se retirer dans le Var et appuyer la rébellion du midi peut-être avec l'armée Sarde qui l'eût nécessairement suivi. Le seul moyen de sauver l'armée me parut être le remplacement de son chef. Je pris un arrêté par lequel je destituai prudemment le général Brunet, et je le remplaçai par le plus ancien général, Dumberbion, fort apprécié par l'armée et par les citoyens comme militaire et comme citoyen. Je lui adressai ma dépêche et lui ordonnai de s'entourer des militaires sûrs de sa division, de se rendre chez

Brunet, de l'arrêter, de lui signifier sa destitution et de prendre aussitôt le commandement de l'armée, de diriger sous bonne escorte Brunet sur Nice, de faire afficher au camp mes ordres, ma proclamation et d'exécuter sur le champ la mission de salut public dont je le chargeais.

Dumerbion exécuta l'ordre aussitôt parce qu'il en sentait l'urgence. En entrant chez Brunet il lui fit lecture de ma dépêche et sans attendre sa réponse il ajouta : « Général, point d'explication, obéissez, dispensés-moi des moyens de force dont je suis entouré ». Brunet qui connaissait la fermeté du brave Dumerbion, son influence sur l'armée, se soumit. Un détachement le conduisit à Nice; cette ville me félicitait de cette mesure. Brunet désirant l'éviter m'écrivit pour me prier de le dispenser de la traverser. Je le lui accordai en lui faisant dire par le commandant Durand, que j'avais nommé général de brigade, que son escorte ne le conduirait que sur l'autre rive du Var, que je lui conseillais de se taire, que muni de pièces importantes contre lui je ne les soumettrais pas au Comité de Salut public s'il se retirait tranquillement dans son domicile des Hautes-Alpes. Brunet promit tout, mais des conseils perfides le décidèrent d'aller à Paris, de porter plainte contre moi au Comité de Salut public. J'envoyai alors de suite mon secrétaire avec ordre de déposer au Comité sous rescippissé les preuves originales de la trahison de ce général. Il fut traduit au Tribunal révolutionnaire et paya de sa tête ce qu'il pouvait éviter en suivant mes conseils et ses promesses de rester chez lui.

VI

Les préliminaires du 9 Thermidor.

Relation autographe de Barras.

A cette époque la Convention était sous le joug des comités de gouvernement qui la décimaient. Je me trouvai muni d'une influence que ma mission avait établie et que soutenait mon caractère; frondeur de ces comités je m'exprimais sur leur atroce domination; ils s'étaient alors entourés d'une escorte de coupes jarrets dans laquelle étaient entrés des députés. Je vivais isolément chez moi, je n'étais d'aucune coterie, je ne dînais chez personne. Cette conduite en imposait; elle fit de moi un chef d'opposition auquel se rallièrent les vrais amis de la liberté. Une réunion de députés s'établit pour aviser au moyen de renverser les Comités et de rendre à la Convention son indépendance après laquelle elle soupirait. Nous nous

réunissions plusieurs fois la semaine chez Doyen aux Champs-Élisées, ensuite à 10^h du soir dans un cabinet au café Corrazza dont la fidélité m'était connue. Courtois, l'homme le plus délié de la Convention, bien avec tous les partis, excepté celui des Comités qu'il avait quelques raisons de redouter, fut chargé d'éveiller l'énergie de ses collègues, de les préparer au grand coup qu'on se proposait de porter à ces oppresseurs. Courtois réussit parfaitement; chaque jour des députés honnêtes m'assuraient que je pouvais compter sur eux. Je ne sortais plus de chez moi qu'armé d'un sabre et de pistolets; je proclamais, ainsi que Merlin de Thionville, que j'abattrais la tête de celui qui viendrait pour m'arrêter, que je la montrerais au peuple si cruellement opprimé par les Comités. Ces résolutions allarmèrent les Comités, ils arrêtèrent qu'il était urgent d'envoyer plusieurs députés aux armées, de les éloigner de Paris. Carnot avec lequel je n'avais aucune liaison fut chargé de leur en donner connaissance. Il me rencontra rue Neuve des Petits-Champs; j'étais avec un de mes amis qui existe. Carnot m'aborde en me disant : « Citoyen Collègue, le comité a résolu de vous envoyer à l'armée du Rhin. Sa situation exige la présence d'un représentant qui a si bien rempli sa mission dans le midi et à l'armée d'Italie; il espère que vous donnerez cette nouvelle preuve de dévouement à la patrie. » Je répondis à Carnot : « Je sais que vous avez conçu le projet d'ôter à la Convention des députés qui ne sont pas vos serviles adulateurs; je n'irai point à l'armée du Rhin. Le grand danger que court la République est ici; je ne quitterai donc pas ce poste honorable. Dites-le à vos collègues. » Robespierre m'accosta le lendemain et me dit en passant : « Tu sens la nécessité de rester à la Convention; il est temps qu'elle prenne des mesures pour se soustraire à une majorité factieuse des Comités. » Ma réponse fut ce peu de mots : « Monte donc à la Tribune et dévoile à la Convention son usurpation de pouvoir et les sanglantes mesures qu'elle prend chaque jour contre de bons citoyens. » Robespierre me dit : « Il y aurait peut-être du danger à les rendre publiques, mais le temps n'est pas éloigné où l'on pourra le faire. » Une rivalité de réputation et de pouvoir avait divisé les Comités. Il s'agissait d'arrêter des députés, des citoyens notables; on croyait utile de renouveler la boucherie exercée contre Danton, l'honnête Camille Desmoulins, Bazire, Fabre d'Églantine et le vertueux Gosselin qui avait dévoilé la cause de la funeste perpétuité de la guerre de la Vendée, dont les Comités se servaient pour effrayer les patriotes mécontents.

Robespierre soutenu par les Jacobins était le membre le plus influent dans les Comités sans en être le plus méchant. Ses partisans y étaient pourtant en minorité; le projet d'ajourner les

séances de la Convention n'avait pas obtenu son approbation. On crut devoir opposer à Robespierre la mâle structure de Collot d'Herbois. Une querelle causée par la proposition d'une liste de proscription à laquelle Robespierre s'opposait justement (il s'agissait d'arrêter 14 députés et des citoyens); cette liste mise en délibération par la majorité, passée à chaque membre qui y ajoutait, parvint à Robespierre portée à 32 députés. Robespierre dit : « Je vois cinq ou six députés indignes du caractère dont ils sont revêtus; il sera facile de les engager à donner leur démission; mais je ne prêterai ni mon vote ni ma signature aux vengences qu'on veut exercer ». Deux amis de Robespierre furent de son avis; les têtes s'échauffèrent, des personnalités s'ensuivirent; on rappella à Robespierre qu'il avait voté contre la faction Danton. Les trois opposans furent traités de modérés; Robespierre se levant avec humeur, leur dit : « Vous tuez la République, vous êtes les fidèles agens de l'étranger qui redoute le sishème de modération qu'il faudrait adopter ». La séance devint tellement orageuse que Collot usa des voyes de fait envers Robespierre ¹; celui-ci alors déclara qu'il quittait le Comité, qu'il ne pouvait avec honneur siéger avec des bourreaux, qu'il en rendrait compte à la Convention. On aperçut le danger de la publicité de cette scène, on blâma la colère patriotique de Collot, on supplia Robespierre, après avoir déchiré la funeste liste, de ne pas donner aux ennemis de la République de nouveaux moyens de l'attaquer. Robespierre parut s'apaiser surtout lorsque

1. Cette altercation de Robespierre et de Collot est racontée avec plus de détail dans une autre note autographe de Barras. Robespierre s'étant opposé à une nouvelle mesure de proscription, en disant : « Vous décimés la Convention nationale, vous arrêtés des citoyens dont vous redoutés l'énergie républicaine », le « rustre Collot d'Herbois » se jeta sur lui et l'ayant saisi par les flancs « il allait jeter Robespierre par la croisée lorsque les amis de ce dernier le délivrèrent. Cette scène fut suivie d'explications. Robespierre observa qu'il ne pouvait plus siéger avec des bourreaux, qu'il se retirait et qu'il en rendrait compte à la Convention. Le Comité qui prévit sa chute s'opposa alors à la sortie de Robespierre. La liste de proscription fut déchirée en sa présence. L'ypocrite Carnot et le mielleux Couthon lui représentèrent que le mouvement de colère de Collot était désavoué par le Comité, que la publicité de ce qui venait de se passer perdrait les Comités de gouvernement et la République. On le conjura de faire le sacrifice de tout ressentiment, qu'on attendait de lui cette preuve de patriotisme. Collot furieux apostropha les deux médiateurs, se plaignit de la faiblesse de ses collègues et quitta la séance. Robespierre très affecté observait alternativement ses adversaires. Il leur dit en sortant : « Vous m'eussies fait passer pour fou, « si le projet avorté de me jeter par la croisée avait eu lieu. Je vois ici des « êtres plus atroces que celui qui devait l'exécuter; il est sorti honteux d'avoir « accepté cet assassinat. » Robespierre se retira et ne reparut pas pendant deux mois au Comité. Robespierre était républicain sobre, austère dans ses mœurs, mais d'un orgueil qui ne supportait pas la rivalité.... » (G. D.)

Collot s'approcha de lui pour l'embrasser; il s'y refusa et malgré les instances il sortit.

Vouland et Amar m'avaient dit qu'un membre des Comités avait dit : « Ce dominateur de Robespierre opprime les Comités; il faudrait lorsqu'il lit dans une embrasure de croisée le pousser sur le pavé; ce serait un acte de folie qui satisfairait bien du monde. » Robespierre fit le sacrifice que le Comité désirait, mais il ne reparut plus au Comité. Six semaines avant le 9 thermidor il devint plus assidu aux Jacobins dont il espérait un appui. Pendant l'absence de Robespierre des Comités, les condamnations au T^{al} R^{re} furent doublées. Je fus invité de me rendre au Comité de Salut public à sa séance du soir. Arrivé au sallon qui précède celui où le Comité s'assemble, l'huissier me dit : « Le Comité vous prie d'attendre un instant ». Plusieurs députés étaient en attente d'être admis, entre autres Marragon (?); il portait à l'approbation son travail sur les irrigations. Nous examinions ce plan lorsque la porte s'ouvre, un homme vêtu de noir s'approche de nous et demande le représentant Barras. Un murmure m'apprit que c'était Fouquier-Thinville. Celui-ci débuta par m'entraîner à l'autre bout de la table; il me dit : « Je suis chargé de conférer avec vous sur la mise en jugement principalement de Kellerman dont vous n'avez pas été satisfait lorsqu'il commandait l'armée des Alpes, ensuite sur Hoche. Voici la liste que m'a remise le Comité. » J'examinai cette feuille sinistre, et je répondis : « J'ai pu n'être pas toujours satisfait des opérations de Kellerman mais je ne l'ai jamais considéré comme ennemi de la République. Mais puisqu'on m'interpelle, s'il était mis en jugement j'irais le défendre; je m'élèverai aussi contre la mise en jugement de Hoche et de six bons citoyens que je vois inscrits et qui ne sont pas plus coupables que les premiers. » Fouquier m'ajouta : « Si vous en répondés au Comité, effacés Kellerman, Hoche et les six citoyens que je ne connaissais pas ». Pendant que j'exécutais cette convention Fouquier me répétait : « Je ne suis que l'exécuteur du ministère que m'ont confié les Comités; vous vous chargés de leur approbation, cela me suffit pour ma responsabilité. Je consens avec vous à cet acte de justice. »

Cette discussion avait lieu dans un salon où étaient des députés fort inquiets d'en savoir les détails. Admis au Comité je rendis compte de ce qui avait été résolu entre Fouquier et moi. C'était peu avant que Robespierre l'eût abandonné; ma surprise fut extrême lorsqu'il me répondit : « Tu as bien fait; on veut ici expédier les gens sous prétexte de trahison, ceux contre lesquels on a des vengences à exercer, qu'on redoute ». Je m'aperçus que l'avis de Robespierre, contre (lequel) ne s'éleva aucune réclamation, n'obtenait pas l'assentiment de tous.

VII

Le 9 Thermidor.

Relation autographe de Barras.

Thermidor approchait. La Convention montrait quelque énergie; les bons citoyens l'appuyaient; tout annonçait des événements. Chacun se préparait au combat. Les Comités devaient flatter la Convention et rejeter tous les maux sur Robespierre. Ce dernier m'acosta en sortant de la Convention. « Je désire, me dit-il, conférer avec toi sur les dangers qui menacent la République. Nous pouvons la sauver, réunissons-nous; j'ai refusé toute transaction avec les Comités; je ne m'associerai jamais avec de tels brigands. Il est temps que la Convention reprenne la plénitude de ses pouvoirs; leur but est d'égorger les plus fermes soutiens de la liberté. Ils s'allient dans ce moment les Royalistes, les Dantonistes, ils caressent les terroristes, s'associent même le parti de l'étranger; ils répandent toutes sortes de calomnies contre les républicains. Cette nuit même, des accusations graves sont affichées contre moi, mon frère et autres députés, aux arbres des Tuileries. Je n'assiste plus aux séances des Comités, le mot *clément* m'en a fait des ennemis, et cependant les exécutions journalières sont doublées; la diffamation, ensuite l'échafaud les délivrent des hommes courageux; ton patriotisme, tes honorables missions ont fixé sur toi la considération, la confiance; si nous nous entendons, le triomphe républicain est assuré. » — Cette conversation avait lieu sur la terrasse des Feuillants; plus de dix députés, avec lesquels nous devions dîner chez Doyen, étaient en observation et très inquiets. Je répondis à Robespierre : « Je n'accepte ni ne propose d'accommodement. Les Comités ont tellement abusé du pouvoir, que la Convention le leur retirera; j'avais des amis dans ce que tu appelles les Dantonistes, j'en avais parmi ceux qui ont péri le 31 may. Nous ne voulons plus aucune domination. La tribune des Jacobins, si utile à la République, ne retentit plus que des cris de guerre commandés par des meneurs. Je ne me rallie qu'à la Convention; elle redeviendra digne du grand peuple qu'elle représente. Vous méditez une insurrection, nous saurons la réprimer. » — Robespierre en me quittant m'assura de son dévouement à la République en me conjurant de réfléchir aux maux qu'entraînerait la division des patriotes, à la chance favorable aux Comités, que je le trouverais toujours ennemi de l'arbitraire et disposé d'agir de concert avec un homme

qui avait si bien servi la patrie. Je rejoignis mes collègues et leur rendis compte de ce qui venait de se passer, de l'embarras de Robespierre, du peu de confiance qu'il avait dans ces moyens. Il fut convenu qu'on se réunirait tous les matins à déjeuner chez moi.

Le 8 thermidor, Robespierre fit un discours dont la Convention avait refusé l'approbation. La nuit du 8 au 9 thermidor fut orageuse aux Jacobins dans les sections et à la Comune. Elle s'était adjointe les administrateurs du 10 Août; le tocsin sonnait de toutes parts, des communications avaient lieu entre les insurgés. Robespierre voulut parler justice à la Convention le 9 thermidor. Vadier l'attaqua pour s'être opposé aux mesures que les Comités proposaient contre les conspirateurs. Cambon se réunit à Vadier parce que Robespierre s'était aussi opposé au décret contre les pensions (?). Barrère ne se prononça que lorsqu'il crut pouvoir le faire sans crainte. Saint-Just, le 9 thermidor, paraît à la tribune; Tallien l'interrompt en disant : « Il faut déchirer le rideau qui couvre tant de crimes ». Il le traita de conspirateur, l'appella nouveau Catilina. Robespierre toujours à la tribune, ne pouvait obtenir la parole de Collot qui présidait la Convention. Il s'adressa alors aux hommes purs de l'assemblée; il nommait brigands les Montagnards; on lui criait : « A bas le tyran ! » Alors se tournant vers le président Thuriot qui avait remplacé Collot : « Je demande, dit-il, la parole au chef de brigands qui préside des assassins. » Dans plusieurs parties de la salle on demande l'arrestation de Robespierre. Lebas dit qu'il partagerait son sort. Robespierre jeune l'invoqua aussi; le décret d'arrestation est porté contre Robespierre, Robespierre jeune, Couthon et Saint-Just qui était demeuré stationnaire au bas de la tribune, invoquant la parole. Robespierre s'agite; il apostrophe le président. On ordonne aux huissiers de les faire passer à la barre. Ils hésitent, la force armée s'empare des accusés par ordre du président et les conduit dans diverses prisons. Henriot est arrêté marchant sur la Convention. Il est délivré par une garde nationale aux ordres de Coffinal. La Convention est rendue au calme, elle brave un danger imminent. La Comune ordonne à la garde nationale d'aller délivrer les prisonniers. Ils sont conduits en triomphe à l'Hôtel de Ville. Elle ordonne à Henriot de bloquer la Convention, de la tenir en chartre privée, d'empêcher toute délibération. Il arrive d'après cet ordre, avec une force armée de garde Nationale, s'empare du lieu des séances du Comité de sûreté (Ses membres et ceux du Comité de Salut public, au lieu de rester à leur poste, de prendre des mesures, se sauvèrent à la Convention); il s'empare de la cour du Carrousel, fait tourner les quatre canons d'honneur qui étaient à l'entrée du palais, sur la Convention. Dans cette situation désespérée, la Convention reprend son énergie; j'avais refusé aux

Comités de me charger du commandement de Paris : « Montés à cheval, vous qui êtes commis à la défense de la Convention et de la République! » avait été ma réponse. Plusieurs voix proposent de me nommer général en chef; la Convention entière insistant, j'accepte. Le décret est rendu aux cris de : « Vive la République », ainsi que la mise hors la loi d'Henriot. Celui-ci était aux portes de la salle; on lui dit : « Prenes garde, voilà Barras qui arrive ». Ce misérable, maître de toutes les avenues, à la tête d'une force considérable, se sauve à la Comune. Sa troupe le suit en désordre. Je n'avais encore aucuns moyens militaires à opposer aux rebelles; le tocsin, la générale se faisaient entendre de toutes parts. La place de Grève était encombrée de gardes nationales et de canons. Cependant la majorité de cette garde Nationale ne sachant ce qu'on exigeait d'elle, me suivit. L'assemblée comunale délibérait le massacre d'une partie de la Convention; elle défendit d'écouter ses décrets; Robespierre très inquiet paraît se résigner, il refuse d'agir contre la représentation nationale. Tant d'hésitations avaient ébranlé les citoyens réunis à la Commune. J'avais envoyé des agents pour les éclairer, la défection commença. Je voulus éviter un combat, d'être obligé de canonner l'Hôtel de Ville et malgré les instances du Comité de Salut public dont les membres avaient repris leur insolence, je ne me décidai qu'alors de marcher sur la Comune. Aussitôt ma nomination de général en chef, j'avais fait un appel aux bons citoyens; ma voix n'avait pas été méconnue. J'avais ordonné la réunion des troupes qui étaient dans Paris et aux environs sur la place du Carrousel; j'avais établi des postes de sûreté, je m'étais assuré du dépôt de Meudon, des établissements publics. Je fis plusieurs rapports à la Convention en l'assurant que j'avais du canon et des hommes pour réprimer la rébellion. J'arrivai sur la place de Grève avec près de 3 000 hommes et du canon. Le bruit qu'il faisait en roulant sur le pavé fut entendu par quelques restes de garde nationale qui se sauvèrent. Il fut entendu par le Conseil général, sa fuite fut précipitée. Robespierre, ainsi que ses collègues mis hors la loi, accepta un des deux pistolets dont était muni Lebas. La balle ne lui fracassa que la mâchoire. Lebas se tua avec l'arme qui lui restait. Couthon était caché sous une table; Robespierre jeune dans un cabinet à la porte duquel s'était brûlé la cervelle Lebas. Saint-Just donnait des soins à Robespierre; Henriot avait été se cacher dans un lieu d'aisance. Tous ces personnages furent arrêtés. La plupart des chefs de la conspiration le furent dans leur fuite et dans les lieux où ils avaient été se cacher. Je fis prendre possession de l'Hôtel de Ville, j'envoyai Robespierre au Comité de Salut public, avec ordre de le déposer sur la table qui précède le cabinet de travail du Comité et de m'en apporter un

reçu; les autres furent transportés dans les prisons. Croirait-on que plusieurs jours après, le sang qu'avait répandu Robespierre sur cette table y était encore empreint?

Le 10 thermidor le Tribunal révolutionnaire condamna Robespierre, ses complices les députés et des citoyens également mis hors la loi, arrêtés au nombre de 22; le 11, des membres du Conseil général de la Commune et d'autres citoyens qui y avaient figuré au nombre de 13, et le 12, 15 autres individus furent jugés et subirent l'échafaud. On s'affligera qu'une population réputée par sa civilisation ait donné dans cette occasion des marques indécentes du plaisir qu'elle éprouvait en voyant les charrettes qui conduisaient les condamnés à la mort. Les dames les plus distinguées, soit de leurs croisées, soit sur les trottoirs, agitaient violemment leurs mouchoirs blancs et se permettaient, ainsi que beaucoup d'individus toutes sortes d'insultes. Le peuple resta calme spectateur de ce spectacle; ces mêmes individus ne sont pas autorisés à déclamer aujourd'hui contre les excès de la Révolution.

Barrère au nom des Comités fit un rapport contre Robespierre il se déchaîna inhumainement contre des individus qui n'existaient plus. Il l'accusa d'avoir voulu rétablir le fils de Louis XVI sur le trône, d'avoir osé former le projet insensé d'épouser la sœur du jeune prince; enfin les Comités, qui eussent préféré se réconcilier avec Robespierre, se décidèrent de faire cause commune avec les thermidoriens qu'ils détestaient, et de jeter sur Robespierre tous les crimes commis par eux. *Robespierre n'était pas un homme ordinaire. Entraîné par le torrent de la Révolution il avait donné dans quelques mesures extrêmes. Le sisthème de terreur et de mort porté au suprême degré de barbarie sanguinaire l'avait persuadé qu'il dévorait tous les hommes franchement républicains; il voulut arrêter ces exécutions atroces; il s'opposa à l'arrestation de plusieurs députés, de grand nombre de citoyens recommandables, il fit hommage à la divinité, il parla clémence, il périt ainsi que Camille Desmoulin, et beaucoup d'autres, pour le même retour aux principes de justice.*

Robespierre vivait et logeait avec la famille du menuisier Duplay; la sobriété, la tempérance et les bonnes mœurs y régnaient; la sœur de Robespierre ne pensa ni n'écrivit jamais à son frère la lettre supposée dont parle Courtois dans son rapport, parsemé de méchancetés et de mensonges. Mlle Robespierre, d'une conduite honorable, avait suivi son jeune frère à l'armée d'Italie. Elle le quitta ne pouvant surmonter le dégoût que lui causait une société très relâchée. La lettre ci-dessus fut écrite à son frère jeune resté à l'armée d'Italie. Ce Courtois nous montrait chaque jour des lettres trouvées dans les papiers de Robespierre. Il ne laissait subsister que celles relatives à ses opinions secrètes; celles de Bonaparte

furent, sur ma demande et celle de Fréron, brûlées, quoiqu'elles ne renfermassent rien que de très patriotique.

La Convention dans cette mémorable circonstance avait montré un grand courage dans le danger qui la menaçait en presque totalité, mais ensuite elle ne sut pas profiter de sa victoire : elle conserva la plupart de ceux qui dans les Comités avaient abusé d'une manière effroyable du pouvoir. Elle rappella ses ennemis qu'elle avait proscrits, elle ne fit pas cesser leurs mesures de mort. Cette humanité fut l'ouvrage de ceux qui n'étaient pas entièrement dévoués à la République, ainsi que de ceux qui la trahirent (*sic*).

Lorsque Robespierre prononça son discours aux Jacobins, des députés et des citoyens furent insultés pour avoir prononcé le nom de dominateur. Collot à la tribune et Billaud soutiennent que Robespierre aurait dû communiquer le discours au Comité de Salut public, où il ne siégeait plus depuis près de deux mois. Cette opinion souleva l'assemblée, le tumulte fut extrême; ces deux députés furent hués, obligés de quitter la tribune. Couthon prend la parole, il fait l'éloge du discours et de son auteur, dénonce la conspiration du Comité de Salut public contre la liberté; il considère les Jacobins comme une autorité politique d'opinion; l'agitation de l'assemblée est si grande que le député Bréard est mis à la porte et que les autres députés se sont esquivés. Le Comité de Sûreté générale demanda copie du discours de Robespierre : nouveau tumulte, augmenté par la proposition des canoniers (?) et des citoyens de mettre en liberté les détenus par ordre de la Convention.

Je conférai avec le député Legendre sur l'intérêt pressant de suspendre les séances des Jacobins, que je ne pouvais exercer militairement, lorsqu'il me répondit : « Je vais à la tête des patriotes armés les dissoudre ». Effectivement, arrivé dans la salle des séances d'où une grande partie des membres avait déjà décampé, il fit évacuer le reste, ferma les portes de la salle et fut en faire l'hommage (des clefs) à la Convention.

Nous avions sollicité avant la journée de Thermidor les Comités de destituer Henriot et La Valette dont l'audace et l'insolence blessaient les citoyens et qui à la tête d'un parti revêtu du commandement militaire étaient devenus dangereux. Le Comité de Salut public s'y refusa en alléguant que c'étaient des républicains dévoués aux Comités de gouvernement.

Robespierre avait une grande influence d'opinion aux Jacobins; excepté les étrangers et quelques factieux de l'intérieur vendus à ce parti, les Jacobins étaient républicains, mais ombrageux. Robespierre s'en faisait un appuy ainsi que les Comités, où chacun croyait avoir pour lui l'immense majorité. Lorsque la Convention reprit sa

puissance, tous ces dominateurs montrèrent, comme Bonaparte dans ses derniers momens, une grande faiblesse. Robespierre se targue de son opposition aux mesures prises contre les 73 [six mots illisibles].... il déclame contre les rois et finit par dire qu'il y a deux puissances sur la terre : la tyrannie et la raison ; que partout où l'une domine, l'autre en est bannie. Est-il un membre des Comités qui ait fait pareille profession de foi ? Les Comités n'avaient voulu adopter aucunes des mesures proposées de sûreté. Ils conservaient l'espoir, dans la lutte qui avait lieu, de traiter avec le parti vainqueur. Cependant la Convention était bloquée, le Comité de Salut public n'était point en séance ; nous nous y rendîmes de nouveau. Billaud et deux autres députés étaient étendus sur des matelas placés sur le parquet ; ils comptaient sur les promesses de Henriot de les faire excepter des événements et d'amener une réconciliation avec Robespierre. Ils étaient malgré ces garanties frappés de terreur, eux qui l'avaient si insolennement fait planer sur la tête des citoyens. La Convention était en attente lorsque nous l'informâmes que nous avions enfin décidé le Comité, que nous avions réuni, à venir exposer la situation de Paris. Les membres de la Convention étaient réunis, à quelques membres près qu'on a vus ensuite écrire des Mémoires, jouer différents rôles sous les gouvernements de Bonaparte et même sous le gouvernement monarchique.

Rentré dans l'assemblée, un membre des Comités parut à la tribune. Il proposa ma nomination de général en chef. Les députés se prononcèrent par une levée en masse. La mise hors la loi et ma nomination effrayèrent tellement Henriot et La Valette, quoique maîtres avec 1 500 hommes du Comité de Sûreté générale et des portes du palais des Tuileries, qu'ils se sauvèrent en toute hâte à la Commune qui délibérait souverainement.

Après avoir obtenu, en vertu de l'appel aux bons citoyens, l'ordre aux troupes de se rendre place du Carrousel, j'assignai à chaque général, à chaque chef de corps les postes et les troupes que je plaçais sous leur commandement. Ces dispositions furent exécutées avec une telle célérité que toutes les avenues des Tuileries étaient gardées et même les ponts. J'assurai alors l'assemblée que le zèle des citoyens et des militaires avaient été tels qu'aucun danger ne menaçait ses membres ni ses délibérations que je savais (?) exécuter avec trente pièces de canon (je n'en avais encore que quatre). Cette assurance ainsi que mes dispositions avaient rassuré les Comités. « Toute responsabilité, disaient-ils entre eux, pèse maintenant sur la tête de Barras. » Ils me pressaient de marcher sur l'Hôtel de Ville, je leur répondis que j'attendais l'effet des lois rendues et des démarches de plusieurs citoyens recommandables

que j'avais chargés d'éclairer la masse des patriotes qu'on avait égarés, en les engageant de se retirer; qu'au reste j'allais arriver sur la place de Grève pour dissoudre, par les armes s'il y avait résistance, une réunion aussi illégale que coupable. Ce moyen me réussit; les bons citoyens abandonnèrent cette foule de chefs parmi lesquels agissaient les agens de l'étranger. Cette défection entraîna celle de la presque totalité de ce rassemblement, elle fut suivie d'une partie de ceux qui délibéraient criminellement dans l'intérieur de la Comune.

Merlin de Thionville me devança, et lorsque j'arrivai, la place de Grève était évacuée. Robespierre était étendu sur des bancs, la mâchoire fracassée d'un coup de pistolet que lui avait remis Lebas. Celui-ci s'était brûlé la cervelle avec l'arme qui lui restait. Robespierre jeune était auprès de son frère ainsi que Saint Just; Couthon était caché sous des tables, Henriot fut trouvé caché dans un lieu d'aisance. Quelques membres de cette Comune rebelle furent arrêtés en se sauvant; d'autres furent découverts dans ce vaste édifice.

Je fus touché, je l'avoue, de la situation de Robespierre et de ses collègues couverts de sang ou de poussière. Aucune plainte n'émana d'eux, excepté de Couthon. Voilà donc cette puissance que l'amour-propre, l'esprit dominateur et peut-être son retour à la clémence ont également renversé. *Il voulut et ses collègues revenir à des principes de modération, il se prononça contre les pillards, contre les fournisseurs, contre les échafauds, ce fut l'époque que saisirent les membres des Comités pour le dépopulariser. Il fut traité de modéré, et périt comme l'honnête Camille Desmoulins, Danton, Bazire... et les autres députés qui voulurent arrêter les exécutions et la terreur et la puissance des Comités.*

— J'envoyai Couthon et les autres personnes arrêtées dans les diverses prisons de Paris. Quant à Robespierre, je le fis déposer sur la table du grand salon qui précédait le cabinet des séances du Comité de Salut public, avec ordre de m'en rapporter un reçu. J'avais lieu d'être mécontent des propos tenus dans les Comités sur mon hésitation d'attaquer la Comune, qu'elle devrait être rasée déjà, tandis que cette hésitation n'était que l'espoir de la dissolution de ces rassemblements sans être obligé de détruire un tel monument et de mitrailler des hommes trompés, qui finirent, mieux informés, par maudire les chefs qui les avaient compromis sous le prétexte du Salut de la liberté. Mes ordres furent exécutés et huit jours après on voyait encore les traces de sang sur la table où avait été placé Robespierre.

Maître de l'Hôtel de Ville, dans la nuit je parcourus Paris : tout était tranquille. Au jour, prévenu que le Tribunal révolutionnaire en séance venait de condamner nombre d'individus, je me rendis au Palais de Justice. Arrivé au pied du grand escalier, je fis appeler

Fouquier-Tinville, avec ordre de le saisir s'il s'y refusait. J'étais à cheval; un peuple considérable m'entourait. Je lui ordonnai de suspendre toute exécution sans de nouveaux ordres de la Convention. Il m'assura que c'était d'après les ordres des Comités. « N'importe, je répliquai, vous me répondez de toute infraction aux ordres que je vous donne. » Des huées éclatèrent de toutes parts. Fouquier me dit : « Je vais faire suspendre et me rendre aux Comités pour en rendre compte ». Les Comités ordonnèrent de nouveau à Fouquier de ne point interrompre le cours de la justice, qu'un général n'avait pas le pouvoir de suspendre; qu'au reste le Comité venait d'être prévenu que les prisonniers du Temple s'étaient sauvés dans la nuit, par la négligence sans doute de ce général d'y avoir mis une garde.

VIII

**Les projets de mariage de Bonaparte avec Mlle Montansier¹.
Addition au chapitre XXI des Mémoires de Barras.**

Dans mes divers séjours à Paris que j'avais crus toujours moins longs qu'ils ne le sont devenus, par suite des événements, et me trouvant d'ailleurs souvent absent par mission, je n'avais point cru pouvoir encore prendre de meubles. J'étais resté en appartement garni dans les quartiers les plus rapprochés de la Convention nationale, d'abord rue Neuve-des-Petits-Champs, près le Palais-Royal, depuis au Palais-Royal même. Les logements de cette enceinte, qu'en raison de la population pressée on aurait pu croire plus chers qu'ailleurs, l'étaient moins, surtout depuis quelque temps, par plusieurs causes : d'abord celle de l'habitation de beaucoup de filles publiques; l'établissement de maisons de jeux, dont le voisinage offrait peu de tranquillité et de sûreté; il y en avait encore moins depuis les dernières crises de la Révolution, parce que, avant le 9 Thermidor et depuis, le Palais-Royal s'était trouvé comme le centre de tous les troubles et de leur retentissement. Pendant la Terreur on y avait souvent fermé les grilles pour faire des visites domiciliaires, auxquelles il devenait fort difficile d'échapper. Après le 9 Thermidor, Mlle Montansier, qui, avec son théâtre, avait encore une arcade contiguë, m'avait offert un appartement et je l'y avais accepté. Ma relation avec elle n'était pas autre que celle d'un locataire; cette circonstance, comme tant d'autres, étant devenue une raison de critique, et même d'interprétation tout

1. Voir la note explicative de la page 242. (G. D.)

à fait calomnieuse sous le rapport de la morale de l'appartement, je dois dire un mot du principe de ma relation fort innocente avec M^{lle} Montansier, alors directrice du théâtre connu sous son nom, et qui avait pris un moment celui de *Théâtre de la Montagne*, alors qu'avant le 9 Thermidor, la Montagne donnait son nom à tout.

J'avais, de temps immémorial, connu Mlle Montansier, d'abord à Versailles, où la considération de mon oncle m'avait valu de premières entrées à la Cour. Mlle Montansier, directrice de spectacles, avait été introduite par Mme Campan dans les petits appartements. Elle était bientôt arrivée à la familiarité de la Reine, par une certaine assurance qui n'était cependant pas sans décence : c'était une espèce de droit que sa position théâtrale lui donnait de prononcer sur les modes ; car le théâtre donnait alors le ton aux modes, et la Cour était la première à les recevoir du théâtre. Mlle Bertin, si célèbre comme marchande de modes de la Reine, n'était même auprès de celle-ci que la communication et, si l'on peut dire, le truchement de Mlle Contat ; celle-ci, depuis ses succès dans le rôle de Suzanne du *Mariage de Figaro*, était la *prima-donna* par excellence pour imposer la loi suprême de la mode. C'est ainsi qu'au courant des modes, dès leur apparition même, à l'affût de leurs inventions, que Mlle Montansier se trouvait être une puissance de Cour ; elle l'était doublement encore, comme liée avec le coiffeur de la Reine, Léonard, personnage qui à cette époque avait aussi sa célébrité. Il y eut peut-être quelque irréflexion à Marie-Antoinette de se soumettre, et même de se livrer aussi absolument à cette domination de la mode. De grands publicistes ont voulu très sérieusement que cette facilité qui rapprochait ainsi la Cour de la ville, et des classes les plus inférieures et les moins graves, puisque c'était des grisettes mêmes que partait le signal de la mode, on a voulu, dis-je, que cette familiarité qui mêlait tout fût considérée comme une des causes des malheurs qui ont depuis accablé la Reine, leur premier prétexte ayant été pris dans sa légèreté, ses inconséquences rattachées à l'abandon de son costume royal et à la prise des modes nouvelles.

Je reviens à ma connaissance, dont on a depuis voulu faire une liaison avec Mlle Montansier. Dans un temps où il fallait très peu de motifs pour être arrêté, c'en était déjà un de quelque importance que d'avoir eu des rapports avec la Cour de Louis XVI. Mlle Montansier devait donc subir le sort commun. Indépendamment de cette cause de suspicion, Mlle Montansier en réunissait d'autres. Elle avait une très grande fortune ; directrice de plusieurs théâtres à la fois, des troupes de Rouen, du Havre, de Versailles et de tous les théâtres de la Cour, elle avait fait construire diverses salles de spectacle, en province celle du Havre, à Paris son petit

théâtre du Palais-Royal, d'abord bâti pour des comédiens de bois, et connu sous le nom de *Salle des Beaujolais*, où ne paraissaient d'abord que des marionnettes sur le théâtre, tandis que les acteurs chantaient et parlaient dans la coulisse; elle avait ouvert ce spectacle en 1790, à Pâques. L'année suivante, elle y avait fait faire de grandes réparations par l'architecte Lenoir, qui agrandit la scène, afin qu'on pût y jouer la tragédie et la comédie.

Mlle Sainval l'aînée, qui depuis longtemps avait quitté le théâtre, reparut sur celui-ci; on courut la voir avec d'autant plus d'empressement qu'après une grande absence c'était une sorte de résurrection. Beaucoup de ses contemporains l'avaient crue morte; hélas! elle l'était réellement quant à la partie vitale de son talent. Il n'en subsistait presque plus rien : un ou deux éclairs rapides, et encore douteux, dans tout le cours d'une pièce, voilà ce dont je fus dans le cas de m'assurer moi-même, et ma curiosité, comme celle de mon ami, fut malencontreusement déjouée. Le jeu du théâtre ne peut se passer de la jeunesse : elle lui est plus nécessaire peut-être qu'à celui de la guerre et de l'amour lui-même. La raison m'en paraît assez facile à entendre : c'est que l'action théâtrale, surtout celle de la tragédie, est dans des proportions convenues hors de la nature, et fort au delà. Or, pour arriver à cette mesure sans mesure, ainsi que le voulait l'art, surtout au temps encore de Mlle Sainval, il fallait avoir d'abord dans une constitution physique très forte et dans une grande chaleur de sang tous les moyens de faire les efforts qui pussent répondre à ce grandiose où se trouvaient montées les échasses tragiques. Le talent de Mlle Sainval aînée ayant été tout entier dans la puissance de sa poitrine et celle de ses nerfs, l'affaiblissement de l'âge ne lui permettait plus d'être au niveau de son premier talent. Celui de sa sœur, Mlle Sainval cadette, ayant été, au contraire, tout de sensibilité, de grâce et de délicatesse, elle a pu continuer de jouer longtemps après sa sœur. C'est que le jeu de Mlle Sainval cadette était l'expression morale du sentiment, c'était une âme, et l'âme elle-même. Aussi, quant à moi, l'ai-je trouvée toujours, je ne dirai pas plus jeune en vieillissant, mais toujours aussi jeune jusqu'au dernier jour, parce que l'âme ne vieillit jamais.

Je reviens à la propriétaire du théâtre, un moment laissée pour l'actrice. En achetant la salle du théâtre du Palais-Royal, Mlle Montansier avait acquis plusieurs arcades, ce qui lui donnait quelques pièces de dégagement fort spacieuses et commodes, qu'elle pouvait louer. L'ayant sue en prison avant le 9 Thermidor, j'avais été assez heureux pour pouvoir, après cette journée, la faire mettre en liberté; je l'avais rencontrée depuis, et elle ne pouvait m'apercevoir sans me témoigner la plus vive expression de sa reconnaissance.

Lorsque j'étais en mission, je ne conservais point de logement à Paris. Mlle Montansier pensa que j'étais dans le cas de chercher un appartement. Avec la meilleure grâce du monde, un jour, et me parlant dans le patois provençal, qu'elle savait m'intéresser puisqu'il était le mien et non le sien (elle était née à Bayonne), elle m'offrit un local chez elle. Elle en avait disponible un des plus commodes pour un garçon; et il est assez vrai qu'alors, comme depuis, c'était bien la vie de garçon que je menais à Paris; ma femme restée fidèlement à sa résidence du Midi (département du Var) et n'ayant jamais mis le pied à Paris, personne ne me croyait marié, et je pouvais me croire célibataire sous le rapport de la liberté, mais non sous celui de l'économie, car je tenais réellement table ouverte. Forcé de dire quelquefois, comme mon cousin Lauraguais : « Ma table est ouverte, mais pas toujours couverte », j'étais cependant assez heureux pour recevoir beaucoup de patriotes qui, ayant eu des rapports avec moi dans différentes positions révolutionnaires, pouvaient être assez peu gênés pour me révéler avec franchise qu'ils avaient besoin d'un dîner. Parmi ces patriotes, les uns noblement, les autres ignoblement besogneux, je n'avais point manqué de voir se présenter chez moi, l'un des premiers, ce petit lieutenant d'artillerie du siège de Toulon, que nous y avons fait capitaine, puis chef de bataillon, puis chef de brigade, puis général de brigade. Les services que je lui avais précédemment rendus dès le siège de Toulon, étaient devenus assez de titres à mes yeux pour que Bonaparte se crût dispensé avec moi de la réserve que les gens délicats croient de la discrétion obligée. Comme il venait tous les matins me visiter familièrement, il déjeunait avec moi, puis après déjeuner je lui disais : « Tu dîneras avec nous »; il n'y manquait pas. « S'il ne s'agissait que de moi, me dit-il un jour, je pourrais attendre avec patience : un homme n'a pas de grands besoins; mais j'ai une famille qui est dans la plus extrême détresse. Je sais bien que nous viendrons à bout de la mauvaise fortune : en révolution il doit se trouver du pain pour tout le monde, et il y a assez longtemps que les aristocrates détiennent les biens de la terre; il faudra bien que notre tour arrive : en attendant, nous souffrons. »

Je ne pouvais donner tort à une plainte fondée sur une position personnelle aussi ingrate; je dis à Bonaparte : « Tu as du talent, de la capacité, du courage, du patriotisme : tout cela trouvera et prendra sa place quelques jours plus tôt ou plus tard : patience... » Et comme ce mot *patience* paraissait mal sonnante à son oreille : « Eh bien, lui dis-je en riant, veux-tu marcher plus vite encore? Je vais te donner un moyen : c'est un mariage. Nous procédions ainsi dans l'ancien régime; j'en ai vu faire beaucoup ainsi. Tous nos nobles ruinés, ou qui n'avaient jamais été dans le cas de l'être,

étant nés sans aucune fortune, tous ces nobles arrangeaient ainsi leurs affaires : ils guettaient les filles de négociants, de banquiers, de financiers; ils n'en manquaient pas une. Pour peu que j'aie le temps de regarder et de réfléchir, je pourrai te trouver cela.... »

Dans le moment même où je parlais ainsi à Bonaparte, on m'annonce Mlle Montansier, qui venait fréquemment chez moi, sans cérémonie, en déshabillé de voisine. Déjà septuagénaire au moins, elle portait son âge avec l'avantage que soutient un certain embonpoint, de la gaieté, de la prévenance dans ses manières, tout ce qui engage la conversation. Elle me parla avec un sentiment de confiance en moi, et de flatteuse sécurité de l'état de trouble qui se faisait sentir dans Paris, de l'agitation des sections. « Vous vous en tirerez encore, nous dit-elle, vous autres citoyens; vous êtes des hommes, vous êtes militaires. Quand vous n'êtes pas tués, vous avez de la gloire, et vous faites tout ce que vous voulez. Voyez au contraire notre sort, nous autres femmes isolées, sans appui; nous sommes en quelque sorte prédestinées au pillage et à toutes les infortunes : nous sommes des vaincues en tout état de cause; nous appartenons au vainqueur, quel qu'il soit; nous ne pouvons pas nous battre. Ah! continuait en riant Mlle Montansier, si le bon Dieu m'avait bien voulu faire homme, si j'avais le droit de porter des culottes, jarnicoton! (en élevant la voix) je ne vous laisserais pas aller seuls au feu, citoyens; je vous le promets, ma parole d'honneur. » Elle promenait en même temps ses doux regards sur moi et le petit militaire qu'elle voyait dans mon intimité.

« Madame n'a donc point de mari, dit Bonaparte à Mlle Montansier avec un ton plein d'intérêt; elle est bien sûre au moins de ne pas manquer de bras pour la défendre....

— Tu entends bien, dis-je à Bonaparte, que madame n'a point de mari, puisqu'elle est demoiselle : c'est Mlle Montansier, qu'on avait arrêtée avant le 9 Thermidor, parce qu'elle est riche, parce qu'on lui redoit plus d'un million, et par beaucoup d'autres raisons qui valent autant et ne valent pas moins. — Hélas! oui, dit d'un air mélancolique Mlle Montansier, j'étais en prison, et je pouvais bien être au moment de périr, comme tant d'autres, qui ne l'ont pas mieux mérité que moi, lorsque Barras nous a enfin délivrés de ce démon de Robespierre, et nous a permis de respirer. C'est à Barras que je dois la vie. Aussi me trouvé-je doublement heureuse de ce qu'il a bien voulu accepter un logement chez moi : il me semble qu'il me protège toujours comme un paratonnerre. — Mademoiselle, répond Bonaparte, qu'est-ce qui ne serait pas flatté et honoré d'être votre défenseur? Le citoyen Barras ne manquera pas

d'amis qui seraient charmés de faire comme lui. » Mlle Montansier regarda avec un aimable sourire le petit militaire qui se présentait si galamment, elle le remercia : « Ce n'est pas de refus, dit-elle : je suis bien aise que les amis de Barras soient les miens, et j'y compte. » En s'exprimant ainsi, elle se rapprochait familièrement du petit militaire et lui donnait une légère tape, qu'on pourrait appeler une caresse, sur la joue : « Oui, citoyens, je compte sur vous tous », ajouta-t-elle, et elle se retira gaîment, nous saluant avec une douce amitié, et nous priant « de lui faire l'honneur de dîner chez elle tous deux ce jour même. On se rapporterait l'un à l'autre tout ce qu'on aurait appris dans le jour. Enfin l'on serait tous ensemble s'il fallait se défendre. »

Bonaparte avait entendu avec une grande attention ce que j'avais dit de la fortune de M^{lle} Montansier et il me prouva que cette attention avait un principe d'intérêt fort réfléchi. « Eh bien, me dit-il le lendemain, vous m'avez mis, citoyen représentant, en coquetterie avec M^{lle} Montansier. On ne donnerait réellement pas son âge à cette femme : elle est pleine de gaîté : elle est bonne et complaisante : elle est toujours occupée du désir de rendre tout le monde à son aise.

— Abrège tes compliments, répondis-je en riant à Bonaparte. J'ai parlé mariage avec toi fort récemment ; tu n'en as pas perdu la mémoire : est-ce que tu aurais envie de donner suite à mon idée ? Explique-toi franchement : veux-tu épouser M^{lle} Montansier ?

— Citoyen représentant, me dit en baissant les yeux Bonaparte, cela mérite réflexion. La personne de mademoiselle n'a rien qui me contrarie : la disproportion d'âge est comme tant de choses auxquelles on n'a pas le temps de faire attention dans les révolutions : mais ce que vous avez dit de sa fortune est-il aussi réel depuis ses malheurs qu'auparavant ? Quand on pense à une affaire aussi sérieuse que le mariage, il faut savoir sur quelle base on l'appuie.

— Je ne puis répondre à tes questions, qui sont celles d'un homme plus sensé que moi, répliquai-je, car moi je me suis marié il y a quelque vingt ans, et je ne m'arrêtais pas à ces réflexions : il est vrai que si je contractai mariage fort lestement, je le quittai plus lestement encore, car le surlendemain de mon mariage je suis parti pour les Indes, et depuis je n'ai pas revu ma femme.

— C'est bien une perspective qu'on peut avoir aussi, dit Bonaparte, en formant certaine union. On peut très bien voyager militairement, quand on a d'abord arrangé ses affaires.

— Eh bien, je me charge de faire à M^{lle} Montansier ses questions dont la solution pourra répondre à tes vœux. Pour commencer par le commencement, prendre l'histoire par la tête et non autrement, il faut que je sache d'abord si elle veut se marier, si elle le voudrait

avec toi ; après cela j'en viendrai à traiter l'affaire de sa fortune, où elle en est aujourd'hui. »

Bonaparte me remercia très humblement. Je lui tins parole. La réponse de M^{lle} Montansier, sans aucun déguisement, fut qu' « elle ne demanderait pas mieux que de se marier, pour faire une fin, dit-elle franchement, et puis pour avoir un protecteur doublement nécessaire à une femme qui avance en âge... ».

« C'est un militaire qu'il vous faut », lui dis-je amicalement. Elle me prend la main, je serre la sienne, et lui dis : « J'ai votre affaire toute trouvée ».... Un instant après je lui demande « où elle en est de sa fortune après toutes ses tribulations ». Elle me répond n'avoir pas moins encore de 1 200 000 francs ; elle m'en peut fournir la preuve ; « elle sera heureuse de partager sa fortune avec celui à qui elle devra sa tranquillité ».

Je croyais que nous nous quittions, lorsque l'instant d'après celui-ci M^{lle} Montansier revient et me demande aussitôt quelle est cette affaire trouvée dont je lui ai parlé. « C'est un jeune militaire que vous avez aperçu chez moi, qui vous a beaucoup remarquée. Il vous a trouvée charmante et il est prêt à vous le prouver. — Serait-ce ce jeune homme que j'ai vu et qui m'a fait des compliments si flatteurs ? — Pourquoi pas celui-là même ? — Mais il n'a pas trente ans : je serais sa mère ! — Si ce jeune homme n'a pas trente ans sonnés, il est beaucoup plus avancé que son âge en raison, en réflexion. On a pu, en l'apercevant, lui accorder peu de considération, en raison de son exigüité ; mais c'est un brave officier, qui a fait déjà de belles preuves au siège de Toulon, et qui se distinguera, j'en réponds. J'ai entendu ceux qui ne le connaissent pas l'appeler la *culotte de peau*, et il est au-dessus de ces lazzis par son caractère et par ses talents. Je suis sûr que la femme qu'il épousera sera heureuse et honorée. »

Il ne faut pas beaucoup d'éloquence, lorsque la question de la disproportion des âges est mise de côté, pour intéresser en faveur d'un jeune homme le cœur d'une femme sensible, déjà arrivée à cette maturité qui est la vieillesse même. Le dernier amour n'a pas moins d'ardeur et de vérité que le premier. On sent que c'est tout ce qui nous reste, et il faut le ménager : si on le perdait, que retrouverait-on encore ? Une femme célèbre qu'on verra dans la suite figurer à diverses époques et parmi diverses grandes circonstances, dans le cours de mes Mémoires, Mme de Staël, a développé devant moi une théorie qui, tout en permettant de sourire, ne laisse cependant pas que d'offrir une vérité fort sérieuse. « Lorsqu'on voit, disait-elle, une femme aimer un jeune homme, on imagine aussitôt qu'il ne s'agit que des plaisirs physiques de l'amour dont la jeunesse est la source et la ressource : on se trompe étran-

gement, car souvent l'on n'y pense même pas. — Oui, lui répondis-je en la fâchant un peu, oui, madame de Staël, c'est sans y penser. — Oui, Barras, me répliqua-t-elle avec vivacité : ce que l'on aime dans un jeune homme, ce n'est pas qu'il soit jeune, c'est qu'il soit pur, et certainement on est toujours plus pur alors qu'on est plus jeune, et on l'est toujours moins à mesure qu'on devient plus âgé.... »

Mais laissons ces réflexions peu encourageantes pour les femmes d'un certain âge qui cherchent avec sincérité la *pureté des cœurs*. Je ne puis méconnaître que s'il y a ici un coupable, ce n'est pas un autre que moi-même. Je reviens donc au mariage projeté. Bonaparte le désire : il ne m'a fait qu'une question, *c'est celle de la fortune de sa future*. Cette question est heureusement résolue selon ses vœux, puisqu'il reste 1 200 000 francs encore à Mlle Montansier. On peut très bien entrer en ménage et vivre avec douze cent mille francs, en y joignant un autre capital, celui de son industrie, de son savoir-faire, de *l'intrigue* enfin, que, pour lui donner un nom honnête, on appelle le *talent*. Il n'y a donc plus qu'à s'entendre, à se revoir pour faire les accords.

Je dois faire trouver ensemble, à dîner, les futurs époux : je les engage chez moi pour le jour même; ils acceptent tous deux avec un empressement égal. Les voyant arriver à l'heure du dîner, se rencontrer en se regardant chacun avec un grand intérêt de physiologie, je serais au moment d'éclater de rire : mais il faut garder son sérieux. Il faut que tout se passe dans les formes. Je place à table Mlle Montansier à côté de moi : je dis à Bonaparte « de se mettre vis-à-vis de nous, pour faire les honneurs de son côté ». Le dîner ne se passe pas sans que tous les deux aient leurs regards fixés l'un sur l'autre.

Nous nous levons de table : les fiancés s'approchent, se mettent à causer très particulièrement; je m'écarte, afin de ne pas déranger l'intéressant colloque; mais déjà, sans vouloir surprendre leurs paroles, je les entends dire de ces mots qui feraient croire à l'intimité d'une connaissance ancienne : « Nous ferons ceci; nous ferons cela ».... *Nous* à chaque instant; c'est déjà ce *nous* de *Corinne* si bien exprimé par Mme de Staël dans son roman célèbre. Bonaparte parle de sa famille, qu'il espère faire connaître à Mlle Montansier. Sa mère, tous ses frères apprécieront une femme aussi distinguée. Il veut, aussitôt que cela sera possible, la mener en Corse : c'est un excellent climat : pays de longévité, pays neuf, où avec quelques capitaux on peut faire une fortune rapide, la doubler en très peu d'années, etc. Bonaparte fait à sa future des châteaux en Corse, qui valent les châteaux en Espagne.

Mais à l'époque où nous sommes (je veux parler du débat qui existe entre les sections de Paris et la Convention nationale), il

n'est pas possible de rester tranquille un après-dîner chez soi, et de s'y complaire à quelques idées individuelles. Au moment où j'allais me mêler à la conversation des deux tourtereaux, voilà qu'on me vient avertir qu'il y a du trouble dans Paris; que je suis mandé au Comité de Salut public par mes collègues. « Je vous charge de garder la maison », dis-je à Bonaparte et à Mlle Montansier, et je les laisse ensemble. Nous verrons un peu plus tard ce qu'ils deviendront

En laissant chez moi Bonaparte et Mlle Montansier, j'ai annoncé que nous verrions plus tard ce qu'ils deviendront. Les événements qui viennent de se passer n'ont guère, comme on l'a vu, permis de s'occuper d'autre chose que de nous-mêmes, je veux parler de la bataille politique à laquelle était attaché, sans équivoque, le salut de la République : « L'être ou ne pas être » d'Hamlet. Depuis sa dernière entrevue avec Mlle Montansier, son futur était devenu un héros, et sans qu'on puisse croire, d'après les faits qu'on a vus se dérouler, qu'il fût le seul ni même le premier acteur de la victoire du 13 Vendémiaire, j'avais aimé à lui en donner une bonne part : c'était *Buonaparte* à mes yeux dans le sens même que les faiseurs de calembours donnaient au nom de *Buonaparte*. Mlle Montansier, apprenant l'issue des événements, avait cherché à me rencontrer tous les jours; mais trois jours venaient de s'écouler sans que j'eusse pu rentrer me coucher, ni changer de chemises : mon domestique m'apportait au Comité de Salut public du linge, et c'était dans un cabinet attenant au Comité que je faisais ma rapide toilette. Mlle Montansier, m'atteignant enfin, me saute au cou pour nous féliciter de notre triomphe : elle est doublement heureuse. Exultante de joie, elle me demande des nouvelles de son futur. Ce qui prêterait déjà à rire, si la plaisanterie n'était pas contraire à la décence, c'est que, prononçant presque à l'italienne beaucoup de mots, notamment la lettre *u* comme *ou*, Mlle Montansier disait naïvement : « Comment va mon *foutour*? » Je lui apprends que son *foutour* s'est éminemment distingué, et que je vais le proposer pour avoir de l'avancement. Dans un moment aussi doux pour son cœur et flatteur pour ses idées, Mlle Montansier ne se croit plus obligée à baisser les yeux avec une timidité virginale, elle me dit avec vivacité : « Eh bien, quand le mariage? — Donnez-lui le temps. Bientôt, lui répondis-je. Eh bien, pour mieux arranger tout, que ne nous donnez-vous à dîner aujourd'hui chez vous-même; car, dans l'intervalle qui vient de nous séparer, nos marmites ont été renversées, et il faut que vous veniez à notre secours. — Vous n'avez fait que prévenir mes vœux : ma table et tout ce qui peut être à votre service, ainsi que toute la maison, je vous prie d'en disposer sans aucune réserve ni cérémonie. »

Je retourne au quartier général, où Bonaparte m'attendait, me demandant mes ordres. Après avoir mis en règle le plus pressé : « Tu es invité aujourd'hui à dîner, lui dis-je, avec moi, non pas chez moi, mais chez Mlle Montansier, ta future ». Il sourit avec une espèce d'ironie qu'on aurait eue de regret : « C'est très flatteur, me dit-il, citoyen représentant; nous n'aurons guère le temps de dîner encore aujourd'hui. — Eh bien, demain; car il faudra bien dîner encore si nous ne sommes pas morts. » Je fais dire à Mlle Montansier que « je lui demande ses bontés seulement pour le lendemain »; elle me répond qu'« elle est à notre disposition toutes fois et quand nous voudrons ». Bonaparte, le lendemain, ne paraissait pas plus empressé que la veille; je lui dis sans autre réflexion : « A cinq heures et demie, général, vous m'accompagnez. — C'est militairement, me dit Bonaparte : je ne suis qu'un soldat, je ne sais qu'obéir. » Nous arrivons; Mlle Montansier nous attendait avec une toilette qui n'avait pas l'air d'être sans quelque dessein. Elle fait aussitôt servir. Puis, prenant par la main Bonaparte et moi tout ensemble, elle nous fait passer dans la salle à manger, et nous place tous les deux à côté d'elle : moi à sa droite, Bonaparte à sa gauche.

Un magnifique dîner, splendidement servi, arrache quelques compliments à Bonaparte; mais c'est à peu près tout ce qu'il dit : ce n'est plus l'homme aimable, complimenteur et à projets corses des jours précédents, c'est un homme taciturne, enfoncé dans ses réflexions. Au dessert on propose un toast aux vainqueurs de Vendémiaire; j'accepte au nom de mes compagnons d'armes absents : ils sont d'ailleurs dignement représentés ici par mon ami le général Bonaparte. Mlle Montansier, se tournant particulièrement de son côté, porte le toast, en regardant avec intérêt son futur époux. Il est sensible à cet hommage, mais en l'acceptant comme chose qui lui serait due : il n'est pas moins renfrogné.

Le dîner n'était pas tout à fait achevé, qu'on vient demander Bonaparte pour affaire de service. Il se lève de table, rentre l'instant d'après, et me dit que c'est son aide de camp Junot qui est venu lui faire un rapport important sur quelques nouvelles machinations sectionnaires : il est indispensable qu'il se rende au poste; il m'en demande la permission, et sans attendre ma réponse, il est déjà parti, en ayant salué fort rapidement, et de l'inclinaison de tête la plus légère, Mlle Montansier. Il annonce qu'il ne va pas tarder à revenir.

J'étais fort tranquille sur l'état de Paris et sur les terribles sectionnaires, d'après tous les rapports que j'avais reçus quelques instants auparavant. Bonaparte s'en va : je lui dis de me tenir aussitôt instruit de ce qui peu être survenu de nouveau : je l'attends

lui-même. Il salue encore Mlle Montansier fort lestement ; il part et ne revient point.

Je me rends au quartier général, et quand je me fais rendre compte de la situation de Paris, je reconnais qu'il n'y a pas lieu à de nouvelles alarmes, que les sectionnaires sont bien loin de penser à remuer ; il m'est facile de m'apercevoir que Bonaparte avait donné à Junot la commission de le venir chercher, et qu'ils étaient d'intelligence. Un de mes aides de camp me dit que c'est tout simplement une dame qui a fait demander Bonaparte. Cette dame tenait par la main un jeune homme de quatorze à quinze ans. Bientôt je reconnais que c'est Mme Beauharnais accompagnée de son fils Eugène. On avait, dans le jour des troubles, pris des armes chez elle, par erreur : elle trouvait assez adroit de faire dire par son fils que ces armes étaient celles de son mari, feu le général Beauharnais, dont elle croyait d'une utile politique de rappeler ou plutôt de créer cette origine, qui lui fournissait le prétexte d'une réclamation à laquelle, par suite, elle donnerait plus de développements de tous les genres, et pourrait s'approcher du pouvoir : elle vint me voir le lendemain, comme pour me déférer la demande qu'elle avait déjà présentée et qui lui avait été accordée : la restitution des armes. Son véritable motif était de pénétrer dans ma société, où elle savait Mme Tallien admise en première ligne depuis le 9 Thermidor.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION GÉNÉRALE AUX « MÉMOIRES DE BARRAS »

I. — Historique des Mémoires. Dispositions prises par Barras dans son testament relativement à ses Mémoires.....	V
II. — Authenticité des Mémoires de Barras.....	VII
III. — Débats entre MM. Rousselin de Saint-Albin et Paul Grand au sujet de la publication des Mémoires de Barras....	XI
IV. — Pourquoi les Mémoires de Barras, devenus à partir de 1834 la propriété de M. Rousselin de Saint-Albin, ne furent pas publiés par lui.....	XVII
V. — Pourquoi les Mémoires de Barras sont restés inédits depuis 1847 et pourquoi on se décide à les publier aujourd'hui.....	XX

PRÉFACE DU TOME PREMIER DES « MÉMOIRES DE BARRAS »

I. — L'homme.....	XXXI
II. — Barras avant la Révolution.....	XXXIII
III. — Barras et la prise de la Bastille.....	XXXV
IV. — Barras et les journées révolutionnaires des 5 et 6 Octobre, du 20 Juin et du 10 Août.....	XXXIX
V. — Barras et le 9 Thermidor.....	XLI
VI. — Le 13 Vendémiaire et les premières relations de Barras avec Bonaparte.....	XLVIII
VII. — Le rôle de Bonaparte au siège de Toulon.....	LI
VIII. — Conclusion.....	LXXXI

CHAPITRE I

Ma naissance. — Mon village. — Mes ancêtres. — Melchior de Barras, mon oncle. — Louis XVI le récompense. — Il refuse de faire partie d'une commission judiciaire. — Mon père. — Guerre de Corse. — Galanterie de M. de Marbeuf. — Les Blacas, les Pontevès, les Castellane. — Mon éducation. — Le père Cajétan. — Mon caractère. — On veut me faire page du duc d'Orléans. — « Plutôt soldat! »..... 1

CHAPITRE II

J'entre cadet gentilhomme au régiment de Languedoc. — Mes premières amours. — L'écuyer La Poterie. — Je suis officier au régiment de Pondichéry. — Je m'embarque pour l'île de France. — Madère. — Vie voluptueuse de ses moines. — Poissons volants. — Traversée orageuse. — Cap des Courants. — Île de l'Ascension. — Tortues marines. — Cap de Bonne-Espérance. — Établissements des Hollandais. — Côte de Constance. — Le capitaine Cook. — Le Port-Louis. — M. de Chabrillane. — Nègresse stigmatisée. — Je m'embarque pour Pondichéry. — Mme Chevreau. — Mlle Goupille. — Le prince des îles Séchelles. — Nous échouons. — Île déserte. — Tableau grotesque. — Horreurs de la faim. — Position affreuse de Mme Chevreau et de Mlle Goupille. — Leur négresse. — Les îles Maldives. — Scélératesse d'un chef d'insulaires. — Révélation. — L'île du Roi. — Réception magnifique. — Somptueux dîner. — Le frère du Roi. — Majesté noire. — La reine. — Visite de minuit. — Le monarque prend des libertés. — Remarques sur les Maldives. — Le *labat*. — Cure bizarre. — M. de Thermillier. — Départ des Maldives..... 7

CHAPITRE III

Pondichéry. — Le général Bellecombe. — Les moustaches. — Il remplace Law de Lauriston. — État de la colonie. — Haïder Ali Kan. — Les Anglais investissent Pondichéry. — Siège. — Faute de M. de Tronjoli. — Capitulation. — Madras. — Le nabab d'Arcate. — Honneurs que lui rendent les Anglais. — Arbitraire de leur administration. — Le *chabouc*. — Chasse au tigre. — Retour à l'île de France. — Mort de M. de Chabrillane. — M. de Souillac. — Île Bourbon. — Fêtes données à M. de Bellecombe. — Départ pour la France. — Le commissaire anglais. — Un moine. — Fatale méprise. — Mitraille. — Insolence de deux officiers anglais. — Mauvaise foi du capitaine Homm. — Nous mouillons à Cadix. — Les hommes se retrouvent. — Arrivée à Marseille. — M. de Pléville. — Je me rends en Provence. — *Amours du vicomte de Barras*..... 17

CHAPITRE IV

Imprudente et noble franchise de M. de Bellecombe. — La bureaucratie maritime. — MM. Law, Coutenseau, Duplessis, de Serre, Villette et Valorie. — Disgrâce de M. de Bellecombe. — On l'envoie à Saint-Domingue. — Le comte de Bussy, la *Poupée*. — Influence de l'Angleterre sur le choix de notre Cabinet. — J'arrive à Paris. — Entrevue avec M. de Bellecombe. — Ses vues politiques. — Son amitié pour moi. — Je rejoins mon régiment à Brest. — M. de Conway. — L'amiral Barras de la Penne, mon oncle. — Son luxe. — Je m'embarque. — M. de Suffren. — São Thiago. — Baie de la Praya. — Combat naval. — M. de Forbin. — M. du Chillaut. — Défaite. — Nous touchons le Cap. — M. de Suffren continue sa route vers l'Inde. — Il laisse le régiment de Pondichéry. — Personnages importants du Cap. — Encore M. de Bussy. — Ses ridicules. — *L'armada*. — Cupidité des officiers français. — Mot sanglant de Haïder Ali Kan. — Bataille de Gondelour. — D'Ofélie, du Chemin et d'Albignac. — Courage de M. de Suffren. — Ruse grossière employée contre le gouverneur anglais de Trinque-malé. — Nous évacuons le territoire indien. — Compensations en Amérique. — Louis XVI, son cœur, ses vues, sa position. — Démêlé avec M. de Conway. — Je reviens en France, chargé de dépêches et d'instructions pour le ministère.....

27

CHAPITRE V

Audience de M. de Castries. — Sa colère indécente. — Réplique énergique. — M. de Créqui. — Avertissement paternel. — M. de Breteuil. — Ma réponse. — Ma démission. — De l'opposition. — Caractère de MM. de Breteuil et de Castries. — Mot de Louis XVI. — D'Agoult et Bagneux. — Ma conduite envers MM. de Castries et de Breteuil.....

37

CHAPITRE VI

Paris en 1784. — Le baron de Valois. — La comtesse de Lamotte. — Le cardinal de Rohan. — Cagliostro. — Son luxe. — Son charlatanisme. — Le duc de Luxembourg. — Lamotte. — Liaison de sa femme avec le cardinal de Rohan. — Origine de l'intrigue du Collier. — La fille Oliva. — Travestissement. — Rendez-vous dans les bosquets de Trianon. — Le cardinal dupe. — Fausse correspondance. — Achat du collier. — Lamotte en Angleterre. — Arrestation de sa femme. — Son châtement. — La vérité sur la Reine. — Comment j'ai connu la femme Lamotte. — Souper chez le notaire La Fresnaye. — Minuit. — Son agitation. — Ce que sont, en somme, tous les

magnétiseurs. — Voyage en Picardie. — Orgies monacales. — M. de Tournon et sa famille. — Mme de la Barre. — L'infortuné La Barre. — Retour à Paris. — L'abbesse de Jarcy. — Son caractère noble. — Querelle avec un colonel. — Les maréchaux de France. — M. de Richelieu. — Mes relations. — Mirabeau. — Créqui. — Chamfort. — Nivernais. — L'abbé d'Anjou. — L'évêque d'Orléans. — Mlle Arnould. — Cubières. — Le prince de Birkenfeld. — Le prince Henri de Prusse. — Mot de lui sur la Cour. — Vicq d'Azyr. — Le prince de Condé. — Les deux plans de M. de Breteuil. — Ce qu'il faut penser de lui.....

41

CHAPITRE VII

Tableau de la France en 1788. — Résistance des parlements. — Lit de justice. — États provinciaux. — Assemblée des notables. — Son opposition. — Embarras du ministère. — Cour plénière. — Parlements supprimés. — Exil du duc d'Orléans. — Fureur du peuple. — Brienne et Lamoignon. — Misère du peuple. — Violence de la Cour. — Affaire Réveillon. — Les gardes françaises. — Leurs officiers. — Le caporal Hoche. — Le sergent Lefebvre. — Necker. — Caractère de ce ministre. — Son génie financier. — Il rend un service décisif. — États généraux. — Le mot de Mirabeau. — Prise de la Bastille. — J'y assiste. — Sortie des prisonniers. — Le marquis de Sade. — Laure et Pétrarque. — Caractère du marquis de Sade. — Ses mœurs et son système. — Ses écrits. — Sa fin. — Doctrine de M. de Sade. — Ses nombreux sectateurs. — Le médecin Corona. — « Sacre et massacre! ».....

51

CHAPITRE VIII

Assemblée constituante. — Ses principes. — Ses triomphes. — Émigration. — Distinction entre les émigrés. — La garde nationalé. — Lasalle. — La Fayette. — Repas des gardes du corps. — Imprudence du Roi. — Grand scandale. — Couleurs nationales foulées aux pieds. — Le peuple à Versailles. — Défection du régiment de Flandre. — M. de la Fayette. — Violence du peuple. — Le Châtelet. — Le château forcé. — Le Roi contraint de quitter Versailles. — Crainte des entreprises de la Reine et du comte d'Artois. — Conjecture hasardée. — Popularité du duc d'Orléans. — Le comte d'Artois émigré.....

61

CHAPITRE IX

Alarmes des nobles et des prêtres. — Ils invoquent l'étranger. — La Cour cherche à capituler. — Mirabeau. — Mot d'un homme d'esprit. — Conduite de Monsieur. — Sa conférence avec le

Roi. — Il est premier ministre. — Ses lettres au duc d'Avary.
 — Depuis, M. Decazes veut les acheter. — Mot de Louis XVIII
 à ce sujet. — Je retourne en Provence. — Je me marie. —
 Assemblées électorales du Var. — Avignon. — Carpentras. —
 Guerre civile. — Jourdan *Coupe-Tête*. — Le prêtre Escoffier.
 — Le maire d'Avignon. — Le banquier Audiffret. — Média-
 tion. — M. de Corbeau de Saint-Albin. — Antonelle. — On veut
 pendre l'un de nous. — Assemblée de Sorgues. — Sa résolu-
 tion. — Marche de Jourdan. — Le soi-disant marquis de Rovère.
 — Combat. — Excès de l'armée de Jourdan. — La Glacière. —
 Violence du caractère provençal. — M. de Mazan. — Je quitte
 le Comtat Venaissin. — Envoi de commissaires dans le départe-
 ment de Vaucluse. — Journée des Poignards. — Bailly et
 Lafayette au Champ de Mars. — La loi martiale. — Fatigue
 de l'Assemblée constituante. — Vrais et faux constitutionnels.
 — Revision de la Constitution. — Retour de Varennes. — Le
 Roi accepte la Constitution. — Faute grave de l'Assemblée cons-
 tituante. — La Législative..... 67

CHAPITRE X

Je suis électeur du Var, administrateur, haut juré près la haute
 cour d'Orléans. — Un directeur général des fermes. — Le juge
 de paix Larivière. — Accusés massacrés. — Conséquences de
 la faute de l'Assemblée constituante. — Coalition de l'étranger.
 — Lafayette général en chef. — 20 Juin. — La garde royale
 licenciée. — 10 Août. — Mon retour à Paris avant cette époque.
 — Westermann. — Danton. — Réflexion sur le 10 Août et le
 14 Juillet. — Convention nationale. — Le roi au Temple. — Je
 suis commissaire près l'armée d'Italie. — Le général d'Anselme.
 — Passage du Var. — Prise de Nice. — Trame des émigrés. —
 Correspondances curieuses. — Ma cousine. — 20 Septembre.
 — L'ère républicaine. — Poursuite des Sardes. — Victoires.
 — Je suis nommé président de toutes les administrations de
 Nice. — Élu à la Convention nationale. — Harmonie avec
 d'Anselme. — Aide de camp féminin..... 75

CHAPITRE XI

J'arrive à la Convention. — Le ministre Roland. — Mme Roland.
 — Antinoüs Barbaroux. — Ma visite. — Je refuse une invitation.
 — Femmes qui sortent de leur sexe. — Embarras des affaires.
 — Louis XVI décrété d'accusation. — Situation critique de la
 Convention. — Appréciation de sa conduite. — Immenses opé-
 rations. — 21 Janvier. — Commissaire au recrutement. — Je
 suis envoyé avec Fréron dans les Hautes et Basses-Alpes. —
 Terreur de Chamfort. — Il veut m'accompagner dans ma mis-
 sion, puis il refuse. — Sa fin tragique..... 83

CHAPITRE XII

Notre mission dans les Alpes est remplie. — Je rentre à Fox-Amphoux. — Ordre de me rendre à l'armée d'Italie. — Bayle, Beauvais, Despinassy. — J'emène Fréron. — Biron. — Brunet. — 31 Mai. — Les Girondins. — Esprit de l'armée d'Italie. — Notre réception. — Mes collègues m'abandonnent. — Harangue aux mutins. — Victoire. — Brunet soupçonné. — Toulon médite une trahison. — J'y cours. — Fréron m'accompagne. — Le général Lapoype. — Victor Grand et Roubaud. — J'arrive à Pignans. — Arrestation de mes collègues. — Ma tête mise à prix. — Toulon insurgé. — Je reviens à Nice. — Ce qui se passe à Pignans. — Tentative d'arrestation. — Nos secrétaires arrêtés. — Vidauban. — Deux dragons. — Le maire de la Roque-Frainel. — Saint-Tropez. — MM. Daillier et Martin. — Embarquement. — La caraque. — L'île Sainte-Marguerite. — Nice. — Nos secrétaires jetés dans les cachots de Toulon.....

89

CHAPITRE XIII

J'arrive à Nice. — Je convoque les autorités. — Destitution. — Brunet trahit. — Mes reproches. — Sa réponse. — Mission donnée à Lapoype. — Frayeur de Brunet. — Nouvelles preuves de trahison. — Je le destitue. — Dumberbion le remplace. — Confiance de l'armée. — Prières de Brunet. — Ma condescendance. — Il me dénonce. — Pris dans son piège. — Il est traduit au Tribunal révolutionnaire. — Cause de sa perte.....

97

CHAPITRE XIV

Je parcours les départements des Basses-Alpes, des Bouches-du-Rhône et du Var. — Agitation de Toulon. — L'armée. — Fréron. — Ses pouvoirs. — Nouveaux commissaires. — Saliceti, Moltedo, Ricord. — Le général Carteaux. — Succès. — Excès commis à Toulon. — Sylvestre, Jassaud, Lemaille. — Sections de Toulon. — Leurs œuvres. — Lambert et Barry. — L'amiral Hood devant Toulon. — Rebelles unis aux Anglais. — Proclamation de l'amiral Hood. — Louis XVII proclamé. — L'amiral Trogoff. — Lettre des Toulonnais à Carteaux. — Mesures énergiques de la Convention. — Trogoff, Chaussegros et Puissant mis hors la loi. — Conduite de Hood et de Langara. — La cocarde blanche. — Adresse brûlée par le bourreau. — Victor Grand rendu à la liberté. — Pièces importantes. — Prétexte de la révolte de Toulon. — Le duc d'Orléans. — Sa mort. — Son caractère. — Il n'est pas de son parti. — Mot d'un ennemi de ce prince.....

103

CHAPITRE XV

Déclaration de Hood et d'O'Hara. — L'Angleterre ne veut pas que le comte de Provence entre à Toulon. — Politique anglaise. — L'armée républicaine devant Toulon. — Reconnaissance des côtes. — Le lieutenant Bonaparte. — Je le fais capitaine. — Le camp du général Lapoype. — Discipline rigoureuse. — Carteaux à Ollioules. — Désordre. — Renvoi de Carteaux. — Doppet. — Mme Carteaux. — Les ordres du jour. — Plaintes de Bonaparte. — Histoire d'une brochure. — Marat et Robespierre. — Comme il les considère. — *Le Souper de Beaucaire*. Qui paie la brochure? — L'exemplaire échappé. — Réimpression. — Lucien Bonaparte. — Marathon. — Quelques traits de son histoire. — Intérêt que je prends au jeune Corse. — Je l'admets à ma table. — Ressemblance frappante. — Marat. — Sa profession de foi. — Son caractère. — Mlle Théroigne. — Il la sauve. — Coup de pied. — Charlotte Corday. — Marat et Bonaparte. — Dugommier. — Son beau caractère. — Le « petit protégé » veut prendre un ton supérieur. — Il est remis à sa place..... 113

CHAPITRE XVI

Plan d'attaque. — Mon poste. — Forces respectives. — État de la place. — Batterie de la Convention. — O'Hara prisonnier. — Attaque générale. — Avantages des républicains. — Fautes de Bonaparte. — Incendie. — Dévouement des forçats. — Seules honnêtes gens de Toulon. — Lapoype, Masséna au fort Pharon (Faron). — L'adjudant général Micas. — Pas de la Masque. — On me croit mort. — Le fort la Malgue est pris. — Entrée dans Toulon. — L'armée a bien mérité de la patrie. — Port-de-la-Montagne. — Mesures rigoureuses. — Grand jury. — Exécutions. — Mes larmes. — Auguste Barras. — Mme Lapoype. — On rétablit l'ordre. — Quels auteurs des désordres de Toulon. — Suspension des mesures rigoureuses. — Réactions. — Assassinat du maréchal Brune. — Gloire de la prise de Toulon. — Quelle part y prit Bonaparte. — Répartition des troupes assiégeantes. — Ce que devinrent leurs généraux. — Mort de Dugommier. — Bonaparte général de brigade. — Son intrigue auprès des femmes. — Arena, Robespierre jeune et Ricord. — Mme Ricord. — Repas fraternel. — Véritables sans-culottes. — Génuflexions de Bonaparte. — Table privilégiée. — Les coudes percés. — Coquetteries italiennes..... 125

CHAPITRE XVII

Je retourne à Fox. — Acclamations sur ma route. — Mort de mon père. — Vexations contre ma mère et ma femme. — Fin mal-

heureuse de Bayle et de Beauvais. — Mort de Luckner, Custine, Houchard, des Girondins, etc., de la Reine. — Parole mémorable de Marie-Antoinette sur le Collier. — Fabrication de libelles. — Imprudence des ministres. — Lamotte devant l'Assemblée constituante; devant l'Assemblée législative; devant le directeur du jury. — Conduite du Comité de Salut public à l'égard de Lamotte. — Système de l'affaire du Collier. — Imitateurs. — Le cardinal vérifie la d'Oliva dans sa retraite; constate son identité; reconnaît la méprise avec la Reine. — Fin de Cagliostro. — Lamotte survit. — Octogénaire encore agissant. — Le Comité de Salut public. — Ma réception. — Contraste à la Convention nationale. — Je suis dénoncé. — Régime de la Terreur. — Puissance du désintéressement. — Robespierre. — Le menuisier de la rue Saint-Honoré. — Caractère de Robespierre. — Son pouvoir immense. — Causes de la Terreur. — Robespierre en est-il le principe? — Influence de son opinion. — Daubigny. — « On n'a point volé quand on a fait le 10 Août. » — Je vais voir Robespierre. — Cornélie Copeau. — Tableau d'intérieur. — Danican et Brune épluchant des herbes. — Robespierre à sa toilette. — Son impudence glacée. — Le tutoiement lui déplaît. — Sa ressemblance avec qui? — Il ne nous dit rien. — Je fais un éclat à la Convention, — Mes dénonciateurs confondus. — Granet et Thibaudeau. — Toilette de ces messieurs à la Convention et sous l'Empire. — On approuve ma conduite. — Les Jacobins y applaudissent. — Tourmente révolutionnaire. — Dumouriez. — Dampierre. — Custine. — Houchard. — Danton. — Son caractère. — Entretien de Danton, Laignelot et Robespierre. — Crise de la Convention nationale. — Camille Desmoulins. — *Le vieux Cordelier*. Phelippeaux. — Discussion dans la cour du Carrousel. — Mâle énergie de Danton. — Il sauve Paris et la France. — Il est traduit au Tribunal révolutionnaire. — Ses amis l'abandonnent. — Brune le trahit. — Sa mort.....

CHAPITRE XVIII

Confusion des pouvoirs. — Premiers temps de la Convention nationale. — Délégation de ses pouvoirs aux comités. — Vices du système. — Il affaiblit l'assemblée. — Mot de Danton à ce sujet. — Atroce loi proposée par Couthon. — Je blâme hautement les comités. — Merlin de Thionville. — Je deviens l'un des chefs de l'opposition. — Diners chez Doyen. — Soirées chez Corazza. — Le limonadier-diplomate. — Courtois. — Nous disposons une attaque contre les comités. — Fausse position de la Montagne. — Je ne sors plus qu'armé. — Les comités veulent se rattacher à Robespierre. — Il refuse, s'unit à Couthon et Saint-Just. — Les comités veulent se défaire de nous. — Proposition de Carnot. — Je la repousse, mes collègues également.

— Robespierre m'aborde pour la première fois. — Il entame ce sujet. — Notre conversation. — Ses projets contre les comités. — Sa position. — Rapport de Saint-Just. — On demande dix-huit mille hommes à l'armée de Sambre-et-Meuse. Cet ordre est ensuite révoqué. — Prieur de la Marne. — Jeanbon Saint-André. — Jourdan. — Ce qu'il était à Limoges. — Il gagne la bataille de Fleurus. — Mot du général Lefebvre. — Mouvement imprimé aux armées. — Résistances opposées à Robespierre. — Billaud, Collot-d'Herbois, Carnot, Prieur de la Côte-d'Or, Lindet, Barère. — Inquiétudes de Robespierre. — Acte d'hypocrisie. — Vociférations de Collot-d'Herbois. — Scène violente entre Robespierre et lui. — Je sauve Robespierre. — Comment il me remercie. — Faute énorme de la Convention. Granet. — Fermentation générale. — Les exécutions en masse continuent malgré l'absence de Robespierre. — Le Comité veut me consulter. — Fouquier-Tinville. — Une liste de proscrits. — Qui a gagné la bataille de Valmy. — « La vieille culotte de peau de l'ancien régime. » — Je défends Kellermann, Hoche et Championnet. — Fouquier-Tinville se dit moins méchant qu'il ne le paraît. — Comment se faisaient les listes de proscription. — Entrainement de l'époque. — Analogie avec un autre règne. — Je sauve encore quelques proscrits..... 463

CHAPITRE XIX

Tallien, Fouché chez Robespierre. — Son silence farouche. — Causes de la Terreur. — Position de Fouché. — Il a dépassé la pensée de Robespierre. — Sa lâcheté. — Sa figure. — Ce qu'elle exprime. — Chassé des Jacobins, il n'ose se montrer. — Ses intrigues. — Je l'emploie. — Mot d'un député sur Robespierre. — Fouché met tout en jeu contre lui. — Robespierre reproche à Fouché son athéisme. — Son improbité. — Fouché à Lyon. — La citoyenne Fouché sortant de Lyon. — Sa situation critique. — Eloquence de Collot-d'Herbois pour la tirer d'un mauvais pas. — Fouché rachète sa conduite en foudroyant les aristocrates. — Fouché se compromet de plus en plus à l'égard de Robespierre. — Une de ses lettres interceptée. — Ses manœuvres. — Moment de crise. — 8 Thermidor. — Discours de Robespierre à la Convention et aux Jacobins. — Contrastes. — Tumulte aux Jacobins. — Collot et Billaud hués. — Couthon défend Robespierre. — 9 Thermidor. — Vadier et Cambon. Encore Couthon. — Interruption de Tallien. — Fureur de Robespierre. — Thuriot. — Robespierre accusé. — Sa situation extraordinaire. — La Convention investie. — Saint-Just à la tribune. — Dévouement de Robespierre jeune. — Les deux Robespierre, Le Bas, Saint-Just et Couthon décrétés d'accusation. — Difficulté d'exécuter le décret. — Les accusés trainés en prison. — Les géoliers à l'égard de Robespierre. — Son

obéissance embarrassante. — Il se révolte. — Henriot. — La Convention assiégée. — Les comités m'offrent le commandement. — Noble attitude de la Convention nationale. — Général en chef de l'armée de l'intérieur. — Pourquoi j'avais hésité. — Lequel valait mieux de Billaud ou de Robespierre? — Je prends mon parti. — Henriot mis hors la loi. — Ma harangue à ses soldats. — Les rebelles en déroute. — Défection de leur armée. — Résolution décisive. — Robespierre à la Commune. — Fureur des comités. — Je résiste à leurs projets sanguinaires. — Epouvante des conspirateurs. — Je monte à l'hôtel de Ville. — Les chefs des insurgés aux dernières extrémités. — Suicides. — Horrible spectacle. — Les dents de Robespierre. — On lui refuse une plume. — La table ensanglantée. — Ce que je fais des conjurés. — Robespierre et ses complices condamnés. — Leur exécution. — Accusations impudentes de Barère contre Robespierre. — Ce que devait faire la Convention. Je vais visiter les Enfants de France. — État du fils de Louis XVI. — Madame Royale. — Je prescris de meilleurs traitements. — M. Dussault. — Le Tribunal révolutionnaire. — Je lui arrache des condamnés. — Encore Fouquier-Tinville. — Notre colloque. — Il tremble. — Fouquier-Tinville et moi en présence du comité. — Humanité illégale. — Les comités privés de leur force principale. — Conduite de la Convention. — Exécutions pêle-mêle. — Mon rapport à l'assemblée. — Pouvoirs des comités modifiés. — Tribunal révolutionnaire réorganisé. — Rapport de la loi des quarante sous. — Papiers de Robespierre. — Courtois. — L'armoire de fer. — Mlle Robespierre. — Ma conduite au 9 Thermidor. — Léonard Bourdon. — Le gendarme Méda. — Son récit. — Sur quoi est fondée la fable de Méda. — Parallèle.....

CHAPITRE XX

Représailles de l'aristocratie. — Compagnies d'égorgeurs. — Affreux brigandages. — L'énergie de la Convention diminue. Chefs des voleurs. — Légitimité. — Je suis membre du Comité de Sûreté générale. — Je sauve quelques-uns de ceux qui avaient livré Toulon aux Anglais. — Je suis dénoncé par Lucien Bonaparte. — Je suis nommé secrétaire de la Convention, ensuite président. — Les Jacobins désorganisés. — On veut les épurer de nouveau. — Mot terrible de Billaud-Varenne. — Le représentant Legendre. — Les Jacobins sont dissous. — La Commission des Cinq. — J'en suis membre. — Plan de réorganisation. — Mon rapport sur la fête du 21 Janvier. — Acte d'humanité populaire. — Nommé commissaire pour les Indes Orientales. — Je reste à Paris. — Situation déplorable des républicains. — Club Farmalaguès. — Boissy-d'Anglas. — Lanjuinais. — Troubles imminents. — Une partie de la

garde nationale parisienne fait cause commune avec les factieux. — 12 Germinal. — Convention envahie. — On veut me donner le commandement de la force armée parisienne. — Pichegru. — La Commission des Vingt et Un. — Déportation de Barère, Collot-d'Herbois, Billaud-Varenne. — On arrête leur voiture. — Pichegru insulté par le peuple. — Je le secours. — L'ordonnateur Hion. — Effroi de Pichegru. — Décret d'accusation contre trente représentants. — Lois du maximum. — Les deux disettes. — État critique de Paris. — Négligence de Boissy-d'Anglas. — Ma nouvelle mission. — Rebuffet et Gévaudan. — Le vieux Lanchère. — Brune, Saint-Martin, Réal. — Nos mesures. — Peur de Rebuffet et de Gévaudan. — Chappe. — Le télégraphe intercepté. — Journées de Prairial. — Les faubourgs. — Féraud égorgé. — Mesures prises à Gand. Le général Leclair. — La Convention triomphe. — Troubles de Saint-Omer. — Je reviens à Paris. — Mon brevet de général de brigade. — Consternation des patriotes. — Décrets rendus et immédiatement rapportés. — La Montagne décimée. — Honorables victimes. — Belle invocation d'un historien moderne. — L'étranger complice des réactions. — Je cherche à faire rétablir un régime légal. — Mes travaux sur les subsistances..... 219

CHAPITRE XXI

L'ordre renaît. — Suppression des clubs. — Les sans-culottides changent de nom. — Nouvelle Constitution. — Démagogie, démocratie. — Directoire exécutif. — Deux Conseils. — Lacune dans l'organisation des pouvoirs. — Reconnaissance due à la Convention. — Les deux Chambres sont dans l'*Esprit des lois*. — L'abbé Galiani. — Les singes et les Français. — Méfiance contre le pouvoir exécutif. — Acceptation des assemblées primaires. — Décret des deux Tiers. — Je suis élu membre du Comité de Sûreté générale. — Visite de Bonaparte. — Un nouvel orage va éclater. — M. Pierrugues. — Ardisson. — Bonaparte chez Mlle Montansier. — Au café Corazza. — Servilité, perfidie. — Bonaparte joué par Dumberbion. — Noble fermeté d'un enfant de douze ans. — L'apologiste de Robespierre jeune. — Clarke. — Bonaparte veut du service à tout prix. — Aubry. — Sa réception au Comité. — Doulcet prend sa défense. — Bonaparte mécontent. — Noble conduite de Dugommier. — Beau caractère de Daunou. — Décret proposé par Daunou. — Bonaparte se plaint du décret. — Ses propos sanguinaires. — Vendémiaire. — Dangers pressants. — La section Le Pelletier. — Menou fait parlementer. — Je suis, pour la troisième fois, général en chef de l'armée de l'intérieur. — Républicains conduits par des aristocrates. — Mise en liberté des détenus de Prairial. — Berruyer. — Le Bataillon sacré. — L'adjudant général Valentin. — Projets sinistres. — Menou. — Je fais

chercher en vain Bonaparte. — Ce qu'il faisait pendant les préparatifs. — Je le fais mon aide de camp. — Disposition du combat. — Menou destitué. — Murat aux Sablons. — Patriotisme de la section des Quinze-Vingts. — Verdière, Carteaux et Berruyer. — Poste de Brune. — Retranchement qui plait à Bonaparte. — Dix contre un. — Les muscadins de Pompée. — Mon plan. — Saint-Roch forteresse des aristocrates. — Séductions employées. — Leur effet. — On veut m'assassiner. — Victor Grand et Porcelet. — Manœuvre décisive. — Les élégants en fuite. — Baraque de Saint Roch. — Nouvelles difficultés. — Le faubourg Saint-Germain. — Faute du général Carteaux. — Danican et Lafond. — Les sectionnaires vont envahir nos batteries. — Nous sommes vainqueurs. — Sections désarmées. — Collets verts et noirs. — Coiffure à la victime. Pa'oles d'honneur. — Qui avait dirigé les sections. — Tableau de l'armée sectionnaire. — La Barrière des Sergents. — Les sections se soumettent. — Conseils de guerre. — Une seule exécution. — Erreur des historiens sur le 13 Vendémiaire. — Projet de la coalition. — Qui a fait le 13 Vendémiaire. — Les historiens de Sainte-Hélène. — Les historiens par testament. — Que fit Bonaparte au 13 Vendémiaire. — Le cheval de fiacre. — Conte sur Eugène Beauharnais. — Mme Beauharnais. — La vérité sur le conte. — L'épée du général Beauharnais. — Le désarmement. — Preuves fournies par Bonaparte lui-même de l'équivoque conduite. — Fragment historique de Réal. — Réponse à des objections. — Autre fragment, du baron Fain... 237

CHAPITRE XXII

L'ordre rétabli. — Je donne ma démission. — Quelle est la part de Bonaparte dans la journée du 13 Vendémiaire. — Son coup d'œil prompt. — Effet que produit ma démission. — Carnot. — Le général Beaufort. — Je propose Bonaparte pour général en chef de l'armée de l'intérieur. — C'est un homme à moi, dit-on. — La Convention hésite. — Je me porte garant de Bonaparte. — Sa reconnaissance. — Je le fais habiller. — Il taille en plein drap. — L'ordonnateur Lefebvre. — Son mot sur le petit Corse. — Je lui fais donner des armes. — Comment il choisit. — Reçu par les personnes de ma société. — Ses entrées chez Mlle Montansier. — Mmes Tallien, Château-Renaud, de Staël. — Quelles furent ses tentatives auprès de Mme Tallien. — Conduite de l'empereur à l'égard des dames qui avaient accueilli Bonaparte. — Politique de ses démarches. — Il veut que je le recommande à Carnot. — On m'offre une indemnité. — Je la cède à Bonaparte et à Duvignau. — La part du lion. — Histoire de la famille Bonaparte. — Sa misère. — Antibes. — Marseille. — Saint-Zacharie. — M. de Château-neuf. — Le commandant de place. — Le marquis de Cycère.

— Mauvaise conduite des Bonaparte à Marseille. — Je cherche à soulager leur misère. — Meubles de la République. — Lucien gravement compromis. — L'aubergiste Boyer. — Sa vertueuse fille. — Lucien a-t-il été contraint de l'épouser. — Essor de la famille Bonaparte. — Joseph. — Fesch. — Lucien <i>Brutus</i> . — Fesch inspecteur des fournitures. — La famille X... — Visites nocturnes. — Portrait de Mlle Julie. — Son mariage avec Joseph. — Mlle Désirée. — Sera-t-elle impératrice ou reine. — Napoléon la séduit. — On le repousse. — Elle épouse Bernadotte. — Ingratitude des Bonaparte. — Leur conduite envers M. de Châteauneuf. — Fin malheureuse de Mlle Boyer.....	281
--	-----

CHAPITRE XXIII

Opinions diverses sur la retraite de l'assemblée. — Sa résolution. — Derniers actes de la Convention. — Billaud et Collot déportés. — Joseph Le Bon. — Amnistie. — Égorgeurs du Midi. — Compagnies de Jéhu et du Soleil poursuivies. — Rovère, Saladin, Lomont, Aubry, Miranda, le général Menou mis en jugement. — Julien de Toulouse. — Nobles travaux qui honorent les derniers jours de la Convention. — Nouvelles accusations dont elle est l'objet. — Incriminations de Thibaudeau contre Tallien. — Thibaudeau <i>Barre-de-Fer</i> . — « Il y a une paille. » — Le <i>Robinet d'eau tiède</i> . — Mot de Desmoulins sur Saint-Just. — Il lui coûte la vie. — M. Thibaudeau. — Ce qui a été dit de l' <i>Anti-Machiavel</i> . — Session de la Convention terminée. — Un coup d'œil sur ses immenses travaux. — Suites du 13 Vendémiaire. — Lafond. — Je fais acquitter le général Menou. — Les tergiversations de Bonaparte à cette époque. — Récit de Mme de Staël. — Alarmes de Bonaparte devant le tribunal qui juge Menou. — Sa conduite. — La mienne. — Être ou ne pas être. » — Bouviac des bourgeois de Paris. — Mon rapport sur le 13 Vendémiaire. — A-t-il été rédigé par moi. — Éloquence de Tallien. — « Certainement il est certain ! » — « Il faut déchirer le voile. » — Y avait-il un voile ? — Si Foucher était orateur autant qu'intrigant. — Opinion de Talleyrand sur le beau langage. — Services de Fouché au 9 Thermidor. — Solution du problème.....	295
--	-----

APPENDICES

I. — Relation du siège de Pondichéry (5 juillet-18 octobre 1778). Extrait du journal autographe des voyages de Barras aux Indes.....	309
II. - Fragment autographe de Barras sur l'affaire du Collier.	325

III. — Autre fragment autographe de Barras relatif à l'affaire du Collier.....	326
IV. — Relation de la prise de la Bastille d'après le journal autographe de Barras.....	327
V. — Fragment autographe de Barras sur sa mission à l'armée d'Italie en 1793. Destitution du général Brunet.....	332
VI. — Les préliminaires du 9 Thermidor. Relation autographe de Barras.....	337
VII. — Le 9 Thermidor. Relation autographe de Barras.....	341
VIII. — Les projets de mariage avec Mlle Montansier. Addition au chapitre XXI des Mémoires de Barras.....	348



HF.B.

B269m

149980

Author Barras, Paul François Nicolas, comte de.

Title Mémoires. Vol.1

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU

